This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

La Chronique de Champagne

Louis Paris, Henri Fleury

Digitized by Google

EXLIBRIS
CAMVSAT DE VAVCOVRDON
TRECIS.

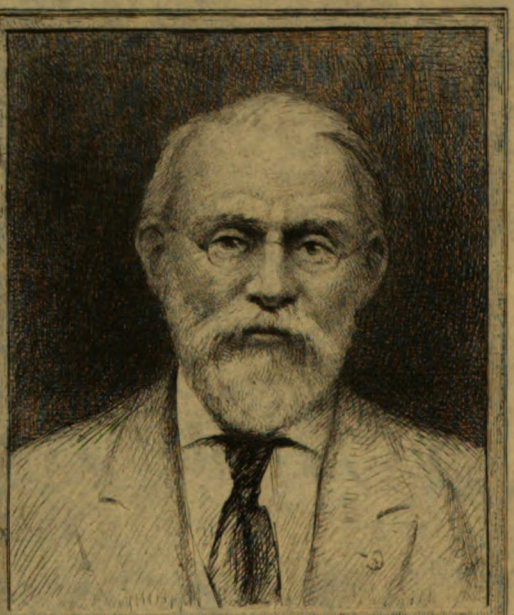

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

65

Digitized by Google

IC
611
.C44
C5

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CHRONIQUE

DE

CHAMPAGNE.

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME III.

Digitized by Google

REIMS. — IMPRIMERIE DE L. JACQUET.

Digitized by Google

LA CHRONIQUE

DE

CHAMPAGNE.

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION DE MM. H. FLEURY
ET LOUIS PARIS.

TOME TROISIÈME.

2me Année.

Reims,
AU BUREAU, RUE DE LA PEIRIÈRE, N° 15.
Paris,
TECHENER, PLACE DU LOUVRE, N° 12.

M DCCC XXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dannery
Nigh.
6-12-33
26766

HISTOIRE.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA BRIE.

L'HISTOIRE des peuples de l'ancienne Brie, aujourd'hui département de Seine-et-Marne, offre aux époques qui précèdent l'ère chrétienne, peu d'intérêt et beaucoup d'obscurité. Leur territoire faisait partie de la *Gaule Belgique*, bornée au midi par la Seine et la Marne, et de la *Gaule Celtique*, que ces mêmes rivières limitaient au nord. Il fut alternativement habité par les *Galls*, qui paraissent avoir formé la race primitive et donné leur nom à la Gaule; par les *Kimris*, peuple sorti du Palus-Méotide, et qui, chassé vers le VIe siècle avant Jésus-Christ, par les hordes scythiques, envahit le pays des Galls, et se confondit avec eux; enfin, par les *Belges*, appartenant à la famille Kimrique, et qui, après avoir plus récemment franchi le Rhin, s'emparèrent de la Gaule septentrionale jusqu'à la chaîne des Vosges à l'est, et au midi jusqu'au cours de la Seine et de la Marne, limites dans lesquelles César les trouva encore établis.

Ces races diverses, connues sous le nom générique de Gaulois, étaient composées d'une foule de tribus formant entre elles des confédérations que leur réunion rendait puissantes. Parmi ces tribus, les *Sénonais* formaient l'une des plus considérables; ils s'étendaient sur les rives de la Seine jusqu'aux confins des *Parisii*, et comptaient au nombre de leurs

Digitized by Google

cités *Melodunum* (Melun); plus au nord, les *Meldi* occupaient la partie inférieure du cours de la Marne. Ces peuples prirent part avec toute la Gaule à la lutte opiniâtre et sanglante, à la suite de laquelle leur patrie succombant sous l'ascendant et le génie de Jules César, vit disparaître sa nationalité et fut inscrite au rang des provinces romaines. Dans le cours de cette longue épreuve, le territoire des Sénonais fut souvent le théâtre de la guerre; Melodunum, abandonné par ses habitants pendant la sixième campagne de César, fut pris l'an 52 avant Jésus-Christ par Labiénus, lieutenant du proconsul, qui y traversa la Seine avec quatre légions, se dirigeant vers *Lutetia* (Paris), et vainquit presque sous ses murs l'Aulerque Camulogènes; *Agendicum* (Provins), fortifié avec tout l'art des vainqueurs, devint pour les armées romaines le centre de leurs opérations et le dépôt de leur matériel dans les Gaules.

Après la conquête, les noms des peuples gaulois s'effacèrent devant de nouvelles divisions territoriales introduites par les empereurs, et le pays dont nous écrivons l'histoire, fit parti en dernier lieu de la quatrième Lyonnaise, dont la métropole était Sens, et qui comptait parmi ses villes, outre celles que nous avons déjà citées, *Condate* (Montereau-Faut-Yonne), *Jatinum* (Meaux), *Jovis ara* (Jouarre), etc.

La domination romaine opéra dans les mœurs et le caractère national des changements importants; en échange de l'indépendance et de la liberté, elle offrit les bienfaits de la civilisation et relégua dans les sombres forêts de l'Armorike et de la Grande-Bretagne, le culte sanguinaire des Druides. Pendant la longue période de leur puissance, les Romains laissèrent de nombreuses traces de leur séjour, et la tradition nous a conservé le nom de César, attaché à plusieurs monuments dont l'origine remonte à cette époque. Jatinum, Melodunum, devinrent pour eux des points militaires importants; en 277, Aurélien mettait garnison dans cette dernière ville, et Probus, vers le même temps changeait le nom d'Agendicum en celui de Provins (*Probinum*, *Provinum*). Du reste, les événements qui, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, s'accomplirent dans la Gaule, n'affectèrent que d'une manière générale la portion de territoire qui depuis se nomma la Brie, et ne doivent pas trouver place dans le cadre restreint que nous nous sommes tracé! De ces événements, le plus important toutefois par ses résultats, fut sans contredit l'établissement du christianisme. Prêché dans les Gaules vers le milieu du IIIe siècle, on suppose qu'il fut enseigné à Meaux par saint Denis; mais cet honneur doit bien plutôt être attribué à saint Saintin qui florissait vers l'année 375, et qu'on vénère encore comme le fondateur du siége épiscopal que Bossuet devait illustrer. Plus tard saint Savinien, saint Sérotin et saint Aspais, répandirent

Digitized by Google

aussi la parole divine à Melun, à Provins, à Sens, et arrachèrent au culte des faux dieux cette partie de la quatrième Lyonnaise.

Pendant la longue agonie de l'empire, le nord de la Gaule resta sans défense, exposé aux invasions des Barbares. Successivement ils étendirent leurs ravages du Rhin à la Marne et à la Seine, jusqu'au moment où arriva la dissolution. Les Francks portèrent le dernier coup au colosse romain: souvent repoussés, jamais contenus, ils revenaient sans cesse, attirés par l'attrait du pillage, et chaque fois ils faisaient un pas pour ne plus reculer. Clovis fonda le premier dans les Gaules, un établissement durable. Dès l'an 486, il poussa ses conquêtes jusqu'à la Seine, et s'empara sur le patrice Siagrius, des villes de Provins et de Melun, dont la dernière devint la récompense du Gaulois Aurélien, négociateur de son mariage avec Clotilde. Sous ses successeurs, les fréquents partages de la monarchie changèrent toute la surface du territoire, et la Brie fit partie tantôt du royaume d'Orléans et de Paris, tantôt de ceux d'Austrasie et de Neustrie. Dès cette époque, l'histoire a gardé le souvenir d'événements arrivés dans ces deux provinces. C'est dans le bourg de Chelles (*Calx*), par exemple, qu'en 584, Chilpéric Ier, surnommé par Grégoire de Tours le Néron de la France, périt dans le cours d'une partie de chasse, assassiné par les ordres de Frédégonde, dont il avait supris les adultères amours.

Dans cette période, si l'histoire politique nous offre peu de faits à mentionner, l'histoire religieuse en revanche nous présente de nombreux monuments de la piété chrétienne. Ste-Bathilde fonda en 656, la fameuse abbaye de *Chelles*, dans laquelle son fils Clotaire III, devait être inhumé (670). Les monastères non moins célèbres de *St-Faron* à Meaux et de *Faremoutier*, étaient dus (635) à l'un des principaux Leudes de Clotaire II, le burgonde Faro, que ses vertus firent asseoir sur le siége épiscopal de Meaux, et devaient plus tard faire canoniser; le couvent de *Jouarre* s'élevait (630) sur les ruines d'un temple de Jupiter (*Jovis ara*) qui avait donné son nom à la localité; et à la même époque l'Irlandais Fefre, devenu le patron de la Brie, sous le titre de St-Fiacre, établissait sa résidence au milieu des bois qui couvraient la contrée.

C'est sous la première race, à la suite des nombreux morcellements du royaume, que commencèrent à s'introduire de nouvelles dénominations provinciales. Aux noms nationaux et Gaulois, avaient succédé les grandes divisions romaines; elles furent remplacées à leur tour par des noms quelquefois dérivés de la nature même du sol, mais dont quelquefois aussi l'étimologie est restée incertaine et obscure. C'est alors que la Champagne (*Campania*) fut appelée ainsi des vastes plaines qu'elle renferme, et que le territoire compris entre les rives de la Marne et celles de la Seine,

Digitized by Google

reçut le nom de *Brie* (*brigensis saltus*, *Braya*), de sa forme longue et étroite vers le confluent des deux rivières, et par similitude avec le vêtement appelé *Braye*.

La dynastie Mérovingienne ayant succombé sous le poids de sa propre nullité, le pouvoir royal acquit dans les mains de ses successeurs immédiats plus de force et de dignité. Le génie de Charlemagne rendit aux provinces le repos et la tranquillité qui leur manquaient, et y assura le règne des lois. De nombreux commissaires (*missi dominici*), chargés de surveiller et de réprimer les abus, parcouraient ses Etats. Melun, Provins, se rappellent encore leur présence, et cette dernière ville à laquelle Pépin avait, dit-on, accordé des foires qui devinrent si célèbres dans le moyen âge, possédait déjà alors un atelier où l'on frappait de la monnaie. Mais ce temps de calme et de tranquillité, devait disparaître avec le prince dont il était l'ouvrage. La mort de Charlemagne fut le signal de l'irruption des Normands qui, pendant plus d'un siècle devaient désoler les bords de la Marne et de la Seine, et y promener le pillage et la mort. Meaux, Lagny, Melun situées sur des rivières navigables, furent principalement exposées aux ravages de ces intrépides aventuriers. En 862, Charles le Chauve parvint à leur faire lever le siége de Meaux; trois ans après (865), ils s'en emparèrent, brûlèrent la ville, mais leur fureur dut s'arrêter devant les murailles de l'abbaye de St-Faron, et les légendaires s'emparant de cet événement, prétendirent que les chevaux des barbares frappés d'une immobilité subite ne purent avancer, attribuant ainsi à la protection du saint patron un fait qui n'était sans doute que la conséquence toute naturelle de la force de cette maison religieuse, devenue souvent dans ces temps de désolation un lieu de refuge pour les habitants.

En 887 et 888, les Normands arrêtés devant Paris par la courageuse résistance de l'évêque Gosselin, remontèrent encore la Seine et la Marne, et ravagèrent de nouveau ces malheureuses villes; ce qui fit dire au vieil historien de l'une d'elles, Sébastien Rouillard, « *que Melun étoit coutumier de porter les endosses de Paris.* » En proie à toutes les horreurs d'une guerre d'extermination, la Brie à cette déplorable époque, n'offrait que des scènes de carnage. Des conciles convoqués à Meaux en 841 et 847, dans le but spécial de chercher les moyens d'opposer une digue aux Normands, avaient été impuissants pour mettre un terme à leurs ravages, et la couronne trop lourde pour le front des faibles descendants de Charlemagne, ne pouvait protéger des populations que le système féodal encore à son berceau, était lui-même incapable de défendre.

L'élévation des Capétiens au trône (987), devait avoir sur la Brie une grande influence. Cet événement, en arrachant le sceptre à la race Alle-

Digitized by Google

mande, que ses prédilections entraînaient toujours vers le Rhin, tendait à replacer le centre du gouvernement dans la France proprement dite, et dès ce moment, Meaux et Melun acquirent une grande importance par leur position géographique sur les deux rivières qui alimentaient la capitale. Les nouveaux princes le sentirent, et nous verrons les premiers d'entre eux fixer souvent leur résidence dans la dernière de ces villes.

A cette époque, la Brie, Meaux la principale de ses cités, Provins, Coulommiers, Lagny, étaient possédées par une maison puissante, celle des comtes de Champagne, dont le chef Herbert de Vermandois, avait si longtemps retenu Charles le Simple prisonnier dans sa forteresse de Péronne. Le Gatinais au contraire ainsi que Melun avait toujours fait partie du domaine royal. Une charte de 906, de Charles le Simple, avait concédé à Teudrich, un de ses fidèles, pour lui, sa femme et ses enfants mâles, la petite abbaye (*abbatiolam*) de Notre-Dame, à Melun : et plusieurs années après, le roi Robert donnait à fief à l'un de ses hommes d'armes, Burchard, le comté de Melun. Toutefois cette donation ne paraît pas avoir été empreinte d'un caractère d'aliénation complète ; car en 999, le même prince marchait contre Melun pour le reprendre au comte Eudes Ier de Champagne, qui l'avait enlevé par trahison à Burchard, et la place était tellement forte que le roi pour la réduire, fut obligé de convoquer les forces de plusieurs de ses vassaux. Le château de Melun, situé dans une île au milieu de la Seine, avait été détruit en 845 par les Normands ; rétabli depuis, il était devenu par sa position et de nouveaux ouvrages, une forteresse importante : Robert Ier y résidait souvent, et y mourut en 1031. Sa succession disputée entre ses deux fils, Henri et Robert, fut l'objet d'une guerre très vive, dans laquelle le comte de Brie et de Champagne, Eudes Ier, se vit enlever une partie de ses domaines. Melun, surpris d'abord en faveur de Robert par la reine Constance qui y mourut en 1032, fut repris immédiatement et continua d'être habité par les rois ; Philippe Ier y termina aussi sa carrière en 1108.

L'avénement de Louis le Gros est une époque mémorable de l'histoire de France. D'un côté, la lutte entre le pouvoir royal et la féodalité s'engage, de l'autre le pays fait les premiers pas vers la liberté par l'affranchissement des communes. La France était alors hérissée de châteaux, dont les possesseurs écrasaient une population que les rois par une sage politique s'efforçaient de protéger. En 1138, Louis VII fit détruire la forteresse de *Montceaux* près Meaux, appartenant à un Montmorency dont les exactions, disent les anciens auteurs, gênaient excessivement le voisinage, et deux ans après (1140), il s'emparait par le même motif sur Hugues de Gour-

Digitized by Google

nay, de la tour de *Montjai* près Lagny, dont les ruines subsistent encore. En 1116, Louis le Gros avait assemblé à Melun un parlement dans lequel fut résolue la guerre contre Hugues du Puiset, fameux alors par ses brigandages, guerre à la suite de laquelles Hugues fut vaincu et renfermé à Château-Landon *(castrum Nantonis)*. En 1118, le même Louis le Gros pendant ses démêlés avec Thibault VI comte de Champagne et de Brie, avait assiégé Meaux, mais moins heureux que contre le Seigneur du Puiset, il fut obligé de lever le siége.

Au XIIme siècle les comtes de Champagne et de Brie égalaient et surpassaient peut-être en puissance le pouvoir royal. Leurs vastes domaines étaient florissants, l'industrie enrichissait la plupart de leurs villes. Meaux, Lagny, Provins, Coulommiers possédaient des manufactures importantes; leurs foires étaient fréquentées par les marchands de toute l'Europe, et celles de Provins surtout, rapportaient des sommes considérables. Cette prospérité commerciale avait contribué à attirer beaucoup de Juifs : Melun, Coulommiers, Meaux en renfermaient un grand nombre; là comme partout ailleurs, ils étaient l'objet de la haine de la population et du mauvais vouloir de l'autorité, et les chroniques du temps nous ont transmis le souvenir d'une atroce exécution arrivée en 1192 à *Bray-sur-Seine*, et dans laquelle quatre-vingt d'entre eux furent livrés aux flammes, sous prétexte qu'ils avaient crucifié un enfant.

L'instruction commençait aussi à se répandre dans les mêmes contrées qui pouvaient s'énorgueillir d'avoir donné naissance à un maître fameux, Guillaume de *Champeaux*, et d'avoir possédé à plusieurs reprises son rival plus fameux encore, Abailard. Persécuté à Paris, Abailard s'était réfugié à Provins (1122) et à Melun (1137) où il avait ouvert son école, et partout sa célébrité, son savoir, avaient attiré sur ses pas des milliers d'élèves avides de recueillir sa parole. Cette soif d'instruction qui, avant nos désastreuses guerres contre les Anglais, se manifestait en France par la splendeur des écoles, multipliait aussi les maisons religieuses, seuls asiles ouverts alors à la science. Au douzième siècle, on voyait presque simultanément s'élever les abbayes du *Barbeau* (1146), fondée par Louis le Jeune, et dans laquelle on voyait son tombeau; du *Jard*, due à la reconnaissance du même prince et de sa femme Alix de Champagne, en mémoire de la naissance de Philippe-Auguste, né cette même année (1174) au *Jard*, selon les uns, à Melun, selon les autres; de *Juilly* (1182), devenue plus tard si fameuse entre les mains des Pères de l'Oratoire, comme maison d'éducation; de *Cerfroy* (1197) chef-lieu de l'ordre des Trinitaires ou de la Rédemption des captifs. En même temps la charité publique se manifestait sous toutes les formes : le riche hôpital de Meaux devait son origine à la

Digitized by Google

bienfaisance d'un simple bourgeois, Jean Rose, et des titres de 1250 constatent qu'à cette même époque le seul diocèse de Meaux qui comprenait à peine la moitié de la Brie comptait plus de trente Hôtels-Dieu répartis dans diverses paroisses, et presque autant de *maladreries*. La lèpre, cette affreuse maladie, fléau du moyen âge, n'avait pas épargné la Brie ni les provinces voisines; elle y subsistait encore au XVe siècle, et un acte curieux de 1476, conservé dans les archives de la fabrique de Coulommiers, énonce les diverses dépenses occasionnées pour la déclaration d'un *Ladre*, parmi lesquelles figurent le salaire du fossoyeur (1); car ces malheureux étaient censés morts au monde pour lequel ils étaient un objet d'horreur et de dégoût.

A ce mouvement intellectuel, philantropique et religieux, continué par Saint-Louis et Blanche de Castille sa mère, s'associait un mouvement de liberté. Ce siècle était celui de l'affranchissement des communes qui tendaient vers la liberté politique par l'obtention de franchises municipales. Les comtes de Champagne plus progressifs, moins jaloux de leur autorité ou peut-être pressés par le besoin d'argent, octroyaient à leurs principales villes des *Communes*. Provins obtenait en 1230 de Thibault VI, le droit d'élire un maire et douze échevins; ce privilége était accordé en 1231 à Coulommiers par le même prince, avec cette différence que le comte se réservait la prérogative de nommer les treize électeurs chargés de choisir le maire. Meaux possédait aussi une charte de commune donnée dès 1179 par le comte Henri Ier, confirmée plusieurs fois, notamment en 1198 et 1222, par Thibault V et Thibault VI, et ratifiée en 1284 et 1308, par les rois Philippe-le-Bel et Louis le Hutin, après la réunion à la couronne des comtés de Champagne et de Brie. Cette charte concédée comme toutes ses pareilles, à prix d'argent, et pour laquelle les habitants s'étaient engagés à payer chaque année le lendemain de Noël, 140 livres au seigneur, nous donne une idée de la puissance que les villes avaient déjà acquises à cette

(1) Pour une citation contre Jehan Ribautel, soupçonné ladre, cité à Meaulx, IV deniers tournois. — Aux médecins qui visitèrent ledit Ribautel, XIII sols IX deniers. — A l'official, pour commission et déclaration d'être dit ladre, XX sols tournois. — Aux margliers, pour avoir vacqué par deux jours touchant le pourchas dudit ladre, X sols. Le mardi 24me jour de mars, ledit Ribautel fut mis hors du siècle et fut baillé pour lui par les margliers, ung pain de II deniers; une pinte de vin de X deniers, deux harans de V deniers, pour ce XVII deniers tournois. — A Sanctot Thibault pour avoir fait la fosse audit ladre, X deniers. — *Item* cedit jour, pour le denier du curé et chapelain, le procureur et autres des habitants qui menèrent ledit ladre à la maladrerie, fut payé par lesdits margliers la somme de XVII sols VI deniers tournois.

Digitized by Google

époque, et de l'autorité dont jouissait dans leur enceinte le pouvoir municipal. « Le majeur et les échevins, porte cette charte, jurent de faire » bon droit jugement à leur escient. — Les hommes de la commune jurent » de souffrir et octroyer le jugement que cils qui sont établis sur eux » feront. — Amende de douze deniers contre celui qui n'ira au son de la » cloche pour l'assemblée de la commune. — Si le condamné ne veut » obéir au jugement des jurés, les hommes de la commune en feront justice. — Le maire et les échevins pourront bannir celui qui n'obéira » pas au commandement de la commune. — Si la commune issait contre » ses ennemis, nul de la commune ne pourra parler aux ennemis sans » congé du majeur et des échevins. — Si aucun faisait villenie à aucun » de la commune, était passible d'une amende arbitraire par les échevins, » sinon la commune irait sur lui et sur celui qui lui donnerait asyle. — » Si aucun forfaisait à ceux qui viennent au marché, et que l'on oye cri, » la commune aiderait à celui à qui on aurait forfait, à moins qu'il ne » fut ennemi de la commune. — La commune devait faire crédit au seigneur, de pain, de vin, et de chair lorsqu'il venait dans son chastel, » mais si elle n'était pas payée dans quinze jours, elle n'était plus tenue » de faire crédit ». Ces priviléges étaient propres à la ville de Meaux et aux communes voisines qui y étaient mentionnées. « Nulle châtellenie d'entor ne pouvait se mettre en la commune, si ce n'est de l'avis du seigneur. — Le seigneur réservait à son Prévost la connaissance des » crimes de larcin, meurtre, rapt et incendie. Les autres délits étaient » punis par les jurés : l'effusion de sang, XV sols d'amende, les dégats » aux champs, prés et vignes, VII sols VI deniers; l'usage de fausses » mesures, VII sols VI deniers.

Ces germes d'indépendance implantés au milieu du système féodal, n'existaient que dans les cités qui faisaient partie des domaines des grands barons. Les villes appartenant à la couronne, mieux protégées, mieux administrées peut-être sentaient moins le besoin de ces avantages.

Meaux dont nous venons de rapporter les franchises, avait à cette époque une grande importance. Provins était plus considérable par son commerce, par ses manufactures, mais Meaux l'emportait sous le rapport politique. En 1200, le comte Thibault V avait ajouté de formidables fortifications à celles qui existaient déjà. Les évêques de Meaux jouissaient aussi d'un très grand pouvoir, ils avaient en temps de guerre droit d'asile pour eux et sept personnes de leur suite dans le château de *Dammartin-en-Goële*, l'une des places les plus fortes du temps. Ils eurent jusqu'au XIVe siècle le privilége de faire battre monnaie, et leur intronisation était accompagnée de circonstances qui révèlent l'étendue du respect dont les princes de

Digitized by Google

l'Eglise étaient entourés. Le jour de leur première entrée à Meaux, ils devaient être portés depuis les portes de la ville jusqu'à la cathédrale par quatre seigneurs vassaux de l'évêché, le vicomte de *Meaux*, le vidame de *Trilbardon* et les seigneurs de *Saint-Clere de Mureuil* et de *Boulard*. Cette servitude singulière avait aussi ses avantages, et le vicomte de Meaux devait prendre en échange toute la vaisselle d'or et d'argent servie ce jour-là sur la table du prélat, son anneau et le drap d'or qui couvrait sa litière.

Indépendamment de ceux que nous avons déjà cités, plusieurs conciles s'étaient tenus dans les murs de cette ville. Le plus célèbre, celui de 1229 était relatif à l'hérésie des Albigeois, et c'est pendant sa durée que le comte Raimond de Toulouse, le protecteur de ces infortunés sectaires, accomplit à Meaux l'humiliante pénitence que l'intolérance du siècle lui avait infligée.

Pendant que Meaux sous les comtes de Champagne croissait en importance et en prospérité, Melun continuait à être fréquemment le séjour des rois. Philippe-Auguste et Louis VIII y avaient tenu des parlements, dans l'un desquels le premier de ces princes avait jugé en faveur de Thibault VI, juillet (1216) la contestation élevée entre lui et Erard de Brienne, au sujet de la possession de la Champagne; Saint-Louis y rendait plusieurs de ses plus célèbres ordonnances, notamment celle de 1230 sur les juifs; il y armait chevalier son frère Charles d'Anjou (1246), et y mariait (1255) sa fille Isabelle à son puissant feudataire Thibault le Jeune, comte de Champagne et de Brie et roi de Navarre, au père duquel il avait enlevé quelques années auparavant (1236), les villes de Bray-sur-Seine et de Montereau-Faut-Yonne. Fontainebleau que Saint-Louis appelait *ses déserts*, voyait cependant ses premières constructions s'élever au milieu de la vaste forêt de Bière, et bientôt après Philippe-le-Bel devait y naître et y mourir (1268-1304.)

Sous ce prince s'accomplit un fait important et qui donne désormais plus d'unité à notre histoire. Les comtes de Champagne et de Brie dont les domaines s'étaient encore augmentés du royaume de Navarre (1234), s'éteignaient faute d'héritiers mâles, et Jeanne de Navarre leur dernier rejeton, en épousant Philippe-le-Bel (1284) lui avait porté en dot ces riches provinces. Les princes de cette maison qui remontaient jusqu'à Charlemagne par les femmes, méritent un souvenir de l'histoire.

L'industrie, le commerce encouragés, protégés dans leurs états, y amenèrent l'abondance et les richesses. Des institutions municipales accordées aux principales villes et favorables à leur prospérité, consolidèrent encore cet état de choses et leur valurent l'affection de leurs sujets. Le plus célèbre de ces comtes fut sans contredit, Thibault VI, dit le *Grand* et le

Digitized by Google

Troubadour qui, le premier, porta le sceptre de la Navarre. Souvent malheureux dans ses entreprises, c'est moins encore à sa couronne qu'aux grâces de son esprit, qu'il doit la place qu'il occupe dans l'histoire. Ses poésies, ses chansons inspirées, dit-on, par l'amour de Blanche de Castille, en rattachant son nom aux progrès de la littérature et de l'esprit humain, l'ont sauvé à jamais de l'oubli.

Une fois possesseur de la Champagne et de la Brie, Philippe-le-Bel s'empressa d'y introduire les justices royales, et dès la fin du XIIIe siècle, Meaux était devenu le chef-lieu d'un bailliage (1297). Melun possédait aussi depuis quelque temps une institution semblable, et l'on pourrait presque penser que la création de ces offices avait pour cause, les ardentes poursuites exercées à cette époque contre les Templiers, lorsque l'on voit Philippe-le-Bel nommer le bailli de Meaux l'un de leurs commissaires, et faire enfermer au château de Melun (1307), dont la garde fut confiée au confesseur du roi, la plupart des Templiers arrêtés en France, et notamment ceux de Provins et de Coulommiers.

Stérile sous les éphémères successeurs de Philippe-le-Bel, l'histoire de la Brie devait bientôt devenir féconde en grands événements, sous la branche des Valois. Monté sur le trône en vertu de la loi salique (1328), Philippe VI, souvent malheureux pendant son règne, devait laisser la couronne à un fils plus malheureux encore, Jean II. La captivité de ce prince, prisonnier à la bataille de Poitiers (1356), fut le commencement d'un siècle de calamités. Les Parisiens travaillés par les intrigues de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, se révoltent à plusieurs reprises contre le régent, duc de Normandie, depuis Charles V. Le peuple des campagnes, écrasé par les impôts, maltraité par les nobles, court aux armes. La Picardie, l'Ile-de-France, la Brie se soulèvent; les bandes, connues sous le nom de *Jacquiers*, parcourent ces provinces, pillent et incendient les châteaux, massacrent leurs possesseurs et s'emparent des villes ouvertes, attirés souvent par la sympathie que les habitants montraient pour eux. Meaux, la première et la plus forte des villes de la Brie, devait être l'objet de leur convoitise. Le régent, éloigné de Paris par les émeutes, retenu à Provins par la réunion des états de Champagne (1358), avait laissé à Meaux, sa femme, la duchesse de Normandie : plus de trois cents dames, appartenant à la noblesse de la province s'y étaient également réfugiées, et occupaient le quartier appelé encore aujourd'hui le *Marché*, que sa position sur la Marne, dont il est enveloppé, et son enceinte de trente tours, mettaient à l'abri d'un coup de main. Les Jacquiers pénétrèrent au nombre de 9,000 dans la ville, dont les portes leur furent ouvertes par les habitants; mais battus par le comte de Foix et le captal de *Buch*, qui étaient renfermés

Digitized by Google

dans la place, presque tous périrent sous les murs mêmes de Meaux, dont les maisons furent livrées aux flammes, et le maire, Jehan Soulas, pendu après la dispersion des bandes. Ces rigueurs n'apaisèrent pas la colère des vainqueurs; la ville perdit alors ses priviléges et ses franchises, mais deux ans après (1360), peut-être pour l'en dédommager, elle devint le chef-lieu d'une élection.

Pendant que ceci se passait au nord, le midi de la province n'était pas plus tranquille. Blanche de Navarre, que Philippe de Valois avait épousée à *Brie-comte-Robert*, en 1348, avait fixé, après la mort de ce prince sa résidence à Melun, l'une des villes qui lui étaient assignées pour son douaire. Dévouée aux intérêts de son frère, Charles-le-Mauvais, elle lui livra cette place (1358), et celui-ci, déjà maître de Lagny-sur-Marne, interceptait tous les arrivages sur Paris. Des impôts énormes étaient mis sur les marchandises qui passaient sous le pont de Melun; un tonneau de vin était taxé à six escus d'or; un muid de blé, un millier de cotterets à un et deux escus, etc., *ce qui faisait grandement murmurer le peuple de Paris.* Plusieurs fois le siége de Melun fut résolu et commencé; le régent s'y transporta de sa personne et fit construire sur les deux rives de la Seine, des fortifications destinées à renfermer les Navarrais dans l'île, et à réprimer leurs brigandages; mais ce ne fut qu'en 1364, après le sacre de Charles V, que Melun pût être repris. Duguesclin y fit ses premières armes au service de la France, et y signala son courage : blessé à l'un des assauts, renversé dans un fossé où il courut risque de périr, il jura de prendre la place et tint parole : celle-ci, vivement pressée, fut obligée de se rendre.

Sous Charles V, un grand nombre d'actes émanant de l'autorité royale, furent rendus au château de Melun. Ce prince y donnait au mois d'octobre 1374 des lettres-patentes, par lesquelles il investissait de la régence sa femme, Jeanne de Bourbon, et il y déposait, comme en un lieu de sûreté, des trésors considérables, fruits de sa sage administration et devenus après sa mort la proie de son frère, le duc d'Anjou qui, par ses menaces, en avait arraché le secret au chambellan, le sire de Savoisy.

Les premières années du règne de Charles VI furent marquées par une excessive agitation intérieure. Le jeune roi forcé de quitter Paris où les Maillotins dominaient, se réfugia successivement à Meaux et à Melun (1381). Rentré peu de temps après dans sa capitale, l'intérêt des communications avec ces deux villes, lui fit prendre une mesure importante, celle de débarrasser les rivières qui les arrosaient, des obstacles qui en obstruaient la navigation; par ses ordres, on détruisit (1382) tous les moulins situés sur la Marne et sur la Seine, et qui en temps de guerre étaient autant de points de refuge pour l'ennemi. Melun fut fréquemment habité par Char-

Digitized by Google

les VI. Après son mariage, il en attribua la seigneurie à sa femme, la fameuse Isabeau de Bavière (1404). En 1389, son frère Louis d'Orléans y avait épousé Valentine de Milan. Mais pendant la longue et désastreuse démence du roi, cette résidence fut négligée, et Isabeau de Bavière, peut-être pour éloigner d'elle un époux dont la vue lui reprochait sa conduite, préféra lui faire habiter le château royal du *Vivier*, augmenté et embelli par Charles V, et dont les ruines imposantes et pittoresques existent encore sur le territoire de la commune de *Fontenay*. Cette démence, en livrant l'Etat à l'intrigue et à l'ambition des partis, avait relâché tous les ressorts du gouvernement : le clergé en profitait pour augmenter sa puissance et étendre ses immunités, et nous voyons à cette époque le juge de Moret, coupable d'avoir fait exécuter un clerc convaincu de plusieurs crimes, être obligé sur la poursuite de l'archevêque de Sens, et par arrêt du parlement de Paris, de dépendre lui-même le cadavre du gibet, et de le conduire à Sens pour le remettre entre les mains de l'official.

La plupart des événements qui signalèrent cette époque d'anarchie, eurent pour théâtre soit Melun même, soit quelqu'autre point de la Brie. C'est dans cette ville qu'Isabeau de Bavière se retirait accompagnée du duc d'Orléans, chaque fois qu'elle redoutait à Paris l'influence du duc de Bourgogne ; c'est là qu'elle reçut à plusieurs reprises les ambassades des principaux seigneurs et les députations de l'Université, qui la conjuraient de mettre un terme aux malheurs de la France (1405-1406) ; c'est à Melun qu'elle se réfugia encore après l'assassinat du duc d'Orléans. Dans les années qui suivirent, la Brie et l'île-de-France furent ravagées tour à tour par les Armagnacs et les Bourguignons. Les premiers ne possédaient plus dans ces provinces que les seules places de Meaux et de Melun, tandis que leurs adversaires, maîtres de tout le pays et dont la puissance augmentait chaque jour, menaçaient Paris, de Lagny-sur-Marne dont ils s'étaient emparés (1417). Cette même année, le pape Martin V envoya auprès de Charles VI, alors à Montereau-Faut-Yonne, les cardinaux d'Urbin et de Saint-Marc pour tenter entre les deux partis une réconciliation devenue bientôt après impossible par la prise de Paris par les Bourguignons, et les affreux massacres qu'ils y commirent.

Cependant la crainte de l'ennemi commun, l'Angleterre, opéra quelques rapprochements ; des conférences eurent lieu entre le dauphin, depuis Charles VII et le duc Jean-sans-Peur, auprès du château de *Pouilly-le-Fort* (10 juillet 1419), situé à peu de distance de Melun sur la route de Paris, et c'est là qu'après beaucoup d'hésitations, fut arrêtée l'entrevue de Montereau-Faut-Yonne, dans laquelle le duc fut assassiné sur le pont de cette ville par les seigneurs de la suite du dauphin (10 septembre 1419).

Digitized by Google

Cette sanglante représaille eut de déplorables conséquences. Charles VI, Isabeau de Bavière et le duc Philippe de Bourgogne, successeur de Jean-sans-Peur, s'unirent contre le dauphin déshérité, à Edouard roi d'Angleterre devenu l'époux de Catherine de France, et déclaré régent du royaume. Leurs forces rassemblées s'emparent des villes de Sens, de Montereau-Faut-Yonne et de Nemours que le roi venait d'ériger en duché (1404), en faveur de Charles d'Evreux, roi de Navarre; réduisent les châteaux de Moret, de Dammartin, et viennent mettre le siége devant Melun. La place était commandée par le sire de Barbazan, l'un des témoins de la fatale entrevue de Montereau; sous ses ordres se trouvaient un grand nombre de gentilshommes, le duc de Bourbon, le commandeur de Giresme, Louis de Chailly, Juvénal des Ursins, etc., etc. Investi sur les deux rives de la Seine, Melun fut héroïquement défendu, et la garnison après un siége de deux mois, après avoir épuisé toutes ses munitions, mangé les chevaux et tous les animaux que renfermait la place, se rendit prisonnière de guerre (novembre 1420). Barbazan fut envoyé à la Bastille, les bourgeois furent contraints de donner des ôtages; on excepta de la capitulation ceux des assiégés qui avaient trempé dans le meurtre du duc de Bourgogne, et un moine de l'abbaye du Jard, dom Simon, renommé par son courage et son adresse, et dont l'arbalète avait, dit-on, abattu pendant le siége plus de soixante hommes d'armes. Edouard pour s'en venger, l'envoya à l'échafaud. La reddition de Melun fut bientôt suivie de celle de Meaux, la seule ville qui restait au dauphin dans la France septentrionale. Le roi d'Angleterre l'assiégea en personne et l'emporta après un siége de plus de huit mois (9 mai 1421), signalé par une énergique résistance. Le gouverneur, le bâtard de Wauru qui s'était rendu horriblement célèbre par ses cruautés, fut pendu à un arbre auquel il avait lui-même donné le nom *d'arbre de Wauru,* et qui était fameux par le grand nombre d'exécutions auxquelles il avait servi. Le vainqueur souilla sa victoire en faisant décapiter le bailli Louis du Gast, et les principaux officiers qui avaient concouru à la défense de la place.

Lorsque Charles VII monta sur le trône (1422), Paris, l'Ile-de-France, la Brie et le Gatinais, étaient entièrement occupés par les Anglais; et le prince légitime retiré derrière la Loire, semblait abandonner lui-même ces provinces. Elles devaient rester près de dix ans sous la domination étrangère, et ce ne fut que vers l'année 1429, que quelques succès y firent oublier nos longs revers. D'Orléans dont il avait fait lever le siége, le roi marcha sur Provins qui lui ouvrit ses portes, et s'avança jusqu'à Nangis contre l'armée anglaise, commandée par le duc de Bedfort, qui se retira sur Mitry.

Digitized by Google

Bray-sur-Seine, Dammartin, Coulommiers, Lagny-sur-Marne, furent repris par les troupes royales, et les habitants de Melun donnant un noble exemple, chassèrent eux-mêmes la garnison anglaise (1429). La Brie devint pendant plusieurs années le théâtre d'une lutte marquée par des succès divers, mais dont le résultat devait nous être favorable. Lagny assiégé trois fois (1431) par le duc de Bedfort qui voulait rétablir ses communications sur la Marne, entre Paris et Meaux, sut résister à tous ses efforts; et si Provins (1432), Brie-comte-Robert (1434), et Melun (1435) furent encore occupés momentanément par les Anglais, ces trois villes ne tardèrent pas à être reprises, tandis que Charles VII, aidé de Dunois s'emparait de Nemours, de Château-Landon, et enlevait d'assaut Montereau-Faut-Yonne (1437). Meaux fut bientôt la seule ville qui tint encore pour l'Angleterre : elle devait aussi succomber, et en 1439, le connétable de Richemond s'en rendit maître après un long siége.

Délivré enfin de la présence de l'ennemi, la tranquillité du pays jusqu'à l'époque où les controverses religieuses vinrent de nouveau agiter et ensanglanter son territoire, ne devait être qu'accidentellement troublée par les guerres de la *Pragueric* et *du bien public*, dans le cours desquelles Brie-comte-Robert (1440), et Lagny-sur-Marne (1464), tombèrent au pouvoir des mécontents.

Le commencement du XVIe siècle fut pour les esprits l'époque d'un mouvement auquel la Champagne et la Brie ne devaient pas rester étrangères. Déjà des essais informes et grossiers avaient fait pressentir le goût de la nation pour une littérature que les siècles suivants devaient épurer, et au milieu même des calamités de la guerre étrangère, la population de Provins se pressait aux fêtes de l'Ane, des Fous, des Innocents; et Meaux possédait un théâtre sur lequel on représentait des mystères tirés de l'Ancien Testament. Le besoin de soustraire à l'arbitraire et de soumettre à des règles certaines le droit de chacun se faisait également éprouver et amenait la rédaction des coutumes de Meaux (1509) et de Melun (1506), qui plus tard devaient être révisées par Christophe de Thou (1558). L'époque à laquelle nous sommes arrivés était aussi celle de la renaissance des arts. Protégés par François Ier, ils enfantèrent les merveilles de Fontainebleau à la création desquelles le *Primatice*, *Léonard de Vinci*, *Rosso*, *André del Sarte*, concoururent. L'exemple du prince fut suivi avec empressement, et bientôt on vit s'élever de magnifiques demeures qui attestent encore aujourd'hui le goût du siècle, et parmi lesquelles nous nous contenterons de citer le château de Nantouillet, bâti par le cardinal *du Prat*, et dans lequel il mourut (1535). Fontainebleau devint alors le séjour de la cour; Melun, cette vieille résidence de nos rois était depuis longtemps abandonné et en

Digitized by Google

1458 on avait converti son château en une prison pour y renfermer le duc d'Alençon, l'un des principaux instigateurs de la guerre de la Praguerie.

Sous le règne de François Ier, la réforme religieuse qui depuis plusieurs années agitait l'Allemagne, devait s'introduire en France et pénétrer d'abord dans le diocèse de Meaux. Le siége de cette ville était occupé (1516) par un prélat, Guillaume Brissonnet, également distingué par sa tolérance et son instruction : autour de lui se trouvaient plusieurs savants, Vatable, Guillaume Farel, Jacques Fabri, contre lesquels s'éleva plus tard le soupçon d'hérésie. Ces circonstances parurent sans doute favorables aux novateurs, et dès l'année 1523 les doctrines de Luther furent prêchées à Meaux par un cardeur de laine, Jean Leclerc, depuis exécuté à Metz, et que l'église réformée a mis au rang de ses premiers martyrs. Sa parole fit de nombreux prosélites dans un diocèse dans l'étendue duquel Guillaume Brissonnet n'avait pas trouvé (1524) «quatorze prêtres capables d'enseigner » le peuple.» Les protestestants se multiplièrent à Meaux et dans les environs et bientôt les persécutions commencèrent. Continuées sous l'épiscopat du cardinal du Prat, elles acquirent un nouveau degré de rigueur sous celui de Jean de Buz, mort en 1552 des suites d'une mutilation que lui firent subir les parents d'une femme avec laquelle il entretenait de criminelles relations. Soixante calvinistes arrêtés dans une maison de Meaux où ils se livraient à l'exercice de leur culte, furent condamnés à des peines diverses, et quatorze d'entre eux périrent dans les flammes après avoir eu la langue coupée (7 octobre 1546). Cette barbare exécution connue sous le nom d'arrêt des *quatorze,* déshonorait la fin du règne de François Ier, et achevait de porter la terreur dans l'esprit d'une population qui n'avait pas encore oublié le sac de Lagny (1544), ni les cruautés du comte de Lorges envers les habitants de cette malheureuse ville. Toutefois ces persécutions ne ralentirent pas les progrès de la réforme : ce n'étaient plus quelques novateurs obscurs qui la propageaient en France, elle avait trouvé des partisans parmi les plus grands seigneurs de la cour, et au sein même de la famille royale. L'abbesse de Jouarre, Charlotte de Bourbon-Montpensier abandonnait son couvent pour suivre la nouvelle religion, et le frère de l'illustre Coligny, Dandelot abjurait publiquement le catholicisme en présence de Henry II, au château de *Montceaux* (1558). Sous François II, les protestants devinrent, en haine des Guises, un parti politique; des conférences se tenaient à la Ferté-sous-Jouarre chez le prince de Condé; et à la même époque, le cardinal de Lorraine, alors maître du gouvernement, chassait, *sous peine de la potence,* les solliciteurs de Fontainebleau (1559), et réunissait dans la même ville (1560) une assemblée de notables, précurseur des états d'Orléans.

Digitized by Google

Pendant la minorité de Charles IX, dont les leçons de Jacques Amyot ne purent modifier le caractère, la lutte entre les protestants et les catholiques se continua non moins active et sanglante. C'est au château de Monceaux, embelli et souvent habité par Catherine de Médicis, que le prince de Condé venait se plaindre du massacre de Vassi; c'est de Fontainebleau que le duc de Guise enlevait le jeune roi (1562) pour donner à son parti l'autorité de sa présence.

L'édit de 1562 avait permis la liberté de conscience; des temples s'ouvrirent à Meaux et dans les environs; un synode provincial se tint à la Ferté-sous-Jouarre (1563); mais en même temps les protestants du diocèse, continuaient d'être un objet de défiance et de sourdes persécutions, et les quarteniers de la ville de Meaux recevaient l'ordre de dénoncer quiconque n'allait pas à la messe. Ces vexations amenèrent de déplorables représailles : les temples, les églises furent mutuellement ravagés, les insignes du culte brisés; les deux partis se poursuivirent avec cette fureur que peut seul donner le fanatisme religieux, et Meaux pris et repris tour à tour, devint le théâtre des plus sanglantes réactions. L'année 1567 fut signalée par de nouveaux troubles : les protestants de la Brie, de l'Ile-de-France prirent les armes; Meaux, Lagny, Lizy, Claye, la Ferté-sous-Jouarre, se soulevèrent sous le commandement d'un sieur d'Arles, abbé de Lagny. Leurs forces, réunies à Rozoy sous la conduite du prince de Condé et de Coligny, menaçaient Montereau où se trouvaient Charles IX avec toute sa cour, et il ne fallut pas moins qu'un secours de six mille Suisses pour ramener en sûreté le roi, de Meaux à Paris; encore courut-il en route le danger d'être enlevé auprès des Messy, dans le canton de Claye.

Une alternative de guerres et de trêves mal observées, et pendant lesquelles les protestants s'emparèrent de Montereau-Faut-Yonne (1567), laissa les habitants de la Brie, en proie à tous les maux qu'entraînent les discordes civiles, et devait se terminer par les horreurs de la Saint-Barthélemi. A Meaux, plus que partout ailleurs, peut-être, cette exécrable journée fut souillée par d'atroces excès. Si, dans quelques provinces, on vit des hommes généreux refuser d'obéir aux ordres sanguinaires de la cour, à Meaux, au contraire, on vit l'un des premiers magistrats de la cité, le lieutenant-général du bailliage, Rolland Cosset, dont le nom ne doit pas échapper à l'histoire, présider lui-même aux plus barbares exécutions. Accompagné de quelques satellites, il *dépeupla*, disent les auteurs contemporains, plusieurs rues de la ville. Le premier jour (24 août 1572), soixante-dix des citoyens les plus honorables succombèrent sous le poignard des assassins; les cadavres encore palpitants étaient précipités dans la Marne, après avoir subi d'affreuses mutilations. Le lendemain,

Digitized by Google

les prisonniers éprouvèrent le même sort; tous ceux que renfermaient les prisons périrent avec des circonstances qui devaient se renouveler deux siècles après (en 1792) dans la même ville, lors des massacres de septembre. Les prisonniers étaient appelés par leurs noms et assommés au fur et à mesure qu'ils paraissaient. Tant de sang, tant de carnage, n'avait pu assouvir la fureur de ces monstres, il leur fallait encore des victimes, et lorsque les hommes manquèrent, Rolland Cosset et ses bourreaux se transportèrent dans les maisons des principaux protestants : ni la douleur, ni les larmes de leurs femmes ne purent les fléchir; unissant la brutalité à la barbarie, ils livrèrent plusieurs de ces infortunées aux plus sanglants outrages, et vingt-cinq d'entre elles furent poignardées.

Meaux, ce berceau de la réforme, avait été la seule ville de la Brie que le fanatisme eût décimée; mais dans les tristes années qui suivirent, elle ne fut pas la seule qu'il dût envahir. La ligue étendit sur la Brie, l'Ile-de-France et le Gatinais, son vaste et fatal réseau. Le 7 juillet 1585, Henri III signa à Nemours le honteux traité de paix, qui proscrivait sous peine de mort le culte protestant, et accordait aux Guises des places de sûreté.

Trois ans après, ceux-ci, maîtres de Paris après la journée des barricades, s'emparaient (1588) de Lagny, de Melun, de Montereau-Faut-Yonne, pendant que les Reîtres accourus au secours du roi de Navarre, surprenaient et pillaient Château-Landon. Depuis cette époque jusqu'à l'abjuration de Henri IV, tout ce malheureux pays éprouva les vicissitudes de la guerre, et indépendamment des villes que nous venons de citer, Dammartin, Coulommiers, Provins, la Ferté-sous-Jouarre, furent alternativement occupés par les royalistes et les ligueurs. En 1590, lors du siége de Paris, les environs de Claye et de Chelles devinrent le théâtre des opérations stratégiques des armées de Henri IV et du duc de Parme, à la suite desquelles Lagny fut emporté d'assaut par les Espagnols. Plus tard, pendant que le roi resserrait de nouveau Paris, reprenait successivement Provins (1592) et plusieurs autres forteresses, Meaux restait toujours la place d'armes des ligueurs; ils y plaçaient une garnison espagnole qui ravageait les alentours, et ce ne fut qu'à la fin de l'année 1593, que les habitants, de concert avec leur gouverneur, Jacques de Vitry-L'Hôpital, ouvrirent leurs portes au prince légitime, donnant les premiers un exemple qui devait trouver des imitateurs, et dont ils ont gardé la mémoire, ainsi que l'atteste ce vers latin inscrit à l'une des entrées de la ville, et qui a subsisté jusqu'à nos jours : *Henricum prima agnovi regemque recepi.*

Pendant le cours de ces événements, la Brie avait cruellement souffert: « elle était si misérable par les guerres, dit Henri IV lui-même dans l'his-» torien Mathieu, que je courais tout le jour à la chasse, sans pouvoir trou-

Digitized by Google

» ver où loger. » C'est dans l'une de ces courses, entre Pont-Carré et Brie-comte-Robert, qu'il faillit une première fois être assassiné par Barrière, que la même pensée criminelle devait ramener à Melun où se trouvait le Roi, et où il fut arrêté, jugé et rompu en 1593.

Henri IV a laissé de nombreux souvenirs dans le pays. Le château de Montceaux, souvent mentionné dans ce précis, a été longtemps habité par la plus chérie de ses maîtresses, Gabrielle d'Estrées; c'est dans ce même château qu'eut lieu sa première entrevue avec le duc de Mayenne, lorsque celui-ci déposa les armes (1595), et c'est dans son parc qu'il prit le malin plaisir de fatiguer par une marche rapide, ce prince surchargé d'embonpoint.

Une fois affermi sur le trône, Henri IV fit de Fontainebleau sa résidence favorite; il y dépensa des sommes considérables; plusieurs de ses enfants, et entre autres Louis XIII y naquirent (1601), et c'est aussi dans ce palais qu'eut lieu en sa présence (1600), la fameuse conférence théologique entre l'évêque d'Evreux, depuis cardinal Duperron, et Duplessis-Mornay, et que deux ans après (1602), le maréchal de Biron, coupable de trahison envers l'Etat, fut arrêté. Sous le même prince et par les soins de Sully, fut commencé le canal de *Briare;* cette grande et utile entreprise fut terminée sous Louis XIII, par l'achèvement du canal *du Loing*.

A partir de Henri IV, l'histoire de la Brie ne présente plus que rarement un caractère d'intérêt général, et les événements dont elle fut encore le théâtre, se rattachent pour la plupart à l'histoire des diverses localités. Comme son père, Louis XIII habita souvent Fontainebleau; c'est là que se formèrent presque toutes les intrigues qui tendirent, sous le règne de ce faible monarque, à renverser le pouvoir du cardinal de Richelieu, et notamment celle de 1626 dont le frère du roi, Gaston d'Orléans, était l'âme, et dont le résultat devait être l'assassinat du premier ministre retiré alors au château de *Fleury d'Argouges*, entre Fontainebleau et Melun.

Les troubles qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XIV, affectèrent d'une manière cruelle la Brie et l'Ile-de-France. Les bords de la Marne principalement, furent ravagés par l'armée que le duc de Lorraine, Charles IV, amena en 1652 au secours des princes ligués contre la cour et contre le cardinal Mazarin, pendant que le vicomte de Turenne manœuvrait sur les rives de la Seine, entre Melun et Corbeil, pour forcer les Lorrains à se retirer.

Peu d'années après, un crime qui attestait à la fois et la faiblesse du gouvernement et le mépris le plus audacieux pour les lois, fut commis à Fontainebleau; Christine de Suède y fit assassiner son écuyer Monaldeschi (10 novembre 1657).

Digitized by Google

L'événement le plus désastreux du règne de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes, eut un funeste retentissement sur une partie de notre territoire. Les protestants étaient restés nombreux dans le diocèse de Meaux, ils y exerçaient paisiblement leur culte sous la protection des lois existantes et des garanties qui leur avaient été accordées. Meaux, La Ferté-sous-Jouarre, Lizy-sur-Ourcq, en renfermaient un grand nombre, et en 1683, dans cette dernière ville, ils avaient tenu, sous la surveillance de commissaires catholiques, un synode provincial, le dernier peut-être, où cinquante-quatre ministres avaient assisté. A la liberté de conscience dont ils avaient joui, quelque restreinte qu'elle fût, le fatal édit de révocation, daté de Fontainebleau le 22 octobre 1685, fit succéder les persécutions de l'intolérance. Les protestants, poursuivis dans leur conviction religieuse, furent encore dépouillés de la propriété des objets de leur culte : une ordonnance royale du 29 octobre 1685, prescrivit la démolition de leurs prêches, et fit don à l'hôtel-Dieu de Meaux des matériaux qui en provenaient et des maisons occupées par les ministres. L'effet de ces mesures acerbes et impolitiques, ne tarda pas à se faire sentir, et des documents contemporains constatent que sur environ quinze cents familles protestantes que Meaux et ses environs possédaient, plus de douze cents émigrèrent.

Depuis cette époque jusqu'à notre première révolution, on ne trouve plus rien qui mérite d'être mentionné.

E. D.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIOGRAPHIE.

NOTICE

SUR

PIERRE,

Abbé de Celles, près Troyes, puis de Saint-Remi de Reims, et enfin évêque de Chartres.

Le douzième siècle offre un repos agréable, lorsqu'on parcourt le moyen âge. Dans ses voies diverses, les grands hommes abondent. Pierre de Celles, tient un rang distingué, au milieu de ceux que l'histoire littéraire et religieuse réclame comme dignes de mémoire.

Né à Troyes, il se consacra tout jeune à Dieu dans l'abbaye de Celles. Il était abbé de ce monastère en 1150. Là, selon l'usage commun des congrégations diverses de l'ordre de St-Benoît, existaient deux écoles, l'une pour les jeunes clercs ou laïcs, et l'autre pour les moines. On s'y appliquait concurremment à l'étude des choses divines et humaines. Là, il vécut dans la familiarité de Jean de Sarisbury, anglais de nation, depuis célèbre maître en l'Université de Paris, et enfin évêque de Chartres (1).

Pierre était bien l'homme de son siècle. Mais sous plusieurs rapports, il s'élevait au-dessus. L'ordre de St-Benoît ne s'était jamais adonné à un ascétisme aussi rigoureux que celui des moines d'Egypte et de la Thébaïde, et il comptait déjà plusieurs siècles de services rendus à l'Eglise et à l'Etat, par le défrichement des terres, la transcription des livres, l'étude des belles lettres et de l'histoire, et par le ministère des paroisses, lorsque

(1) Petr. Cellens. epist. 119. in-8°. 1631, p. 292. 293.

Digitized by Google

Cluny le réforma en 910, Cluny qui rentra bientôt dans la voie de ses pères, en conciliant l'instruction avec les devoirs claustraux.

Le douzième siècle vit de nouveaux ordres religieux. Pierre, bénédictin de profession, admira le dévouement des Chartreux et des Cisterciens, qui se vouaient à une entière contemplation, et il alla souvent passer quelques jours avec eux dans leurs diverses retraites (1).

D'un autre côté, il ne persévéra pas moins dans sa vocation, et tout en suivant sa règle, et sans manquer aux offices *(salvâ divinæ laudis pensione)*, il étudia *les lois*, expression qui convient également au droit canonique, et au droit civil qui avait déjà beaucoup d'investigateurs dans les monastères (2).

Les nouvelles corporations n'étaient pas du goût de tout l'ordre monastique ancien, et sauf l'exagération propre à des hommes à qui ne coûtaient point les plus gandes austérités, Nicolas, moine de Clairvaux, écrivait que Pierre de Celles était le seul qui les affectionnât (3).

On sait que les clercs avaient toujours porté l'habit blanc avec une espèce de prédilection, et que le noir leur répugnait, lors même que les plus relâchés (il ne s'agit ici que de l'usage civil), portaient des habits de toutes sortes de couleurs (4).

C'est pourquoi les chanoines réguliers des XI et XIIe siècles, les Chartreux fondés en 1084, et les Cisterciens de l'an 1098, affectaient de se couvrir d'habits blancs. De là, les plaintes de tous les Bénédictins, et de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny en particulier (5). Pour Pierre de Celles, sa philosophie religieuse ne lui permit pas de prendre part à ce différent.

En 1162, il était devenu abbé de St-Remi de Reims; c'est en cette année, qu'éclata le grand scandale du XIIe siècle. Ici, il ne se montra pas sans prévention. Henri II, roi d'Angleterre, avait élevé son chancelier, Thomas Becquet, sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, c'est-à-dire, sur le siége du primat de tout son royaume. Cet homme vivait dans un palais, avec toute la simplicité d'un moine dans sa cellule. Sa nourriture, ses habits, son lit, sa vie tout entière présentaient la rigidité d'un ennemi du faste et de la grandeur mondaine. Les *fausses décré-*

(1) Petr. Celiens. epist. 112, p. 271. Epist. 165, p. 376, 377. Epist. 166, p. 380.

(2) Epist. 119, p. 292.

(3) Nicolai Clarevall. epist. 25, inter testim. pro Pet. Cellens. ante præfationem ejus epistolar.

(4) Herimann de rectaurat. abbat. S. Mart. Tornacens. apud Dacheri spicileg. l. 12, p. 371, 395.

(5) *O monache abbe*, dit Pierre de Cluny, *cur Pigredo fratris tui, non mentis sed vestis, execranda videtur.* (Petr. Cluniacens, lib. 4, epist 17.)

Digitized by Google

tales, avaient alors jeté les plus vives racines, et Thomas prétendait faire d'une concession de Henri I, roi en 1100, un droit incontestable de son église (1). Voici de quelle manière : Un prêtre avait commis un homicide, et arguant des immunités, Thomas déclara au roi qu'il avait seul le droit de punir le coupable, c'est-à-dire, de le dégrader et de le jeter dans un monastère pour y faire pénitence le reste de ses jours. Henri, au contraire, homme d'un caractère violent, voulait juger seul et avec toute la rigueur des lois. Ce prince était haï et détesté, comme usurpateur de la Bretagne et de l'Irlande; l'opinion des nations chrétiennes d'Occident, se manifesta bientôt contre lui.

Pierre de Celles fut des premiers à montrer qu'il approuvait la résolution de Thomas, contraire pourtant à l'ancienne discipline du temps des empereurs, et lui écrivit qu'on avait désapprouvé son zèle, mais qu'il avait raison de demander à Henri les choses enlevées à l'église (*res ablatas ecclesiæ*), qu'il fallait considérer le temps, et que les choses changeaient avec eux..., Car dans la primitive Eglise, c'était le temps de la patience, elle était alors tellement convenable, qu'il fallait abandonner son manteau à celui qui vous enlevait votre tunique.... L'Eglise devenue adulte ne peut souffrir de ses fils une injure qu'elle n'a souffert que de ses ennemis (2)... La volonté du roi avait eu cette malheureuse conséquence, que quelques-uns de ses courtisans crurent lui faire plaisir, mais l'affligèrent, en assassinant le saint archevêque (3).

Hâtons-nous de détourner les yeux de cette triste catastrophe. Pierre est élu évêque de Chartres en 1182, après la mort de Jean de Sarisbury, son ami. Sa vie comme évêque est pleine. Je ne raconterai pas ici tout ce qui le distingue dans son pieux ministère. Mais je ferai connaître tout son courage, tout son dévouement comme ami de l'humanité.

Il s'attacha à tout ce qui pouvait être utile, et par sa vertu et son esprit de conciliation, il fit voir qu'on pouvait tout par les moyens que donne un beau caractère, dans des jours où l'anarchie exerçait souvent ses tristes ravages. Divers faits viennent à l'appui de cette pensée à laquelle je m'arrête avec plaisir.

Il était d'usage d'assembler le ban à Chartres pour les expéditions militaires commandées par le comte. C'était l'occasion de plusieurs exactions que se permettaient les officiers du prince. Ainsi, ils levaient des droits exorbitants sur le vin qui entrait dans la ville en plus grande quan-

(1) Berault-Bercastel, histoire de l'Eglise, t. 12, p. 63, 64. Macquer et Dinouart. histoire ecclésiastique, t. 2, p. 377.

(2) Petr. Cellens. epistol. 10, Thom Venerab. Cantuar. Archiepis. p. 13, 14.

(3) Petri Blens. epist. 46, ad archiepisc. Gualterium Parnomitanum.

Digitized by Google

tité. Les cris les plus vifs s'élèvent; Pierre intervient comme un ange de paix, il obtient le consentement du comte Thibault, et fait publier dans la ville qu'il ne sera perçu sur chaque pièce de vin que trois sols. Ce triomphe sur l'avidité des agents du pouvoir est signalé d'une manière toute particulière dans les annales chartraines (1).

Il fut d'autant plus remarqué dans le temps, que ses prédécesseurs, il n'y avait guère plus d'un demi siècle, ne prenaient possession des maisons épiscopales de Chartres et de Pontgoin, qu'en marchant sur des décombres. Le comte Etienne n'avait pu empêcher le pillage de ces maisons à la mort d'un évêque, et il était tel, qu'avec tous les meubles, le peuple enlevait les portes, les fenêtres, les fers et les plombs. Il fallut que Louis le Gros en 1105 sur la demande d'Ives, intervînt pour défendre un pareil désordre (2).

Dans une autre circonstance, Pierre se montra très généreux, et se concilia encore plus l'affection des peuples. Les murs de la ville avaient besoin d'être réparés. Il était convenu que la partie d'enceinte qui avoisinait la cathédrale, l'évêché et le cloître, seraient entretenus par les habitants des domaines de l'église; les officiers du prince les surchargeaient de corvées et de prestations accablantes. Notre respectable évêque gémit de ce mal, et fait reparer les murs à ses frais. Nouveaux témoignages d'une reconnaissance vivement sentie (3).

Enfin, sous un règne imprévoyant, les chemins qui conduisaient à la ville épiscopale étaient dans un état complet de dégradation, ce qui était nuisible à toutes les relations. Pierre prend conseil de lui-même. Il donne une somme de cent francs, très considérable pour le temps, dans le dessein de parvenir à leur réparation. Tout le monde l'imite à l'envi, et le travail entrepris et parfait, est regardé comme une œuvre de piété envers Dieu, et d'affection pour ses semblables (4).

Le dernier jour de Pierre de Celles arrive. Il meurt en 1187. La nouvelle de sa mort n'est propagée qu'avec le sentiment du deuil. Les peuples accourent de toutes parts, des bords de l'Eure, du Loir, de la Seine de la Loire. Ils ont perdu leur pontife, ils ont perdu leur père. Chacun veut voir ce corps inanimé qui porte les marques livides de la mort, et c'est à qui baisera la bouche et le visage du vénérable pontife : *Os ipsius et fa-*

(1) Mabillon vetera Analecta, in-8°, t. 2, p. 570. *Antiquam banni consuetudinem Theobaldo comite assentiente reformavit.*

(2) Ordonnances de nos rois, in-folio, t. 1, p. 2.

(3) Vetera Analecta, etc. *ibid.*, p. 571.

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

ciem deosculari penitus non horrerent (1). Des gémissements nombreux accompagnent et suivent cette scène de désolation.

Troyes peut donc se glorifier d'avoir donné le jour à Pierre de Celles, et Chartres l'honore comme un de ses plus vertueux évêques. L'abbaye de Josaphat près cette dernière ville, avait recueilli ses cendres. Aujourd'hui transformée en maison de secours pour les orphelins et les incurables, l'église n'existant plus, on ne pourrait désigner le lieu où ses dépouilles mortelles ont été confiées à la terre Sa tombe a été détruite avec l'église.

M. J. F. Ozeray.

(1) Vetera Analecta, etc , p. 572.

Digitized by Google

Digitized by Google

PALÉOGRAPHIE.

TESTAMENT DE SAINT REMY

AVEC DES COMMENTAIRES POUR EN FACILITER L'INTELLIGENCE.

(Extrait des mss. de Lacourt, *t. 2, biblioth. de Reims).*

(Suite et fin).

XXVIII.

Je lègue à l'église de Laon, deux villages du nombre de ceux que le roi Louis de sainte mémoire m'a donnés; le bourg d'Anisi et dix-huit sous pour être également partagés entre les prêtres et les diacres de cette église. Elle possédera entièrement la part que j'ai à Sery avec le village nommé Lauscita, que ma très chère fille, sœur et vierge qui, comme je le crois, jouit de Jésus-Christ, la très sainte Geneviève m'a enjoint de lui donner pour être employé aux besoins des pauvres de Jésus-Christ.

Dono Ecclesiæ Laudunensi ex villis quas mihi sanctæ recordationis præfatus rex Ludowicus dedit, duas; Anisiacum, solidosque decem et octo, quos Presbyteri et Diaconi inter se æquali divisione distribuant. Partem meam de Secio ex integro ad se revocet Ecclesia Laudunensis, et Lauscitam quam mihi carissima filia et soror mea, virgoque (ut credo) Christi, sanctissima Genovefa, in usibus pauperum Christi tibi dandam ad integrum delegavit.

Digitized by Google

COMMENTAIRE.

Inguelram, évêque de Laon, reconnoît les bienfaits de saint Remy envers cette église, dans la charte par laquelle il donne l'autel de Corbeny au monastère de saint Remy : *Beatissimi Remigii patris nostri munificentia Laudunensem ecclesiam honore sublimavit, possessionibus ampliavit, et de corpore ipsius Remensis ecclesiæ portionem uterinam constituit ei sororem*, etc. Cette charte est de l'an 1103.

XXIX.

Commendo sanctitati tuæ, fili fratris mei Lupe Episcope, ex præfatis villis, quos libertos esse præcipio, Catusionem, et Auliatenam conjugem suam; Nonnionem qui meam vineam facit; Sonnoveifam, quam captivam redemi, bonis parentibus natam, et ejus filium Leutiberedum; Mellaridum, et Mellatenam, Vasautem, Cocum, Cæsariam, Dagarasenam, et Baudorosenam Leonis neptem, et Marcoleifum filium Totnonis: hos totos, fili fratris mei Lupe Episcope, sacerdotali auctoritate liberos defensabis.

Je vous recommande, ô Loup, Evêque, fils de mon frère, les personnes des villages ci-dessus nommés, que je veux que l'on affranchisse, savoir : Catusion et Auliatène sa femme; Nonnion qui cultive une de mes vignes; Sonnoveife, née de bonne famille, que j'ai tirée de captivité; son fils Leutibérède; Mellaride et Mellatène; Vasauté, Cocus, Césarie, Dagarasène, et Baudorosène nièce de Léon; Marcoleif fils de Totnon. Employez votre autorité pontificale, ô Loup, pour les maintenir dans la liberté que je leur accorde.

COMMENTAIRE.

Il paroît par cet article que Loup, évêque de Laon, étoit exécuteur du Testament de saint Remy, son oncle.

XXX.

Tibi autem, heredi Ecclesiæ meæ, Flavianum et uxorem suam Sparagildem dono. Eorum Filiolam parvulam Flavarasenam, liberam esse constitui. Fedamiam uxorem Melani et eorum parvulam, Remenses Presbyteri et Diaconi possidebunt. Cispiciolum colonum liberum

Je donne à l'église de Reims, mon héritière Flavien et Sparagilde sa femme. J'ordonne que la jeune Flavarasène leur fille jouisse de la liberté. Les prêtres et les diacres de l'église de Reims retiendront Fédamie, femme de Melan, et sa petite-fille. Cispiciol l'un de mes labou-

Digitized by Google

reurs sera libre; toute sa famille appartiendra à mon neveu Ætius, qui possédera en commun avec Agatimère la cense de Passi. Je donne à ma petite nièce Prætextate, Modorosène; le jeune Leudochaire, à Profuture; Leudonaire, à Profutura. Je laisse quatre sols aux sous-diacres, aux lecteurs, aux portiers, et aux jeunes enfants de l'église de Laon; aux pauvres de la matricule un sou pour leur réfection.

esse præcipio, et ad nepotem meum Aëtium ejus familiam pertinere; ad utrumque, id est ad Aëtium et Agatimerum, pervenire colonicam Pasciacum. Pronepti meæ Prætextatæ dono Modorosenam. Profuturo Leudocharium puerum trado. Profuturæ dari jubeo Leudoneram. Laudunensibus Subdiaconibus, Lectoribus, Ostiariis, et Junioribus quatuor solidos derelinquo. Pauperibus in matricula positis solidus dabitur ad eorum refectionem.

COMMENTAIRE.

Junioribus. Ce sont les enfants de chœur qui servoient à l'autel suivant la coutume de l'église de Reims, et qui représentoient à la messe les derniers de l'ordre des quatre mineurs, appelés céroféraires.

XXXI.

Je lègue à l'église de Soissons le village de Sablonière, situé sur le ruisseau de More, et dix sous, afin qu'elle ait mémoire de moi. Ce village m'a été donné par Clovis; à l'égard de Sablonière-sur-Marne, je l'ai destiné pour mes héritiers.

A l'église de Châlons, le village de Jalon-sur-Marne que je tiens de la libéralité du même prince, et de plus dix sols.

A l'église de Saint-Menge huit sous, et le village appelé Fuscinaire qui me vient encore du même prince. A l'église de Mouzon cinq sous; à l'église de Von, la pièce de terre qui tient aux moulins qu'on a bâtis auprès. A l'église de Chéry quatre sous, et la même somme à celle de Potez pour faire mémoire de mon nom.

A l'église d'Arras où, par la grâce

Delegoque, ex dato præfati Principis, Salvonarias supra Moram, et decem solidos Ecclesiæ Suessonicæ pro commemoratione nominis mei. Nam Sablonarias supra Matronam heredibus meis deputavi.

Catalaunensi Ecclesiæ ex dato sæpe dicti filii mei, Gellonos supra Matronam, et solidos decem.

Ecclesiæ Sancti Memmii, Fuscinarias ex donis præscripti Principis, et solidos octo. Mosomagensi, solidos quinque. Vogensi, agrum apud officinam molinarum, quæ ibi est constituta. Catarigensi Ecclesiæ, solidos quatuor, totidemque Portensi pro commemoratione mei nominis inferentur.

Ecclesiæ Attrabatensi, cui, Domino annuente, Vedastum fratrem meum carissimum Episcopum

Digitized by Google

consecravi, ex dono jam dicti Principis villas duas in alimoniis Clericorum deputavi, Orcos videlicet et Sabucetum : quibus etiam pro memoria nominis mei solidos viginti dari jubeo.

de Dieu, j'ai consacré pour évêque, Vast mon très cher frère, les villages d'Ourton et de Souche qui m'ont été donnés par Clovis : le revenu servira à la nourriture des clercs qui la desservent. Je veux encore qu'on leur donne vingt sons afin qu'ils aient mémoire de moi.

COMMENTAIRE.

Salvonarias. On lit ce mot différemment dans les exempl. mnss. *Salvanarias*, *Sablonarias* ou *Salinarias;* c'est un nom de village, et ce peut être *Sablonière,* au décanat de Chésy en Brie, dans le diocèse de Soissons : Mora est un ruisseau qui y passe. Ces noms anciens ont peut-être changé de même que celui de *Fuscinaria,* et c'est par cette raison que ces lieux nous sont inconnus aujourd'hui.

Orcos. Ces deux villages donnés à l'église d'Arras, sont connus. Aubert Le Mire dit qu'*Orcos* est Ourtoy, au milieu de l'Artois, et *Sabucetum*, Souche à trois lieues d'Arras. *V. cod. donat. piarum. chronic. Cameracense et notas Colvenerii.* Le pape Eugène parle de ces villages dans la bulle de confirmation accordée à l'église d'Arras : elle est rapportée par Locrius, p. 310.

XXXII.

Ursi Archidiaconi familiaribus usus obsequiis, dono ei domitextilis casulam subtilem, et aliam pleniorem, duo saga delicata, tapete quod habeo in lecto, et tunicam quam tempore transitus mei reliquero meliorem.

Pour reconnoître les services que m'a rendus Urse archidiacre, je lui donne un manteau tissu délicatement, un autre d'une étoffe plus forte, deux habits d'étoffe fine, la couverture qui sert à mon lit, et la meilleure robe que je laisserai à ma mort.

Heredes mei, Lupe Episcope, et Agricola Presbyter, porcos meos inter vos æqualiter dividetis. Friaredus, quem ne occideretur quatuordecim solidis comparavi, duos concessos habeat, duodecim det ad basilicæ domnorum Martyrum Timothei et Apollinaris cameram faciendam. Hæc ita do, ita lego, ita testor. Ceteri

Loup évêque et Agricole prêtre, mes héritiers, partageront également entre eux mes porcs. Friarède que j'ai sauvé de la mort en payant quatorze sous pour lui, en retiendra deux, et en donnera douze qu'on emploiera à voûter l'église des Saints-Martyrs Timothée et Apollinaire. Telle est la disposition que

Digitized by Google

je fais des biens que je donne et que je lègue par ce testament; que tous ceux que je n'y ai point compris en soient exclus.

omnes exheredes estote, suntote.

COMMENTAIRE.

Flodoard parle de l'archidiacre Urse, au chap. 23, et dit que saint Remy lui laissa *casulam subtilem et aliam pleniorem :* dans quelques exemplaires, le mot *domitextilis* est séparé en deux mots; Brisson n'en fait qu'un. M. Du Cange croit qu'il faut lire *auritextilis.* Casula est un manteau ou pluvial, qui servoit autrefois à porter en ville, comme nos chapes d'église. Ce passage de Flodoard prouve que le testament de saint Remy lui a été connu. Hincmar le cite comme une pièce authentique. *Hæc ita do.* On finissoit les testaments par cette formule.

XXXIII.

J'ai fait ce testament sans aucune mauvaise intention, ni quant à présent ni pour l'avenir; s'il s'y trouve quelque rature ou quelques termes effacés, cela a été fait en ma présence lorsque je l'ai relu et corrigé. J'ai fait deux testaments avant celui-ci, le premier, il y a quatorze ans, et l'autre, il y a sept ans; j'entends qu'ils ne préjudicient, ne nuisent en rien et ne puissent infirmer ce dernier, d'autant plus que j'y ai inséré en présence de mes frères tout ce qu'ils contenoient, que j'y ai ajouté plusieurs choses qui y manquoient, et entre autres la disposition des biens que Dieu m'a envoyés depuis ces deux premiers testaments.

Celui-ci doit être inviolablement observé par mes frères et successeurs, les évêques de Reims. Je le mets sous la défense et la protection des rois de France, mes très chers fils que j'ai consacrés à Dieu

Huic autem testamento meo dolus malus abest, aberitque; in quo si qua litura, vel caraxatura fuerit inventa, facta est me præsente, dum à me relegitur et emendatur. Neque ei duo priora testamenta, primum quidem quod ante XIIII. et alterum quod ante septem condidi annos, obsistere, obviare, aut ullatenus nocere poterunt: eo quod quidquid in ipsis continebatur, in præsentia fratrum meorum hic inserta, et quæ deerant adjuncta, insuper et quæ Dominus mihi largiri in postmodum dignatus est, super addita noscuntur. Sed inconvulsum et incontaminatum præsens hoc quod condidi testamentum, à fratribus meis successoribus, videlicet Remorum Episcopis, conservandum; à regibus quoque Francorum, filiis scilicet meis carissimis, quos per baptismum, Jesu Christi dono, et gratia Spiritus Sancti cooperante, Domino consecravi, ubique defen-

Digitized by Google

sum, atque protectum contra omnia et in omnibus, inviolabilem perpetuamque semper obtineat firmitatem. Et si quis, in ordine clericali, à Presbytero usque ad tonsum contradicere, aut obviare ei præsumpserit, et correptus à successore meo satisfacere neglexerit, convocatis ex vicinioribus locis Remorum Diæceseos tribus Episcopis, deponatur à gradu. Si verò (quod non opto, nec cupio, sed neque spero) successor quilibet mihi in hac sede Remorum Episcopus, execrabili cupiditate ductus, res præfatas, sicut à me, auctore Domino meo Jesu Christo, ad illius honorem, et ejus pauperum consolationem ordinatæ sunt, aliorsum distrahere, immutare, commutare, seu quolibet obtentu in usus laicorum, beneficii gratia dare, aut à quolibet datas, favere, aut consentire præsumpserit, convocatis totius Diæceseos Remorum Episcopis, Presbyterisque ac Diaconibus, nec non et ex filiis meis carissimis Francis religiosis quàm plurimis, reatus sui pœnam, privatione sui Episcopatus, persolvat: et nequaquam ultra recuperationem gradus amissi, in hoc sæculo promerebitur.

dans le baptême par les bienfaits de Jésus-Christ et le secours de la grâce du Saint-Esprit; j'espère qu'ils emploieront leur autorité pour lui donner une force perpétuelle et inviolable dans tout ce qu'il contient, et contre tous ceux qui voudroient y contrevenir.

Si quelqu'un du clergé, tel qu'il puisse être, ose s'opposer à son exécution, mon successeur le réprimera; s'il méprise sa correction et ses avis, que trois prélats des villes les plus voisines de Reims s'assemblent, et le déposent du rang qu'il tient dans l'église.

S'il arrivoit, contre mon attente, que quelqu'un de mes successeurs dans ce siége de Reims, inspiré par une exécrable cupidité, aliénât, changeât, ou sous quelque prétexte que cè puisse être, abandonnât aux laïques les biens que, par l'inspiration de Jésus-Christ, j'ai voulu être destinés à l'honorer, et à consoler ses pauvres: quand même il ne feroit que favoriser et acquiescer à la distraction qu'un autre de ses prédécesseurs auroit faite; on assemblera tous les évêques de la province de Reims et plusieurs autres personnes de piété de la France, qui sont mes très chers enfants, pour le punir de sa faute en le déclarant indigne de son siége, sans qu'il lui reste aucune espérance d'y remonter jamais.

Commentaire.

Huic autem testamento dolus, etc. Cette phrase est du style des testaments de ces siècles, v. Brisson. *Si quæ caraxaturæ, si quæ lituræ, si quæ*

Digitized by Google

litteræ adjectæ sunt vel additæ; ego feci fierique jussi, dum meam mihi sæpius prælego voluntatem.

Neque ei priora duo testamenta. Saint Remy avoit déjà fait deux testaments, qu'il révoque par celui-ci, qui renferme la disposition des précédents et qui comprend quelques articles nouveaux; et c'est ce qui donne lieu à demander comment il s'est pu faire que les habits légués par saint Remy, soient demeurés en même état, et que, pendant quatorze ans, il ne soit mort aucun de ceux à qui saint Remy faisoit quelque don, et pourquoi les enfants du premier sont encore nommés enfants, au dernier testament, et c'est ce qui fait conjecturer que le testament mis au jour par Chiflet, et que nous avons dans nos manuscrits, n'est que l'abrégé de celui-ci, et que saint Remy l'a augmenté en même temps.

Saint Remy appelle ici les rois de France, ses enfants, parce qu'il les avoit engendrés en Jésus-Christ dans la personne de Clovis, et que la France étoit alors partagée à ses enfants qui portoient tous le titre de roi.

Les menaces de saint Remy ont eu leur effet à l'endroit de ceux qui ont voulu envahir les biens qu'il avoit laissés aux églises, V. Flod. liv. 1, chap. 20. Les chartes anciennes contiennent de semblables imprécations. V. la chronique de Cambray, par Balderic, chap. 27, où il rapporte la donation de plusieurs terres, faite au monastère de Maroles par l'abbé Chorobert, avec la permission de l'évêque Vindician : elle finit par de semblables imprécations.

XXXIV.

Si quelque laïque, au préjudice de mes dernières volontés, et recherchant son intérêt particulier, sous quelque prétexte que ce soit, ose usurper et détourner à d'autres usages ce que je laisse aux pauvres de l'église; que celui qui aliénera ou qui jouira de l'aliénation, qui demandera ou auquel on donnera, ou qui enfin s'emparera avec violence de ces biens, soit séparé de la communion des fidèles, et qu'il n'y soit admis qu'après s'être rendu digne de l'indulgence de l'église, lorsque Dieu ayant touché son cœur il aura entièrement réparé son crime.

Quicumque verò ex laico habitu à nobis statuta parvipendens, sibique favens, quæ pauperibus Ecclesiæ attributa sunt, abuti, aut usurpare quolibet obtentu præsumpserit, pari simul perpetuaque damnatione, alienator, petitor, dator, acceptor, pervasor, anathematis vinculo ab Ecclesia Catholica sejungantur, donec valeant, Deo miserante, condignæ satisfactionis emendatione, indulgentiam promereri. Sin autem in hoc perseverare cujuscunque donationis occasione quilibet delegerit, spes ei præsentis ac futuræ restitutionis à successore

Digitized by Google

meo, Remorum scilicet Episcopo, omnimodis auferatur.

Que s'il s'opiniâtre à se maintenir dans ses biens usurpés, quelque donation qui puisse lui servir de titre, que l'évêque de Reims mon successeur lui dénonce, que dès à présent et à l'avenir, toute espérance de réconciliation lui est ôtée.

COMMENTAIRE.

On redoutoit ces imprécations de saint Remy dans le IXe siècle, et l'on attribuoit aux menaces de ce saint, les moindres malheurs qui arrivoient aux familles de ceux qui jouissoient des biens qu'il avoit laissés à l'église. Charles le Chauve avoit donné à Ricuin, l'un de ses officiers, le village de Luilly; Dieu affligea la maison de ce gentilhomme, et sa femme mourut d'une maladie fâcheuse. Le roi acquiesça à la remontrance d'Hincmar, qui lui avoit représenté combien étoient à craindre les menaces de saint Remy; et il donna trois diplômes pour remettre l'église de Reims en possession de cette seigneurie, de celle d'Epernay et de plusieurs autres terres qui avoient été usurpées, après qu'Ebon eût été déposé de son siège. V. *Flod. liv.* 3, *chap.* 4, *p.* 137.

XXXV.

Generi tantummodo regio, quod ad honorem sanctæ Ecclesiæ, et defensionem pauperum, unâ cum fratribus meis et Coëpiscopis omnibus Germaniæ, Galliæ, atque Neustriæ, in regiæ majestatis culmen perpetuò regnaturum statuens elegi, baptizavi, à fonte sacro suscepi, donoque septiformis spiritus consignavi, et per ejusdem sacri chrismatis unctionem ordinato in Regem, parcens, statuo, ut si aliquando genus illud regium per benedictionem meam totiens Domino consecratum, mala pro bonis reddens, Ecclesiarum Dei pervasor, destructor, depopulator, gravis, aut contrarius existere voluerit, convocatis Remorum diæceseos

J'excepte ici la race de nos rois que j'ai établie sur le trône royal pour régner à jamais, que j'ai baptisée, levée des fonds sacrés, remplie des sept dons du St-Esprit, en même temps que par la même onction du saint-chrême je l'ai consacrée pour défendre l'honneur de l'Eglise, et protéger les pauvres, en présence de tous mes frères les évêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie. En considération de leur dignité, j'ordonne que si quelqu'un des princes de la maison royale que mes bénédictions ont tant de fois consacrés au Seigneur, rendant le mal pour le bien et devenant le destructeur et l'ennemi de l'Eglise, envahissoit ou ravageoit ses posses-

Digitized by Google

sions, les évêques de la province de Reims assemblés lui fassent d'abord leurs remontrances; que l'église de Reims se joigne ensuite à l'église de Trèves sa sœur, et s'adresse au roi une seconde fois. Qu'enfin trois ou quatre archevêques des Gaules s'assemblent, avertissent ce prince de telle condition qu'il puisse être, et qu'on continue de lui faire jusqu'à sept avertissements avec la patience d'une bonté paternelle, s'il refuse de donner à l'Eglise la satisfaction qu'elle attend de lui.

Enfin, s'il méprise ces monitions et que, différant de se corriger, il persévère dans l'esprit d'opiniâtreté, s'il ne veut pas s'humilier et se soumettre à Dieu, ni participer aux bénédictions de l'Eglise, qu'il soit retranché du corps de Jésus-Christ, et qu'on lui prononce la sentence qui a été autrefois inspirée à David par le même esprit qui parle par la bouche des évêques, en ces termes : parce qu'il a persécuté le pauvre qui étoit dans l'indigence, et qu'il a cherché la mort de celui qui avoit le cœur brisé de douleur, et qu'il ne s'est point souvenu de faire miséricorde, qu'il a aimé la malédiction, elle tombera sur lui; il a rejeté la bénédiction, et elle s'éloignera de lui. Que l'Eglise lui applique ce qu'elle chante du traître Judas, et des mauvais évêques, dans ces paroles de Jésus-Christ : ce que vous avez fait aux plus petits des miens, vous me l'avez fait; et ce que vous ne leur avez point fait,

Episcopis, primùm moneatur : et deinde Ecclesia Remensis præfata, adjuncta sibi sorore, Ecclesia scilicet Treverensi, iterum conveniat. Tertiò verò, Archiepiscopis tantummodo Galliarum tribus aut quatuor convocatis, Princeps ille, quicunque fuerit, moneatur : ita ut usque ad septimam monitionem, si prius satisfacere renuerit, paternæ pietatis longanimitate differatur. Tandemque, si postpositis omnibus præfatis monitionibus, incorrigibilis contumaciæ spiritum non deposuerit, et se per omnia, Deo subdi nolens, benedictionibus Ecclesiæ participare noluerit, elogium segregationis à corpore Christi, ab omnibus ei porrigatur, quod per prophetam et regem David longè antè, eodem qui in Episcopis est, dictante Spiritu sancto, noscitur decantatum : Quia persecutus est (inquit) hominem inopem, et mendicum, et compunctum corde, et non est recordatus facere misericordiam, et dilexit maledictionem, et veniet ei; et noluit benedictionem, et elongabitur ab eo.—Totumque ei quod in persona Judæ traditoris Domini nostri Jesu Christi, et malignorum Episcoporum, Ecclesia decantare solet, per singulas ei decantetur Ecclesias : quia Dominus dixit : Quamdiu fecistis uni ex minimis meis, mihi fecistis : et quamdiu his non fecistis, nec mihi fecistis. Et ideo quod probatur in capite, in membris intelligendum esse non dubitetur. Unum tantum-

Digitized by Google

modo ibi verbum per interpositionem commutetur : Fiant dies ejus pauci, et principatum ejus accipiat alter.

vous ne me l'avez point fait. Et qu'ainsi ce qui se trouve vrai dans le chef, se trouve également vrai dans les membres. Par le seul changement d'un terme, que le nombre de ses jours soit abrégé, et qu'un autre jouisse de son autorité.

COMMENTAIRE.

Defensionem pauperum, etc. Saint Remy écrivant à Clovis, lorsqu'il entreprit la guerre en Bourgogne et contre Alaric, lui recommande la cause des pauvres et des orphelins.

Genus regium, etc. On voit par là que saint Remy a baptisé les enfants de Clovis. Il dit plus haut *a regibus Francorum filiis meis charissimis quos per baptisma cooperante Domino consecravi*. Quelques auteurs croyent qu'il parle ici de l'onction royale. *Totiens per benedictionem meam consecratum*.

Archiepiscopis tribus, etc. Il semble que saint Remy attribue ici une autorité primatiale à l'église de Reims et à ses successeurs, pouvoir inoui en France dans ces premiers siècles, et qui est une des plus fortes raisons alléguées contre ce testament. Je ne crois pas qu'il suffise de répondre que nos archevêques, comme successeurs de l'Apôtre de la nation, veilloient à la conservation de la foi dans le royaume, pouvoient avertir les rois, se joindre ensuite aux prélats pour prendre leur conseil, non par aucune juridiction qu'ils eussent sur eux, mais afin de concourir ensemble à la conservation de la religion et des biens ecclésiastiques. On a des exemples du courage des évêques qui ont repris les rois avec une hardiesse apostolique. V. Grég. de Tours, et Aimoin. Foulques, archevêque de Reims, menaça Charles le Simple de l'excommunier, s'il ne quittoit l'alliance qu'il avoit contractée avec les Normands, peuples infidèles et ennemis de l'église. V. Flod. l. 4, c. 5.

Princeps ille quicumque fuerit. Un savant historien conjecture de ces paroles, que le testament de saint Remy peut avoir été augmenté après coup, vers le temps de Charles Martel, qui usurpoit les biens des églises, et que toutes ces bénédictions que saint Remy avoit répandues sur le sang de Clovis, ne sont décrites ici que pour détourner ce prince ambitieux de rien entreprendre contre une famille dont le sang devoit toujours régner dans les Gaules, et qu'ainsi ces additions sont d'un auteur contemporain de Charles Martel. M. Marlot est d'un autre sentiment; l'état pitoyable de l'église de Reims au temps de Charles Martel, le terme d'archevêque dont

Digitized by Google

l'auteur se sert par trois fois, au lieu du nom de primat qui fut donné à Tilpin, le portent à croire que ce testament a été fourré de pièces ajoutées sous saint Réol; lorsqu'il quitta le parti du roi pendant les désordres de la France, pour suivre celui de Pépin, qui déjà formoit le dessein d'usurper la couronne, et de profiter de l'indolence des derniers rois de la première race. L'auteur qui fait parler saint Remy en la personne de ses successeurs, avoit en vue le concile assemblé par Sonnace et l'union qui étoit alors entre les églises de Reims et de Trèves, recommandables dans les deux royaumes de France et d'Austrasie.

XXXVI.

Si mes successeurs les archevêques de Reims viennent à négliger ce que j'ai ordonné dans ce testament, que les malédictions dont j'ai menacé les princes tombent sur eux, que leurs jours soient abrégés, et qu'un autre s'asseye sur leur siége. Mais si Jésus-Christ daigne ouïr la prière particulière que je fais chaque jour en présence de la majesté divine pour la maison royale, afin qu'elle continue d'observer les instructions que je lui ai données pour gouverner dignement l'Etat, et protéger l'Eglise, aux bénédictions qu'il a plû à Dieu de répandre par ma main pécheresse sur son chef, beaucoup d'autres seront ajoutées et versées par le même esprit sur un chef plus illustre encore. De lui, sortiront des rois et des empereurs dont la postérité, fidèle aux volontés de Dieu, aidée de ses grâces, travaillera à l'avancement de l'Eglise, établira son pouvoir sur les fondements de l'équité et de la justice, sera digne du trône de ses pères, en portera de jour en jour les limites plus loin qu'eux encore, et méritera une clé-

Quod utique si successores mei Remorum scilicet Archiepiscopi, operari, sicut à me ordinatum est, neglexerint, in se quidquid in Principibus resecandum fuerat, maledictionibus depravati reperiant: ut fiant dies eorum pauci, Episcopatum eorum accipiat alter. Si verò Dominus meus Jesus Christus vocem orationis meæ, quam quotidie pro genere illo in conspectu divinæ majestatis specialiter fundo, audire dignatus fuerit, ut sicut à me accepit, ita in dispositione regni, et ordinatione sanctæ Dei Ecclesiæ perseveret, benedictionibus quas Spiritus Sanctus per manum meam peccatricem super caput ejus infudit, plurimæ super caput illustrius per eundem Spiritum sanctum superaddantur: et ex ipso Reges et Imperatores procedant, qui in præsenti et in futuro, juxta voluntatem Domini, ad augmentum sanctæ suæ Ecclesiæ, virtute ejusdem in judicio et justitia confirmati, et corroborati, regnum obtinere atque augere quotidie valeant: et in domo David, hoc est in cælesti Hie-

Digitized by Google

rusalem, cum Domino in æternum regnaturi, sublimari mereantur.

Amen.

vation plus grande dans la maison de David, c'est-à-dire dans la Jérusalem céleste, où elle régnera à jamais avec le Seigneur : Ainsi soit-il.

COMMENTAIRE.

C'est la raison pour laquelle Hincmar, Foulques et Herivée ont été si vigilants à conserver les terres données par saint Remy, dont ils demandoient la restitution au nom du testament de ce saint. V. Flod. l. 3, c. 24. Hincmar parle de ces imprécations qui ne sont point dans le petit testament : ainsi ces additions sont très anciennes.

Les bénédictions que saint Remy souhaite aux rois; ce chef plus illustre que Clovis; la dignité impériale promise aux princes pieux, montrent évidemment l'âge de ce supplément, et qu'il ne passe point Charles le Chauve ou Charlemagne : tout y est accommodé avec art aux évenements qui ont suivi l'établissement de la seconde race, et l'on voit que l'auteur vouloit flatter le prince régnant, en faisant penser que son élévation étoit le fruit de sa piété prédite par saint Remy. Ces règnes qui devoient toujours durer, sont des expressions ordinaires aux poètes païens qui donnoient dans l'adulation.

XXXVII.

Peractum Remis, die et consule supradicto, intercedentibus et mediis signatoribus.

Fait à Reims le jour et an que dessus, en présence des personnes qui ont signé.

Ego Remigius Episcopus testamentum meum relegi, signavi, subscripsi, et in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti (Deo adjuvante) complevi. † Vedastus Episcopus : cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, benedixi : interfui quoque, atque subscripsi. † Genebaudus Episcopus : Cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, benedixi : interfui quoque, atque subscripsi. † Medardus Episcopus : Cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, bene-

Moi Remi, évêque, j'ai relu, fermé et souscrit avec la grâce de Dieu ce testament, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Vast évêque, je maudis celui que Remi mon père a maudit, je bénis celui qu'il a béni : j'ai été présent et j'ai signé. †

Génébaud, évêque, etc. †

Médard, évêque, etc. †

Digitized by Google

	dixi : interfui quoque, atque subscripsi. †
Loup, évêque, etc. †	Lupus Episcopus : Cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, benedixi : interfui quoque atque subscripsi. †
Benoît, évêque, etc. †	Benedictus Episcopus : Cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, benedixi : interfui quoque atque subscripsi. †
Euloge, évêque, etc. †	Eulogius Episcopus : Cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, benedixi : interfui quoque, atque suscripsi. †
Agricole, prêtre, etc. †	Agricola Presbyter : Cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, benedixi : interfui
Thédoin, prêtre, etc. †	quoque atque subscripsi. † Theodonius Presbyter : Cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, benedixi : interfui
Celsin, prêtre, etc. †	quoque, atque subscripsi. † Celsinus Presbyter : Cui pater meus Remigius maledixit, maledixi : et cui benedixit, benedixi : interfui quoque, atque subscripsi.
Pappole, j'ai été présent, et j'ai souscrit.	V. C. Pappolus interfui, et subscripsi.
Eulode, j'ai été présent, et j'ai souscrit.	V. C. Eulodius interfui, et suscripsi.
Eusèbe, j'ai été présent, et j'ai souscrit.	V. C. Eusebius interfui, et subscripsi.
Rusticole, j'ai été présent, et j'ai signé.	V. C. Rusticolus interfui, et signavi.
Eutrope, j'ai été présent, et j'ai signé.	V. C. Eutropius interfui, et signavi.
Dauvé, j'ai été présent, et j'ai signé.	V. C. Dauveus interfui, et signavi.

Commentaire.

Peractum Remis, etc. De là on peut voir que ce testament n'est pas

Digitized by Google

entier, que la date de l'année ou du consul y manque. On datoit en France par les consuls, le P. Pagy l'a démontré, t. 2, *consulis nomen annum designat.* Cassiodore *variar.* l. 3.

Suscripsi. On terminoit les signatures par la croix que l'on mettoit avant ou après les noms. Dans la lettre de Fauste, *Pragmatius in Christo signo episcopus relegi et subscripsi.* V. la Diplomatique.

Benedictus. C'est peut-être saint Béat d'Amiens.

Agricola. Ce nom n'est pas dans quelques éditions; on le trouve au nombre des autres, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Remy, qui vient d'Hincmar.

Theodonius. Quelques exemplaire ont *Theodonus*, *Theodorus.* Dans le manuscrit qui a appartenu à l'abbaye de Saint-Nicaise, et qui contient le petit testament, il n'y a que cinq signatures de laïques; Dauvé ne s'y trouve point. Flodoard les nomme sur la fin du premier livre.

V. C. Vir Consularis ou *vir clarissimus.* V. Du Cange. C'étoient les six échevins de Reims.

XXXVIII.

Post conditum testamentum, immo signatum, occurrit sensibus meis, ut basilicæ domnorum Martyrum Timothei et Apollinaris missorium argenteum sex librarum ibi deputem, ut ex eo sedes futura meorum ossium componatur.

Après mon testament fait et signé, il m'est venu en pensée de laisser à l'église des Saints Martyrs Timothée et Apollinaire, un vase d'argent de six livres, pour en employer le prix à construire le monument dans lequel on déposera mon corps après ma mort.

Commentaire.

Missorium est un bassin de buffet, V. Grégoire de Tours, liv. 6, chap. 2. La vie de Dagobert, chap. 30; Aimoin, liv. 4, chap. 25, et Colvenère. M. Du Cange rapporte plusieurs autres citations d'auteurs qui en parlent.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LETTRES DU COUSIN.

III°.

Paris, 10 janvier 1838.

Bonjour, bon an, ma cousine. Vous me demandez toujours, comme autrefois les Athéniens entre eux : qu'y a-t-il de nouveau? vous devriez changer cette locution, attendu que jamais il n'y a rien de nouveau, mais seulement du vieux qu'on essaye de faire passer pour du neuf. Par exemple, tenez, *Caligula*. On y a couru comme à une nouveauté ; et j'avoue que j'y ai couru comme les autres. Hé bien! j'ai vu des lambeaux de *Britannicus*, des *Martyrs*, de la *Fête de Néron*, et de mille autres vieilleries, lambeaux mal recousus à l'aide d'une poésie habituellement lâche, diffuse, négligée, où se rencontre parfois des vers ampoulés, gigantesques, et parfois de vraiment beaux vers. Mais ces derniers sont très rares.

Les journaux vous auront appris de reste la contexture de ce drame. Je ne vous parlerai donc que des détails accessoires, de la mise en scène que plusieurs critiques ont déclarée *irréprochable!* Vous allez en juger par quelques traits. Suétone rapporte (Suétone ou un autre, que je ne mente), que Caligula avait deux listes appelées, l'une le *Glaive*, l'autre le *Poison*, où l'on inscrivait les gens, selon qu'on les voulait faire périr par l'un ou l'autre de ces moyens. M. Dumas n'a pas manqué ce trait d'érudition. Caligula demande donc ses livres : on sort d'une belle boîte, et on lui apporte

Digitized by Google

un grand *album*, relié superbement, une espèce de registre de commerce, et Ligier, en l'ouvrant, a bien soin d'étaler sous les yeux des spectateurs, les *plats* de la couverture dudit *album*, afin qu'on y puisse lire *imprimé en lettres d'or :* LE GLAIVE ! A l'aide d'une bonne lorgnette, j'ai distingué les fers à froid, dont cette reliure est ornée, et j'ai cru lire en petits caractères au bas de la page : *de l'imprimerie de Caligula, à Rome*, etc. Que dites-vous, cousine, de cette balourdise? Il n'y en a pas pour une seule dans cette tragédie.

Je vous dirai, cousine, que les tables à manger des anciens étaient carrées. Trois côtés étaient garnis d'espèces de sophas, sur lesquels on se couchait parallèlement à la table. Le quatrième côté restait libre pour le service. Voilà ce que savent les écoliers à qui l'on fait expliquer Horace. Voici maintenant comment on a mis en scène le festin de Caligula : figurez-vous une table ronde, supportant deux assiettes de pommes d'apis et une de biscuits de Reims, toujours de la fabrique de Caligula. L'empereur est couché au fond sur son sopha, en travers. C'est comme il doit être. Mais voyez-vous ses deux convives établis sur deux petites causeuses, où ils sont couchés à plat ventre, non plus en travers, mais perpendiculairement à la table? Voyez dans quelle posture se tiennent ces pauvre gens : ils ont l'air de nager, en étendant les mains vers les pommes d'apis, que la courbe de la table fait fuir devant eux : on devine qu'ils sont affamés, les malheureux tantales!! ils tomberaient de besoin, sans la précaution qu'on a prise de leur appuyer le menton sur le dossier de la causeuse. Dans ce cruel état, ils sont encore obligés de rire, et d'écouter une traduction d'une vieille ode à Vénus, attribuée à Catule, et qui n'est pas de lui. Ils ne rient que du bout des dents ; mais moi, je riais de bon cœur et me disais : quel monstre que ce Caligula !

Chère cousine, quand vous allez voir les Plaideurs, quelle langue imaginez-vous que parlent M. Chicaneau, la comtesse de Pimbesche et les autres? — Français. — Bou! et dans *Iphigénie en Aulide*? — Grec. — Très bien. Et dans *Britannicus?* — Latin. — A merveille, et dans *Caligula?* — Latin aussi sans doute, puisque la scène est à Rome. — Point! ils parlent français. Cela vous étonne? Je vous dis que tous ces gens-là, sont censés parler français et savoir le latin. C'est une double supposition, vous comprenez? — Non vraiment. — Ecoutez : au lever du rideau on lit sur deux enseignes, à droite : *Bibulus tonsor*, c'est-à-dire Bibulus perruquier ; à gauche, *Balnea*, c'est-à-dire Bains. Plus tard Caligula dit à Stella, avec un tendre calembourg :

Ce voile
N'est pas assez épais pour cacher *une étoile*.

Digitized by Google

C'est que *stella* veut dire en latin *étoile*, et que cette demoiselle porte le nom de l'héroïne du *Roman comique*; elle s'appelle mademoiselle de l'Etoile. Je regrette que M. Dumas n'ait pas eu le courage de lui donner ce nom, comme aussi d'appeler *Aquila*, monsieur de Laigle; les dames alors le comprendraient quand il dit : *l'oiseau dont je porte le nom.*

Vous voyez que dans cette pièce les murs parlent latin, et les personnages, latin et français tour à tour. C'est la couleur locale.

Ceci n'est qu'un échantillon de ce qu'il y aurait à dire sur cette mise en scène *irréprochable*. Il suffit que vous en ayiez une idée. Je ne vous parlerai pas de l'*atrium*, qui était une cour pavée, et où le décorateur a peint des plates-bandes de fleurs autour d'une pièce d'eau. (Il m'a semblé même saisir au bout de ma lorgnette des poissons rouges). Mais il n'est pas indifférent de savoir que toute cette érudition en peinture et en habits coûte à la Comédie-Française 20,000 fr.;

Que l'auteur a touché 6,000 fr., à titre de prime;

Lesquels ajoutés à 4,000 francs, pour l'engagement de mademoiselle Ida, font trente mille bonnes livres que le théâtre a dépensées pour une pièce sifflée tous les soirs, en dépit des claqueurs.

Vous n'ignorez pas les précautions prises pour éloigner de la première représentation le vrai public; les bureaux n'ont pas été ouverts; on n'a laissé durant cette mémorable soirée aucun spectateur mettre le pied hors de la salle; vous avez lu partout l'épisode de la médaille en plomb, frappée en l'honneur de *Dumasius auctor* (le *Charivari* dit : médaille frappée de ridicule). Mais je ne pense pas que vous connaissiez deux petits vers inspirés par cette tragédie à un spectateur, homme d'esprit et classique. Je vais vous les dire, parce qu'ils peignent très fidèlement l'impression éprouvée par toute la salle, et parce que la rime en est d'une richesse extraordinaire :

Lorsque je vis *Caligula*
Tout mon sang se *coagula*.

Je préfère ce dystique aux cinq actes pompeux de *Dumasius auctor*.

Je suis charmé de voir que vous ne soyez pas admiratrice des feuilletons du radieux vicomte de Launay, qui subjuguent si tyranniquement les beaux esprits de province. C'est grand'pitié que votre sœur, cette pauvre Elisa, se laisse prendre à ces grâces de garçon coiffeur; avertissez-la donc secrètement, que ce vicomte est considéré à Paris comme un *précieux-ridicule*, et pas autre chose : c'est Cathos ou Madelon, avec un pantalon collant, une cravache et des airs de *dandisme* impudent. Vous avez été justement révoltée du style de ce *Monsieur*, en parlant de l'embonpoint de made-

Digitized by Google

moiselle Ida. Vous ne savez, ni moi non plus, dans quelle cour la galanterie de ce vicomte a appris à traiter ainsi les femmes; le vicomte de Mascarille et le vicomte de Jodelet, avaient beaucoup meilleur ton. Ce serait se donner un ridicule complet, que d'accepter à Paris les oracles de M. Charles de Launay : ils font hausser les épaules, et là se borne leur influence. Je vous dis cela pour vous encourager dans la bonne voie, où votre goût naturel vous a mise. Dites-le à votre sœur, mais laissez les clercs et les commis faire les pimpants à la suite du vicomte de Launay, adorer son esprit de caillette, répéter ses jolis mots, et singer son élégance de parvenu : les gens d'esprit ne doivent jamais entreprendre de corriger les sots; d'abord c'est impossible; ensuite il faut des sots dans le monde pour faire apprécier les gens d'esprit.

Parmi les livres mis en lumière récemment, il faut distinguer un volume que je vous recommande : c'est le *Cours d'Histoire de la Littérature Française,* de M. Géruzez.

Les leçons de M. Géruzez sont un livre substantiel, et d'une lecture attachante. Cela est plein de recherches, de rapprochements ingénieux ; les événements politiques et la littérature y marchent toujours de front. Je vous promets plaisir et profit si vous lisez cet ouvrage : plaisir à cause de la forme, profit à cause du fonds. Je ne vous en dis pas plus. M. Géruzez est un des collaborateurs de la *Chronique de Champagne*, à laquelle on m'a dit que vous communiquiez mes lettres : je craindrais de passer pour un flatteur complaisant, et que dirait mon oncle?

Vous lui reprochez son silence, à ce pauvre bon oncle ; hélas! ce n'est pas sa faute. Il n'est guère en état d'écrire : ses mains sont gonflées d'engelures, et sa poitrine haletante est oppressée par un rhume affreux, il passe la journée à sucer, au coin du feu, de la pâte de Regnault. Il a gagné cela à fréquenter la Bibliothèque du Roi ; le rhume et les engelures, s'entend! Car pour la pâte de Regnault, il faut s'en fournir chez l'apothicaire : et pourtant qu'est-ce que l'administration de la Bibliothèque aurait de mieux à faire, que d'en délivrer une boîte à chacun des habitués, que l'amour de l'étude amène dans cette Sibérie ? Ce ne serait que justice, puisqu'on n'y veut point allumer de feu. Hé, Messieurs les conservateurs, offrez-nous au moins une chancelière, une peau de lapin, un bout de flanelle, quelque chose enfin pour nous envelopper les jambes et les pieds ; Non, rien! j'avais remontré cela à mon oncle, mais l'entêté vieillard ne voulut pas renoncer à fouiller je ne sais quel bouquin. En entrant dans la salle, quel aspect! les figures des employés étaient de toutes les couleurs ; bleues, violettes, vertes, écarlates, pâles, irisées ; il y en avait même de panachées! Quel crime ont commis ces infortunés, pour être condamnés à

Digitized by Google

un pareil supplice?—Ne vois-tu pas, dit mon oncle, qu'il serait trop dangereux d'avoir du feu?—Dangereux? pourquoi?—De peur d'incendie.—Mais, mon oncle, jamais la crainte de l'abus n'a dû faire proscrire l'usage. On se chauffe aux archives, on se chauffe dans tous les endroits où sont entassées des paperasses aussi précieuses que celles-ci : on se chauffe à la Bibliothèque de l'Arsenal; à la Bibliothèque Mazarine; à celle de l'Institut; on se chauffe et on s'éclaire à présent jusqu'à onze heures du soir à la Bibliothèque Ste-Geneviève; que dis-je? on se chauffe (mal, très mal!) mais enfin on allume du feu même à la Bibliothèque du Roi, aux manuscrits, dont la perte serait précisément la plus irréparable en cas d'incendie; et aux imprimés.... — Tu n'y entends rien, interrompit mon oncle, c'est ici le dépôt des connaissances humaines, et si par malheur le feu y prenait....—mais des calorifères? des tuyaux pleins de vapeur? vous ne craignez pas que la vapeur allume les livres?—si fait! parce que la vapeur ne se produit que par le feu, et que le feu dans le dépôt des connaissances humaines...—Au diable les connaissances humaines et leur dépôt, si l'on ne peut en approcher! Et comment voulez-vous qu'on en approche par ce temps de gelée à dix dégrés?—c'est vrai, mais...—mais quoi? c'est absurde, n'est ce pas?—non; c'est égal! Je soutiendrai toujours que le ministre chargé de veiller à la conservation de ce vaste dépôt....—Je vis qu'il n'y aurait pas moyen de l'en faire démordre : le froid le faisait trembler de tous ses membres, il chancelait sur ses jambes; je le conduisis au bureau, où il demanda *Bartholinus, de tibiis antiquorum.* Le Monsieur à qui il s'était adressé, souffla un moment dans ses doigts, griffonna un petit papier, et le remit à un garçon galonné, qui sortit péniblement une main de sa poche pour le recevoir. Le papier fut mis dans une machine; nous attendîmes dix minutes, après quoi le garçon, toujours une main dans sa poche, rapporta le papier au Monsieur, qui nous dit d'une voix éteinte, et en claquant des dents : Bartholinus est sorti. La belle chute? nous sortîmes aussi, mais mon oncle revint quelques jours après, il trouva Bartholinus de retour, et s'en donna à cœur joie. Vous savez comment il s'en trouve, mais il se console avec l'assurance que le dépôt des connaissances humaines ne périra point par le feu.

Dimanche dernier, il allait un peu mieux; il parlait assez librement, il me prie de lui lire le journal. C'était justement celui qui publiait l'adresse de la chambre des députés au roi. Ce fut pour mon oncle l'occasion d'une colère dont il manqua d'étouffer : il s'écriait : quel est le barbare, le traître, le double-welche qui a rédigé cette rapsodie? on dit que c'est M. St-Marc-Girardin? non, ce n'est pas lui! ce n'est pas même M. Napoléon-Landais! je voudrais savoir quel est le misérable qui peut dire que nous

Digitized by Google

donnons *l'exemple d'un peuple* où *la liberté s'accorde avec l'ordre public!* et que *ce n'est point en vain qu'on a* ESPÉRÉ VOIR *les artisans de désordre se* SENTIR *isolés;* et que les fils du roi N'ONT *pas de plus grand honneur que de pouvoir mourir pour la France*, et tant de platitudes, de sottises, de solécismes, de *courtisanismes* qui choquent également la grammaire et le sens commun. Ah! le scélérat! C'est bien, monsieur, c'est bien! dit en se penchant vers lui, pour le calmer, son fidèle Lapierre. Mon oncle saisissant l'occasion aux cheveux, lui appliqua un soufflet (à Lapierre), et poursuivit, sans paraître s'apercevoir de l'interruption: car, je vous prie, que signifient ces mots: nous apprenons *avec satisfaction* que *le repos du monde semble* plus affermi que jamais? y a-t-il rien de plus niais, de plus nigaud, de plus fat que cette expression: le *repos du monde*, quand il s'agit uniquement de celui de la France, qui fait à peine la millième partie du monde? quelle emphase ridicule! Et pourquoi tant de satisfaction de ce que ce repos *semble* affermi? c'est tout ce qu'on pourrait dire si l'on en était *certain*. Et comment la France pouvait-elle, dans la duchesse d'Orléans, lorsqu'elle n'était encore que princesse de Mecklembourg-Schwerin, *voir déjà le gage de la stabilité de la Dynastie de Louis-Philippe?* tout cela, et ces interminables phrases sur l'Espagne et sur je ne sais quoi, n'est qu'un pur galimathias. L'on veut faire croire que l'auteur de cette belle pièce est professeur d'éloquence ou de littérature française en Sorbonne? et moi je dis qu'il n'y a pas un maître d'école de village qui voulût l'avouer et la signer, et que la chambre aurait dû protester contre le patois qu'on lui met dans la bouche, et que.... Euh! Euh! Euh!... donnez-moi un verre de sirop!

On lui donna un verre de sirop de gomme; Lapierre déshabilla mon oncle, le mit dans son lit bien chaud, et se disait en lui ramenant la couverture sur le visage: peste soit de l'adresse et de celui qui la forgea!

Vendredi, 12 janvier.

On a donné hier à l'Opéra-Comique la première représentation du *Fidèle Berger*, dont voici en peu de mots le sujet. Le duc de Coislin, vêtu d'une redingote à pélerine en velours violet d'évêque et à brandebourgs d'or, a *une fantaisie* pour une petite parfumeuse de la rue des Lombards, dont le magasin est justement en face de celui du *Fidèle berger*. Le maître du *Fidèle berger*, jeune et grand imbécille nouvellement établi, est amoureux de cette même demoiselle Angélique. Notez le nom d'*Angélique*: Il y a là-dessus des plaisanteries fort agréables et fort spirituelles: L'*Angélique* ne peut être mieux placée que chez un confiseur? *Angélique!* quel doux *nom!* quel nom de confiseuse! etc., etc..... c'est charmant? M. de

Digitized by Google

Coislin invente de marier les deux amants ensemble, à condition que le nouvel époux renoncera à ses droits en sa faveur. Almaviva..., je veux dire M. de Coislin est précisément le gendre de M. de la Vrillière; il obtient une lettre de cachet contre le confiseur et lui dit : ta femme ou la Bastille. Cela démontre bien l'abus des lettres de cachet; elles ne servaient absolument qu'à jouer des tours semblables, et le gouvernement qui les avait créées à cette fin, avait soin que les poches des roués de la cour en fussent toujours pleines. Figaro...., je veux dire le confiseur, refuse sa femme et la Bastille. Il court au château de Châville pendant la nuit; il à une scène avec la duchesse de Coislin, comme Figaro avec la comtesse; il pleure et crie, tandis que sa femme crie et pleure; enfin les nouveaux mariés rentrent chacun au domicile conjugal et sans s'apercevoir mutuellement; alors, pour achever de prêter de la vraisemblance à ce cruel *imbroglio*, madame la duchesse de Coislin vient en jupon rayé et en tablier, se mettre servante chez le confiseur Coquerel, au moyen de quoi elle reprend d'autorité la fameuse lettre de cachet, et lave la tête à son fripon de mari, et tout le monde chante *venez au fidèle berger*.

Ce *libretto*, où l'on ne trouve pas une étincelle, une seule petite lueur d'esprit, est pourtant de M. Scribe; Chollet a ajouté: *et St.-Georges*. Faut-il accuser l'influence du collaborateur? Je n'en sais rien, mais ce que je sais trop bien, c'est que rien de plus baroque, de plus insipide, ne pouvait être offert au public. Dans cette pièce, la misère du dialogue est telle que les auteurs n'ont pas craint de mettre dans la bouche de madame Bergamotte, *la douairière parfumeuse*, comme quelqu'un l'appelle joliment, le célèbre mot de Louis XIV : *J'ai failli attendre!* ils ont pillé le *Brueys et Palaprat*, de M. Etienne, et font dire textuellement à leur M. *Serrefort* (autre trait d'esprit que ce nom!)

« Aussi je suis aimé de tous ceux que j'arrête. »

La musique de M. Adam est aussi faible que prétentieuse, et c'est beaucoup dire. Ce sont des morceaux taillés sur le grand patron, des airs et des duos à trois mouvements, qui commencent dix fois et qui ne continuent jamais. M. Adam, il faut le dire, ne fait que manipuler des doubles croches; çà et là frétille un petit bout de contredanse ou de walse; c'est vulgaire, mais *c'est dansant*! avec cela et la formule bruyante de la cadence finale *ré, si, sol, la, ré*, M. Adam fait de la chaleur et de l'animation tant qu'on en veut. Il faut pourtant rendre justice à un chœur de poissardes qui est original et qui a été fort bien rendu. Ce morceau, celui du déjeûner, au 3e acte, et un duo entre le confiseur et sa femme, aussi au 3e acte, voilà ce qui m'a semblé le meilleur dans la partition du *Fidèle*

Digitized by Google

Berger. Cholet et Mademoiselle Jenny-Colon ont chanté faux; Tilly est parfaitement mauvais dans le rôle du duc de Coislin; on a outrageusement sifflé l'ouvrage. Le directeur le destinait à accompagner *le Domino Noir*, comme *le Postillon* avait accompagné *l'Ambassadrice;* mais c'est partie remise pour cette fois. J'espère demain me débarbouiller de la musique de M. Adam avec celle de Mozart. Le prochain ordinaire vous portera des nouvelles de la reprise de *Don Giovanni*.

On commence à parler de *Cosme de Médicis*, de M. Halévy. Mais cet opéra ne passera guères avant le 20 février, si même il n'est repoussé plus loin. Nous allons donc enfin entendre Duprez dans un rôle écrit exprès pour sa voix! on assure qu'il étudie aussi *Robert*. Les deux partis attendent avec impatience ce grand événement. Ombres des Gluckistes et des Piccininistes, ombres de Suard, de Marmontel, de l'abbé Arnaud, de Grimm, *e tutté quanté*, qui planez encore sur *le coin du roi* et sur *le coin de la reine*, n'êtes-vous pas consolées et réjouies, en voyant avec quelle opiniâtreté la guerre musicale se soutient entre les admirateurs des deux artistes rivaux! c'est grand dommage que les noms de Duprez et de Nourrit ne se prêtent pas, comme ceux de Piccini et de Gluck, à prendre la forme adjective. Cela seul peut-être sera cause que dans deux ou trois siècles on ne connaîtra plus cette grande querelle, tandis que la postérité la plus reculée saura l'histoire de la rivalité de l'artiste Allemand et de l'artiste Italien. A quoi tient la gloire?

Il y a un roman de M. H. de Latouche qui s'appelle *Aymar;* qui va paraître dans huit jours; lisez cela. Probablement vous n'y trouverez rien de neuf, par la raison que je vous ai dite en commençant ma lettre, et puis parce que M. de Latouche n'est qu'un très habile metteur en œuvre des idées d'autrui; mais ce sera certainement écrit avec soin, pureté, esprit et élégance. Lisez le donc.

Il y a un roman de M. Eugène Sue qui a paru, et qui s'appelle *Latréaumont*. Ce n'est pas le pire ouvrage de l'auteur, aussi faut-il dire qu'il en a fait de bien détestables! *Latréaumont* ne vise qu'à représenter Louis XIV, comme un gros butor envers ses maîtresses. M. Sue a rassemblé, pour prouver cette thèse, force passages empruntés à cette vipère de duc de Saint-Simon. Au surplus la proposition n'est peut-être pas absolument fausse, mais ce qui est essentiellement faux, c'est de prétendre faire le portrait d'un homme avec une seule couleur, et de le soutenir ressemblant. C'est le procédé de M. Sue. M. Sue appartient à une école de style qui s'imagine que pour écrire avec facilité, il ne faut pas lever la plume. Sur ce point, *Latréaumont* ressemble à *Plik et Plok*, à *la Vigie de Koat-Ven*, et aux autres. Ne le lisez donc pas.

Digitized by Google

M. Edgard Quinet nous annonce un vaste poème intitulé *Prométhée*. Pourquoi riez-vous? vous ne valez rien! Je vois bien que vous vous rappelez la ridicule affaire des soixante-dix Epopées celtiques, que M. Quinet prétendit autrefois avoir découvert au fond de la bibliothèque royale, en débarquant du vaisseau qui le ramenait de Morée. M. Quinet est bien changé depuis ce temps-là. Il est allé demeurer à Heidelberg, où il a sérieusement étudié l'allemand et l'Allemagne. Mettons donc nos préventions à part; oublions ce triste *Ahasvérus*, et même le triste *Napoléon* qui lui a succédé; peut-être la studieuse solitude de M. Edgard Quinet, et la pittoresque vallée du Necker, auront-ils inspiré le chef-d'œuvre depuis si longtemps attendu. Nous ne demandons pas mieux que de le recevoir et de le reconnaître. Le sujet de *Prométhée* est sublime; il offre cet aspect sombre et mélancolique qui convient au genre de talent de l'auteur, il n'est point celtique, et enfin M. Edgard Quinet l'a composé loin de cette *Société d'admiration mutuelle*, qui a gâté ses débuts dans la carrière littéraire, et qui serait capable de rendre stupide le génie même. Voilà bien des motifs d'espérer!

C'est avec cet espoir et une affection bien sincère, que je suis, ma chère cousine,

Votre cousin,

JEAN.

Mardi 16 janvier.

P. S. Le théâtre Italien n'est plus! Un terrible incendie achève en cet instant de le consumer. Le feu a pris par le foyer des acteurs; on ignore comment. Sévérini, un des directeurs, logé au quatrième étage, était parvenu, à l'aide d'un drap, à descendre sur l'auvent; là, adossé contre un mur de pierre, il était sauvé. Mais il paraît qu'il a perdu la tête, soit qu'il fût étourdi par les cris et le tumulte, soit qu'il craignît la chute des débris enflammés qui pleuvaient autour de lui. Il a sauté dans la rue, de 15 pieds de haut, pas davantage! Il tombe assis, se rompt l'épine du dos et expire quelques minutes après.

Rossini, quand il était à Paris, logeait au cinquième étage, au-dessus de l'appartement de Sévérini. Jugez, disait un célèbre compositeur qui lui dispute le premier rang, jugez, s'il eût été ici, quel malheur pouvait arriver!....

Mais pourquoi. Rossini, opulent comme il est, et même Sévérini, qui, de simple choriste, était parvenu, dit-on, à 30,000 fr. de rentes, pourquoi ces gens-là vont-ils se nicher comme des moineaux dans les combles d'un théâtre! dans des mansardes perdues au milieu d'un labyrinthe de corridors étroits? — Ils y sont logés *gratis*.

Digitized by Google

Le pauvre Sévérini a fait là une belle économie! Celle-là l'empêche de jouir de toutes les autres qui lui avaient si bien réussi!.....

On croit que la troupe sera installée, pour finir les trois mois de la saison, dans la salle Ventadour, ou bien à l'Odéon, où elle alternera avec les comédiens français, comme du temps du *théâtre de l'Impératrice*.

Digitized by Google

EGLISE DE SAINT-REMI.

Extrait d'un Rapport fait par M. Hittorff, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de restauration de l'église abbatiale de Saint-Remi de Reims, par M. Durand, architecte (1).

MM., une réunion de beaux dessins, accompagnés d'une note descriptive, vous a été adressée par M. Durand, architecte de la ville de Reims, membre correspondant de la Société libre de Beaux-Arts. Ces dessins, qui avaient attiré l'attention des artistes au dernier Salon, et dont un examen attentif a occupé une de vos séances, offraient, dans tous ses développements, le projet de restauration d'un des édifices les plus intéressants de la France, l'église abbatiale de Saint-Remi. Toutefois, l'intérêt que présente cet édifice réside moins dans sa grandeur, sa beauté et sa perfection, soit sous le rapport de son étendue, de ses masses et de ses détails, soit relativement au soin et à l'art apportés dans sa bâtisse, qu'il ne se trouve dans une réunion de différents styles d'architecture qui y ont laissé leur empreinte, depuis le commencement du onzième siècle, époque de son érection, jusqu'à la fin du quinzième, où la dernière construction importante y fut ajoutée. C'est donc par les notions historiques dont ce monument peut enrichir l'histoire de l'architecture, qu'il mérite plus particulièrement d'être examiné.

(1) Membres de la commission, MM. Biet, Hittorff, Malpièce et Miel; rapporteur, M. Hittorff.

Digitized by Google

Une petite chapelle, sous l'invocation de saint Christophe, élevée au milieu d'un vaste cimetière, et qui prit le nom de Saint-Remi, après qu'en 545, le corps de ce prélat y eût été enterré, occupait dans l'origine l'emplacement de cet édifice. Les offrandes des fidèles de toutes les classes, depuis l'humble pélerin jusqu'au roi Clovis et à la reine Clotilde (1), l'établissement de clercs et de chanoines, le choix que la plupart des évêques firent de ce lieu pour leur sépulture, tout concourut à la transformation de la primitive chapelle en une église. En 786, l'archevêque Tilpin ou Turpin l'agrandit et l'embellit; mais ce fut l'archevêque Hincmar qui l'acheva, vers 880.

Environ un siècle et demi après cette dernière époque, en 1018, Erard, sixième abbé régulier, entreprit la construction d'une nouvelle église, mais sur un plan si vaste, que son successeur Thierry crut ne pas pouvoir la continuer. Le projet, moins important, que ce dernier y substitua et dont une partie existe encore, ne fut terminé que trente-neuf ans après, par l'abbé Simon, qui vivait en 1073. En 1162, Pierre de Celles, quinzième abbé régulier, fit construire le rond-point et le portail entre les clochers. En 1481, l'archevêque Robert de Lénoncourt fit élever le portail du midi.

Ainsi, les clochers, la nef et le transept remontent au commencement du onzième siècle; l'absence de tout soin dans la construction et de toute recherche dans les détails, y est sensible; des piliers et des colonnes y sont surmontés d'arcs à plein cintre. Le portail principal, la première travée de la nef et le rond-point durent être exécutés vers le milieu du douzième siècle; ces parties offrent, à peu de chose près, le même genre de construction et la même simplicité dans les détails, mais avec l'application des arcs aigus. Enfin, le portail latéral du midi, ouvrage du quinzième siècle et bien exécuté, présente, avec le système ogival, une grande richesse et beaucoup de recherche dans les ornements; c'est-à-dire qu'il se distingue par les qualités propres aux productions architectoniques appartenant à des époques où déjà l'art avait atteint un degré notable de perfection. Il est rare, en effet, de voir des monuments recommandables par la conception de l'ensemble et l'exécution des détails, qui ne le soient pas également par les soins et la science apportés à leur construction.

L'église de Saint-Remi, considérée dans les différentes phases que nous venons de rappeler, fait naître en premier lieu une remarque importante

(1) Clovis et Clotilde étaient morts longtemps avant que le corps de saint Remi fût déposé dans la chapelle de Saint-Christophe. Ils n'ont donc pu contribuer à enrichir la sépulture du saint évêque.

Digitized by Google

dans la question si souvent soulevée au sujet des principes qu'il convient d'appliquer à la restauration des anciens édifices. On sait que les opinions à cet égard se sont partagées entre ceux qui voulaient la reproduction la plus imitative possible du style de l'édifice à restaurer, et ceux qui rejetaient ce système, préférant l'emploi du style en usage à l'époque de la restauration, dût le résultat rassembler les architectures de plusieurs siècles et montrer l'une à côté de l'autre des formes tout à fait différentes. En examinant le monument qui nous occupe, nous voyons que deux restaurations ou adjonctions considérables y ont été faites, chacune dans le goût du temps où elle fut exécutée, sans que pour cela il en soit résulté aucune disparate. C'est que, malgré l'espace de trois siècles écoulés depuis son origine, ces différents genres d'architecture, n'étaient, pour ainsi dire, que le développement successif d'un même type. Mais ce qui, en pareil cas, ne pouvait offrir de contraste désagréable, en aurait présenté un choquant, si un genre d'architecture tout autre y eût été employé, comme on en voit des exemples dans beaucoup d'édifices. C'est donc au discernement de l'artiste à faire un choix analogue au système suivi pour Saint-Remi, du douzième au quinzième siècle, sous peine de s'exposer à l'écueil où ont échoué plusieurs architectes des dix-huitième et dix-neuvième. Ceux-ci ont souvent détruit la majestueuse unité de nos belles basiliques, quand ils ont substitué les ornements ou accessoires les plus hétérogènes à ces décorations harmonieuses et éminemment caractéristiques, heureusement conservées dans plusieurs de nos anciennes cathédrales. Au surplus, ce reproche ne peut s'adresser au travail de M. Durand, qui est éminemment conservateur.

Toutefois, en classant les différentes restaurations et adjonctions dont nous venons de parler, suivant leurs époques respectives, nous ne sommes pas entièrement d'accord avec M. Durand, et notre opinion pourrait paraître de peu de poids, comparativement à la sienne, si nous n'eussions connu le monument que par le travail de cet architecte; mais une circonstance qui tient aujourd'hui à l'histoire même de l'église de Saint-Remi, nous avait mis à portée, il y a treize ans, de nous en occuper d'une manière spéciale avec notre collègue et ami M. Lecointe, ayant été chargés ensemble des dispositions relatives au sacre de Charles X.

Une espèce de pélerinage au tombeau du saint ayant toujours eu lieu après la cérémonie du sacre, Charles X voulut aussi se rendre au lieu de cette sépulture, et nous fûmes chargés de visiter l'antique sanctuaire. Un examen approfondi nous fit dès lors connaître tout ce que ce monument offrait d'intéressant, en même temps que nous y puisâmes la conviction que l'état de dégradation de plusieurs de ses parties était tel, qu'il exi-

Digitized by Google

geait, non pas seulement une prompte consolidation, mais une restauration complète et monumentale.

Le rapport que nous fîmes, après avoir relevé les plans, coupes et élévations de l'église dans tous leurs détails, rapport auquel était joint un projet de restauration conçu *dans le but de la conservation de l'édifice et sans apporter aucun changement à sa forme*, eut pour résultat qu'une somme assez importante put y être employée sur-le-champ. Les travaux préparatoires exécutés alors consistèrent principalement dans la construction de charpentes destinées à étayer la façade, les voûtes, les contre-forts et plusieurs autres parties qui menaçaient ruine, en même temps qu'elles furent disposées pour servir d'échafaud, lors d'une restauration définitive. La flèche élevée au-dessus du transept, et la grande rosace de la façade, l'une et l'autre près de s'écrouler, furent démolies pour être reconstruites ultérieurement.

La continuation de ces travaux n'eut pas lieu, mais ce qui avait été fait servit du moins à préparer les voies pour l'exécution du beau travail confié aujourd'hui au talent de M. Durand.

. . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

Digitized by Google

Vieux Reims

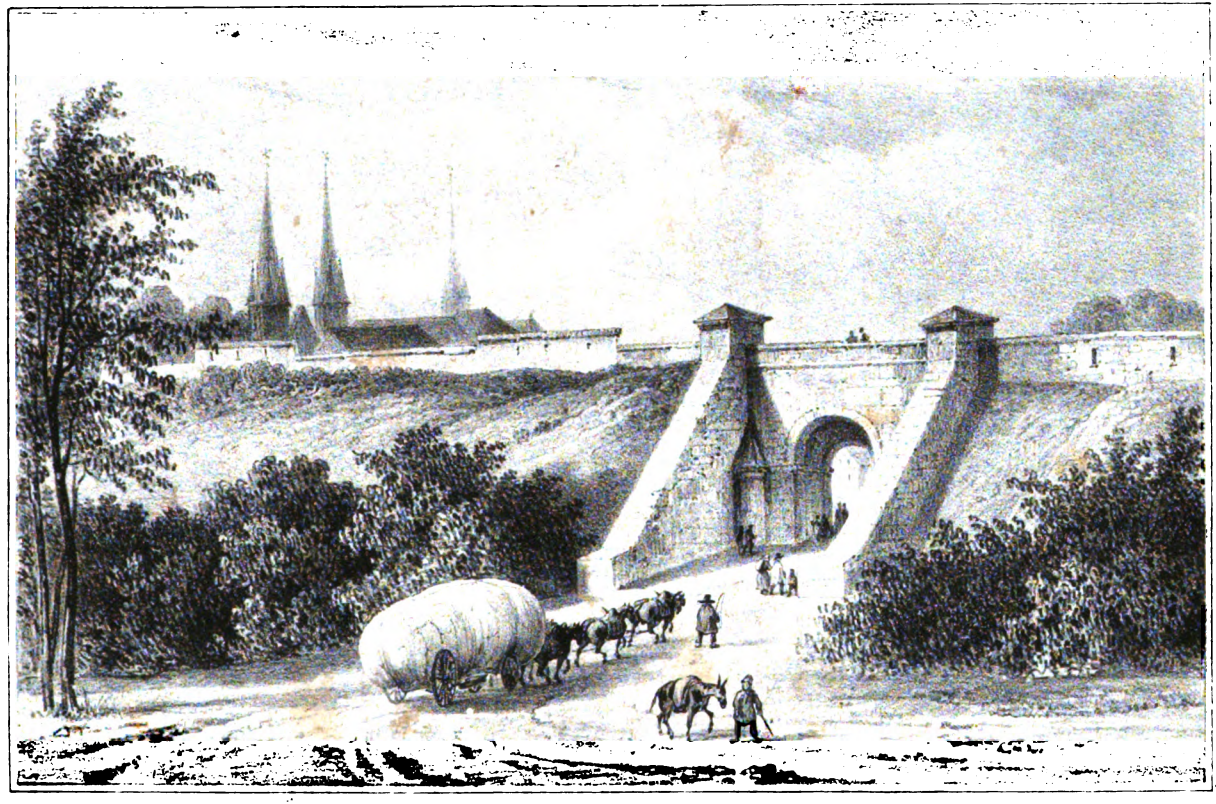

Digitized by Google

LA PORTE DIEU-LUMIÈRE.

(VIEUX REIMS).

Dans l'histoire des portes d'une ville se retrouve en quelque sorte, pour qui veut observer, l'histoire de la ville elle-même. La porte est un mouvant frontispice où viennent se réfléchir en traits sommaires les révolutions intérieures de la cité, son génie, ses mœurs, le mouvement de sa civilisation. Que la porte soit une lourde et forte citadelle, avec fossés, herse, pont-levis et bastions, c'est que derrière elles s'agite une population guerrière, qui a sa bannière, ses compagnies de gens d'armes, sa commune, et des priviléges à défendre, et un rang militaire à conserver.

Quand les fossés se comblent, quand la herse a déserté son poste élevé dans les voûtes, quand le pont-levis est tombé pour jamais, quand des corps de garde, lunettes et bastions, il ne reste plus qu'un vain souvenir et des matériaux à vendre, c'est que la vieille et glorieuse bannière n'est plus qu'un oripeau d'apparat, c'est qu'aux valeureux archers ont succédé les hoquetons, massiers, appariteurs, inertes enseignes du blason municipal, c'est qu'il n'y a plus de commune que dans les souvenirs, plus de rang militaire à conserver que dans l'histoire. Alors au lieu des meurtrières, tourelles et barbacanes, au lieu des hardis donjons et des créneaux menaçants, ce sont d'ingénieux emblèmes, d'élégantes sculptures; la porte semble l'entrée d'un palais ou d'un temple. L'histoire s'y inscrit en bas-reliefs, en médaillons, en savants dystiques; le triple arceau recouvre ses vieilles et noires voûtes de capricieuses arabesques, de fleurons gracieux, et de toutes les brillantes fantaisies de l'art. Ce ne sont plus des nains difformes au sommet des tours, des hommes d'armes rébarbatifs et durs faisant faction, mais de nobles et belles statues, d'héroïques images, sentinelles glorieuses aussi, dont le qui-vive s'adresse au cœur et à l'intelligence. La porte n'est plus le géant

Digitized by Google

énorme, le redouté cavalier; elle a quitté son armure de guerre et ses équipages de bataille, pour le riche vêtement des arts et de la paix.

Puis arrive un temps où la porte, qui naquit chevaleresque et guerrière, traversant une troisième métamorphose, passe, de la phase artistique et monumentale, à l'état de grille de jardin. C'est qu'alors, dans la cité, la végétation succède à la vie; c'est qu'au mouvement généreux de la guerre et des arts, à la poésie des souvenirs, à l'enthousiasme du sentiment patriotique, succèdent le mouvement mécanique de l'industrialisme, l'égoïsme exclusif des besoins matériels, et, ce qui est pire encore, l'aveugle dédain d'une patrie qui ne distingue plus ses enfants de ses hôtes, insoucieuse marâtre déshéritant ses fils pour doter l'étranger.

L'existence de la porte Dieu-Lumière, comme entrée et comme clôture d'une grande ville, commence à l'époque où la voie Césarée *(le Barbâtre)*, le faubourg St-Denis, la mairie de la rue de Venise, le ban St-Remi, et la censive de l'abbaye de St-Nicaise, furent réunis à la cité primitive, et compris dans l'enceinte élevée par les échevins, de 1294 à 1334. En 1359, la porte Saint-Nicaise murée, à l'approche des Anglais, qui firent alors inutilement le siége de Reims, ne se r'ouvrit plus, et celle de Dieu-Lumière devint l'unique entrée de la ville, du côté de l'orient. Ce que cette porte était alors, ou du moins ce qu'elle devint par suite de cet accroissement d'importance, se peut aisément reconnaître, par ce qu'elle était encore en 1786. Elle comprenait à cette époque trois arcades voûtées à plein cintre, que dominait un corps de garde, et sur lesquelles passait la haute terrasse des remparts. Elle était en outre, suivant les termes mêmes du brevet royal de 1785, qui en permit la démolition, « précédée d'une ancienne for-» tification, espèce d'ouvrage à cornes, ayant un grand fossé et un pont-» levis. » Ces constructions minées par le temps, étaient, depuis plus de trois siècles, devenues sans objet, par suite de la révolution qu'opéra l'invention de la poudre à canon dans la stratégie et l'art des fortifications. En 1786, le conseil de Ville, pour prévenir un écroulement imminent, fit combler le fossé, détruire le pont-levis, et démolir l'ouvrage avancé, ainsi que deux des arcades. On ne conserva que la principale.

Par cette arcade avaient passé, au mois de juillet 1429, Charles VII et Jeanne d'Arc, venant chercher à Reims, dans la consécration religieuse, l'arme la plus puissante alors pour reconquérir les peuples envahis par l'usurpation anglaise. Sous cette voûte retentit pour la dernière fois, en 1657, le cri de guerre de la milice Rémoise, victorieuse des bandes espagnoles mises en déroute dans un combat près de la Pompelle. Le 28 mars 1810, elle s'ouvrit au passage de la petite-fille de Marie-Thérèse, de la fiancée de Napoléon; ce fut le dernier beau jour de son histoire. L'in-

Digitized by Google

vasion étrangère était proche, et la porte fidèle, vétéran caduc et mutilé, eut bientôt à regretter les temps de jeunesse et de force, où sa masse guerrière opposait à une autre invasion, l'obstacle insurmonté d'une inébranlable résistance. Elle dut pourtant se consoler encore, quand, le 16 février 1814, elle ouvrit ses lourds battants à la fuite précipitée des régiments russes et prussiens, qu'avait mis en désordre la nouvelle des succès de Montmirail et de Champaubert.

Mais le terme de son existence historique et monumentale était arrivé; l'antique et glorieuse barrière, qui durant quatre siècles, avait protégé Reims du côté de l'orient, tomba sous le marteau démolisseur, et s'effaça du sol en 1818. Dès 1749, alors que notre ville, sous la lieutenance des Rogier et des Lévêque de Pouilly, se livrait aux généreuses inspirations du génie des arts, quand la cité, dépouillant le sombre manteau du moyen âge, se paraît des monuments d'une élégante architecture, alors, dans les plans et les somptueux projets du patriotisme rémois, la porte Dieu-Lumière avait pris une place honorable. Elle fût devenue un arc de triomphe du style le plus pompeux, de l'ordre le plus élégant. Les bas-reliefs historiques, les sculptures symboliques, les nobles inscriptions attendaient la triple arcade de la porte nouvelle. Mais, en 1818, les promesses de la vieille patrie avaient péri avec elle dans la tourmente des révolutions, et le positivisme, docile à ses prosaïques instincts, ne trouva rien de mieux, pour remplacer l'un des plus vénérables témoins de notre histoire, qu'une grille de jardin du plus maigre appareil. Les traditions fiscales la flanquèrent de deux chétifs pavillons, sans songer peut-être que ce *telonium* rappelle à tous, qu'autrefois les rois de France firent à certaines communes, pour le soulagement des pauvres, abandon et *octroi* des taxes établies sur quelques denrées de consommation, royale aumône, qui de sa charitable origine n'a guère retenu que le nom.

H. Fleury.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE.

A MM. les Editeurs de *la Chronique de Champagne.*

Berlin, le 5 décembre 1857.

Messieurs,

En arrivant à Berlin j'ai trouvé la neuvième livraison de votre *Chronique*, où vous eûtes la complaisance d'insérer ma lettre concernant le manuscrit Slavon sur lequel les rois de France prêtaient serment à leur sacre. Il s'est glissé dans ma lettre une grande erreur, que je m'empresse de rectifier ici. La seconde partie de ce manuscrit est écrite non en langue orientale, mais en *glagolite*. Vous savez, Messieurs, que le glagolite, appelé ainsi d'après sa quatrième lettre (glagole), a été le plus répandu en Croatie, en Dalmatie, en Istrie et en Krain. Maintenant il y est remplacé par l'alphabet latin. Mais il fut encore en usage à la fin du XVIIe siècle, ce que prouve un missel imprimé, vers ce temps, en glagolite.

J'espère, monsieur, que vous ne refuserez pas d'insérer dans votre Chronique ces quelques lignes, ainsi qu'une notice que je me propose de vous envoyer sur les manuscrits slaves que j'ai trouvés à la Bibliothèque royale de Paris, si toutefois cela peut intéresser vous et vos lecteurs.

Recevez, etc.

Serge Stroïeff,

Correspondant du ministère Russe de l'Instruction publique.

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIE.

LA POÉSIE ALLEMANDE.

CONTE.

Vous avez entendu conter l'histoire de la dame qui dormit plusieurs siècles dans le fond solitaire d'une forêt; mais le nom de cette merveilleuse dame vous ne l'avez point su; je l'ai appris dernièrement : c'est la *Poésie Allemande.*

Deux puissantes fées s'approchèrent de la belle princesse et se penchèrent sur son berceau avec des présents. La première dit en tremblant : « Ah! souris-moi donc, belle enfant! je te prédis une fin prématurée, qui te viendra d'un coup de fuseau. »

L'autre fée dit à son tour : « Ah! souris-moi donc, belle enfant! je te donne ma bénédiction, qui guérit du coup de la mort; elle te sauvera, et un doux sommeil se répandra dans tous tes membres, jusqu'à ce qu'au bout de quatre cents ans, un fils de roi te vienne éveiller. »

Et l'on publia par tout le royaume une proclamation solennelle; on annonça dans toutes les rues, sur toutes les places, dans tous les carrefours, la mort qui menaçait la princesse; on réunit tous les fuseaux, et tous ensemble on les brûla publiquement.

Et la princesse, on ne la mena point selon l'antique usage, dans les chambres où travaillent les fileuses; non, on la conduisait dans des jardins de roses, dans des bois frais et touffus, avec de joyeux compagnons, pour s'exercer à des jeux libres et hardis.

Digitized by Google

Et lorsqu'elle eût atteint plusieurs années, elle devint la plus belle des femmes. Elle avait de longs cheveux blonds comme l'or, avec des yeux d'un bleu noir; sa démarche était noble et décente, ses paroles simples et naïves. Elle excellait en tout ouvrage, excepté dans l'art du fuseau.

Grand nombre de chevaliers étaient fiers de s'offrir pour son service. Henri d'Ofterdingen, Volfram d'Eschembach, venaient auprès d'elle, armés de fer et d'acier, des harpes d'or à la main. Certes, elle n'était pas à dédaigner la princesse, qui trouvait de tels serviteurs.

Avec leurs épées et leurs lances, ils étaient toujours prêts à combattre. Ils rendaient hommage aux dames et rivalisaient en chansons : ils chantaient l'amour de Dieu, le courage des héros intrépides, le tendre sentiment de l'amour, et l'aimable floraison de mai.

L'écho des murs de la vieille ville répétait leurs chansons; bourgeois et paysans redisaient de gais refrains; le pâtre des montagnes, qui veille au-dessus des nuages, élevait joyeusement sa voix; des sons de fête partaient du fond du puits des mineurs.

Durant une nuit de mai, les étoiles brillaient d'un éclat merveilleux. Il semblait à la princesse, qu'elles lui faisaient signe de monter au haut de la tour; aussi monta-t-elle jusqu'au faîte, l'aimable princesse, et là, elle aperçut dans une chambre, la trouble lueur d'une lampe.

Une petite femme aux cheveux gris, filait sa quenouille : elle n'avait pas encore entendu dire que le fuseau eût une pointe dangereuse.

La princesse, qui de son côté n'avait jamais vu pareil métier, s'avança dans la chambre de la vieille fileuse, en disant « Qui êtes-vous, avec votre permission? »

— « On m'appelle, mon bel amour, la Poésie de la chambre; car je ne me suis pas écartée une seule fois de ma chère petite chambrette. Toujours je m'assieds à la même place auprès de mon rouet, et toujours ma vieille chatte aveugle file sur mes genoux.

Ce sont de longs, de longs poèmes didactiques que je file avec tant d'assiduité. Ce que tu me vois dévider avec tant de célérité, ce sont des poésies héroïques. Mon chat miaule la tragédie, mon rouet a un élan lyrique, et mon fuseau joue la comédie, qu'il accompagne du doux plaisir de la danse.

Digitized by Google

La princesse devenait pâle, en entendant parler de fuseau; elle voulut fuir bien vite, mais le fuseau s'élança derrière elle, et sur le seuil pourri de la chambre, la jeune fille tomba raide; le fuseau l'avait piquée au talon.

Quel ne fut pas l'effroi général, lorsqu'on la trouva le lendemain dans cet état! Hélas! elle n'était plus à réveiller, elle dormait d'un sommeil magique. Un lit lui fut dressé dans une salle haute et magnifique, un lit couvert d'un tapis doré et parsemé de mille roses.

Ainsi dormit dans la salle, la princesse richement parée. Un sommeil si merveilleux n'a pas manqué de surprendre tout le monde; et dès lors, les chanteurs en délire, se sont mis à faire vibrer avec inquiétude les cordes de leurs instruments, et bientôt dans les vastes galeries du château, le dernier son s'est perdu.

Toujours la vieille filait dans sa chambrette silencieuse. Les araignées tissaient dans chaque salle de grandes et de petites toiles; les ronces et le pampre s'enlaçaient sur les murs du château royal, et de gris brouillards s'amoncelaient dans le ciel.

Quatre cents ans s'écoulèrent dans ce morne silence; et après, le fils d'un roi vint à passer à cheval avec sa troupe de chasseurs : « Quelle est cette tour à créneaux, demanda-t-il, qui s'élève au fond de la forêt, d'une si bizarre manière ? »

En face sur le chemin, se tenait un vieux tisserand : « Prince illustre, de grâce écoutez ce que j'ai à vous dire. Des anthropophages romantiques logent dans ce château, et avec leurs couteaux, les barbares, ils enlèvent petits et gros morceaux. »

Le fils du roi s'avança sans crainte avec trois chasseurs. Leurs épées leur ouvrirent passage jusqu'au château. Le pont-levis était abaissé, la grande porte était ouverte ; tout à coup un petit cerf en sortit avec rapidité.

La vaste cour était devenue une forêt épaisse; sur les arbres, chantaient des oiseaux de toutes les espèces. Vite les chasseurs s'approchent d'un endroit où, à travers de hautes broussailles, on voyait une porte soutenue par des colonnes.

Digitized by Google

Deux géants étaient couchés, et dormaient sur le seuil de cette porte à colonnes; et devant eux, leurs hallebardes étaient dressées en croix. Les chasseurs intrépides sans hésiter les franchissent, et d'un pas ferme ils vont jusque dans une grande et belle salle.

Là étaient rangés dans de hautes niches, plusieurs femmes bien parées; entr'elles, des chevaliers armés, des harpes d'or à la main, l'air majestueux, les yeux abattus, muets, semblables à des hommes du vieil âge, tirés de la fosse.

Et au milieu, resplendissait un lit richement décoré d'or, où reposait parée une jeune fille merveilleusement belle. L'aimable princesse était entourée de roses fraîches, et sa bouche et ses joues reluisaient d'une tendre couleur de roses.

Le fils du roi, curieux de savoir si la vie animait cette image, effleura doucement de ses lèvres celles de la princesse. Bientôt il a senti sa tiède et douce haleine; elle entoure son cou de ses bras blancs, la jeune fille, et elle dort encore.

Un matin rouge et jaune des feux de l'aurore, a ramené le mois de mai. Le fils du roi sortit avec son aimable princesse, les anciens maîtres s'avancèrent d'un pas fier et assuré; les géants se levèrent et firent entendre leurs chants étranges.

Les vallons depuis si longtemps plongés dans le sommeil, furent éveillés par ces hymnes d'allégresse. Tout ce qui conserve encore dans son cœur une étincelle de jeunesse, se réjouit et s'agite. « Grâces soient rendues à cette aurore brillante qui t'a rendue à nous, ô Poésie allemande!»

La vieille est toujours assise dans sa chambrette, le toit tombe en ruine, la pluie s'y précipite avec violence. La vieille a peine à filer encore, un coup de fuseau l'a estropiée; Dieu! fais lui la grâce de reposer en paix jusqu'à son dernier jour!

Traduit de L. Uhland,

par A. M.

Digitized by Google

Fragments d'une pièce adressée à M. DE CHATEAUBRIAND, *sur la fin de l'année* 1835, *et peu de temps avant la publication de la tradution du Paradis Perdu.*

LE GÉNIE DANS LE MALHEUR.

A M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

Dans un de ces moments heureux pour le génie,
Où notre cœur, trop plein, déborde d'harmonie,
Où le poète, en proie aux sublimes douleurs,
Au milieu des chansons laisse couler ses pleurs;
J'entendis les soupirs de deux muses plaintives,
Musique harmonieuse aux notes fugitives,
Semblable aux chœurs divins, aux chants mystérieux
Que la brise des nuits nous apporte des cieux.
La plus jeune disait : « Voilons-nous de nos ailes :
» Oh ! remontons, ma sœur, aux voûtes éternelles !
» Le chantre aimé de Dieu, dont la voix si longtemps
» Parfuma nos plaisirs, embellit nos printemps,
» Des jeux de poésie, à regret, se retire :
» Le malheur, en jouant, vient de briser sa lyre. »
Et puis, sa voix se tut, et, toutes deux pleurant,
En remontant aux cieux, dirent : « Châteaubriand ! »
Né du sein de la nuit, un rayon de lumière
De mes yeux éblouis vint frapper la paupière,
Et je jurai soudain de te le dire un jour,
Poète, et je pleurais avec des pleurs d'amour.

Si mon âme, trempée au feu de poésie,
Pouvait mieux s'inspirer, je t'offrirais ta vie
Comme une page écrite en paroles de miel,
Un feuillet déchiré du grand livre du ciel;
Et tes jours, réfléchis dans ce miroir fidèle,
Répondraient à la voix du luth qui les appèle;

Digitized by Google

Ou bien, de traits épars composant un tableau,
Je les réunirais en magique faisceau.
Au château de Combourg, avec ta sœur Lucile,
Je suivrais, faible enfant, ta jeunesse facile,
Et je verrais la mer, sur le rivage assis.
Tu te perdrais un jour, dans l'immense Paris.
Paris!... cette autre mer, orageuse et profonde,
Volcan impétueux qui mugit et qui gronde,
Géant qui fait trembler du geste et de la voix,
Qui détruit la Bastille et menace les rois.
Et puis, nouveau Colomb, voguant vers l'Amérique,
Tu trouverais encore un monde poétique,
Comme une vierge pure aux sublimes appas,
Inconnue aux humains qui ne l'y savaient pas!

Mais les dieux sont tombés, et les trônes en poudre :
On n'entend plus dans l'air que le bruit de la foudre
Et les cris des mourants et la voix du canon,
Et les peuples broyés disent entre eux un nom.
Le voyez-vous passer, le géant des batailles,
Détrônant tous les rois et fauchant leurs murailles!
Il s'est dit en son cœur : « Soldat, je serai roi,
» Et le monde, à genoux, tremblera devant moi! »
Soudain, pressant les flancs d'une fière cavale,
Plus prompte que les vents, plus sûre qu'une balle,
Il est parti, foulant un monde sous son pied.
En regardant le ciel, chaque peuple a crié....
Peuples!... courbez vos fronts, laissez passer l'orage,
Dans ses propres débris la liberté surnage.
Quand tout s'incline aux pieds du grand agitateur,
Un homme s'est levé pour braver sa fureur.
En vain le feu du ciel brille dans la tempête,
Il se rit du malheur qui menace sa tête.

Honneur, honneur à lui! Français, cet homme fort,
Ce mortel inspiré, vous le verrez encor,
Le front étincelant d'un sacré diadême,
Défendre avec orgueil la liberté qu'il aime;
Comme un nouveau croisé, sublime pélerin,
Pleurer loin de la France, aux rives du Jourdain,
Au tombeau du Sauveur, sur les saintes collines;
Puis, d'un monde vieilli, déblayant les ruines,
Faire un monde nouveau, comme Dieu, de sa voix,
Et prendre place un jour dans le banquet des rois.

Digitized by Google

Ah! le sceptre est brisé dans un jour de délire!
Poète, plus de chants! laisse dormir ta lyre!
C'est l'heure où l'orateur, au rostre ensanglanté
Doit s'écrier encore : PATRIE ET LIBERTÉ!!
Quel spectacle, ô mon Dieu, donnez-vous à la terre!
Le peuple, que la rue a trouvé dans la guerre,
Nombreux, comme la mer, avec ses flots mouvants,
Emporte un vieux martyr entre ses bras sanglants;
Et lui, noble breton, aux clameurs de sa rage,
Mêle le nom sacré des rois que l'on outrage!

. . . . . .

Quand le vent eut brisé la tige de nos rois,
Ton bras fut assez fort pour tenir le pavois.
Gloire à toi!... maintenant, barde, nouveau Moïse,
Qui conduisais nos pas vers la terre promise,
Tu nous laisses sans chef à l'heure du péril.
Nos regards attristés se tournent vers l'exil.
Mais il n'est plus permis dans notre belle France,
D'écouter, en son cœur, la voix de l'espérance.
Ah! pleure liberté! ton bel astre pâlit!
Ainsi le roi des cieux s'éclipse dans la nuit,
Et les peuples en vain, se demandent encore
Si, d'un jour plus heureux on entrevoit l'aurore,
A leurs cris impuissants nulle voix ne répond,
Et nul soleil sauveur ne luit à l'horizon.

C'en est fait, c'en est fait, ô malheureux poète!
Alcyon de nos mers, blessé par la tempête,
Grand aigle qui montait et qui montait encor,
Et surpris par la foudre en ton rapide essor!
Plus de chants dans les airs! plus de chants sur l'abîme!
Le malheur désormais a choisi sa victime.

FRANCIS LACOMBE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIR DES ALPES.

I.

J'ai vu la rose au pied des neiges éternelles,
Fleurir et se parer de ses fraîches couleurs,
Et l'autan moins fougueux emportait sur ses ailes,
Jusqu'aux châlets lointains, les divines senteurs!

II.

Des Cieux un doux rayon déchirant le nuage,
D'un printemps embaumé saluait le retour;
Et radieux, versait en dépit de l'orage
A la terre charmée et la vie et l'amour!

III.

L'Alpe se dépouillait du lourd manteau de glace,
Et de gazons fleuris voilait ses chastes flancs,
Mais sa tête toujours élevait dans l'espace
De son austère front les sommets blanchissans.

IV.

Moi, seul et triste hélas! accroupi sur la pierre,
Aux lointains horizons plongeant mon œil voilé,
De mes jours, curieux, je sondais le mystère,
Le soir si loin encor, le matin écoulé.

V.

Mon âme se glaçait aux frissons de la crainte,
Pauvre âme si crédule aux rêves de bonheur,
Et le front dans les mains, j'écoutais cette plainte
S'élancer en pleurant des abîmes du cœur :

VI.

O mon Dieu, de ton doigt déchire-moi ce voile
Qui cache l'avenir à mon œil égaré;
Dans mon ciel plus serein fais briller une étoile
Qui guide vers le port mon pas mieux assuré!

Digitized by Google

VII.

Seul!.. toujours seul :... Eh quoi faudra-t-il en mon âme.
Etouffer à jamais tant d'amour et d'espoir?
Et ces élans si doux, et cette pure flamme
Qui devait ici-bas m'éclairer jusqu'au soir?

VIII.

Déjà bien des printemps ont rajeuni la terre,
Depuis que dans mon sein mon cœur a palpité,
Et dans l'ombre toujours j'ai vécu solitaire....
De toi pourtant, Seigneur, je n'ai jamais douté.

IX.

Et j'attends à genoux cette moisson bénie
Que ton souffle divin un jour fera germer;
Car ce n'est pas en vain qu'en ta sainte harmonie.
Tu fis l'âme pour croire et le cœur pour aimer.

Juin 1835. E. DE S.

EPIGRAMMES.

—

Dans tous les cercles on débite,
Comme un fait nullement douteux,
Qu'Isabeau, ce grand parasite,
A barbe blanche et noirs cheveux.
Cela se peut aisément croire;
La raison en est qu'Isabeau
A plus fatigué sa machoire,
Qu'il n'a fatigué son cerveau.

—

Si l'on en croit l'avare Urbans,
C'est un défaut de la nature,
Accru par le nombre des ans,
Qui lui rend l'oreille fort dure.
Erreur : elle est, je le soutiens;
Selon le cas, mauvaise ou bonne.
Il entend, quand on lui dit : tiens.
Il est sourd, lorsqu'on lui dit : donne.

PONSARDIN-SIMON.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE.

LE TOMBEAU DE PHARAMOND.

M. Didron, dans son rapport au Ministre de l'instruction publique, inséré au *Moniteur* du 13 décembre 1837, et, après M. Didron, les rédacteurs de *la Boulonnaise*, ne se doutaient guère qu'en publiant, sans doute comme une agréable bouffonnerie, la nouvelle de la découverte du tombeau de Pharamond, sur les bords de la Veale, aux environs de Prouilly, ils allaient réveiller chez quelques antiquaires Rémois, des espérances déjà bien des fois trompées.

A l'occasion de la découverte faite en 1653, à Tournay, du tombeau de Childéric, dans lequel on trouva des objets de grand prix (qu'on voit encore à la Bibliothèque royale), Jacques Chiflet publia un ouvrage curieux, aujourd'hui fort rare, ayant pour titre : *Anastasis Childerici primi Francorum regis sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus, et commentario illustratus* (Anvers 1655, in-4°). Dans ce livre plein d'une prodigieuse érudition, Chiflet s'exprimait ainsi : «*Sepultus est Faramundus, barbarico ritu, Remis, extra urbem, Laudunum versus, in monticulo qui latine* PYRAMIS *dici potest*».

Il n'en fallait pas tant, pour mettre aux champs tous les antiquaires de la contrée : chacun s'évertua à chercher le monticule en forme de pyramide, situé à la sortie de Reims, dans la direction de la ville de Laon. Les yeux se dirigèrent naturellement vers le Mont Arène, et bien des gens restèrent persuadés que c'était là qu'avait dû être enterré le premier roi Franc, *barbarico ritu*. Mais le moyen que ce mont, au bas duquel, selon Flodoard, se trouvait un cirque, où se donnaient des spectacles en l'honneur des empereurs romains, ait couvert le tombeau de Pharamond, mort environ 480 ans après l'arrivée de César à Reims?

Digitized by Google

La chose ne se pouvait soutenir : le docte Marlot voulut éclaircir la question, en interprétant les paroles de Chiflet.

Dans le commentaire qu'il fait des paroles citées plus haut, Marlot ne décide rien sur la situation du tombeau de Pharamond : il pense au contraire, que ce tombeau est encore inconnu ; mais, ajoute-t-il, « on voit une élévation de terre formée en pointe, derrière l'église de St-Nicaise à l'orient de la ville, assez près de la voie publique et militaire, que l'on pourrait soupçonner avoir été le tombeau de quelque gouverneur.... On n'a point jusqu'ici creusé ce mont, et l'on ne sait ni ce qu'il renferme, ni à quoi il a pu servir. » *At posteritas antiquitatis licet avida, intactum hunc terræ aggerem huc usque reliquit, nec scitur cui usui quondam fuerit, aut quid intus lateat.*

Les révélations de Chiflet commentées par Marlot, mirent martel en tête à l'abbé Pluche, qui voulut savoir à quoi s'en tenir au sujet des glorieux restes du roi Pharamond. On trouve dans le *Journal de Champagne*, année 1776, n° 38, une lettre adressée par le rédacteur de cette feuille, au fameux Linguet, dans laquelle il parle des fouilles opérées en 1747, par l'abbé Pluche au *Mont de la Housse*, cette élévation de terre indiquée par Marlot, comme pouvant être le lieu de sépulture de quelque grand personnage. L'abbé Pluche, aidé de son neveu, et du célèbre L'évêque de Pouilly, lieutenant de Reims et membre de l'Académie des Inscriptions, creusa, fouilla la butte sans rien trouver qui le mit sur la trace d'aucun antique monument : nos doctes antiquaires en furent pour leurs peines, leur temps et leur argent.—Cet insuccès semblait vouer pour jamais à l'oubli l'histoire du tombeau de Pharamond. Toutefois en 1783, à propos de monuments antiques trouvés dans l'ancien hôtel de Condé à Paris, un M. Pasumot, ingénieur du roi, vint rallumer les espérances des antiquaires de Reims, par une lettre qu'il écrivit aux auteurs du *Journal de Paris*, à la fin de laquelle on lisait ce passage : « On trouve sur les hauteurs des environs » de Châlons en Champagne, de Reims et d'autres endroits de cette province, » beaucoup de buttes coniques isolées que l'on nomme tombelles. Il paraît que » chacune de ces tombelles sont des tombeaux. Une opinion très répandue en » Champagne, c'est que ce sont des monuments du passage d'Attila dans le ve » siècle. Un ingénieur des ponts et chaussées de Châlons, M. Pelletier a fait » fouiller deux ou trois de ces tombelles avec toute la précaution possible, » afin de ne rien perdre de ce qu'il pourrait trouver de curieux ou d'antique. » Il a trouvé au centre de chacune, un amas de terre et d'ossements brûlés, avec » des charbons autour de quelques petites urnes cinéraires, avec des plats et » quelques espèces de jattes sur lesquelles étaient des ossements d'animaux, tels » que de moutons ou de cochons, etc. »

Cette lettre rappela au directeur du *Journal de Champagne*, les tentatives faites par l'abbé Pluche au Mont de la Housse. « Cette éminence, écrivit alors ce » journaliste, est encore entière, et personne ne songe à la fouiller à fond, mal- » gré l'opinion très probable, quelle contient le tombeau de quelque person- » nage illustre, et qu'on ne peut en prendre la construction dans un autre sens.

Digitized by Google

» On sait d'ailleurs que le plus ou moins de hauteur qu'on donnait à ces mon-
» ticules ou tombelles, était proportionné à la qualité du défunt, et celle dont
» nous parlons, quoiqu'offensée par le temps, indique encore par sa forme et
» son élévation un monument distingué. Le terrein sur lequel ce mont est con-
» struit, appartient à la fabrique de Ludes, village peu distant de notre ville :
» nous avons écrit au curé de ce lieu pour obtenir tous les éclaircissements pos-
» sibles des titres qu'on aurait pu consulter, mais le silence qu'il nous a gardé
» n'a détruit ni fortifié notre opinion. Il est à désirer cependant que l'on éclair-
» cisse un fait que tant de circonstances rendent vraisemblable. Nous ajouterons,
» dit en finissant l'auteur du *Journal de Champagne*, qu'on voit à l'occident de
» Reims un autre mont communément appelé la *butte de Prouilly*, auquel on
» peut encore soupçonner la même origine. Sa forme est un oblong régulier, bâti
sur une montagne assez élevée pour être vue à quatre lieues de distance. »

Voici donc la *butte de Prouilly*, où M. Didron et *la Boulonnaise* disent que le tombeau de Pharamond vient d'être découvert, indiquée pour la première fois comme pouvant fort bien receler les restes de quelque illustre personnage. —Toutefois malgré le témoignage de Chiflet, l'opinion de Marlot, les tentatives de Pluche, la lettre de M. Pasumot, et les sollicitations du *Journal de Champagne*, les buttes, pyramides et tombelles du pays de Reims restaient muettes, et nul ne songeait à leur demander compte des bruits étranges auxquels depuis si longtemps elles donnaient lieu.—Mais le temps approchait, où les mystères du *Mont de la Housse* allaient être enfin révélés. En l'année 1789, l'autorité municipale de Reims, qui, de tout temps, s'est fait remarquer pour la protection qu'elle accorde aux lettres, aux sciences et aux arts, apprit qu'un meunier des environs, venait d'acquérir le *Mont de la Housse*, et qu'après l'avoir diminué d'environ douze pieds de son élévation, il se disposait à placer un moulin à vent sur sa sommité ainsi tronquée. A cette nouvelle, la science archéologique s'émut, et le conseil municipal, le 18 août 1789, se rendit en corps au pied du *Mont de la Housse* pour prendre les mesures conservatrices, que les circonstances devaient prescrire à son zèle pour la science.—On creusa d'abord au centre du mont une tranchée de six pieds de largeur sur vingt de longueur. Partout les commissaires délégués pour cette docte investigation, reconnurent une terre rapportée et prise dans le terrein même. On remarqua même au centre une terre plus légère, et qui semblait provenir d'une fouille antérieure, ce qui n'empêcha pas de creuser jusqu'au sol à la base de la butte, où l'on était fondé à supposer un monument quelconque. Enfin, parvenus à neuf pieds de profondeur, les ouvriers mirent à jour une pierre, sur laquelle se trouvait une inscription que malheureusement ni les ouvriers ni messieurs les commissaires ne purent lire. Il n'importe ; la joie fut grande : il était évident en effet que cette pierre ne pouvait être que l'indication d'une prochaine découverte plus importante : les fouilles furent continuées avec ardeur, et cependant la pierre avec son inscription prit le chemin de l'Hôtel-de-Ville. Une nouvelle commission choisie parmi Messieurs, fut nommée pour l'étude et le déchiffrement des caractères de l'inscription : le

Digitized by Google

travail fut long et difficile. Enfin, après de longues études, la commission archéologique annonça qu'elle avait terminé son travail : qu'il en résultait pour elle la certitude que les caractères de l'inscription étaient d'un grec pur, mais que le sens en était complètement insaisissable : voici au surplus ce qu'elle y lisait :

ΓΑΙ ΦΟΥΙΑΑΕ ΕΝ ΣΕΤ ΕΝΔΡΟΙΤ Ε Ν'ΑΙ ΡΙΕΝ ΤΡΟΥΥΕ ΑΨΜΨ

D'autres, plus grecs que messieurs de l'Hôtel-de-Ville, y eussent également perdu leur latin. En effet, les corps savants, les congrégations, les hommes de science et d'étude furent tour à tour consultés, et nul ne put trouver la clé de l'hiéroglyfique inscription; de savantes et admirables inductions furent tirées : les érudits échangèrent avec leurs dissertations des compliments à la *Garasse* et des aménités littéraires, comme s'en adressent habituellement ces Messieurs, en cas pareil. Les fouilles continuaient cependant au *Mont de la Housse*, et toujours sans autre succès, que le rapport de terres plus ou moins empreintes de la couleur gauloise, romaine ou franque. Le hasard voulut que l'inscription tombât entre les mains d'un petit écolier de sixième, du collége des Bons-Enfants, qui, lui fraîchement échappé aux difficultés alphabétiques de la langue des Hellènes, parvint à recomposer et à lire la diabolique inscription :

Γ'ΑΙ. ΦΟΥΙΑΑΕ. ΕΝ.
J'ai fouillé en
ΣΕΤ. ΕΝΔΡΟΙΤ. Ε. Ν'ΑΙ.
cet endroit et n'ai
ΡΙΕΝ. ΤΡΟΥΥΕ.
rien trouvé.
.ΑΨΜΨ.
.1747.

Grande fut la mystification, vous pouvez le croire; c'est depuis ce temps, nous assure-t-on, que le conseil municipal de notre ville est devenu si difficile à déterminer, quand il s'agit de dépenses pour le musée, ou de quelqu'achat d'objets d'art ou d'antiquités. La date de 1747 qui terminait l'inscription, fit penser que le malicieux abbé Pluche, n'ayant rien obtenu de ses fouilles, au Mont de la Housse, s'était du moins payé de ses peines en composant cette inscription, bien capable d'embarrasser les archéologues et tous les Saumaises futurs.

Qui croirait qu'après tant d'infructueuses recherches, tant de cruelles déceptions, il put y avoir encore dans la contrée, quelque antiquaire assez généreux, assez désintéressé, assez épris de la gloire réservée à l'*inventeur* des restes du roi Pharamond, pour se déterminer à faire de nouvelles fouilles, à sonder encore une fois les entrailles des tombelles du pays de Reims? C'est pourtant ce que, bien avant M. Didron et *la Boulonnaise*, un curieux érudit de Jonchery-sur-Vesle exécuta à grands frais, non plus au *Mont de la Housse*, désormais, nous aimons à le croire, complètement discrédité, mais à la *butte de Prouilly*, signalée dès

Digitized by Google

1783 par l'auteur du *Journal de Champagne*, comme devant receler les restes de quelque illustre personnage.

La Chronique de Champagne pouvait bien mieux que M. Didron, bien mieux que *la Boulonnaise*, informer ses lecteurs de ces curieuses investigations; car il y a bientôt un an, qu'elle recevait de M. Lecrivain de Jonchery, une fort longue lettre relative aux fouilles faites à la *butte de Prouilly*. Quelques mois avant la réception de cette lettre, son auteur nous avait personnellement fait l'honneur de nous consulter sur la probabilité plus ou moins grande à nos yeux, que les restes du roi Pharamond pussent reposer dans les entrailles de la *butte de Prouilly*. Le sourire de l'incrédulité, nous le confessons ingénuement, avait répondu pour nous à M. L....., qui toutefois, ne se laissa pas décourager. Voici la lettre que nous reçûmes de cet antiquaire zélé :

A Messieurs les Rédacteurs de la CHRONIQUE DE CHAMPAGNE.

Jonchery, 29 *avril* 1837.

Vous cultivez l'archéologie au profit de notre ancienne province. Permettez-moi de causer avec vous d'une matière de son domaine.

Sur une colline du territoire de Prouilly, près d'ici, s'élève une butte ou éminence de la hauteur et de la forme de celles que l'on signale comme des tombelles.

Atteint aussi, villageois que je suis, de quelque instinct archéologique, j'éprouvai la tentation de la fouiller. Mon imagination se donna carrière. . . .

Je fis percer de haut en bas, sur une superficie de trois mètres sur deux, la butte en question. A cinq ou six pieds, on rencontra un massif de moëllons. Ils paraissaient, non jetés au hasard, mais posés par assises, et liés entr'eux d'un mortier en terre, devenu très friable, et qui avait conservé les traces de l'eau dont il avait été imprégné. A cinq pieds environ de l'aire de la butte, (à quarante pieds environ de la sommité), les assises étaient séparées par un lit d'argile. Les deux dernières couches se composaient de pierres qui n'avaient pas été posées par assises, mais debout, et verticalement, et de façon à offrir la forme de cintres se répandant en différents sens. Arrivés au fond, nous découvrîmes des dalles en pierre taillées assez soigneusement. Le cœur me battit. C'était quelque guerrier antique, sans doute, qu'elles recouvraient. On les leva. On frissonnait pour ainsi dire. On trouva..... un conduit ou petit canal creusé dans d'autres dalles. Il avait six pouces d'évasement sur trois à quatre de profondeur, et s'enfonçait en pente douce, dans la direction du midi. Au moyen d'une lumière, je cherchai à voir dans le conduit. Je remarquai que la partie, vers nord, se terminait par une pierre fort lisse qui me faisait face, et qui était distante de quatre pieds au plus. Elle était précédée, sur une étendue de moins d'un pied, d'un vide, à la suite duquel, en revenant vers moi, régnait une partie du conduit, restant engagée sous le massif de pierres, et qui, par

Digitized by Google

le moyen de la partie que j'avais fait lever, se liait à la suite qui se prolongeait vers midi. Je poussai avec ma canne quelques petites pierres dans ce vide que j'apercevais en avant de la pierre qui fermait le canal. Elles disparaissaient sans produire aucun bruit. On devine combien ma curiosité en était aiguillonnée. On dégagea en excavant avec précaution, cette partie du canal, des pierres qui s'opposaient à ce qu'on levât la dalle qui la recouvrait. Cela fait, il vint à la pensée assez naturellement, que ce vide pouvait être une issue communiquant à un caveau; et comme du mot caveau à l'idée du vin, la distance est courte, il fut question de sanctifier l'œuvre par quelque libation, pour le cas où quelque prêtre de Bacchus serait logé là. Quelques coups de vin furent distribués. Ce fut l'eau lustrale du sacrifice; puis, fut levée la pierre mystérieuse. La fortune se complait aux mauvaises plaisanteries. On risque d'être griffé si on joue avec elle. — Le vide en question avait cinq pouces de profondeur. Il était le résultat de ce que la pierre formant la tête, et, en cet endroit, le fond du conduit, était percée de part en part, sur une étendue de huit pouces sur quatre, à la suite de laquelle étendue, cette pierre, ainsi percée, était taillée comme tout le reste du conduit qui s'y emmanchait.

J'examinai avec soin le fond de ce vide, qu'on aurait pu croire avoir été pratiqué pour donner entrée à de l'eau dans le canal. Rien n'indiquait qu'il y eût jamais eu là une source, aucun vestige d'eau qui y aurait surgi ou coulé autrefois. Un léger enduit de terre grasse tapissait le fond de ce canal. Alors s'ouvrait plus vaste que jamais, le champ des conjectures. Dans quelle vue avait été fait ce travail? Ce n'était point pour servir à écouler des eaux. Derrière cette certitude, apparaissait une énigme. Y aurait-il eu là autrefois, quelque temple rustique desservi par quelque Druide? En était-ce les restes? Ce canal était-il le reste de la piscine du temple? avait-il servi à l'écoulement des eaux employées dans les sacrifices, à l'écoulement du sang des victimes? Il ne m'était pas donné de percer ce mystère. C'était les ténèbres des siècles, une vraie tour de Babel, on ne s'y entendait plus.

Je voulus m'assurer si ce bizarre conduit se prolongeait jusque hors la butte. Je fis faire une échancrure à la circonférence, dans la direction de la partie découverte. Bientôt nous découvrîmes d'autres dalles, bien taillées, bien jointes entr'elles par de la glaise. Cette découverte me causa un nouveau battement de cœur. Ces dalles furent levées. Elles reposaient sur un mur en maçonnerie, de cinq pieds d'épaisseur, dont les moëllons étaient liés entr'eux comme ceux du massif, au moyen de mortier fait d'une terre sablonneuse qu'il avait fallu apporter de la vallée, le plateau de la montagne n'en offrant pas de semblable. Je fis extraire ce mur. Il avait environ six pieds de profondeur. Je prolongeai mon extraction sur un espace de huit mètres environ, dans l'espoir qu'il cachait quelque issue qui serait pour moi un trait de lumière. J'étais Œdipe en présence du sphinx, à cela près que, pour moi, fort heureusement, à moins de quelque éboulement, la mort n'était pas au bout de l'insuccès. Je retrouvai le conduit, que je déblayai jusqu'à sa sortie de la butte.

Digitized by Google

C'était un nouveau désappointement. Je ne m'en rebutais pas; au contraire ma curiosité s'en attisait. C'était une lutte entr'elle et le mystère dont elle tentait de déchirer le voile.

Je fis faire une autre échancrure à la circonférence, dans une direction opposée. c'est-à-dire, vers nord; après quelques coups de pioche, nous apparut une pierre, debout, de la taille et de la forme de ces bornes qui servent aux délimitations de terroir; un peu plus avant s'offrirent à nos yeux encore d'autres dalles bien polies et bien jointes entr'elles. Elles recouvraient une étendue de sept pieds sur trois. Elles furent levées. Je trouvai qu'elles reposaient sur le sol, et que seulement on s'était servi de moëllons, et de mortier semblable à celui dont j'ai déjà parlé, pour les placer ou caler. Je remarquai qu'elles paraissaient être au niveau de celles de l'échancrure vers midi, lesquelles, pour se trouver à ce niveau, avaient dû être élevées sur le mur qui les soutenait. Je fis fouiller le sol à quelques pieds pour m'assurer que ces dalles ne couvraient pas ce qui faisait l'objet de ma préoccupation.

Persévérance vient à bout de tout. Cette expression se posait partout en face de moi, comme ces feux follets qui égarent le voyageur pendant la nuit. C'était comme une idée fixe, qui me poursuivait.

Je remontai sur ma butte, je l'interrogeai de nouveau, j'invoquai les inspirations de l'archéologie, faisant vœu de lui consacrer, de déposer pour offrande sur ses mystérieux autels, ce que je découvrirais de plus digne, de plus précieux. Ce vœu émis, je me remis à fouiller les entrailles. Je fis une nouvelle excavation de dix pieds sur huit de surface, à côté de la première.

Le côté, vers couchant, de cette nouvelle fouille, se trouva être en rapport avec la paroi correspondante du massif de pierres formant le noyau de la butte, massif toujours confectionné comme j'ai dit, et reposant sur des pierres posées debout, et formant comme des cintres différemment convergents.

Parvenu au fond, je songeai que si je pouvais pratiquer une espèce de galerie souterraine d'à peu près trois pieds de largeur sur cinq de hauteur, autour du massif, ce serait peut-être un moyen de découvrir quelque trace du caveau que tout m'annonçait y avoir été construit. Le pied du massif formait comme un socle, au moyen d'une saillie de trois pieds sur cinq, s'engageant sous l'amoncellement des terres recouvrant ce massif. Je fis extraire cette saillie qui devint ma galerie. Cela me servit à reconnaître que le massif était de forme carrée, de vingt pieds sur chaque face; mais rien d'ailleurs, qui trahît le secret que je voulais dérober à la butte. Ma confiance commençait à vaciller. Je pris la résolution, en désespoir de cause, d'enlever entièrement le massif de pierres. On pratiqua, dans le revêtement en terre, qui le couvrait, une trouée par où on pût brouetter les matériaux. En creusant, nous trouvâmes une flaque de plâtre ou de chaux, dans laquelle était engagé un anneau en fer tout mangé par la rouille; plus bas, une petite pièce de monnaie en cuivre du règne de Constantin *Junior*. A cette double trouvaille, ma foi reprit vigueur. Du plâtre! donc il en a été employé ici; et à quoi, si ce n'est au monument que je cherche! j'étais comme

Digitized by Google

un patient dont l'espérance s'accroche au moindre fétu. Je m'imaginais tenir déjà un moyen d'éclaircir quelque point historique, à la gloire de l'antique Champagne. Bercé par cette lueur, je parvins au fond, pour la troisième fois, Je reconnus que pour asseoir ce massif, on avait d'abord creusé un encaissement dans le sol, à la profondeur de quatre à cinq pieds. Je fis fouiller ce fond jusqu'à six pieds. Il ne paraissait pas avoir jamais été touché.

Les débris d'une ancienne tradition se sont conservés dans le village de Prouilly. On y dit qu'un souterrain, qui y a son entrée, dans des terreins formant le pied de la montagne au-devant duquel est une ancienne maison que les habitants appellent le château, se prolonge jusque sous la butte qui en est à un demi-quart de lieue. Cette tradition pourrait avoir quelque fondement, car les traditions sont comme ces médailles plus ou moins frustes, sur lesquelles on aperçoit encore quelque chose dont s'étaie l'histoire; ce sont les scories d'anciennes vérités, et sans se laisser aller à un enthousiasme archéologique aveugle, il pourrait n'être pas irraisonnable de vérifier le fait; les célèbres catacombes de Rome, qui en sont éloignées de trois lieues environ, y ont néanmoins des issues.

Enfin si j'effectue quelque déblaiement dans cette cavité, je vous informerai, Messieurs les rédacteurs, du résultat, s'il présente quelque intérêt.

Quoiqu'il en soit, je dois montrer l'autre côté de la médaille. Il pourrait bien y avoir lieu de penser que, quand on s'est occupé de l'érection de cette butte, on a eu en vue, non un monument funèbre, mais tout simplement quelque beffroi, quelque tour ou fort, un moyen de communiquer par signaux, un télégraphe en herbe, si je puis ainsi dire. Le massif a pu être destiné à former la base de la tour qu'on voulait élever. Le conduit trouvé au fond a pu être fait avec l'intention de recueillir, dans quelque bassin, pour l'usage des gens qu'on placerait dans cette tour, les eaux qu'on savait se réunir sur ce point dans les saisons humides, chose que j'ai remarquée moi-même, après avoir pratiqué la galerie dont j'ai parlé, lorsqu'un matin, nous trouvâmes à la suite d'une pluie, que l'eau s'étant fait jour, en se faufilant à travers les fentes du banc de cliquart dont le plateau de la montagne est couvert, prenait tout naturellement le chemin du mystérieux canal. Quant aux dalles trouvées au midi et au nord, on peut croire qu'elles étaient le commencement d'une première assise de pareilles pierres, dont on aurait eu le projet d'entourer la butte, et qui aurait été répétée en gradins jusqu'au pied de la tour qui aurait couronné le travail. Il est présumable que les circonstances dans lesquelles il aurait été entamé, auront changé, se seront évanouies, et que rien n'en motivant plus l'achèvement, il aura été abandonné.

En résumé, si mes fouilles, sous un point de vue, restent infructueuses, sous un autre point de vue, elles présenteraient comme un témoignage du désir qui m'anime de doter notre Champagne de quelque découverte intéressante; elles seraient la preuve, au besoin, qu'en bon fils, je mettrais du prix à attacher un diamant de plus à la parure de cette mère aux fécondes mamelles; et cette preuve me serait une consolation de la stérilité de mes recherches.

Digitized by Google

Beaucoup de personnes ayant paru prendre intérêt à ces recherches, j'ai cru devoir, Messieurs les rédacteurs, vous en entretenir, afin que, si vous le jugiez à propos, comme je le souhaite, vous puissiez leur en parler dans votre *Revue de Champagne*, ce musée d'un autre genre, où ces matières se trouvent comme chez elles.

LÉCRIVAIN,
Ancien notaire, l'un de vos abonnés.

Il résulte bien évidemment de tout ceci que la découverte, annoncée si fastueusement par M. Didron et par *la Boulonnaise*, est une nouvelle mystification ajoutée à toutes les précédentes, et que, malgré Chiflet, Marlot, l'abbé Pluche, Lévesque de Pouilly, malgré M. Pasumot, M. Pelletier, malgré le *Journal de Champagne*, malgré le Conseil municipal de la ville de Reims, malgré M. Didron, malgré *la Boulonnaise* et l'*Industriel*, et tous les grands journaux de Paris, malgré M. Lécrivain et la *Chronique de Champagne*, le tombeau de Pharamond est encore à découvrir, et que vraisemblablement on ne le découvrira ni au *Mont de la Housse*, ni à la *butte de Prouilly*,

---

M. Pernot et le conseil-général de la Haute-Marne. — L'artiste habile à qui la *Chronique* doit de si beaux dessins, et, entre autres, celui de l'église collégiale de St-Urbain de Troyes, M. Pernot, dont le talent est depuis longtemps connu et apprécié, vient d'être chargé par le préfet de la Haute-Marne, d'exécuter, pour être placés dans la Salle des séances du conseil-général, dix tableaux et trente dessins, destinés à reproduire les monuments historiques les plus remarquables du département. C'est là un bel et noble exemple; une mesure vraiment patriotique. Espérons que ce culte du passé, ces généreux efforts pour restituer à la France toutes ses anciennes gloires, trouveront, dans les corps administratifs, de zélés imitateurs, et tout au moins des encouragements dont l'autorité publique en province n'est certes pas prodigue. Voici la liste des monuments que va rendre à la Champagne le talent de M. Pernot :

Tableaux.

Le château des comtes de Champagne, à Chaumont. — Le château de Château-Villain. — Le château de Joinville, sous le sire de Joinville. — Le même, sous les Guises. — Le château de St-Dizier, après le siége de Charles-Quint. — La source de la Marne. — L'abbaye de Morimond. — L'abbaye de Montier-en-Der. — Le château de Vassy, sous Marie Stuart. — L'intérieur de l'église de Septfonts avec ses vitraux.

Digitized by Google

Dessins.

Le val des Ecoliers.—Le château de Reynel.—Le château de Vignory.—La ville de La Mothe.—Le château de Nogent.—Les portes, tours et fortifications de Langres.—Monument Romain de Bourbonne. —Château de Coiffy.—Château d'Aigremont. — Tombeaux des sires de Joinville et des princes de Lorraine.—Abbaye du Val d'Osne. —Couvent de Ste-Anne, près Joinville.—Emplacement du Châtelet, ville romaine.—Le château de Clermont.—Le château de Montéclair.—L'ancien portail de la Cathédrale de Langres.—L'arc-de-triomphe de Probus. —Château de Montigny.—Château de Choiseul. — Château de Donjeux, sous les Guises.—Croix élevée à Vassy sur le lieu où fut tué le prince d'Orange, pendant le siége de St-Dizier. —Abbaye de St-Urbain.—Abbaye de Boulancourt.—Emplacement de la grange où eut lieu le massacre de Vassy.

La *Chronique*, dans ses livraisons successives, profitera de toutes les occasions pour enrichir son recueil de l'œuvre de M. Prarot.

—*Les Merveilles de la Providence, ou lectures édifiantes pour tous les dimanches de l'année*, sont la matière d'un volume in-8°, imprimé à Reims, chez A. Machet, et qui se vend à Paris, chez Hivert, quai des Augustins, n° 55; chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer; et à Reims, chez tous les libraires. Prix. 4 fr. Ce livre est assurément l'un des plus pernicieux qui aient jamais été publiés. C'est une négation continue de toutes les vérités fondamentales de la Religion. La *Chronique* lui réserve un examen tout spécial.

Digitized by Google

HISTOIRE.

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE,

ou

HISTOIRE

De la Fondation des Écoles Chrétiennes.

(Suite).

> Ceux qui en auront élevé et instruit plusieurs dans la voie de la justice, brilleront comme des étoiles pendant toute l'éternité.

L'HISTOIRE de M. de la Salle ne nous a montré jusqu'ici qu'un saint, pratiquant les vertus communes à tous les autres saints; exercé comme eux par toutes les misères de la vie; comme eux pauvre, humilié, patient; comme eux enfin en butte aux insultes d'une populace égarée.

Si cette pieuse vie avait borné là ses mérites, si elle s'était renfermée dans l'accomplissement des devoirs religieux, ce serait un drame chrétien à ajouter à tous les drames de ce genre; un modèle après tant de modèles; un nom de plus à insérer dans les fastes de l'Eglise, avec tous ces noms qui, malgré la distance des temps, nous arrivent, encore parfumés de vertu.

Digitized by Google

Mais la gloire de M. de la Salle devant les hommes, peut s'appuyer encore sur des motifs purement humains. Son œuvre de charité fut en même temps une œuvre d'intelligence. Le système d'enseignement qu'il imagina pour l'appliquer d'abord aux écoles de St-Maurice et de St-Jacques, et dont il perfectionna la conception pendant trente années de méditations, d'expériences, de jeûnes et de prières, ce système suffit pour assurer à son auteur une place parmi les illustrations de ce grand siècle de Louis XIV, qui sut réunir tous les genres de mérites, les utiles comme les éclatants.

Il faut qu'elle ait bien de l'excellence cette méthode qui, restant la même pendant près de deux siècles, n'a pas cessé de s'approprier à l'âge, au caractère des enfants, aux besoins du temps, à ceux des familles; qui, chassée de notre territoire par le régime de la Terreur, y reparait bientôt après, rappelée, malgré l'exclusion de toutes les corporations religieuses, par le vœu des conseils-généraux et par la volonté du gouvernement impérial; qui aujourd'hui encore ne craint pas de se poser comme rivale de ces méthodes modernes, par qui ont été illustrés les noms des Lancaster, des Pestalozzi, des Jacotot.

Il s'est donc trouvé que l'humble institution avait dans notre sol des racines plus profondes que tous ces grands corps enseignants, où furent cependant nourries les célébrités politiques, religieuses et militaires de l'ancienne France. Ni les noms des Racine, des Nicole, des Arnaud à Port-Royal, ni ceux du grand Condé et de tant d'autres dans les colléges des Jésuites, ni les immenses services de l'ordre si savant et si respecté des Bénédictins, n'ont pu sauver ces compagnies de la destruction. L'école du Peuple est restée debout. La société ignorante a survécu à toutes les sociétés savantes !

Quelles sont les conditions de cette étonnante vitalité ? Quel est ce principe conservateur des forces au moyen duquel le vieux système mis en présence de systèmes plus jeunes, peut réclamer encore l'égalité selon les uns, la prééminence selon les autres ?

Est-ce par la supériorité des maîtres qu'il emploie ?—On l'a dit.—On a représenté le disciple de M. de la Salle, le bon Frère, poussé dans l'exercice de sa profession par cette même pensée, qui arrache à sa famille la vierge chrétienne pour l'attacher pendant cinquante ans, dans nos hôpitaux, près du chevet où se succèdent toutes les douleurs; étranger à la distraction des intérêts matériels : reportant sur la grande famille qui l'entoure, sur les fils de son adoption, les élans d'une paternité qu'il ne doit point connaître, et le trésor d'affectueuse tendresse que la nature a mis au fond de son sein ; cachant dans l'ombre, au milieu de ce monde à qui il rend sans bruit de si grands services, de rares talents qui lui auraient

Digitized by Google

peut-être acquis un nom dans une autre carrière ; mourant enfin ignoré, inaperçu au milieu des petits enfants.

Est-ce par la supériorité des matières que les Frères enseignent ?—On l'a dit encore.—L'instruction *christianisée* par eux, faisant pénétrer dans les basses classes les principes de la morale évangélique et les habitudes d'ordre et de travail, doit produire des hommes qui, bons citoyens, bons pères, bons ouvriers, sauront vivre avec honneur et faire estimer dans la société les qualités qu'ils ont acquises et l'école qui les leur a données.

Loin de moi de nier ces résultats, et les importants services de cette milice enseignante si bien dressée par son fondateur à la discipline des vertus magistrales.—Maximes de silence, de gravité, de vigilance, d'infatigable assiduité, tendres sympathies pour les enfants, compréhension de leurs caractères, estime de l'école et d'une profession que les Frères ont élevée les premiers du rang de métier à la dignité de devoir religieux, tels sont les préceptes que M. de la Salle impose à ses disciples dans son admirable *Manuel du Maître chrétien*, et on sait s'ils les ont suivis !

Mais loin de moi en même temps cet esprit exclusif, qui ne peut élever une doctrine sans abaisser les autres. Le dévouement, l'oubli des intérêts, la piété, la morale sont aussi des vertus séculières. Que de jeunes maîtres les pratiquent et les enseignent dans la vie civile, au sortir de nos écoles normales primaires ! Que de pères de famille qui usent en faveur d'enfants étrangers une vie qui appartient à leurs propres enfants ! Lisez ce simple livre, sorte de Panthéon biographique, où l'Allemagne, plus reconnaissante que la France, a placé les noms de quelques-uns de ses instituteurs (1); lisez les histoires touchantes de ce Kœlling, qui fut d'abord berger, des Graff, des Strasser, existences villageoises il est vrai, qui se partagent communément entre les soins de l'école et ceux d'un jardin, entre la greffe des arbres et celle des intelligences ; bonnes natures germaniques un peu imprégnées de mysticisme, natures religieuses et morales, quoique leur religion et leur morale ne soient pas celles du catholicisme ; âmes sereines, qui tantôt rompant trop prématurément leur lien avec les corps qu'elles ornaient, partent au milieu des sanglots sincères d'une école consternée ; et qui tantôt au contraire, prolongeant cette union au-delà des limites ordinaires, nous montrent ces glorieux vieillards, Nestors de l'enseignement, satisfaits, après cinquante ans de travaux, de recevoir au milieu d'une fête champêtre et des mains d'un bailli, la récompense civique d'une simple médaille en argent.

(1) *Galerie biographique des Instituteurs de l'Allemagne, qui se sont le plus distingués dans leur carrière* ; par SPINDLER. Paris, 1835.

Digitized by Google

Ce n'est donc ni par l'habileté plus grande des maîtres, ni par la moralité plus grande des leçons que je veux expliquer le succès de l'enseignement chrétien. La raison de ces avantages, je la trouve dans le mécanisme même de la méthode inventée par M. de la Salle, méthode simple, claire, précise, véritable chef-d'œuvre d'un esprit éminemment organisateur.

Trois points en forment le constitutif : l'enseignement *simultané*, l'enseignement *mutuel*, la *classification* : triple embranchement dont sont sortis trois des systèmes modernes, tant il est vrai de dire, qu'aînée des autres, cette méthode les contient toutes.

L'enseignement simultané c'est l'exercice en commun, le travail collectif, la création de plusieurs centres d'action autour desquels convergent les efforts et les volontés. La lecture, la récitation, toutes les autres occupations de la classe ne sont plus des actes isolés et personnels, mais exigent le concours formel de toutes les attentions, sans cesse éveillées, sans cesse entretenues en communion mentale, par la nécessité d'une active participation. Aucun instant qui se perde. Aucune direction privée qui ne se rattache à la direction générale. Le maître s'occupe de tous ses écoliers, en s'occupant d'un seul. La netteté des signes qui ordonnent, la rapidité des évolutions qui obéissent, l'ensemble des opérations au tableau, forment réellement de l'école un grand individu, comme si tous ces yeux se confondaient en un même regard, toutes ces oreilles en une audition commune, comme si toutes ces bouches n'avaient qu'une parole, tous ces esprits qu'une pensée.

Maintenant, que M. de la Salle ait été le premier à comprendre le parti qu'on peut tirer des enfants eux-mêmes pour l'émulation des écoles, l'avancement des études, le soulagement des maîtres; qu'il ait songé à tourner au profit commun, en faisant instruire les moins avancés par ceux qui le sont davantage, l'amour des distinctions et de la supériorité propre à ces jeunes caractères; qu'il ait enfin imaginé en France la méthode qu'on imagina depuis en Angleterre : c'est ce que prouve, pour ainsi dire, chaque page de son livre sur la conduite des écoles. Une portion de l'autorité et de la surveillance est remise entre quelques mains choisies; il y a des officiers, des récitateurs; la faute commise en lisant, en répétant, n'est plus relevée par le maître, mais par un des compagnons de l'élève à qui elle est échappée : toutes idées que l'ingénieux Lancaster s'est appropriées en les développant, de sorte que l'accessoire de la première doctrine est devenu le fonds de la seconde.

Mais la partie vraiment parfaite de l'invention Lassalienne, c'est selon moi sa classification. En même temps que le mouvement général s'accom-

Digitized by Google

plissait avec tant de régularité, les mouvements partiels s'exécutèrent sans gêne. Chaque école complète dut avoir trois classes, la première qui ébauche, la seconde qui développe, la troisième qui perfectionne. Vinrent ensuite des sections et des sous-sections, des cases, des numéros d'ordre si bien multipliés, des groupes de capacité si bien égalisés, que toutes les marches purent s'accommoder, sans que le pas plus lent de l'un arrêtât le pas plus vite de l'autre. La disposition innée pour telle partie de l'enseignement put se prononcer comme la répugnance pour telle autre. Chaque intelligence occupe sa place naturelle. Un mouvement perpétuel d'ascensions et de descentes, entretient l'émulation par l'espoir ou par la crainte. Des catalogues habilement conçus, sorte de flotteurs, signalent la hausse ou la baisse de l'instruction quotidienne, le progrès ou le recul. Rien n'avait jusque-là donné avec autant de justesse la mesure de chaque esprit, son évaluation par degrés, et le célèbre précepte à chacun selon sa capacité, que la doctrine St-Simonienne vient d'appliquer aux hommes, la doctrine Chrétienne l'appliquait depuis longtemps à ses enfants.

L'analyse se trouvait donc à côté de la synthèse. Etablir le concert du travail entre les élèves, les faire devenir réciproquement moniteurs les uns des autres, les partager selon leur force, tels sont les trois caractères de ce plan.

Son développement occupa la vie de M. de la Salle. Attentif aux plus minutieux détails, il composa lui-même tous les livres élémentaires qui devaient être mis aux mains de ses enfants. Presque tous ces ouvrages ont une empreinte religieuse. C'était l'esprit de l'époque ; c'était aussi l'esprit particulier du sage instituteur, qui voulait instruire le peuple en l'évangélisant.

Deux de ces livres, ceux qui formaient la partie la plus élevée de ce cours complet d'éducation, nous ont surtout été amenés par la fréquence des réimpressions. Le premier que je n'analyserai point, parce que son titre l'explique assez, devait rappeler à l'élève prêt à quitter l'école, le sens attaché au mot de chrétien, les marques qui font reconnaître ceux qui le portent, les devoirs envers Dieu qu'il impose (1).

Le second, plus original dans sa forme, sans analogue peut-être, est un témoignage de cette sollicitude que M. de la Salle voulut étendre sur ses enfants, même au-delà des écoles, sollicitude où se trouvèrent compris les soins du corps aussi bien que ceux de l'esprit, et qui, s'occupant avant tout du cœur, ne négligeait pas pour cela ces avantages extérieurs, au moyen desquels l'homme se fait valoir dans la société par la pratique

(1) *Les devoirs du Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter;* par Jean-Baptiste de la Salle.

Digitized by Google

de tout ce qui est bienséant et convenable. De là le livre si connu sous le nom de *Civilité* (1).

Livre singulier, et dont la politesse exquise de la seconde moitié du XVIIe siècle pouvait seule donner l'idée, car, au premier abord, quoi de moins sérieux, quoi de moins digne en apparence de la gravité d'un prêtre que l'indication des manières de se ganter, de se chausser, des minuties de la toilette en un mot, que ces détails de bouche, que les règles d'un salut, d'une révérence, d'une posture à tenir, que les formules des conversations ou des lettres!

Livre difficile, car ces usages sont subordonnés au temps, au lieu, aux hommes, aux nations. Ce que Paris adopte, Londres le rejette : chaque pays, chaque siècle a ses manières : et souvent même ce que la bienséance exige dans une maison vis-à-vis d'une personne, elle le défend dans une autre maison, et vis-à-vis d'une autre personne. Que de civilités sont de pure convention!

Aussi M. de la Salle ne voulut-il pas faire de son ouvrage la représentation des coutumes éphémères, des modes fugitives du code mondain, mais il chercha à l'appuyer sur la base immuable, sur les principes éternellement vrais du code chrétien.

Ce n'est pas qu'il ne sentît la nécessité de se plier en partie au goût du siècle, tout capricieux, tout inconstant qu'il soit. Lui-même il avait eu trop à souffrir dans sa jeunesse, des attaques dirigées contre la simplicité qu'il cherchait à mettre dans ses vêtements, pour engager les autres à affronter la médisance par des innovations singulières. Ses conseils à cet égard sont même si sages, que je ne puis résister au plaisir de les transcrire. « On doit indispensablement suivre la mode : car comme l'esprit de l'homme est fort sujet au changement, et que ce qui lui plaisait hier ne lui plaît pas aujourd'hui, on invente tous les jours différentes manières de s'habiller pour satisfaire cet esprit changeant; et qui voudrait s'habiller aujourd'hui, comme on s'habillait il y a trente ans, passerait pour ridicule et bizarre. Il ne faut pas cependant donner d'abord dans toutes les modes; il y en a qui sont étranges et fantasques, comme il y en a qui sont raisonnables et bienséantes, et de même qu'il ne faut pas s'opposer à celles-ci, on ne doit pas aussi suivre indiscrètement les autres qui ordinairement ne sont pratiquées que par un petit nombre de personnes, et ne sont pas de longue durée. — La règle la plus sûre et la plus raisonnable touchant les modes, est de n'en être pas l'inventeur, et de n'être pas des premiers à

(1) *Des règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne, divisées en deux parties;* par le même.

Digitized by Google

s'en servir, et de ne pas attendre qu'il n'y ait plus personne qui les suive, pour les quitter. »

En même temps donc que M. de la Salle ramenait la civilité à la Religion et ses pratiques extérieures à des sentiments de respect, d'union, de charité envers le prochain, il adoptait avec une sage tolérance, quelques unes des maximes et des habitudes du monde.

Aussi son livre contient-il sur les mœurs locales et sur la vie domestique de cette époque, des détails curieux, renseignements auxquels devront recourir, tous ceux qui voudront tracer, avec sa physionomie véritable, l'histoire de la bourgeoisie; car ce ne sont là ni les usages du simple peuple, ni les élégances aristocratiques de la noblesse, mais les manières intermédiaires de cette caste bourgeoise, au milieu de laquelle M. de la Salle avait vécu et dont il voulait donner les mœurs à ses élèves. On y trouvera la source de bien des coutumes aujourd'hui dominantes: on y verra surtout cette hiérarchie sociale qui maintenait si soigneusement les prérogatives du rang à la table, à la conversation, à la promenade, en chaque rencontre; ces déférences perpétuelles de l'inférieur envers son supérieur en qualité, toutes classifications qui ont disparu devant notre égalité civile, comme la distinction des costumes si recommandée par M. de la Salle, s'est effacée elle-même devant une autre égalité, celle de l'habit noir.

On y trouvera même, malgré la religion éclairée du saint prêtre, quelques sacrifices aux préjugés de son temps. Croirait-on, par exemple, que c'est seulement au nom de la bienséance, et parce que cela ne lui paraît pas honnête, qu'il s'oppose à cette déplorable manie qui tirait et faisait tirer à tout propos et contre tout venant, l'épée que chacun portait alors au côté; mais alors aussi improviser un duel pour un regard de travers, pour un coudoiement, et même simplement pour s'assurer le haut du pavé, c'était se montrer homme de cœur, témoin Cirano de Bergerac, et ses cinquante combats singuliers : rencontres sans fin, éternels cliquetis d'épées, ardeur funeste que les plus sévères réglements de Louis XIV ne purent éteindre, et qui fit couler plus de sang français sous des mains françaises que sous le fer même de l'ennemi.

C'est encore au nom de la bienséance seulement qu'il réprouve ces industries qui savent, par des moyens illicites, corriger à leur profit, les hasards du jeu : mais alors le jeu était aussi en honneur, aussi effréné que le duel; mais les dés pipés, les cartes marquées étaient, même à la cour, d'un usage habituel. Voyez le chevalier de Grammont, cet élégant du siècle, cet homme de bon ton, comme il avoue hautement ses friponneries, comme le grand seigneur rit de ses tours d'escroc, comme il se targue

Digitized by Google

de cette honteuse habileté ; et malgré cela les dettes du jeu étaient réputées sacrées, et M. de la Salle lui-même, conseille de les acquitter immédiatement et sans attendre qu'on les réclame. Au reste tous ses préceptes sur ce sujet sont extrêmement sensés : il préfère les jeux qui exercent le corps, il admet ceux où l'adresse se mêle au hasard, il proscrit ceux de pur hasard ; il veut que l'enjeu ne puisse enrichir celui qui gagne, ni appauvrir celui qui perd; que ni le gain, ni la perte ne soient capables d'exciter aucune passion dans ceux qui jouent.

Ne vous étonnez pas non plus si l'homme qui vient de parler si paisiblement du duel et même du jeu, trouve des paroles tonnantes, s'emporte avec tant de violence contre les comédiens, *gens publiquement notés d'infamie, art abominable et honteux, profession qui couvre de confusion ceux qui l'exercent.* C'était encore là l'esprit de ce siècle, qui fermait à Molière, comédien, les portes de l'Académie; qui mort, le faisait enterrer aux flambeaux ; qui forçait sa veuve à jeter par les fenêtres de l'argent à la populace pour empêcher que sa tombe, placée en terre sainte, ne fût violée ; qui permettait et laissait impunies à l'égard des gens de cette sorte, toutes les insultes ; violences envers les hommes, rapts et enlèvements envers les femmes.

Mais hors de là, quels sages préceptes ! quel homme ce serait que le héros chrétien dont M. de la Salle nous a tracé le type ! Que de courtoisie, que de décence, quel noble maintien ! que d'amabilité, de modestie, de prudence ! comme son extérieur préviendrait pour lui, même avant ses discours ; comme ses discours seraient pleins de discrétion, car il sait qu'il faut fondre son or et son argent et en faire des balances pour peser ses paroles ; il sait encore que le cœur des insensés est dans leur bouche, que la bouche des sages est dans leur cœur.

Vertueux Grandisson, création au profil antique, aux formes si correctes, vous si parfait, si mesuré, que seriez-vous auprès de cette pureté dont M. de la Salle nous a dessiné l'idéal et le portrait peut-être imaginaire !

Toutefois quand je me rappelle ce que les mémoires du temps, nous ont laissé sur les formes gracieuses, sur les manières élégantes du jeune de la Salle, je ne puis m'empêcher de penser qu'il dût, en écrivant, avoir de fréquents retours sur lui-même, et que les qualités qu'il nous a représentées, ne soient un reflet et comme une émanation de ses qualités personnelles ; il peignit sans doute involontairement ce qu'il mettait chaque jour en pratique.

De nos jours on a essayé d'écrire sur le même sujet. Pourquoi les codes de la toilette, de la conversation, le code élégant sont-ils déjà oubliés, tandis que la civilité chrétienne malgré la naïveté parfois puérile de quel-

Digitized by Google

ques-uns de ses détails, subsiste encore! c'est que les fausses parures de l'esprit n'équivaudront jamais à la grâce de ce style un peu antique, à son onction, à sa merveilleuse simplicité.

Tels sont les deux livres destinés par M. de la Salle à se faire pendant, l'un réglant la vie privée et ses devoirs envers Dieu, l'autre réglant la vie publique et ses devoirs envers la société.

Si vous ajoutez à tant de mérites, qu'il conçut le premier sous le nom d'écoles dominicales le plan de ces classes d'adultes, où des écoliers d'un âge avancé, des pères de famille viennent s'asseoir au même banc que leurs jeunes enfants et recevoir ces leçons qui manquèrent à leurs premières années, sorte d'école inconnue à tous les temps passés, vous verrez s'il est une vie plus remplie que la sienne, un nom plus à respecter que le sien.

DUBOURG-MALDAN.

Digitized by Google

STATISTIQUE.

NOTICE

SUR LE DOMAINE COMMUNAL

DE

La ville de Sedan (1).

Cette ville a appartenu à Frédéric de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, jusqu'en 1642 : mais l'acte d'échange de la principauté de Sedan n'a eu lieu qu'en 1651, entre le duc de Bouillon et Louis XIV, suivant acte du 20 mars 1651, passé devant Vauthier, notaire à Paris.

Armes de la ville. Les armes de Sedan étaient avant la révolution, *d'argent à un chêne de sinople, terrassé de même et fraité de glands d'or, au sanglier armé passant de sable*, avec la devise undique Robur.

Par ordonnance de Louis XVIII du 10 mai 1817, la ville de Sedan fut autorisée à reprendre ses anciennes armoiries *D'argent à un chêne de sinople englanté d'or, posé sur une terrasse aussi de sinople, et traversé au pied d'un sanglier de sable armé d'argent, le boutoir de gueule*, avec la devise undique Robur.

Eglise catholique. Le monument qui sert d'église catholique, a été bâti au moyen de dons faits par le duc de Bouillon, et par des quêtes, et le produit des troncs placés dans les rues de Sedan : il était destiné au culte protestant. En 1642, lors de l'échange entre le duc de Bouillon et

(1) Nous devons la communication de cette notice à l'obligeance de M. Franquet, maire de la ville de Sedan qui, sur notre demande, a bien voulu mettre à notre disposition tous les documents historiques que renferment les archives de la mairie : nous en donnerons plus tard le catalogue raisonné.

(*Note des Editeurs.*)

Digitized by Google

le roi Louis XIII, le bâtiment a été donné à la ville, pour servir au culte catholique. Louis XIV a fait bâtir le chœur. Depuis cette année 1642, cette église est considérée comme propriété communale.

Le Temple. Cet édifice construit en 1652, au moyen des fonds donnés en partie par mademoiselle Louise de Malval, qui s'était vouée à l'éducation de la jeunesse, était la propriété des sœurs de la Propagation de la foi qui se livraient à l'instruction. Le 2 novembre 1790, les couvents ayant été supprimés, le bâtiment devint une prison où furent détenus les suspects; ensuite il fut affecté partie à la caserne de gendarmerie, et partie à des écoles élémentaires. Le 25 février 1808, par décret de Napoléon, il a été donné pour servir au culte protestant, dont il est la propriété.

Hôtel-de-Ville. L'édifice, sis place Turenne, destiné à l'hôtel-de-ville, est construit sur un terrain communal; les fondations en ont été faites en 1822 : la prise de possession a eu lieu en 1824. La ville a payé entièrement toutes les dépenses qui se sont élevées à 117,349 fr. 92 c. Les fonds votés de 1822 à 1827, se montent à 159,349 fr 92 c. Mais il a été distrait de cette somme environ 42,000 fr. pour payer les constructions des tribunaux.

Hôtel de la Sous-Préfecture. Les bâtiments qui en 1830, servaient d'hôtel de la Sous-Préfecture, et qui sont situés rue Saint-Michel, avaient été vendus à la ville par les héritiers Cléribault, le 20 juillet 1821, moyennant 32,045 fr. 30 cent., capital et frais. La ville a revendu ce bâtiment en 1832, au sieur Maury-Fournier, pour 30,025.—Le Sous-Préfet payait à la ville 400 fr. de loyer.

Palais-de-Justice. Le palais-de-justice qui renferme les tribunaux civils et de commerce, les justices de paix et la chambre des prud'hommes, a été construit sur des terrains cédés gratuitement par la ville au département. Les prisons sont construites sur l'emplacement qui servait autrefois d'hôtel-de-ville : les tribunaux, greffes, etc., sont bâtis sur l'ancien emplacement de la maison Perret Le Goulon, qui a été vendu à la ville pour 9,214 fr. 60 cent., capital et frais, suivant acte du 14 mars 1821, et en donnant en échange la maison communale, dite du Lavoir, sise place de l'Isle : l'échange a été autorisé par ordonnance du roi, en date du 20 décembre 1820. La ville a contribué dans l'établissement du palais-de-justice pour la somme de 99,214 fr. 60 cent.

Savoir :	1° L'ancien hôtel-de-ville, estimé	25,000
	2° La maison Le Goulon, achetée	9,214
	3° L'ancien lavoir, revendu par les Goulon	23,000
	4° Espèces	42,000
	Total.	99,214 fr.

Digitized by Google

Les bâtiments du palais-de-justice et des prisons sont propriété départementale.

Collége. Les bâtiments du collége ont été construits par les jésuites, vers 1660 ou 63, sous le règne de Louis XIV, qui avait donné des lettres-patentes aux pères jésuites, pour l'établissement de leurs classes. Après l'expulsion des jésuites, en novembre 1764, ces bâtiments devinrent propriété communale.

Ancienne et nouvelle Halle. Ce bâtiment était fort ancien : il avait été construit aux frais de la ville sur un terrain communal; le corps de garde qui y est établi est devenu propriété de l'état, en vertu de la loi du 10 juillet 1791 : tout le reste, le dessus même du corps de garde est propriété communale. En 1834, le conseil a décidé que ce bâtiment serait démoli et les matériaux vendus au profit de la ville. Par adjudication du 4 novembre 1834, approuvée le 26 du même mois, M. Lenoble-Robert, s'est rendu adjudicataire de la démolition et de l'enlèvement des matériaux, à charge par lui de faire place nette, et de verser 1000 francs à la caisse municipale. Les démolitions ont commencé le 20 janvier 1835, et ont été terminées le 15 février 1835.

Par délibération du 1er février 1834, le conseil municipal avait décidé que la ville pouvait dépenser la somme de 55,000 fr., pour construire une nouvelle halle. Par délibération du 26 février et 15 mars 1834, il avait arrêté les bases pour la construction. Le 23 avril de la même année, il adopta définitivement les plans dressés par MM. Henriot frères, architectes à Toul (Meurthe), et d'après lesquels la nouvelle halle devra être construite; plus, les devis à l'appui desdits plans et qui montent à la somme de 53,874 fr. 82 cent. Le 13 mai 1834, il est arrêté que le corps de garde de police sera replacé aux frais de la ville dans le nouveau bâtiment et qu'il appartiendra au gouvernement, attendu que l'ancien corps de garde était la propriété de l'état, d'après la loi du 10 juillet 1791. Par lettre du 21 août 1834, adressée à M. le Préfet, le Ministre de l'intérieur, sur le rapport du conseil des bâtiments, approuve les plans et devis. Par adjudication du 4 novembre 1834, M. Lenoble-Robert, s'est rendu adjudicataire de tous les travaux de la nouvelle halle, couverture en zinc, au prix de 46,062 fr. 97 c., pour toutes choses, ce qui a établi un rabais de 14 fr. 50 pour cent. sur le montant des devis qui était de 53,874 fr. 82 c. Cette adjudication a été approuvée le 24 novembre 1834.

La première pierre a été posée le 1er mai 1835. Aujourd'hui cet édifice est entièrement achevé.

Gendarmerie. Le bâtiment de la gendarmerie, sur la place de l'Isle, appartient au département et a été construit sur un terrain donné gratuite-

Digitized by Google

ment par la ville qui y a été autorisée par ordonnance du roi, en date du 20 août 1824.

Cimetière. Le terrain du cimetière, sis à Cassal, a été acheté par la ville le 18 décembre 1824, suivant acte passé par-devant Me Féart, notaire à Sedan, le 27 décembre 1834, pour la somme de 6,049 fr. 38 cent. à M. Lambert-Louis-Lombard Bridier, tuteur des enfants de Pierre-Louis Leclerc-Lombard, entrepreneur de bâtiments. La ville a fait construire à ses frais tous les murs qui entourent le cimetière, et a fait faire toutes les fouilles pour les extractions des pierres. Par ordonnance du roi, la ville a été autorisée à faire des concessions de terrains à temps et à perpétuité pour sépultures particulières, à charge par les acheteurs, de verser dans la caisse de la ville la somme de 240 fr., et dans celle de l'hospice 120 fr., et de se conformer aux conditions contenues dans les délibérations du conseil municipal des 28 juillet 1828, 10 juillet 1829, et 1er mai 1830.

L'étendue du terrain à céder est de 30 mètres carrés (10 mètres de long, sur 3 de large).

Cimetière Saint-Bernard. En 1809, un nouveau cimetière, dit de St-Bernard, fut établi sur un des forts dépendant des fortifications. Ce terrain a été rendu à l'Etat, comme faisant partie des terrains extérieurs non vendus par la ville et compris dans la vente faite le 23 mars 1831, et montant à 54,848 fr. 15 cent.

Statue de Turenne. Le Conseil municipal a voté le 25 février 1821, l'érection de la statue de Turenne, sur la place de ce nom. Elle a été inaugurée le 25 août 1823. M. Goix, sculpteur à Paris, a été chargé de la faire pour le prix de 36,500 fr. La grille a coûté 4,728 fr. 50 c., le total des dépenses a été de 58,275 fr. 07 c., sans le coût d'une partie des marbres qui ont été donnés à la ville par le gouvernement. Les souscriptions se sont élevées à 18,255 fr. 34 cent., le surplus a été payé par la ville.

Salle de Spectacle. Le 4 juillet 1809, la ville a vendu par adjudication à M. Jobert, représentant les actionnaires, pour construire une salle de spectacle, 744 mètres carrés, contenance du terrain sur lequel est bâti la salle, à raison de 2 francs 25 centimes le mètre, ce qui a produit au profit de la ville la somme de 1674 francs. Le terrain vendu faisait partie de la porte du rivage, cédée à la ville par décret du 26 thermidor an XI. Le 26 juin 1809, suivant acte passé par-devant Me Brazy, notaire à Sedan, et qui a été approuvé par décret impérial du 2 novenbre 1810, il y a eu société et concordat entre cent six actionnaires. — Le 20 juillet 1812, les commissaires nommés par les actionnaires ont rendu compte de leur gestion, suivant acte passé par-devant Me Robert, notaire à Sedan, d'où il résultait : 1° Que les achats et dépenses se montaient à 162,478 fr. 35 cent.

Digitized by Google

2° Qu'il était indispensable de les payer. 3° Que personne ne voulait prendre de nouvelles actions. 4° Que les actions prises jusqu'alors ne s'élevaient qu'à 56,550 fr.; qu'en conséquence il fallait aviser aux moyens de tout terminer. Après délibération, il a été décidé qu'il serait opéré un tirage au sort: que les porteurs des dix dernières actions deviendraient propriétaires à toujours de la salle et de ses dépendances, sous la condition expresse que les dix actionnaires solderaient tout ce qui était redu. Les dix actions sont échues à MM. Verrier, Damien, Gaucher, Michaux, Rouz, Blai, Brunet, Ch. Morin, Grange, Guérin, Poupart de Neuflize, Blanchet, Husson frères.

Aussitôt le tirage, MM. Verrier, Damien et autres, ont déclaré qu'ils entendaient profiter de l'option qui leur était déférée par le paragraphe sept de l'acte du 20 juillet 1813, et qu'en conséquence ils optaient pour le remboursement de leurs actions, et renonçaient, moyennant ce payement, à leurs portions dans la propriété de la salle et de ses dépendances. Par suite de cette déclaration, la salle est demeurée définitivement la propriété de M. Poupart de Neuflize père, qui s'est engagé à payer la somme de 97,682 fr. 07 cent., qui restait due. — Le 8 décembre 1834, suivant acte passé en l'étude de Me Féart, notaire à Sedan, Madame veuve de Neuflize, née de Vatre, fit rétrocession des trois quarts de la salle.

Savoir : 1°	à MM. Jobert 174 pour	24,420 f.	52 c.
2°	Ab. Poupart un 5e	19,536	42
3°	Lamotte un 5e	19,536	42
4°	Guérin un 10e	9,768	21

Le 26 février 1827, par acte passé en l'étude de Me Féart, la ville est devenue acquéreur pour 103,767 fr. 55 cent., capital et frais, de la salle de spectacle et de ses dépendances; l'achat a été autorisé par ordonnance du Roi en date du 20 décembre 1826.

Outre les réparations annuelles, le conseil municipal a voté en 1822, pour les réparations urgentes, la somme de 3,000 francs. En 1834, le conseil a voté 1° 12,000 fr. en diverses fois, pour la restauration de la salle, du lustre, de la rampe, etc., etc. 2° 10,000 sur les fonds de 1835, pour repeindre toutes les décorations et faire les accessoires de théâtre.

(La suite au prochain Numéro).

Digitized by Google

PALÉOGRAPHIE.

MÉMOIRE

SUR

LES ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE,

Pour servir à l'Histoire de ce département.

INTRODUCTION.

Le département de la Haute-Marne, comprend cinq cent cinquante communes qui appartenaient, en très grande partie, au comté de Champagne, quelques-unes à celui de Bourgogne, d'autres au duché de Bar ou à la Franche-Comté.

La plupart de ces communes étaient du ressort de la coutume de Chaumont, et, par rapport à l'administration ecclésiastique, de la dépendance de l'évêché de Langres. Un petit nombre seulement étaient enclavées dans les diocèses de Toul, Châlons, Troyes et Besançon.

Cette partie du territoire de l'ancienne France était couverte d'un grand nombre de communautés religieuses, remarquables par l'antiquité et l'illustration de leur origine, ce qui a toujours donné à leurs archives une grande importance historique (1).

(1) Trois correspondants avaient été nommés pour les recherches à faire dans ces archives, d'après les instructions dressées par M. Bertin en 1782 : mais la révolu-

Digitized by Google

C'est de ces archives réunies à celles de l'évêché de Langres et à d'autres moins précieuses, que se forma en 1790 le dépôt général, dont nous voulons aujourd'hui faire connaître les richesses.

Depuis son établissement, personne n'y pénétra dans l'intérêt de la science, bien peu dans l'intérêt de la conservation des titres, et nous devons même le dire, non pas tant pour blâmer la conduite de l'administration que comme avertissement pour l'avenir, plusieurs fois les gens du domaine y exercèrent leurs investigations plus fiscales que savantes, sans qu'on s'y soit opposé, sans même qu'on leur ait fait entendre combien il est honteux de puiser l'or, à de telles sources, pour le trésor public.

Ces dévastations qu'il doit suffire de signaler pour qu'elles ne se renouvellent plus, détruisirent un grand nombre de titres précieux (1), et cependant les vieilles archives de la Haute-Marne sont dignes encore des travaux de l'historien et du paléographe.

Dans le tableau qu'on va parcourir de leur état actuel, la première place devait sans contredit, appartenir au trésor des chartes de l'antique évêché de Langres; ensuite nous plaçons successivement et par ordre d'ancienneté, les archives particulières des communautés et établissements religieux dont il nous reste des titres; abbayes d'hommes et de femmes, prieurés, commanderies de Malthe et Chapitres. Ces archives forment la partie du dépôt général de la Haute-Marne, la plus digne d'être fouillée; le reste comprend les papiers qui ne remontent pas au-delà du XVIe siècle, et dont par conséquent l'intérêt est beaucoup moindre : ce sont des titres de couvents (2), les papiers des colléges de Jésuites de Chaumont et Langres, fondés l'un et l'autre au commencement du XVIIe siècle, et quelques liasses relatives aux anciennes cures, chapelles, etc... Les titres de fondation de ces divers établissements pourraient seuls offrir quelque intérêt pour les chroniques du pays.

§ Ier. ÉVÊCHÉ ET CHAPITRE DE LANGRES.

L'évêché de Langres avant son démembrement en 1731, pour la formation de celui de Dijon, était l'un des plus importants du Royaume. Sa

tion éclata, qu'ils n'avaient encore que très peu fait. C'étaient D. Bourgeois, pour une partie du Bassigny; M. Laloy de Chaumont, pour toute cette province, et D. Pierre Dumay avec son neveu, pour Wassy et les lieux circonvoisins. D. Dumay avait seul terminé un travail important.

(1) C'est un fait dont nous nous sommes assuré, en fouillant chez les marchands de la ville plusieurs liasses qui avaient été ainsi livrées par le fisc. Nous avons été assez heureux pour recueillir plusieurs pièces précieuses.

(2) Il y avait dix couvents d'hommes, et vingt de femmes environ.

Digitized by Google

juridiction s'étendait de Dijon aux portes de Troyes, et d'autre part, de Châtillon-sur-Seine à Bourbonne-les-Bains.

Sa métropole, assise dans le Bassigny sur les frontières de la Champagne, a vu se succéder dans ses murs, cent prélats, qui appartenaient pour la plupart aux familles princières de France : la chronologie de ces prélats est aussi ancienne que l'ère chrétienne; Sénateur, le premier connu, vivait au 1er siècle.

Cependant il ne nous reste des archives de cet antique évêché, aucun monument antérieur au IXe siècle, et nous aurions lieu de nous en étonner, si la charte la plus ancienne que nous en possédions, ne nous apprenait que le chartrier de Langres, fut la proie des incendies propagés dans le pays par les barbares. — Cette charte confirmative des possessions de l'évêque, est accordée à la prière de ce dernier par Louis le Débonnaire (*Hludovicus*), et datée du 9 septembre 814 (1).

Il nous reste encore quinze autres chartes du IXe siècle, parmi lesquelles nous signalerons principalement celle du même Louis (*Piissimus Augustus Imperator*), donnée à Langres le 19 août 834, et à laquelle est plaqué un sceau de pâte blanche; une autre de Carloman, du 8 août 882, dont le sceau est parfaitement conservé; celle de Charles le Gros, du 28 août 885, remarquable non-seulement par la beauté du texte, mais encore par la singularité des conditions imposées, d'après lesquelles l'évêque devait, tous les ans, faire faire à son clergé, le jour anniversaire du sacre de l'Empereur, un repas noble et honorable (2);—celle du 20 juillet 886, à laquelle est plaqué un superbe sceau de cire brune, et enfin celles des 15 janvier et 29 octobre 889, dont les sceaux sont aussi entiers, et dont la première confirme le droit de battre monnaie, accordé aux évêques par Charles le Chauve.

Les siècles suivants n'ont pas laissé dans les archives de Langres, autant de diplômes des rois de France (3). Nous signalerons seulement la charte de Charles le Simple, du 25 juillet 902; celle de Lothaire, du mois de septembre 977, à laquelle est plaqué un très beau sceau de pâte blanche, et dont le préambule est une preuve curieuse de l'humilité chrétienne des

(1) In quibus, y *est-il dit*, insertum reperimus qualiter olim, propter occupationem sarracenorum, instrumenta cartarum vel etiam immunitates regum quæ ibidem erant, perdita vel disrupta fuissent. — *et ailleurs :* instrumentis cartarum incendio exustis, etc.....

(2) Et annis singulis die consecrationis nostræ congregationi ejusdem ecclesiæ, et monachis in jam dicto monasterio (*de Tonnerre*) Deo famulantibus, una refectio ab episcopo nobiliter preparetur et honorificè exhibeatur.... et hæc eadem refectio absque aliquâ relaxatione administretur.

(3) Plusieurs des dix-huit chartes royales qui nous restent des IXe et Xe siècles, sont rapportées dans le *Gallia christiana*.

Digitized by Google

rois de la deuxième race (1); celle de Henri Ier, de 1059, qui a aussi conservé son sceau; une quatrième très curieuse, portant jugement sur des contestations élevées entre l'évêque de Langres et le comte de Bourgogne, cités l'un et l'autre devant le roi (2); celle de Louis VII, de 1179, et enfin celle du 17 mars 1476, contenant les articles du traité passé entre le roi de France et les trois états de Bourgogne, après la réunion de ce duché à la couronne.

Viennent ensuite les bulles des papes. La plus ancienne est du 29 novembre 1096 : il en reste beaucoup du XIIe siècle. On remarque aussi dans cette série, une bulle émanée d'une assemblée d'évêques tenue en 887, à Saint-Marcel-lez-Châlons-sur-Saône, et deux autres du concile de Bâle, de 1439.

Les actes des donations faites par des évêques remontent au commencement du IXe siècle; nous avons remarqué que ce n'est qu'au commencement du XIIIe siècle que les évêques de Langres y ont introduit la formule: *miseratione divinâ episcopus*. Un grand nombre de ces chartes sont à signaler à cause de leurs sceaux, dont la plupart sont formés d'une pâte rouge ou brune très dure. Ils sont attachés au parchemin par des lacs de soie jaune ou rouge mélangée d'or; ce luxe contraste singulièrement avec la simplicité des souverains pontifes, dont les sceaux étaient de plomb et les lacs de chanvre.

Parmi les chartes des princes ou seigneurs laïques, il en est trois que nous nous plaisons à signaler, tant sous le rapport de l'art que pour leur importance historique; ce sont 1° la charte du comte Henri de Bar, de 1179, par laquelle ce seigneur donne le comté de Langres à l'église de cette ville, à titre d'aumône; l'évêque se réserva les deux tiers de cette aumône, lors du partage qu'il en fit la même année avec le chapitre; 2° celle qui fut donnée en 1186, le 16 août, à Paris, par Robert II, duc de Bourgogne,

(1) Scimus enim quia sanctissimus Cesar Augustus Constantinus divinâ ammonitus visione, ac docente beato papâ Silvestro, postquàm convolavit ad catholicam fidem, non modo prædiis muneribusque ditavit ecclesiam sanctorum apost. Petri et Pauli, verum etiam omnem dignitatem imperatoriam Deo sanctisque prædictis apostolis perpetuali jure contradidit; noluit enim inibi principari quò Deus clavigerum regni cœlestis et summum principem apostolorum universalem deligit rectorem ecclesiarum, sed Constantinopolim senatorium consultum atque patricium secum pariter fine tenus commigravit, ut nullis infestationibus regiæ sublimitatis ecclesia romana in posterum mulctaretur.—C'est pourquoi, à la prière de l'évêque de Langres, et d'Emma, fille de Lothaire, roi d'Italie, il abandonne audit évêque tous ses droits sur le comté dudit Langres.

(2) Cette charte est transcrite dans l'*Histoire de Bourgogne*, et dans la *Gaule Chrétienne*. Plusieurs lignes de l'original sont maintenant illisibles.

Digitized by Google

et Agnès sa femme, qui s'engagent, moyennant le droit de lever sur les bénéfices de l'évêché de Langres une dixme semblable à celle qu'ils levaient pour la guerre de la Terre-Sainte, à donner à la monnaie de leur duché, une valeur immuable; à fabriquer au nom ordinaire, une monnaie qui sera de tel poids que dix-neuf sous huit deniers de Dijon, feront la marche de Troyes (*marcha trecense*); que ladite marche sera composée de deux onces d'argent pur de Montpellier, et six onces de métal au sortir de la fabrique, et que quinze deniers de Dijon vaudront douze petits tournois. L'évêque s'y réservait, pour lui et ses successeurs, le droit de vérifier cette monnaie de deux ans en deux ans, et dans le cas où il ne la trouverait pas telle qu'elle était promise, le duc consentait à être excommunié par ledit évêque et le pape, sans autre forme de procès, et à voir mettre son domaine en interdit, pour passer entre les mains du roi de France. Cette précieuse charte est revêtue du sceau de Robert et de celui de la duchesse. 3° Et celle de Eudes, duc de Bourgogne, du mois d'octobre 1208, portant concession de plusieurs priviléges à l'évêque de Langres, pour obtenir l'adhésion qu'il refusait à l'établissement d'une commune (*communia*) à Châtillon-sur-Seine (1).

Au commencement du XIVe siècle, des hommes de l'évêque Louis de Poitiers, se portèrent envers le chapitre à des violences inouïes, incendièrent les maisons des chanoines, profanèrent les lieux saints, et poussèrent l'audace et l'irréligion jusqu'à décapiter une image de saint Mammès, placée devant l'église. Les chanoines contraints de se retirer à Dijon, pour se soustraire à leur rage, portèrent plainte contre les coupables, qui, après une très longue procédure, furent condamnés par arrêt du parlement du 17 juin 1322, à restituer ou rétablir tout ce qui avait été rompu ou pillé; à porter chacun à la main, aux quatre processions, une torche ardente, nus en chemise, et sur leurs épaules l'image de saint Mammès du poids de vingt marcs d'argent, dont le prix devait être prélevé sur le temporel de l'évêque qui avait suscité et encouragé ces excès, et en outre à crier merci dans tous les carrefours de la ville (2). Le dossier de cette affaire, à laquelle a pris part tout le clergé de France, forme un recueil considérable de pièces curieuses, parmi lesquelles se trouvent deux rouleaux (*rotuli*) de parchemin de 100 pieds de long.

(1) Cette charte, dont l'original est illisible dans plusieurs passages, est rapportée dans l'histoire de Bourgogne.

(2) Voici dans quels termes il leur était imposé de dire merci : *Bonæ gentes propter excessus et delicta per nos commissa in majestatis divinæ offensam, et in opprobrium atque damnum ecclesiæ Lingonensis, decani et capituli ejusdem, et gardiæ regiæ et serenitatis ejusdem contemptum, has de mandato regio facimus processiones.*

Digitized by Google

Les liasses des nombreux testaments faits en faveur du chapitre, ne sont pas moins intéressantes. Parmi ces testaments qui remontent au XIIIe siècle, il en est que les dispositions qu'ils renferment, et les termes dans lesquels ils sont conçus, rendent très importants pour l'étude des mœurs du moyen âge, et la connaissance de l'état et de la valeur des choses à cette époque (1).

Les registres capitulaires qui nous sont conservés depuis le XVe siècle, un nécrologe du XIIIe siècle, les comptes du chapitre des 14e et 15e, sont aussi des mines que l'on peut utilement exploiter pour l'histoire, et sous ce rapport, nous signalerons encore les liasses intitulées *Chambre ecclésiastique*, qui renferment un grand nombre de pièces relatives à l'histoire de l'Eglise.

La seconde partie des archives de Langres, se compose de titres des seigneuries ou fiefs qui appartenaient à l'évêché, des liasses de la juridiction du chapitre et de celles des titres relatifs aux différentes chapelles et aux dignités de la Cathédrale, aux doyennés, au guet et à la garde de la ville, à l'établissement du bailliage et à la fondation des séminaires. On y trouve tous les titres de l'ancienne seigneurie de St-Geosme, du Moge, de la baronnie de Montsauljeon, de celles de Châtillon, Mussy, etc., les terriers généraux de l'évêché, et ceux particuliers à chaque seigneurie un peu importante, ainsi que de volumineux inventaires de titres dressés dans les XIVe XVIe et XVIIIe siècles. — Les premiers sont écrits sur vélin.

Parmi les titres relatifs aux communes ou fiefs, il en est un très grand nombre de curieux ; ce sont principalement les dénombrements, les lettres d'affranchissement, de reconnaissance de vassalité, les actes de foi et hommage, les statuts et règlements des diverses confréries d'arts et métiers, plusieurs jugements pour larcins, blasphêmes, sorcellerie, fabrication de fausse monnaie, etc., et en général, tout ce qui a rapport aux droits féodaux et à la justice seigneuriale. Plusieurs de ces titres datent du XIe siècle.

§ II. MONTIERENDER. — *Abbaye d'hommes.*

L'abbaye de Montierender (*monasterium dervense*), ordre de St-Benoît, au diocèse de Châlons, prit son nom de la forêt druidique du Der, où elle fut fondée par saint Berchaire au VIIe siècle.

(1) Nous signalerons dans ces liasses, un inventaire de 1365, écrit sur un rouleau de parchemin de 29 pieds de long, et qui renferme le catalogue très curieux d'une bibliothèque de 140 ouvrages divers, avec le prix de chaque volume.

Digitized by Google

Au nombre de ses bienfaiteurs sont : les rois Childéric II (1), Théoderic, Louis I, Louis et Lothaire, Charles le Chauve, Lothaire, Robert et plusieurs autres; les évêques de Reims depuis Réolus qui vivait en 693; ceux de Troyes, de Châlons et de Langres depuis le XIe siècle ; les comtes de Champagne, ceux de Brienne, et un grand nombre d'autres seigneurs dont les donations remontent au VIIIe siècle.

Malheureusement il ne nous reste aujourd'hui que très peu des titres précieux que renfermait le *Chartrier* de cette antique abbaye, et encore ils ont tellement souffert des ravages du temps, qu'aucun ne mérite une mention particulière : ceux que ces ravages ont le plus épargnés, appartiennent à la série des chartes des évêques et seigneurs laïques. Mais ces pertes, que sans doute le paléographe doit déplorer, ne sont pas irréparables pour l'histoire, puisque le texte de toutes les chartes de Montierender jusqu'au XIIIe siècle, nous est conservé dans deux anciens cartulaires, dont le premier a été jugé par M. Bréquigny, être l'un des *plus beaux manuscrits de ce genre qu'il eut vus* (2). On en a extrait plusieurs copies de titres pour le premier volume de la collection générale des chartes.

La partie moderne des archives de Montierender est plus considérable : elle se compose des titres des prieurés, seigneuries et fiefs qui dépendaient de cette abbaye; de ses registres de recettes et dépenses depuis 1507; de plusieurs censiers; de titres nombreux servant à établir l'authenticité des reliques (3); des pièces relatives à la réforme de l'abbaye en 1659; enfin d'un grand nombre de mémoires et consultations sur procès. C'est surtout au XVIIIe siècle, que la soif d'envahir s'empara des religieux, et qu'ils se ruèrent, sans respect, sur tous ceux qui avaient des relations féodales avec eux. Il n'y avait pas alors une commune de leurs vastes

(1) Il donna par une charte de 673 à saint Berchaire, le terrain sur lequel l'abbaye fut construite.

(2) « J'ai examiné un cartulaire de l'abbaye de Montierender, de format in-4° en vélin, contenant cent trente-sept feuillets cotés. L'écriture en est très belle, et toute de la même main, à la réserve de la dernière pièce dont l'écriture est très différente, mais également ancienne. Je soupçonne que le feuillet sur lequel elle se trouve, a été ajouté au cartulaire dont il ne faisait pas originairement partie. Le cartulaire dont je parle, m'a été communiqué par D. Dumay, archiviste de Montierender, qui m'a prié de lui dire ce que je pense de l'âge et du mérite de ce manuscrit. C'est un des plus beaux cartulaires que j'aie vus: je le crois du commencement du XIIIe siècle. Parmi les pièces qu'il renferme, il y en a du XIIe. Il m'a paru réunir tous les caractères, qui font d'ordinaire regarder ces sortes de manuscrits, comme revêtus de l'authenticité dont ils sont susceptibles. — A Paris, ce 14 mai 1787. Bréquigny, *des Académies Franc. et des Belles-Lettres.* »

(3) Voici le catalogue des reliques les plus précieuses que possédait l'abbaye de

Digitized by Google

domaines à laquelle ils ne revendiquassent son peu de liberté : mais c'étaient les angoisses de la mort, leur règne allait se passer, et il est curieux de voir, dans les mémoires que nous ont conservés les archives de Montierender, avec quel courage les avocats des communes battaient en brèche le vieil édifice monacal qui allait bientôt crouler sous des efforts plus puissants.

La conservation de ces précieux documents, est due aux soins de D. Dumay, alors archiviste de l'abbaye; c'est encore à ce savant infatigable, que nous devons un recueil considérable de notes et pièces pour l'histoire, et ces travaux sont, après les cartulaires, ce qui nous reste de plus précieux des archives de Montierender.

§ III. POULENGY. — *Abbaye de femmes.*

L'origine de l'abbaye de Poulengy (*Poulengium*), ordre de Cîteaux (1), au diocèse de Langres, est inconnue. On n'a à ce sujet que des conjectures sans aucun fondement, qui la font remonter au VIIe siècle, en l'attribuant à sainte Salaberge. Mais s'il en était ainsi, on retrouverait nécessairement dans cette abbaye quelques traces du souvenir de la fondatrice, tandis qu'il ne paraît pas même que son office y ait jamais été célébré. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'abbaye de Poulengy, existait au XIe siècle, puisqu'à cette époque l'évêque de Langres, Hugues, en augmenta les revenus par une donation assez importante.

Les archives de ce monastère sont, comme la plupart de celles des couvents de femmes, peu nombreuses et sans intérêt; le plus ancien titre qu'elles renferment est l'acte de la donation dont nous venons de parler, fait à Langres, au mois de novembre, la septième année du règne de Henry (1038). Il existe encore quelques titres des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, mais ils sont sans importance.

§ IV. SAINT-URBAIN.—*Abbaye d'hommes.*

L'époque précise de la fondation de l'abbaye de Saint-Urbain (*sanctus*

Montierender : le corps de saint Berchaire; celui de sainte Théodosie; du foin sur lequel était couché Jésus en crèche; du lait et de la robe de la Vierge; l'épaule de saint Didier; les côtes de saint Léger; une dent de saint Patrice; le bras de saint Ambroise; du sang de saint Etienne; les cuisses de saint Florentin; des cheveux de sainte Geneviève, etc., plusieurs autres dont, disaient les moines, il n'y a que Dieu seul qui sache les noms, comme il en connaît le mérite, et couronne les œuvres.

(1) L'ordre de Cîteaux n'y fut établi que vers 1142, à la persuasion de saint Bernard qui y plaça comme abbesse, sainte Adeline sa proche parente.

Digitized by Google

Urbanus) de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Châlons, est incertaine : quelques-uns la font remonter à Charlemagne (1) : d'autres, et leur opinion est la plus accréditée, l'attribuent à Charles le Chauve et à Erchenraus évêque de Châlons (2), et la datent de 865. Toutefois il est certain que, dans l'origine, cette communauté portait le nom d'abbaye de la Trinité de Villars dans le Pertois, et que celui de Saint-Urbain ne lui fut donné que postérieusement, lorsqu'Erchenraus ayant obtenu de l'évêque d'Auxerre, une partie des reliques de saint Urbain, que des Français chargés d'une mission à Rome avaient obtenues du Saint-Père (3), vint solennellement les déposer dans l'église de l'abbaye de la Trinité pour laquelle il conservait une affection toute particulière.

Parmi les seigneurs placés au rang des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Urbain, sont les sires de Joinville qui, dans le XIIe siècle, lui firent un grand nombre de donations : mais cette bienveillance ne fut pas de longue durée; pendant les deux siècles suivants, jaloux des immenses propriétés de l'abbaye, les seigneurs de Joinville se ruèrent, disent les abbés dans leurs mémoires, sur ses biens, avec un tel acharnement que Simon (4) fut excommunié par l'évêque de Châlons. — En 1310, les moines furent contraints d'adresser des plaintes directement au pape ; ils disaient, entr'autres choses, que Jean (5) avait gagné à force de présents quatre religieux qui rompirent les archives de l'abbaye et en apportèrent les titres les plus précieux au château de Joinville, où ils furent brûlés en présence de plusieurs personnes. — Ils s'adressèrent encore au Roi, aux grands jours de Troyes, et Jean condamné à payer une amende de 200 livres, jura en outre sur les saints évangiles de ne plus troubler à l'avenir la tranquillité de l'abbaye.

Le plus ancien titre qui nous reste de Saint-Urbain, est un diplôme de Charles le Chauve de 870, relatif à un échange fait entre ce prince et un comte Gérard. Ce titre est mal conservé et l'on a transcrit le texte à miligne d'une écriture beaucoup plus noire que l'ancienne, ce qui rend cette dernière illisible.

(1) Cette opinion était fondée sur l'inscription suivante, placée au jubé de l'église de Saint-Urbain, entre quatre piliers sur lesquels étaient représentés Charlemagne, Erchenraus, Lothaire et Charles le Chauve : *Sey sont les quatre fondateurs de la maison et église de céans.*

(2) Erchenraus fut élu en 857, et mourut en 867 ou 868.

(3) Les reliques de saint Urbain religieusement apportées en France, opérèrent pendant le trajet une foule de miracles sur des malades, des aliénés, etc..., ce qui rendit fameuse cette ambassade dont Lothaire frère du roi faisait partie.

(4) Simon I, mort vers 1234.

(5) C'est l'historien, fils de Simon; il avait alors 86 ans.

Digitized by Google

Parmi les titres des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, qui existent en assez grand nombre aux archives de la Haute-Marne, dans les liasses de Saint-Urbain, nous signalerons un acte de 1295, par lequel ce monastère et tout le clergé régulier du Pertois se liguent pour résister *virilement* aux attaques et empiétements de quelques gens *nobles et laïques tant chevaliers que barons et surtout contre le seigneur de Joinville, ses héritiers et leurs successeurs.* Ces seigneurs au lieu de veiller, comme c'était leur devoir, à la conservation des biens ecclésiastiques, ne craignaient pas d'exciter leurs gens à la dévastation et à la destruction des églises; et se plaisaient à susciter des discordes dans les saintes retraites, pour avoir occasion d'y commettre des exactions. Le serment de fidélité à cette ligue a été prêté sur les saints Evangiles et les parties ont consenti à ce que si l'un des contractants à *l'instigation du diable d'enfer, ce qu'à Dieu ne plaise,* trahissait son serment, il soit frappé d'excommunication et repoussé comme un abominable parjure.

Tous les titres de l'abbaye de Saint-Urbain sont transcrits sur un cartulaire en 4 vol. in-f° rédigé au XVIIIe siècle.

§ V. MORIMOND.—*Abbaye d'hommes.*

L'abbaye de Morimond (*Morimundus*), située sur les frontières de France et de Lorraine, fut fondée au commencement du XIIe siècle (1115) par les seigneurs de Choiseul et d'Aigremont (1).

Cette abbaye du diocèse de Langres, chef d'ordre et quatrième fille de Cîteaux, avait deux cents maisons sous sa règle. Cinq ordres militaires d'Espagne, ceux de Calatrava, d'Alcantara, de Montèze, d'Avis et de Christ, obéissaient à son abbé qui jouissait dans ce royaume du titre et des prérogatives de Grand de première classe. Il existe dans les archives plusieurs preuves de cette supériorité de M. de Morimond, et de sa juridiction sur les cinq ordres, dont nous venons de parler.

Il nous reste encore de ce célèbre monastère plusieurs titres du XIIe siècle et beaucoup du XIIIe. Parmi les premiers, nous citerons une très belle charte de 1126, désignée dans les anciens inventaires comme charte de fondation (2) : c'est une donation faite par Odolric d'Aigremont et Adeline, sa femme, et approuvée par Guillencus, évêque de Langres.

(1) Les seigneurs de Choiseul et d'Aigremont, ainsi que d'autres bienfaiteurs de Morimond, parmi lesquels les seigneurs de Maulin, de Bourmont, de Fenay, de Grancey, de Bourbonne, D'Oiselet de Beaufremont, de Salins de Montferrat, etc., avaient leur sépulture dans la chapelle de cette abbaye.

(2) Rapportée par Songelin, et d'après lui dans le *Gallia christiana.*

Digitized by Google

On trouve aussi dans les archives de Morimond, quelques beaux *chirographes*, et plusieurs bulles remarquables par la mesquinerie de leurs dimensions, quoiqu'elles soient la base des priviléges les plus étendus.

L'abbaye de Morimond jouissait de revenus immenses, tant en Champagne qu'en Lorraine (1), et nous possédons toutes les lettres de donation de ses propriétés; plusieurs de celles des XIIe et XIIIe siècles, sont remarquables, surtout dans la liasse intitulée *Ferme de Morvaux*, où se trouve un *chirographe* de Wido, deuxième abbé (1126), et dans celle de la ferme de Belfays, qui renferme aussi plusieurs actes chirographiques. Cette ferme, située près de Montigny-le-Roi, était anciennement une abbaye de femmes, dont les biens ont été réunis à ceux de Morimond, en 1393.

Les autres dossiers de Morimond sont relatifs aux priviléges de cette abbaye; on y trouve plusieurs titres par lesquels l'évêque de Toul, les ducs de Lorraine, les comtes de Bar et d'autres seigneurs accordent aux abbés le droit de passage gratuit sur les terres de leurs domaines; quelques lettres de garde-gardiennes, données par les seigneurs de Choiseul, et des délégations pour les visites à faire dans les couvents de la Pologne, de l'Espagne, et d'autres provinces de la chrétienté, avec une lettre close, signée de Henri IV, pour le passage de l'abbé dans les cantons Suisses.

Enfin ces liasses renferment encore les authentiques des reliques de saint Léopold (2), et un grand nombre de documents généraux relatifs à l'histoire de l'ordre de Cîteaux.

§ VI. LA CHAPELLE-AUX-PLANCHES. — *Abbaye d'hommes.*

Les évêques et les comtes de Troyes (*comites trecenses palatini*), et les sires de Beaufort, sont les premiers bienfaiteurs de cette abbaye, dont les archives remontent au commencement du XIIe siècle (3). Les titres qu'elle renferme sont bien conservés, et entre plusieurs remarquables, soit par la beauté de leur texte, soit pour la belle conservation de leurs sceaux, ou à cause des expressions et conditions qu'ils contiennent, nous signalerons la charte de Henri, évêque de Troyes, de 1157, pour le curieux préambule que voici :

« Henry, évêque de Troyes, à tous les enfants de l'Eglise notre mère,

(1) Le ruisseau qui coulait dans le jardin de Morimond, formait la séparation de ces deux provinces.

(2) On sait que saint Léopold était en grande vénération dans la Lorraine.

(3) C'est à Simon de Beaufort qu'on en attribue la fondation. On dit qu'il la fit élever sur l'emplacement d'une antique chapelle pour laquelle les chrétiens conservaient la plus grande vénération ; cette chapelle était fermée de planches, d'où le nouveau monastère prit le nom de la Chapelle-aux-Planches (*Capella ad plancas*).

Digitized by Google

» présents et à venir à perpétuité, salut ; sachant que notre vie n'est qu'un » souffle ; qu'elle se dissipe comme l'air le plus subtil, et passe avec la même » rapidité que le nuage qui se trouve en présence du soleil ; et attendu que » l'autorité de nos saints prédécesseurs a pris soin, pour la postérité, de » confier à la légende écrite les bonnes et utiles actions des princes, pour » que le voile de l'oubli ne vienne pas les envelopper ; Nous, etc.

Aux XIIIe et XIVe siècles, on a transcrit sur un cahier de vélin de quarante feuilles environ, toutes les chartes de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches.

Ce cartulaire existe aux archives de la Haute-Marne.

§ VII. LA CRÊTE. — *Abbaye d'hommes.*

Cette abbaye du diocèse de Langres, deuxième fille de Morimond, fut fondée en 1121.—Ses principaux bienfaiteurs sont les évêques de Langres, les seigneurs de Vignory, de Joinville, de Clefmont, de Nogent et d'Ecot.

Il existe dans les archives de la Crête (*crista*), un grand nombre de chartes de ces seigneurs, des XIIe et XIIIe siècles; plusieurs sont chirographiées et authentiquées par des sceaux. Une lettre de Guillencus, évêque de Langres, est donnée en 1136, *à la louange et honneur du Seigneur tout-puissant qui est l'auteur et l'ami de la vérité, et pour repousser loin la perfidie des méchants, et les ruses de la méchanceté diabolique.*

Parmi les titres de cette abbaye, on remarque encore une transaction reçue par saint Bernard (1), entre l'abbé de la Crête et un maître de l'ordre de l'Hôpital, et plusieurs pièces relatives à l'histoire générale de l'ordre de Cîteaux.

§ VIII. SEPT-FONTAINES.—*Abbaye d'hommes.*

Il reste peu de titres de l'abbaye de Sept-Fontaines (2) (*septem fontes*); cependant nous voyons par une lettre de l'évêque de Langres, donnée vers 1125, que cette abbaye a été fondée par un religieux du nom de Jobert (3).—Elle était de l'ordre des Prémontrés. Dans le peu qui nous reste de ses archives, nous signalerons seulement un cartulaire in-folio du XVIIe siècle, précédé d'une courte notice historique.

§ IX. BELMONT.—*Abbaye de femmes.*

L'abbaye de Belmont (*bellus mons*), de l'ordre de Cîteaux, fut fondée

(1) Saint Bernard cite cette abbaye dans sa 346e lettre.

(2) Saint Bernard fait mention de Sept-Fontaines dans sa 353e lettre.

(3) Notum sit quod Josbertus sacerdos religiosus primus edificator ecclesiæ sanctæ et gloriosæ Dei Genitricis Mariæ Sanctique Nicholai confessoris de *Septem fontibus.*

Digitized by Google

vers 1127. Les seigneurs d'Achey et de Conflans doivent en être regardés comme les fondateurs, puisque ce sont eux qui ont donné à Marie, abbesse du Tart, et à Pétronille sa sœur, le terrein sur lequel cette abbaye fut construite. Pétronille en fut la première abbesse; elle vivait encore en 1147.

Les évêques qui ont occupé le siége de Langres depuis 1127, jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, Guillencus, Godefroy, Gauthier et Robert, ont successivement approuvé la fondation de Belmont par diverses lettres que possèdent les archives de la Haute-Marne, avec les actes de plusieurs donations particulières faites aux XIIe et XIIIe siècles.

Parmi les bulles de Rome provenant également des archives de cette abbaye, et dont la plus ancienne (1147), en confirme l'établissement, plusieurs sont relatives à l'ordre entier de Cîteaux; une de ces dernières (1222), interdit aux évêques de rien exiger dans les monastères au-delà de ce qui est dans la règle, et leur prescrit de se contenter des mets réguliers sans faire usage de chair.

Les archives de Belmont sont transcrites sur des cartulaires des XVe et XVIIIe siècles, et inventoriées sur des registres particuliers; rarement les abbesses mettaient autant d'ordre dans les titres de leurs monastères.

§ X. AUBERIVE. — *Abbaye d'hommes.*

L'abbaye d'Auberive (*alba ripa*) est fille de Clairvaux. Elle fut fondée en 1135, par Guillencus (1), évêque de Langres, sur les confins de la Bourgogne, dans une vaste forêt, où il existait déjà depuis la fin du XIe siècle, un hermitage, et le prieuré du Val-Sauveur fondé par Robert (2). Ce prieuré fut réuni à Auberive en 1141, et en 1394, on réunit encore à ce monastère les biens de l'abbaye de Vausbon qui venait d'être ruinée par les Anglais.

Depuis la belle charte de Guillencus (1135) (3), que les religieux tenaient renfermée dans un coffre de bois, comme le palladium de leur monastère, les archives de la Haute-Marne, possèdent d'Auberive une précieuse collection de très beaux titres des évêques de Langres, des vicomtes de Dijon, et de beaucoup d'autres seigneurs qui ont contribué à la dotation de cette riche abbaye; et ce qui rend cette collection encore plus précieuse, c'est

(1) Ce prélat occupa le siége de Langres de 1126 à 1136. Contemporain et ami de saint Bernard le Grand, réformateur des moines, Guillencus répandit ses libéralités sur les monastères établis avant son épiscopat, et en fonda de nouveaux. La plupart des abbayes du diocèse, possédaient de lui des lettres de priviléges.

(2) Ce Robert est mort en 1110. C'est le fondateur de l'ordre de Cîteaux.

(3) *Gallia christiana*... t. 4, 2e part., c. 165.

Digitized by Google

qu'aucune des chartes qu'elle renferme n'a souffert des ravages du temps; presque toutes ont conservé leurs sceaux. Le soin que les abbés d'Auberive mettaient à la conservation de leurs archives est surtout remarquable à l'égard des bulles apostoliques, dont la série remonte à 1138 (1); non-seulement ils ont revêtu de parchemin les sceaux des souverains pontifes, pour n'avoir rien à craindre de leur frottement avec tout autre corps dur, mais leur sollicitude a été jusqu'à en recouvrir le texte d'une pièce d'étoffe fine, pour le mettre à l'abri du contact toujours nuisible de l'air et de la poussière; aussi toutes ces bulles ont-elles conservé leur éclat primitif.

Les diplômes des rois de France ne sont ni nombreux ni remarquables dans les archives d'Auberive; nous signalerons cependant pour la beauté de son texte, celui de Louis VIII, scellé à Clairvaux en 1255.

Il nous reste encore de ces archives trois cartulaires; le 1er petit in-4° vélin de 258 feuillets, contient 950 chartes; il a été, en très grande partie écrit au XIIIe siècle, seulement on y a ajouté quelques titres de 1300 à 1500: il est terminé par une table. Le 2e grand in-4° est du XVe siècle; il est écrit sur vélin en grandes minuscules; les majuscules et les sommaires sont faits à l'encre rouge Le dernier de ces cartulaires qui forme deux volumes in-f° d'une très belle écriture, est de la fin du XVIIIe siècle, et renferme tous les titres d'Auberive; plusieurs y sont expliqués par des traductions et des notes marginales.

§ XI. LONGUAY. — *Abbaye d'hommes.*

Cette abbaye située sur la rivière d'Aube, près de la commune d'Aubepierre, fut fondée vers 1149. Avant cette époque, il existait à Longuay (*Longum vadum*) une maison hospitalière, fondée par Robert évêque de Langres, vers 1102, et habitée depuis 1136 par deux chanoines réguliers de Saint-Augustin.

L'abbaye de Longuay dont Guido fut le premier abbé, place au premier rang, parmi ses fondateurs, les ducs de Bourgogne, les comtes de Champagne et les sires de Chateau-Vilain, et il existe dans ses archives un grand nombre de Chartes de ces seigneurs, des XIIe et XIIIe siècles; plusieurs sont chirographiées.

Parmi les actes des nombreuses donations faites à cette abbaye par d'autres seigneurs tant Bourguignons que Champenois, nous avons remarqué une lettre de 1153, dans laquelle saint Bernard est cité comme l'homme entre les mains duquel (*in manum*) les bienfaiteurs des monastères aimaient à ratifier leurs donations.

(1) *Gallia christiana.* T. 4. 2e partie. C. 169.

Digitized by Google

Tous les titres anciens de Longuay, dont il existe un très bel inventaire fait en 1748, sont transcrits sur un cartulaire in-4° vélin, composé de quatre cahiers différents de format, d'ancienneté et de style; le troisième cahier qui est terminé par une table est le plus considérable et le plus beau; son texte très menu et d'une netteté remarquable est écrit sur deux colonnes.—Les chartes y sont copiées dans leur entier.

§ XII. VAUX-LA-DOUCE.—*Abbaye d'hommes.*

Vaux-la-Douce (*Vallis dulcis*) avant l'établissement de l'abbaye de ce nom, était déjà une maison religieuse habitée par des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin; ce n'est qu'en 1152 (1) que cette maison fut érigée en abbaye par Manassès de Vergy, doyen de la cathédrale de Langres.

Les premiers bienfaiteurs de Vaux-la-Douce sont les évêques de Langres et les sires de Choiseul: Nous placerions aussi parmi eux les seigneurs de Laferté, si, après avoir montré la plus grande bienveillance pour le nouveau monastère, plusieurs d'entr'eux n'avaient été excommuniés pour avoir, à l'exemple de Joinville envers Saint-Urbain, troublé les abbés de Vaux-la-Douce dans la paisible possession de leurs domaines.

Les archives de cette communauté n'ont jamais été considérables ni importantes, et lorsqu'on en a fait le dépôt au chef-lieu du département, elles étaient dans le plus grand désordre; ce sont, maintenant sous tous les rapports, les moins précieuses d'entre celles des abbayes d'hommes.

Le plus ancien titre qu'elles renferment est une charte sans date, de Godefroy (2), évêque de Langres, approbative de plusieurs donations.

Tous les titres que renfermaient autrefois ces archives, sont inventoriés et résumés sur deux registres du XVII° siècle.

(1) D'autres disent en 1168. — Et le P. Benoit, capucin, dans son *Histoire civile, ecclésiastique et politique du diocèse de Toul*, attribue la fondation de l'abbaye de Vaux la-Douce à Adélaïde, duchesse de Lorraine, morte dans l'abbaye du Tart.

(2) Godefroy élu en 1138, était parent de saint Bernard. La mort de ce célèbre abbé l'affligea tellement, qu'il quitta son évêché en 1163, et se retira à Clairvaux où il mourut l'année suivante.

(La suite au prochain Numéro).

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LETTRES DU COUSIN.

IV°.

Paris, 1er *février* 1838.

Je n'ai, ma chère cousine, que bien peu de détails à ajouter à ceux que je vous ai donnés à la hâte sur l'incendie du théâtre Italien. Vous savez sans doute à présent que le feu a pris par un calorifère, et que la bibliothèque musicale de Rossini et une collection précieuse de livres et de manuscrits ayant appartenu à M. Klaproth, l'orientaliste, ont péri dans les flammes. Il est question de rebâtir la salle. M. Crosnier, directeur du théâtre de la Bourse, fait des offres, qui, si elles sont acceptées, installeront l'Opéra-Comique au théâtre Favart, son ancien domicile. Et les Italiens, où iront-ils? on ne le dit pas encore. Nous avons les six mois d'été pour y penser.

En attendant, ils ont rouvert avant-hier dans la salle Ventadour; quel changement! au lieu de ce bien-être qui vous accueillait dès le péristyle de l'ancien théâtre, au lieu de ces tapis sur les escaliers, de cette atmosphère tiède, de cette jolie salle où tout le monde se voyait, se connaissait, des escaliers sales et gluants, des corridors étroits, noirs, enfumés; une salle délabrée, garnie tout autour de capharnaums profonds qu'on appelle des loges; enfin, pour comble de misère, un froid glacial pénétrait dans ce parterre, où l'on ne peut circuler qu'en se broyant les uns

Digitized by Google

les autres, entre des bancs de cabaret trop rapprochés de moitié. Il y avait peu de femmes dans la salle, et celles qui y étaient, on ne les voyait pas faute de lumière! souvenez-vous de l'ancienne salle, et comparez!

On donnait ce mauvais opéra des *Puritains*, qui est en possession de la vogue, parce qu'il réunit quatre artistes de premier ordre. Mais point! Tamburini se trouve tout à coup malade, et l'on est forcé de supprimer entièrement son rôle! Rubini nous en a dédommagés par la cavatine de *Niobé*. Mais l'opéra n'en a pas moins été applati par l'absence d'une voix aussi indispensable que celle de Tamburini. Je ne sais quel méchant génie planait ce soir-là sur ces malheureux Italiens! L'inintelligence la plus complète avait présidé à tous les arrangements; entré dans la salle, on ne pouvait plus en sortir, faute de contremarques; à la fin du premier acte, la salle s'emplit de fumée : quelques femmes épouvantées quittèrent leur loge : c'était un poële mal allumé. Mais devait-on mal allumer les poëles, surtout après un désastre dont la pensée faisait encore trembler tout le monde? Et puis des odeurs de suif, de soufre, que sais-je? le diable s'en mêlait évidemment.

Les spectateurs tristes, froids, dépaysés n'ont pu être réchauffés par les efforts visibles des chanteurs. La musique des Puritains a paru, pour la première fois peut-être, ce qu'elle est : ennuyeuse et sans couleur. Ce sont des accords toujours bruyants, souvent barroques, qui vont l'un après l'autre, à la grâce de Dieu. Aucun morceau n'a de forme arrêtée : cela nage dans le vague et le brouillard. Ce défaut au surplus est celui de l'école tout à fait moderne, et Meyerbeer, j'ai regret de le dire, en donne l'exemple, principalement dans les *Huguenots*. Il a répudié l'ancien patron si nettement découpé dans Mozart, et si facile à suivre et à comprendre. A la vérité Rossini s'en était emparé du droit du premier occupant, et il fallait faire autrement que lui. De-là ces airs, ces duos pleins d'idées, qui s'étouffent faute de développements; on voit arriver à la file dix commencements, et rien ne suit, rien ne se termine que par la cessation du bruit. Etudiez *les Huguenots* sous ce point de vue et vous verrez que j'ai raison. Le génie puissant de Meyerbeer dissimule ce mauvais système; mais les imitateurs, les monsieur Monpou, les monsieur Adam, les monsieur Halévy, qu'est-ce qui rachète leurs égarements? rien.

De la musique passons à la peinture. Le musée Espagnol est une très belle chose *quoiqu'on dise*.—Mais il y a des croûtes!—Certes! et beaucoup et d'horribles croûtes? mais laissez les croûtes, et ne vous attachez qu'à ce qui est bon. Par exemple, ce saint Bonaventure, de Murillo, n'est-il pas une chose sublime? Il y a sur saint Bonaventure une légende répandue dans toute l'Espagne : le saint mourut avec le regret de n'avoir pas terminé

Digitized by Google

ses mémoires : Dieu lui permit de revenir pendant trois fois vingt-quatre heures pour y mettre la dernière main. Ce récit bizarre et lugubre a frappé l'imagination du peintre; il s'est mis à son chevalet, et regardez. Voilà le saint assis de trois quarts dans son antique fauteuil; l'écritoire et les plumes sont sur la table auprès de lui ; il tient le registre sur ses genoux, il écrit, la nuit, sans lumière. C'est un cadavre, pâle, verdâtre, la face creusée et contractée par la mort, il est vêtu de sa longue robe brune de religieux, et son crâne chauve est coiffé d'une espèce de toque de velours. C'est un cadavre, vous dis-je, mais l'âme est dedans, on le voit: la pensée habite sous ce front de trépassé, dans ces yeux à moitié ouverts, et dont le secours n'est pas nécessaire pour diriger la main décharnée, qui se meut loin de-là sur les genoux. Aussi le buste n'est-il point courbé comme lorsqu'un homme vivant écrit; il est droit, raide, mort! en un mot l'âme est dans le corps, mais elle n'est point unie au corps. C'est là ce qu'on sent tout de suite sans pouvoir s'en rendre compte; c'est là ce qui épouvante, ce qui fait courir le frisson dans tous les membres; c'est le sublime, c'est le génie.

Il est impossible, en contemplant ce tableau, de ne pas avoir peur des revenants, comme il est impossible de ne pas être bouleversé devant le Caton qui déchire ses entrailles, ou le martyre de saint Barthelémy de l'Espagnolet. Le saint est couché par terre, les valets du bourreau se disposent à l'écorcher. Le maître bourreau a été plus expéditif: il tient déjà un bras dont, à l'aide d'une lame, la peau a été entamée et retombe toute blanche, laissant à nu la chair et les muscles sanglants. Cependant le bourreau, pour continuer son affreuse besogne, chasse avec violence sa main droite entre la chair et la peau qui crie en éclatant sous l'effort, et lui, le monstre de férocité! il regarde en face les spectateurs et rit!

Que m'importe qu'à côté de ces terribles scènes soit exposée une Vierge tenant sur ses genoux un petit enfant Jésus habillé de culotte en velours rouge et chaussé de souliers à rosettes? vous me montrez un calvaire où l'on voit un capucin embrassant les pieds de Jésus-Christ; je ne veux pas les voir; je ne les vois pas. Ce que je regarde, ce qui me saisit; ce sont les toiles de Vélasquez, de Zurbaran, et d'Alonzo Çano et de Ribéra. Quelle vie, quelle couleur! il n'y a vraiment que ces gens-là qui peignent! je n'hésite pas à préférer cette école à celle d'Italie. Il faut avouer pourtant que c'est toujours la nature terrestre qui se montre dans leurs tableaux; on y chercherait vainement l'idéal céleste de Raphaël. Ce qui préoccupe surtout les peintres Espagnols, c'est l'homme, ce sont les misères de l'homme. Voilà une admirable assomption de Ribéra : la Vierge et les anges rayonnent d'une béatitude et d'une beauté surhumaine. La

Digitized by Google

scène est au plus haut des airs, rien ne rappelle donc ici le souvenir de la terre.—Pardonnez-moi; la Vierge a une méchante robe grise trouée au coude et déchirée sur l'épaule.

Le maréchal Soult possède, assure-t-on, cinq tableaux supérieurs à tout ce que renferme le Louvre. J'espère voir dans peu sa galerie et je vous en parlerai. Quel dommage que le marché n'ait pas tenu entre le maréchal et le gouvernement! nous aurions aujourd'hui trois chefs-d'œuvre qui sont ou vont passer en Angleterre! le prix était fixé à 500,000 francs; mais on n'a pu s'entendre sur le choix du troisième tableau, et tout a été rompu. Le maréchal n'a pas voulu laisser aller pour ce prix une toile aussi précieuse que celle réclamée par M. de Montalivet. Au fait ce pauvre maréchal a tant dépensé pour former cette galerie! si l'on voulait l'acquérir au prix qu'elle lui a coûté, il faudrait le rembourser non pas en monnaie d'or ou d'argent, mais en monnaie de fer.

La Comédie-Française, obéissant aux arrêts du tribunal de commerce vient de reprendre *Hernani*. La veille de cette reprise, il parut dans *la Presse* vingt lignes préparatoires, écrites de ce style que M. Hugo affectionne, et qu'imitent à s'y tromper ses petits caudataires.—« Aujourd'hui la plupart des accusations qu'on jetait à la face de la nouvelle école littéraire, sont mises de côté; on s'est aperçu que ceux qu'on appelait, nous ne savons pour quelle bonne raison *Romantiques*, ne voulaient nullement détrôner Corneille et Molière, mais qu'ils cherchaient au contraire à ramener la langue française à l'état d'aisance, de noblesse et d'ampleur qu'elle avait dans *Cinna*, et dans *Nicomède*, et à la retirer de l'état de maigreur, d'amphigouri et de platitude où l'ont mise les mauvais écrivains de la fin du XVIIIe siècle et l'école de l'empire; de telle sorte, qu'au fond des choses, *les romantiques sont les seuls et véritables classiques de ce temps-ci!* etc., etc. »

Ne voilà-t-il pas qui est curieux? M. Hugo seul et véritable *classique!* ceci nous prouve qu'il y a réaction dans le goût du public. Allons, Classiques et Romantiques embrassez-vous donc et que ça finisse! En effet, contre qui donc se battait-on? je cherche les deux rivaux; je ne vois qu'un seul et paisible possesseur de la fortune littéraire. Messieurs les romantiques *n'ont pas voulu* détrôner Molière ni Corneille: ils s'en vantent! Ainsi les anciens et les nouveaux Dieux soupent ensemble de bonne amitié : Il n'y a que Racine dont on ne parle pas, et qui reste toujours, comme ci-devant, *un polisson*.

En historien véridique et impartial, je dois dire qu'Hernani a beaucoup gagné depuis sept ans; non que l'auteur l'ait beaucoup modifié! d'où M. Hugo prend occasion de publier que *le public revient à lui*. Il est vrai

Digitized by Google

que depuis sept années tant de pièces absurdes, stupides, ont passé sous nos yeux, qu'on est tout surpris de trouver dans *Hernani* une sorte d'unité de pensée, quelques scènes très belles, et un style qui mérite ce nom. On ne s'attendait pas en 1830, que le début de l'école, dite alors romantique, était son chef-d'œuvre, et qu'après ce premier pas, elle irait toujours *degringolando*, jusque dans la fange où nous l'avons vue se rouler. *Hernani*, par exemple, est à cent piques au-dessus de *Caligula*: il n'y a qu'une voix là-dessus; mais c'est un faible triomphe! *Caligula*, avec sa fausse érudition, ses plagiats maladroits, son style prétentieux, boursouflé et semé de fautes de français, est une pauvreté dramatique des plus pauvres.

Le style de Caligula me remet en mémoire celui de M. Jacob, soi-disant bibliophile, jadis bibliopole, en ce sens, qu'il vendait assez bien ses rapsodies moyen âge, et qui n'est plus aujourd'hui ni l'un ni l'autre, attendu que personne n'en veut plus entendre parler. Ce rival du terrible Lasserre, qui

Volume sur volume incessamment desserre,

vient donc de nous desserrer deux *in-octavo*, *la sœur du Maugrabin*. Il a fait imprimer en tête une grosse étoile noire, et il a mis sous l'étoile des versets, comme dit M. Harpin: dans ces versets, il veut que son étoile le conduise

Les yeux fermés, les bras croisés.

c'est une jolie pensée, mais pas assez claire. Il serait besoin d'une estampe pour qu'on pût juger si c'est Jacob qui veut suivre son étoile les yeux fermés, ou si c'est l'étoile qui doit fermer les yeux et se croiser les bras pour guider Jacob.

La préface adressée à M. Salvandy, est un modèle de suffisance si naïve qu'elle cesse d'être impertinente. Jacob s'y fait le *camarade* de M. Salvandy, de M. Thiers et de M. Guizot; il se vante d'avoir fait *place au feu et à la chandelle* aux deux derniers, après leur chute du ministère. Je plains M. Thiers qui n'a rien fait, que je sache, pour s'attirer cette galanterie; je soupçonne M. Salvandy d'être indigne de pitié dans le malheur qui lui arrive; il a souscrit aux *romans Languedociens* de M. Soulié, par conséquent le bibliophile peut bien avoir quelque promesse relativement aux siens. Quant à M. Guizot, qui a décoré l'auteur du *Roi des Ribauds*, de *Vertu et Tempérament*, il mérite ce qu'il s'est attiré. Maître Jacob, après quelques anachronismes énormes, notamment sur les ministres de Louis XV et de Louis XVI, se proclame un bienfaiteur de l'humanité, et conclut en demandant *qu'on lui rende le Louvre*. Jacob veut avoir le

Digitized by Google

Louvre! Jacob est malade, ce n'est pas le Louvre qui lui convient.....

Je vous disais la dernière fois, ce me semble : « *Aymar* va paraître : lisez-le. » A présent qu'*Aymar* a paru, je me hâte de vous crier, s'il en est temps encore : ne le lisez pas! c'est un livre politique, un livre ennuyeux. M. Delatouche, en voulant faire un roman et une satyre républicaine, tout à la fois, a complètement manqué l'un et l'autre but. Ce sont des *Premiers Paris* groupés autour d'une action imperceptible. Voici pour vous en donner une idée, un portrait auquel je vous laisse mettre le nom. — « C'est un pédant confit dans l'histoire d'Angleterre, et figé au premier » progrès de la science politique, *où* (l'auteur veut dire *chez qui*) le re- » présentatif et l'aristocratie ont comploté leur alliance : philosophe, » n'ayant qu'une idée et dont tout l'art consiste à faire une perruque avec » un seul cheveu, et à se draper avec une ficelle. »

Il est fâcheux que cela vise trop ouvertement à l'esprit; le *pédant confit et figé* n'est pas non plus d'un excellent goût. Un peu plus loin, le même personnage est caractérisé avec plus de justesse, d'expression et de pensée, par ces mots : *un intrigant austère*. Mais tout cela n'est point de la littérature. L'éloge et le blâme sur ce livre seront également suspects et à bon droit. C'est pourquoi je n'en dirai pas davantage.

Vous avez relu, me dites-vous, la correspondance de Clément XIV, et de Carlo Bertinazzi, du même auteur, et vous en êtes charmée. Vous avez bien raison! c'est, sans contredit, ce que M. Delatouche a fait de mieux. Vous ne vous trompez pas quand vous croyez que l'idée de cette correspondance n'est pas de lui : il l'a prise en effet dans celle de madame d'Epinay. C'était un projet d'ouvrage qui devait être fait en commun : l'abbé Galiani aurait écrit les lettres de l'Arlequin, et madame d'Epinay celles du Pape. Cela aurait été piquant! M. Delatouche, n'a été pour cela, comme pour son *Olivier Brusson*, qu'un metteur en œuvre. Et même, pour dire toute la vérité, cet Olivier Brusson, était traduit mot à mot d'un charmant conte d'Hoffmann, alors inconnu en France, *Mademoiselle de Scudéry*. Il y a des gens qui ont une mémoire fâcheuse, et une érudition indiscrète. Ils savent par cœur l'origine des choses et les Fables de La Fontaine; ils vous récitent : *un paon muait*, *un geai prit son plumage*, etc., etc. Je hais les méchantes langues, et tâche autant que je puis à couvrir ces peccadilles littéraires du manteau de la charité.

Vous me faites bien de l'honneur de me consulter sur un passage de ce livre qui vous embarrasse. C'est pur hasard que je sois en état de vous répondre et de vous tirer d'affaire; mais ne vous y fiez pas pour l'avenir. Vous avez donc bien compulsé votre dictionnaire géographique pour y trouver la ville de *Trulle*, où fut tenu le concile, cité par le pape Ganga-

Digitized by Google

nelli, dans la correspondance susdite? vous n'avez rien trouvé, *pas même dans La Martinière!* Voilà une cruelle omission! une ville si importante! la ville de *Trulle!*..... mais, ma bonne cousine, si l'on vous disait qu'il n'y a pas jusqu'à présent dans le monde connu, de ville qui s'appelle *Trulle*, La Martinière et les autres seraient-ils encore si coupables? Je vous entends d'ici: «Ah! c'est une faute d'impression! il s'agit du concile de *Tulle!* que je suis bête de ne l'avoir pas deviné!» — Non, cousine, non vous n'êtes pas bête. Il s'agit ici d'un concile tenu à Constantinople, dans le dôme de Sainte-Sophie, et un dôme se disait en latin barbare *Trullum*. La faute en cette affaire, vient uniquement de M. le secrétaire Delatouche, qui, lisant *Concilium in Trullo*, et ne connaissant pas ce mot latin, s'est imaginé de bâtir une ville de *Trulle*, tout exprès pour y loger son concile. Cette petite bévue sous la plume d'un pape, est drôle! Vous me direz comment M. Delatouche, puisqu'il renonce franchement à la gloire d'inventer, ne soigne-t-il pas un peu plus sa réputation d'arrangeur? Ma cousine, il y a un vieil opéra dont le titre exprime une grande vérité: *On ne s'avise jamais de tout.*

Par exemple, personne ne s'est avisé de rechercher l'origine d'une des plus belles scènes de *Fragoletta*. Il faut vous la rappeler: une jeune fille, servante d'auberge, voit un jour arriver son amant: j'ai été blessé, dit-il, à la poursuite de ce célèbre voleur, traqué en ce moment par la gendarmerie du pays. Elle détache, pour le panser, une écharpe dont elle lui avait fait présent, et qui venait d'être mise en lambeaux dans cette course à travers les bois et les précipices. Elle achevait à peine, quelqu'un entre: c'est le chef des gendarmes, la pauvre fille se hâte de cacher son amant, l'enferme et se présente. — Hé bien! le bandit est-il tué, est-il pris? — Non; mais il ne s'en est guère fallu! je l'avais arrêté, mais son écharpe s'est rompue entre mes mains, et il a échappé. Tenez: voilà le morceau! — La malheureuse dissimule son horreur, congédie comme elle peut le brigadier, et lorsque son amant, qui n'avait rien entendu, reparaît devant elle et veut l'embrasser, elle tire de sa poche le reste de l'écharpe et le lui présente en l'appelant de son nom de brigand. — Voilà certes, une invention dramatique, simple et terrible tout à la fois. Cette scène de *Fragoletta* est copiée tout entière dans l'*Aïeule* de Grilleparzer. M. Delatouche avait entrepris de mettre cette tragédie en roman; j'en ai vu même les premières feuilles imprimées. Ensuite, je ne sais pour quelle raison il y a renoncé, mais il n'a pas voulu perdre tout, et il a utilisé la plus belle partie de son butin, comme je viens de vous le dire.

Ces plagiats, pour les appeler aussi par leur nom, ne pourront plus désormais avoir lieu. Le nombre des pirates, des flibustiers de la littérature,

Digitized by Google

s'était accru dans ces derniers temps au point de devenir absolument insupportable. Vous aviez des frélons qui ne vivaient que du miel d'autrui. Faisiez-vous une nouvelle? le surlendemain de la publication dans un journal ou dans une *revue*, vous voyiez votre nouvelle affichée en vaudeville, en comédie, en drame, et même traduite en pantomime et en sauts périlleux : dix théâtres annonçaient une pièce sur le même sujet, et vous qui l'aviez inventée, qui en aviez agencé, combiné les parties, d'une manière dramatique, vous proposant si elle était goûtée, de la mettre à la scène, vous étiez prévenu, dépouillé d'avance du fruit de votre labeur, et réduit à la stérile consolation de vous plaindre inutilement. Il en était de même de tout ce qui paraissait, vers ou prose, érudition ou littérature légère. L'effronterie avait été portée si loin, qu'on en était venu à créer des recueils alimentés uniquement par le vol et le pillage. Et loin de s'en gêner, ces gens-là écrivaient sur la porte de leur magasin, en belles lettres d'or : LE VOLEUR !

Le champ de la littérature était devenu une véritable forêt de Bondy.

Pour remédier autant que possible à cet état de choses, les littérateurs forment entre eux une association sur le modèle de celle des auteurs dramatiques. En vertu de cette association qui publiera ses règlements et son tarif, les écrivains seront assurés, lorsque leurs œuvres seront reproduites, de toucher un droit d'auteur, comme en touchent M. Scribe pour ses vaudevilles, et M. Delavigne pour ses tragédies. La société est organisée complètement avec son comité d'administration, ses avocats, son notaire, etc. La cotisation personnelle est de 20 francs. Sans, doute en beaucoup de cas, il sera difficile de prouver les droits d'antériorité et de propriété : mais n'importe; lorsqu'on ne pourra pas agir par voie judiciaire, on agira par voie morale. Les membres de l'association étant les maîtres de la presse, les forbans seront signalés au public. C'est déjà quelque chose que de pouvoir les attacher au pilori. Le temps et l'expérience amèneront les perfectionnements du système.

M. Emile Girardin, le premier inventeur des journaux à 40 francs, qui a tant de fois soutenu contre l'évidence des chiffres, que le journal à 40 francs, *sans subvention*, était possible; après tant de déclamations contre ceux de ses confrères qui, ayant essayé de soutenir la concurrence à ce prix, avaient été obligés de remonter à 60 et 70 francs; M. Emile Girardin, l'homme infaillible dans ses calculs, inébranlable dans sa résolution de ne pas augmenter le prix de son journal, déclare aujourd'hui au public, un déficit de 328,509 francs, et 86 centimes, excédant de la dépense sur la recette depuis 18 mois! En conséquence, dit-il, le prix d'abonnement ne sera pas augmenté, mais désormais, *la Presse* ne pa-

Digitized by Google

raîtra pas le lundi. Or cinquante-deux lundis par an, en y joignant une dixaine de jours fériés, cela fait deux mois, pendant lesquels les abonnés paieront sans rien recevoir. Mais le principe est sauvé! *le prix de l'abonnement n'est point augmenté !* le journal à 40 francs est possible (jusqu'au prochain déficit), et *la Presse* demeure un journal incomparable, ce qu'il fallait démontrer.

Ceci a un peu l'air du commencement de la fin. Il est douteux que le public soit dupe de ce tour de passe-passe ; *la Presse* a beau dire que c'est *à l'instar des journaux anglais*, cette phrase n'y fera rien : on se moque de ce que font les journalistes anglais, et l'on veut lire les nouvelles tous les matins en déjeûnant. Au reste, comme en toute chose il y a le bon côté, *la Presse*, je n'en doute pas, trouvera moyen d'exploiter encore cette affaire-ci. Il est évident, dira-t-elle, que je n'étais pas vendue au ministère, puisque j'ai perdu au-delà de 300,000 francs en dix-huit mois. Mais on lui niera la conséquence. Un homme se met à table et dîne goulument : en concluerez-vous qu'il n'avait pas déjeûné? vous risqueriez de vous tromper. La seule conclusion sûre, c'est que cet homme a bon appétit.

J'ai vu hier à l'Odéon, la première représentation du *Camp des Croisés*, amphigouri en cinq actes, dont on faisait grand bruit par avance. C'est peu que l'histoire des croisades, la langue française et le sens commun y soient violés à chaque instant, ce que que j'y trouve de pis, c'est que c'est un vrai logogriphe en dialogue. Tous ces gens-là sont des possédés, des enragés, qui hurlent, se tordent, se traînent, s'époumonent, se démènent et ennuyent, sans qu'on puisse jamais deviner ce qu'ils veulent, d'où ils viennent, où ils vont, pourquoi et par où ils sont venus là. La nuit revient quatre fois dans les cinq actes, ce qui n'éclaircit pas beaucoup les affaires. Dans les entr'actes, chacun au foyer se regardait avec une mine égarée et des yeux ébaubis qui disaient clairement : comprenez-vous !— Du diable si j'y entends goutte ! Madame Dorval, qui a un rôle très long, ne s'est pas tenue une minute sur ses jambes : elle a toujours été couchée, assise, étendue, agenouillée, renversée, penchée, ramassée, ou allongée; il n'y a qu'une posture qu'elle n'ait pas prise : c'est de se poser sur sa tête. On s'y attendait toujours. Le pauvre Geffroy a beuglé avec un enthousiasme croissant à chaque retour du refrain, la *Canson* de Roland (*canson* pour *chanson*. C'est la couleur locale !) Il faisait le moulinet par-dessus sa tête avec ses deux bras, qui, habillés d'une cotte de mailles, sonnaient comme des castagnettes. Enfin l'on n'a rien vu de pire dans les temps passés, et sans doute on n'en verra pas dans les temps futurs. On a sifflé à triple carillon; l'auteur n'a donc plus qu'à faire frapper une médaille à l'exemple de son homonyme.

Digitized by Google

J'ai gardé pour la fin de ma lettre, l'affaire la plus grave. Des gens de votre société, qui ont lu ma dernière épître, se fondant sur la réflexion qui la termine, m'accusent d'avoir *un mauvais cœur !* apparemment si j'avais dit le contraire de ce que j'ai dit, j'aurais eu un bon cœur ? or, qu'ai-je dit ? en parlant du régisseur du Théâtre-Italien, qui s'était logé dans les combles de son théâtre, j'ai dit : « le pauvre Sévérini a fait là une belle économie ! celle-là l'empêchera de jouir de toutes les autres, qui lui avaient si bien réussi. » Hé bien, je devais donc dire, pour montrer un bon cœur : « l'heureux Sévérini a fait là une économie très bien entendue, et dont je le félicite, car elle ne l'empêchera pas de jouir de toutes les autres, etc!... » Mais j'aurais menti absurdement! oh dans quelle position je me trouve, et qu'il est difficile de plaire à tout le monde ! être absurde ou avoir un mauvais cœur, quelle alternative ! plaignez-moi, ma cousine. Désormais, je n'oserai plus vous raconter aucun fait. Si je vous dis, par exemple : M. Strauss, sortant de l'ambassade d'Autriche, a pris un cabriolet de place, dont le cocher ivre a failli le verser dans la Seine ; et si j'ajoute : cela ne fût pas arrivé, si M. Strauss avait eu son équipage à lui, ou bien s'il eût choisi son cocher avec plus d'attention, ou bien encore s'il était allé à pied; on va crier que je suis un mauvais cœur. M. Adolphe Dumas fait des vers iroquois, dont les rimes sont fausses ; je ne les trouve pas bons; quel mauvais cœur !! M. Landais fait des grammaires françaises, et je lui ai prouvé qu'il ne savait pas le français : M. Cousin et M. Jouffroy font de la philosophie, et je les ai montrés insatiables de places et d'argent, mauvais cœur ! mauvais cœur ! hélas! je sens que je suis incorrigible sur ce point, et c'est ce qui redouble mon affliction ; car il faut vous l'avouer, chère et bonne cousine, quand tous les mauvais auteurs et tous les charlatans du monde feraient un appel à ma sensibilité, cela ne m'empêcherait pas de les poursuivre et de les démasquer autant que je le pourrai ; et s'ils m'appellent *mauvais cœur !* je m'en consolerai en riant de bon cœur d'eux et de leurs injures. Adieu, cousine.

JEAN.

Digitized by Google

LE PETIT COMMANDANT

A PROVINS.

Provins est une ancienne ville de Champagne, aujourd'hui, du département de Seine-et-Marne, située au confluent de deux rivières qui, sous le nom harmonieux de Vaulzie, vont porter à la Seine leurs eaux paisibles et amies.

Sa ville basse, traversée par la grande route du Dauphiné et de la Suisse, n'est guère connue des voyageurs que par ses deux mauvaises auberges.

Sa ville haute, située sur la croupe d'un joli coteau et entourée de hautes murailles celtiques ou romaines, est bien connue des historiographes, qui retrouvent en elle l'*Agendicum* des commentaires de César, et des artistes, qui n'y peuvent faire un pas sans découvrir quelques ruines du moyen âge, ou quelque beau point de vue.

La plus belle maison de la ville haute est habitée par une dame âgée, qui en fait les honneurs avec grâce et cet aimable laissez-aller des nobles douairières d'autrefois, chez lesquelles l'esprit remplaçait la beauté et qui étaient vénérées par les jeunes gens comme des oracles de bon goût.

Ce qui distingue surtout madame de M...., c'est sa manière de conter : l'expression de son visage, ses yeux encore si vifs, son geste si animé, donnent à tout ce qu'elle dit un charme inimitable, et j'ai bien lieu de craindre que ma petite histoire n'ait pas pour vous l'intérêt qu'elle a eu pour moi, qui la lui ai entendu conter. Cet intérêt fut tel, que je priai vivement madame de M...., de vouloir bien me la conter une autre fois où j'aurais une plume à la main et où je pourrais l'écrire sous sa dictée. Elle voulut bien s'y prêter de la meilleure grâce du monde, et comme la vérité des détails est le seul mérite d'une anecdote si simple, je ne voudrais pas me permettre de rien changer à sa narration.

Digitized by Google

La voici textuellement :

« Lors de la première invasion, en 1814, plusieurs batailles se livrèrent à peu de distance de Provins, et je fus obligée de recevoir et de loger beaucoup de militaires. Depuis quelques jours cependant ma maison était devenue libre, et j'étais occupée à y faire mettre un peu d'ordre, quand le 5 ou le 6 de février, à la nuit tombante, mon domestique vint m'annoncer un chef de bataillon qui venait loger chez moi.

Au même instant je vis entrer un homme d'une petite taille, assez gros, le teint jaune, les cheveux noirs et plats ; quoique en uniforme, il ne portait ni épaulettes ni décorations.

Son costume consistait dans un gilet jaune, un frac bleu et un pantalon de même couleur, entrant dans ses bottes à revers, très luisantes ; il avait par-dessus son frac une redingote de fort beau drap ; son petit chapeau, à trois cornes, était bordé d'un simple galon noir.

Je lui témoignai d'abord très franchement la contrariété que me faisait éprouver sa visite, et entrant ensuite en conversation avec lui, je lui demandai d'où il venait ? il me répondit qu'il arrivait de *Bray-sur-Seine*.

Eh bien! lui dis-je, vous deviez être à cette bataille où l'on m'a dit que l'empereur de Russie et le roi de Prusse ont été si près d'être pris. Vous allez pouvoir me raconter au juste ce qui s'y est passé.

—Volontiers, me dit-il..., et il me fit avec beaucoup de détails la désignation du terrain et de l'emplacement que chaque corps d'armée occupait pour couper la retraite aux ennemis. Si nous les avons manqués, ajouta-t-il, c'est la faute de ce gueux de ....., qui avait l'ordre de se trouver à sept heures sur la route de Nogent et qui n'y est arrivé qu'à neuf. Les deux princes sont repartis par où ils étaient venus. — Et qu'a dit le petit bonhomme, il devait être dans une belle colère ?—Je ne puis répéter devant une dame les expressions dont il s'est servi ; mais de colère, et sans qu'on s'en aperçut, il assommait son cheval de coups de poing sur le cou et sur la tête.— Quand le général arriva, il dut être bien maltraité ? — L'empereur lui dit : Tu mériterais que je te fisse fusiller ; mais comme je te reconnais pour un bon général, tu seras toujours auprès de moi, tu ne me quitteras plus et je ne te laisserai plus faire de sottises... Madame, connaissez-vous l'empereur? — Je ne l'ai vu qu'une seule fois, lorsqu'il était général de l'armée d'Italie; je ne le reconnaîtrais certainement pas.—Eh bien! regardez-moi, je lui ressemble étonnamment; jamais je ne le quitte, *et à moins d'être dans sa chemise, on n'en peut être plus près que moi.*—Cela doit souvent vous être bien incommode?—Oh! je vous en réponds! Presque toujours à cheval devant sa voiture, ce sont des ordres à recevoir, des punitions à remettre; on m'arrête par mon habit, par ma botte, par la bride

Digitized by Google

de mon cheval. — Mais où allez-vous maintenant? — Je vais à Paris; quand je dirais à une belle dame que je vais *lever des cadres*, elle ne me comprendrait pas. — Comment, vous dites que vous ne quittez jamais l'empereur, et vous voilà ici? — C'est juste; mais il y a des occasions.... — Avez-vous un billet de logement? Vous savez que nous ne pouvons recevoir que ceux qui ont des billets de logement? — En ce cas, vous allez me renvoyer, car je n'ai point de billet. — Oh! non, vous ne vous en irez certes pas: mais vous qui paraissez savoir tant de choses, dites-moi donc si les ennemis nous viendront. — Gardez-vous d'en douter, on ne nous soutient pas; si seulement les femmes voulaient prendre des chapeaux et se mettre derrière nous, nous ferions fuir tous les alliés par-delà le Rhin; mais tout le monde nous abandonne.

Comme il finissait de parler, j'entendis sonner un coup violent à la porte, et je m'écriai, en me levant: « Ah! mon Dieu! que je suis malheureuse! ma maison va être envahie! » Le commandant vint à moi, me prit les mains, et me dit avec beaucoup de douceur: « Tranquillisez-vous, calmez-vous, madame, c'est sûrement quelqu'un qui veut me parler. » Effectivement, le domestique vint annoncer deux chirurgiens-majors qui demandaient le commandant, et je vis entrer deux messieurs, dont l'un était d'une taille remarquable, et qui, tous deux, laissaient voir, sous leur redingote, l'uniforme d'officier-général.

Le commandant était assis auprès du feu et se balançait sur une chaise, en tenant son pied droit dans la main. Il fit, aux deux officiers, le signe de *motus*, en mettant un doigt sur sa bouche, puis sans se déranger il leur dit: « Saluez madame, demandez-lui pardon de vous présenter devant elle négligés comme vous l'êtes, et de crotter son beau tapis. »

Ils allèrent droit à lui, le saluèrent en baissant leurs chapeaux jusqu'à terre; puis, se retournèrent et me saluèrent aussi, pendant que, pour leur faire honneur, j'allumais une seconde bougie.

Le commandant leur fit signe de s'asseoir, ils se tinrent sur le bord de leurs fauteuils, et lui adressèrent quelques mots que je n'entendis pas, auxquels il répondit: « Soyez tranquilles, à sept heures précises je serai prêt, je ne vous ferai point attendre; vous sonnerez doucement, je ne veux point qu'on trouble le sommeil de madame, qui est incommodée, et qui me reçoit avec beaucoup de bonté; puis en me regardant, il me dit: Convenez que nous galonnons bien nos chirurgiens-majors.—Comme j'ai logé beaucoup de généraux, lui dis-je, je crois bien connaître leur uniforme, et c'est celui que portent ces messieurs.—Non, non, reprit-il, ce sont des chirurgiens-majors. » Quand ils se retirèrent, le commandant leur dit encore de me saluer et de me faire des excuses. En traversant la cour, ils

Digitized by Google

demandèrent au domestique si c'était lui qui fermait les portes de la maison. Sur sa réponse affirmative, ils l'envoyèrent chercher la clé, et quand il la leur eut présentée, l'un d'eux, celui qui était le plus grand, lui dit : « Vous fermerez la porte à double tour, vous mettrez les verroux et vous n'ouvrirez que demain matin, quand je dirai : je viens chercher le commandant. »

Lorsque ces deux officiers furent partis, j'offris à souper au commandant. Il me dit qu'il attendrait mon heure—En ce cas, lui dis-je, vous attendrez longtemps, car je suis malade. J'ai une fièvre de nerfs et je ne mange pas; mais il me reste un poulet, et puisque les ennemis vont venir, je vais vous le faire préparer, je veux que ce soit un Français qui le mange.

— Un poulet! s'écria-t-il; un poulet !... de la soupe à l'oignon, et des pommes de terre, c'est tout ce qu'il faut à un soldat.

Je lui demandai s'il avait de la suite; non, me dit-il, je suis seul; nous sommes déjà assez malheureux de dévorer ainsi les habitants, sans leur amener cette canaille...

Puisque vous avez tant de bonté, ajouta-t-il, me permettriez-vous de vous demander une grâce ? Ce serait de dîner ici, sur cette petite table, auprès de ce bon feu, sur ce tapis; je vous promets que je ne vous gâterai rien.

Pendant qu'on préparait le souper du commandant, je causai beaucoup avec lui.

Je lui parlai de l'empereur, je lui dis que c'était un héros, et qu'ayant vu Frédéric... Il m'interrompit en me disant que je faisais bien de l'honneur à *Bonaparte* en le comparant au roi de Prusse. J'ajoutai que cependant je le blâmais de ne pouvoir se tenir en place, et que je ne concevais pas comment un *petit Corse* ne se trouvait pas content d'être empereur des Français.

Il m'écoutait en souriant et en se balançant, toujours son pied dans sa main; par moment, je m'animais et je marchais dans la chambre en lui parlant avec beaucoup de chaleur. Alors il se levait, venait à moi et me prenait les mains en me disant : « Mais calmez-vous donc, vous vous ferez du mal, il n'y a pas de raison ; mon Dieu, que vous êtes vive ! »

Je lui demandai s'il était vrai que l'empereur avait eu, pendant quatre jours, la paix dans sa poche, et qu'il ne voulait la signer qu'au-delà du Rhin ? « C'est très vrai, me répondit-il, en frappant sur sa poche, il l'a eue et il l'a encore; mais tout le monde ne connaît pas le dessous des cartes. »

L'empereur, ajouta-t-il, a trois sottises à se reprocher. La première,

Digitized by Google

c'est d'avoir trop enrichi ses généraux qui, à présent, voudraient jouir de leur fortune; la seconde, c'est d'avoir quitté Joséphine qu'il aimait tant, et la troisième, c'est d'avoir épousé une Autrichienne, quoiqu'il aime beaucoup Marie-Louise et qu'elle le rende très heureux; mais les Autrichiennes ont toujours été fatales à la France. »

Dans un autre moment il me dit : « Que voulez-vous ? Dieu nous tient dans sa main, les choses devaient se passer ainsi. »

— Eh bien ! lui dis-je, si les ennemis viennent, je m'enfuis....

Il me prit encore les mains et me dit :

« Ne faites jamais cette folie-là, parce que vous perdriez tout. Je m'y connais, madame, suivez mon conseil; vous avez une habitation charmante, demandez toujours de gros chefs, vous et vos propriétés seront respectées. »

Pendant que nous causions ainsi, on apporta le souper, la soupe à l'oignon lui fut servie dans une casserole; il mangea le poulet presque entier, et s'écria plusieurs fois : Quel bon souper !

Quand on lui apporta des pommes pour son dessert, il me demanda la permission d'en mettre dans sa poche.

A huit heures et demie, je le congédiai en lui disant : Commandant, il faut aller vous reposer et moi aussi.

Il me remercia beaucoup de la manière dont je l'avais reçu et me dit qu'il ne me ferait pas ses adieux le lendemain, pour ne point interrompre mon sommeil.

Je pris une bougie pour le conduire à sa chambre; il y eut alors entre nous un grand débat de politesse; il prit la bougie, m'offrit la main et nous arrivâmes ensemble à son appartement.

En ouvrant la porte, il s'écria : « Oh! quel bon feu! quel bon lit! il y a longtemps que je n'aurai été si bien couché! » Je lui souhaitai le bon soir et un bon voyage.

Il me reprit la bougie, me prit encore la main et me reconduisit à mon appartement, où il me salua et me réitéra ses remercîments.

Le lendemain, à sept heures, j'entendis sonner; le grand officier dit qu'il venait chercher le commandant; alors on ouvrit la porte et on trouva le commandant au milieu de l'escalier, sa bougie à la main.

Lorsque mon domestique s'était levé, à cinq heures du matin, il avait vu le commandant dans sa chambre, occupé à se faire la barbe, et ensuite se promener d'une fenêtre à l'autre les bras croisés derrière le dos.

Quand il descendit, quatre cavaliers étaient à la porte, le commandant monta sur un petit cheval gris qu'on lui avait amené, puis il demanda quel chemin il fallait prendre pour aller à Bray sans passer par la ville

Digitized by Google

basse; le domestique le lui indiqua, et en un clin-d'œil les cinq cavaliers disparurent, sans faire entendre le moindre bruit, ce qui fit penser à mon domestique que leurs chevaux avaient des bottes ou des chaussons.

J'ai logé le lendemain deux colonels d'état-major, MM. de Saint C*** et B***, auxquels j'ai raconté ces détails. — « Votre petit commandant, me dirent ces messieurs, n'est autre que l'empereur Napoléon. »

Théod. Humbert.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

La Chapelle du Palais Archiépiscopal.

A M. L. P., Archiviste de la ville de Reims.

Paris, 30 janvier 1838.

MONSIEUR,

Je présente au salon prochain, un travail complet sur la restauration de la chapelle de l'archevêché de Reims. Jusqu'à ce jour, je n'ai pu me procurer les renseignements historiques nécessaires à une notice : je viens donc solliciter de vous la communication des faits qui peuvent être à votre connaissance.

Sans avoir de date précise sur l'époque de cet édifice, le style de son architecture le classe dans la première période du XIIe siècle. Je crois qu'il a été érigé en l'honneur de quelque saint, en attendant la construction de la cathédrale. Ce pourrait être sous Hincmar, prélat, véritablement artiste, qui, vers cette époque si fertile en monuments, peupla la Champagne de ces chefs-d'œuvre aujourd'hui encore si peu appréciés. Je désirerais donc, Monsieur, en retirant de l'oubli ce monument, pouvoir rendre hommage à qui de droit : le nom de l'architecte serait précieux pour moi : je doute pourtant que vous puissiez le découvrir.

Agréez, Monsieur,

L. BOLTZ,

Architecte, rue de Seine, n° 48.

Digitized by Google

Reims. — Février.

A M. Boltz, Archit.

MONSIEUR,

Nul des nombreux historiens imprimés ou manuscrits de la ville de Reims, ne s'est occupé de la chapelle de l'Archevêché. Je ne puis donc, ainsi que vous semblez le désirer, vous apprendre ni le nom de l'architecte ni même celui du fondateur. J'ai compulsé nos archives, elles sont muettes sur ce point; je ne puis vous en parler que par hypothèse et sentiment.

La chapelle actuelle ne peut être du temps d'Hincmar qui vivait au IXe siècle : nous n'avons pas à Reims un seul monument religieux de cette époque : tout au plus quelques fragments de sculpture, épars ça et là. Le style accuse la première période du XIIIe siècle : voilà certainement tout ce que l'on en peut dire.

Les érudits des derniers siècles discutaient les monuments paléographiques, sans jamais s'occuper des monuments artistiques du moyen âge, de leur style ou de leur époque. Il a été si longtemps établi en France, qu'il ne pouvait y avoir rien de bien hors de l'école antique, qu'il n'est pas merveilleux que les renseignements fassent défaut pour l'histoire de nos plus magnifiques chefs-d'œuvre. Quand nos écrivains parlaient d'un édifice comme Notre-Dame de Reims, de Chartres ou de Paris, ils croyaient lui avoir fait grand honneur en disant : *Le portail en est beau quoique gothique.* Et ce mépris pour l'art catholique était dans tous les esprits : en ceci, les historiens n'ont été que les interprètes d'un préjugé général, inintelligent, absurde. C'est à l'époque, dite de la *Renaissance*, qu'est due cette singulière et déplorable préoccupation.—Il est bien certain pour nous aujourd'hui, quoique nos bibliothèques, nos archives n'en disent rien, qu'il y avait chez les artistes du moyen âge, une école, des principes d'art, et des doctrines tout aussi clairement formulées que chez les artistes d'Athènes et de Rome. Mais la maçonnerie chez les chrétiens, était une science occulte et sacrée : d'innombrables ouvriers, simples manœuvres, travaillaient sous la direction de l'artiste. — Le secret se transmettait oralement, du maître à l'élève, qui ne révélait pas au vulgaire profane les mystérieuses confidences d'un pouvoir presque surhumain.—Voilà sans doute pourquoi l'enseignement de l'art catholique n'est pas venu jusqu'à nous. La Renaissance, en amenant le goût de l'antique, a fait mépriser l'art catholique :

Digitized by Google

les élèves ne se sont plus soucié de la maçonnerie tombée en discrédit. L'enseignement oral a cessé, et la science des Robert de Coucy, est devenue pour la postérité un mystérieux problème.—On trouve encore de nos jours, quelques obstinés contempteurs de l'art catholique, qui réservent exclusivement leur admiration pour l'antique. Ces deux styles sont en effet si différents l'un de l'autre, qu'il est difficile de ne pas préférer l'un ou l'autre. Dans l'antique, l'art consiste dans la régularité, la perfection matérielle : là, rien d'osé, rien d'inconnu. C'est la beauté physique. Dans le moyen âge, l'art est tout mystère, tout enthousiasme, tout exaltation spirituelle. Ici, les yeux, la raison jugent et applaudissent : là, l'ame est surtout émue, et le cœur touché : c'est le sentiment intime, l'extase, et les révélations de l'amour qui se manifestent et témoignent d'une inébranlable conviction.

Parmi les monuments catholiques que possède encore notre ville de Reims, il n'en existe pas qui mérität plus d'être distingué d'un artiste que ce petit bijou de chapelle, que cache si mystérieusement les lourds bâtiments, dont M. Charles-Maurice Le Tellier a fait, en 1690, le Palais Archiépiscopal. Vous savez peut-être, Monsieur, que l'ancien Archevêché lui-même, avait été sur la fin du xve siècle, élevé (sur les ruines d'un autre plus ancien) par Guil. Briconnet, et par Robert de Lénoncourt, son successeur, prélats auxquels d'ailleurs les arts furent très redevables. On y remarquait, parmi les antiquités conservées du palais primitif, la tour où sous le pontificat de Samson, fut renfermé l'hérétique Eon, qui prétendait se reconnaître dans cette formule de la lithurgie *Per EUM qui venturus est judicare vivos et mortuos*. Pauvre fou, que le pape Eugène III, jugea digne de la réclusion, au concile de Reims de 1148.

Il est certain pour vous comme pour moi, que la chapelle actuelle de l'Archevêché avec ses fenêtres étroites et allongées, ses colonnettes si sveltes, disposées en faisceaux et s'élançant d'un seul jet jusqu'aux arceaux des voûtes, est du style ogival primitif du xiiie siècle. Je ne doute guère qu'elle ne soit l'œuvre de Hues Libergier ou de Robert de Coucy, qui travaillaient concurremment à Reims, l'un à la basilique de St-Nicaise, l'autre à cette magnifique Cathédrale, à laquelle est comme annexée notre chapelle. Je ne doute pas non plus qu'à cette époque elle ne remplaçât une chapelle plus ancienne et déjà détruite. La crypte creusée sous son sol en est la preuve. Vous pouvez savoir, Monsieur, que les cryptes des édifices religieux sont bien antérieures au xiiie siècle. Celle-ci surtout, par son peu d'élévation, et par diverses raisons qu'il serait trop long de vous analyser ici, semble indiquer les premiers siècles de l'ère Chrétienne. Du reste, il y a une opinion populaire qui donnerait à la cha-

Digitized by Google

pelle épiscopale une date à peu près formelle. Selon cette opinion, c'est là que Clovis aurait reçu le baptême des mains de saint Remi. Dorigny, dans la vie de ce prélat, s'exprime ainsi lui-même : « l'église de Notre-» Dame était à portée de pouvoir joindre la magnificence à la commodité » dans cette éclatante action, *outre que le baptistère, étant suivant l'usage » de ce temps-là près de la Cathédrale*, il semble qu'il n'y ait point sujet » de douter que saint Remi ne se soit déterminé à s'en servir et à faire en » cette occasion honneur à sa Cathédrale, de la plus sainte et de la plus » auguste cérémonie, qui se dût jamais faire dans toutes les Gaules. »

Quoiqu'il en soit, l'existence d'une chapelle dans le palais archiépiscopal est reconnue dans des titres du XIIe et XIIIe siècles que conservent nos archives. J'ai cherché à votre intention, et ai trouvé dans un des cartulaires de l'Archevêché, une donation sous la date de 1196, faite par Guillaume-aux-blanches-mains, à Jean et ses successeurs, chapelains desservans la chapelle de l'Archevêque, pour le service d'icelle chapelle, de 100 sols de rente, monnaie de Reims, à prendre annuellement sur les cultures ou fermes de l'Archevêché et de saint Remi : *dedimus Johanni et successoribus ejus qui in capella nostra deservient, propter ejusdem capellæ servicium, redditus centum solidorum Remensis monete, in censu culturarum nostrarum annuatim percipiendos.*

Une autre donation, de 1260, par Thomas de Beaumetz, archevêque, aux chapelains du palais archiépiscopal de Reims et de Porte de Mars, chacun par moitié, en augmentation de leurs revenus, de 20 sols monnaie de Reims, à prendre annuellement sur le cens d'une maison, située à Reims en la Gastellerie. » *Concedimus capellanis nostris et eorum successoribus qui in capellis nostris videlicet palacii nostri remensis et Porte Martis constitutis, viginti solidos remensis monete, supra quemdam domum sitam Remis in vastelaria, in perpetuum possidendos.*

La chapelle actuelle dont vous allez exposer le dessin, existait-elle alors? c'est (quant à la date de 1260), ce qui ne me paraît pas douteux : je n'oserais me prononcer pour l'époque de la première de ces deux chartes datée de 1196. Seulement je vous ferai remarquer que Robert de Coucy commença la cathédrale en 1212, et que Libergier qui acheva l'œuvre, mourut en 1263, ainsi que l'indique la pierre tumulaire de ce dernier, religieusement conservée à Notre-Dame.

Il me reste, Monsieur, peu de chose à vous dire sur la chapelle de l'Archevêché. Condamnée à l'époque de la révolution comme tous les monuments du culte, elle a peut-être dû sa conservation à l'oubli dans lequel on l'a laissée, aux remparts qu'élèvent autour d'elle les lourds bâtiments de l'Archevêché. Lorsqu'en 1813, les tribunaux furent transférés

Digitized by Google

dans le local du palais, notre chapelle fut convertie en prison: puis quand en 1824, M. de Latil, successeur de M. de Coucy, occupa le siége archiépiscopal, et manifesta l'intention de résider, il fallut pourvoir à la restauration du palais. Ce fut M. Leclerc, architecte du gouvernement, qui dirigea les travaux et la restauration de la chapelle, dont les frais furent mis à la charge de l'Etat.—Vous savez le reste. Cet édifice auquel ne manquent plus aujourd'hui que les ornements, meubles et décorations nécessaires au culte, est cependant demeuré sans destination. La vacance du siége depuis le départ de M. de Latil, contribue sans doute à l'abandon de cette élégante chapelle, d'ailleurs si peu connue du public. Il vous était réservé, Monsieur, d'en révéler les mystérieuses beautés aux amis des arts et à la sollicitude du Gouvernement.

Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LOUIS PARIS.

Digitized by Google

POÉSIE.

DIEU PRÉSENT A L'AME.

Lorsque dans mes esprits tu viens souffler l'extase,
Lorsque mes sens émus frémissent agités
Comme les flots captifs qui surmontent le vase
Et débordent de tous côtés;

Lorsque ta voix, mon Dieu, résonne dans moi-même
Comme un céleste accord dans un temple endormi,
A cet accent divin, à ce verbe suprême,
Soudain tout mon être a frémi!

Ma pensée, en son vol, s'échappe vaste et libre,
Et chaque élan sacré qui l'approche de toi
Dans mon cœur palpitant agite chaque fibre
Et tout chante et tout prie en moi!

Vivant, je ne vis plus : l'océan où je nage
Sur ses flots orageux vient m'enlever aux bords
Bercé par le roulis, mon esprit se dégage
Des langes terrestres du corps.

Il s'élève et se perd dans cet espace immense
Qui sépare à jamais notre terre des cieux;
Il s'élève, et toujours l'éternelle distance
S'ouvre à son vol audacieux!

O ravissant essor! ô sublime délire!
Où vas-tu m'égarer dans le vague des airs?
Vais-je surgir enfin, à ce port où j'aspire,
Aux pieds du roi de l'univers?

Digitized by Google

Le voici, le voici! sa face éblouissante
Etincelle à mes yeux d'immortelles clartés!
Qui pourra soutenir la flèche pénétrante
Que lancent ses yeux irrités!

O mon Dieu, ton regard me tue et me dévore!
Adoucis son éclat, voile tes traits de feu;
Revêts, revêts pour moi la robe de l'aurore
Ou le jour voilé du saint lieu.

Je te vois dans les fleurs que la brise soulève,
Dans le calme des nuits, dans l'aube d'un jour pur;
Je murmure ton nom quand je vois, de la grève,
La mer riant dans son azur.

Quand l'orage en son vol dévaste les collines;
Quand l'océan bondit et mugit sur ses bords;
Lorsque le vent du soir souffle dans les ruines
Avec des sauvages accords;

Quand je vois onduler et rouler avec grâce
Ces étoiles d'azur qui flottent dans les blés,
Sur leurs épis légers, c'est ton souffle qui passe
Et qui les berce déroulés.

Et si la foudre au loin roule, gronde, murmure,
Si le pin crie, éclate et tombe consumé,
Dans la joie ou le deuil de toute la nature
C'est toi que mon cœur a nommé!..

Aux degrés opposés de l'échelle de l'être,
De l'homme à la fourmi, du brin d'herbe au volcan,
Du cytise modeste à la fierté du cèdre,
Du ruisseau jusqu'à l'Océan,

L'œil interrogateur te cherche et te découvre
Flambeau mystérieux visible pour la Foi,
Que ma paupière, enfin, ou se ferme ou s'entrouvre
Partout, mon Dieu, partout c'est toi!!

L. DE JOANNES.

Digitized by Google

DESTINÉE.

1er *Novembre.*

Dors en paix dans ce qu'ils appellent ta tombe, moi je sais que c'est ton berceau.

De Lamennais.

I.

Vieillard, qui pleures avec tant d'amertume au milieu de ces tombeaux, dis quel est le sujet de tes larmes ?

— J'ai vu les fleurs s'épanouir au soleil du printemps : elles brillaient des plus fraîches couleurs, et répandaient les plus doux parfums. — Maintenant sans grâce, sans éclat, sans odeur, elles couvrent la terre de leurs tristes et mourants débris.

Je me suis reposé sous les arbres de la forêt : leur cîme élevée était couronnée de verdure, et prêtait un délicieux ombrage. — Maintenant nus, dépouillés, ils ne présentent à l'œil affligé que de sombres et stériles rameaux.

J'ai entendu les oiseaux remplir le bocage d'une ravissante mélodie : le cœur tressaillait ému de volupté à leurs chants de bonheur et de tendresse.—Maintenant ils ont fui, et s'il en est demeuré, ils sont sans voix et sans amour.

J'ai vu des milliers d'insectes se jouer dans l'air : on aurait en vain essayé de suivre la rapidité de leurs mouvements, ou de distinguer la variété de leurs couleurs.—Le souffle du vent d'est les a touchés, et pas un n'est resté d'une si grande multitude.

Digitized by Google

J'ai vu le soleil s'élever vers le midi : il réjouissait toute la nature par sa brillante lumière et sa vivifiante chaleur. — Maintenant il s'abaisse à l'occident; quelques rayons jaillissent encore de derrière la montagne, mais il va disparaître tout à fait, et la terre sera plongée dans de profondes ténèbres.

J'ai senti la vigueur circuler dans mes membres : mes pieds me portaient avec légèreté, mes bras pouvaient étreindre avec force.—Maintenant je traîne avec peine mes pas languissants, et ma main tremblante ne peut plus même presser la main d'un ami.

Ma taille était droite et élevée, une noire chevelure ombrageait mon front, mes yeux lançaient des traits de feu. — Maintenant je courbe vers la terre mon corps épuisé, et l'on chercherait vainement dans mes regards éteints, et sous les rides de ma tête chauve et blanchie quelques uns des traits de ma jeunesse.

J'ai senti mon cœur s'agiter avec force dans ma poitrine; il se gonflait tout brûlant à un seul souvenir d'amour. — Maintenant ses faibles battements indiquent à peine un reste de chaleur et de vie, et bientôt il ne sera plus qu'une froide et insensible poussière, comme celle que je foule sous mes pieds.

Je pleure, je pleure donc, car la destruction est dans la nature, je pleure, car la jeunesse, la beauté, la force; tout ce qui a été créé, tout doit périr un jour !

II.

Enfant, qui souris si gracieusement au milieu de ces tombeaux, dis, qu'est-ce qui fait ainsi briller sur ton visage l'espérance et la joie?

— J'ai vu la fleur flétrie se pencher tristement sur sa tige desséchée : aucune odeur ne s'exhalait plus de son sein, et ses pétales décolorées jonchaient la terre. — Je suis revenu : une jeune fleur élégante et fraîche croissait au même endroit, et faisait de nouveau l'ornement de la prairie.

J'ai vu la forêt se dépouiller d'ombrage et de verdure : le chêne noueux, le haut peuplier semblaient morts aussi bien que les plus faibles arbrisseaux.—Mais la sève circulait sous leur écorce rude et brunâtre : ils n'attendaient que l'haleine du printemps pour se parer encore de boutons de fleurs et de feuillage.

J'ai vu le lac entièrement couvert d'insectes privés de mouvements et de vie : un souffle de l'aquilon avait suffi pour les faire tous périr.—Je suis revenu : les chauds rayons du soleil de mai faisaient éclore leurs œufs fécondés, et l'air se remplissait de nouveau de leurs essaims bourdonnants.

Digitized by Google

J'ai vu le faucheur couper l'herbe de la prairie, le moissonneur enlever d'abondantes récoltes à nos champs, et toute la campagne ne plus offrir alors qu'une surface inculte et dépouillée. — Cependant le laboureur est revenu cultiver la terre; le semeur n'a pas laissé un seul sillon sans y jeter le grain : la semence a germé, et de jeunes et riches moissons ont de nouveau couvert la campagne.

J'ai vu le soleil se coucher à l'occident, et d'épaisses ténèbres se répandre sur toute la terre : il n'y avait plus dans la nature ni couleur, ni forme, ni beauté. — Tout à coup des flots de lumière ont jailli à l'orient, les ombres de la nuit se sont dissipées, et les oiseaux réveillés de leurs nids ont célébré par des chants joyeux la venue d'un nouveau jour.

J'ai vu le vieillard courbé sous le poids des ans : son visage était sillonné de rides profondes, et la vigueur abandonnait ses membres engourdis. — Mais il pouvait compter autour de lui jusqu'à ses arrière-petits enfants, et il se réjouissait de revivre dans sa nombreuse postérité.

C'est donc ainsi qu'en se détruisant tout se renouvelle : la plus faible plante renferme la semence qui doit produire une plante semblable à elle, aussi bien que l'arbre le plus élevé. Le plus petit vermisseau a en soi un germe de vie aussi bien que l'être le mieux organisé.

Celui qui conserve la graine vivante dans le sein de la terre et qui la fait croître en sa saison, celui qui fait remonter la sève dans les arbres desséchés, celui qui a créé l'homme de poussière, ne pourrait-il ranimer la poussière de l'homme ?

Tout dans la nature me parle d'immortalité : l'ordre successif des saisons, le retour constant du soleil, la suite des générations humaines, et jusqu'à l'insecte qui après s'être filé son propre linceul, le déchire tout à coup, et s'envole au milieu des airs sous une forme brillante et nouvelle.

Je souris donc d'espérance et de joie, car un souffle immortel anime les œuvres de Dieu, je souris, car mon cœur, ma pensée, toute mon âme s'élèvent dès à présent vers ces demeures éternelles, où je dois me réveiller un jour du sommeil des tombeaux.

P.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE.

LETTRES CHAMPENOISES.

(VIe).

Le 15 février 1838.

MADAME,

Vous me demandez ce que c'est qu'une élection, et vous prétendez que je dois en savoir beaucoup là-dessus, parce que notre ville vient d'être le théâtre d'un évènement de ce genre. Mais remarquez donc que la dernière élection célébrée à Rheims était une élection politique, et que je suis l'homme le moins capable de vous éclairer sur un si grave sujet. Je crois pieusement qu'en France ainsi que dans la république de Platon, l'élection, qui a pour but de donner à une certaine masse d'intérêts et d'idées une représentation exacte et une protection active, est une opération sérieuse, solennelle, imposante; je crois que chaque électeur est un homme éclairé, convaincu, désintéressé; je crois que chaque vote est le cri d'une conscience pure; je crois que la chambre électorale est un sanctuaire où ne pénètrent ni les passions basses, ni les habitudes brutales, ni la fraude, ni l'astuce, ni la calomnie. Voilà, Madame, selon ma crédulité, ce que sont, en France et au pays d'Utopie, les élections politiques.

En toute autre matière, il n'en est pas de même. Et tenez, voici ce dont je fus témoin en 1788, quand, jeune encore et léger d'expérience, j'habitais Alcala de Hénarès; Alcala, ville de marchands, courtiers et changeurs, et capitale d'un assez joli territoire, le Hénarès, tout peuplé de laboureurs et de vignerons.

De temps immémorial, tous les marchands d'Alcala sont borgnes, tous les laboureurs du Hénarès sont bossus.

Digitized by Google

Il s'agissait d'envoyer au grand théâtre de Madrid, un danseur, que, suivant leurs priviléges, ceux du Hénarès ont seuls le droit de désigner, à certaines époques irrégulièrement périodiques. Or ces places de danseurs étaient alors très recherchées; car outre les applaudissements du bon parterre de Madrid, et les prestigieux triomphes de la scène, on pouvait espérer soit d'intimider par la popularité, soit de captiver par la complaisance les huit grands chorégraphes du conseil de la direction. Les faveurs de tout genre devaient pleuvoir sur l'artiste au jarret éloquent, au coup de pied sentimental, au talon intelligent, dont les pirouettes, entrechats et ronds de jambes viendraient en aide à Messieurs du corps de ballets, et affermiraient le système. Donc, en 1788, grande fut la foule des concurrents, grande l'ardeur de la poursuite. L'opinion fit un tri, et, au jour indiqué, trois amateurs restèrent : Diégo, borgne pur sang, présenté par don Manuel Micromégas; Rodriguez, borgne et bossu, candidat du seigneur Nigodinos; et Fernando, bossu de race, assisté de Raphaël Codindo, un rusé tacticien.

Comme en toute élection, nous eûmes un prologue. C'était en hiver, et malgré la rigueur du froid le plus atroce, la faction des bossus entra dans Alcala de bon matin, et passa la journée sous la présidence de l'alcade mayor Piétrino. Vers le soir, la faction des borgnes voulut pénétrer dans l'assemblée. Les bossus résistèrent; un combat s'ensuivit, dans lequel ceux de Hénarès forts de la circonflexion de leur épine dorsale, coururent sus aux gens d'Alcala, marchant en ligne et la bosse en arrêt. Toutes ces gibbosités réunies et comme soudées l'une à l'autre reproduisaient le formidable appareil stratégique que les Macédoniens, à ce que dit Quinte-Curce, appelaient *la Tortue*. Le corrégidor intervint en faveur, non de la paix, mais des borgnes, et force fut aux bossus de céder. Alors l'alcade mayor Piétrino se couvrant majestueusement la tête d'un bonnet de coton du blanc le plus pur, déclara la patrie en danger, et, avec ce même héroïsme, qui un jour sauva la France au jeu de paume de Versailles, l'assemblée se retira, mais sans se séparer.

Après avoir erré par les rues de la ville, à travers les monceaux d'ordure qui l'encombrent en tout temps, nos pauvres bossus tout transis arrivèrent clopin clopant sur la grande place où se dresse le gibet, en face de la maison de la vieille Satanella. Je ne vous dirai pas, Madame, ce qu'était alors cette maison; vous avez oui parler des Musico d'Anvers, la vieille ville flamande au costume espagnol. Que cela vous suffise. Nos courageux électeurs prirent possession de la grand'salle de Satanella, et tandis que Fernando, Rodriguez et Diégo humaient le frais devant la porte, la réunion, après trois quarts d'heure de solennelle délibération, décida qu'elle les allait tâter.

Ils furent introduits, et hissés sur un haut orchestre entre les deux seules chandelles, non mouchées, dont s'éclairât pour le moment le patriotisme électoral. Après de graves explications sur la question du Haut-Canada, sur l'avenir de la pomme-de-terre-Rohan, et sur l'origine biblique du fandango, la discussion s'établit sur le terrein du boléro. Des experts jurés palpèrent les mollets, les jarrets

Digitized by Google

et les hanches de chacun des candidats; un savant docteur ausculta les mouvements de leurs poumons, puis tous trois se mirent en danse. Fernando tout en jouant de l'ophicléide exécuta le plus délicieux pas arragonais, et fit, en trois ronds de jambe, preuve d'un inviolables attachement aux fuéros d'Arragon. Rodriguez dansa la cachucha; il fut ravissant, surtout quand par une quadruple détonnation de la grosse caisse dont il s'accompagnait, il prit l'engagement formel de n'accepter aucun emploi de chanteur. Quant à Diégo, sa pantomime fut tout à fait gracieuse. Il arrondit son bras, et le plaçant sur son cœur de la façon la plus pastorale, il se prit à valser d'une volubilité sans seconde, puis en dix-sept pirouettes, formula la promesse de renoncer *à ses feux*. Après quelques dernières interpellations sur les perfectionnements à introduire dans la recherche des débris antédiluviens, et dans l'art de réparer la chaussure humaine, l'assemblée infiniment satisfaite remit au jour suivant la grande opération du pesage. Car en fait de danseur, vous le savez, il ne suffit pas de palper les muscles, et de voir les formes, il faut encore apprécier la pesanteur du tout.

Vous vous rappellez, Madame, que les marchands d'Alcala sont tous borgnes; aussi ne voient-ils guère les choses que par une seule face, et toujours dans la direction de leur intérêt. Diégo était borgne, partant il appelait les sympathies de la corporation. Rodriguez, qui avait le double avantage d'être borgne et bossu, pouvait espérer de réussir dans les deux factions, puisqu'il cumulait le double agrément de l'une et de l'autre. Quant à Fernando, bossu et le plus bossu des trois, il n'espérait qu'en Hénarès, et réclamait avec quelque raison les suffrages de leurs Eminences.

Dès le matin, Micromegas, Codindo et Nigodinos se mirent en campagne, courant par les rues, les hôtelleries, les carrefours et une infinité d'autres lieux publics, pour offrir à tout venant, dès qu'il était bossu, les vertus, mérites et drôleries de l'un ou l'autre des trois éligibles. C'était une pluie de petits morceaux de papier couverts d'encre et de caractères bizarres auxquels la plupart des bossus ne comprenaient rien du tout. Puis des discours, des dissertations, des injures même, avec une multitude de verres de vin de Porto et de vin de Xérès. Sous cette avalanche de politesses, d'imprimés et d'obsessions, les pauvres bossus étourdis, assourdis, grisés, renversés, pesaient, pesaient, pesaient, tant et si bien qu'après six mortelles heures, on put enfin proclamer les résultats du trébuchet.

Le poids nécessaire était 124. Or il advint que Fernando se trouva du poids de 92, Diégo, de 88, et Rodriguez, de 75. Ni l'un ni l'autre ne pouvait donc monter sur le grand théâtre de Madrid. Mais on espéra que vingt-quatre heures encore apporteraient à l'un ou l'autre un assez notable accroissement d'embonpoint, pour qu'enfin le chiffre indispensable lui fût acquis. Micromégas, Nigodinos et Codindo reprirent chacun son candidat, et la nuit se passa dans les trois camps à faire grossir, qui la bosse, qui les mollets, qui les hanches du danseur trop léger. Ceux du parti des borgnes exécutèrent alors une savante

Digitized by Google

manœuvre. Ils emplirent d'air, et de je ne sais quelle magique et indélébile vapeur, deux énormes vessies provenant de certains Mammouths récemment découverts par Diégo. Ces vessies parlaient. — L'une disait : gardez-vous de Fernando; il a promis aux chorégraphes de Madrid de danser tous les rôles, même ceux de Polichinelle-Vampire; il a promis aux moines de Salamanque de leur faire danser le menuet parisien ; il en a souscrit, entre les mains du chorégraphe Bilboquéto, l'obligation qu'il tient cachée dans son mollet gauche! on le sait, on l'a vue!—L'autre disait : Gardez-vous de Rodriguez ; il n'aspire qu'à danser la carmagnole ; c'est un gueux ; il méprise le fandango, et ne conserve la vigueur de son jarret qu'en buvant beaucoup de sang humain. — Je n'ai pas besoin de vous dire, Madame, que ces deux vessies mentaient effrontément ; mais aussi des vessies distinguent peu le faux du vrai. Elles furent excusées en raison du succès. Lancées avec prudence, les deux scélérates obtinrent parmi les bossus du Hénarès un favorable accueil. C'était à qui les consulterait, à qui leur prêterait l'oreille, et les damnés projectiles volant de main en main, de plus en plus gonflés, de plus en plus parleurs, acquéraient en roulant, une rapidité de course, qui, au pays de Basile, n'appartient qu'à la calomnie.

Cependant la corporation des bossus entrait dans sa troisième phase électorale. Une nouvelle pesée eut lieu. Le pauvre Rodriguez avait subi l'influence empoisonnée de la satanique vessie : sa pesanteur n'était plus que de 52. Fernando, avait mieux résisté à l'action du maudit talisman, il pesait 99, et Diégo, au profit de qui les vessies avaient tant sauté, hurlé, crié, se trouva exactement du même poids. C'était, comme la veille, une élection manquée. Pour en finir, il fut résolu que, le lendemain, au lieu de peser les canditats, on viderait leurs mollets (ils étaient monstrueux), et que ceux d'où sortiraient le plus d'oranges ou de grenades, obtiendraient la préférence. Enfin pour simplifier d'autant l'opération, Rodriguez fut mis hors de cour. Mais Rodrignez furieux se mit à danser un pas de deux avec Fernando, et versa tout ce qu'il put de ses mollets dans ceux de l'honnête bossu. A ce moment, on put croire au succès de ce dernier.

Les borgnes d'Alcala en frémirent ; l'espoir d'élever un des leurs sur le grand théâtre leur échappait. Soudain les vessies de la veille, avec plusieurs autres, renflées de vapeurs nouvelles et plus malignes encore, se mirent en mouvement, dirigeant contre Fernando un dernier effort, un effort désespéré. En même temps plusieurs cornets à bouquin se prirent à corner que le grand Bilboquéto, ayant offert d'abord son appui à Diégo, mais aux conditions honteuses acceptées par Fernando, l'estimable borgne avait généreusement repoussé le pacte abominable. Ceci vraiment était héroïque, et Codindo, quoiqu'il sût bien que ce n'était qu'un mensonge joyeux, en fut épouvanté. Cette dernière machine, secondée par l'effort combiné de tant d'autres, devait, selon le vieux loyoliste, emporter la place. Ajoutez à tous ces moyens victorieux, que l'Hermandad du Grand Ternaire, toute dévouée à la faction des borgnes, décida, dans une de ses fêtes de nuit, que, dès le lendemain matin, tous les frères occuperaient les

Digitized by Google

rues, places et carrefours, depuis les portes de la ville jusqu'aux abords de la grand'place, avec la mission de crier à tous ceux du Hénarès : Diégo est bossu, Diégo n'est pas borgne, Diégo est bossu ; mettez vos oranges dans ses mollets.— Ainsi traqués, poursuivis, harcelés, les malheureux électeurs tombaient de déception en déception. On finit par enivrer le plus grand nombre avec un vin de Malaga passablement frelaté, et chargé d'une forte dose de la poudre sympathique de crédulité. Tous ceux qu'avait fascinés ce merveilleux breuvage, s'écriaient à leur tour : Diégo est bossu, infiniment bossu ; oranges et grenades iront dans ses mollets. Codindo et les siens s'épuisaient à décharmer ces pauvres gens ; quelques-uns virent en effet qu'on s'était moqué d'eux ; mais le plus grand nombre demeura incurable. Enfin on procéda au dépouillement des mollets de l'un et l'autre artiste. On y trouva un amas considérable d'objets très variés, dont je vais, autant que mes souvenirs le permettront, vous donner le détail.

Des mollets de Fernando, on tira d'abord une masse énorme de méchant papier timbré. C'étaient des citations, des ordres, des réquisitoires, des séparations de corps, des bruits et tapages nocturnes, des vols qualifiés, des chaînes, des verroux, de graves et sonores allocutions sur la morale publique compromise par un cancan, de ronflantes périodes sur la nécessité de venger la société plus ou moins outragée. En plongeant plus avant, on trouva une vieille robe d'alcade mayor, une volumineuse collection de lettres facétieuses sur toutes sortes de sujets romantiques, tels que têtes tranchées, poings coupés, bagnes, carcans, imprimerie sur peau vivante ; *item* le brevet du célèbre docteur Manuel Ordonez ; *item* des variations sur les Instituts, de brillantes fantaisies sur le Digeste, les thèmes les plus animés du décret de Gratien ; *item* des forêts en souvenir, de riches domaines, plus riches en espérance, et, brochant sur le tout, une petite croix de l'ordre de Calatrava. Les bossus empressés tiraient, tiraient sans cesse, impatients de trouver le fameux traité conclu avec Bilboquéto ; mais attendu que ce traité n'avait jamais existé, on ne le trouva point. De dépit, on brisa la dernière enveloppe de ces prodigieux mollets, et une étourdissante pluie de grenades saines et fraîches fit explosion dans la salle. On les compta soigneusement ; il y en avait 110 des meilleurs crûs du Hénarès.

Passant alors à l'inventaire des mollets de Diégo, on en fit sortir une multitude innombrable de fioles, de cornus, de matras ; des ordonnances de médecins, des flots de Rob Laffecteur, des seringues perfectionnées, des os brûlés, puis un déluge d'acides, d'alcalis, d'eaux impures, de vapeurs méphitiques. Tous les bossus se serraient le nez ; l'asphixie convulsive planait sur l'assemblée. On vit soudain paraître des myriades de petites bulles dansant, sautillant, voltigeant, qui, dans leur course parabolique, s'en allaient frétillant sur tous les nez, sur toutes les bosses. Par bonheur ce n'était que du vent, et bientôt les bossus se frottant en chœur, nez contre nez, bosse contre bosse, eurent secoué les aériennes importunités. A cette invasion incolore, impalpable, impon-

Digitized by Google

dérable, mais nullement inodore, succéda un fatras de vieux papiers, des actions plus ou moins prospères, des marchés plus ou moins certains, des chemins de fer en projet; des blagues, une masse de blagues, non de tabac d'Espagne ou autre, mais toutes enflées de minerais, de pyrites, de fossiles, de graines d'oignon, et des brevets, et des diplômes, et, comme chez Fernando, une croix encore presque neuve de l'ordre de Calatrava. Sous cet immense mobilier, était une gibecière en point de Hongrie, contenant 124 oranges. Quand je dis 124, c'est une erreur; il n'y en avait que 123, plus une grenade qu'un escamoteur habile avait fait subtilement passer des mollets de Fernando dans ceux de Diégo. On réclama contre la supercherie; inutile réclamation! La corporation décida que cette grenade était une orange, et qu'il n'appartenait qu'à des faquins de penser le contraire. Donc Diégo présentait 124 oranges; donc il fut proclamé danseur au grand théâtre de Madrid, et voilà justement comme l'aveugle corporation des bossus se fit représenter par un borgne!

Je pourrais, Madame, ajouter encore bien d'autres détails; mais ils sont purement anecdotiques, et je m'en tiens pour le moment à la gravité de l'histoire. Toutefois, avant de finir, je cède au désir de vous raconter comme quoi, immédiatement après le succès de Diégo, tous les habitants du Hénarès furent pendant un quart d'heure frappés de mutisme, et comme quoi, par forme de compensation, toutes les bosses se mirent à parler et à faire les cancans les plus drôles. L'une se plaignait qu'on l'avait *floués* en lui donnant de l'hydromèle pour du vin d'Alicante, l'autre, qu'on l'avait farcie de mensonges et de contes à dormir debout, celle-là, qu'elle se trouvait encore sous le poids d'une indigestion énorme, celle-ci, qu'on l'avait roulée jusque-là contre son gré. Toutes ensemble criaient, sifflaient, huaient; c'était un murmure comme celui des vagues d'une mer un peu houleuse; mais il n'y avait pas à s'en dédire, et, contente ou non, l'assemblée fut dispersée.

Permettez donc que je me retire aussi; de pareilles farces inspirent peu d'estime pour les hommes; en revanche elles doublent notre admiration pour les femmes, et quoiqu'il y ait bien longtemps déjà que tous ces tripotages sont devenus étrangers à nos mœurs publiques, toujours est-il que je vis dans cette opinion que l'homme vaut moins que la femme, et, que vous êtes, Madame, supérieure à toutes les autres.

Adieu.

JEAN-SINICE.

ELECTION ACADÉMIQUE. — Dans sa dernière séance, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a procédé au remplacement de M. Reinhard; au second tour de scrutin M. Phil. Le Bas a obtenu 19 voix, et M. Garcin de Tassy 16. — M. Le Bas a été proclamé membre de l'Académie. — M. Le Bas, fils du conventionnel de ce nom, est un helléniste distingué, connu surtout par le travail qu'il a publié sur les inscriptions découvertes par les membres de la dernière expédition scientifique en Grèce.

Digitized by Google

Comités historiques. — Sur la proposition du comité historique de la langue et de la littérature française, présidé par M. Villemain, M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, vient de nommer secrétaire de ce comité, M. F. Génin, à qui *la Chronique de Champagne* est redevable de plusieurs jolies pièces de vers.

— Sur la proposition du comité historique des Chroniques, Chartes et Inscriptions, présidé par M. le baron Sylvestre de Sacy, M. de Salvandy vient de nommer membres correspondants de ce comité, M. Emile Jolibois, archiviste de la ville de Chaumont, et M. Louis Paris, archiviste de la ville de Reims.

—Le même comité, dans sa réunion du 11 février, a entendu le rapport de M. Francisque Michel, sur les *Monuments inédits du règne de François II*, que M. Louis Paris propose de publier sous les auspices du Ministère. Avant d'émettre une opinion à cet égard, le comité a voulu connaître divers renseignements qui n'ont pu lui être fournis immédiatement et a remis à une prochaine séance, l'examen complet de cette affaire.

— Dans sa séance du 7 février, le comité historique des Arts et des Monuments, a entendu un rapport de M. Le Normant, sur la statistique de l'arrondissement de Reims, dont l'exécution pour les dessins a été confiée à M. Durand, architecte. Les dessins de cet artiste, ainsi que ceux de M. Debacq qui a été chargé de recueillir dans le Comtat et la Provence les monuments chrétiens, ont obtenu l'approbation de la commission.

— M. Didron, secrétaire du même comité, vient de nous adresser un article remarquable sur l'organisation et le but des cinq comités nouvellement créés par M. le ministre de l'Instruction publique, pour la publication des documents inédits, relatifs à l'Histoire de France. Nous en donnerons communication à nos lecteurs.

Navigation de la Marne. — Les marchands de bois de l'arrondissement de Bar et de Vassy, ont été convoqués le 9 courant par M. le président du Tribunal de Commerce de St-Dizier, dans le but de donner leur avis sur les moyens à employer pour remédier aux désordres de la navigation de la Marne, et améliorer le cours de cette rivière si importante pour l'approvisionnement de Paris.

Ardennes. — *Industrie, économie politique.* On écrit de Mézières, sous la date du 30 janvier dernier : — La situation matérielle du département des Ardennes, peut être considérée comme prospère. L'agriculture y est véritablement en progrès. Les meilleures méthodes ont été étudiées, de nouveaux essais ont eu lieu. Les races d'animaux s'améliorent, et les efforts de l'Administration ainsi que les sacrifices faits par le département pour encourager et pour aider, ont obtenu d'assez bons résultats. Des comices agricoles, organisés dans chaque arrondissement, surveillent tous les travaux et apprécient tous les produits, et une société pratique d'agriculture distribue tous les ans des primes sur le rapport des Comices.

D'un autre côté, l'industrie métallurgique a pris un très grand développe-

Digitized by Google

ment. Des mines établies sur tous les cours d'eau, ont certainement quintuplé, depuis quelques années la production du fer et des fontes. L'excellente qualité de ces produits leur assure une vente certaine sur tous les marchés, et malgré la rigueur de la saison, les ouvriers souffrent peu. — Malheureusement il n'en est pas de même de ceux qui travaillent dans les fabriques proprement dites. Le commerce de Sedan et de Rethel est languissant, et la misère des ouvriers serait complète, si un grand nombre de fabricants ne s'étaient pas décidés à faire travailler sans besoins. Mais cette philantropie peut se lasser. Les sacrifices imposés par la situation fâcheuse de la population ouvrière auront enfin un terme. Si le retour des affaires et d'heureuses circonstances ne surviennent pas, le Gouvernement devra nécessairement aviser au moyen d'assurer du travail à tant de bras inoccupés.

Vireux-Molhain. — M. Hubert, de *Charleville*, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, vient de découvrir à Vireux-Molhain, arrondissement de Givet (Ardennes), un registre de l'ancien chapitre de Molhain, qui paraît contenir des documents d'une assez grande importance. Il résulte de l'examen qu'a fait M. Hubert de ce registre, qu'une église fut construite à Molhain par saint Materne, premier évêque de Tongres, en l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge, avec les aumônes des fidèles : qu'en 752, une dame illustre nommée Ada, épouse de Vibert, comte de Poitiers, parent par sa femme, de Pépin, fonda l'église collégiale qui subsiste encore aujourd'hui. Saint Emel y fut vénéré comme patron secondaire, à cause des reliques de ce saint que ladite dame Ada y avait apportées. Elle-même dota cette église en lui cédant les biens patrimoniaux qu'elle possédait en ce lieu et dans ses environs. Plus tard, en 760, le roi Pépin augmenta la dotation des chanoines de Molhain. — L'église dont il est ici question, renferme encore aujourd'hui un grand nombre de tombes remarquables par leur antiquité et par leurs sculptures. On a longtemps cru qu'une de ces tombes renfermait les reste du roi Pépin, et cette opinion est encore assez répandue dans le pays. Toujours est-il que les sculptures de deux de ces tombes indiquent qu'elles appartiennent à des personnages importants. — Ne seraient-ce pas celles d'Ada, fondatrice de l'église, et de son mari ! c'est ce qu'il est difficile de déterminer, les inscriptions qui y ont été primitivement gravées, étant dans un tel état de dégradation, qu'il est malheureusement à peu près impossible de les déchiffrer et par conséquent d'en connaître le contenu. — Le village de Vireux-Molhain, qui a eu, comme on le voit, sa célébrité, n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu d'une petite commune de 570 habitants. *(Journal de l'Instruction publique).*

— Madame la marquise Douairière de Clermont-Tonnerre, est décédée récemment en son château de Brugny, près d'Epernay.

Bibliothèque publique de Reims. — Par un récent arrêté de M. Souillé, faisant les fonctions de maire, il est expressément interdit aux bibliothécaires et archiviste, de prêter : sous quelque titre que ce soit, et à quelque personne que

Digitized by Google

ce puisse être aucun livre, manuscrit, estampe ou objet d'art, provenant de la bibliothèque ou des archives de la ville.

Concert au bénéfice des pauvres. — Pour émouvoir celui qui n'est pas artiste, il faut donner à la phrase musicale sa plus complète expression. Or, quel talent et quelle puissance sont pour cela nécessaires, quand l'instrument offre à l'étude les difficultés que présente le violoncelle! Il faut d'autant plus admirer l'artiste dont la supériorité est établie.—M. Franchomme est du petit nombre de ceux que leur talent place parmi les célébrités musicales. Jeune encore, il semble avoir vaincu toutes les difficultés de son art. C'est toutefois par une justesse de sons et une pureté remarquable d'expression que se distingue son talent. Dans les différents morceaux qu'il a exécutés au concert de la Société Philharmonique, on a remarqué la gravité des sons dans les notes basses, la légèreté du jeu dans les arpéges, et surtout les vibrations parfaites de ses doubles cordes. Rien de plus net que ces notes amenées dans les hautes positions du manche. Son exécution est en un mot d'une pureté, d'une délicatesse ravissante, aussi, les applaudissements ont-ils éclaté de toute part.—Nous regrettons seulement qu'un artiste de goût et de talent comme l'est M. Franchomme, soit venu exprès de Paris pour exécuter deux morceaux : l'assemblée ravie par son admirable archet, attendait davantage de son séjour ici : nous ne parlons pas de l'accompagnement qu'il a bien voulu donner à la voix si pure et si touchante de mademoiselle C. B., dans l'air de l'*Ambassadrice* : la jeune et intéressante cantatrice eût été mieux servie par le pianiste, qui se fut fait un devoir de bienséance et de galanterie de ne pas étouffer ses doux accents. M. Franchomme n'a pas été généreux. — La brillante société que la bonne œuvre et le concours de vrais talents réunissaient à la Loge maçonnique, a couvert d'applaudissements les romances chantées par M. de R. — Que de pureté, que d'âme dans cette voix! — Il faut le dire, cette soirée est une de celles dont on garde souvenir.

— Depuis longtemps déjà, nous recevons de divers points, et surtout de nos abonnés de Paris, des plaintes réitérées sur l'inexactitude des envois de notre Chronique. Nous pouvons assurer à nos lecteurs que le défaut de service n'est pas de notre fait : les adresses sont mises avec soin sur chaque Numéro, et les envois se font régulièrement; c'est donc aux directeurs des Postes qu'il faut se prendre des retards ou omissions. Nous engageons nos abonnés à porter leurs plaintes à Paris, à M. Comte, directeur général des postes, qui devra, dans l'intérêt du service, prendre les mesures convenables pour faire cesser l'abus que nous signalons.

Digitized by Google

Digitized by Google

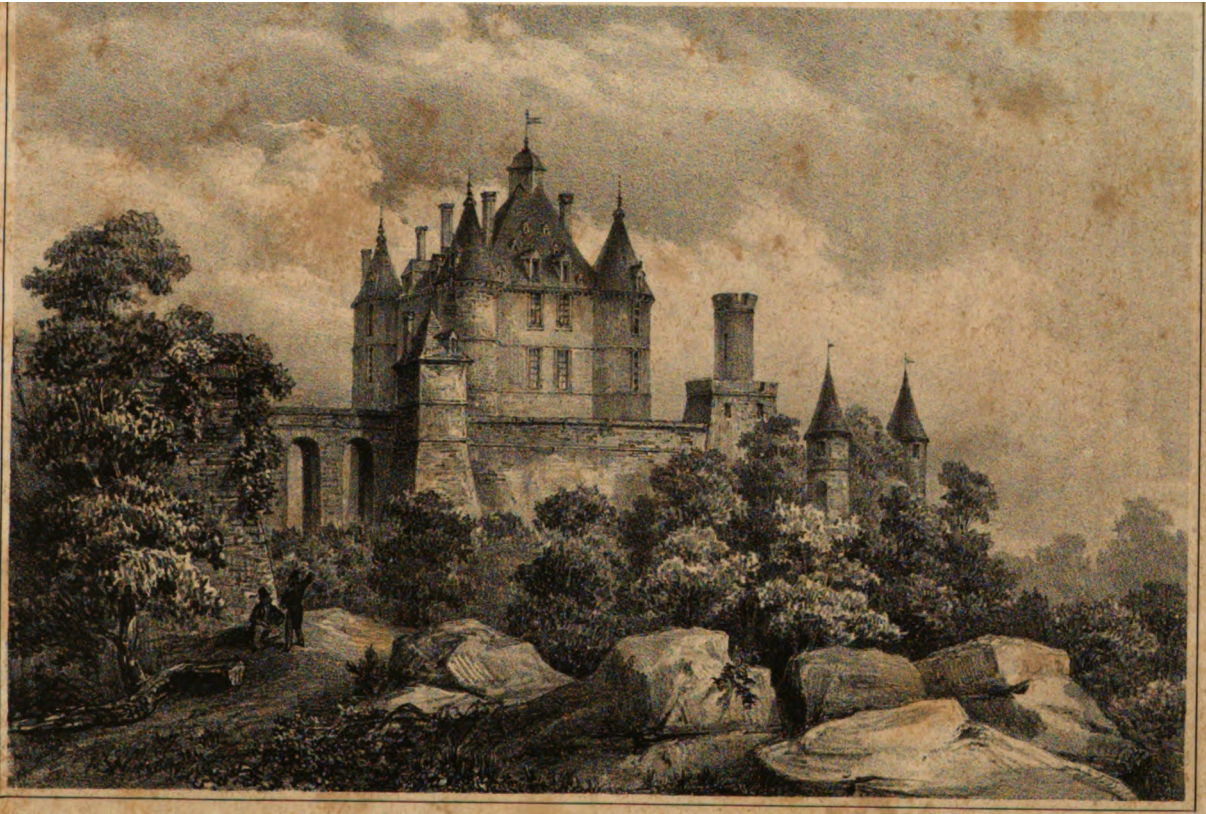

lith. par Arnout

Im. de Lemercier, Benard & Cie

CHATEAU DE MONTMORT

(Arrond.t d'Epernay)

Digitized by Google

HISTOIRE.

MONOGRAPHIE.

LE CHATEAU DE MONTMORT.

> Les peuples qui n'ont plus de monuments sont placés à un des points extrêmes de la civilisation, comme ceux qui n'en ont point encore : les uns y entrent, les autres en sortent.
>
> (Charles Nodier).

La haine que la révolution propagea contre les châteaux, prenait son origine dans une idée fausse, ou plutôt dans une ignorance complète de l'histoire. Il parut bon aux démolisseurs de persuader à la nation que ces forteresses puissantes, ces donjons redoutables dont parfois la nature seule avait élevé les fortifications, étaient autant de bastilles dressées contre le peuple, autant de repaires où les nobles, ces loups ravisseurs de la fortune publique, se partageaient les dépouilles et le fruit des sueurs populaires. Aussi, quand la Convention du haut de la Montagne fit retentir ces terribles paroles : GUERRE AUX CHATEAUX, les hommes des chaumières auxquels on promettait l'impunité, répondirent à l'appel, et bientôt le sol de la vieille France fut jonché de ruines et de débris.

Digitized by Google

Aujourd'hui que le despotisme des sommités aristocratiques a disparu pour faire place au despotisme des sommités d'un autre genre, il est temps et permis sans doute de revenir par la pensée à l'histoire de ces monuments, contre lesquels la force populaire s'est montrée si brutale. Les pierres féodales dont nous avons fait nos boutiques et nos comptoirs, ont gardé le souvenir de leur passé, et quelques-unes sont encore d'éloquents interprêtes des grandeurs qu'elles ont abritées. Les ruines de Châtillon, de Grandpré, celles de Coucy, de St-Thierry, de Beine, de Fère, de Joinville et de Montcornet, n'attestent pas seulement le souvenir d'une caste odieuse et justement abhorrée : elles nous diront, si nous voulons les entendre, le nom d'hommes vertueux et magnanimes, de puissants et généreux seigneurs, d'illustres et vaillants capitaines qui, plus d'une fois, devinrent les protecteurs du peuple, et les libérateurs du pays. Reportez-vous au temps où les Normands couvraient de leurs hordes barbares le sol de la patrie : plus tard, voyez les Anglais débordant de toute part, imposer leur joug odieux à la France qui les maudit : en ces moments suprêmes pour une nation, n'est-ce pas du sommet des donjons féodaux qu'éclatent des sons lugubres et vengeurs? C'est le tocsin qui fait un appel aux armes, qui réveille le patriotisme, et sonne l'heure de l'ennemi! Oui, ne l'oublions pas, c'est aux pieds des châteaux que vinrent échouer les nombreuses tentatives des Anglais, des Bourguignons, des Flamands, des Espagnols, contre l'indépendance de la France.

Il ne se trouve pas un château qui n'ait été le témoin d'un fait glorieux, pas un créneau qui n'ait abrité un défenseur, pas une herse qui ne se soit baissée devant la trahison, pas une meurtrière, un machicoulis qui n'ait été fatal à l'ennemi. Les cris de la victoire et les gémissements d'un noble désespoir ont retenti dans ces enceintes : des générations tantôt triomphantes et tantôt subjuguées, y ont successivement grandi, et c'est dans les châteaux que se sont conservés les plus nobles souvenirs de la patrie.

Cependant le marteau populaire a frappé plus fort sur les châteaux que sur aucun autre monument : à peine dans notre Champagne en compte-t-on aujourd'hui deux ou trois intacts! C'est que beaucoup sans doute devaient expier les crimes de quelques-uns.—Car ici, nous ne voulons point nous montrer aveugles zélateurs du passé : nous reconnaissons qu'en effet, l'homme au donjon féodal ne fut pas toujours ce que les institutions du pays l'avaient fait, le soutien du faible et le défenseur de l'opprimé : l'enceinte que protégeaient de fortes murailles et de puissants créneaux, ne fut pas toujours l'asile de la justice et de l'humanité : quelques tyranneaux cruels, quelques exacteurs perfides, quelques oppresseurs infâmes y trouvèrent un refuge assuré contre les lois et l'indigna-

Digitized by Google

tion publique. Des parjures à la foi jurée, des traîtres à leur patrie y tramèrent le meurtre et la trahison. Mais le crime, la félonie et l'impuissance de la loi, sont des cas exceptionnels, et qui, dans l'histoire des peuples, caractérisent certaines mauvaises époques.... — L'expiation fut grande et terrible !

Si nous voulons remonter à l'origine des châteaux en France, il faut interroger les traditions qui nous restent de l'occupation romaine et, à défaut de monuments, recueillir les témoignages des écrivains du temps. Jusqu'au IXe siècle, le système de castramétation et de stratégie resta ce que les Romains l'avaient fait. Ce n'est pas dans les fortifications qu'ils déployèrent la magnificence qui caractérise habituellement leurs édifices. Les constructions militaires n'offraient que de fortes masses de maçonnerie (1) : des murailles solidement construites, flanquées de tours saillantes, plus ou moins engagées dans les murs.—Il y avait chez eux trois sortes de forteresses : par le mot *castrum*, ils n'entendaient pas seulement un camp, mais encore une place et quelquefois une ville entourée de murs : nous en avons la preuve dans la description que fait Grégoire de Tours de la ville de Dijon à laquelle il donne le nom de *castrum* (2).

Les forts désignés par le mot *castellum* étaient véritablement ce que furent chez nous au moyen âge les châteaux des Barons : les *Burgi*, d'un ordre inférieur, équivalaient à nos donjons, si l'on en juge par ce passage de Végèce : *Castellum parvum quod Burgum vocant.*

Le VIe siècle fut fertile en créations de tout genre. Tandis que Justinien, au rapport de Procope, construisait en orient, sept cents villes, châteaux, ou forteresses, la reine Brunehauld, en France, restaurait les chaussées romaines, fondait une multitude d'hospices, d'églises et de monastères;

(1) M. DE CAUMONT, *Histoire sommaire de l'Architecture au moyen âge.* (Bulletin monumental).

(2) Cette description de Dijon, nous a paru si curieuse que, quoiqu'étrangère à notre sujet, nous croyons faire plaisir au lecteur en la lui donnant ici :

« C'est un château (*castrum*), bâti de murs très solides, au milieu d'une plaine » très agréable, au midi de la rivière d'Ouche, abondante en poisson. Il vient du » nord une autre petite rivière qui entre par une porte, passe sous un pont, ressort » par une autre porte, et entoure les remparts de son onde paisible. Elle fait devant » la porte tourner plusieurs moulins avec une singulière rapidité. Dijon a quatre » portes, situées vers les quatre points cardinaux du monde. Toute cette bâtisse est » ornée en totalité de trente-trois tours; les murs sont, jusqu'à la hauteur de vingt » pieds, construits en pierres carrées, et ensuite en pierres plus petites. Il ont en tout » trente pieds de haut et quinze d'épaisseur. *J'ignore pourquoi ce lieu n'a pas le nom* » *de ville.* »

(*Grégoire de Tours. Histor. Francorum.—Apud Bouquet*, t. 2.)

Digitized by Google

des châteaux et des maisons royales étaient de toute part érigés sous ses auspices. Si l'on en croit Aimoin, le détracteur le plus passionné de l'infortunée Brunehauld, le nombre de ses monuments est si considérable, qu'on a de la peine à comprendre, comment une seule personne a pu non pas exécuter, mais seulement entreprendre tant de grandes choses. On voit aujourd'hui dans le Bas-Querci et non loin de Montauban, les ruines du château de Brunicheld ou Brunchild.—Près de Tournay, sont de larges débris de fondations, connus sous le nom de *Cailloux de Brunehauld.*—A Tournai l'on montre le château de Brunehauld, à Etampes, la tour de Brunehauld, et nous avons plus d'un monument qui reste parmi nous, le témoignage de sa puissance et de sa haute protection. « Dans la forêt de Reims, il existe auprès de vastes étangs, une longue enceinte de murailles abandonnées : c'est le château de Vernay, dont l'histoire locale ne dit rien, mais qui nous paraît être l'ancien palais de Vernes, si fameux dans les *instruments* de l'époque Mérovingienne. En effet, aux ruines de Vernay vient aboutir la voie romaine, encore appelée aujourd'hui *Chemin de Brunehauld*, et à quelques cents pas de là jaillissent toujours les deux belles fontaines de Landry et de Brunehauld » (1).

Charlemagne, dont le vaste génie s'étendait à tout, continua, au rapport d'Eginhard, les travaux interrompus de la reine Brunehauld. Il adopta pour tout ce qui concerne l'art de la guerre, l'ancienne méthode romaine, sans introduire aucune innovation pour la fortification des places. Son zèle se manifesta surtout au profit des moines et du clergé : il est bien vrai que de nombreux châteaux furent l'œuvre de ses laborieux loisirs, mais ces châteaux n'avaient plus l'appareil redoutable des forteresses romaines : c'étaient d'agréables maisons de plaisance qui, comme les vastes palais de Fronzac, d'Ingelheim ou d'Attigny, contenaient, outre les appartements royaux, de riches fermes avec des basses-cours bien fournies dont les produits alimentaient la maison impériale et nourrissaient les pauvres de la contrée. C'est là que le grand Empereur allait avec toute sa cour se délasser des travaux de la guerre. C'est là qu'avec le diacre Pierre il appre-

(1) « Nous eûmes la fantaisie, il y a quelques années, de faire des fouilles dans les ruines de Vernay : nous y découvrîmes un assez grand nombre de pavés peints et émaillés, en imitation de mosaïques. Sur les uns étaient figurés de longs fers de lance, des fleurs de lys de forme allongée, des chevaux, des lyres, des fleurs et divers autres ornements curieux. Il serait bien à désirer que quelque riche amateur entreprît de fouiller plus à fond cette enceinte. Il est indubitable que de précieuses découvertes indemniseraient bientôt des dépenses et du labeur que nécessiteraient ces travaux ».—Les bois de Vernay dépendent du domaine de Germaine, que possède depuis longtemps l'illustre famille des Gontaut-Biron. (Paulin Paris, *vie de Brunehauld, dans le Plutarque français*).

Digitized by Google

nait la grammaire; qu'il prenait du saxon Alcuin des leçons d'astronomie et de dialectique, et discutait avec Eginhard les plans des édifices et des établissements d'utilité publique dont il enrichissait le sol. La France alors fut si grande et si respectée, l'organisation politique qu'elle venait de recevoir semblait si puissante et le repos général si bien garanti, que bientôt on en vint à démolir les murailles des villes et à démanteler les châteaux désormais inutiles à la sûreté du pays.

Flodoard rapporte que peu de temps après la mort de Charlemagne, Ebbon, évêque de Reims, supplia l'empereur Louis le Débonnaire de lui accorder les murs de cette ville pour la réparation et l'agrandissement de l'église Cathédrale qu'avait bâtie saint Nicaise et qui déjà tombait de vétusté. « Comme le Prince jouissait alors d'une paix profonde, ajoute » Flodoard, et que fort de la toute-puissance de son empire il ne craignait aucune excursion des barbares, il ne refusa point le saint Prélat » et lui accorda au contraire avec bonté sa demande, pour l'amour de » Dieu et de sa sainte Mère » (1).

Mais cette aveugle sécurité fut de peu de durée. Bientôt la France, envahie par les Normands, vit ses villes saccagées, disparaître sous des monceaux de cendres et de ruines. « L'harmonie du corps social, dit M. Guizot, se trouva complètement entravée ». La France offrit alors un triste et pitoyable spectale : nulle existence n'y était plus assurée. Le clergé crut gagner beaucoup en négociant à prix d'or la retraite des Barbares. Les barons, moins confiants, songèrent à opposer une digue plus puissante au torrent dévastateur. Ils construisirent des châteaux-forts en des lieux déjà défendus par la nature, et bientôt les populations errantes, déçues des espérances que l'Eglise leur avait données de la prochaine conversion des Normands, cherchèrent un refuge à l'ombre des donjons et des fortifications nouvellement élevées. C'est alors qu'il se fit un pacte entre l'homme faible dont la maison brûlait, et l'homme fort dont les créneaux bravaient l'ennemi. Le paisible citoyen, pour obtenir protection du guerrier châ-

(1) Dans son ordonnance, l'empereur dit : « Considérant la difficulté des lieux et les obstacles de l'entreprise, nous accordons pour cette construction et pour édifier tout ce qui sera nécessaire aux besoins des serviteurs de Dieu y demeurant, tous les murs de la cité avec leurs portes, et toutes les redevances et charges que les biens de l'Eglise et de l'évêché de Reims, payaient à notre palais royal d'Aix : nous ordonnons que toutes les routes ou voies publiques qui avoisinent l'église et qui pourraient gêner la construction des cloîtres et habitations des serviteurs de Dieu, soient détournées et changées si besoin est, etc., etc.» —Outre ces bienfaits, l'empereur donna encore à l'église de Reims, son architecte Rumald, pour la servir tout le reste de sa vie, et lui consacrer le talent qu'il avait reçu du Seigneur. (*V. Flodoard, Hist. de l'Eglise de Reims. Collec. Guizot. t. 5.*)

Digitized by Google

telain, en lui confiant la défense de sa fortune et de sa famille, mit à son service son bras et sa liberté ; se déclara son homme, et de là naquit ce que bientôt l'on nomma Droit Féodal. — Les prélats eux-mêmes pour protéger leurs sujets, sentirent la nécessité de mettre leurs domaines à l'abri des incursions répétées des Normands : ils relevèrent les murailles des villes, et construisirent aussi des châteaux. « Hervé, successeur de Foulques et » d'Hincmar, sur le siége de Reims, fit (dit Flodoard), réparer et fortifier » les murailles du chasteau de Mouzon : il fit aussi bastir en lieu sûr, un » fort au village de Coucy, et un autre à Esparnay, sur la rivière de Marne ».

Ce que nous disons ici, ne signifie pas cependant qu'avant l'invasion des Normands, il n'y eût déjà en France des hommes voués à la condition serve : seulement ces vassaux n'étaient point engagés de la même façon qu'ils le furent sous les rois de la deuxième et de la troisième race. Ce n'était à proprement parler que des domestiques *Domestici*, selon l'étymologie du mot, c'est-à-dire des gens attachés à la maison.—Sous le gouvernement féodal, il y eut deux sortes de vassaux : ceux dont nous venons de parler, qui, pour se ménager la protection des barons et quelquefois pour se redimer de leurs vexations, consentirent à prêter foi et hommage, et à tenir d'eux en fief, les biens qu'ils ne pouvaient défendre seuls : puis ceux en faveur desquels, les rois, les barons ou les prélats démembrent leurs propres domaines, érigèrent des fiefs, sous certaines conditions d'hommage et de service militaire. Le système féodal venant à se développer, les vassaux se firent à eux-mêmes des arrière-vassaux en sous-inféodant leurs fiefs. Bientôt, dit Mézeray, le royaume ne fut plus qu'un grand fief, ou plus tôt l'assemblage d'une multitude de petits fiefs.—Par suite de cette infinie subdivision du droit féodal, il n'y eut si mince vassal bénéficier qui ne voulut avoir sa forteresse et son donjon seigneurial : voilà ce qui explique le grand nombre de châteaux dont la France était hérissée au commencement du xve siècle, c'est-à-dire, à l'époque où la royauté ayant à se défendre et à se venger enfin des entreprises des grands vassaux, se décida à porter les premiers coups à l'immense édifice de la féodalité.

Avant d'entamer ce que nous avons à dire de Montmort, il n'est pas inutile de donner une idée de ce qu'étaient les châteaux du xe siècle au xve. M. de Caumont dont nous avons déjà utilisé les recherches intéressantes, va nous servir encore de guide ici.

Aux xe et xie siècles, les châteaux étaient d'ordinaire placés sur les caps ou promontoires formés par la jonction de deux vallées. Ces excavations naturelles défendaient l'accès des places de plusieurs côtés, et l'on pouvait d'ailleurs en rendre l'accès plus difficile encore, en arrêtant au moyen

Digitized by Google

de digues l'eau du ravin, de manière à inonder en un moment la vallée toute entière.—L'origine des châteaux-à-motte, semble remonter à l'époque des Romains : car l'imitation du prétoire y est sensible : cependant on en voit un grand nombre aux xe et xie siècles. — A l'extrémité d'une enceinte et quelquefois au centre, s'élevait une éminence arrondie souvent artificielle, quelquefois naturelle, sur laquelle etait assise la citadelle ou forteresse : lorsque cette butte était artificielle, elle offrait habituellement l'image assez régulière d'un cône tronqué. C'est ce que l'on appelait une motte. Le donjon était lui-même assez souvent arrondi ou carré. C'était une tour plus ou moins élevée, tantôt en bois, tantôt en pierre, divisée en plusieurs étages, et du haut de laquelle on découvrait une étendue de pays assez considérable.

« En terminant, dit M. de Caumont, ce qui a rapport aux châteaux-à-motte, en terre, surmontés de tours en bois, je dois prémunir contre une erreur qui a été souvent commise au sujet de ces éminences coniques. Dans leur état actuel, beaucoup d'entr'elles ont été prises pour des *tumulus*, monuments funèbres d'une époque fort reculée; et l'on comprend à quels anachronismes de pareilles méprises ont donné lieu. Ce sont surtout les mottes des châteaux dont l'enceinte extérieure était peu marquée, qui ont été méconnues de la sorte. Avec un peu moins de légèreté dans leur examen, les observateurs dont je parle auraient trouvé des traces de fossés et des recherches mêmes superficielles leur auraient appris l'origine des éminences qu'ils ont regardées comme des tombeaux gallo-romains ou celtiques » (1).

Le xiie siècle vit naître les guerres des grands vassaux qui multiplièrent les châteaux-forts. Robert Wace, dans le *Roman du Rou*, s'exprime ainsi :

> Li Baruns s'entre-guerreièrent :
> Chescun d'els, selunc sa rechesce,
> Feseit chastels è fortelesce.

On cite parmi les architectes célèbres de ce temps, le normand Gundulph, moine de l'abbaye du Bec, depuis évêque de Rochester et le seigneur de Bellesme, qui fondèrent un grand nombre de châteaux, le premier en Normandie, le second dans les comtés d'Exmes et d'Alençon.— Les châteaux de cette époque différaient peu quant à la forme de ceux du xie siècle : ils étaient seulement plus grands, entourés de fossés plus pro-

(1) Ne les voilà-t-il pas révélés, les mystères de la Butte à Prouilly, du Mont-de-la-Housse, dont la *Chronique de Champagne* (livraison de janvier 1838) entretenait ses lecteurs ? Qu'en pensent MM. Didron et Lécrivain ?

Digitized by Google

fonds, de murailles mieux construites et plus élevées : la pierre fut substituée au bois, la herse est remise en usage ainsi que la barbacane, ouvrage extérieur, destiné à défendre le pont levis. L'emploi des tours cylindriques ou polygonales le long des murs d'enceinte, à l'exclusion des tours carrées, caractérisent les châteaux de transition du XIe au XIIe siècle.

Le siècle suivant, auquel l'architecture religieuse est si redevable, vit peu de constructions militaires : « la France féodale était constituée, et le réseau des forteresses complet » : d'ailleurs les Croisades entraînaient les châtelains loin de leurs domaines; aussi ne voit-on guères à cette époque que des restaurations. Cependant c'est au XIIIe siècle qu'il faut reporter la construction du beau château de Coucy, monument le plus complet et le plus merveilleux du genre. Il fut bâti par Enguerrand III, de Coucy, dans la première moitié du XIIIe siècle, et sur les ruines de celui qu'Hérivé, avons-nous dit, fit élever en 909. — C'est ce fameux Coucy dont la devise était :

Roi ne suis
Prince ni comte aussi;
Je suis le sire de Coucy.

Ce qui caractérise surtout les châteaux de cette époque, c'est l'introduction du style ogival dans la décoration des portes, des fenêtres et des voûtes. Les appartements sont plus spacieux, plus ornés de rosaces, de trèfles, de moulures et d'armoiries. Les vitraux sont peints, les murs ont des fresques, les plafonds des dorures, et les parquets des pavés émaillés. C'est en un mot, la belle époque de l'ornemaniste (1).

Nous voici parvenus au XIVe siècle, dont le style architectural se continua durant le XVe siècle et la première partie du XVIe. C'est à cette dernière période qu'il faut rattacher la construction du château de Montmort, dont nous publions avec cet article une esquisse fidèle. Les châteaux de cette époque sont précédés d'une enceinte extérieure entourée de fossés : l'usage de la poudre et du canon a rendu les murailles insuffisantes, aussi sont-elles moins élevées, mais garnies de meurtrières et de machicoulis, pour défendre l'approche des fossés. Les fenêtres sont carrées, longues et divisées en deux parties par une traverse de pierre. C'est l'époque de l'introduction de la brique, employée sous la domination des Romains et aux premiers siècles du moyen âge, pour disparaître complètement au XIIe, au XIIIe et même au XIVe siècle : elle remplace la pierre de taille, qui ne sert plus qu'aux angles et aux ouvertures. M. Monteil, dans son remarquable ouvrage *(Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles)*, semble avoir eu en vue le château de Montmort, dans la description qu'il

(1). M. DE CALMONT, *Bulletin monumental.*

Digitized by Google

fait d'un castel du xve siècle : « Représentez-vous, dit-il, une position superbe, une montagne escarpée, hérissée de rochers, sillonnée de ravins et de précipices; sur le penchant est le château. Ces petites maisons qui l'entourent en font ressortir la grandeur... Il faut voir ce château, lorsqu'au soleil levant, ses galeries extérieures reluisent des armures de ceux qui font le guet... Il faut voir tous ces hauts bâtiments qui remplissent de courage ceux qui les défendent, et de frayeur ceux qui seraient tentés de les attaquer... La porte se présente toute couverte de têtes de sangliers ou de loups, flanquée de tourelles et couronnée d'un haut corps de garde. Entrez-vous, vous vous trouvez dans la grande cour carrée où sont les citernes, et à droite ou à gauche les écuries, les poulaillers, les colombiers, les remises; les caves, les souterrains, les prisons sont par-dessous : par-dessus sont les logements, les magasins, les lardiers ou saloirs, les arsenaux. Tous les combles sont bordés de machicoulis, de parapets, de chemins de rondes, de guérites. Au milieu de la cour est le donjon qui renferme les archives et le trésor.... Bien que ses murailles aient comme celles du château plus de six pieds d'épaisseur, il est revêtu jusqu'à la moitié de sa hauteur d'une chemise ou second mur en grosse pierre de taille. Ce château a quelque chose de léger, de frais, de riant que n'avaient pas les châteaux lourds et massifs des siècles passés ». J'ajouterai à cette description fidèle que, dans les tours, sont pratiquées des pentes douces conduites en hélice, par lesquelles les chevaux peuvent monter en tournant jusque dans la cour du château.

La terre et seigneurie de Montmort est située à quatre lieues d'Epernay, cinq de Sézanne, trois de Vertus, cinq de Dormans et quatre de Montmirail. Suivant toute propabilité, le village de Montmort était autrefois plus considérable qu'il n'est aujourd'hui : il s'étendait au loin autour de l'église paroissiale et vers l'abbaye de la Charmoye où l'on voit encore beaucoup de ruines et de vestiges d'anciennes forges, surtout le long d'un chemin qui a conservé le nom de rue des Orfèvres : ce qui semblerait prouver ce que nous avançons, dit le mémoire manuscrit qui nous sert ici de guide, c'est que la paroisse est fort éloignée du centre actuel du village et qu'elle est à portée de fort peu de maisons.

La plus grande incertitude règne sur les commencements du fief de Montmort. Le plus ancien seigneur connu jusqu'à ce jour, était Jeanne, dame des Noyers, qu'on voit figurer dans les actes en 1389.—Nous avons tout récemment trouvé dans l'archive du monastère de Longueaux, conservée au cartulaire de la ville de Reims, une charte de 1299 par laquelle, un certain Païens, qualifié Chevalier, sire de Montmort, ratifie au profit de

Digitized by Google

Longueaux un droit féodal dont elle jouissait antérieurement sur la dîme de Vendières (1). Le sceau de cette précieuse charte, malheureusement mutilé, représente un chevalier courant armé de toutes pièces, autour duquel se lisent seulement ces caractères..... *eur de momor. ch...* Le contrescel mieux conservé donne pour armes un écu au lion dressé armé et lampassé et pour légende : S. PAIEN DE MONMORT.

Jeanne des Noyers, dame de Monmort en 1389, était de la grande famille des Noyers, célèbre maison de Bourgogne qui s'allia aux Brienne, aux Courtenay, aux Chatillon : l'une de ses branches fit les comtes de Joigny, une autre les seigneurs de Rimaucourt et de Montcornet. Jeanne était fille de Marie de Chastillon et de Miles, seigneur de Noyers et de Vaudœuvres, grand bouteiller de France, qui rendit de grands services au roi Philippe le Bel qui le créa maréchal de France. Il fut l'un des exécuteurs du testament de Louis le Hutin, porta l'oriflamme à la bataille de Montcassel, contre les flamands, et mourut fort âgé, en septembre 1350.

Par alliance, la terre de Montmort passa de la maison des Noyers aux seigneurs d'Angest; en 1491, on voit Mathieu d'Angest, chevalier seigneur de Genly et de Maigny, prendre aussi le titre de sire de Montmort en Brie. Par un compte de dépenses rendu en 1492, on voit que le château déjà rasé à la fin du XIVe siècle, par suite de guerres dont nous n'avons pas le récit, se trouvait encore en ruine à cette époque, et que Bathalas Bèthe, régisseur, avait en 1493, sous le règne de Charles VIII, 100 sols tournois de gage par an.

Louis de Hangest, dernier des enfants de Jean de Hangest, seigneur de

Voici le texte de cette charte :

(1) A tous ceaus qui ces présentes lettres verront et orront Paiens chevaliers sires de Montmort, salut : sachent tint que comme l'église de Longue-Yaue fust et soit en saisine et en droit de lever et d'avoir trente sestiers de blef en la dime de Vendières chascun an, je, devant dis, Paiens, avecques tout le droit que ladite eglize i a, weil et octroi que ladite eglize lieve ait et praigne chascun an à touz jours perpétuelment en la dite dîme, la somme de blef de sur dite : et à aucun droit y avons, soit pour signourie de fié tenu de moi, ou pour autre chose quelcunques ce soit, je le quit à touz jours perpetuelement à la dite église donne et ottroi; et come l'auction que je y puis avoir sans jamais réclamer en contre, ne venir dez orez en avant par moi ne par autre. Et pour les choses devant dites à tenir fermes et estables, sans contrevenir et sans corrumpre, je en oblige envers ladite église moi, mes hoirs et mes successeurs et les biens de mes hoirs et de mes successeurs : et renonce en ce fait à toutes exceptions qui me porroient valoir et aidier et à ladite église nuire. Et pour ce que ce soit ferme chose, et estable, je ai scellé ces présentes lettres de mon propre sael, donquel je use, ai usé et enten à user. — Données l'an de grâce mil deux cens quatre-vins et dize nuef, en mois de décembre. »

Digitized by Google

Gaulis, et de Marie d'Amboise, fut seigneur de Chaleranges et de Montmort, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur de Mouzon en Champagne, et grand écuyer de la reine Anne de Bretagne. Il fut commis en 1520 pour assister à la réformation de la coutume d'Amiens. Il épousa en 1499 Marie Dufay-d'Athies dont il eut Joachim qui suit, Yves, seigneur d'Yvoi, mort à la prise du château de Saint-Pol en 1537, et Philippine de Hangest, mariée en 1521, à Jean d'Apremont, seigneur de Busancy et d'Amblise. On raconte au château de Montmort comme une singularité, que ce Louis de Hangest, mourut ainsi que sa femme Marie d'Athies, le même jour, dans la même salle et le même lit, ainsi que cela se voit par leur épitaphe placée au-dessus de la porte de la sacristie de l'église de Montmort.

Joachim de Hangest, seigneur de Moyencourt, de Chaleranges et de Montmort, capitaine de cinquante hommes d'armes, s'enferma dans Péronne en 1536, où il soutint les assauts de l'armée impériale et fut tué avec le seigneur d'Ivoi son frère, à la prise du château de St-Pol. Voilà deux belles morts, et qui honorent la mémoire des seigneurs de notre château. Joachim avait été marié trois fois, la première, du vivant de son père, à Françoise de la Marck; la seconde, en 1529, à Isabeau de Montmorency. Il n'eut point d'enfants de ces deux lits : il épousa en troisièmes noces, Louise de Moy, veuve du seigneur d'Offemont, dont il eut pour fille unique, Jeanne d'Hangest, qui hérita de sa fortune et de ses titres. Ce fut lui qui reconstruisit le château de Montmort sur l'emplacement de l'ancien, depuis si longtemps en ruine.

Jeanne de Hangest fut mariée en premières noces à Philippe de Maillé, seigneur de Bréaé, vicomte de Verneuil, et capitaine des gardes-du-corps du roi : veuve, et sans enfants, elle se remaria en 1556, à Claude Daguerre, baron de Vienne-le-Châtel, gouverneur du duc de Lorraine, et dont le nom est resté si célèbre dans l'histoire de Sedan, par son duel avec Jacques de Fendilles.—Daguerre et Jacques de Fontaines, sieur de Fendilles, s'étaient réciproquement injuriés à la porte de la salle des audiences du roi : ils supplièrent Henri II, de leur permettre de terminer leur différend en champ clos. Le roi, bien qu'il eût quelques années auparavant, à l'occasion du funeste duel de Jarnac et de la Chataigneraie, juré de ne plus permettre aucun combat singulier, céda cependant aux instances des deux adversaires, et leur assigna Sedan pour camp sûr et libre, et Robert de la Marck pour juge. Le combat fut fixé par celui-ci au 28 août 1549. Le parrain du seigneur de Montmort, fut le duc de Nevers, pair de France; et celui de Fendilles, François de Vendôme, vidame de Chartres.—Daguerre compte deux cents gentilshommes attachés à sa

Digitized by Google

cause, Fendilles, trente seulement : les armes sont celles usitées entre chevaliers et gens de guerre, *poignantes et tranchantes.* « Le camp, dit l'auteur de *l'Histoire de la Principauté de Sedan* (M. Peyran), est dressé sur la place dite des Lisses, dans les environs de celle qui porte aujourd'hui le nom de Place du Rivage : vingt mille curieux sont rassemblés ce jour-là à Sedan.... Au soleil levant, Daguerre, vêtu de blanc et incarnat, sur un coursier magnifiquement harnaché, conduit par son parrain, entouré de son conseil, et suivi de ses deux cents gentilshommes, fait au son du tambourin et des trompettes le tour du camp : après quoi il est introduit dans son pavillon. Son écusson armorié a été promené hors de l'enceinte, puis planté par le héraut d'armes de Robert... Fendilles arrive : ses couleurs sont le vert et le blanc : tous les honneurs rendus à son adversaire lui sont accordés.... » De par Monseigneur, « s'écrie le héraut d'armes, nommé Sedan, je fais à savoir que ce jourd'hui mondit seigneur, souverain, suivant l'intention, renvoi et prière faite par le roi de France, d'accorder et bailler à Claude Daguerre, baron de Vienne-le-Châtel, et assaillant; et à Jacques de Fontaines, sieur de Fendilles, assailli, camp sûr et libre, en ce lieu et ville de Sedan, qu'il tient en souveraineté sur les limites du royaume de France, pour mettre fin par armes au différend d'honneur dont entr'eux est question, a permis et octroyé le camp libre et sûr, à toute outrance aux susdits, et qu'à cette cause, nuls, de quelque grandeur ou qualité qu'ils soient, n'aient à empêcher l'effet dudit combat, ni aider ou nuire à l'un ou à l'autre des combattants, sur peine de la vie.

« Daguerre, le premier est amené de sa tente au pied de la loge de Robert. Les saints évangiles sont ouverts sur une escabelle recouverte d'un drap de velours violet, bordé de franges d'or, traînant jusqu'à terre. Le héraut d'armes lui fait lecture des accusations de Fendilles. Daguerre affirme le contraire estre véritable, déclare n'avoir sur lui ni sur ses armes, paroles, charmes ou enchantements desquels il puisse grever son ennemi : et posant sa main sur le livre sacré, il jure sa cause être bonne et juste, mauvaise et injuste celle de Fendilles : le sommant de se défendre contre lui. Il est conduit dans sa tente. Il en est fait de même à l'égard de Fendilles. Les maîtres du camp procèdent à l'accord des armes offensives. Eprouvées et acceptées, elles sont remises par leurs parrains aux mains des combattants, qui attendent sur leur siège la fin du cérémonial. Les champions armés, les maîtres du camp ordonnent aux trompettes de sonner pour obtenir silence, et le héraut d'armes en deux endroits de la lice proclame ces paroles : « De par Monseigneur Souverain, je fais exprès commandement à tous que tantôt que les combattants seront au combat, chacun

Digitized by Google

» des assistants ait à faire silence, et ne parler, toussir, ne cracher, et ne » faire aucun signe de pied, de main ou d'œil, qui puisse aider, nuire ni » préjudicier à l'un ou à l'autre desdits combattants. Et d'avantage je fais » commandement à tous, que pendant le combat, ils n'aient à entrer dans » ledit camp, ni à survenir ou subvenir ni à l'un ni à l'autre, pour quel- » qu'occasion que ce soit, sans permission de mon dit Seigneur et desdits » maîtres du camp, *sur peine de la vie* ».

Le héraut se place alors à égale distance des champions, et fait signe à un trompette qui le suit de sonner, après quoi il crie : *Laissez-les aller, les bons combattants! laissez-les aller!* L'auteur qui nous sert de guide dans ce récit, décrit ensuite le combat et ses chances diverses. « Après vingt assauts inutiles, continue M. Peyran, où la ruse, l'adresse, le courage et la force, prêtent un égal secours à la défense et à l'attaque, Daguerre dépasse la pointe de l'épée de Fendilles, le saisit au corps, le renverse sur la barrière dans le but de le jeter hors de l'enceinte et d'obtenir la victoire; Fendilles se relève sans que Daguerre l'ait mis hors du camp. Celui-ci désarmé va périr s'il laisse respirer son antagoniste. Il se précipite de nouveau sur lui, le presse, le harcèle, lui fait perdre l'équilibre, et ils roulent ensemble sur l'arène. Le morion de Fendilles se détache, sa tête est à nu, tous les coups que lui porte Daguerre font des blessures; le sang coule de sa bouche, remplit ses yeux; il perd haleine, il est vaincu : « *Rends-moi mon honneur, rends-moi mon honneur*, lui crie Daguerre. Fendilles ne répond que par ces exclamations : *Ah Dieu! ah Dieu! — Rends-moi mon honneur. Ne me tiens-tu pas pour homme de bien? — Oui, oui, je te le rends de bon cœur et te tiens pour homme de bien, tel que tu es!* — Daguerre se relève, les cris de victoire partent de tous côtés.... Fendilles est déclaré vaincu dans son accusation, et pour réparation de l'honneur de Daguerre, il est désarmé par le héraut d'armes, en plein camp, et mis dehors par-dessus la barrière, comme indigne de sortir par la porte. Ses armes sont traînées ignominieusement autour de la lice, tandis que Daguerre est porté en triomphe autour du camp, au son des tambourins et des trompettes.—Le lendemain le duc de Nevers, tous les gentilshommes de guerre qui tenaient pour le vainqueur, se rendent en pompe à l'église de Saint-Laurent, où l'écu de Daguerre est suspendu dans la chapelle de Saint-Nicolas, comme un monument de sa valeur, et un hommage qu'il offre à Robert et à la ville de Sedan. Il reçoit des lettres-patentes qui déclarent Fendilles faux accusateur et détracteur de son honneur, et qui le remettent, lui Daguerre, *à ses bonnes fame et renommée.* »

Nous ne savons rien autre chose de la vie de Claude Daguerre, qui mourut en 1562, au commencement du règne de Charles IX, et laissa

Digitized by Google

pour héritière de Jeanne de Hangest, sa femme, la célèbre Christine Daguerre, épouse de Louis D'Agoult, comte de Sault, d'une puissante maison de Provence et de Dauphiné.—C'est par elle que fut construit durant les guerres de religion le château de Montmort, tel qu'il est aujourd'hui : les fenêtres en ogive de la cuisine, portent la date de novembre 1577, et presque partout les chiffres de Jeanne de Hangest et de Christine Daguerre sa fille.

Christine Daguerre marqua dans les troubles religieux de la Provence et du Dauphiné. C'était une femme d'un caractère héroïque, et tout dirigé vers le maniement des affaires. Catholique, et longtemps dévouée au parti des Guises, elle servit chaudement la Ligue à Aix, à Arles, à Marseille, villes dans lesquelles son époux Louis D'Agoult, comte de Sault, possédait de grands biens et comptait de nombreux clients. -- Charles Emmanuel, duc de Savoie, redoutait l'établissement des protestants dans le marquisat de Saluces : d'ailleurs, la ligue ayant exclu du trône le roi de Navarre et le prince de Condé, Charles Emmanuel visait ouvertement à la couronne de France, comme fils unique de Marguerite de Valois, sœur de Henri II. Christine Daguerre le servit longtemps dans ses projets. L'historien Nostradamus raconte avec beaucoup de détails les services qu'elle lui rendit.

Mais la bonne intelligence ne put durer entre le duc et la comtesse. Celle-ci ne vit pas sans dépit Emmanuel, au lieu de lui donner part dans ses conquêtes, gratifier à son détriment quelques gens qu'elle n'aimait pas, et surtout se confier exclusivement aux troupes espagnoles et piémontaises. Dès-lors, elle se repentit d'avoir livré le pays à l'étranger, et tenta de le soustraire à son obéissance. Le duc se tenait alors à Arles, tandis qu'elle commandait à Aix. Elle imagine de le faire sortir d'Arles, en lui adressant la prière instante de venir assiéger et prendre *le Puech, meschante eschanguette,* plantée sur un rocher, dont Aix recevait beaucoup d'incommodité. Mais laissons parler notre naïf historien, dont le récit est fort curieux :

« Le duc informé du complot, prend ses précautions, il sort d'Arles, et tire droit à Sallon, où la comtesse dissimulant son courroux et son dessein le va voir.... Le duc à son arrivée ne put si bien couvrir son indignation et le nuage de despit qui paraissoit sur son visage, que la comtesse ne s'en aperçut et ne reconnut très bien à sa contenance qu'il y avoit anguille sous roche, et qu'elle estoit découverte, et que tout estoit gasté. Sur les prompts et divers combats de cette violente appréhension, qui jà livre une mortelle bataille en son âme, elle vous trousse bagage, et d'une extrême légèreté prend et suit la route d'Aix. Mais le duc qui ne lui veut donner le loisir de se reconnoître, comme celuy qui reconnoît et redoute

Digitized by Google

la force de son entendement, la suit d'une pareille vitesse qu'un bon levrier feroit un lièvre.... Si n'est plutôt à Aix que la ville est en rumeur. A son abord, les uns se mettent à crier à gorge desployée, *Vive l'altesse! Fors la comtesse!* les autres plus sages ne sonnent mot.... Sur l'entrée de la nuit, les gens du parti du duc entrent en grande furie dans le logis de la comtesse, qu'avec un rude et fascheux bonsoir ils constituent prisonnière de la part du duc.—Celui-ci ayant remis Aix sous son autorité, part et va réellement assiéger le Puech, laissant la comtesse sous la garde de Rogier, capitaine, qui fait qu'aucun ne lui parle suivant l'exprès commandement qu'il en a de son Altesse. Cette courageuse femme qui voit la roue de sa fortune bien tournée et sa vie en un branle bien périlleux et nouveau, tourne et bande tous les ressorts de son esprit, vif et pénétrant au possible.

» En ces bandages et tournoiements, le moyen le plus propre que sa disgrâce lui offre, est celuy d'une simulée maladie et de se mettre dans un lit, avec les feintes et contenances propres à tel effect. Comme le crèpe du soir a déjà couvert la face du jour, et que le soleil pour donner lieu au silence et se montrer plus courtois et moins fâcheux qu'il ne fit à l'endroit de Mars, est déjà bien avant en mer, elle vous fait bien et beau mettre sa fille de chambre en sa place, puis avec Charles de Créqui, son fils unique du premier lit, fort jeune d'ans, habillé en paysan, prenant un accoustrement de Suisse, et une longue et fausse barbe, se sauve si finement, qu'elle se rend à Marseille. — Si un mortel étonnement saisit les gardes, lorsqu'ils trouvent la fille au lieu de la dame dans la couche, le tumulte et le bruit qui est incontinent semé par tous les coins de la cité le montre tout aussitôt. Assez plus estonné, se trouve le duc que ne fut Vulcain, voyant Vénus hors des filets, et la fille prise en son lieu. En vain se font alors recherches, en vain sont trompettes aux champs, en vain criées résonnantes, en vain bruits et tumultes vains, en vain bandes à cheval, en vain coureurs et chercheurs à pied, en vain menaces et commandements....—Le duc quoique bien estonné de cette mutation, dissimule son courroux et ne fait autrement semblant de la perte de cette pièce.... »

Voilà une partie de l'histoire de Christine Daguerre, comtesse de Sault, dame de Montmort. Le reste de sa vie n'est pas si connu. On sait qu'en 1594, elle occupait encore la Provence, puisque, dit encore Nostradamus, le 14 mai de cette année, la comtesse qui n'avoit esté dans Aix depuis qu'elle en estoit en habit et barbe de suisse, y entra reçue avec mille honorables *bienveignemens* et saluts des plus apparens de la ville.

Les mémoires manuscrits qu'on nous a communiqués sur les seigneurs de Montmort, disent que lors de la soumission complète du midi à l'obéis-

Digitized by Google

sance de Henri IV, elle quitta ses domaines et vint se réfugier au domaine de Montmort, où elle vint en garnison pour la ligue lors du siége d'Epernay, par Henri IV. C'est évidemment une erreur : le siége d'Epernay, eut lieu en 1592, et deux ans après cette époque, la comtesse de Sault, ainsi qu'on vient de le voir était encore dans le midi. On n'a pas l'époque précise de sa mort.

Son fils Charles, sire de Créqui D'Agoult, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, prince de Poix et comte de Sault, est trop connu dans l'histoire pour que nous nous étendions sur sa vie. Nous ne ferons ici que le récit de son duel contre le bâtard du duc de Savoie : duel qui fit plus de bruit encore que n'en avait fait celui de son grand-père.

En 1597, Créqui faisait la campagne de Savoie, sous les ordres du connétable de Lesdiguières, dont il avait épousé la fille. Le fort de Chamousset ayant été emporté d'assaut par le connétable, D. Philippin réussit à s'échapper. Mais il oublia ou perdit une écharpe galante qui tomba entre les mains de Créqui, dont elle excita les railleries : Créqui fit dire à Philippin qu'il eût à se tranquilliser sur le sort de son écharpe, mais seulement à être plus soigneux et à mieux conserver à l'avenir les faveurs des dames. Philippin, outragé, envoya défier Créqui en combat singulier à cheval, à l'épée et au poignard. Créqui se rendit au lieu indiqué, n'y trouva point son adversaire, et l'accusa hautement de lâcheté. Une année entière s'écoula lorsque Philippin lui fit demander une entrevue au fort de Barraux. Les deux champions s'y trouvèrent, mais le bâtard refusa de se battre et de signer la relation de l'entrevue. Créqui ne tarda point à lui proposer le combat, il fallut enfin l'accepter. Il eut lieu entre Gières et Grenoble. Philippin cria deux fois qu'il était blessé : le vainqueur lui ordonna de déposer les armes : il obéit. Créqui l'embrasse, lui laisse son chirurgien pour le panser, et s'éloigne. Mais le duc de Savoie regarde son fils comme déshonoré, et lui défend de paraître en sa présence. Philippin prétend qu'il n'a pas quitté les armes le premier, et renvoye un nouveau cartel. Mais rendu sur le champ de bataille, il annonce que son second n'est pas arrivé.... Bientôt la guerre de l'épée fait place à une guerre de plume. Il publie un mémoire pour justifier sa conduite. Créqui fait imprimer une réponse qu'il termine en disant qu'il n'y a qu'un moyen d'effacer la tache faite en son honneur, celui de quitter la plume d'oie, pour se servir de la plume de fer. Un nouveau rendez-vous est donné à Quirien, le 1er juin 1599. Dès l'abord, Philippin tombe percé de trois coups d'épée, de deux coups de poignard, et meurt quelques jours après des suites de ses blessures.—Le brave Créqui mourut emporté par un boulet de canon au siége de Séganez, le 17 mars 1638.

Digitized by Google

Dès l'année 1622, la terre de Montmort avait été cédée à Françoise de Créqui, marquise de Rosny, épouse du duc de Sully (fils de Maximilien de Béthune) dont elle fut séparée de corps et de biens, suivant arrêt du parlement de Paris, en date du 24 juillet 1632.

En 1657, Montmort échut à Louise de Béthune, princesse d'Henrichemont, dame de Montmort, Congy, etc., qui légua ce domaine à son petit neveu Maximilien Henri de Béthune, chevalier de Sully, pair de France. — En 1700, la terre de Montmort sortit de la maison de Sully pour entrer dans celle de M. Pierre Raymond, seigneur de Bréviandes; son petit-fils, M. Raymond, marquis de Montmort, est encore aujourd'hui propriétaire du château.

Ce n'est pas un petit honneur pour M. le marquis de Montmort, aujourd'hui vivant, de compter au nombre de ses aïeux, le savant académicien dont Fontenelle a fait l'éloge. A la terre de Mareuil qui est dans le voisinage de celle de Montmort, demeurait, dit Fontenelle, Madame la duchesse d'Angoulême qui, par un paradoxe chronologique était bru de Charles IX mort il y avait alors 130 ans. M. de Montmort alla rendre ses respects à cette Princesse, et il vit chez elle Mademoiselle de Romicourt, sa petite nièce et sa filleule. Après cette visite, il sentit le besoin de se défaire d'un canonicat dont on l'avait bénéficié, pour pouvoir prétendre à cette demoiselle. Il l'épousa en 1706 au château de Mareuil. Avant le mariage, il lui déclara de lui-même, qu'il avait dépensé 25,000 écus de son bien, ce qui n'empêcha rien. M. de Montmort s'était fort attiré l'estime et la confiance de Madame la duchesse d'Angoulême. Après qu'elle eût vendu sa terre pour l'arrangement de ses affaires, il lui offrit la plus belle partie du château de Montmort pour sa demeure, et elle l'accepta. Elle y fut trois ans, au bout desquels elle mourut en 1713, ayant encore augmenté de dix ans la merveille d'être belle-fille de Charles IX.

M. de Montmort, habile et savant mathématicien a publié plusieurs ouvrages qui firent grand bruit dans le temps. Nous citerons notamment son *Essai d'analyse sur les jeux de hasard* 1708, livre curieux dans lequel les jeux accrédités de l'époque sont soumis aux règles algébriques. Seulement au lieu des courbes qui sont familières aux géomètres, des sections coniques, cycloïdes, des spirales, des logarithmes, c'est le pharaon, la bassette, le lansquenet, l'hombre, le trictrac, qui paraissent sur la scène, assujétis au calcul et domptés par l'algèbre.

M. de Montmort était en relation d'amitié et commerce littéraire avec tous les savants de son époque, MM. Bernoulli, Newton, Leibnitz, Haley, Taylor, Herman, Nicole et Guisnée dont il avait été l'élève. Il destinait un grand travail à l'Académie des Sciences dont il était associé li-

Digitized by Google

bre, quand il fut pris à Paris de la petite vérole qui faisait alors beaucoup de ravages et dont il mourut le 7 octobre 1716. Nous ne pouvons mieux finir ce qui nous reste à dire de M. de Montmort, que par ces paroles de Fontenelle : « Le fort de son travail n'était qu'à sa campagne, où il passait la plus grande partie de l'année ; la vie de Paris lui paraissait trop distraite pour des méditations aussi mûries que les siennes. Du reste il ne craignait pas les distractions en détail. Dans la même chambre où il travaillait aux problèmes les plus embarrassants, on jouait du clavecin : son fils courait et le lutinait, et les problèmes ne laissaient pas de se résoudre. Le P. Malbranche en a été témoin plusieurs fois avec étonnement.... Quoique vif et sujet à des colères d'un moment, surtout quand on l'interrompait dans ses études pour lui parler d'affaires, il était fort doux, et à ces colères succédaient une petite honte et un repentir gai. Il était bon maître, même à l'égard des domestiques qui l'avaient volé, bon ami, bon mari, bon père, non-seulement pour le fond des sentiments, mais ce qui est plus rare, pour le détail de toute la vie ».

Mort jeune encore, M. de Montmort laissa deux enfants en bas âge, aux soins de sa belle et jeune veuve, femme douée des plus douces et des plus nobles vertus, qui consacra le reste de sa vie au bonheur de ses enfants et à l'accroissement de leur fortune. Sa fille qui devint comtesse d'Hacqueville, fut célèbre dans son temps par son rare esprit et l'amitié dont l'honora l'Impératrice de Russie, Elisabeth.—Son fils François Remond de Montmort, après s'être distingué dans les guerres du règne de Louis XV, devint lieutenant-général des armées du Roi, major-général de sa Maison, grand'croix, doyen de l'ordre royal de Saint-Louis, et gouverneur des deux Givets et Charlemont.

La terre de Montmort n'est pas sortie de la famille dont nous venons de citer les principaux membres, si ce n'est pendant les orages de la révolution. L'héritier direct, M. le marquis de Montmort, digne de ses aïeux par la noblesse de ses sentiments, la bonté de son cœur et l'élévation de son esprit, en possède actuellement les débris ainsi que le château, si bien conservé, qu'il restera longtemps encore une des curiosités du pays. — Il y avait autrefois dans la grande salle, dite des Gardes de ce château, de magnifiqnes tableaux qui dataient de l'époque de la construction. Ces peintures et quelques autres précieuses décorations où figuraient des fleurs de lys, des têtes couronnées et des emblèmes de chevalerie, furent lacérées et livrées aux flammes par les iconoclastes de 93, qui n'épargnèrent pas même le portrait du vénérable marquis de Montmort, de son vivant le bienfaiteur du pays.

LOUIS PARIS.

Digitized by Google

PALÉOGRAPHIE.

MÉMOIRE

SUR

LES ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE,

Pour servir à l'histoire de ce département.

(Suite et fin).

§ XIII. BOULANCOURT.—*Abbaye d'hommes.*

Boulancourt (Bulencuria), paroisse de Longeville, près de Montierender, était, dès le XIe siècle, habité par des chanoines réguliers de St-Augustin.

Ce n'est qu'en 1152, que cette maison où la discipline était entièrement relâchée, fut donnée à saint Bernard, pour y établir la règle de Cîteaux, demandée par l'abbé et les chanoines. L'original de la lettre que Henri (1), évêque de Troyes, écrivit à cet effet à saint Bernard, nous est heureusement parvenu ; on nous saura peut-être gré d'en introduire ici le texte :

« Au vénérable et très respectable père Bernard, abbé de Clairvaux, et » à ceux qui lui succèderont régulièrement à perpétuité, Nous Henri, évê-

(1) Henri, ancien moine de Morimond, est mort vers 1169 : conformément à son désir, son corps a été inhumé dans la chapelle de Boulancourt.

Digitized by Google

» que de Troyes. Si nous entourons de nos soins et de toute notre vigi-
» lance les églises établies dans notre diocèse, afin qu'elles parviennent
» à un état meilleur, nous espérons que celui qui prend soin de tout nous
» viendra en aide. Il y avait dans notre évêché une église de chanoines,
» nommée Boulancourt, ayant un abbé, des chanoines, des convers et des
» femmes, qui tous avaient en vue de vivre saintement, mais la discipline
» s'y étant entièrement relâchée, l'insolence y trônant, et tout ce qu'il y
» a d'honnête au monde en étant banni, nous avons été appelés par ceux
» qui habitaient cette maison, et nous y sommes accourus. L'abbé, les
» chanoines, les convers et les femmes nous ont supplié de concéder à per-
» pétuité leur église et tous ses biens, qui déja sont abandonnés, à Dieu
» et à l'ordre de Cîteaux, et spécialement à toi, mon Vénérable Père, et à
» la maison de Clairvaux, pour que vous jouissiez de cette église, et la
» réformiez selon la règle de l'ordre de Cîteaux. L'abbé a même déjà dé-
» posé sa dignité entre nos mains, et s'est retiré à Clairvaux. Voyant donc
» que le Dieu tout-puissant a, par ta sollicitude, ta sagesse et ta religion,
» éclairé et réformé presque tout l'univers, nous donnons à perpétuité à
» l'ordre de Cîteaux, à ta paternité et à la maison de Clairvaux, l'église de
» Boulancourt avec toutes dépendances, parmi lesquelles sont celles-ci que
» nous prenons soin de désigner par leurs propres noms : La terre adja-
» cente à l'abbaye, la grange de Ceffonds (*frigidus fons*), Perte en Ro-
» tière (*Perta in Rosteria*), Perte d'Haimon (*Perta Haimonis*), Perte la
» Sèche (*Perta sicca*), Dampierre (*Dompetrulus*), Broies (*Brulia*), les dépen-
» dances de ces granges et tous les biens que possédait cette église par
» suite de donations. Et de peur que ceci ne change ou ne disparaisse en-
» tièrement, soit par la vétusté des temps ou par la méchanceté de quel-
» que homme, nous l'avons scellé de l'empreinte de notre sceau.

» Ce fut fait l'an de l'Incarnation du Seigneur, mil cent cinquante-deux,
» sous le règne de Louis le Jeune, roi des Français » (1).

(1) Il ne reste plus à cette charte que l'attache du sceau. Au dos est écrit : *ista carta debet custodiri et venerari ut reliquiæ sanctorum, quæ beato principi nostro Bernardo ac ordini cisterciénei concessa est à viro venerabili Domino Henrico Trecensis episcopo qui est sepultus in ecclesia Bullencuria.*

Quelques auteurs prétendent que l'abbaye de Boulancourt a été réformée en 1149; ils appuient leur opinion sur l'épitaphe que voici, posée sur la sépulture de l'évêque Henri :

L'an mil cent quarante-neuf, à saint Bernard, par bon amour,
Le bon Henri de Troyes, pasteur, remit le lieu de Boulancourt.

Mais la charte que nous venons de rapporter, prouve que l'auteur de ces vers a commis une erreur.

Digitized by Google

Les évêques de Troyes et surtout Henri, les comtes de Champagne, les seigneurs de Joinville, de Broies et de Ville-Hardouin, sont les bienfaiteurs de Boulancourt, ainsi que l'attestent de nombreux actes de donation des XIIe et XIIIe siècles, scellés de leurs sceaux.

Nous signalerons encore dans les archives de cette abbaye, une bulle de 1198, qui place les moines de Boulancourt sous la protection du Saint-Siége, les exempte de la juridiction épiscopale, et rend l'asile de leur monastère inviolable pour les coupables de certains crimes qui s'y réfugieraient. Une autre bulle de Boniface VIII, exempte des dîmes tout l'ordre de Cîteaux.

§ XIV. BEAULIEU. — *Abbaye d'hommes.*

L'abbaye de Beaulieu (*Bellus locus*), située dans le diocèse de Langres, à peu de distance de cette ville, fut fondée vers le milieu du XIIe siècle (1); elle n'était pas riche, aussi ses archives sont-elles peu nombreuses.

Parmi les titres de ces archives, nous signalerons, pour son originalité, l'accord fait au XIIe siècle, entre l'abbé de Morimond et celui de Beaulieu, pour la construction des bâtiments de cette dernière abbaye. C'est un très beau titre chirographié dans lequel, par une rare bizarrerie, les sceaux sont attachés à la partie supérieure du parchemin, au lieu de l'être dans le bas comme d'ordinaire; c'est l'expression chirographique qui occupe cette dernière place.

Les sceaux bien conservés, sont des demi-sphères d'une pâte rouge très dure: sur l'un, l'abbé de Morimond est représenté assis dans un large fauteuil; le sceau de Beaulieu représente l'abbé de ce monastère plus humblement assis sur un siége, composé d'une seule planche, appuyée sur l'encadrement du sceau.

En 1711, le 16 août, Beaulieu fut pillé et ravagé par une bande de la garnison ennemie de Traërback, qui, deux jours après, fut battue et faite prisonnière par M. De Savigny, commandant en chef la frontière. La lettre, par laquelle M. De Savigny annonce cette victoire à l'abbé de Beaulieu, est conservée dans les archives de l'abbaye.

§ XV. BENOITEVAUX. — *Abbaye de femmes.*

Guyard de Reynel, et Ermengarde sa femme, sont les fondateurs de l'abbaye de Benoîtevaux (*Benedicta vallis*), dont Philippe le Bel et ses successeurs confirmèrent successivement l'établissement.

(1) D'après Jongelin, page 71, ce serait en 1170.

Digitized by Google

Outre la charte de fondation de 1198, et celles des rois de France qui la ratifient, on trouve dans les archives de Benoîtevaux, des lettres de donation scellées par les comtes de Champagne, les sires de Joinville et d'Amboise, ainsi que plusieurs bulles accordant divers priviléges à Benoîtevaux, et à l'ordre de Cîteaux.

Parmi ces titres, nous avons surtout remarqué un *Vidimus* de Roger, évêque de Toul (1), de trois bulles du pape Honoré III, dont la première exempte du paiement de la dîme l'abbaye de Benoîtevaux, et menace ceux qui la troubleront dans ses possessions ou autrement, de *l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres, Paul et Pierre;* la seconde adressée aux évêques de Langres, Châlons et Toul, place ce monastère sous la protection de ces prélats, et la troisième les charge de corriger et réformer les religieuses qui étaient devenues indisciplinées et désobéissantes.

En 1753, l'évêque de Toul demandait la suppression de Benoîtevaux et la réunion de ses biens à ceux d'autres communautés voisines, mais les Clermont d'Amboise, qui représentaient la famille des Reynel-Joinville, s'y opposèrent formellement, et cette réunion n'eut pas lieu. Il y avait alors dans cette abbaye sept religieuses, quatre converses et un oblat.

§ XVI. VAL DES ECOLIERS. — *Abbaye d'hommes.*

La maison du Val, située aux portes de la ville de Chaumont, ne fut d'abord qu'un prieuré fondé dans les premières années du XIIIe siècle, par Guillaume (2), Evrard, Richard et Manassés, docteurs de l'université de Paris, d'où le nom *Val des Ecoliers* tire son origine. Frédéric, évêque désigné de Châlons, préférant la vie monastique à la prélature, se joignit à à eux (3), et ils furent encore plus puissamment aidés dans leur sainte entreprise, par Guillaume de Joinville, évêque de Langres (4).

Il existe aux archives de la Haute-Marne une relation curieuse de cette fondation écrite sur une feuille de parchemin bien conservée et enrichie de dessins à la plume représentant diverses scènes de la passion.

La maison du Val des Ecoliers ne fut érigée en abbaye qu'en 1539, et

(1) De 1231 à 1252.

(2) Ce Guillaume, le plus ancien des quatre docteurs, fut le premier supérieur du Val.

(3) Ces cinq fondateurs moururent dans la maison du Val, et y furent inhumés.

(4) Guillaume fut élu en 1209, et tint l'évêché de Langres jusqu'en 1219; il passa alors à l'archevêché de Reims, où il mourut le 5 novembre 1227. Il était fils de Geoffroy IV de Joinville, dit Trouillard, et de Helvide de Dampierre.—Ce prélat était en grande réputation à la cour de Rome, et à celle du roi de France, mais on a à lui reprocher d'avoir pris une part très active à la ligue contre les Albigeois.

Digitized by Google

demeura chef d'ordre jusqu'en 1636, qu'elle fut réunie à la Congrégation de Ste-Geneviève de Paris.

On trouve encore dans ses archives la charte de 1212 par laquelle Guillaume de Joinville confirme la règle du nouvel ordre; plusieurs bulles dont la plus ancienne est de 1246; un grand nombre d'actes de donations, échanges, ventes, etc., relatifs aux communes du Bassigny; les titres concernant l'érection de l'abbaye, et enfin deux cartulaires in-folio du XVIIIe siècle, le premier renfermant les copies d'un grand nombre de pièces relatives à l'institution de l'ordre, et le second, en deux volumes, tous les titres de la maison du Val, depuis son origine.

§ XVII. PRIEURÉS.

Le département de la Haute-Marne comptait en 1790, dix-neuf prieurés; les archives de ces maisons religieuses offrent très peu d'intérêt, et même, à l'exception de celles de Saixe-Fontaine (*saxus fons*), Condes (*condeda*) et Vignory (*vangionis rivus*), elles doivent être regardées comme nulles.

La plupart de ces prieurés fondés aux Xe et XIe siècles, dépendaient de Saint-Bénigne de Dijon; ce serait donc aux archives de Bourgogne qu'il faudrait recourir, pour les titres qu'on ne trouve pas aux archives de la Haute-Marne.

Le prieuré de Saixe-Fontaine, fondé par les comtes de Champagne *à une époque si éloignée que la mémoire des hommes n'a pu en conserver la tradition* (1), était déjà au XIe siècle tombé dans un tel état de misère, que le comte Haymon se vit contraint d'en demander la réunion à Saint-Bénigne de Dijon.

La charte de cette réunion (2) est traduite sur la première page du cartulaire de Saixe-Fontaine, et il en *appert clèrement que pourtant quelle avait esté destruite et délaissée par les grans persécucions et molestes du deable danfer et des serviteurs de Lantcrist, le Seigneur Hayme instaurat et innova ladite maison à la subjection, direction, gouvernement et régime de l'esglise de Saint-Bénigne de Dijon.*

Ce cartulaire est du XVe siècle; il renferme les copies des titres les plus précieux de Saixe-Fontaine. Les archives de ce prieuré renferment en-

(1) Cartulaire du prieuré.

(2) Cette charte est datée de Saixe-Fontaine, l'an de l'Incarnation 1030, en l'indict. 13, épacte 25, et du règne de notre sire le roy Robert XXXVIII, et de son fils Henry, l'an 7.

Digitized by Google

core des lettres de donation, d'échange, etc., des XIIe et XIIIe siècles, dont quelques-unes offrent de précieux renseignements.

Le prieuré de Condes, situé près de la ville de Chaumont, et qui appartenait à l'église de Reims, nous a laissé un trésor plus considérable que celui de Saixe-Fontaine, et plus riche aussi en titres des XIe, XIIe et XIIIe siècles.—Ce trésor possède une charte de Lothaire (1) (961) par laquelle en revenant de Bourgogne, il confirme la fondation du prieuré de Condes.

Les archives du prieuré de Vignory, fondé par les seigneurs de cette ville, ne renferment aucun titre qui mérite une mention particulière; elles sont riches, mais c'est en actes qui n'offrent d'intérêt qne pour l'histoire du lieu.—Il en est de même des autres prieurés; cependant pour Nogent-le-Roi (*Novigentum*), nous signalerons la lettre de donation de ce prieuré à l'église Saint-Bénigne de Dijon, par Robert, évêque de Langres (2), scellée pendant que ce prélat assiégeait le castel de Nogent, conjointement avec Hugues, comte de Troyes (3). Hugues est témoin de cette donation, et pour la ratifier et en authentiquer l'acte, il y attache une pièce de la monnaie de son comté (4). Le sceau de l'évêque dont l'exergue : *nomine comperto pastori crede Roberto*, mérite aussi d'être signalée, est parfaitement conservé dans son entier ; le texte de la charte est très beau (5).

(1) Cette charte est datée de Condes, 3 octobre, indult. 4. l'an 7. du règne.

(2) Robert I de Bourgogne, élu évêque en 1085, est mort en 1110. — C'est lui qui a réuni à l'église Saint-Bénigne de Dijon, la plupart des prieurés du diocèse de Langres.

(3) Hugues Ier, comte de 1089 à 1125, mourut en Terre-Sainte : il avait épousé en premières noces Constance, fille de Philippe Ier, roi de France, et en secondes Elisabeth, sœur de Renaut III, comte de Bourgogne, il était donc parent de l'évêque Robert.

(4) Cette monnaie, de la grandeur des anciens deniers de France, est de cuivre soufflée d'argent, l'empreinte d'un côté est entièrement effacée, de l'autre on lit seulement : *Trecas. Civits.*

(5) Voici les termes de cette donation : Ego Robertus Dei gratiâ Lingonensis episcopus dedi Deo et sancto Benigno Divionensis ecclesiæ patrono capellam de Noiant et ecclesias et cætera omnia quæ pertinent ad eamdem capellam. Et quia Dominus Hugo comes Trecasinus presens aderat quum hanc donationem feci, dedit mihi idem comes in testimonium hujus donationis, hunc nummum qui hic dependet, ut per ipsum donationem facerem et ecclesiæ divionensi transmitterem. Hoc autem factum est eo tempore quo castrum Noiant obsederam. Itaque nummum de manu comitis accipiens, domno Hugoni Capellano domini Jarentonis abbatis divionensis tradidi et per eum ecclesiæ divionensi donum de capellâ prefatâ et de ecclesiis et cæteris ad eam pertinentibus, transmisi et in testimonium hujus donationis

Digitized by Google

§ XVIII. COMMANDERIES DE MALTHE.

On sait que lors de la suppression des templiers (1312), leurs biens furent donnés aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis chevaliers de Malthe, qui établirent des religieux de leur ordre dans les Templeries.

Ces maisons fondées pour la plupart par des Seigneurs croisés *pour le repos de leur âme, de celles de leurs parents et le succès des armes des Chrétiens*, étaient des hôpitaux destinés à recevoir les voyageurs et surtout ceux revenant de la Terre-Sainte. Il y avait un grand nombre de Templeries sur le territoire de la Haute-Marne, mais les religieux de Malthe les réduisirent à dix, dont ils formèrent les grandes commanderies de Corgebin, de Thors, d'Esnouveaux, de Morment, de Bonnevaux, de Braux, d'Arbigny, de Beauchemin, de Ruetz et de Saint-Nicolas de Langres.

Les archives du département renferment des titres de quelques-unes de ces commanderies, mais on n'y trouve rien de Morment, de Bonnevaux, d'Arbigny et de Beauchemin (1).

Braux, commanderie du diocèse de Châlons, près d'Ancerville, fondée en 1268, par les comtes de Bar-sur-Seine, possède de belles chartes; ses plus grands priviléges sont contenus dans une lettre de 1270, vidimée en 1290 par *Jehan de Brienne et Genciens de Paris, panetiers le roi de France, gardes des foires de Champagne et Brie.*

En 1361, cette commanderie fut affranchie de la dîme par le comte de Bar, à la seule condition de donner chaque année une torche de cire.

Les archives de Corgebin, déjà possédé par les chevaliers de Jérusalem en 1187; de Ruetz; de Saint-Nicolas; d'Esnouveaux, dont l'église fut donnée dès le XIIe siècle, à l'ordre de Jérusalem; et de Thors, qui place au rang de ses bienfaiteurs les sires de Joinville, possèdent aussi beaucoup de titres des XIIe et XIIIe siècles; mais nous signalerons surtout les terriers et les inventaires qu'elles renferment, pour l'ordre et les soins qui ont présidé à leur confection.

Buxières-les-Belmont passa aux chevaliers de Malthe en 1780, avec

nummus iste huic cartæ appensus est, quum per ipsum donatio ipsa facta est, laudantibus archidiaconis Warnerio, Fulcone et Pontio et Duranno runche canonico. Ego Robertus Lingonis episcopus, hanc cartam scribere jussi et sigillo meo confirmare feci. Si quis verò hanc nostræ donationis sententiam sciens obviare presumpserit, divini se reum Judicii sciat et nisi resipuerit, perpetuo se anathemate damnatum cognoscat.

(1) Les archives les plus précieuses des commanderies de la Champagne, étaient réunies à Voulaines, grand prieuré de cette province.

Digitized by Google

toutes les maisons de l'ordre de Saint-Antoine auquel il appartenait: quoique les archives de cette commanderie ne renferment aucun titre original ancien, elles méritent cependant d'être étudiées. Il paraît que la terre de Buxières était de toute ancienneté libre et indépendante de toute couronne. François-Guillaume de Vaugelas, commandeur d'Aumonières, en fit l'acquisition en 1457, et quelques années après sans doute, pour faire sa cour au souverain, il la soumit à Louis XI pour la foi et hommage; mais les habitants furent par grâce spéciale conservés dans leurs franchises. On trouverait certainement dans ces archives, qui renferment des règlements pour la tenue de la commune et les procès-verbaux des assemblées depuis le XVIe siècle, quelques renseignements pour l'histoire de l'administration communale de la France.

§ XIX. CHAPITRES.

Nous avons dans notre premier article, réuni le chapitre de Langres à l'évêché, il ne nous reste donc plus maintenant que les chapitres de Chaumont, Reynel, Bourmont, Joinville et Château-Villain.

Les trois premiers n'offrent dans leurs archives rien de remarquable; celui de Chaumont a été fondé en 1474, par Sixte IV; celui de Reynel, très ancien, avait pour bienfaiteur les sires de Joinville; enfin, l'église de Bourmont ne fut érigée en collégiale qu'en 1648, lors de la migration dans ce bourg, des chanoines de la Mothe (1). Ce chapitre fut supprimé en 1762, et ses archives ont passé avec ses propriétés au chapitre noble des chanoinesses de Poussey, qui fait actuellement partie du département des Vosges.

Le chapitre St-Laurent de Joinville, fondé par les seigneurs de cette ville au commencement du XIIe siècle, dans la chapelle de leur château, nous a laissé des archives plus curieuses, et elles le seraient encore davantage si elles n'avaient été au XIVe siècle, en partie perdues dans un incendie (2). Un seul cartulaire fut arraché aux flammes, et servit aux chanoines à obtenir du roi Charles V, en 1364, la confirmation de la plupart de leurs possessions dont les titres originaux étaient détruits.

Les archives de Joinville ne peuvent donc remonter à une époque plus reculée que cette confirmation : on y trouve les signatures de plusieurs rois de France, depuis Louis XI, et celles de presque tous les seigneurs de

(1) Forteresse à une lieue de Bourmont, ruinée en 1645, par ordre du cardinal Mazarin; son neveu Magalotti a été tué au siége de cette place, et inhumé à Chaumont. (*V. La Chronique de Champagne*, t. II).

(2) Cet incendie éclata pendant que Brocard de Fenestranges était prisonnier au château de Joinville.

Digitized by Google

Joinville, des ducs de Lorraine et de leurs épouses, depuis le xve siècle.

L'église de Joinville possédait plusieurs précieuses reliques, entr'autres, une des cordes avec lesquelles N. S. fut lié; un peu du coton dont on se servit pour essuyer ses plaies; du sang de saint Jean-Baptiste; plusieurs des drapeaux dans lesquels fut emmailloté Jésus enfant, et une dent de Jean l'évangéliste; mais la plus remarquable était la ceinture de saint Joseph, l'époux de Marie; il existe dans la liasse des authentiques, plusieurs lettres qui prouvent combien cette relique était vénérée, et que toutes les églises en enviaient de pareilles.

Le trésor des indulgences n'était pas moins considérable. En 1471, douze cardinaux accordèrent à l'église de Joinville une bulle de cent jours; en 1473, trois autres cardinaux promirent cent jours; cent jours en 1503, pour ceux qui prieront devant certaines reliques; en 1522, cent autres jours pour les bonnes gens qui prieront pour Antoinette de Bourbon, et enfin, cent jours encore en 1524 : en tout cinq cents jours.

Ce trésor, tout spirituel qu'il était, ne laissait pas de procurer aux chanoines de grandes ressources temporelles; ce sont de semblables indulgences accordées par Sixte IV, à l'église de Chaumont, lorsqu'il l'érigea en collégiale, qui ont donné lieu en cette ville, aux pieuses farces connues sous le nom de *Diablerie* (1).

Outre grand nombre de donations par les seigneurs du lieu et autres, des dénombrements et plusieurs lettres d'exemption de la garde et de la contribution pour réparer les murs du château; on trouve dans les archives du chapitre de Joinville, une liasse de pièces relatives à l'exécution du testament de Henri de Lorraine, décédé évêque de Metz, en 1505, dans laquelle on peut puiser d'excellentes notes sur les monnaies d'Alsace et du pays Messin. Ces archives possèdent encore quelques registres capitulaires, un ancien registre d'insinuation (2), quelques cahiers de comptes, et plusieurs déclarations et terriers des seigneuries du chapitre : on y remarque aussi un très précieux livre d'obits in-f^o, écrit sur parchemin au xive siècle, et enfin deux cartulaires. Le premier, in-4° de plus de cent pages, est écrit sur parchemin et précédé d'une table; c'est celui que l'on a sauvé de l'incendie: on y a ajouté dans les siècles suivants, les copies de plusieurs titres modernes. Le second, écrit sur papier, est du xve siècle.

Le chapitre de Château-Villain a été fondé en 1260 par les seigneurs de cette ville. Ses archives renferment un grand nombre de titres des xiii

(1) *V. La Chronique de Champagne, t. II.*

(2) On lit sur la couverture de ce livre :

Celuy n'a pas la teste ferme
Qui ne defferme et ne me ferme.

Digitized by Google

et XIVe siècles, et les titres de plusieurs donations faites dans le XIIe à l'église Saint-Berchaire qui a précédé le chapitre. Le curé de cette église, en 1261, a été autorisé à établir des receveurs aux portes de la ville pour y percevoir les dixmes des nobles et ecclésiastiques, qui lui appartenaient.

On trouve encore dans ces archives plusieurs statuts et règlements du chapitre, ainsi que diverses transactions faites au XVIe siècle entre les chanoines et les maîtres bouchers, boulangers, merciers et cordonniers, qui devaient à l'église quatre deniers par livre de ce qu'ils achetaient et vendaient : les bouchers lui donnaient en outre les langues des bœufs, veaux et moutons qu'ils abattaient.

§ XX. SUR L'ENSEMBLE DES ARCHIVES.

Nous terminerons ces revues partielles des archives de la Haute-Marne, par quelques lignes sur leur ensemble.

L'on doit maintenant être convaincu que nous ne nous trompions pas quand nous avancions que ces archives, malgré les pertes qu'elles ont éprouvées, étaient encore importantes par rapport à l'histoire et à la paléographie.

En effet, on y trouve une riche collection de chartes et diplômes royaux qui commence avec la race des Carlovingiens (1); un bullaire rempli de documents pour l'histoire des ordres religieux (2), et une belle série de lettres émanées, depuis le XIe siècle, de plusieurs évêchés voisins, et surtout de celui de Langres.

La collection des lettres des seigneurs laïques, que possèdent les archives de la Haute-Marne, n'est pas moins précieuse : on remarque principalement parmi les donateurs, les comtes de Champagne, les ducs de Bourgogne, les sires de Joinville, les seigneurs de Château-Villain, de Vignory, de Reynel, de Clermont, d'Aigremont, de Choiseul, noms qui comptent tous des illustrations, et plusieurs autres seigneurs à la vérité moins puissants, mais connus dans le pays par les libéralités qu'ils y ont exercées.

Ces lettres qui ne remontent pas au-delà du Xe siècle, sont surtout en très grand nombre aux XIIe et XIIIe siècles, et l'on ne doit pas s'en étonner, puisque c'est alors que furent fondés la plupart des établissements religieux. C'est alors aussi qu'eurent lieu les expéditions chevaleresques

(1) Voir surtout les archives de l'évêché de Langres, § 1er.

(2) Il n'y a pas dans les archives de la Haute-Marne, de bulle antérieure au XIe siècle.

Digitized by Google

de la Terre-Sainte qui enrichirent tant de couvents, et que vécut saint Bernard, l'apôtre de ce siècle.

Nous avons dans le cours de cette notice, signalé plusieurs actes qui prouvent quelle influence ce saint abbé exerçait sur ses contemporains, et surtout en Champagne (1).

En parcourant ces lettres nombreuses des XIIe et XIIIe siècles, nous nous sommes attaché à fixer l'époque à laquelle on a commencé, dans cette province, à faire usage de la langue nationale dans les actes, et nous avons acquis la conviction que c'est seulement vers les dernières années du XIIe siècle.

Le plus ancien titre que nous ayons trouvé écrit en français est de 1167(2). Dès les premières années du XIIIe siècle, les sires de Joinville avaient abandonné le latin (3), *Jean* surtout qui ne l'a employé dans aucune des nombreuses chartes que nous possédons de lui (4), Jehan de Bourgogne, sire de Salins, écrivait toujours en français (1250) (5); nous avons du même idiôme, une lettre de 1257 de Thibaut, *cuens Palatins de Champaigne* (6), et une autre de la baillie de Chaumont, écrite en 1258 (7). C'est depuis la deuxième moitié du XIIIe siècle, que la plupart des petits seigneurs ont adopté le nouveau style (8).

Le clergé a été le dernier à conserver les formules latines, et ce n'est guère qu'au commencement du XVe siècle qu'il a commencé à faire usage dans quelques actes de l'idiôme national.

Nous ne terminerons pas cette courte revue des richesses paléographiques de la Haute-Marne, sans rappeler aussi les beaux cartulaires de Montierender, d'Auberive, de Longuay, de Joinville, et ceux plus modernes de la Chapelle-aux-Planches, de St-Urbain, de Sept-Fontaines, de Belmont et du Val-des-Ecoliers; nous signalerons encore le grand nombre de titres, mémoires, notes et pièces que nous avons enregistrés, contenant des documents pour les études historiques.

ÉMILE JOLIBOIS.

(1) Archives de Boulancourt et de Longuay. § 11 et 13, et autres.

(2) Archives des templiers de Ruetz. § 18.

(3) Lettre de Guy de Joinville (tige des seigneurs de Sailly) de 1200.—Archives de Vaux-la-Douce. § 12.

(4) Cartulaire de Saint-Laurent de Joinville. § 19.

(5) Archives de Morimont. § 5.

(6) La Chapelle-aux-Planches. § 6.

(7) Esnouveaux. § 18.

(8) Archives de Corgebin, de Condes, de Longuay. § 18, 17, 11, et autres.

Digitized by Google

LE JANSÉNISME

A CHALONS.

NOTICE.

Un de nos collaborateurs s'occupe en ce moment d'un travail important que publiera notre Chronique, sur l'histoire du Jansénisme à Reims. On sera sans doute étonné de trouver l'intérêt du drame dans le récit simple et vrai des débats que fit naître dans nos murs la célèbre bulle *Unigenitus*.—L'auteur de ce travail s'attache principalement dans ses recherches, à dégager cette affaire de tout ce qu'elle a d'obscur, et à la ramener à sa plus nette expression. Ce sera au lecteur à juger si le Jansénisme, qui mit en révolution tant d'esprits calmes et réfléchis, méritait l'importance qu'on lui a donnée ou le mépris dans lequel il est tombé auprès de beaucoup de personnes.

En attendant, voici une pièce assez curieuse qu'on nous communique. C'est un des nombreux épisodes de l'histoire du jansénisme à Châlons, la ville de France peut-être où cette erreur religieuse a de nos jours encore le plus de partisans.

Conversation tenue entre M. de Juigné, évêque de Châlons, et Madame de Vienne, supérieure de la Congrégation dite de Sainte-Marie, le 13 janvier 1766, et le 22 août même année.

Le 13 janvier 1766, Monseigneur de Juigné, évêque, comte de Châlons, s'est rendu chez nous pour présider à notre élection, qui étant faite, il a demandé à parler à la Supérieure en particulier. Après une conversation qu'il eut avec elle de quantité de choses très peu intéressantes; il lui a demandé un catalogue de tous les livres qui étaient actuellement dans la maison, tant ceux qui sont à la bibliothèque, que ceux que chaque particulière avait entre les mains. La Supérieure lui a répondu, que M. de Choiseul son prédécesseur en avait demandé un, qu'on lui avait fourni, et qu'en suite de l'examen qu'il en avait fait, il avait approuvé tous nos livres, excepté le *Peuple de Dieu*: il lui a répondu qu'il n'en avait pas de connaissance, qu'au surplus, il exigeait cette marque de soumission. Ensuite il lui a dit, qu'il souhaitait qu'on lui remît tous les manuscrits qu'on pouvait

Digitized by Google

avoir. A cette proposition, la Supérieure s'est recriée sur l'impossibilité de satisfaire à un pareil ordre : que chaque religieuse selon son goût, sa dévotion, et même ses besoins, faisait des extraits de certains endroits de livres qu'elle lisait, et qu'elle ne se croyait point du tout en droit de les exiger. Malgré cette réponse nette et précise, il n'a pas laissé que d'insister encore longtemps à demander qu'on lui remît ces sortes d'écrits, la Supérieure ne se lassant pas de lui faire les mêmes objections, les mêmes réponses et le même refus.

Dès le lendemain matin, sans rien communiquer à la communauté de tout ce qui s'était passé avec Monseigneur l'évêque, la Supérieure a pris avec elle la mère-assistante, et ensemble ont dressé un catalogue desdits livres, et l'ont fait présenter au prélat par leur père confesseur, (le P. Rameau, Jacobin); avant midi du même jour, en le recevant, il a dit qu'il l'examinerait, en conférerait, et rendrait réponse; ce qu'il n'a fait qu'au bout de sept mois, s'étant transporté à notre parloir le 22 août. Voici la conversation qu'il a eue avec la Supérieure.

Monseigneur : Me voici, Madame, très disposée à vous écouter, parlez-moi avec confiance.

La Supérieure : Monseigneur, je ne doute pas que Votre Grandeur n'approuve tous nos livres, son silence de sept mois m'en est une assurance. Cependant je suis bien aise d'en tirer une approbation verbale.

Monseigneur : Je désire qu'il n'y ait qu'un sentiment et une façon de penser dans votre maison, que l'on y vive dans l'union, la paix et la charité.

La Supérieure : Vos souhaits, Monseigneur, à cet égard sont accomplis; vous trouveriez peu de maisons, non-seulement dans notre diocèse, mais encore dans beaucoup d'autres endroits, où il s'y trouvât autant de tranquillité, et, j'ose dire, de régularité que la nôtre.

Monseigneur : Oui, pour les témoignages extérieurs.

La Supérieure : Beaucoup plus dans les sentiments du cœur, les signes extérieurs n'en étant que les suites et les effets.

Monseigneur : Quant à vos livres, il y en a plusieurs que je suis obligé de vous interdire; en voici la liste, (*la tirant de sa poche*) : l'Explication de l'Ancien-Testament, par M. de Mézenguy.

La Supérieure : Vous m'étonnez beaucoup, Monseigneur, ce livre n'ayant été introduit dans notre maison, que d'après le grand éloge qu'en avait fait le père Baltus (Jésuite), recteur des Jésuites. C'était un gros bonnet de l'ordre, et qui probablement avait beaucoup étudié la religion avant d'en écrire, comme il a fait. C'est un livre plein de lumière et d'onction, duquel nous avons transcrit plusieurs élévations très affectueuses,

Digitized by Google

et qui font partie des manuscrits, que vous souhaiteriez qu'on vous remît entre les mains. Je vous demande en grâce, Monseigneur, de ne le pas supprimer. Vous voulez la paix, ce serait bien le moyen de la troubler. Les moins capables de réfléchir seront surprises, et diront dans leur étonnement : « Est-ce qu'on change de religion en changeant d'évêque? » Son prédécesseur a approuvé ce livre, celui-ci le défend! Voilà de quoi mettre tout en mouvement dans la maison, et donner matière à bien des discours qui ne pourront que causer bien du trouble et de l'agitation.

L'Evêque : Il y en a qui font les théologiennes.

La Supérieure : Il n'y a pas ici d'esprits assez subtils pour l'entreprendre.

L'Evêque : Il faut penser toutes d'une même façon, être soumises à l'Eglise et à toutes ses décisions, lorsqu'elles sont connues ; parce qu'il y a des personnes simples, qui ne les connaissent pas toutes, alors une soumission générale suffit ; mais lorsqu'on est instruit, alors il n'y a point de parti à prendre que la soumission. La constitution *Unigenitus* est une règle de foi à laquelle on doit se soumettre, l'on y est obligé ; cependant je n'oblige pas à parler sur ces matières, je veux même qu'on garde le silence, et qu'on ne s'en occupe pas.

La Supérieure : C'est dans tous les temps, Monseigneur, que nos évêques nous ont imposé un exact silence sur toutes ces contestations si peu proportionnées à nos lumières et à notre état ; ils ont été jusqu'à nous ordonner ce silence, sous peine de désobéissance, et Monseigneur de Tavanne a été jusqu'à nous prescrire de fermer nos grilles, à quiconque voudrait nous entretenir sur ces matières. C'est par ce moyen, Monseigneur, que jusqu'ici, nous nous sommes maintenues dans une parfaite paix et tranquillité, vivant cordialement les unes avec les autres, et sans l'ombre de distinction.

L'Evêque (*continuant la lecture de la liste*) : Une partie de l'Explication de l'ancien Testament (de M. Duguet), les neuf tomes des Lettres du même auteur, ainsi que l'Explication des Psaumes.

La Supérieure, *avec un ton qui marquait son extrême surprise* : Cela n'est pas possible! Quoi, Monseigneur, des lettres qui sont entre les mains de tout le monde ? des lettres qui ne respirent que la piété, dont le premier volume n'a été connu chez nous, que par les jésuites qui l'y ont fait entrer. Cette suppression, si elle avait lieu, mettrait assurément le comble aux troubles, que je prévois devoir arriver.

L'Evêque *poursuivant* : Le Traité sur le Pater, et celui de la Prière de M. Nicole.

La Supérieure : Non, Monseigneur, pour le coup, cela ne se peut pas,

Digitized by Google

il y a sûrement de la méprise. Comment un livre répandu par toute la terre, et lu avec tant d'édification ? eh ! sur quoi donc porte cette condamnation ? je n'y vois rien que celle qu'il y a fait dans le dernier livre, du Quiétisme.

L'Evêque : En général, M. Nicole est très bon, je m'en sers, mais il est bien théologique et sec.

La Supérieure : Monseigneur, il explique les vérités d'une manière si lumineuse, que l'esprit étant convaincu pleinement, le cœur se trouve touché.

L'Evêque : Je vous retire les Instructions Chrétiennes sur les dimanches et les fêtes de l'année, en six tomes, par M. Singlin.

La Supérieure : Un livre, qu'il y a cent ans, qui est à notre bibliothèque, et probablement fourni par les Jésuites.

L'Evêque, *continuant la lecture de la liste des livres prohibés* : l'Exposition de la Doctrine chrétienne, par Mesenguy, en six tomes: Principes de la Perfection chrétienne, par M. Besogne, le Peuple de Dieu.

La Supérieure : Cette dernière suppression ne me surprend point, votre prédécesseur nous en avait interdit la lecture.

L'Evêque : Eh bien ! d'où vient que cela n'a causé aucune difficulté dans votre maison, et que vous craignez que les autres, que je vous retire, n'y mettent le trouble.

La Supérieure : Il y a grande différence, Monseigneur, entre celui-ci et ceux-là : les moins éclairées, les plus simples étaient surprises à l'ouverture du livre d'y trouver la parole de Dieu entièrement travestie....

Ensuite la Supérieure reprenant le catalogue des livres prohibés, a supplié l'Evêque d'en rayer l'Explication de l'Ancien-Testament, par M. De Mezenguy, les neuf tomes des Lettres de M. Duguet, le Traité sur le Pater et celui de la Prière de M. Nicole. Après des instances réitérées, des supplications, de vives représentations, qu'elle lui a faites des troubles qu'il allait exciter, si cette suppression avait lieu, ce qui a duré très longtemps, il s'est enfin rendu, et a pris son crayon pour biffer la condamnation.

L'Evêque, *reprenant la parole* : J'ai encore une autre liste des livres qui sont dans votre maison, dont il faut que vous me nommiez les auteurs, les voici :

Traité des dispositions aux saints Mystères. — Les Principes de la Pénitence. — Instruction sur la Pénitence. — Manuel de piété. — Prières chrétiennes sur les principales fêtes de l'année. — Les lettres de saint Augustin. — Les lettres de saint Jérôme. — Les lettres de saint Bernard, si c'est une traduction ? (la question est fort singulière, est-elle sérieuse ?)

Digitized by Google

—Les Soliloques de saint Augustin.—Les Confessions de saint Augustin.—Retraite de huit jours sur les principales vertus chrétiennes.—Les Conférences de Cassien. — Les Vies des Saints.—Le Bonheur de la mort chrétienne.—Jean Mosch.—L'Echelle de saint Jean Climaque.—Sentiment des saints Pères sur la Communion.—Instruction et prières pour la Sainte Messe.—Exercice du Pénitent.—Instructions sur l'humilité, le rapport des actions à Dieu, et l'explication du catéchisme de Paris. (Je crois qu'il n'en existe pas). — Instruction dogmatique pour faire saintement la première communion.—Méditations sur la concorde des Evangiles.

La Supérieure, *faisant une profonde révérence* : Monseigneur, je l'ignore.

L'Evêque: Hé bien, informez-vous-en, puis vous m'en rendrez compte.

La Supérieure : A qui faut-il m'adresser pour cela, Monseigneur, car je ne connais personne, qui puisse me donner ces lumières.

L'Evêque : Allons au parloir d'en bas rejoindre M. le Doyen qui m'y attend, vous y viendrez, Madame.

La Supérieure : Je vais vous suivre, Monseigneur.

L'Evêque, *entrant dans le parloir, et adressant la parole à M. le Doyen.*—Je n'ai pas fait grand ouvrage, madame la Prieure a défendu le terrain tant qu'elle a pu.

La Supérieure. De grâce, Monseigneur, que je ne passe pas dans l'esprit de M. le Doyen pour rebelle.

Le Doyen : Oh non! je suis content de Madame, et très content.

L'Evêque : Je vous prie, Madame, que cette petite opération, que je viens de faire chez vous, se tienne secrète.

La Supérieure : Je vous promets le secret, Monseigneur, et je le demanderai de votre part à nos Religieuses, mais je ne tiens pas leurs langues.

Liste des ouvrages interdits par Monseigneur l'Évêque aux Dames de Sainte-Marie,

(Copiée sur l'original même laissé à ces Dames par le Prélat. Les ouvrages marqués d'une croix sont ceux que la Supérieure s'est fait conserver par sa fermeté à les revendiquer, et que Monseigneur l'Evêque a effacés de son crayon).

† L'explication de l'Ancien Testament, par M. de Mezenguy.
Une partie de l'explication de l'Ancien Testament, par M. Dugué.
† Neuf tomes des lettres du même.
Les Psaumes du même auteur.
† Traité sur le Pater, et la Prière de M. Nicole.

Digitized by Google

Instruction chrétienne sur les dimanches et les fêtes de l'année, en six tomes, par M. Singlin.

Exposition de la Doctrine Chrétienne, par M. de Mezenguy, en six tomes.

Principes de la Perfection Chrétienne, un tome, par M. Besogne.

Le Peuple de Dieu.

Les Conférences du Père Laborde.

Poème sur la Religion, de M. Racine, les Lettres et Mémoires de la Vie du même auteur.

Les Lettres de M. de Saint-Cyran.

Savoir par quels auteurs les suivants.

Traité des dispositions aux Saints Mystères.

Les Principes de la Pénitence.

Instruction sur la Pénitence.

Manuel de Piété.

Prières Chrétiennes sur les principales fêtes de l'année.

Les Lettres de saint Augustin, saint Jérôme, saint Bernard, si c'est une traduction.

Les Soliloques et les Confessions de saint Augustin.

Retraite de huit jours sur les principales Vertus Chrétiennes.

Les Conférences de Cassien.

Les Vies des Saints.

Le Bonheur de la Mort Chrétienne.

Jean Mosch. L'Échelle de saint Jean Climaque.

Sentiments des Saints-Pères sur la Communion.

Instruction et Prières pour la sainte Messe.

Exercices du Pénitent.

Instruction sur l'Humilité, le Rapport des actions à Dieu.

Le Catéchisme de Montpellier, quelle édition.

L'Explication du Catéchisme de Paris.

Instructions dogmatiques et morales, pour faire saintement sa première communion.

Méditations sur la Concorde des Evangélistes.

Tout ceci a été copié avec les fautes mêmes d'orthographe sur la liste écrite de la main de M. de Juigné, évêque de Châlons, et donnée aux Dames de Sainte-Marie, le 22 d'Août 1766, dans la visite qu'il rendit à la Supérieure.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LETTRE ÉCRITE DE LONDRES (1).

Ma Chère Cousine,

Me voilà revenu dans cette triste ville, que ses tristes habitants regardent comme le plus aimable lieu de la terre, de même qu'un crapaud, hermétiquement renfermé dans un bloc de pierre, trouve son salon fort commode. Des gens qui, comme les habitants de Londres, se nourrissent d'aliments solides, boivent du vin de Porto et du porter, et vivent dans une atmosphère de fumée, n'ont qu'une idée très confuse de la vivacité et de la volubilité qu'inspirent naturellement une nourriture légère, du vin léger, et un ciel pur. Je ne puis supporter les petites maisons de briques, enfumées, rougies comme autant de cellules, le long des rues, d'où toutes les fenêtres reçoivent la lumière. Dans tout Londres il n'y a pas plus d'une douzaine de maisons situées *entre cour et jardin*.

Quoiqu'avec la meilleure volonté du monde, il me soit impossible d'admirer la ville de Londres, je dois pourtant convenir que je suis parfaite-

(1) Nous n'avons cru pouvoir mieux remplacer la *Lettre du Cousin* qui nous fait faute inopinément, que par celle que l'on va lire, écrite par notre infortuné correspondant, lors de son dernier voyage en Angleterre. — Le lecteur y reconnaîtra l'esprit naturel, observateur et caustique qui caractérise les lettres dont la *Chronique de Champagne* lui a donné communication. Les railleries que l'auteur se permet sur nos voisins d'outre-Manche ne doivent point nous brouiller avec les partisans de *John-Bull*. Nous n'avons voulu que rendre un dernier hommage à la mémoire de notre pauvre cousin.

(*N. des R.*)

Digitized by Google

ment bien reçu partout, je puis même dire que je suis *fêté*. Les femmes de ce pays ont une prédilection décidée pour les étrangers, et ne cessent de donner les preuves les plus marquantes de leur répugnance pour leurs maris et leurs pères, si lourds, si travailleurs, si assoupis; elles forment un essaim autour d'un étranger comme des abeilles autour d'un rosier. Malgré cela, ma chère cousine, vous pouvez être fort tranquille. Mon amitié ne souffrira point de ces attaques si vives. J'aime à voir le monde et mes moyens étant très bornés (ce que vous savez, vous, mais ce qu'elles ne savent pas), je supporte ces soins si gênants, dans la vue de satisfaire ma curiosité à moins de frais possible; sans parler de l'avantage que je trouve à me mêler, sans contrainte à toutes les classes de la société.

Vous saurez qu'ici je suis un comte....., les dames et les journaux m'ont qualifié de ce titre. D'un autre côté, comme en Angleterre il n'est pas d'usage de porter des décorations, on est moins surpris que sur le continent de voir que je n'en ai aucune. J'habite le logement le plus resserré que j'ai pu trouver dans Duke Street Saint-James. Mais je vis dans le monde, qui prend plaisir à me flatter et à me nourrir. M'étant fait inscrire dans un club qui admet *gratis* les étrangers distingués, comme membres honoraires, j'y déjeûne tous les matins avec de mauvais thé, du lait bleu et des œufs jaunes, que tout mon amour pour ma patrie ne me fait pas trouver meilleurs, par l'idée qu'ils ont été pondus en France, il y a plus de trois mois; quant au café, on ne sait pas mieux le faire ici que l'on ne sait causer.

Chaque jour ce sont de nouveaux engagements. Si j'essayais de décrire tout ce que je vois et entends, je remplirais un volume par semaine.

J'ai été deux jeudis de suite aux réunions de lady Mansfield; les deux fois il y a eu *excessivement* de monde, et il a fait *excessivement* chaud; mais on s'est *excessivement* amusé. Notre excellent ami de *** m'a aussi conduit deux ou trois fois aux *conversazioni* du dimanche chez lady Salisbury, où l'on permet le whits, si je ne me trompe, après minuit.

Aux bals d'Almacks, je suis dans mon élément; tous mes sauts et mes pirouettes les plus absurdes, qui vous faisaient tant rire, vous et ma pauvre tante, passent ici pour de la légèreté; et les pauvres jeunes personnes, qui se trémoussent jusqu'à ce que leurs tirebouchons ressemblent à des cordons de sonnettes, jurent qu'à l'exception de Shander, de Flahaut et d'une demi-douzaine d'autres modèles, elles n'ont jamais vu, pour la danse, rien d'aussi parfait que moi.

L'Opéra est ici assez bon; mais il pourrait être beaucoup meilleur sans leur plaire davantage, et beaucoup moins bon sans leur plaire moins pour

Digitized by Google

cela. L'exécution leur est absolument indifférente; il n'y a pas une personne sur cent qui comprenne un mot de la langue, et quant à la musique, leur maître ou quelque ami extrêmement savant, ou ce qui vaut encore mieux que tout cela, les Journaux, leur disent que tel homme est un excellent chanteur, telle femme une danseuse divine; que tel compositeur est délicieux et tel autre détestable; et aussitôt ils font mille grimaces pour feindre de l'enthousiasme, se pâment d'admiration ou bien relèvent le nez avec mépris, d'après le jugement de leur Journal.

Les théâtres sont au-dessous de la critique. Shakespeare, qui, après Molière, Racine et une demi-douzaine d'autres poètes français, est peut-être celui qui a fait les meilleures pièces, ne se joue plus que pour fournir l'occasion d'amener un concert ou un couronnement. Les auteurs comiques sont également négligés, et les grands théâtres, comme on les appelle, sont abandonnés à des danseurs, des équilibristes et des écuyers. D'ailleurs personne n'y va, ou du moins je ne connais personne qui y aille. Je suis allé une fois à un bal masqué, et des filous m'ont vidé mes poches. A la vérité, la perte n'a pas été grande, mais ce n'en est pas moins fort désagréable.

Les dîners de poissons qui se font à Greenwich et à Blackwall sont fort à la mode en ce moment; j'ai assisté à un de ces dîners, il y a trois jours, et je vous assure que c'est quelque chose de fort comique. Une société monte dans une barque, ou bien dans des voitures, et quitte ses *confortables* demeures pour une auberge, dont les fenêtres avancent au-dessus d'un vaste bourbier infect, où des enfants malpropres barbotent pieds nus, et font la culbute et la roue pour de l'argent. Pendant ce temps, le soleil, reflété par l'eau, vous aveugle, et le zéphir vous apporte les parfums réunis de la poix, du goudron et de la cuisine.

Bientôt se présentent en ordre de bataille, huit ou dix garçons, portant des plats recouverts de cloches de ferblanc, qu'ils posent sur la table, autour de laquelle la société prend place. Les cloches sont enlevées, et vous voyez vingt espèces différentes de poissons, accommodées, à ce que l'on prétend, de vingt manières différentes; mais à l'exception de l'anguille, qui, étant indigeste, exige une sauce plus relevée, tous les autres sont ou frits ou bouillis avec une sauce au beurre fondu et des pommes de terre, dures et blanches comme des balles à jouer à la paume. Hommes, femmes et enfants mangent indistinctement de tous les plats; et quand ils se sont presque donné une indigestion, les portes s'ouvrent de nouveau, et les garçons reparaissent avec d'autres plats et d'autres cloches de ferblanc, qui, cette fois, cachent des centaines de petits poissons frits sur lesquels les connaisseurs expriment du jus de citron, après quoi ils en avalent des quantités dont vous

Digitized by Google

ne sauriez vous faire une idée. Cela fait, ils se mettent à dévorer d'énormes pièces de viandes rôties; puis des poulets et des canards, et d'immenses assiettées de pois et de fèves cuits à l'eau, et toujours du beurre fondu. Après avoir arrosé tout cela de force vin de Porto et de Bordeaux, et d'une espèce de bière épicée que l'on vend en Angleterre pour du vin de Champagne, le repas se termine par un dessert, à la suite duquel on paie la carte qui monte à vingt ou trente guinées, et on rentre à Londres trop tard pour aller en société, mais tout juste assez à temps pour se coucher, dans l'espoir souvent trompé d'échapper à la migraine qui suit presque toujours de semblables parties de plaisir. Quant à moi, je ne devrais pas me plaindre, car la belle dame, première instigatrice du *piquenique*, ne voulut pas me permettre de payer mon écot. Son excellent mari s'en chargea, et comme il tombait de la pluie, il eut en outre la complaisance de monter sur le siége du cocher, et de me céder sa place dans la voiture.

Je suis allé une fois, la semaine passée, à la chambre des communes. Je fus présenté au président avant l'ouverture de la séance, et son accueil me charma. Ses manières sont on ne saurait plus séduisantes, et quoique pleines de dignité lorsqu'il remplit son importante et difficile place à la chambre, elles sont marquées dans la vie privée par une amabilité extrême et même par de l'enjouement.

Nous entrâmes dans la chambre par la porte qui sert aux membres, et nous fûmes placés sur des siéges exactement semblables aux leurs, au-dessous des tribunes, et en réalité dans la chambre même, quoiqu'en termes techniques nous en fussions dehors, puisque nous étions au-delà de la barre. L'assemblée était nombreuse et la chaleur très forte. Je fus surtout frappé de la grande variété de forme des chapeaux que portaient les membres, car ils étaient presque tous couverts; en un mot, je ne crois pas avoir jamais vu d'assemblée aussi importante, si même il en existe une semblable en Europe, moins faite pour inspirer le respect.

Non-seulement les journalistes ont des places réservées dans les tribunes, mais encore chacune de ces feuilles, qui forment ensemble ce qu'on appelle aujourd'hui *le quatrième ordre*, a son représentant siégeant dans le parlement.

On m'a conduit l'autre jour au palais de Kensington, pour assister à une soirée que donnait le duc de Sussex, en qualité de président de la société royale. Nous attendîmes longtemps avant que le prince arrivât, car il donnait à dîner, et l'on resta longtemps à table. Il a une fort belle bibliothèque, et tient beaucoup à passer pour savant. De même que tous les membres de la famille royale, il est très affable. Il porte de gros favoris noirs, qu'il teint sans doute, car toute sa famille a les cheveux blonds.

Digitized by Google

Je n'ai pas été à Oxford. Je le regrette, car je ne doute pas que le spectacle n'ait été fort beau. J'avoue cependant que le plaisir qu'il m'eût causé, aurait été bien refroidi en voyant les respects, les honneurs, je puis même dire le culte, que l'on y a prodigué à Wellington. Ce n'est pourtant pas pour cela que je n'y suis point allé; nous autres voyageurs prenons de bonne heure l'habitude de sourire quand le cœur est douloureusement froissé; mais je pensais que l'université ayant si péremptoirement refusé le diplôme de docteur à notre ex-ambassadeur, il n'était pas convenable que j'assistasse à la cérémonie.

Chez cette nation si pédante dans ses idées religieuses, il est maintenant de mode d'aller le dimanche aux jardins zoologiques. J'y suis allé dimanche dernier, sans éprouver aucun remords de conscience; mais je ne saurais m'empêcher de penser que ce peuple si sérieux, si grave, qui couvre en ce moment le bureau de la chambre des communes de pétitions pour rendre plus sévère l'observance du jour de repos, ce qui du reste est le but de deux ou trois bills différents, ou discussions dans le parlement; que ce peuple, dis-je, pourrait plus convenablement sanctifier le dimanche, qu'en courant voir un éléphant se baigner, un rhinocéros galopper et des singes faire les galants. Quant à nous, étant par bonheur ce que les gens du peuple appellent ici des *papistes*, nous mettons fort peu d'importacce à des choses de ce genre. Notre dimanche à nous n'est pas un jour de tristesse, et après avoir assisté aux offices, nous croyons remplir comme il convient les intentions de notre créateur, en consacrant à la gaité et au plaisir le reste d'une journée suffisamment sanctifiée par nous, en nous abstenant du travail et des soucis du monde; mais ici, bien des gens vont à l'office du soir en sortant de voir les animaux se baigner! c'est aussi par trop ridicule.

Parmi les pieuses fraudes dont ces graves insulaires se rendent coupables, se trouvent ce qu'ils appellent des *foires de fantaisie*, au profit de certaines institutions de charité. Le peuple anglais est, il faut en convenir, réellement et sincèrement charitable; mais pour lui, il y a une mode jusque dans ses vertus. Au lieu de donner tout simplement leurs guinées aux pauvres, les jeunes personnes s'en vont acheter de tous côtés des coupons de gaze et de ruban, avec des perles de verre et de la gomme, des pinceaux, du papier d'or et des fleurs artificielles, et du clinquant, et de tout cela ensemble elles se mettent à faire de petits meubles de toute espèce, des étuis pour cartes de visite, des bourses, des papiers de montre, des essuie-plumes, etc.; et puis, à certain jour fixé, elles exposent tous ces objets en vente dans un lieu public, et le produit est remis à l'établissement en faveur. Mais de peur que tous ces précieux meubles, ces étuis, ces

Digitized by Google

bourses, ces papiers, ces essuie-plumes, ne rapportent pas de prix assez élevés, les jeunes dames y vont elles-mêmes, et dans un costume tout particulier, se placent derrière les comptoirs, et s'efforcent, au moyen des œillades et des sourires les plus assassins, de fasciner l'esprit des hommes étrangers qui les entourent, afin de leur faire payer leurs emplètes un ou deux schellings de plus. Et ce sont là ces demoiselles si timides, qui frémissent en songeant à la hardiesse des femmes du continent!

Ces foires font un double mal; car, tandis qu'elles rabaissent les jeunes personnes de l'aristocratie au niveau des grisettes, elles font un tort réel à ces grisettes, dont elles usurpent la profession. Si elles achetaient ces objets pour les revendre, la chose ne serait qu'absurde; mais mettant à contribution leur adresse pour enlever les profits de leurs inférieures, elles font plus de tort aux classes industrieuses et marchandes, qu'elles ne font de bien à l'institution qu'elles protègent avec tant d'ardeur.

Mais il est temps, ma chère cousine, que je termine ma lettre. Vous ne tarderez pas à en recevoir encore une. Répondez-moi au plus tôt en anglais, et croyez que je suis bien sincèrement,

VOTRE COUSIN.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

VIEUX POÈTES CHAMPENOIS.

(Ier).

Guillaume Coquillard, official de l'Eglise de Reims.

(1490.)

Ayons le courage de consulter ces vieux écrivains, qui ne connaissaient encore ni théories classiques, ni systèmes transcendantaux; demandons à leur naïveté quelques renseignements sur la vieille littérature, sur l'antique esprit francais, et spécialement sur les mœurs de notre patrie. Cette étude est nationale, elle est utile et curieuse; elle est même philosophique. Peut-être, lorsque tout le monde se plaint de l'épuisement littéraire, découvrirons-nous au milieu de ces décombres de la vieille poésie, quelque chose d'intimement français, que l'imitation de Virgile et de Tacite nous avait empêché d'apercevoir; des données de mœurs plus historiques que l'histoire, telle que l'on se plaint et s'obstine à la faire; en un mot quelque chose de plus neuf que toutes les nouveautés vantées par la mode, de plus original que toutes les bizarreries créées par la satiété et l'impuissance, de plus poétiquement vrai que tous les élans de cette muse échevelée qui prend sa frénésie pour de l'inspiration, que tous

Digitized by Google

les efforts de cette muse arriérée qui traîne avec peine le boulet classique, et succombe sous le poids de trente siècles.

Sous Louis XII, il s'opérait en France un grand changement de mœurs. On passait de la rusticité à un essai de l'élégance. Les meubles et les vêtements plus somptueux, les réunions plus fréquentes, les soupers plus brillants, les femmes plus libres dans leurs habitudes, les moines et les prêtres moins sévères dans leurs enseignements comme dans leurs exemples, la galanterie plus vive et moins secrète, annonçaient que nos guerriers n'avaient pas mal profité des leçons de l'Italie. Ces voluptés nouvelles, cette coquetterie, cette grâce, cette facilité de mœurs, entées sur les vieilles habitudes gauloises, produisirent un effet piquant, dont je ne sache pas qu'un seul historien ait fait mention ; comment déroger ainsi? comment s'abaisser à ces détails mesquins de la vie humaine! Ne falait-il pas respecter avant tout la dignité historique et le décorum du grand style?

Alors vivait à Reims, un bourgeois qui s'était fait prêtre, que son savoir avait fait chanoine, et que sa réputation de bonne humeur plaçait à la tête de toutes les bonnes tables, au centre de tous les grands festins. Joyeuse chère, joyeux devis, gros jeu : c'était la vie de Guillaume Coquillard, en son vivant official de l'église cathédrale de Reims. S'il faut en croire Clément Marot, un dénoûment tragique termina cette vie joviale; après avoir perdu ses coquilles, au jeu de la mourre, Coquillard serait mort de désespoir. Triste fin pour un *chanoine-gaudisseur*, comme l'appelaient les commères de la bonne ville de Reims.

Quoiqu'il en soit de ses péchés, de ses plaisirs et de sa mort, il nous a laissé un volume de poésies, qui est peut-être la page la plus franchement historique de toute cette époque. On y voit d'abord tout l'étonnement que cause au bon chanoine, le mouvement nouveau des esprits et des mœurs: il lui semble que les femmes prennent beaucoup de licences; que les jeunes gens deviennent plus babillards que de coutume, les évêques moins occupés du texte de la Bible que des commentaires d'amour, et les chevaliers plus épris des plaisirs du festin que de ceux de la victoire et de la mêlée. La première pièce des poésies de Coquillard, peint surtout avec chaleur et saisit au vif ce caractère inattendu que les habitudes françaises venaient d'emprunter à l'Italie. Voluptés nouvelles, libertés un peu vulgaires, tentatives de raffinement, babil des femmes, caquet des jeunes courtisans, duperies des maris, mêmes scandales, ruses féminines pour frauder l'hyménée, ou réparer l'outrage des ans; tout cela compose ce que Coquillard nomme les *Droits nouveaux*, les licences de son époque. C'est le code du bon ton à la fin du quinzième siècle. « Je viens, dit le chanoine, vous prêcher comment il faut vivre. »

Digitized by Google

J'ai vêtu ma chappe d'honneur,
Mon chaperon fourré, pour lire,
Mon pupitre, pour plus haut luire (*pour briller davantage*).
Et mon bonnet rond de docteur,
Ma grand'lanterne de liseur, etc.

Ainsi affublé, entouré, resplendissant de tous les insignes d'un savant docteur du quinzième siècle, le chanoine développe la théorie des *Droits nouveaux* en style fort coulant, souvent ingénieux, en rimes redoublées, faciles, abondantes, avec une verve de raillerie, que la décence est loin d'approuver toujours, et qui malheureusement n'est jamais plus spirituelle que lorsqu'elle est peu réservée. « Messeigneurs et damoiselles, » dit Coquillard, vous n'avez pour bien connaître le code des droits nou- » veaux, qu'à faire ce que vous indique bonne mère Nature. Allez toujours, » et ne vous embarrassez de rien :

. . . . . De ces droits ci
Toute la première rubriche (*rubrique*),
C'est de *jure naturali*,
Du droit naturel ! je m'y fiche !
Ce droit défend à pauvre et riche
De laisser par longues journées
Pauvres femmelettes. . . . . .
. . . . . .
Mais veut qu'elles soient adorées,
Ornées, courtisées et parées,
Paisibles en leurs jouissances,
Toujours maintenues et gardées
En toutes mondaines plaisances.

« Or, mesdames, vous vous amuserez beaucoup ; vous attraperez vos » maris, voire même vos amants, de temps à autre. Vous vous garderez » bien surtout de nourrir vos enfants ; cela détruit la beauté ; la nouvelle » *rubriche* le défend :

Et ce serait trop grand dommage,
Tandis que l'on a frais visage ;
Corps bien rebondi, rondelet,
Dur, piquant, jeté bien au moule,
De gâter cela...

A ces bons conseils, le chanoine en joint un autre, qui paraîtrait intéressé s'il n'était ironique. « Gardez-vous bien, dit-il aux femmes, de vous

Digitized by Google

» confier aux laïques; choisissez parmi les gens d'église. Ainsi font toutes » les femmes à la mode. Cela donne de la considération; voyez plutôt vos » voisines :

Afin d'étonner pauvres sots,
Elles ne touchent d'autres dés (*ne font plus choix*).
Que d'évêques ou cardinaux,
Archidiacres ou abbés;
Semble, à crier langages tels
Qu'elles ont, fêtes et dimanches,
Toujours un évêque aux côtés,
Un archidiacre en leurs manches. . . . .

Quand on lit ces vers ingénus, ne semble-t-il pas qu'une clarté subite et rapide vienne se projeter sur les mœurs du quinzième siècle, sur l'extrême puissance du sacerdoce, et sur cette malheureuse corruption qui favorisa ensuite les progrès de la réforme? N'y a-t-il pas plus d'histoire et plus de vérité dans ces détails que dans toute la chronique de Robert Gaguin, et même dans le plaidoyer diffus et quelquefois éloquent de Seyssel en faveur de Louis XII?

Mais continuons à étudier dans notre chanoine les mœurs domestiques de son siècle; c'est un témoin railleur, mais fidèle. Naïvement indiscret, tandis qu'il médit des Rémoises, il nous instruit, deux siècles après sa mort, de ce que Varillas et Maimbourg, le père Daniel et Velly, Villaret et même le prétentieux abbé de Mably, n'ont point daigné nous apprendre. « Je veux qu'une femme soit dévote, dit Coquillard, qui conti- » nue ses bons avis aux dames; mais cela sans préjudice pour les Droits » nouveaux. Allons, apprenez-nous, messieurs les nouveaux légistes, com- » ment on accorde la piété et le plaisir :

Des femmes qui sont ainsi nices (*habiles*).
Et pleines de dévotion,
Messeigneurs les nouveaux légistes
Dites-moi la description!
— Je dis, moi, sauf correction
Qu'on doit présumer et savoir
Pour entrer en religion,
Qu'elles sont bien à recevoir:
Mais que leur cloître et réfectoir
Sera de chambres tapissées;
Que le chapitre et le dortoir,
Sera douce chambre natée;

Digitized by Google

Leur librairie (*bibliothèque*), chansons notées.
Leurs cloches, gentils ménétriers;
Leurs frocs, robes bien atournées;
Leurs haires, chaînes et colliers;
Leurs cérémoniers, de baisers;
Leurs beaux-pères, jeunes galants;
Leurs confesseurs, beaux escuyers,
Trestous à peu près de vingt ans.

Il y a du tour, de l'élégance, de la facilité, de l'esprit dans ces vers, dont la facture aisée et l'ironie légère, dont le ton semi-dévot et semi-libertin, rappellent singulièrement la manière de Vert-Vert et de la Chartreuse.—Nous terminerons dans un prochain article l'examen des ouvrages de cet auteur si oublié, de ce Gresset du quinzième siècle.

Z.

Digitized by Google

EXAMEN

DU COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE,

Professé à la Faculté des Lettres de Paris,

PAR M. GÉRUZEZ.

(Ier *article*).

PARMI ceux qui consacrent leurs veilles et leurs travaux à faire briller la vérité, et à la faire sortir nue de son puits si profond ; parmi ces ouvriers du temple historique de l'humanité, Reims, la ville romaine, gauloise et franque, la vieille ville à la jeune industrie si forte et si intelligente, compte un de ses enfants.

M. Géruzez, dont le cours d'éloquence à la faculté des lettres de Paris, a été publié par la sténographie.

J'avoue que je me suis laissé prendre à la profession de foi du savant professeur, et j'aime ses paroles.

Cette chaire a été, et restera toujours une chaire consacrée à un enseignement simple et solide autant que possible : je n'en ferai ni un trépied ni une tribune, cela n'est pas dans mon intention, dans mes moyens, je maintiendrai mon enseignement tel qu'il a été jusqu'à présent, dans sa forme grave, simple, familière, tâchant de le rendre solide autant que possible, et substantiel.

Ses leçons ont eu pour but d'offrir dans le semestre d'été de 1836, semestre que nous analysons un peu tard, l'histoire de l'éloquence politique et religieuse en France, au XIVe et au commencement du XVe siècle.

C'était une belle époque pour les chroniqueurs et les écrivains d'histoire générale, le vieux monde était travaillé profondément par un désir ardent de liberté. Quelques hommes, les yeux ouverts à la lumière par la

Digitized by Google

discussion, voulaient cette lumière pour tous, et parvenaient à y conduire les masses, malgré le froissement qui restait de cette marche en avant et à travers les obstacles entassés sur la route.

Le pouvoir spirituel et temporel étaient en lutte. La Rome des empereurs, devenue Rome la catholique, avait préservé l'humanité du chaos, et quoique son royaume ne dut pas être de ce monde, la force des circonstances et le bien-être des nations futures lui commandaient impérieusement de ne pas se refuser à cette réunion momentanée de deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, réunion qui seule pouvait sauver la civilisation.

Cette fusion des deux pouvoirs ne devait pas être éternelle, et la séparation renaissait naturellement au moment où le péril s'éloignait. Ce point marqué, il fallait le saisir, et pour abandonner cette conquête, il fallait que le chef faillible de l'infaillible Eglise, dépouillât entièrement le vieil homme, mais le pouvoir conquis est difficile à résigner.

Les rois ne voulurent plus relever que de Dieu, et ce fut l'origine de luttes longues et opiniâtres dont les deux champions furent au XIVe siècle, Boniface, que ses ennemis appelèrent un loup couronné, le plus fier pontife qui ait jamais ceint la tiare, et Philippe le Bel, roi hautain et de foi mauvaise, conscience par trop large, ainsi donc nulle, celui de nos rois cependant qui porta les plus rudes coups à la suprématie que la clef de saint Pierre s'arrogeait sur les couronnes de la terre.

Mais dans cette lutte contre la Papauté, il faut dire que Philippe avait le droit de son côté.

Esprit sagace et talent incontestable, M. Géruzez déroule à nos yeux la marche de l'astucieux et perfide Philippe. Quelle admirable esquisse il nous présente de ce procès des Templiers. La véritable cause de leur destruction était que ce corps ecclésiastique et guerrier qui, sur sa robe de moine ceignait l'épée du chevalier, surpassait en richesse et en puissance le monarque lui-même. Dans une émeute de ce temps, violente et plus longue que les plus furieuses de nos jours, Philippe s'était vu contraint de devoir à ces moines sa vie sauve. Il s'était réfugié au chef-lieu de l'ordre, le Temple élevant ses donjons plus haut que le Louvre non encore bâti.

Ces sujets protégeant leur souverain, devaient être abaissés : on sait comment ce but fut atteint et dépassé.

Un autre successeur des apôtres, dont le Temple étayait la puissance, consentit à se priver du bras qui tenait son glaive temporel, des Templiers. Pontife bien différent de Boniface qui s'écriait : Philippe est-il fou, qu'il espère que je lui livrerais un clerc!—Lorsque ce roi français se plaignait à la cour romaine des tentatives insurrectionnelles fomentées dans le midi

Digitized by Google

de son empire par un légat du Saint-Siége, légat qu'il voulait voir abandonner à sa justice.

De ce procès des Templiers, M. Géruzez nous entraine aux états-généraux qui s'assemblèrent plusieurs fois à cette époque.

Vous qui avez vu nos tourmentes révolutionnaires, vous savez ce qui s'est passé au xve siècle. Hélas! nos pères de 89 n'avaient pas même le mérite de la nouveauté; les théories les plus avancées de ce moment, ils les ont eues nos pères du quinzième siècle! bien plus elles étaient passées dans leurs lois! La résistance active, le *courir sus* aux gens du gouvernement qui violaient la légalité, étaient positivement ordonnés. Le refus de l'impôt, le système électif, et malgré la conservation d'un chef unique de l'Etat, la concentration du pouvoir législatif et de l'exécutif en des mains populaires; la dictature conventionnelle en un mot, tout cela était exercé par l'assemblée des états-généraux.—1793 se passait en 1450 et tant. Notre 93, souillé par des crimes, mais ce n'est qu'une pâle copie des excès des Maillotins, des Cabochiens! Leur *Capeluche*, c'est le *Maillard* de ces temps.

La terreur fut organisée il y a quatre siècles.—La docte parole du professeur vous retrace cette époque. Il nous la montre vivante dans les écrits et les discours qui nous restent de ces hommes autrement libéraux que nos libéraux de la comédie de quinze ans. Impossible de n'être pas surpris de la clarté du langage, du tour heureux, énergique, des membres de phrases de la langue de ce temps. Avant nos horribles discordes des Bourguignons et des Armagnacs, la langue est pure, elle se corrompt dans ce mélange d'hommes armés, qui parcourent et ensanglantent le sol français. Les formes du langage se détériorent avec les mœurs. Les mœurs se perdaient dans ces guerres de Bourgogne et d'Armagnac, guerres qui commencent et finissent par l'assassinat; nos guerres des deux roses à nous, non moins cruelles et fatales à la France, que ne le furent à l'Angleterre celles d'Yorck et de Lancastre.

Arrivons à ce qui termine les leçons de M. Géruzez pour ce semestre d'été 1836. — C'est le drame si beau, si touchant, si providentiel de Jeanne-d'Arc. Ici, entre toutes les opinions, la plus sage, quoiqu'on en ait, me paraît celle qui rapporte à Dieu le pourquoi de l'héroïsme de cette fille du peuple.

L'idée d'un Dieu, endormie par la prospérité se réveille avec plus de force dans le malheur; et quand la coupe des maux déborde, qu'une femme, un enfant, ou un vieillard, se présente au nom de cette idée, n'importe! les esprits accablés sentent la vie revenir au cœur, ils se relèvent pleins de confiance, et voient dans celui qui parle au nom de Dieu l'envoyé de Dieu. Ils

Digitized by Google

suivent alors la femme, la vierge qui les guide au combat du roi de Bourges, ils font Charles VII le victorieux, chassant les léopards de l'empire des lys. La mission de Jeanne-d'Arc avait été devinée et appelée par Alain Chartier, ce savant qu'un baiser de femme a sauvé de l'oubli, plus que son quadriloge : quadriloge qui n'est cependant rien moins qu'un manifeste politique, *l'œuvre d'un homme de bien, plein d'amour pour la patrie, et cet amour était d'autant plus méritoire, que la cause que l'auteur défend, qu'il cherche à faire prévaloir, paraissait complètement désespérée.*—Ce quadriloge est un véritable monument d'éloquence que M. Géruzez ne pouvait oublier, et nous ne pouvons mieux finir l'éloge du livre qui renferme les leçons faites à la Sorbonne en 1836, qu'en répondant aux dernières paroles du professeur lui-même, à la demande qu'il s'adressait, si son cours avait été utile et profitable. — Oui, vous pouvez vous *séparer* de nous *avec la conscience de n'avoir fait entendre que des paroles propres à élever et anoblir* nos *âmes, et à* nous *affermir dans les pensées qui font les hommes vertueux et les bons citoyens.* Oui, vous avez *prêté à ces vérités une parole puissante, par cela même qu'elle était sincère*, et vous *n'avez perdu ni votre temps ni fait perdre* celui de vos auditeurs et de vos lecteurs.

M. L.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Monuments Historiques de l'Arrondissement de Reims.

A M. le Sous-Préfet de Reims.

Monsieur le Sous-Préfet, le gouvernement et les chambres, en augmentant les fonds destinés aux monuments historiques, ont donné une preuve nouvelle de l'intérêt qu'ils attachent à l'histoire des arts et aux annales du pays. M. le Ministre de l'intérieur voulant faire de ce crédit l'emploi le plus conforme à leurs intentions, m'invite à lui transmettre tous les souvenirs que j'aurai pu rassembler sur cette matière. Je compte sur votre empressement à recueillir les documents propres à faire connaître les anciens monuments qui existent dans votre arrondissement, l'époque de leur fondation, le caractère de leur architecture, et les souvenirs historiques qui s'y rapportent. Vous les classeriez dans leur ordre d'importance, et vous indiqueriez les sommes qui seraient nécessaires pour les conserver et les remettre en bon état. Je dois toutefois vous faire observer que les secours qui peuvent être accordés par M. le Ministre, ne seront qu'une prime au zèle des départements.

Agréez, etc.

Le Préfet de la Marne,
JESSAINT.

Soit communiqué à M. Durand, architecte, avec prière de nous fournir les renseignements demandés par la lettre ci contre.

Le Sous-Préfet,
CH. POISSON.

Digitized by Google

RAPPORT DE L'ARCHITECTE.

MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET,

D'après le renvoi que vous m'avez fait de la lettre de M. le Préfet, à l'effet d'obtenir des renseignements sur les monuments historiques de l'arrondissement de Reims, je me suis immédiatement occupé de recueillir et mettre en ordre ceux que la mission qui m'a été confiée par M. le Ministre de l'instruction publique, m'avaient déjà fait un devoir de me procurer; je regrette, M. le Sous-Préfet, que le délai trop court que vous m'avez donné pour vous les transmettre, ne m'ait pas permis de vous les produire aussi complets que je l'eusse désiré; mais si vous le trouvez bon, j'aurai l'honneur de vous adresser successivement ceux que j'obtiendrai, et qui, par leur nature, rentreraient dans les intentions de la circulaire de M. le Ministre.

En procédant par ordre chronologique, on doit placer en première ligne le monument antique qui existe aux portes de Reims, connu sous le nom de *Porte de Mars*. Ce monument gallo-romain de la fin du deuxième siècle ou du commencement du troisième, est sans contredit l'un des plus importants du nord de la France; enfoui pendant une longue période d'années derrière les constructions d'un rempart, qui le protégea d'une ruine complète, il se trouve aujourd'hui faire partie de ce rempart, mais il est déblayé d'un côté et seulement apparent sur le boulevard extérieur de la ville. — Il serait à désirer qu'il fût entièrement dégagé du rempart: cet isolement peut s'opérer en ménageant des pentes douces, alors au moyen de quelques consolidations on pourrait conserver ce monument dont le style rappelle celui de l'architecture du palais de Dioclétien à Spalatro. Cet édifice ainsi déblayé, pourrait peut-être trouver une destination d'utilité, en établissant dans son attique une galerie d'antiquités locales, qui, faute de pouvoir être réunies en un point central, se dispersent tous les jours. Une somme de 10,000 fr. serait suffisante pour opérer les déblais ainsi que les travaux de conservation; au surplus je me propose d'étudier ce projet avec soin et de vous en soumettre les plans et devis.

La belle et intéressante basilique de St-Remi doit naturellement venir ensuite: son architecture, dont la plus grande partie est romane se recommande autant par le style que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Je saisis cette occasion, M. le Sous-Préfet, pour vous prier de solliciter auprès de l'Administration supérieure une prompte approbation des der-

Digitized by Google

niers devis que j'ai présentés pour terminer sa restauration : chaque jour de retard vient augmenter l'état de souffrance dans lequel se trouve cet intéressant monument. Ne serait-il pas possible d'obtenir sur les fonds dont parle la lettre de M. le Ministre, quelques ressources pour venir en aide aux grands sacrifices que la ville est dans l'obligation de faire encore pour ses travaux ? — La Cathédrale elle-même doit être comprise dans la nomenclature que vous me demandez : le fonds annuel destiné à l'entretien est insuffisant pour conserver en parfait état ce magnifique vaisseau. Quand on pense qu'il n'est alloué que 2,500 fr., constamment employés en réparation de plomberie, on doit comprendre que quelques autres parties de l'édifice doivent rester en souffrance, quand on saura surtout que toutes les parties de l'abside, de ses bas côtés et chapelles sont couvertes en tuiles. Il serait bien à désirer que ce fonds fut porté à 4,000 fr., ou bien qu'on se décidât à couvrir toutes les parties précitées, en plomb comme le reste. Mais cette dépense pour laquelle je me propose de faire une proposition avec devis à l'appui, ne monterait pas à moins de 50 ou 60,000 fr.

Voici maintenant, M. le Sous-Préfet, la liste des églises de l'arrondissement qui se recommandent toutes par leur importance artistique, historique, et aussi par l'état plus ou moins nécessiteux dans lequel elles se trouvent.

Ambonnay, style de transition du XIIe siècle.

Aï, plusieurs parties du XVe siècle et aussi de la renaissance. — Il y a urgence pour certaines réparations importantes.

Bourgogne, architecture du XIIIe siècle.

Cormicy, partie romane et du XIIIe : refaire la voûte de la nef.

Hermonville, XIe et XIIIe siècles : un porche roman très important.

Saint-Thierry, église du XIe : trois absides à restaurer.

Prouilly, nef romane : le porche du XIIIe à conserver.

Lavanne, clocher du XIIIe siècle ; très intéressant sous le rapport de l'art : à restaurer pour le conserver.

Boult, XIIIe siècle, rosace et voûte à consolider.

Heutregiville, XIIIe, monument bien complet à préserver d'une ruine prochaine.

Saint-Brice près Pontfaverger, une arcature du XIIIe : à établir à l'abside.

Betheniville, monument très intéressant du XIIIe, dont la voûte menace ruine.

M. le Sous-Préfet, l'intérêt que le gouvernement prend en ce moment à la conservation des monuments du moyen âge ne saurait venir plus à propos, car on se sent pénétré d'un sentiment pénible, lorsqu'en les

Digitized by Google

étudiant comme je le fais en ce moment, on reconnaît qu'avant moins d'un siècle, la plus grande partie aura disparu faute d'entretien et de moyens conservateurs de la part de communes sans revenus.

Je pense, M. le Sous-Préfet, qu'une somme de 50,000 fr. répartie sur tous le sédifices que je viens de vous signaler, permettrait avec les ressources locales qu'on pourrait avoir, de les préserver de la ruine imminente où ils sont : leur conservation sous le rapport de l'art est incontestable, ils se recommandent tous par des beautés d'ensemble ou de détails ; sous le rapport historique, leur importance n'est pas moins grande, puisque tous ils se rattachent à l'histoire du pays, notamment à celle de Reims.

Si de nouveaux renseignements vous étaient nécessaires, veuillez, M. le Sous-Préfet, me les demander, et je m'empresserai de vous fournir tous ceux que mes études me mettent à même de recueillir, sous le rapport de l'art.

Je suis, etc.

DURAND.

Architecte.

NOUVEAUX CONTES D'HOFFMANN.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je reçois à l'instant une nouvelle qui sera sans doute une bonne fortune pour le public : je vous prie de la lui communiquer le plus vite possible. — C'est l'annonce de la découverte d'un volume inédit des Contes fantastiques d'Hoffmann. Ce nouveau trésor contient : *l'Homme sans Cœur, la Veuve, l'Homme sans Parole,* et *le Possédé.*

D'après l'analyse qu'on m'en donne, L'HOMME SANS CŒUR est un malheureux qui toute sa vie cherche une palpitation dans sa poitrine, sans parvenir à la trouver ; il essaie de tous les exercices, de toutes les émotions : c'est vainement, il n'a pas de cœur !

LA VEUVE, après avoir rendu martyr l'époux que Dieu lui avait donné,

Digitized by Google

a le chagrin de voir son ombre sans cesse auprès d'elle et dans des circonstances où sa présence devient tellement importune, que la veuve se donne au diable pour être débarrassée de son mari. Peine inutile! elle s'y réunit pour jamais, car c'est en donnant lui-même son âme à Satan que l'époux mourant a obtenu le pouvoir de se venger et de déjouer tous les projets de la dame.

L'Homme sans parole l'a donnée tant de fois, sans y faire honneur, que le diable s'en empare et que le pauvre homme ne peut plus en faire usage : vainement veut-il se marier, jouer, se battre, se faire rendre justice ; chaque fois qu'il essaye de prononcer la formule ordinaire : je jure, etc., le diable est là qui lui fait la grimace et le force à dire mille absurdités.

Le Possédé, au moment de sa naissance, a été donné au diable par sa mère : le diable ne se l'est pas fait dire deux fois, et bien que le pauvre homme ait les meilleures intentions du monde, son infernal hôte le force à ne faire que de méchants tours : cela dure jusqu'à ce qu'une jeune fille consente à devenir la femme du pauvre possédé. Satan souffre trop à se trouver en compagnie de cette ange, il se réfugie dans le corps d'un journaliste.

Franchement, malgré la fecondité reconnue de notre illustre conteur, et malgré le dire de mon correspondant, je ne crois guère à sa prétendue découverte ; mais comme je crois à son esprit, je ne doute pas que ces quatre productions ne soient vite appréciées par les traducteurs français, et ne viennent bientôt ajouter au nombre des spirituels contes qu'on a si généreusement attribués à notre immortel Hoffmann. On prête aux riches, et ce nouveau volume ne sera qu'un joyau de plus apporté à sa couronne déjà si éblouissante.

Recevez, etc.

Stéphen Wolf.

Digitized by Google

POÉSIE.

ESPOIR.

La vie, ô jeune fille, est une chose amère,
M'as-tu dit, et la coupe aux bords frottés de miel
Qu'aux lèvres de l'enfant, a suspendu sa mère,
Ne renferme que lie, et qu'absinthe et que fiel.

Le rire par hasard, peut effleurer nos lèvres;
La joie illuminer nos fronts chargés d'ennui;
Mais ces instants sont courts et de brûlantes fièvres,
N'en dévorent pas moins et nos jours et nos nuits.

Eh! quoi, m'as-tu dit vrai? pourquoi tant de tristesse?
Tu trembles..... tu pâlis..... ton ciel est donc bien noir?...
Ton pauvre cœur, hélas! qu'un mal secret oppresse,
Ne tressaille donc plus aux accents de l'espoir!

Quand fraîche et tendre fleur, l'enfant s'ouvre à la vie,
L'espoir est là qui veille au chevet du berceau,
Caressant de doux chants son oreille ravie,
Et peignant l'avenir d'un magique pinceau.

L'espoir est là, bon ange, ange gardien sur terre,
Lui qui d'un œil si doux, sait sourire à nos pleurs,
Et nous baisant au front, verser avec mystère,
A nos âmes le rêve, et l'amour à nos cœurs!

Oh! ne le vois-tu pas, qui d'une main amie
T'appelle, et te montrant devant toi le chemin,
Soutenant de son bras, ta course raffermie,
Dit tout bas : marche encor, marche jusqu'à demain.

Demain! oh belle enfant, demain brille l'aurore!
Plus d'ombre sur tes jours, plus de nuits sans sommeil;
Et souriant d'amour, à ton beau front qu'il dore,
De son plus doux rayon resplendit le soleil!

E. de S.

Digitized by Google

LE LOUP INCOMPRÉHENSIBLE.

(NOTICE).

Les grands journaux de Paris, et notamment le *Constitutionnel* ont publié dernièrement le récit effrayant des ravages et attentats inouïs qu'un loup *vraisemblablement* enragé aurait commis dans les départements méridionaux : L'appareil formidable déployé en cette circonstance par les autorités locales, les levées en masse de la garde nationale et des troupes de ligne qui se trouvaient en garnison dans les divers théâtres des atrocités de ce loup, n'ont pourtant rien de plus extraordinaire que ce qui s'est passé dans nos pays, en l'année 1755, à l'encontre d'un autre loup qui pourrait bien avoir été l'un des ancêtres de celui dont s'est occupé la presse parisienne, à en juger par les habitudes sanguinaires communes à ces deux animaux. Pour mettre à même nos lecteurs d'apprécier les liens de parenté de ces deux intéressants quadrupèdes, nous publions sur le loup de 1755, les documents historiques qui suivent et dont nul ne pourra contester l'authenticité, puisqu'ils sont déposés aux archives municipales de la cité rémoise.

DE PAR LE ROI.

CHARLES-BLAISE MELIAND, *chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finance en la généralité de Soissons.*

Il est ordonné aux syndics des paroisses de l'élection de Soissons, dans l'étendue de huit lieues à la ronde des deux côtés des chemins de Paris et de Reims, de commander tous les habitans depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante-dix ans, en état de porter armes et autres instrumens, pour monter la garde au nombre de huit; savoir : quatre avec fusils à balles, et quatre armés de fourches, hallebardes et autres instrumens, qui feront des rondes jour et nuit dans l'étendue de leur territoire, à l'effet de tuer le loup qui fait beaucoup de désordre, lesquels huit hommes seront relevés par la même quantité d'hommes une fois par jour, à midi et à minuit; et aux cas qu'ils rencontrent le loup et qu'ils ne puissent le tuer, deux desdits hommes de garde se détacheront et iront faire sonner l'alarme, pendant que les six autres poursuivront ledit loup jusqu'à ce qu'ils aient joint la garde du village dans le territoire duquel ledit loup marchera, et qu'il soit

Digitized by Google

poursuivi par un plus grand nombre jusqu'à ce que l'on puisse le joindre et le détruire ; à l'effet de quoi tous les habitans auront soin de se munir de fusils, hallebardes, fourches, broches et autres instrumens de fer, pour être toujours prêts à relever les hommes de garde, et à poursuivre ledit loup.

Seront tenus les laboureurs et autres habitans, de prêter aux hommes de garde leurs gros chiens, pour les aider à découvrir et à poursuivre ledit loup.

Pourront les laboureurs joindre tous leurs moissonneurs pour travailler ensemble, en s'arrangeant, pour qu'ils soient un jour pour l'un et un jour pour l'autre à proportion du nombre, lesquels moissonneurs ainsi assemblés, auront avec eux deux fusils et deux fourches pour leur garde, et se détacheront par deux pour escorter les femmes qui leur porteront à manger dans la campagne. —Sera le présent ordre imprimé, et copie remise à chaque syndic, et exécuté, à peine contre les refusans d'amende et de prison. —Il sera délivré à celui qui tuera le loup, et qui nous le représentera, un louis d'or.

Fait à Soissons, ce vingt-huit juillet mil sept cent cinquante-cinq.

Signé MELIAND, *et plus bas*, par monseigneur BRIAULT.

COMPLAINTE

Au sujet des malheurs arrivés dans les villages d'Acy, Ploisy, Villers-Helon, etc., proche Soissons, et sur la consternation que cause le loup, qui ne se nourrit que de chair humaine.

Sur l'air de Judith.

Approchez-vous pour écouter
Le récit des cruels ravages,
Qui sont depuis peu arrivés
Près de Soissons, c'est grand dommage!
On n'a point vu depuis longtemps
De si fâcheux événemens.

Au village d'Acy.

Une femme pour le certain
Etant sur le bord du rivage,
La bête l'a pris tout soudain,
Et lui déchira son corsage,
Tout aussitôt l'a étranglée,
Les mamelles lui a mangé.

Digitized by Google

Ce monstre rempli de fureur
Lui a dévoré les entrailles,
Les cuisses lui mangea sur l'heure,
Son fruit même, quel coup fatal!
Car enceinte elle étoit vraiment
De six à sept mois en ce tems.

Au village de Ploisy.

Une fille âgée de quinze ans
Fut surprise par cette bête,
Qui lui a dévoré les flancs,
Après lui avoir tenu tête,
Quoiqu'elle ait bien combattu,
La cruelle bête l'a vaincue.

On a trouvé son pauvre corps
En quatre parties, quel dommage!
Hélas, grand Dieu! le triste sort,
Périr à la fleur de son âge,
Ce récit nous perce le cœur
A la vue de tant de malheurs.

Un homme du village de Muret
Un jour comme il faisait de l'herbe,
Avec sa femme s'entredisoient:
Allons-nous-en crainte que la bête
Vienne pour nous jouer le tour,
Voici venir la fin du jour.

La femme s'en est allé devant
Pour y apprêter le potage,
La bête survient à l'instant
Sur l'homme, et d'abord le saccage,
Malgré tous ses efforts, hélas,
Lui a mangé les cuisses et les bras!

A Nanteuil-sous-Muret.

Un jeune garçon de vingt ans
Un jour cheminoit en campagne,
Rencontra au milieu des champs
Cette Bête alors sans épargne,
Elle se jeta sur ce garçon,
Quoique muni d'un mousqueton.

Même il a tiré son fusil
Sur cette bête abominable;
Mais l'animal tout en furie,
Sans quartier par terre l'étale,
A son col d'abord s'est jeté,
Tout aussitôt l'a étranglé.

Au village de Villers-Helon.

Une fille de vingt-deux ans
Puisait de l'eau à la fontaine,
Cette mauvaise bête en passant
L'a mordue, la chose est certaine:
Depuis ce tems elle est au lit
Dont elle n'est pas encore guérie.

Elle a resté plus de trois jours
Etant dedans son lit malade,
Quoiqu'elle ait reçu les secours.
Les chirurgiens, chose véritable,
La pharmacie y employe tout
Pour guérir la morsure du loup.

A Ecroute-dessous-Muret
Un enfant qui mangeoit la soupe,
Il n'avoit pas sept ans complets,
La Bête l'a pris dans sa route,
Le père s'en va, court aussitôt
Pour secourir son fils Pierrot.

La bête alors s'est sauvée
Tenant cet enfant dans sa gueule,
Par-dessus un mur est montée
Aussi agile qu'un écureuil,
Elle a laissé tomber l'enfant,
Qui étoit mort et non vivant.

Elle n'attaque que les humains.
Ce qui est encore remarquable,
Roule sur tous les chemins
Cette bête insatiable
Et ne touche aucuns troupeaux
Qui paissent dans les plaines et coteaux.

Digitized by Google

On a fait courir le bruit que la bête avoit été tuée par rapport à un mauvais chien tué; c'est un abus et pour vous certifier le contraire, grand malheur arrivé à une fille, âgée de treize ans, de la paroisse de Pont-Faverger, sur la rivière de Suippes, a été dévorée d'un loup le 24 septembre 1755, huit heures du matin, l'on sonna la cloche pour faire assembler le peuple, et toute la paroisse de Pont-Faverger courut après jusqu'à Auberive, et ceux d'Auberive l'ont aussi poursuivi sans pouvoir le tuer; trois autres petites filles, et une femme, furent aussi étranglées à la Neuville et Aussonce, un garçon qui s'est combattu contre ce loup il y a environ trois mois, il s'est si bien défendu, que le loup fut contraint de se cacher.

Cette bête farouche a étranglé et dévoré au moins soixante personnes aux environs de 4 à 5 lieues de Soissons, sans que nul ne puisse décider la qualité de la bête, au moyen de quoi chacun fait une histoire à sa façon. On a même fait courir le bruit que la bête avoit été tuée, il n'est pas vrai, le vendeur vous prouvera la mort de l'animal ou par la figure de la bête qu'il fera graver sur l'imprimé, ou par un certificat authentique duquel l'on ne pourra alors douter quand il sera tué. Monseigneur le duc d'Orléans, et Monseigneur le comte d'Estrée n'ont pas épargné leurs gens, ni même leurs chiens pour la destruction de cette bête incompréhensible, sans compter les nombreuses chasses qui ont été faites par les bourgeois, habitans, paroisses, aux environs de Soissons, qu'on a tiré plus de dix mille coups de fusil, sans pouvoir la détruire, sans compter les sages ordonnances et bons règlemens qui ont été donnés par monseigneur l'Intendant de Soissons à huit lieues de loin, tant sur le chemin de Soissons à Reims, que sur le chemin de Paris; ne doutez pas, mes frères, que ce ne soit un véritable fléau de Dieu qui ne provient que de la source de notre impiété, pensez-y-bien, Dieu veut être prié.

RÉFLEXION.

Considérons, Messieurs, tous ces malheurs fâcheux, que nous voyons tous les jours arriver devant nos yeux de toutes espèces, tant par mer que par terre, tantôt par des bêtes féroces qui dévorent tant de peuples, tantôt par les incendies du tonnerre, tantôt par les tremblemens de terre, tantôt par le feu naturel, tantôt par les assassins et meurtres qui se font

Digitized by Google

par quantité de brigands et de voleurs de grands chemins, d'aprésent si tellement corrompu, ne proviennent que de l'oubli de Dieu et de notre impiété. Dieu détruit les uns pour servir d'exemple aux autres, afin de nous attirer à lui comme de pauvres brebis égarées à la pénitence. Preuve bien évidente, puisque ces animaux carnassiers ne peuvent se détruire par la force des armes. Implorons le secours de Dieu Tout-Puissant, avec l'assistance de la sainte Vierge, Notre-Dame miraculeuse du Bon-Secours, et du grand saint Hubert, favori de Dieu, et par ce moyen nous apaiserons la colère de ce grand juge irrité, qui est d'apesantir sa main sur nous, si nous ne changeons de vie et faisons pénitence, et pour attirer sa sainte bénédiction.

Vous réciterez cette belle prière et oraison ci-bas à haute voix, le matin en vous levant, auparavant que de sortir de votre maison, et d'entreprendre aucun ouvrage, pour attirer de Dieu sa sainte bénédiction.

SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

Par la puissance de Dieu le Père, par la sagesse de Dieu le Fils, par la vertu du Saint-Esprit, par l'intercession de la sainte Vierge, Mère de Dieu, par l'autorité du grand saint Hubert, favori de Dieu, par l'intercession de saint Antoine de Padoue, et par les pardons et mérites de saint François et des bienheureux Didace et Salvateur, Dieu nous délivre tous de tous fâcheux malheurs, de la fièvre maligne, de la peste, de la famine, du tonnerre, des mauvaises bêtes, des gens mal intentionnés et sortilège, des embûches du diable et de la mort subite. Ainsi soit-il.

Permis d'imprimer et distribuer,

à Reims, ce 26 septembre 1755,

BERGEAT.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE.

LETTRES CHAMPENOISES.

(VII°).

Reims, 15 *mars* 1838.

MADAME,

MAIS où donc est la lettre du Cousin? Pourquoi n'avons-nous pas dans la livraison de mars, la lettre du Cousin? La Chronique y pense-t-elle? n'y a-t-il plus à Paris de fripons littéraires à flétrir, d'impudents plagiaires à démasquer, de roueries dramatiques à signaler! Et les Bouffes, et l'Opéra, et la reprise de Marion-Delorme, et le Salon, et l'Académie des Sciences morales et politiques, qui nous les contera? qui nous dira l'histoiré artistique et littéraire du mois? Ainsi parlez-vous en ce moment, Madame; ainsi parlent à la fois tous les lecteurs de la Chronique. Mais c'est que vous ne savez pas encore que le cousin Jean, le spirituel correspondant de la Chronique, s'est avisé, non par malice aucune, je vous le jure, de passer de vie à trépas. Ce triste événement date déjà de huit jours; les bords du Rhin en ont été le théâtre. C'est dans ce fleuve, que notre ami poussé par la vengeance des charlatans flagellés par lui, a laissé son esprit et sa verve critique. Donnons une larme à sa mémoire, et un moment d'attention, je vous prie, au *Journal des Jeunes Personnes*.

Cette publication, dont je n'aime pourtant pas beaucoup le titre hermaphrodite, doit son grand succès à une rédaction toujours élégante et pure, à une heureuse et constante alliance de l'agréable et de l'utile. Je ne vous en

Digitized by Google

citerai qu'un exemple, c'est ce joli sonnet de M. Ernest de Royer, publié dans la livraison de mars 1838 :

A Mademoiselle Blanche, âgée de sept ans.

Quand la cloche ici-bas vous annonçait venir,
Quand sur vous descendaient l'eau sainte et la prière,
On vous appela Blanche, et les vœux d'une mère
Confiaient à ce nom, l'espoir de l'avenir.

Blanche! c'est un beau nom que rien ne doit ternir.
Blanche! cela veut dire, en un charmant mystère,
Une enfant toujours sage, un ange sur la terre,
Une fille que Dieu nomma pour la bénir.

Blanche! ce fut jadis une reine adorée,
Qui donna Saint Louis à la France honorée.
Vous voyez, même aux rois, ce nom porte bonheur.

Mon enfant, chaque jour, à ce doux nom fidèle,
Offrez à votre mère une vertu nouvelle,
Au ciel une prière, un regard au malheur.

M. de Royer a quelquefois prêté à la Chronique de Champagne le concours de son talent, et la Chronique, tant soit peu jalouse aujourd'hui du *Journal des jeunes Personnes*, ne veut pas perdre l'occasion de s'enrichir d'une composition, dont vous apprécierez, Madame, tout le charme et la grâce.

Puisque j'en suis au chapitre des collaborateurs, je vais, dans l'intérêt de la vérité et pour l'honneur de la Chronique, dire un mot en passant à M. Jules Garinet, notre honorable et savant ami. Il est homme d'esprit, et trop désireux de l'exactitude historique, pour ne pas accepter avec plaisir la rectification d'une de ces erreurs qui échappent aux plus habiles. Or M. Jules Garinet, dans son article intitulé: la Fête de l'Ane, que vous pouvez, Madame, et que je vous conseille fort de relire au 2me volume de la Chronique, page 231, M. Garinet dit que « dans l'office de la Fête de l'Ane, la prose est suivie d'une antienne où l'acclamation des bacchanales, *Evohé*, se retrouve ». — Le fait est grave, puisqu'il prouverait que la lithurgie catholique au moyen âge avait conservé des traces de paganisme, et de quel paganisme encore! Vous savez ce qu'étaient les bacchanales, et combien peu les dames, qui se livraient à ces palpitants exercices, eussent trouvé place dans notre civilisation chrétienne. Ce n'est pas, Dieu merci! que je sois ennemi, ni de Bacchus, ni de ces joyeuses bacchanales que le siècle dernier appelait *des soupers fins;* encore moins le suis-je de ces douces et gracieuses bacchantes au visage riant, à l'œil fascinateur, sans lesquelles un festin peut bien être une orgie, mais jamais un plaisir; car je suis bon homme, peu rigoriste. et de mœurs assez faciles, mais implacable à l'endroit de l'orthodoxie catholique et historique. Donc je soutiens que, dans le passage

Digitized by Google

cité plus haut, l'auteur s'est rendu coupable de deux gros péchés. Peut-être que si je n'avais pas exercé autrefois l'harmonieuse profession de chantre, en mon village, je m'y serais laissé prendre. Grâces à mes connaissances en plain-chant et en rubrique de bas-chœur, il n'en est rien, et je m'en applaudis, pour moi, pour vous, Madame, pour la Chronique de Champagne, et pour M. Garinet. Ce que cet érudit a pris pour une antienne, n'en est pas une; ce qui lui a paru être *Evohé*, n'est rien moins que cela. Veuillez vous reporter au texte, et vous verrez que les neuf lignes latines commençant par ces mots : *Virgo hodie*, et finissant par ceux-ci *Domine, Evovæ*, ne sont ni une antienne, ni un verset, ni une phrase présentant un sens quelconque. Ce sont les neuf commencements de quatre antiennes et de cinq psaumes, une espèce de table, de programme à l'usage du choriste, qui, guidé par ces brèves indications, se reportait pour la célébration de l'office, aux divers psaumes, aux diverses antiennes qu'il devait successivement chanter. Et voilà qu'on a pu donner un sens à cette série de non-sens, on en a fait une phrase, et disons-le à la gloire de l'invention archéologique, on a trouvé de cet étrange pot-pourri une traduction, qui, je vous le jure, n'est pas trop folle. Il est vraiment dommage que tout cela soit purement fantasmagorique.

Quant à *Evovæ*, où l'on voit *Evohé*, veuillez, Madame, me donner la main, et entrons dans une sacristie, dans n'importe quelle sacristie. Voici un énorme in-folio, avec couverture en double et triple basane, coins et fermoirs en cuivre jaune. Ouvrons : c'est un Psautier, un Graduel, un Antiphonier, le nom ne fait rien à l'affaire. Feuilletons, s'il vous plaît, et voyons. A chaque page, et à la suite de chaque indication du psaume à chanter, indication qui consiste toujours dans les deux premiers mots du premier verset, que trouvez-vous ? plusieurs voyelles marchant à la file, mais sans le lien commun qui en ferait un mot. Ces voyelles si bien isolées, quoique bien voisines l'une de l'autre, sont les lettres E.U.O.U.Æ. Et cela, Madame, ne reproduit en aucune façon l'acclamation des Bacchanales, *Evohé*, mais cela sert tout bonnement à marquer l'intonation : ces cinq lettres enfin sont là plus pour l'oreille que pour les yeux. Or, je vous prie de croire qu'à l'époque où se solennisait la fête de l'Ane, les signes musicaux du plain-chant étaient les mêmes qu'aujourd'hui, et que cette petite société de personnages alphabétiques, dont M. Garinet compose une seule et même bacchante, n'ont jamais cessé d'être cinq individus parfaitement distincts, et surtout parfaitement étrangers au culte du dieu des vendanges.

Je ne puis guère vous parler de M. Jules Garinet, qui, malgré mes critiques, n'en est pas moins un savant distingué, sans me rappeler le livre intitulé *La Boutique du Pape*, et, à propos de ce livre, Messire Martin Luther, le fougueux apôtre de la réforme en Allemagne. Chacun sait que ledit moine défroqué épousa la non moins défroquée religieuse Catherine Bawr, et que de ce mariage naquirent plusieurs enfants. Le dernier de cette race, Joseph-Charles Luther, qui habite la Bohême, s'est avisé au mois de novembre dernier, d'abjurer l'hérésie dont il est le fils, et de rentrer dans la foi catholique. C'est là un rapprochement plus

Digitized by Google

curieux, qu'inquiétant pour le protestantisme, qui pourtant a voulu y voir une singularité offensante. Peut-être la conversion de Joseph-Charles Luther n'est-elle pas l'une des moindres causes de cette récrudescente intolérance avec laquelle Sa Majesté Prussienne s'est avisée de persécuter son ancien collègue à la diète Impériale, l'archevêque, jadis Electeur, de Cologne. Ces marquis de Brandebourg sont certes plus fidèles à leur origine que Joseph-Charles Luther ne l'est à la sienne. Ils sont, comme ce dernier, les héritiers d'un moine défroqué, mais qui, moins probe que Martin Luther, sut, pendant que celui-ci prêchait, se donner à lui-même le duché de Prusse, dont il n'était que le dépositaire usufruitier. Le principe a produit ses conséquences, et à l'exception peut-être du moulin de Sans-Souci, je ne sache pas que MM. de Brandebourg se soient jamais refusé le plaisir de prendre et retenir le bien d'autrui. Puis voilà que la guerre d'agrandissement territorial étant devenue impossible, leur ardeur envahissante les arme aujourd'hui contre les consciences et contre la logique. Car je vous le dis, Madame, et je vais vous le prouver, la violence du cabinet de Berlin contre l'archevêque de Cologne, n'est pas seulement un acte de la plus révoltante intolérance, c'est encore et surtout une monstrueuse absurdité.

Comme c'est un dogme fondamental pour les catholiques, que, hors de la foi de l'Eglise Romaine, nulle âme ne sera trouvée digne du salut éternel, c'est aussi une croyance et presqu'un dogme pour les protestants, que le salut est également possible dans toutes les communions chrétiennes. Evidemment il résulte de-là qu'autant un catholique doit attacher de prix à ne pas grossir le nombre des chrétiens dissidents, autant il importe peu à un protestant que la famille catholique se recrute et s'augmente. Aussi ne vois-je pas bien clairement ce qu'a de blessant pour des consciences luthériennes ou calvinistes, cette règle ancienne et inflexible de l'Eglise Romaine, qui, en cas de mariage entre catholique et protestant, n'accorde la bénédiction nuptiale que sous la condition formelle acceptée par les contractants, que tous les enfants à naître seront élevés dans la foi du St-Père. Rien de plus conséquent, rien de moins intolérant que cette condition. C'est là tout ce que voulait M. le baron de Droste, à Cologne, c'est là ce qu'il ne lui était pas permis de ne pas vouloir. Vous voyez d'ailleurs, Madame, que les communions protestantes et le gouvernement prussien sont tout-à-fait sans intérêt dans la question ; et cependant l'archevêque a été par violence enlevé de sa demeure et privé de sa liberté, et cet acte d'une despotique intolérance, cette lâche et inexplicable vexation est encore à réparer.

Mais quittons l'Allemagne et les discordes religieuses ; après le roi de Prusse et ses absurdités, je veux vous présenter M. Jean Nabonne et ses alexandrins. M. Jean Nabonne est un perruquier, peu connu encore dans la république des lettres. Maître Adam, le joyeux menuisier de Nevers, appelait ses chansons ses chevilles ; dirons-nous que les vers de M. Jean Nabonne, sont ses crêpés, ses tresses, ses cadenettes. Je ne sais. Toujours est-il qu'il vient de publier quelques cents vers à la mémoire du grand homme, lesquels vers frisent bien un peu la mauvaise prose, et ne ressemblent pas mal, dans leur ébourrifure, à une ample

Digitized by Google

perruque *Louis XIV*, dans laquelle de jeunes chats se seraient ébattus. Ce n'est pas qu'on n'y démêle parfois certains mouvements de verve, et voici entre autres un passage que je tiens à vous citer. Ne me grondez pas, ce sera le seul. Il s'agit de l'habit du grand homme.

Noble habit que partout l'univers admira,
Tu fus présent au plus fort des combats;
Bravant tous les dangers, les pluies et les vents,
La neige et les climats de ces sables brûlants.
Ils t'ont bien mutilé dans ces sinistres guerres;
Tu fus percé devant, mais jamais par derrière.
N'ayant jamais voulu ni brillant, ni éclat,
Pour être dans le goût de ce grand potentat.
Tu servis plusieurs fois de fine tabatière;
En le voyant priser tu ne pouvais leur plaire!
Ils pensaient que souvent les suites du tabac
Pourraient bien les forcer à mettre bas leur sac!!!

Après cette tirade, n'allez pas dire que M. Jean Nabonne ne fera pas la barbe à Racine, ni la queue à Victor Hugo; contentons-nous du mot de Voltaire à l'auteur du *Tremblement de terre de Lisbonne :* faites des perruques, M. Nabonne, faites des perruques.

Notre Reims, tant sifflé jadis pour sa stérilité intellectuelle, entre aujourd'hui à pleines voiles dans le mouvement littéraire de l'époque. Depuis quinze jours, la publicité a triplé son action dans notre ville. L'*Industriel* paraît six fois par semaine au lieu de trois, et en face de lui s'est posé un rival qui, trois fois la semaine, vient lui dire son fait. Ce rival n'a pas pris un nom bien pompeux; dans sa modestie de patriotisme local, il s'intitule bonnement le *Journal de Reims*. Je ne puis, ou ne veux, quant à présent, parler que de son titre; c'est un nouveau-né qui a besoin encore de ménagements délicats: laissons-le grandir, si grandir il peut, et nous verrons bien. Je me borne à lui souhaiter la même prospérité qu'à son aîné, l'*Industriel de la Champagne*.

Je ne vous parlerai pas aussi légèrement de Frédérick Lemaître.—Je l'ai vu, je l'ai admiré, il me semble le voir, et l'admirer encore. L'impression que produit sur toute âme qui sent et qui vit, le talent fougueux et mobile de ce grand comédien, peut bien sans doute s'allanguir avec le temps, mais non s'effacer jamais. Je n'ai certes pas envie d'analyser ici le jeu si habile et si entraînant de Frédérick; il me faudrait, pour cela, analyser tout haut mes propres sensations, et ce récit de moi-même n'appartient qu'à l'intimité d'une correspondance toute confidentielle, qui n'aurait, Madame, que vous seule pour lectrice. Le public de Reims, s'il voulait bien s'initier aux sublimes émotions de l'art, le serait depuis huit jours par le génie de Frédérick. Mais le digne et bon public reste impassible et presque froid sous l'influence de ce drame vivant, sous l'influence passionnée de l'artiste prédestiné à animer du feu divin un peuple

Digitized by Google

quelconque de statues plus ou moins patentées. A peine a-t-il excité l'enthousiasme de la surprise; c'est à désespérer de nous!

Je dois pourtant avouer que, sous un autre rapport, l'esprit local est en progrès. Nos concerts, trop rares il est vrai, ont obtenu cet hiver un éclatant succès, un succès constaté par la vogue et la foule, un succès légitime et bien acquis. La dernière soirée, si remarquable à tant de titres, m'a laissé un bien doux souvenir, celui de mademoiselle C. B., rehaussant par le prestige de son beau talent musical, une délicieuse pièce de vers de notre collaborateur Théodore Carlier. L'inspiration du poète, déjà si belle et si pure, s'était embellie encore de tout le charme d'une composition suave, et d'un chant gracieux. Deux nobles intelligences s'étaient rencontrées et s'étaient comprises; deux talents généreux se présentaient brillants de l'éclat l'un de l'autre; un tel spectacle est peut-être le plus beau qu'il soit donné à l'artiste d'offrir et d'admirer.

En vous parlant de nos concerts et du public élégant qu'ils réunissent, je me sens comme entraîné malgré moi à vous parler aussi de ce public plus énergiquement joyeux, mais non moins agréable, dont la spirituelle folie anime nos bals masqués. Si la danse n'a plus ce caractère religieux dont l'entouraient les cultes antiques, même celui d'Israël, si, par des motifs d'une sainte et louable austérité, nous l'avons bannie de nos temples, elle n'a pas cessé pour cela d'avoir le divin caractère de l'art, et d'être une source féconde d'inspirations pour ce peintre comme pour le poète. A mon âge, Madame, on danse peu, mais on aime encore à voir se dérouler, en cadences rapides, en groupes voluptueux, les chœurs harmonieux et décents, qu'enlève la pétulante magie de la musique, et qu'anime le plaisir, si voisin du bonheur. Je partage votre profond dégoût pour ces bals masqués où l'orgie se rue en bravades obscènes, où le masque ne couvre que l'ivrognerie et la luxure, où l'esprit et la grâce seraient objets de contrebande. Dieu nous garde tous de pareils plaisirs! Mais je me réserve pour ces bals masqués, où se déploie une galanterie de bon goût; où l'aimable folie s'agite d'accord avec la décence, les belles manières et un ton délicat; où enfin la liberté et les hardiesses du masque pétillent en ingénieuses saillies, en élégantes joyeusetés. Voilà le bal masqué comme je le conçois; le voilà comme nous l'ont fait les commissaires de la salle Besnard. Les masques, surtout ceux de l'autre sexe sont seulement priés de ne pas oublier que, quand on n'a plus le charme de la physionomie, il faut avoir celui de l'esprit, de la verve et de la gaîté.

Ce sont là, Madame, des dons précieux qu'on n'a pas à vous souhaiter, et que ne cesse d'admirer en vous, avec le petit nombre d'élus admis dans votre intimité,

Votre vieux et empressé serviteur,

JEAN SINICE.

REPRÉSENTATION DE FRÉDERICK. — Pendant son séjour à Reims, Fréderick a donné six représentations. On l'a vu dans *Richard Darlington* et dans *Trente*

Digitized by Google

années de la vie d'un Joueur, deux créations d'un genre fort différent, et dans chacune desquelles Frédérick se montre excellent comédien : monstruosités morales qui du moins peuvent avoir le mérite de porter l'effroi dans l'âme des ambitieux et des joueurs. *Kean*, et la *Tour de Nesle* nous ont été donnés deux fois : *Kean* à la demande de l'artiste, et la *Tour de Nesle* à celle du directeur. Dans tout cela, le public a été peu consulté. Frédérick avait encore à se faire voir à nous dans *la Fiancée de Lammermoor* et dans *la Mère et la Fille*, deux pièces qui lui ont mérité les plus beaux triomphes : mais ces deux pièces n'étaient pas montées, et exigeaient trop d'étude ou de dépenses de mise en scène. On avait bien demandé l'autorisation de jouer *Robert-Macaire*, ce type moral de notre très immorale époque, ou si l'on aime mieux cet immoral type de notre époque très morale ; mais l'autorisation n'est pas venue, ou s'est si bien fait attendre, que l'impatient artiste plie bagage, et nous laisse le regret de ne pas l'avoir vu dans sa plus surprenante création. — Mademoiselle Athala Beauchesne que le hasard ou des circonstances étrangères au théâtre avaient amenée à Reims, a bien voulu seconder Frédérick dans une de ses représentations, la seconde de *Kean*. Mademoiselle Athala Beauchesne est une des plus jolies actrices de Paris, aussi le public de Reims lui a-t-il su gré de la bonne grâce qu'elle a mise à nous montrer sa jolie figure et son jeu plein de convenance : car mademoiselle Athala n'est pas seulement jolie femme, c'est encore une des meilleures actrices du théâtre des Variétés, qui, à la vérité, a toujours plus recherché la beauté que le talent dans ses actrices. Mademoiselle Athala a joué le rôle d'Anna Damby avec moins de naturel et de sensibilité peut-être que madame Lefebvre, mais avec plus de noblesse et de chaleur. Madame Lemaître, qui est venue rejoindre son mari, a voulu également nous montrer ce qu'elle serait comme comédienne, si depuis longtemps elle n'avait quitté le théâtre : le rôle de Marguerite de Bourgogne dans la *Tour de Nesle*, est un rôle aussi long que pénible. Madame Lemaître, malgré des intonations et des gestes qui rappellent un peu l'ancien mélodrame, a cependant eu d'heureuses inspirations et des mouvements qui décèlent la véritable artiste.—L'espace nous manque pour donner un compte plus détaillé de ces représentations, dont le public avait réellement besoin pour lui faire prendre patience jusqu'à Pâques, époque de l'expiration de l'année théâtrale. — Le bruit court que la troupe de M. Nestor sera complètement renouvelée pour l'année qui bientôt commencera.

Digitized by Google

HISTOIRE.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

L'HISTOIRE DE CHAMPAGNE.

LES COMTES DE CHAMPAGNE.

(Suite)

Tandis que les comtes de Champagne, suivant l'héroïque impulsion d'un siècle qu'ils illustraient par leur bravoure et leur magnificence, s'en allaient à la Terre-Sainte, conquérir des royaumes et venger l'honneur du nom chrétien, leur cour, la plus brillante de l'Europe, n'avait pas cessé d'être, sous la régence de Marie de France, le rendez-vous des arts et des lettres, l'élégant séjour de la galanterie, le théâtre des luttes gracieuses de la *gaye science*. Troyes, centre de l'unité politique, siége de cette justice souveraine à l'ombre de laquelle germaient les idées d'ordre et de liberté répandues dans le corps social par tant d'actes d'affranchissement, par tant de chartes de communes, Troyes pouvait envier à Provins, devenu la demeure d'affection des enfants de Henri le Libéral, cette fameuse cour

Digitized by Google

d'amour, cour souveraine aussi, galant aréopage, où soixante nobles dames siégeant sous la présidence de la comtesse de Champagne, décidaient, dans des arrêts solennels, de toute question littéraire, de tout débat amoureux.

La Gascogne, le Languedoc, la Flandre et la Provence, la Provence surtout, cette terre de prouesse et de poésie, eurent leurs cours d'amour, et les règlements et sentences émanés d'elles jouirent d'une haute autorité. Mais sur la fin du XIIe siècle, aucune n'eut plus d'influence sur les mœurs, plus d'importance littéraire, que celle de Champagne, dont les décisions faisaient jurisprudence pour toutes les autres.

Ce fut une institution bizarre que celle de ces parlements féminins, où les rapports nécessaires et les relations accidentelles d'un sexe à l'autre étaient savamment étudiés, subtilement et parfois éloquemment discutés, puis souverainement déterminés. « A cette époque, ainsi que déjà nous l'avons fait observer (1), l'égalité civile de l'homme et de la femme, d'accord avec l'égalité spirituelle proclamée par le christianisme, semble avoir été, sinon un droit, du moins un fait public assez général..... Les études du Droit Romain, fortifiées de quelques textes apostoliques, n'avaient point encore constitué l'état civil de la femme, ainsi qu'il l'a été depuis, et le peu que les coutumes avaient réglé à cet égard, porte l'empreinte profonde de l'esprit d'indépendance personnelle dont elles sont sorties ». Les cours d'amour furent l'expression la plus hardie de cette naturelle indépendance de la femme, qui, liée à jamais au sort d'un époux de par l'Eglise et les nécessités sociales, cherchait encore dans les prescriptions du Code amoureux, et dans l'autorité des arrêts rendus au nom de ce code, à ressaisir, avec son libre arbitre, son individualité absorbée. Et qu'on ne croie pas que ce fut là simplement une invention d'agréable passe-temps, un jeu d'esprit, une fantaisie ingénieuse; les cours d'amour furent des établissements sérieux. Pendant un siècle et demi, leur galante activité lutta non sans succès contre les austères vérités de la morale, et celle-ci ne sortit enfin triomphante dans les mœurs et dans les lois, que par la puissance progressive du sentiment religieux soutenu de toute l'énergie virile des dispositions du droit écrit. Sanctionnée par l'opinion, l'influence de ces tribunaux fut immense. Les plus secrets mouvements du cœur, les délicatesses les plus exquises de la pensée, les tendres écarts de l'imagination, les plus doux mystères de l'intimité, et toute cette vie psychologique, qui s'étiole et qui meurt dès que le grand jour la vient frapper, furent soumis à une législation positive, à des règles certaines, à une juridiction

(1) *Chronique de Champagne.* Tome II, pages 159 et 160.

Digitized by Google

officielle. Nos mœurs publiques et privées subissent aujourd'hui encore l'action prolongée, quoique bien affaiblie, de ces curieuses institutions; et si, malgré l'atteinte profonde portée à notre civilisation française par les corruptions du XVIIIe siècle, et par le positivisme du XIXe, les femmes sont encore parmi nous entourées d'hommages, d'égards respectueux, de soins attentifs, c'est qu'à notre insçu peut-être, fidèles à ces nobles traditions qu'accepte avidement tout esprit délicat, nous voulons, par une sorte de soumission instinctive *au règlement d'amour*, offrir de généreuses compensations aux froides impassibilités de la loi.

La grande occupation des troubadours et des trouvères fut la théorie d'amour; la *gaye science* fut surtout la science de la galanterie. « Dans les jeux spirituels des troubadours, dit le regrettable et savant Raynouard, on distinguait le talent de soutenir et de défendre des questions délicates et controversées, ordinairement relatives à l'amour. L'ouvrage où les poëtes exerçaient ainsi la finesse et la subtilité de leur esprit, s'appelait Tenson, du latin *contensionem*, *dispute*, *débat*; on lit dans le comte de Poitiers (1) :

E si m partetz un juec d'amor
No sui tan fatz
No sapcha triar lo melhor.

« Et si vous me proposez un jeu d'amour, je ne suis pas assez sot que de ne pas choisir la meilleure question. » Mais ces Tensons, nommés aussi jeux-partis, mi-partis, auraient été des compositions aussi inutiles que frivoles, si quelque compagnie, si une sorte de tribunal n'avait eu à prononcer sur les opinions des concurrents. » Telle fut en effet la mission des cours d'amour. « Les Tensons, dit Nostradamus, estoyent disputes d'amours qui se faysoyent entre les chevaliers et dames poëtes, entreparlants ensemble de quelque belle et subtille question d'amours, et où ils ne s'en pouvoyent accorder, ils les envoyoyent, pour en avoir la diffinition, aux dames illustres présidentes, qui tenoyent cour d'amour ouverte et planière..... et là-dessus en faisoyent arrests qu'on nommoyent LOUS ARRESTS D'AMOURS.» Souvent les troubadours vinrent en personne, devant la cour assemblée, discuter avec grande courtoisie et loyauté les questions en litige, et faire assaut d'esprit, de talent et d'ingénieuses saillies, dans ces galantes controverses déférées au suprême arbitrage de la grâce et de la beauté. Ainsi les cours d'amour devenaient les écoles de la politesse et du bon goût, les sources fécondes de la littérature nationale, et préparaient à une civilisa-

(1) Guillaume IX, comte de Poitiers et d'Aquitaine, le plus ancien des troubadours connus, vivait en 1070.

Digitized by Google

tion plus avancée ce vernis d'élégance et ces aimables artifices de langage, qui prêtent aux relations sociales tant d'aisance et de charme.

Le code amoureux, révélé par le Roi d'Amour à un preux chevalier qui en fit la conquête en le détachant d'une perche d'or à laquelle il était suspendu, sans doute par art magique, dans le palais d'Artus, contenait trente et un articles. Nous les traduisons ici, parce que cette série de maximes, dont quelques-unes pourtant sont bien un peu mal sonnantes, nous paraît le résumé le plus complet et le plus intelligent, le tableau le plus animé et le plus vrai de la vie intime aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. En réfléchissant sur l'ensemble et sur chacun des textes du Code d'Amour, on saisit mieux la juste portée de cette littérature du moyen âge, satyrique dans Bocace, passionnée dans Pétrarque, et toujours naïvement galante dans les écrivains antérieurs au XVIe siècle; on y trouve la raison de ces éternels et, dit-on, platoniques amours dont les romans de chevalerie empruntèrent à la société d'alors les modèles héroïques, et dont les types les plus purs, dans la vie réelle, furent Héloïse et Abeilard, la dame de Fayel et le châtelain de Coucy, et, longtemps après eux, Pétrarque et Laure.

CODE D'AMOUR (1).

1. Le mariage n'est pas une excuse légitime contre l'amour.
2. Qui ne sait céler, ne sait aimer.
3. Nul ne se doit lier par deux attachements à la fois.
4. L'amour ne peut que toujours ou croître ou diminuer.
5. Le plaisir, s'il n'est consenti, est sans saveur.
6. L'homme ne sait aimer qu'après l'âge de l'adolescence.
7. Une viduité de deux ans sera observée par l'amant survivant à l'amant défunt.
8. Nul, sans raison excessivement grave, ne doit être privé de l'amour de son choix.

(1) 1. Causa conjugii ab amore non est excusatio recta.
2. Qui non celat amare non potest.
3. Nemo duplici potest amore ligari.
4. Semper amorem minui vel crescere constat.
5. Non est sapidum quod amans ab invito sumit amante.
6. Masculus non solet nisi in plenâ pubertate amare.
7. Biennalis viduitas pro amante defuncto superstiti præscribitur amanti.
8. Nemo, sine rationis excessu, suo debet amore privari.

Digitized by Google

9. Nul ne peut aimer qu'en se laissant aller à l'inspiration d'amour.

10. L'amour et l'avarice n'habitent jamais ensemble.

11. Il convient peu d'aimer celles que le scrupule porte au mariage.

12. Le véritable amant ne recherche point d'autres embrassements que ceux de sa maîtresse, si ce n'est pour complaire à celle-ci.

13. Rarement on voit durer un amour divulgué.

14. La facilité des jouissances enlève à l'amour tout son prix, leur difficulté l'augmente.

15. L'amant change de visage à la vue de celle qu'il aime.

16. A l'aspect soudain de l'objet aimé, le cœur de l'amant se trouble.

17. Tout nouvel amour chasse l'ancien.

18. La loyauté rend tout homme digne de l'amour.

19. Quand l'amour s'attiédit, bientôt il s'éteint et rarement se rallume.

20. Le sincère amant est timide.

21. Une jalousie véritable accroît toujours le besoin d'aimer.

22. Quand le soupçon se glisse entre amants, une ardeur inquiète se mêle à l'amour et l'augmente.

23. Celui que tourmentent des pensées d'amour perd l'appétit et le sommeil.

24. Le véritable amant est, dans toutes ses actions, préoccupé de la pensée de l'objet aimé.

25. Entre deux amants, l'un ne trouve d'heureux que ce qu'il sait plaire à l'autre.

9. Amare nemo potest, nisi qui amoris suasione compellitur.
10. Amor semper ab avaritiæ consuevit domiciliis exulare.
11. Non decet amare quarum pudor est nuptias affectare.
12. Verus amans alterius nisi suæ coamantis ex affectu non cupit amplexus.
13. Amor rarò consuevit durare vulgatus.
14. Facilis perceptio contemptibilem reddit amorem, difficilis eum carum facit haberi.
15. Omnis consuevit amans in coamantis aspectu pallescere.
16. In repentinâ coamantis visione, cor tremescit amantis.
17. Novus amor veterem compellit abire.
18. Probitas sola quemcumque dignum facit amore.
19. Si amor minuatur, citò deficit et rarò convalescit.
20. Amorosus semper est timorosus.
21. Ex verâ zelotypiâ affectus semper crescit amandi.
22. De coamante suspicione perceptâ zelus intereà et affectus crescit amandi.
23. Minus dormit et edit quem amoris cogitatio vexat.
24. Quilibet amantis actus in coamantis cogitatione finitur.
25. Verus amans nichil beatum credit, nisi quod cogitat amanti placere.

Digitized by Google

26. L'amour ne devrait rien refuser à l'amour.

27. Deux amants véritables ne se peuvent rassasier des douceurs l'un de l'autre.

28. Entre deux vrais amants, l'inquiétude doit naître au plus léger indice.

29. Il n'aime pas, celui que fatigue l'excès du bonheur.

30. L'amant véritable a toujours, et sans interruption présente à la pensée l'image de celle qu'il aime.

31. Rien n'empêche qu'une femme ne soit aimée de deux hommes, ni qu'un homme ne soit aimé de deux femmes.

Tels étaient les axiômes dont les arrêts des cours d'amour ne furent que les corollaires, telles les règles incontestées par lesquelles deux amants jugeaient de la valeur et de l'étendue de leurs sentiments réciproques, ou faisaient décider, par sentences expresses, tout débat élevé sur la nature de leurs rapports mutuels et de leurs droits l'un sur l'autre. La sanction des jugements rendus se trouvait dans l'implacable puissance de l'opinion, et nul ne se pouvait soustraire à l'effet de la sentence, sans faire tache à son blason, sans encourir le mépris public et les dédains de ses pairs. « Que celui qui enfreindra les ordonnances de la cour soit pour jamais frustré de tout espoir d'amour; qu'il demeure à jamais méprisable et méprisé dans toute assemblée de dames ou de chevaliers, et si quelque dame osait violer ce statut, et octroyer le don d'amour au coupable, qu'elle subisse les mêmes peines, et soit pour toujours odieuse à toute honnête femme (1). » Protégés par cette redoutable formule, et placés ainsi sous la garantie d'une sorte d'excommunication, qui mettait les contrevenants au ban de la chevalerie, les arrêts obtinrent une autorité qu'il n'était ni facile, ni prudent de braver. Leur publicité d'ailleurs était rapide et sûre. Les cours

(1) ..... Ut ulterius omni amoris spe frustratus existat, et in omni dominarum sive militum curiâ, contumeliosus cunctis ac contemptibilis perseveret. Si verò aliqua mulier dominarum fuerit ausa temerare statuta, suum ei puta largiendo amorem, eidem semper maneat obnoxiæ pœnæ et omni probæ feminæ maneat exindè penitus inimica.

26. Amor nichil posset amori denegare.
27. Amans coamantis solatiis satiari non potest.
28. Modica præsumptio cogit amantem de coamante suspicari sinistra.
29. Non solet amare quem nimia voluptatis abundantia vexat.
30. Verus amans assiduâ, sine intermissione, coamantis imagine detinetur.
31. Unam feminam nichil prohibet à duobus amari et à duabus mulieribus unum.

Digitized by Google

se les notifiaient l'une à l'autre; puis ils se répandaient portés de châteaux en châteaux, proclamés dans les tournois, racontés et célébrés en tout lieu, dans les chansons des troubadours, dans les récits des pélerins.

André le Chapelain (1), cité par Raynouard qui nous sert ici de guide, rapporte neuf arrêts d'amour rendus par la cour de Champagne. Nous n'en citerons qu'un seul, mais bien remarquable par sa singularité, bien propre surtout à déterminer les tendances d'une institution, qui, de la meilleure foi du monde, plaçait l'adultère sous la garde de l'honneur chevaleresque. Une requête sur cette question: « le véritable amour est-il compatible avec le mariage (2) », est présentée à Marie de France, comtesse de Champagne. La cour est aussitôt convoquée, « cette cour, selon l'expression de Nostradamus, planière et ouverte, pleine d'immortelles louanges, aornée de nobles dames et de chevaliers du pays, pour avoir déterminaison d'icelle question. » Soixante belles dames, toutes vêtues de riches étoffes vertes, se réunissent au palais de Provins, dans l'une de ces salles, dont les murailles ornées de merveilleuses peintures, devenaient cinquante ans plus tard comme de gigantesques tablettes, sur lesquelles Thibault IV inscrivait, en fresques élégantes, ses plus beaux dits, ses plus douces chansons. Tandis qu'au dehors, les trouvères et servants d'amour, les pages et bacheliers, les pélerins et jongleurs attendent impatients le résultat des délibérations du galant tribunal, la cour rend l'arrêt suivant :

« Nous disons et assurons, par la teneur des présentes, que l'amour ne peut étendre ses droits sur deux époux. En effet, les amants s'accordent tout mutuellement et gratuitement, sans être contraints par aucun motif de nécessité, tandis que les époux sont tenus par devoir de subir réciproquement leurs volontés, et de ne se refuser rien les uns aux autres.

Que ce jugement, que nous avons rendu avec une extrême prudence, et d'après l'avis d'un grand nombre d'autres dames, soit pour vous d'une vérité constante et irréfragable. Ainsi jugé, l'an 1174, le 3e jour des Kalendes de mai, indiction VIIe (3). » (*Traduction de Raynouard*).

(1) Son livre, dans le manuscrit conservé à la bibliothèque royale, est ainsi intitulé : « Hic incipiunt capitula libri de arte amatoriâ et reprobatione amoris ». Voici le second titre qui vient après la table des chapitres : « Incipit liber de arte amandi » et de reprobatione amoris, editus et compillatus à magistro Andreâ Francorum » aulæ regiæ capellano, ad Galterium amicum suum, cupientem in amoris exercitu » militare : in quo quidem libro, cujusque gradus et ordinis mulier ab homine cu- » jusque conditionis et status ad amorem sapientissimè invitatur ; et ultimo in fine » ipsius libri de amoris reprobatione subjungitur. »

(2) Utrùm inter conjugatos amor possit habere locum ?

(3) Dicimus enim et stabilito tenore firmamus amorem non posse inter duos jugales suas extendere vires, nam amantes sibi invicem gratis omnia largiuntur,

Digitized by Google

Cet arrêt, dont la portée n'est certes pas équivoque, fit jurisprudence, et l'on voit, quelque temps après, la reine Eléonore, jugeant en sa cour d'Aquitaine, décider que, conformément au statut de la comtesse de Champagne, une dame ayant épousé son amant, l'amour entre eux cesse de plein droit, et qu'en conséquence la dame sera tenue d'accorder son amour au chevalier qui l'en requiert à juste titre. Une sentence analogue de la vicomtesse de Narbonne porte que l'amour entre ceux qui ont été mariés, s'ils sont ensuite séparés par le divorce, ne sera pas réputé coupable, qu'il sera même honnête.

Nous sommes bien loin du beau temps des cours d'amour; nous nous croyons bien libres des étranges doctrines consacrées par ces institutions presque fabuleuses aujourd'hui, et voilà pourtant trois arrêts dont la société actuelle subit encore le préjugé. Car nous ne sommes que les dociles justiciables de la comtesse de Champagne, de la reine Eléonore, de la vicomtesse de Narbonne, quand malignement nous prétendons reconnaître deux époux à leurs froideurs mutuelles, quand nous poursuivons de sarcasmes le mari suspect d'être amoureux de sa femme, quand, dans nos habitudes de salon, nous interdisons, sous peine de ridicule, toute assiduité entre époux, quand enfin au bal, au jeu, dans les festins, il est de convenance de toujours séparer ceux qu'unit le lien conjugal. Ainsi les cours d'amour n'expliquent pas seulement la littérature, les arts, les mœurs du moyen âge; elles nous révèlent aussi l'esprit et l'origine de ces préjugés obligeants, de ces conventions gracieuses, de ces bienveillants usages, qui, depuis lors et jusqu'à nous, ont constitué la politesse, la galanterie, les belles manières, et tout cet échafaudage d'élégants mensonges, qui s'appelle le bon ton.

Marie de France, qui, après la mort d'Henri Ier, avait gouverné avec tant d'éclat et non sans gloire, le comté de Champagne, pendant la minorité et le séjour en Palestine d'Henri II, mourut un an après l'avènement de Thibault III. Ce prince épousa en 1199, Blanche, fille de Sanche le Sage, roi de Navarre, et peut-être fut-ce à l'occasion de ce mariage, qu'il indiqua, sur la fin de novembre de cette même année, au château d'Escry, aujourd'hui Asfeld, sur la rivière d'Aisne, ce tournoi, dont tous les

nullius necessitatis ratione cogente; jugales verò mutuis tenentur ex debito voluntatibus obedire, et in nullo seipsos sibi ad invicem denegare.....

Hoc igitur nostrum judicium, cum nimiâ moderatione prolatum, et aliarum quamplurium dominarum consilio roboratum, pro indubitabili vobis sit ac veritate constanti.

Ab anno M. C. LXXIV. tertio Kalend. Maii, indictione VII.

Digitized by Google

historiens ont conservé la mémoire, et qu'illustra l'éloquence du célèbre Foulques de Neuilly.

Les tournois, que la civilisation du moyen âge substitua aux combats de gladiateurs et aux luttes olympiques, paraissent être d'origine germanique ou franke. Sous le règne de Louis le Débonnaire, en présence de ce prince et de sa cour, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, une joûte a lieu entre les guerriers Béro et Samilon, joûte dont l'issue devait être mortelle; car parmi l'éclat de cette fête, au milieu de l'enceinte splendidement décorée, se trouve une bierre vide. Plus tard, vers l'an 843, Louis le Germanique et Charles le Chauve, président et prennent part à des combats simulés; mais là point de meurtres, point de vengeance à assouvir, point de cercueil attendant sa proie. Déjà l'esprit chevaleresque animait ces guerres pacifiques, où la courtoisie des assaillants brillait à l'égal de leur valeur et de leur intrépidité. En 1066, Geoffroy de Preuilli, gentilhomme du pays d'Anjou, qui fut moins l'inventeur que le législateur des tournois, réunit en un code, les coutumes reçues dans ces exercices militaires; chaque évolution devient l'objet d'une règle certaine, chaque forme est arrêtée et définie, chaque circonstance prévue et déterminée. Mais jusque-là les hommes seuls paraissent dans ces réunions guerrières, et ce qu'elles ont conservé de leur primitive et sauvage rudesse ne s'est point encore entièrement effacé. C'est seulement sur la fin du XIIe siècle, quand l'influence des femmes et l'autorité des cours d'amour s'interposent dans les tournois, que l'institution arrive à toute sa perfection poétique. Alors l'esprit, la générosité, la grâce qu'anime une galanterie délicate, embellissent ces fêtes merveilleuses, où la vigueur, la souplesse et l'énergie, dépouillant sans s'affaiblir, l'âpreté farouche et inintelligente de la force brutale, se spiritualisent en quelque sorte, sous le charme puissant des inspirations amoureuses et du besoin de plaire. Dès qu'un tournoi est proclamé, aussitôt que les hérauts et poursuivants d'armes en ont répandu la nouvelle, et fait connaître l'époque et le lieu, des royaumes entiers s'émeuvent et s'agitent; de tous les points accourent les chevaliers avec grand train de chevaux, d'écuyers et de varlets; les dames et damoiselles en grand et superbe équipage, suivies de la foule des ménestrels et jongleurs; puis les troubadours et romanciers, dont les chansons et les glorieux récits immortaliseront les noms des vainqueurs.

Après les savantes recherches de Sainte-Palaye, après la description fidèle qu'a donnée Walter Scott dans Ivanhoé, il nous siérait mal de tenter ici le tableau circonstancié d'un tournoi. Mais nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux l'éloquent et naïf récit d'un chroniqueur du XIIIe siècle, témoin oculaire des faits qu'il raconte. C'est à l'historien

Digitized by Google

du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel (1), que nous empruntons le passage suivant :

« Le jour étoit sur le point de paroître. On donne peu de temps au sommeil, car les hérauts, déjà sur pied, parcourent les hôtels en criant aux chevaliers de se rendre à l'église, ce qu'ils firent avec empressement. De tous côtés on voit leurs varlets vivement occupés à seller, brider et harnacher les chevaux, à nettoyer et polir les écus, on n'entend qu'un bruit confus de voix animées; les destriers hennissent, les trompettes retentissent par toute la ville. Après la messe, les dames s'empressent d'aller prendre leurs places sur les gradins pour examiner les chevaliers qui doivent combattre pour l'honneur et la beauté. Les parures élégantes et magnifiques, éclatantes d'or, d'argent, de pourpre, brillent dans les galeries, et rehaussent encore l'éclat de la beauté des dames.

Le noble et généreux comte de Limbourg voulut ouvrir la joûte contre le preux et vaillant bachelier Gauthier de Sorel. Le duc, richement équipé, s'avance rapidement dans la carrière. Ses armes étoient d'argent au lion de gueule, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé et couronné d'or, et lampassé d'azur. Gauthier, de son côté, portoit de gueule à deux léopards d'argent posés l'un sur l'autre, et montoit un excellent destrier. Tous deux la lance au poing, s'avancent au milieu des rangs en pressant leurs chevaux de l'éperon. On admire la violence du choc, et ils brisent leurs lances jusqu'à la poignée, mais tous deux sont restés fermes sur la selle, et ils se dépassent tranquillement. Ils rompent encore deux lances avec la même vigueur.

Le comte de Namur s'avance ensuite d'un air assuré, monté sur un cheval roux, et portant en tête un heaume brillant d'or, surmonté d'un lion de sable armé et lampassé de gueule. Sa contenance est vraiment superbe, et c'est un brave guerrier. Mais l'intrépide chevalier qui va joûter contre lui, n'a pas, à mon avis, une tenue moins belle, ni de moins agréables manières. Son écu, de deux pièces, est fascé de vair et de gueule. On entend les hérauts crier : « Saint-Georges! Voici le bon Enguerrand de Coucy, dont le bras est si redoutable! » Les écuyers leur présentent des lances, et chacun pique son destrier. Le sire Enguerrand s'élance avec la vigueur et la vitesse d'un oiseau qui fond sur sa proie, tous deux sont animés par l'amour et l'espérance. Ils se portent des coups si violens que le feu jaillit des heaumes, et les lances volent en éclats. Le choc fut des plus rudes.

(1) L'histoire du Châtelain de Coucy et de la dame de Fayel, composée dans le XIIIe siècle, et mise en français d'après le manuscrit de la bibliothèque du roi.— Paris 1829.

Digitized by Google

Les noms des deux chevaliers, proclamés par les hérauts, sont accueillis par les acclamations et les félicitations des dames, qui discourent vivement sur le mérite des deux champions. Sans plus tarder ils reprennent leur rang, car ils veulent des actions et non pas des paroles. Armés de nouvelles lances, ils courent avec impétuosité, et se heurtent avec tant de violence, corps et chevaux, que les brides, sangles et poitrails en rompent, et tous deux roulent sur la terre, heureusement sans se blesser. Les gardes de la lice accourent pour leur prêter secours. Les chevaux sont éreintés, et les chevaliers se relèvent très étourdis de leur chute. Les dames reprennent leurs places, et le tournoi continue.

La troisième joûte fut des plus brillantes, et excita beaucoup l'attention des dames et damoiselles. C'étoit Geoffroy de Lusignan, aux armes burelées d'argent et d'azur, au lion de gueule brochant sur le tout, armé, lampassé et couronné d'or, et un chevalier à l'écu papelonné, tous deux très bien montés, tous deux renommés par leur grande noblesse. Ils sont bientôt prêts; la lance est au poing, le heaume est lacé. Avant de courir, les deux joûteurs font briller leur adresse en jouant avec leurs lances, et caracollent près des rangs, en se couvrant de leurs écus, à la grande satisfaction des spectateurs. Ils piquent leurs coursiers, et, dans le choc, brisent lances et écus. Les deux chevaliers, les bras tendus, les écus percés, hors des étriers, se dépassent de tout l'élan de leurs chevaux. Cette course est accueillie par de grands applaudissements; mais les chevaliers tous deux blessés, laissèrent le champ libre à d'autres joûteurs. Alors parut Guillaume, le casque en tête, bien posé sur son cheval; il portoit un écu losangé d'or et de gueule. Le second étoit Jean de Nesle, qui n'avoit pas une moins belle tenue à cheval, et qui fut toujours avide de gloire. Il portoit un écu de gueule à deux bars. Tous deux, vaillans et hardis, montoient de rapides coursiers, qu'ils lancent avec une telle vigueur, qu'ils font frémir et bondir la terre. Ils frappent en plein sur leurs écus, et les éclats des lances volent dans les airs. Ils se dépassent rapidement aux grands applaudissemens de toute l'assemblée, et reviennent sur leurs pas, mais lentement, pour recommencer une nouvelle joûte. Ils reprennent d'autres lances, et les rompent avec la même vigueur; mais je n'en dirai plus rien, car deux nouveaux chevaliers sont déjà à cheval, prêts à courir. L'un étoit Lambert de Longueval, couvert d'une très belle armure, à l'écu bandé de vair et de gueule de six pièces. Pressant des éperons les flancs de son coursier, il le fait bondir, et se trouve aussitôt en présence de Hauvel de Quiévrain, brave chevalier, qui montoit un beau destrier. Tambours, timbres, cors et trompettes résonnent; les hérauts crient et s'agitent. Les joûteurs ne diffèrent plus, et avancent l'un sur l'autre la lance en arrêt. Ils piquent fortement leurs coursiers,

Digitized by Google

selon l'usage, et se joignent au milieu des rangs. Leur chevaux, l'œil en feu, chancèlent par la violence du choc. Les nobles champions reviennent pour rompre encore deux lances avec la même ardeur.

La septième joûte ne fut pas inférieure aux précédentes, et ne donna pas moins de plaisir aux spectateurs. Le feu jaillit du fer des combattans, qui percent leurs heaumes à coups d'épée redoublés. Vous allez connoître ces deux champions, si dignes des applaudissemens de tous ceux qui furent témoins du fait d'armes. On doit toujours faire l'éloge de ceux qui le méritent, et les préférer aux méchans; quelquefois on y fait attention, et il n'est aucun bien qui à la longue ne s'augmente. Je vous dirai donc, Dieu aidant, ce que je sais des nouveaux joûteurs. Le premier étoit si beau, si bien fait de toute sa personne, qu'aucun autre cavalier ne lui étoit comparable. Ses jambes étoient plus droites qu'une flèche sur son étrier, et aucun mouvement de son cheval ne dérange son corps immobile sur la selle, ni son attitude ferme et assurée. Il portoit un écu d'or au chef d'azur, chargé d'un lion passant de gueule. Il passe devant les rangs, à son bras droit étoit attachée une manche brodée d'or et d'argent, d'un travail précieux. Il attire les regards de toutes les dames, charmées de sa belle contenance : son cœur s'enflamme de courage, et l'amour qui le maîtrise lui fait espérer la possession de sa belle dame, qui le regardoit avec beaucoup d'intérêt de la place où elle étoit assise, et en effet, l'amour l'avoit déjà si fort touchée, qu'elle étoit résolue de ne plus lui résister. Il prend place, mais son compagnon n'est point encore arrivé, et il garde une fière attitude. Les hérauts l'annoncent à l'assemblée, en criant : « c'est Coucy, Coucy, le vaillant guerrier dont le renom doit aller jusqu'à Rome! Coucy, le vaillant bachelier! Coucy! le châtelain de Coucy! » Aussitôt sort des rangs le riche et puissant comte de Blois, monté sur un superbe cheval richement caparaçonné, qu'il manioit avec beaucoup d'assurance. Quoique couvert de son écu, il n'en étoit pas moins preux, hardi et fier. Vient ensuite Gauthier de Châtillon, aux armes de gueule à trois pals de vair, au chef d'or, avec une merlette de sable sur le chef, c'est une chose certaine. Les hérauts crient dans toute la lice : « Châtillon! Châtillon! » Il ne leur manque rien, ils sont prêts à s'élancer. Le châtelain, plein de joie, va se mesurer contre son adversaire; ils piquent leurs chevaux pour se lancer l'un contre l'autre, et pleins d'ardeur et de courage, ils font jouer les éperons avec tant de force que la terre gémit sous leurs coursiers. Ils joûtaient avec tant de noblesse et d'habileté, qu'on auroit dit qu'ils étoient nés tout en armes. Les regards sont fixés sur les combattans; mais particulièrement ceux des dames et des bacheliers. Bientôt les joûteurs se sont porté des coups si justes, que les heaumes de Châtillon et de Renaud n'ont plus de mentonnières.

Digitized by Google

Les tronçons de leurs lances brisées ont volé dans l'air, les courroies sont rompues, les écus froissés, car ils se sont rudement heurtés, mais sans fléchir; et après s'être dépassés, ils reviennent gaillardement reprendre leurs places. On entend alors les hérauts crier : « Dames, regardez maintenant, vous pouvez leur donner pour récompense manches, bijoux et rubans, et fixer le moment où vous voudrez leur accorder les délicieux baisers d'un sincère amour. »

Mais déjà le comte de Blois et le châtelain ont pris de nouvelles lances, et fondent l'un sur l'autre; le comte court sans toucher, et le châtelain lui porte un grand coup de lance, qui fait voler son heaume dans la poussière. Le comte chancelle; mais il revient promptement à lui, et tous deux retournent à leurs rangs. Ces vaillans joûteurs reprennent encore des lances, piquent leurs chevaux, et s'attaquent avec tant d'impétuosité, que tous deux étourdis de la violence du choc, sont précipités à terre. On accourt aussitôt pour les secourir; et à peine relevés, grâce à Dieu, sans aucune blessure, ils montent sur d'autres chevaux. On entend alors les hérauts qui parcourent la lice, dire aux dames, aux damoiselles et aux jeunes filles, en s'approchant des galeries : « Comment n'avez-vous pas pitié de ces guerriers, qui aventurent ainsi leurs corps et leurs chevaux pour remporter les prix du tournoi ? »

Cette joûte est à peine terminée, qu'une autre lui succède. C'est le preux et hardi chevalier, seigneur de Falleny, qui s'avance, portant un écu burelé d'argent et d'azur au bâton de gueule, il monte un excellent coursier plein de vitesse; de l'autre côté, un grand bruit annonce le sire Gobert d'Aspremont, aux armes de gueule à la croix blanche. Ils sont en présence la lance en main, et la vaillance, ennemie de la feinte, les presse de s'attaquer; ils piquent leurs coursiers, leurs heaumes sont frappés au même instant, et les lances volent en éclats; plus rapides que l'oiseau, ils sont déjà bien loin l'un de l'autre. Ils rompent encore deux lances aux applaudissemens universels. Immédiatement après on voit venir Jean de Hangest, preux, hardi et gentil chevalier, à l'écu d'argent à la croix de gueule, chargé de cinq coquilles d'or; contre lui se présente avec assurance le sire Arnould de Mortagne, aux armes d'or à la croix de gueule, richement équipé. La beauté de ces deux joûteurs, attira l'attention et les complimens des dames; mais déjà le jour déclinoit, et l'on n'avoit pas de temps à perdre en conversation. Aussitôt chevaux et chevaliers s'élancent avec le fracas du tonnerre qui éclate sur la cîme de la montagne; mais ils n'ont pas vidé les étriers. Tous deux cependant, étourdis du choc, ne peuvent continuer. Le sire de Hangest a le bras à moitié brisé, et ses amis viennent le secourir. La nuit étant survenue pendant ce temps-là, on suspen-

Digitized by Google

dit les joûtes. Si je ne les ai pas toutes décrites, du moins ai-je fait connoître les plus remarquables et les mieux exécutées.

Le jour étoit sur le point de paroître, et on ne donna pas beaucoup de temps au sommeil, car les hérauts font grand bruit dans les rues, en criant : « Or sus, chevaliers, il fait jour ! » Chacun s'empresse de se rendre à l'église; et après la messe tout le monde s'apprête dans La Fère; les dames étoient si galamment parées d'habillemens de drap de soïe et de satin, qu'on croyoit être dans un vrai paradis. De toutes parts retentissent trompettes, timbres et tambours : les preux chevaliers se hâtent de revêtir leurs armures. Le lever du soleil annonce un beau jour. Le premier de La Fère qui se présenta dans la lice fut Jean de Roussoit, qui portoit un écu burelé, au lion de vermeil, comme Geoffroy de Lusignan : les dames, éclatantes de parure, occupoient déjà les gradins. Le sire de Rumigny vient à sa rencontre; il portoit d'or au sautoir de gueule au trescheur de sinople brochant sur le sautoir, chargé de cinq coquilles d'argent. Ils ouvrirent la joûte, et dès la première rencontre ils mirent leurs chevaux hors de combat. Tel fut le début des diverses joûtes de la journée. Le sire de Manteville et le seigneur de Genville leur succèdent, et méritent les applaudissemens des spectateurs.

Vient ensuite, monté sur un cheval roux, le comte de Soissons, chevalier d'un grand renom, qui portoit d'or au lion passant de gueule. Il a pour adversaire le brave comte Simon de Montfort, qui portoit de gueule, au lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir. Tous deux la lance au poing, et silencieux sous le heaume, animent leurs chevaux des éperons. Ils font jaillir le feu de leurs casques, qu'ils frappent à coups redoublés, et rompent deux lances, aux applaudissemens de tous les spectateurs. Nombre de joûtes se succèdent dans cette journée, dignes sujets de tous les entretiens. Gaulard de Moy a pour adversaire le seigneur de Montmorency : on applaudit à leurs efforts. Le sire de Fayel, revêtu d'une belle armure, déploie d'abord sa vigueur contre le seigneur de Buren, et se mesure ensuite contre Hugues de Lohéac, intrépide chevalier breton, qui porte un bel écu fascé d'argent et d'azur; ils brisèrent trois lances avec une adresse merveilleuse. Dans cette journée les gradins étoient occupés par une nombreuse et brillante assemblée; les dames surtout se faisoient admirer par la richesse, l'élégance et la recherche de leurs parures. On vit paroître maints bacheliers qui venoient déployer leur courage en joûtant pour elles; ces combats qu'ils affrontent pour les dames, ils ne les rechercheroient pour nulle autre cause. Certes, l'amant qui sert bien sa dame mérite une récompense; car telle est la puissance d'une maîtresse qu'il n'est pas de tourment qu'elle ne puisse bien récompenser, si l'amour s'en veut mêler. Mais arrêtons-nous là. Le sire Drius de Chau-

Digitized by Google

vigny se présente noblement dans la lice; il porte aux armes d'argent à une fasce fuselée de gueule, brisé d'un lambel d'azur. Mais déjà le jour commençoit à décliner, et nul ne se présentoit pour soutenir la joûte, car la plupart des combattans avoient été blessés. Il n'en restoit guère plus de deux ou trois qui soutenoient encore la journée : le sire de Moy, le châtelain de Coucy, et Charles de Rambecourt, qui souvent se faisoit remarquer par sa magnificence. Le sire de Coucy alla trouver monseigneur de Chauvigny, et lui dit : « Le châtelain m'envoie vous demander si vous acceptez une joûte contre lui; il en sera très honoré.— Sire, répond Drius, reportez-lui de ma part que je lui sais beaucoup de gré de m'offrir l'occasion de m'essayer contre lui; car il n'est aucun bachelier contre lequel j'aimasse mieux joûter. » Et aussitôt il va se remettre à son rang. Le sire de Coucy, au même instant, retourne vers le châtelain. « Allons, vite, point de délai, lui dit-il, votre joûteur est prêt. » Le noble, l'amoureux châtelain, aimable et joyeux, s'avance aussitôt le heaume en tête, la lance en main, plein d'amour et de vaillance; son adversaire, également animé par l'amour, beau, courtois, preux et sage, jouissoit aussi d'une brillante renommée. Ils piquent leurs destriers, et se précipitent l'un sur l'autre. Leurs casques étincellent; d'un coup porté sur la visière, le châtelain brise la mentonnière et fait voler le casque de son adversaire, étourdi et presque renversé par le choc. En même temps Chauvigny, avec sa bonne épée bien trempée, a atteint le châtelain au-dessous de l'oreille, et la mentonnière du casque a volé dans la poussière; le sang coule par la bouche et par le nez; et les écus sont brisés en même temps. Cependant ils retournent promptement à leurs rangs. De tous côtés on applaudit à ce coup terrible : des hérauts font entendre le cri de Coucy! d'autres leur répondent par les cris de Chauvigny! Les dames et les damoiselles s'entretiennent beaucoup de cette belle joûte, et en font le plus grand éloge. Les deux guerriers ont repris leur lance avec une nouvelle ardeur; ils piquent leurs chevaux, et courant avec intrépidité l'un sur l'autre, se froissent, et brisent tous deux leurs lances, étourdis en même temps de la violence du choc. Au coup porté par Chauvigny, le châtelain chancelle; son casque, enlevé de sa tête, va s'enfoncer dans le sable; son écu roule du même coup sur la terre, mais il se tient ferme sur les étriers, et retourne promptement à son rang.

Le bon et brave seigneur de Chauvigny s'apprête à combattre de nouveau. Il retourne en tête de son rang et rattache son armure. Aussitôt il pique des éperons son excellent cheval. Les deux joûteurs s'élancent avec la rapidité de l'oiseau qui fond sur sa proie. Ils s'atteignent si rudement que les deux lances sont brisées. Le choc fut si violent que les chevaux

Digitized by Google

reculèrent ; les champions tombèrent l'un près de l'autre et perdirent connoissance. Les assistans, varlets, sergens et chevaliers effrayés de les voir étendus sans mouvement sous le corps de leurs chevaux, mettent pied à terre et s'empressent de venir à leur secours ; on relève aussitôt les deux chevaliers, qui ne donnent plus signe de vie ; puis les plaçant sur leurs écus, on les transporte à leur hôtel. A ce spectacle chacun fit entendre ses plaintes ; on se disoit : N'est-il pas bien malheureux de perdre des chevaliers si nobles, si vaillans ! La plupart des dames pleurèrent.

Il arriva bientôt des nouvelles qui firent le plus grand plaisir. On apprit que les deux chevaliers dont on déploroit la perte étoient revenus à la vie. Tous leurs amis louèrent Dieu et ses saints de cet heureux événement, et se livrèrent à la joie. L'heure étoit arrivée de quitter le tournoi. »

Tel et non moins brillant sans doute fut le tournoi d'Escry.

H. Fleury.

(*La suite à un prochain Numéro.*)

Digitized by Google

PALÉOGRAPHIE.

SEIGNEURIE-CHATELLENIE

D'ÉPERNAY.

Lettres du Président Bertin du Rocheret à Levesque de la Ravallière, membre de l'Académie des Inscriptions, auteur de recherches sur l'histoire de Champagne (manuscrite).

A Epernay en Champagne, ce 3 octobre 1737.

Les armes, le jeu et les lettres égalent et lient les hommes. Il suffit, Monsieur, que vous vous réclamiez auprès de moi par ce dernier titre, pour que je vous procure tous les secours qui dépendront de moi. Quoique je sois occupé à mes vendanges, je n'ai pas laissé de songer à vous servir. J'ai demandé pour vous à Monsieur de Beaupré notre intendant un département général des douze élections de notre province. On vient de me les apporter de sa part, mais comme le paquet est fort gros, je vous le ferai partir dans dix jours par le maître d'hôtel de Monsieur de la Vieuville, mon parent et mon ami, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, rue et vis-à-vis la porte du Temple, où vous pouvez l'aller prendre ou y envoyer une personne de confiance, dans quinze jours d'ici. Vous pouvez vous adresser au sieur Sommé, maître d'hôtel, qui vous remettra le paquet qui est bien cacheté à votre adresse.

Comme votre lettre est venue sous le contre-seing de Monsieur D'Ormesson, j'ai hésité de vous envoyer par la poste le paquet sous l'enveloppe de ce ministre. J'en use ainsi sous celle de Monsieur Amelot, en

Digitized by Google

faveur d'un savant de Paris avec lequel je suis en relation ; mais comme vous ne m'en dites rien et que j'ai trouvé l'occasion sûre de l'officier de mon parent, j'ai compté que ce ne serait pas un trop long délai. Je m'imagine bien que tous les présidents des élections de Champagne ont votre circulaire, vous pouvez vous épargner cette peine et ces frais, si vous le voulez.

Je m'offre de vous envoyer tout ce qui dépendra de Monsieur l'intendant et de moi. Outre qu'il m'est ami, il est très porté à favoriser les travaux des gens de lettres. Quant à moi, je donne à cette étude tout le temps que je peux dérober aux trois juridictions qui m'occupent. Celui des vendanges est trop critique pour que je puisse, cette première fois, m'entretenir plus longtemps avec vous. Nous recommencerons dans quinzaine si vous voulez. Je m'intéresse à votre projet, je peux vous seconder, je le ferai avec plaisir. Faites-moi part de votre dessein, des matériaux que vous avez amassés, des sources où vous puisez votre histoire, et dites-moi en quoi je pourrai vous servir. Je vous répondrai très exactement cet hiver, et comme je passe tous les étés à Paris, nous conférerons ensemble de vos succès auxquels je serai charmé de contribuer, parce que je suis avec autant d'estime que d'inclination,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BERTIN DU ROCHERET,
Président, lieutenant criminel et grand voyer
à Epernay en Champagne.

A Epernay, ce 20 janvier 1738.

Pauca paucis. Voici, Monsieur, la chronologie des seigneurs d'Epernay : vous m'en direz votre sentiment, et s'il y a encore quelque chose qui vous chatouille sur cette matière.

J'ai écrit à mon curé d'Ay, homme de mérite et de considération; mais il ne sait dessiner, ni moi ; nous n'avons point dans ce pays de peintres, mais des pinteurs. Je verrai pourtant à faire de mon mieux pour vous donner satisfaction. *Da moram*, car je suis abîmé d'affaires et de jours de l'an.

Il n'y a point de titres à Ay. J'en ai beaucoup de la fondation de l'abbaye d'Epernay, de l'Hôtel-Dieu, etc., et de nos registres; mais cela serait long à copier, et un scribe ne le fera pas pour rien. Au reste ce que vous ne trouverez pas dans la *Gallia christiana*, se rencontrera peut-être

Digitized by Google

dans mes archives. Que ne suis-je au printemps, pour avoir l'honneur de m'entretenir plus longtemps avec vous, et pour vous dire plus au long, mais pas avec plus de cordialité combien je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BERTIN DU ROCHERET.

SEIGNEURIE-CHATELLENIE D'EPERNAY.

Aix-pernes, en latin *aquæ perennes*, était l'ancien nom sous la république des Celtes, appelé par les Romains *trajectum ad Matronam*, ou *apud Marsnam* selon Flodoard, n'était dans son commencement qu'un château situé sur le confluent de la Marne et de la rivière de Culbrie, autour duquel dix-sept familles de tanneurs s'établirent, à 27 degrés 7 minutes de longitude, et à 48 degrés 4 minutes de latitude, à 7 lieues de Châlons, à 5 de Reims.

Euloge, *courtisan de Clovis*, qui en était seigneur, le donna à saint Remy, évêque de Reims, en reconnaissance de ce qu'étant condamné à mort, ce prélat avait obtenu sa grâce; mais ce dernier tira 5,000 *livres* d'argent pesant du trésor de son église, dont il paya cette libéralité, pourquoi cette châtellenie passa aux archevêques ses successeurs, suivant les dispositions testamentaires de ce saint, qui lui donne en latin moderne le nom de *Sparnacus*, pour exprimer Espernes, d'où s'est formé le nom Epernay, dont la prononciation approche fort de l'ancien nom Aix-pernes. A la fin du ve siècle l'église de Reims en a joui assez paisiblement jusqu'au IXe. Les comtes Eudes et Angetram s'en emparèrent successivement jusqu'en 853, que cette ville accrue fut restituée à Hincmar, archevêque de Reims, qui y mourut en 884.

C'est sous ce prélat que Charles le Chauve y tint le fameux parlement rapporté par M. l'abbé Fleury, sous l'an 846. *Hist. Eccl.*

L'archevêque Foulques y fit bâtir un nouveau château, 892. Les premiers comtes de Champagne, de la race de Vermandois, s'en saisirent dans le schisme qu'ils excitèrent pour l'archevêché de Reims, en 925; mais le comte Herbert la restitua, 963.

Eudes, comte de Tours puis de Champagne, son neveu, s'en étant emparé, se la fit céder, 1024, par traité confirmé par bulles d'Alexandre III, Clément III, Innocent III, à foi et hommage lige envers l'église de Reims.

Le comte Thibaut, fils d'Eudes, y git dans l'abbaye fondée par son père, avec épitaphe, 1050.

Le comte Henry, dit le Large, y fonda l'Hôtel-Dieu, 1179.

Digitized by Google

Jeanne Ire, comtesse de Champagne, reine de Navarre, dame châtelaine d'Epernay, etc., ayant épousé Philippe le Bel, fils aîné du roi de France, ce jeune prince rendit ses foi et hommage pour Epernay et autres terres relevantes de l'église de Reims en 1284, à Pierre Barbet, qui en était alors archevêque : la cérémonie s'en fit à Paris, sous les protestations du prélat. Ce fut le dernier hommage qui en fut rendu, parce que ce prince étant parvenu l'année suivante à la couronne, le comté de Champagne, la Châtellenie d'Epernay, etc., y ayant été réunis, l'hommage fut annulé, 1285. La reine mourut en 1304, le roi en 1314.

Le roi Louis X Hutin, leur fils, mort en 1316, eut Jeanne de France, dite II, reine de Navarre, qui épousa Philippe comte d'Evreux, sans aucune réclamation sur la Champagne, Epernay et autres terres démembrées de l'église de Reims, qui furent réunies à la couronne ; mais Charles le Mauvais, roi de Navarre leur fils, revendiqua les droits de ses mère et aïeule Jeanne I et Jeanne II contre le roi Jean qui lui en abandonna partie, en lui donnant en mariage sa fille qui fut connue sous le nom de Jeanne III, 1351.

Tous les actes d'Epernay sont au nom seul de cette princesse jusqu'à sa mort, 1373, après laquelle cette châtellenie fut encore réunie à la couronne, jusqu'en 1388 qu'elle fut donnée en apanage par le roi Charles VI à son frère

Louis, duc d'Orléans, d'Epernay, etc., tué à Paris, 1407.

Valentine Visconti, sa veuve, duchesse d'Orléans et d'Epernay, comtesse de Vertus, morte en 1408.

Charles son fils, duc d'Orléans et d'Epernay, ayant été pris à la bataille d'Azincourt, 1415, et conduit en Angleterre,

Guillaume et Jean de Châtillon, Robert de Béthune et Guillaume de Baleyne se saisirent d'Epernay, que Renaud de Chartres, archevêque de Reims, retira de leurs mains en 1435, moyennant 4000 saluts d'or : mais Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne, entre les mains duquel la ville fut remise, la garda jusqu'en 1440 pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui la rendit enfin au même duc d'Orléans en lui faisant épouser Marie de Clèves, sa nièce : ce qui dura jusqu'en 1445, que le duc d'Orléans procédant au partage de la succession de ses père et mère, l'abandonna à son frère

Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, mort en 1467.

Charles son fils, comte d'Angoulême, seigneur d'Epernay, mort en 1496, eut de Louise de Savoye sa femme :

François, duc de Valois, comte d'Angoulême, seigneur d'Epernay, qui étant devenu roi de France, 1514, céda ses domaines à sa mère,

Digitized by Google

Louise de Savoye, duchesse d'Angoulême, dame d'Epernay, morte en 1531. Après quoi cette châtellenie fut de nouveau réunie à la couronne. Elle en fut distraite en 1536, en faveur de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, qui mourut en 1550, après quoi réunie.

Pierre Strozzi, maréchal de France, l'obtint peu après, mais ayant été tué au siége de Thionville, en 1558, elle fut réunie pendant cinq mois jusqu'au 26 novembre de ladite année que Philippe Strozzi, son fils, fut seigneur d'Epernay; mais le roi Henri II lui paya presqu'aussitôt 50,000 écus, dont il acheta le comté de Bressuire, pour donner Epernay en mariage à sa bâtarde Diane, légitimée, de France, duchesse de Castro, qu'il mariait à François, duc de Montmorency, pair et maréchal de France. C'est celui-ci qui commença les aliénations d'Epernay, en 1560.

Marie Stuart, reine de France et d'Ecosse, l'obtint en douaire; mais ayant été mise en prison en Angleterre, la cour nomma Adrien de Petremole, maître des Requêtes, commissaire pour l'aliénation de ses domaines afin de procurer sa liberté, 1569.

François de France, duc d'Alençon, de Château-Thierry et d'Epernay, obtint cette dernière ville en pairie par supplément d'apanage; mais il affecta, comme en toutes autres choses, de n'en point faire enregistrer les lettres qui sont de 1576. Il mourut sans hoirs, en 1584, et Epernay fut réuni.

La reine Louise de Lorraine, veuve d'Henri III en 1589 (1), l'obtint en douaire et mourut en 1601; après elle, réunion.

Marie de Médicis, douairière de Henri IV, l'obtint de même en 1610; mais sa régence fut troublée par Henri II, prince de Condé, qui s'empara d'Epernay le 6 octobre 1615, et obtint par le traité de Loudun, article 47, en 1616, que cette ville et quelques autres lui resteraient. Il la céda depuis à son allié François d'Orléans de Longueville, comte de Saint-Paul, qui s'intitula duc de Fronsac, de Château-Thierry et d'Epernay, et mourut en 1631; après quoi réunie.

La reine Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, l'obtint en douaire, 1643; mais étant régente du royaume, elle l'engagea en partie à Denis Amelot, seigneur de Chaillou et de Bisseuil, conseiller d'état; et à Marguerite du Drac, dame de Mareuil, vicomtesse d'Ay, son épouse. Ils eurent trois enfants : 1° Jean-Baptiste Amelot, seigneur de Bisseuil; 2° Jac-

(1) 1592. Henry IV envoya le maréchal de Biron assiéger Epernay... Ce siége fut long et opiniâtre; Biron y fut tué d'un coup de canon... Si le roi ne se fut pas déterminé à se montrer lui-même devant cette ville, on aurait eu de la peine à la prendre. Il défit un puissant secours qui cherchait à se jeter dans la place, et l'obligea enfin à se rendre. *Mémoires de Sully, mis en ordre.* 1745, t. 1, p. 236.

Digitized by Google

ques Amelot, seigneur de Chaillou; 3° et Marie Amelot, femme de Charles de Beon Luxembourg, lesquels furent remboursés des causes de l'engagement fait au profit de leurs père et mère, en 1662, par la maison de Bouillon, en exécution du traité d'échange de Sedan, Jamest et Raucourt, en vertu duquel la châtellenie d'Epernay, entr'autres terres, fut cédée à titre de propriété incommutable dès l'an 1647, à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, mort en 1652.

Godefroy Maurice de la Tour, son fils, duc de Bouillon, mort en 1721.

Emmanuel Maurice de la Tour, son fils, duc de Bouillon, mort en 1730.

Charles Godefroy de la Tour, son fils, comte d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret, Château-Thierry, y compris Châtillon et Epernay, vicomte de Turenne, comte d'Evreux, Beaufort, Limeuil, Negrepelice, etc.

Par cette chronologie on peut distinguer la châtellenie d'Epernay sous deux temps: 1° depuis son origine du v° siècle jusqu'au mariage du roi Philippe le Bel, en 1284; ce qui fait environ 800 ans, pendant lesquels elle a appartenu à l'église de Reims ou relevé d'icelle avec les autres terres qui en avaient été démembrées et qui n'étaient qu'annexées au comté de Champagne; pourquoi les comtes, et après eux ce prince pour la dernière fois, étaient tenus d'en faire foi et hommage lige à l'archevêque dans son église. *Ligium homagium facere, videlicet Vitriacum, Virtutum, Registestum, castellionem Sparnacum, Rouciacum, Fimas, Branam, et comitatum Castelli in Porciano cum castellanis eorum.* Consultez le Père Marlot, bénédictin, ou *Hist. Eccl. Remensi.*

2° Depuis l'avénement du même Philippe IV, dit le Bel, à la couronne de France, en 1285, que la ville et châtellenie d'Epernay y fut réunie et incorporée et l'hommage annulé, ce qui fait environ 450 ans pendant lesquels Epernay en a toujours fait partie, en ayant toujours relevé directement, lors même qu'elle en a été démembrée sans que le traité d'échange de Sedan ait apporté aucun changement ni altération à la nature de son fief.

Par M. Beatin du Rocheret, président à Epernay.

Février 1738.

Prædium est publicum in pago Remensi octo millibus ab urbe disparatum, cui videlicet ævo præcedenti Sparnacus nomen fuisse constat impositum quod olim, quidem tempore scilicet Chlodovei Francorum magni principis... Beatus remigius... non modicæ quantitatis prætio adquisierat. — S. Nivard, archevêque de Reims, accompagné du bienheureux Berchaire, son domestique, fonda l'abbaye d'Hautvillers. — *Vit. Sti Bercharii. Autor. Adsone qui obiit an.* 992.—*Histor. Fr.* t. 3. p. 587.

Digitized by Google

CAUSE CÉLÈBRE.

LA GRANDE JEANNETTE (1).

1785.

NOTICE.

Dans la nuit du 20 au 21 août 1785, le meunier Destouches, qui habitait le moulin de Cuissat, à quatre lieues de Reims, du côté de Soissons, sa femme, leurs deux filles et leur fils en bas âge, leur garde moulin et un camarade de celui-ci, couché avec lui, furent assassinés pendant leur sommeil, avec un marteau de cordonnier. Les auteurs du crime n'avaient de sujet de haine que contre Destouches, à cause d'un procès ruineux pour quelques-uns d'entre eux; ils assommèrent les six autres personnes pour éviter d'être surpris ou dénoncés.

Sur huit accusés impliqués dans la procédure, Niquet, Dargent et Nicolas de La Hautemaison furent condamnés, par arrêt du Parlement de Paris du 10 janvier 1786, à être rompus vifs, et préalablement appliqués à la question. Exécutés le 18, à minuit, deux d'entre eux firent sur la roue une déclaration, alors appelée testament de mort, puis, au bout de trois heures, ils furent secrètement étranglés en vertu d'un *retentum* mis au bas de l'arrêt.

Jeanne Delozanne, femme Fauvet, dite la Grande Jeannette, Joseph de La Hautemaison et J.-B. Neveux, dit Jean Gibon, furent condamnés le 27 : la première, à être pendue et préalablement appliquée à la question, et les deux autres aux galères perpétuelles et à la marque *gal.*—Joseph Cuvillier fut renvoyé, et N. Fauvet fils, soumis à un plus ample informé pendant un an.

C'est dans l'espoir d'obtenir quelques révélations contre ce dernier accusé (vaguement désigné par Niquet, dans son testament de mort), que la Grande Jeannette, *sa mère*, fut torturée inutilement pendant plusieurs heures.

(1) Nous devons la communication de cette curieuse pièce à M. Ch. Berriat-St-Prix, substitut du Procureur du Roi à Reims, en 1835, aujourd'hui Procureur du Roi à Tours.

Digitized by Google

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du vingt-sept janvier mil sept cent quatre vingt-six.

Vu par la Cour le procès criminel commencé en la justice de Prouilly, à la requête du procureur fiscal de ladite justice, et continué, fait et parfait par le lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel au bailliage de Reims, à la requête du substitut du Procureur-général du roi audit siége, demandeur et accusateur, contre Nicolas Niquet, meunier du petit moulin de Prouilly, Nicolas Dargent, ancien meunier du moulin de Cuissat, et Nicolas de La Hautemaison, pêcheur et domestique de Nicolas Destouches, meunier du moulin de Cuissat (ci-devant condamnés et exécutés à mort), et encore contre Jeanne Delozanne dite la Grande-Jeannette, femme de Pierre Fauvet, ancien meunier du moulin de Cuissat, Joseph de La Hautemaison, domestique à Rosnay, et Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon, cordonnier à Prouilly, défendeurs et accusés, prisonniers ès-prisons de la conciergerie du palais à Paris, et appelants de la sentence rendue sur ledit procès le 21 janvier 1786, par laquelle ladite Jeanne Delozanne dite la Grande-Jeannette, femme de Pierre Fauvet, a été déclarée dûment atteinte et convaincue d'avoir formé, avec Nicolas Niquet, Nicolas Dargent et Nicolas de La Hautemaison, le complot d'assassiner Nicolas Destouches, meunier du moulin de Cuissat, sa femme, ses enfants, et toutes les personnes qui pourraient se trouver dans sa maison, et s'étant déguisée, en se revêtant d'une redingote grise, d'un bonnet rouge, d'un pantalon, et le visage couvert de farine, d'avoir exécuté ledit complot pendant la nuit du 20 au 21 août dernier, en assommant avec eux, dans leurs lits et pendant leur sommeil, le nommé Nicolas Reimbault, garde moulin dudit Nicolas Destouches, le nommé Poignard, autre garde moulin, demeurant à Reims, qui était venu accidentellement coucher audit moulin de Cuissat; ledit Nicolas Destouches; la nommée Dervillers, femme dudit Destouches, leurs deux petites filles, âgées l'une de cinq ans et demi, et l'autre de neuf ans et demi, et leur fils âgé de douze ans et demi, lequel était couché dans une écurie dudit moulin, dans laquelle ils se sont introduits après effraction faite à la porte d'icelle; et lesdits Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon et Joseph de La Hautemaison ont été déclarés dûment atteints et convaincus de s'être laissés trop facilement intimider par Nicolas Niquet, et d'avoir en conséquence coopéré au crime commis dans ladite maison du moulin de Cuissat, savoir ledit Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon en tenant la lampe pour éclairer lesdits assassins, et Joseph de La Hautemaison en faisant le guet hors de la maison du moulin pendant les assassinats; pour

Digitized by Google

réparation de quoi ladite Jeanne Delozanne dite la Grande-Jeannette, femme de Pierre Fauvet, a été condamnée à être pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'en suive, par l'exécuteur de la haute justice, à une potence qui serait dressée en la place dite la Croisée de la Couture de la ville de Reims, préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultants du procès et les noms des autres complices; lesdits Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon et Joseph de La Hautemaison ont été condamnés à servir comme forçats sur les galères du roi, à perpétuité, préalablement flétris sur l'épaule dextre, dans ladite place de la Croisée de la Couture, d'un fer chaud portant l'empreinte des trois lettres *GAL.*, après avoir assisté, la corde au cou, à l'exécution de ladite Jeanne Delozanne; les biens desdits Jeanne Delozanne, Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon et Joseph de La Hautemaison ont été déclarés confisqués au profit du roi, ou à qui il appartiendrait, sur chacun d'iceux préalablement pris la somme de cent liv. d'amende, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de Sa Majesté. Il a été dit que ladite sentence serait imprimée, publiée et affichée partout où besoin serait, et notamment à la porte de la maison du moulin de Cuissat, au village de Pronilly, en la ville de Reims et lieux circonvoisins. Ouis et interrogés en la Cour, lesdits Jeanne Delozanne dite la Grande-Jeannette, femme de Pierre Fauvet, Joseph de La Hautemaison et Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon, sur leurs causes d'appel et cas à eux imposés : Tout considéré.

La Cour dit qu'il a été bien jugé par le lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel du bailliage de Reims, à l'égard de ladite Jeanne Delozanne dite la Grande-Jeannette, femme de Pierre Fauvet, par elle mal et sans griefs appelé, et l'amendera. Surseoit à faire droit sur l'appel interjeté par lesdits Joseph de La Hautemaison et Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon, de ladite sentence, jusqu'après l'exécution du présent arrêt à l'égard de ladite Jeanne Delozanne dite la Grande-Jannette, femme de Pierre Fauvet, pour les procès-verbaux de question et d'exécution de ladite femme Fauvet, faits, apportés au greffe criminel de la Cour, lesdits Joseph de La Hautemaison et Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon, ramenés sous bonne et sûre garde, des prisons de Reims en celles de la conciergerie du palais, le procès communiqué au Procureur-général du roi, être par lui requis et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne qu'à la requête du Procureur-général du roi, le présent arrêt sera imprimé, publié et affiché, tant dans la ville de Reims et lieux circonvoisins, notamment à la porte de la maison du moulin de Cuissat, que dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, et partout où besoin sera, et, pour le faire mettre à exécution, renvoie lesdits Jeanne Delozanne dite la Grande-Jeannette, femme de Pierre

Digitized by Google

Fauvet, Joseph de La Hautemaison et Jean-Baptiste Neveu dit Jean Gibon, prisonniers par-devant ledit lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel dudit bailliage de Reims. Fait en Parlement le vingt-sept janvier mil sept cent quatre-vingt-six. Collationné GALLIEN.

Signé LECOUSTURIER.

PROCÈS-VERBAL.

CEJOURD'HUI, onzième février mil sept cent quatre-vingt-six, une heure du matin, nous, Jean-Thierry Gaultier, conseiller du Roi, lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel au bailliage de Vermandois, siége royal et présidial de Reims, ayant été président et rapporteur au jugement du procès criminel instruit au bailliage, à la requête du procureur du Roi, contre Jeanne Delozanne, femme de Pierre Fauvet, dite la Grande-Jeannette, et autres accusés, et jugé par sentence du vingt et un janvier dernier sur l'appel *a minima*, de laquelle sentence est intervenu l'arrêt de la cour du Parlement du vingt-sept janvier dernier qui concerne ladite Delozanne, a confirmé notre dite sentence, par laquelle ladite Fauvet a été condamnée à être pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'en suive, par l'exécuteur de la haute justice, à une potence qui serait dressée, à cet effet, en la place dite la Croisée-de-la-Couture de cette ville, et à être préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultants du procès et les noms de tous ses complices; pour l'exécution desquels sentence et arrêt, sommes avec Me Simon-François Malfilâtre, écuyer conseiller en ce siége, commissaire par nous nommé, et assisté de Me Antoine Tournefils, notre greffier-commis ordinaire, transportés en la chambre de la question du bailliage, où étant, y avons fait amener ladite Jeanne Delozanne, et icelle fait asseoir sur la sellette, laquelle, après serment fait de *dire vérité*, a été interrogée ainsi qu'il suit :

— Interrogée de ses noms, surnoms, âge, qualité et demeure.

— A dit s'appeler Jeanne Delozanne, dite la Grande-Jeannette, âgée de quarante-neuf ans, femme de Pierre Fauvet.

Interrogée du jour où elle a formé le complot avec différents particuliers d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes qui se trouvaient dans la maison du moulin de Cuissat,

A dit qu'elle n'a jamais formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et ses enfants.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat, avec différents particuliers vers les minuit,

A dit non.

Digitized by Google

Interrogée si le 20 août dernier, vers les onze heures du soir, elle ne s'est pas rendue chez le nommé Dargent au village de Prouilly.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat, vêtue d'une redingote grise avec un vieux bonnet rouge sur la tête, ayant un pantalon et la figure couverte de farine,

A dit non.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, la répondante et ses complices n'ont point assassiné, vers les minuit, les nommés Raimbaut et Poignart, Destouches, sa femme, ses deux petites filles et son fils,

A dit que non.

Interrogée si elle ne connaît pas les auteurs et complices qui ont coopéré aux assassinats commis dans la maison du moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit que non.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a dit qu'il contient vérité en ses réponses, y a persisté et signé.

J^e^ Delozanne, Malfilatre, Gaultier et Tournefils.

En suite de ce que dessus et sans intervalle, ladite Jeanne Delozanne, etc., s'étant mise à genoux, il lui a été fait lecture, par notre greffier, de l'arrêt de la cour du Parlement du vingt-sept janvier dernier; ensuite ladite Jeanne Delozanne, deshabillée, a été mise sur le siége de la question par l'exécuteur de la haute justice, en présence de messire Jean-Baptiste-Remi Thierry, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse Saint-Hilaire, de Reims; messire Pierre-Louis Marlin, prêtre, aussi docteur en théologie, et chapelain de l'église de Reims; maîtres Raussin l'aîné et Le Camus, docteurs en médecine, et le sieur Museux, chirurgien juré, tous demeurant à Reims, étant aussi présents à ladite chambre, lesquels médecins et chirurgiens, après serment de bien et fidèlement procéder à la visite de ladite Jeanne Delozanne, et nous faire leur rapport de l'état dans lequel elle se trouverait pour, à l'instant, procéder; et nous ont rapporté qu'ils estimaient qu'elle était en état de soutenir la question; et les ais ayant été passés par le questionnaire et exécuteur de la haute justice, entre les jambes de ladite Delozanne, et les cordes bandées, nous avons, de nouveau, pris et reçu, de ladite Delozanne, le serment de dire la vérité; et ordonné que *le premier coin soit mis et frappé;* ce qui ayant été fait, et ladite Delozanne a été par nous interrogée ainsi qu'il suit.

Interrogée quel jour elle a formé le complot d'assassiner Destouches et sa femme;

A dit que c'est avec eux autres *tertous.*

Digitized by Google

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, vers les onze heures du soir, elle s'est rendue au moulin de Cuissat et avec qui elle s'y est trouvée,

A dit que c'est avec eux autres *tertous*, avec Dargent, Niquet, de La Hautemaison et Gibon, et qu'il n'y en avait point d'autres.

Le second coin mis et frappé;

Interrogée qui est-ce qui l'a portée à assassiner Destouches et sa femme,

A dit que ce n'est personne.

Interrogée si elle a aidé à assassiner les personnes qui étaient dans le moulin de Cuissat et comment elle était habillée,

A dit que oui; qu'elle était avec Niquet et Dargent, qu'elle était habillée comme elle l'est à présent, c'est-à-dire en juste, et un bonnet blanc sur la tête: et *en changeant*, a dit *que non*, et qu'elle était dans son lit alors.

Le troisième coin mis et frappé;

Interrogée combien il y avait de personnes avec elles pour commettre les assassinats dans la maison du moulin de Cuissat la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'il y avait Niquet, Dargent, Nicolas de La Hautemaison, Gibon et Joseph de La Hautemaison.

Interrogée de quelle arme elle s'est servie pour assassiner Destouches, sa femme, les deux gardes moulins et les enfants de Destouches,

A dit qu'elle s'est servie de la masse, mais qu'elle ne sait pas qui la lui a donnée, ni quand elle l'a prise.

Le quatrième coin mis et frappé;

Interrogée avec qui elle était lorsqu'elle a formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes de sa maison,

A dit que, jusqu'à présent, elle n'a point dit la vérité, qu'elle ne s'est point trouvée au moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier,

Interrogée si elle se souvient du jour qu'elle a formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes de sa maison,

A dit qu'elle a tout fait et tout fait faire, et que ce sont les douleurs qui l'ont ainsi fait parler.

Interrogée qui est-ce qui a frappé les premiers coups,

A dit qu'elle n'en sait rien, et depuis a dit que c'est elle qui les a été appeler et qui a tout fait faire.

Interrogée s'il n'y avait pas au moulin de Cuissat d'autres complices que ceux qu'elle vient de nommer,

A dit que non, qu'elle n'en connaît point d'autres.

Interrogée si elle n'en avait pas elle-même amené d'autres chez Dargent,

A dit que non.

Digitized by Google

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle n'a point, avec d'autres complices, assassiné Destouches et sa femme,

A dit que non, et que ce sont les douleurs qui la font parler ainsi, qu'elle ne peut dire autrement comment cela s'est passé.

Interrogée si ce n'est pas en revenant de Châtillon, le 18 du mois d'août dernier, qu'elle a formé, avec le nommé Niquet, en allant chez lui, le projet d'assassiner Destouches, sa femme et les gens de sa maison,

A dit que oui; qu'elle a rencontré ledit jour Niquet qui jouait aux quilles devant la porte d'elle répondante, qu'elle lui a dit qu'il pouvait aller porter ses pièces à Châtillon, et qu'elle lui a proposé de faire tout ce qu'on lui a demandé.

Interrogée si Gibon et Joseph de La Hautemaison sont partis avec elle de chez Dargent pour ensuite aller au moulin de Cuissat assassiner Destouches, sa femme et tous ceux qui étaient dans sa maison,

A dit qu'elle n'en sait rien.

Interrogée si elle n'a pas promis de l'argent à Jean Gibon pour commettre, de concert avec elle, les meurtres du moulin de Cuissat,

A dit qu'elle a donné vingt écus à Jean Gibon, quelques jours avant l'assassinat, pour l'engager à le commettre.

Interrogée si elle sait qui est-ce qui a frappé les premiers coups et si elle n'était pas travestie.

A dit qu'elle n'en sait rien, et qu'elle n'était point travestie.

Interrogée si elle a connaissance qu'il y ait eu quelqu'un en bonnet rouge dans le nombre de ceux qui ont commis le crime au moulin de Cuissat,

A dit que non.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison et Jean Gibon n'ont point été intimidés et forcés par les menaces de Niquet ou autres d'aller avec eux au moulin de Cuissat pour commettre lesdits meurtres,

A dit qu'elle n'en a point de connaissance et qu'il faut croire qu'ils l'ont fait volontairement, puisqu'ils s'y sont trouvés.

Le cinquième coin, et premier de l'extraordinaire, mis et frappé;

Interrogée si elle n'a point proposé à Gibon et à Joseph de La Hautemaison de se rendre au moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle ne leur a rien proposé du fait porté en l'interrogatoire; qu'elle ne les a point vus et qu'elle n'y était pas, et après a dit qu'elle y était, parce qu'elle pouvait se charger elle-même.

Interrogée pourquoi, dans les précédentes réponses au présent interrogatoire, elle a dit qu'elle était au moulin de Cuissat pour commettre le crime dont est question,

Digitized by Google

A dit que la vérité est qu'elle n'y était pas, et qu'elle n'en a entendu parler que comme les autres personnes.

Interrogée pourquoi elle a dit, tout à l'heure, qu'elle avait promis et donné à Jean Gibon vingt écus pour coopérer avec elle aux assassinats dont est question,

A dit qu'elle n'a jamais rien promis, ni donné d'argent à Gibon et qu'elle ne sait pas s'il y était, et depuis a dit qu'elle a tout fait et tout fait faire, pouvant se charger elle-même et ne voulant ni pouvant charger d'autres.

Le sixième coin mis et frappé;

Interrogée qui est-ce qui a été chercher Gibon pour le mener chez Dargent, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit que c'est elle et qu'elle a tout fait.

Nous lui avons représenté qu'elle ne nous dit pas la vérité en disant que c'est elle qui a été chercher Gibon pour aller chez Dargent,

A dit qu'elle ne peut dire autre chose que ce qu'elle a dit.

Interrogée si elle a connaissance que Joseph de La Hautemaison ait été menacé et intimidé par Niquet et autres, et si ce ne sont pas les menaces qui l'ont obligé de faire le guet devant la porte du moulin de Cuissat lorsqu'on commettait le crime,

A dit qu'elle ne sait point ce qu'on veut lui dire.

Interrogée s'il y avait plusieurs femmes dans le nombre des complices,

A dit qu'il n'y avait qu'elle de femme.

Nous lui avons représenté qu'étant prête de paraître devant Dieu et mourir, elle devait profiter des derniers moments qui lui restaient pour dire la vérité.

A dit qu'elle ne mourrait pas en langueur, puisqu'elle serait pendue, et que ce serait bientôt fait.

Le septième coin de l'extraordinaire mis et frappé;

Interrogée si elle n'a pas amené d'autres complices que ceux ci-dessus nommés, et si ceux qu'elle a amenés étaient connus de Gibon et de Joseph de La Hautemaison;

A dit: « Mon Dieu! je n'ai connu personne. »

Le huitième et dernier coin mis et frappé;

Interrogée si elle persiste à nous soutenir qu'elle n'est point complice du crime commis dans la maison du moulin de Cuissat la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle n'y était pas.

Après quoi avons fait relâcher ladite Jeanne Delozanne de la question et l'avons fait mettre sur le matelas, et lecture à elle faite de notre procès-verbal et interrogatoire, a dit que ses réponses et déclarations contien-

Digitized by Google

nent vérité, qu'elle y persiste, en soutenant qu'elle n'est point du nombre des complices et qu'elle ne connaît les assassins que parce qu'on les a fait paraître devant elle en justice ci-devant; et a déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs que lui a occasionnées la question, de ce interpellée, et ont lesdits sieurs médecins et chirurgiens signé avec nous et notre greffier.

GAULTIER, RAUSSIN, MUSEUX, LE CAMUS, MALFILATRE et TOURNEFILS.

Et, sur-le-champ, avons de nouveau interrogé ladite Jeanne Delozanne, *couchée sur le matelas*, ainsi qu'il suit.

Le serment par elle réitérée de dire la vérité.

Interrogée de ses noms, surnoms, âge, qualité et demeure.

A dit s'appeler Jeanne Delozanne, femme de Pierre Fauvet, et dite la Grande-Jeannette, âgée de quarante-neuf ans.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat avec différents particuliers,

A dit que oui.

Interrogée qui est-ce qui l'a accompagnée audit moulin,

A dit que c'est Niquet, Jean Gibon, Joseph de La Hautemaison, Dargent et Nicolas de La Hautemaison.

Interrogée si elle n'a pas amené personne avec elle audit moulin, un sixième particulier; et quel est ce particulier,

A dit que non; qu'elle n'a amené personne avec elle.

Interrogée si elle, lesdits Niquet, Gibon, Joseph de La Hautemaison, Dargent et Nicolas de La Hautemaison sont partis ensemble de chez Dargent pour se rendre au moulin de Cuissat, à l'effet d'y commettre les assassinats, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle est partie seule de sa maison pour se rendre à Cuissat, et qu'elle y a trouvé lesdits Dargent, Niquet, Nicolas de La Hautemaison, Jean Gibon, Joseph de La Hautemaison et n'y en a pas vu d'autres.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison et Jean Gibon étaient dans l'intérieur de la maison de Cuissat,

A dit qu'ils étaient tous deux dans la maison du moulin de Cuissat.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison n'était pas placé à quelque distance de la maison pour faire le guet tandis que l'on commettait le crime.

Interrogée si elle a connaissance qu'on ait fait des menaces à Jean Gibon et à Joseph de La Hautemaison pour s'associer aux complices du meurtre commis au moulin de Cuissat,

Digitized by Google

A dit que Jean Gibon lui a dit, en revenant de Paris, que Niquet lui avait fait des menaces pour l'obliger de tenir la chandelle, et que sans cela il ne l'aurait pas tenue ; qu'il lui avait dit qu'il avait été forcé, mais qu'elle n'a point de connaissance que lesdits Gibon et Joseph de La Hautemaison aient été menacés; que Joseph de La Hautemaison pouvait facilement s'en aller puisqu'il restait en dehors pour faire sentinelle.

Interrogée si elle sait si Gibon s'est rendu chez Dargent avec sa masse de cordonnier, et si elle a connaissance qu'il ait frappé quelques-uns de ceux qui ont été assassinés dans ledit moulin,

A dit qu'elle ne sait pas si Gibon s'est rendu chez Dargent, qu'elle lui a seulement ouï dire, sans l'avoir vu, que lui Gibon avait tenu la lampe.

Interrogée comment elle peut nous dire qu'elle n'a pas vu Gibon tenir la lampe; puisqu'elle a dit, il y a un instant, qu'elle était arrivée la première au moulin,

A dit que la vérité est qu'elle n'était point audit moulin, et depuis a dit qu'on mette comme on voudrait.

Nous lui avons remontré que Niquet a même déclaré qu'elle l'avait amené elle-même.

A dit qu'elle ne connaît point de septième complice, qu'elle n'en a point amené.

Interrogée si, après avoir commis les assassinats dont est question, elle n'a point partagé avec les autres complices l'argent trouvé dans la maison de Cuissat,

A dit que non.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a dit qu'il contient vérité en ses réponses, y a persisté, a déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs occasionnées par la question.

GAULTIER, MALFILATRE et TOURNEFILS.

Avons ensuite recollé ladite Jeanne Delozanne en ses interrogatoires subis par-devant nous cejourd'hui, avant, pendant et depuis la question, et après serment par elle réitéré, de dire la vérité et que lecture lui a été faite desdits interrogatoires; et ladite Delozanne, sur ce par nous interpellée, a dit que toutes ses réponses et confessions de ses dits interrogatoires contenaient vérité; qu'elle y persiste et n'y veut rien augmenter ni diminuer.

Lecture à elle faite du présent procès-verbal de recollement, a dit qu'il contenait vérité en ses réponses, y a persisté, a déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs que lui a occasionnées la question.

GAULTIER, MALFILATRE et TOURNEFILS.

Digitized by Google

COMPLAINTE

De la Grande-Jeannette et de ses Complices.

Air nouveau.

1.

O vous de qui le cœur tendre,
Du Ciel fut un pur bienfait,
Approchez-vous pour entendre
Un exécrable forfait :
Qu'un tel récit puisse
Montrer la justice
Qu'on garde ici-bas
A tous les scélérats.

2.

Sur la rivière de Vesle,
Dans le moulin de Cuissat,
Une troupe criminelle
Commit un assassinat,
Pendant la nuit noire,
Tel que de mémoire,
On ne vit jamais
De semblables excès.

3.

Destouches et sa famille,
Etant dans leur lit couchés,
Femme, garçons, fils et filles,
Y furent tous assommés
A coups de massue
Sur la tête nue :
Cette triste mort
Y termina leur sort.

4.

Dans un coin de la cuisine
Etoit un garçon meunier,
En attendant sa farine
Il se mit à sommeiller ;
Les brigands entrèrent,
Si-tôt le frappèrent,
A coups de marteau
Dessus le cerveau.

5.

Deux jeunes filles livrées
Au plus tranquille sommeil,
Se virent assassinées
Au moment de leur réveil,
Sans que leur enfance,
Ni leur innocence,
Fléchissent les cœurs
De ces destructeurs.

6.

Par permission divine,
Leurs jours furent prolongés,
Et le Ciel ne les termine
Que pour reconnoître assez
Quels sont les infâmes
Dont les noirs trames
Ont armé les mains
De ces assassins.

7.

Au milieu de ce carnage,
Qui le croiroit ! ces brigands
Eurent le courage
De se rafraîchir les sens :
D'entre eux le plus brave
Descend à la cave,
Et va tirer du vin :
O le barbare festin !

8.

De ce meurtre détestable,
Le bruit se répand soudain
L'humanité secourable
Guide au funeste moulin ;
Le peuple s'empresse.
Mais quelle tristesse !
On ne voit dedans
Que morts et mourans.

Digitized by Google

9.

Au nombre des misérables
Il faut compter surtout
Une femme, méchant diable,
Qui seule aurait fait le coup :
La grande Jeannette
Quittant la jaquette,
Met un pantalon
Pour cacher son nom.

10.

La figure enfarinée
Ayant rouge bonnet,
(Jeannette l'a déclarée)
Aide Nicolas Niquet;
Puis elle a, l'infâme,
Assommé la femme
A coups de marteau
Digne de l'échafaud.

11.

A cette affreuse nouvelle,
Le juge au moulin se rend,
Et de cette fin cruelle
On instruit le Parlement :
Sa Majesté même,
Par sa loi suprême,
Nomme les vengeurs
De telles horreurs.

12.

Un complot si sanguinaire
Révolte les magistrats;
A la justice sévère
Le crime n'échappe pas :
Bientôt on soupçonne,
Bientôt on ordonne
D'arrêter certains.
De ces assassins.

13.

Une nombreuse cohorte
Se saisit de ces pervers,
Jusqu'à Reims on les escorte,
Pieds et mains chargés de fers;
Chacun les contemple,
Et demande exemple
Des crimes affreux
De tous ces malheureux.

14.

Pour crier à la vengeance,
Le peuple n'a qu'une voix;
Il attend en patience
Les plus rigoureuses lois :
Aussi la justice,
A ses vœux propices,
Prépare un arrêt
Contre ce forfait.

15.

J'exhorterai père et mère
De fair' lire à leurs enfans,
Très souvent cet exemplaire,
Ce terrible événement :
Craignant les supplices,
Ils fuiront les vices;
C'est le vrai moyen
De faire heureuse fin.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LETTRES PARISIENNES.

V.

Paris, 15 *avril* 1838.

Vous voulez, Madame, que je prenne la succession de votre spirituel cousin. Y pensez-vous ? Vous aviez un correspondant plein de malice et de savoir, au courant des grandes et des petites choses, habile à dépecer un livre utile par une analyse ingénieuse et à tuer les mauvais de la pointe de sa mortelle épigramme. Votre parent voyait tout et jugeait tout à merveille. Vous aimez la musique, il en parlait à ravir; vous êtes curieuse des théâtres, il y passait toutes ses soirées. Il vous servait à souhait dans votre haine contre les charlatans de la presse, de la tribune et de la chaire professorale : c'étaient ses ennemis naturels et il ne les ménageait pas. Pourquoi faut-il que cet aimable et redoutable causeur vous fasse défaut si brusquement? —Au reste, avant de prendre sa place, je vous dois une confidence ; vous pleurez sa mort, on dit même que vous en avez pris le deuil : eh bien, consolez-vous, les eaux du Rhin ne lui ont pas été plus funestes, qu'à Céladon celles du Lignon : il est arrivé sain et sauf sur la rive opposée, on l'a vu à Baden, non pas soigné par des nymphes, mais conversant gaîment dans un cercle d'aimables malades. Depuis, il a reparu à Strasbourg où il met à profit le retour de sa santé, pour s'indigérer de foie gras et de choucroute. On craint que ce régime ne nuise un peu à la

Digitized by Google

vivacité de son esprit, mais il nous laisse l'espoir du retour, et si l'ennui de l'Alsace le ramène à Paris, il y reviendra pour nos plaisirs et pour les vôtres; nous retrouverons, nous ses entretiens, vous, ses lettres. Prenez donc patience, et surtout quittez votre deuil, s'il est vrai que vous l'ayez pris.

Je suis vieux, vous le savez, car de nos jours la vieillesse vient vîte; à cinquante ans on est presque fossile. Vous me trouverez un peu chagrin : cependant je supporte sans amertume les grands airs et les dédains de la jeunesse; j'assiste même avec intérêt à cette lutte ardente des ambitions précoces; j'espère que ceux qui ont tant d'assurance sont destinés à faire quelque chose, et quoiqu'ils ne nous montrent pas bien clairement le but où ils tendent, je crois aux brillantes destinées de l'avenir. L'anarchie de l'industrie et de la littérature ne m'épouvante pas. C'est une crise qui passera. Vous êtes scandalisée de l'audace des spectateurs et de l'extravagance des écrivains, mais si vous y prenez garde, vous verrez que ces tentatives donnent l'élan à l'industrie et à l'intelligence. Mettez de la probité d'un côté et du bon sens de l'autre, et vous constaterez un double progrès. Vous gardez rancune aux spectateurs et aux auteurs parce que ceux-ci vous ont donné le cauchemar, et que ceux-là ont aplati votre bouche, vous êtes dupe et victime; j'entre dans vos ressentiments. Mais si au lieu d'appeler vos capitaux pour les rembourser et les dépenser en orgies, ceux qui ont surpris votre confiance les avaient appliqués à des entreprises utiles et loyalement conduites, n'auraient-ils pas donné la vie et la fécondité à tout cet argent stérile qui sommeille dans les coffre-forts du riche et dans les tirelires du pauvre. Ces forbans dont vous vous plaignez, ont montré le secret de décupler les richesses de la France. Leurs pratiques aujourd'hui dévoilées ne sont plus dangereuses, et leur procédé qui est excellent, subsiste.

L'homme en qui se personnifie cette industrie effrénée, n'est pas un esprit vulgaire. Vous ne soupçonnez pas tout ce qu'il a dû conquérir pour arriver au point où il est parvenu, à la position qu'il défend avec la frénésie du désespoir. Jeté par hasard dans la vie, sans famille, sans nom, sans fortune, sans patrie, il a aujourd'hui un état civil, un nom aristocratique, un train, sinon une fortune considérable; il a siégé et siégera peut-être encore parmi nos législateurs. N'est-ce pas, je vous le demande, un prodige de savoir-faire?—Ses parents sont inconnus, et se gardent de se faire connaître, il choisit parmi les plus illustres un père qui n'ose le désavouer. C'est là un coup de maître, car ce nom, sa première conquête, rendra toutes les autres possibles. Il a un nom, mais point d'argent; il appellera celui des autres, et cet argent viendra, et il viendra en telle abondance, que nul n'aura de plus riches équipages ni d'hôtel plus somptueux.

Digitized by Google

Il sait que de nos jours toute l'influence appartient aux maîtres de la presse et aux représentants du pays, il sera le fondateur et le maître d'un journal qui prospérera rapidement en ruinant ses actionnaires; mais soit de l'autorité qu'il lui donne et de la complaisance intéressée des ministres, il trouvera dans la France électorale un *bourg-pourri* qui lui ouvrira les portes du palais Bourbon.—Voyez d'où il est parti et où il est arrivé, mesurez sa distance et vous serez effrayée. Ne croyez pas que cette fortune éveille ma sympathie ou mon envie, je n'en voudrais pas, fût-elle mille fois plus brillante, au prix qu'elle a coûté. Mais je ne me puis défendre de la considérer avec une surprise mêlée d'effroi, car cette destinée n'était possible que par l'ébranlement de tous les principes qui font la force des sociétés : elle est le malheur et le crime du siècle.

Au reste, ce siècle corrompu semble vouloir se régénérer. Il offre d'étranges contrastes; les fêtes du carnaval ont été de véritables saturnales qu'échauffait la musique enivrante de votre compatriote Musard et de ses rivaux ; eh bien, à côté de ces orgies, les églises regorgeaient, je ne dis pas de fidèles, mais de visiteurs. Tous les âges, tous les rangs, tous les sexes se pressaient aux pieds de la chaire évangélique. Cinq ou six prédicateurs renommés attiraient la foule, et commandaient partout l'attention. L'abbé Certes à Saint-Roch, l'abbé Dupanloup à Saint-Sulpice, à Saint-Etienne l'abbé Martin de Noirlieu, l'un des fils de notre Champagne, et d'autres encore ont pu, à l'empressement et au recueillement de leurs auditeurs, croire qu'on revenait aux grands jours du catholicisme. Le plus beau succès de l'éloquence sacrée a été pour l'abbé de Ravignan. La vogue de cet orateur a suivi une progression toujours croissante, et à son dernier sermon, celui du Jeudi-Saint, la vaste basilique de Notre-Dame contenait à peine ses innombrables auditeurs: la nef, les petits côtés, l'enfoncement des chapelles latérales, la galerie qui surmonte les piliers : tout était garni de spectateurs. Ce succès est légitime, non que l'abbé de Ravignan soit un prédicateur accompli, mais c'est le commencement d'un grand orateur qui pourra s'achever : il tient déjà beaucoup, et fait espérer davantage : il a du nerf, mais il manque de souplesse, de l'élan et pas assez d'haleine : de la véhémence, mais peu d'entrailles. Il procède plutôt par vives secousses que par développements harmonieux, dans lesquels la chaleur se concentre longtemps avant d'éclater. Avant de se produire dans la chaire chrétienne, M. de Ravignan avait illustré son nom au parquet; l'orateur chrétien n'a pas tout à fait dépouillé le magistrat, et son éloquence a retenu quelque chose de la dureté du réquisitoire. Cependant, il attache, il intéresse, il émeut, mais il ne se fait pas oublier: il a eu le malheur d'être applaudi, et il faut dire qu'il l'a senti vivement, et qu'il a rap-

Digitized by Google

pelé noblement son auditoire au respect du saint lieu et de la parole divine. Figurez-vous un homme de taille moyenne, de complexion vigoureuse, un visage légèrement basané, de longs cheveux noirs s'abaissant en boucles, des traits nobles et fortement caractérisés, un œil étincelant sous de noirs sourcils, un geste presque convulsif, une voix pleine et vibrante et vous aurez quelque idée de l'extérieur oratoire de l'abbé de Ravignan.

Je vous ai trop parlé des églises pour vous conduire au théâtre. Je ne veux pas ressembler au bon abbé Pellegrin,

Qui dévot le matin, et le soir idolâtre
Déjeûnait de l'autel, et soupait du théâtre.

D'ailleurs j'aurais une fâcheuse nouvelle à vous raconter. Ce serait la disgrâce d'une femme d'esprit, madame de Cénan qui a fait siffler aux Français, un petit acte en vers, sous le titre de l'*Attente*. Vous supposerez que cet échec est le résultat d'une conspiration virile qui veut décourager vos pareilles, et garder le privilége de faire rire, pleurer et bailler au théâtre. Je laisse cette question indécise, car je risquerais, en la tranchant selon ma conscience, de blesser la galanterie. Or, ce serait mal répondre à vos avances, et je ne veux pas que mon début épistolaire vous décourage.

Si vous ne m'aviez pas pris au dépourvu, je me serais mis en mesure de juger certaines productions littéraires dont on parle diversement, mais beaucoup : ce qui est toujours une présomption favorable. Je vous aurais parlé d'une sorte d'*Histoire des Communes*, par M. Granier de Cassagnac, qui prétend faire école en histoire et déposséder Voltaire et Montesquieu. Je ferai connaissance avec ce hardi novateur, et je vous dirai si nos historiens et nos publicistes ont trouvé leur maître. On annonce aussi avec fracas un roman de M. Léon de Wailly, sous le titre d'*Angélica Kauffman:* on murmure à ce propos les noms de Clarisse et de Richardson; je soupçonne qu'il en faudra rabattre quelque chose, et que M. de Wailly laissera sur son piédestal le romancier anglais, comme M. Granier, Montesquieu et Voltaire. Mais ces vanteries piquent la curiosité, et quand l'événement découvre que ce sont de pures gasconnades, on se console en riant d'avoir été pris pour dupe: seulement on inscrit quelques noms de plus sur la liste des charlatans.

Le véritable événement littéraire de ce mois, le seul dont je puisse parler en connaissance de cause, c'est la publication des leçons de M. Villemain. Voilà deux volumes qui portent le cachet du grand écrivain et du penseur. Jamais la littérature du XVIIIe siècle n'avait été jugée avec autant d'impartialité et de profondeur. Ici l'historien domine son sujet, il l'embrasse, il le creuse et met en relief les hommes et les choses dans un langage élégant, nerveux, coloré, dont le succès semblait perdu de nos jours. Vous savez

Digitized by Google

quels succès obtinrent ces leçons, lorsqu'au mérite de sa pensée neuve, originale, piquante, au charme de l'expression, s'ajoutait le prestige d'une action singulièrement spirituelle et d'un organe enchanteur. Ce prestige, en s'évanouissant, devait préparer un mécompte au lecteur, mais M. Villemain a rétabli l'équilibre en burinant par le style les pensées qui conservent ainsi tout leur éclat en prenant une vigueur nouvelle. Au reste, lisez, et j'attends votre jugement en pleine sécurité.

Je ne veux pas fermer cette lettre sans vous parler d'un banquet qui m'a rajeuni. J'en étais le doyen, et j'ai cru retrouver toute la vigueur de mon adolescence. Les anciens élèves du collége de Reims se sont réunis chez Véry le 7 avril. C'était une fête improvisée qu'on veut rendre annuelle. Plusieurs générations d'élèves étaient représentées dans cette réunion préparatoire, de sorte qu'on a pu refaire l'histoire du lycée depuis sa fondation jusqu'à 1821, et au-delà. Je vous assure que cette chronique n'a pas été médiocrement amusante. Je ne saurais vous dire quel élan et quel charme donnaient à la conversation tous ces souvenirs du passé. Après le premier service, tous les convives étaient amis, au dessert il n'y avait plus que des frères. Vous le dirai-je? j'ai senti quelque fierté en voyant ce que notre collége avait produit d'hommes distingués dans la politique, dans les lettres, dans l'industrie, dans la guerre. Nous comptions là cinq députés : Billaudel, que Bordeaux a envoyé à la Chambre, et qui s'y distingue par l'indépendance et le talent; Chaix-d'Est-Ange, qui s'est placé au premier rang des orateurs parlementaires; Marchant de Maubeuge, qui se fera connaître lorsqu'il aura étudié le terrain; Houzeau-Muiron, que vous connaissez, et qui fera nos affaires comme il a fait les siennes; Lavocat, qui a tiré sa tête et son épingle du jeu des conspirations, et qui a le bon esprit de n'en plus vouloir. Vous savez que la vue de notre condisciple a troublé le cœur et la visière de Fieschi, et que c'est là la cause indirecte du salut du roi Louis Philippe.

Je voyais à la même table Casimir Bonjour, auquel ses comédies n'ont pas encore ouvert les portes de l'Académie; Anot de Maizières, publiciste distingué, qui, sous le nom d'un tribun romain, a donné d'éloquentes leçons aux peuples et aux rois; M. Raulin, du conseil-d'état, écrivain distingué qui a promis sa collaboration à la Chronique de Champagne; Paulin Paris, membre de l'Institut; votre compatriote E. Géruzez, qui a eu le plaisir d'entendre un concert d'éloges à l'adresse de son vénérable oncle, dont tous les convives avaient été les disciples. Vous parlerai-je de Jarry de Mancy, si connu par ses publications historiques et philantropiques? J'ai retrouvé là de vieux amis qui auraient pu mourir vingt fois sur le champ de bataille, Rébillon, qui commande aujourd'hui la gendar-

Digitized by Google

merie de Seine-et-Oise, et dont une glorieuse cicatrice a sillonné le visage; a côté de lui le fort Salmon, dont quatre membres ont été brisés à Waterloo et qui est demeuré six jours au milieu des morts sur le champ de bataille. Aujourd'hui il ne lui reste de ces épreuves que de glorieux souvenirs. J'avais aussi près de moi deux hommes qui se sont fait une honnête réputation de probité, dans une profession dont la probité est l'âme et le ressort : Castel et Demanche.—On s'est promis avant de se séparer de se retrouver l'an prochain; on a porté un toast aux absents et à la mémoire de ceux qui ne sont plus; on a nommé un trésorier et trois commissaires chargés de faire un appel public aux élèves du collége de Reims, et de stimuler le zèle de ceux qui habitent la province par l'exemple de Paffe qui avait fait trente lieues la veille pour se réunir à de vieux amis, et qui devait en faire autant le lendemain pour aller retrouver sa famille et sa raffinerie.—Je n'en finirais pas, si je voulais répéter tout ce qui s'est dit de joyeux, de touchant dans ce banquet fraternel qui deviendra une institution, où chaque année nous irons réchauffer nos souvenirs, retremper nos âmes, et resserrer les liens de l'amitié de collége, la seule qui ne vieillisse pas.

Vous voyez, Madame, que je me suis exécuté de bonne grâce, il fallait tout le respect que commandent vos ordres pour me décider à remplir une tâche qui répugne à ma paresse, et pour laquelle je n'étais nullement préparé. Ce sera du moins une preuve du sincère dévouement

DE VOTRE VIEIL AMI.

Digitized by Google

LES ARDENNES.

SEDAN.

Lorsqu'en 1833, je sortis de Paris par la barrière de la Villette, et que les cinq coursiers blancs des *messageries royales* m'emportèrent pour la première fois vers les Ardennes, je fus saisi d'un indéfinissable sentiment de tristesse. Un arrêté ministériel transportait mes pénates du centre au nord de la France. Je ne sais quelle idée je m'étais faite des Ardennes, mais il me semblait que j'allais habiter une contrée sortie à peine de la Barbarie, entendre des hommes parlant une autre langue que la mienne, voir des usages différents de ceux que j'avais vus jusqu'alors. Et pourtant je me sentais au fond de l'âme une certaine joie et un certain désir curieux; car à ce mot Ardennes s'associaient dans ma pensée, les souvenirs d'une époque historique féconde en hommes et en choses, et les mystères sanglants des prêtres d'Esus, et le grand Sanglier, et l'enchanteur Maugis. Cette forêt des Ardennes m'apparaissait immense et ténébreuse comme au temps des Druides, et je voyais encore ses chênes tout chargés de gui.

A quelques lieues de Reims, au nord, finissent les plaines blafardes et nues de la Champagne, à Rethel les Ardennes commencent, les bois commencent, les montagnes commencent, et avec les bois et les montagnes, les petits moutons tant estimés des habitués de *Chevet* et de *Véfour*. Là, il semble que la route départementale soit la limite des deux contrées distinctes. A droite, la riante et fertile vallée de l'Aisne, chargée de fruits et de fleurs; à gauche, des bois, des chênes et des bouleaux se confondant au loin avec l'horizon en une teinte bleuâtre et uniforme.

Rethel pourtant ne *sent* pas encore l'Ardenne, Rethel est champenois par ses habitudes, par son commerce, par ses sympathies. Rethel est la

Digitized by Google

succursale de Reims ; aussi ne tient-il aux Ardennes que par sa sous-préfecture et par ses rapports administratifs. Vienne la moindre commotion, et la satellite ira se réunir à la planète autour de laquelle il gravite depuis longtemps.

Les villages qui bordent la route n'ont pas l'élégance et la coquetterie de ceux qui avoisinent les grandes villes, mais, si les rues n'en sont pas aussi nettes et aussi luisantes, les maisons y sont peut-être au-dedans beaucoup plus propres, et les habitants beaucoup plus aisés. A mesure que la diligence approchait du but de sa course, mes appréhensions se dissipaient, et elles avaient entièrement disparu quand, franchissant les portes et les ponts-levis de Mézières, j'aperçus devant moi la large et verte avenue qui est à Charleville, son boulevard et son faubourg.

Mézières et Charleville, cités jumelles et rivales, sont jointes l'une à l'autre par un pont massif jeté sur une prairie. Les deux villes sont unies, mais non leurs habitants. Jamais, peut-être, disparité plus grande ne divisa deux populations aussi voisines. Mézières est la cité antique et guerrière, la ville du moyen âge, la vieille forteresse entourée de bastions et de créneaux. Placée à deux pas de la frontière, elle semble une sentinelle épiant l'ennemi. Charleville est la cité moderne et marchande, la ville des banquiers et des négociants, l'active fabrique d'où sortent, pour se répandre par toute la France, de prodigieuses quantités de clous de toute espèce et de toute forme. Née d'hier, on dirait qu'elle ne pardonne pas à sa voisine l'ancienneté de son origine, qu'elle lui envie son antique blason (1) et ses faits d'armes ; tandis que Mézières aux rues étroites et tortueuses, à la physionomie sévère et sombre, semble jaloux de la beauté de sa rivale, de l'air qui circule à larges flots sur ses places, du soleil qui étincelle sur ses maisons vernies. Ici, les couvents si nombreux avant la révolution ont empreint les mœurs d'une teinte de piété et de dévotion qui a pu facilement se conserver dans une population laborieuse et sédentaire, toujours occupée chez elle et ne se recrutant, pour ainsi dire, que dans ses propres rangs ; *nullis aliis aliarum nationum connubiis infectos,* comme dit Tacite. — Mézières, au contraire, par son perpétuel contact avec la garnison, avec les fonctionnaires, a dû perdre rapidement les traditions de ses ancêtres, les mœurs de ses pères, et se faire sur beaucoup de points une croyance mobile et flottante comme sa population.

Je passe sur beaucoup d'autres dissemblances ; il est plus facile de les remarquer qu'il n'est opportun de les écrire.

(1) Les armoiries de Mézières portent *de gueule à trois rateaux d'or disposés* 2 et 1. C'est le blason qui se rencontre sur les plus anciens sceaux.

Digitized by Google

A quelque distance de Charleville, au nord, commence la vieille et immense forêt des Ardennes, la *Profonde*, comme l'appelaient nos aïeux. Les chênes séculaires sont rares aujourd'hui ; nous exigeons du sol, des fruits plus prompts et surtout plus fréquents. Elle est bien déchue de sa grandeur, cette reine majestueuse des forêts de la Germanie ; elle a vu ses limites resserrées de tous côtés par l'agriculture. Ici, comme partout, l'esprit a asservi la matière, la civilisation a détrôné la barbarie, l'industrie a élevé ses usines, ses fourneaux, ses machines à vapeur sur les tombeaux de nos incultes ancêtres. L'humble église du village, la croix du Dieu de paix et de charité a succédé au monolithe quadrangulaire, où Teutatès venait s'abreuver du sang des hécatombes humaines. Et, par un contre-sens inexplicable à l'intelligence de l'homme, non loin des lieux où se livra jadis un de ces combats terribles où s'anéantissaient à la fois deux armées et deux nations, fonctionne peut-être aujourd'hui une fonderie de boulets, de bombes ou d'obus.

L'histoire des Ardennes serait longue à raconter pour celui qui consentirait à remonter aux races celtiques, pour descendre ensuite, à travers les luttes sanglantes de l'Austrasie et de la Neustrie, et les invasions des hommes du Nord, aux guerres de la Flandre et de Charles-Quint, qui compterait les générations et les monuments perdus dans cette longue suite de siècles, depuis Clovis jusqu'à Robespierre, l'un le fondateur, l'autre le destructeur d'une monarchie dont le berceau et la tombe ont été baignés de sang. Que sont devenus les palais, les églises dont chaque pierre était une histoire; tout cela a été détruit. Le temps et l'insouciance avaient déjà perdu la plupart de ces précieux édifices, le sans-culotisme et la bande noire sont venus anéantir le reste. Le sol des Ardennes était couvert de magnifiques et célèbres abbayes, leurs paisibles habitants ont été chassés, et leurs livres, leurs bons vieux livres, leurs in-folios poudreux et fatigués, ont été ça et là dispersés ou brûlés. Nos bibliothèques modernes se parent avec orgueil des débris arrachés au Vandalisme. Allez voir aujourd'hui St-Hubert, le pélerinage obligé du moyen âge, la grande et somptueuse abbaye, qui comptait plus de miracles que d'heures d'existence; sa route est devenue déserte, et la charrue a labouré son sol. Allez voir le Mont-Dieu, la chartreuse tant aimée de saint Bernard, qui venait de temps en temps méditer sous ses cloîtres et s'y reposer de ses fatigues : le Mont-Dieu est aujourd'hui une maison de campagne et une ferme. Il y a quarante ans, on avait entassé au Mont-Dieu tous les suspects de la contrée, et le commandant de cette prison politique écrivait à Sedan au représentant du peuple, la curieuse lettre que voici :

Digitized by Google

« Citoien,

» Get pris possession de la maison ci devant Mont Dieu, ainssi que tu » me l'avet recommande; aussitôt que get été arrive get fais metre la gar- » nizon sous les arme. Get fait f..... en bas les estatues, les évêques, St Bru- » neau et toute sa clique. Ces b..... là étet dans leur niches et avet l'air de » se f..... de la nation. Ce soir on ferat un feux de goie, on chantera la car- » magnole, et nous f...rons au feux tous leurs livre.

» Puisse-t-il en aitre fait otant de tout les aristocrattes et de tout les » enemis de la patrie. — Salut et fraternité, — *Signé* Bouché l'aîné, *com- » mandant militaire de la prison du Mont Dieu.*

Et vive la république! Et vive la nation!

» *P. S.* Toute ma garnizon portent des moustache, ces des b..... à » poille. »

Au moyen âge, les Ardennes possédaient peu de villes, seulement à de longues distances, quelques maisons groupées autour du couvent révélaient un site pittoresque, une région fertile, une oasis riante au milieu des sauvages aspérités de la nature. Le pays ne possède guère d'autres chroniques que les cartulaires des abbayes et les vies des saints.

C'est au XIIIe et au XIVe siècle que les cités commencent à se former, à s'entourer de remparts. D'abord ce n'est qu'un poste militaire, une forteresse dressée contre l'ennemi qui arrive tantôt de l'Allemagne, et tantôt de la France. Peu à peu l'enceinte s'élargit, et ses murailles enveloppent à la fois une citadelle et une ville.

Sedan, naquit et grandit de cette manière. Ses annales ne remontent pas à une antiquité fort reculée, quoiqu'en aient dit quelques historiens qui, armés d'une phrase de Trithème, ont tenté de conquérir à leur patrie une origine au moins celtique, et d'élever son berceau dans l'enceinte d'un de ces camps Thuringiens, Sicambres ou Chérusques qui couvraient vers le Ve siècle de l'ère chrétienne, les contrées arrosées par la Meuse et le Rhin. Où en serions-nous, bon Dieu! s'il fallait prendre à la lettre les naïves rêveries de l'abbé de Spanheim?

Sedan, comme toutes nos places fortes, est circonscrit dans un espace trop resserré pour sa population actuelle. Le voyageur qui arrive par la porte de Torcy, c'est-à-dire par l'entrée principale de Sedan, est tout étonné, lorsqu'il a à peine franchi le dernier pont-levis, d'apercevoir à quelques toises devant lui, les hautes murailles du château, qui enceignent la ville du côté de l'Allemagne. Sedan s'étend à droite et à gauche; son dos est appuyé aux collines, qui la dominent, et ses pieds se baignent

Digitized by Google

dans la Meuse. Un poète du XVIe siècle décrit ainsi sa position pittoresque :

« Sedan, ville de guerre, au midy touche Meuse,
Elle voyt la forest de l'Ardenne rameuse
Du costé que le pol refroidit la saison.
. . . . . .
Ceste ville frontière ainsy que souveraine
Au seul duc de Bouillon de la Marck appartient.
Qui son païs illec de Dieu et du fer tient,
Ne relevant en fief de personne vivante,
Fort de rais du soleil et de l'aube levante.
Là, sur le roc assis, le chasteau merveilleux
Avoisine le ciel de son front sourcilleux;
Si le canon pouvait de son pied faire approche,
Ce serait pour néant; car son pied est la roche
Qui, haute et mise à plomb, dessus son dos soutient
Les murs faits d'espaisseur qui plusieurs pas contient. »

Il n'y a rien à ajouter à cette description, quelque peu empreinte pourtant d'orgueil national, de la citadelle ou château de Sedan. A moins de conduire le lecteur dans son arsenal où fut jadis l'armure de Godefroy de Bouillon, dans ses hôpitaux, dans ses casemates, sur ses remparts crénelés et hérissés de canons, de compter avec lui les bastions et les demi-lunes, il serait impossible de lui donner une plus exacte idée de cet immense et formidable poste militaire. L'âme s'attriste, quand on parcourt ces labyrinthes innombrables, quand on examine ces masses de pierre entassées sur le roc; ces gigantesques pans de muraille, ces fossés larges et profonds, toutes ces ruses d'un art infernal et ingénieux; quand on songe que tant de travaux si savamment combinés n'ont pour cause que la guerre, pour objet que la mort. Que de millions enfouis dans ces pierres et dans ce bronze! Et comme toutes ces gueules béantes, comme ce bruit de tambours, de soldats et de fusils s'accordent bien avec le silence des fabriques, avec le sourd et majestueux murmure du balancier et de la chaudière!

Il n'est pas surprenant, toutefois, que la ville des La Marck et des Turenne, ait été jadis avant tout, une place de guerre. Il avait besoin d'une bonne citadelle, ce redoutable *Sanglier des Ardennes*, ce farouche baron qui pillait les terres de ses voisins et alliés, « de même, dit » Brantôme, qu'un sanglier qui ravage les blés et les vignes des pauvres » bonnes gens, » mettait à feu et à sang le pays de Luxembourg et de Liège, et rapportait dans ses châteaux la soutane sanglante de Louis de Bourbon, proclamait son fils évêque, et pour se railler des hauts et puis-

Digitized by Google

sants seigneurs qui le menaçaient de leur colère, donnait sa fille en mariage à un charbonnier.

Puis venaient les représailles, et pour représailles les incendies, les vols les pillages, les meurtres. Sedan envoyait ses enfants contre l'ennemi; les portes étaient fermées, la terreur enveloppait la ville, et quand on apercevait du haut des murs, l'étendart noir et blanc des La Marck, la joie renaissait dans toutes les âmes, et on accueillait avec enthousiasme le guerrier en qui reposait le salut de la principauté.

C'était de fiers seigneurs, ces ducs de Bouillon, ces descendants du premier *Baron* de Jérusalem, qui tantôt combattaient pour l'empereur et tantôt pour le roi de France, qui prenaient pour patronne Sainte-Marguerite terrassant le dragon, offraient deux chandelles à cette sainte, une pour elle et l'autre pour monsieur le Diable, et prenaient pour devise ces mots : *si Dieu ne me veut ayder, le diable ne me faudra.* Quel preux chevalier que ce Robert de La Mark, ce *jeune adventureux*, qui reçut à la bataille de Novarre *quarante-six* blessures, et partagea la captivité de François Ier. Il est vrai que ces guerriers si farouches dans le combat savaient agréablement passer leurs loisirs et se délasser à table et aux genoux de leurs belles des fatigues de leurs campagnes. Le petit-fils du *jeune adventureux*, Charles-Robert de La Marck, était aussi un brave champion, et de plus, un des mignons d'Henri III. Car tous ces mignons si parés, si bien frisés, si plongés dans les délices, remarque Sainte-Foix, n'en étaient pas moins valeureux sur le champ de bataille. « Celui-là, dit » Brantôme, quoiqu'il aime bien à passer son temps à rire, à goguenar- » der, à dire le mot (car il est nompareil) ne s'y est cependant pas tant » amusé, qu'il n'ait bien fait preuve de sa valeur. »

Voici à son sujet une petite anecdote rapportée par l'historien de l'ordre du Saint-Esprit :

« Henri III, pendant une de ces retraites qu'il faisait assez souvent à » Vincennes avec dix ou douze de ses pénitents, avait ordonné un jeûne et » une abstinence dont Charles-Robert de La Marck s'ennuya. Il vint se- » crètement à Paris et y acheta lui-même en plein marché deux belles » soles avec tout ce qu'il fallait pour y faire une bonne sauce. Tandis qu'il » l'apprêtait, l'odorat d'Henri III, qui passait par hasard dans le dortoir, » en fut frappé; il regarda par le trou de la serrure, aperçut La Marck qui » soufflait le feu du réchaud où était son plat, lui cria plusieurs fois : *frère* » *Robert, je vous vois, ouvrez,* en lui reprochant sa gourmandise et sa dé- » sobéissance à la règle. Frère Robert, de fort mauvaise humeur, quitta » son réchaud, s'approcha de la porte, lui déclara nettement qu'il ne vou- » lait plus être pénitent; que Sa Majesté et les autres pouvaient faire abs-

Digitized by Google

» tinence tant qu'ils voudraient ; qu'il allait achever de faire cuire ses » soles ; qu'il n'ouvrirait qu'après les avoir mangées, et qu'alors on pour- » rait le chasser, si l'on voulait, de sa cellule et de la conférence. »

A mesure que nous nous occuperons, en France, de l'histoire partielle des comtés, des marquisats, des seigneuries qui se partageaint nos provinces avant que le pouvoir royal les eût absorbés dans sa vaste et imposante unité, nous trouverons bien des noms auxquels il n'a manqué pour être admirés de la postérité qu'un biographe plus illustre et une scène plus élevée. Nos plus grands rois ont eu plus d'une fois leurs égaux et même leurs supérieurs, en vertus et en génie dans ces petites villes que le hasard ou l'audace ont érigées en chefs-lieux de principautés, de duchés, et de baronnies.

L'ancienne principauté de Sedan a eu ses guerriers, ses hommes d'état et ses illustres souverains. Car ce n'est pas seulement par des faits d'armes que les princes de Sedan ont laissé d'eux un souvenir précieux dans les annales de cette cité. Après les époques de troubles et de guerres viennent les temps de réparations et de réédifications. Sedan a eu ses Blanche de Castille, ses Henri IV et ses Louis XIV.

Henri Robert de La Marck, *l'ami et le féal cousin* de Charles IX, recevait dans ses états, après la Saint-Barthélemy, les malheureux calvinistes qui avaient échappé à cet immense assassinat, leur donnait un asile, et protégeait de son nom et de son autorité quatre cents familles qui lui apportaient, en retour, une industrie active, un art précieux et d'énormes capitaux. Là est, en effet, la source de cette étonnante prospérité du commerce sedanais, là est l'origine de ces colossales fortunes industrielles qui peuvent défier aujourd'hui toutes les vicissitudes.

Charlotte de La Marck, au moment où les guerres civiles et religieuses désolaient la France, où les provinces voisines étaient inondées de sang, où les lois civiles étaient réduites à l'impuissance par l'audace furieuse des factions, Charlotte de La Marck, paisible au milieu de ses paisibles sujets, tenait d'une main habile les rênes d'une autorité que le moindre incident pouvait compromettre, et continuait laborieusement l'œuvre commencée par Henri Robert.

Henri de la Tour d'Auvergne ne sut pas apprécier la tendance des Sedanais. Amant des lettres, il voulut inculquer ses propres sympathies à la cité qui venait de passer dans sa famille, il voulut en faire une cité littéraire. Sachons-lui gré toutefois de son but. Si Sedan n'est pas resté ce qu'il fut pendant quelques années, le séjour des hommes les plus éminents de l'époque dans la philosophie, tout n'a pas été perdu pourtant, et l'on retrouve encore parmi ses habitants une certaine culture intellectuelle qui

Digitized by Google

n'est pas de la science, à la vérité, mais qui répand sur les relations sociales une teinte très sensible d'urbanité et de bonnes manières. Bayle fut professeur de philosophie en l'académie de Sedan, et ce fut-là qu'il rencontra pour la première fois le théologien Jurieu dont les écrits furibonds purent altérer le calme de Bayle. On a accusé Bayle d'avoir été l'amant de la femme de Jurieu, on n'a pas craint de calomnier la vie la plus pure et la plus candide, afin de déshonorer l'homme dont on ne pouvait dompter le caractère. Sedan a conservé le souvenir de Bayle; la rue où siégeait autrefois l'académie porte le nom de son plus illustre membre.

A Sedan, comme dans toutes les Ardennes, l'esprit est froid et sérieux, et si l'institution de la Tour d'Auvergne avait dû se maintenir et fructifier, il est à croire que les sciences abstraites et positives eussent rencontré des disciples plus nombreux et plus favorablement disposés pour les arts qui empruntent leur plus grande valeur à la vivacité et à l'imagination. Les Ardennes ont produit peu de poètes dans les temps passés, et les temps modernes ne nous semblent pas beaucoup plus féconds sous ce rapport, n'était toutefois l'œuvre suivante qui peut se lire tous les jours entre le lever et le coucher du soleil, sur l'échoppe d'un cordonnier, non loin de la rue de Bayle. Je demande pardon à ce grand nom de se trouver accolé à si petite chose. Voici les vers du poète Sedanais :

L'édifice ligneux que ta pitié contemple,
Des talons, des chiquets est le modeste temple.
La pièce mise au trou, la dreme bien tissée,
Par CHATELAIN DUPUIS à ton soulier placée,
Te garantit d'un rhume effrayant, dont le cours
Dans sa marche funeste aurait tranché tes jours.
Passant devant ce temple incline donc la tête,
Et de son fondateur chaque année fais la fête.
Pour mieux t'y préparer apporte ta chaussure,
Tu seras satisfait, par CRÉPIN, je le jure.

La principauté de Sedan, petit royaume enclavé entre deux grands royaumes, présente dans un assez court espace de temps, une série de princes dont la gloire administrative le cède peu à des souverains plus puissants et plus fameux.

Mais voyez comme l'éclat de la gloire nous éblouit, comme notre enthousiasme pour les têtes chargées de casques et du cimier l'emporte sur toutes nos autres sympathies même les plus légitimes!

Un monument remarquable décore la principale place de Sedan. C'est la statue du grand Turenne. L'œuvre est belle, mais nous eussions mieux

Digitized by Google

aimé voir le vainqueur de Norlingue et de Zumartheusen, représenté au milieu d'une de ces grandes batailles où sa noble et mâle figure s'animait de l'ardeur du combat, où ses yeux lançaient la foudre, où son geste sublime montrait à ses vieilles troupes le chemin de la victoire et de l'honneur. Turenne, sur la place de Sedan, sauf toutefois le costume, ressemble à tout le monde, et spécialement à un ambassadeur hollandais, déroulant un des protocoles de la conférence de Londres. Assurément ce n'est pas là le guerrier dont les coups d'épée faisaient *passer de si mauvaises nuits* au roi d'Espagne. J'aurais aimé voir Turenne enfant endormi sur un affût de canon, ou Turenne sur son cheval de bataille, arrachant les armes des mains de ses propres soldats, lesquels *ménageaient trop peu les vaincus.* Je me serais même contenté de cette seule inscription, qui se lit sur une pierre noire adossée à une des tours intérieures de la citadelle :

« Ici naquit Turenne, le 11 septembre 1611. »

Ou plutôt j'aurais préféré que la ville de Sedan consacrât le souvenir de ce Henri Robert de La Marck, qui introduisit à Sedan les premiers germes de sa laborieuse industrie, par un monument solennel. Sedan, ville forte et place de guerre, est cependant plus encore ville de commerce et de travail. Ce qui la fait vivre, ce ne sont pas les guerres; les guerres la ruinent et la tuent. Le métier s'arrête quand le canon gronde. Sedan, industriel, devait, par reconnaissance, éterniser par le marbre ou l'airain, la mémoire du prince qui l'avait inscrite sur la liste des cités manufacturières, qui lui avait donné le droit de se placer un jour à côté de Lyon, de Rouen, sinon pour le nombre de ses habitants, du moins pour l'importance et la quantité relative de ses produits.

Je ne sais si mon idée ne paraîtra pas étrange à certaines gens, mais il me semble que le buste d'Abraham Chardray, figurerait avec honneur sur une des places de Sedan. Abraham Chardray, simple ouvrier, mais homme intelligent et industrieux, jaloux de la supériorité des fabriques de Hollande sur celles de Sedan, s'achemine un jour vers les Pays-Bas, bien résolu de leur dérober leurs précieux secrets et de rapporter dans sa patrie les éléments d'une prospérité nouvelle. Il s'engage dans les maisons les plus renommées, travaille dans leurs ateliers, étudie leurs procédés, pénètre les mystères du mécanisme le plus compliqué et le plus difficile; puis heureux de ses découvertes, il dit fièrement adieu à la Hollande et rentre dans Sedan, riche d'un trésor qui lui a coûté tant de peines, et qu'il livre généreusement à ses compatriotes.

Voilà, certes, une belle vie, et qui méritait bien d'être coulée en bronze. Mais ce n'est, après tout, que la vie d'un homme du peuple, et qui songe

Digitized by Google

à l'homme du peuple, quand six pieds de terre ont recouvert sa fosse?

Sur cette même place du Rivage, où l'on voit aujourd'hui la statue de Turenne, eut lieu en 1549, un de ces spectacles si fréquents autrefois, et tant aimés de nos aïeux, un duel entre le baron des Guerres (*Duguerre*, seigneur de Montmort), et le seigneur de Fandilles, duel auquel assistèrent les plus nobles seigneurs de la cour de France, et de celle de Bouillon, et que Brantôme a si bien raconté au commencement de son livre des *Anecdotes de la cour de France, touchant les duels, combats, camps-clos, estaquades et appels.* Il y a trop d'intérêt dans ce petit drame, et trop de naïveté dans le récit de l'historien pour que les lecteurs nous sachent mauvais gré de lui emprunter ici sa narration :

« Il y eut, dit-il, du temps du feu roy Henry II, à l'avénement de sa » couronne, un combat à Sedan, entre le baron des Guerres, et le seigneur » de Fandilles, pour une querelle qui leur survint le propre jour que Sa » dite Majesté fit son entrée à Paris (1)..... Ces deux braves gentilshommes, » donc, pour vuider leur querelle (car par accord ne se pouvoit-elle, d'au- » tant qu'elle touchoit trop au baron des Guerres, et à son honneur), de- » mandèrent le camp au roy Henry, lequel par le serment qu'il avait fait » de n'en donner jamais despuis celui de feu Monsieur de la Chastaigneraye, » mon oncle, pour le regret extrême qu'il porta de sa mort, leur refusa » tout à plat : ils eurent leur recours à prier Monsieur de Bouillon, pour le » leur bailler à Sedan, comme estant souverain en ses terres, qui leur ac- » corda librement, et au jour assigné ne faillirent comparoistre, très-bien » accompagnez de leurs parens et amis, parrains et confidens, avecque » toutes ces cérémonies, en ce cas requises, très-bien observées, que les » loix anciennes des duels avoient ordonné, et entre autres ledit sieur de » Fandilles ne voulut jamais entrer dans le camp (tant il estoit bravache » et fendant), qu'il n'eust veu un feu allumé et une potence dressée pour y » attacher et brusler son ennemy après sa victoire, tant espéroit-il en » avoir bon marché; mais pourtant la fortune luy changea et ly rompit » son dessein, car il ne surmonta son ennemy ainsi qu'il pensoit, et toutes- » fois ausssi ne fut-il tant vaincu, qu'il y alloit tant du sien qu'on diroit » bien. Leur corps estoit couvert, et pour armes offencifves le baron des » Guerres avoit choisi pour toutes, une espée bastarde qu'il avoit fort » bien à la main, pour la leçon que lui en avoit donné un prestre qui en estoit » très-bon maistre; et pourtant Monsieur le Visdame, qui estoit parrain » dudit Fandilles, disputa cette arme, d'autant que l'article du duel porte

(1) J'omets à dessein la cause de cette querelle. Les lecteurs, curieux de la connaître, pourront se reporter à l'ouvrage cité, t. 10, p. 3, de l'édition de Londres, in-18, 1739.

Digitized by Google

» armes visitées parmy cavelluis et gens d'honneur, mais il fut respondu » que les Suisses qui sont si braves gens de guerre, n'en usent point d'au- » tres..... Les voilà donc entrez dans le camp, toutes solennitez, et criées » requises faites. De premier abord Fandilles donna un grand coup de son » espée à travers la cuisse dudit baron, qui lui fit une telle ouverture, à » cause de la largeur de l'espée, que le sang en sortit en si grande abon- » dance, qu'il commençoit desjà à diminuer de la force du baron, qui, en » prévoyant son inconvénient, s'advisa d'aller aux prises et à la lutte, y » ayant esté très-bien dressé par un petit prestre Breston, qui estoit aumos- » nier de Monsieur le cardinal de Lenoncourt, son parent : et ayant aus- » sitost porté son homme par terre, et le tenant soubs luy, n'ayant ne l'un » ne l'autre nulles armes offencifves, car elles leur estoient désamparées » des mains pour mieux se servir de la lutte, se terrasser et porter par » terre, par quoy le baron eut recours aux mains et aux poings, dont il » en donnoit de très-grands coups à son ennemy, et le plus qu'il pouvoit, » et cependant cela n'estoit rien, et de tant plus s'alloit-t-il affaiblissant de » sa playe et de son sang qui lui couloit fort toujours; la fortune voulut » que le combat estant en tels termes de suspension, un eschaffaut qui » estoit là tout auprès du camp, vint à se rompre et tumber, où il y avoit » force dames et damoiselles, gentilshommes et autres qui s'y estoient mis » pour voir le cruel passe-temps; de sorte que la confusion s'en en suivit » si grande, tant par la cheute dudit eschaffaut, et par les crys, les plain- » tes et le mal que se faisoient et enduroient les damoiselles et gentils- » hommes, si bien qu'on ne savoit à quoy s'amuser, ou de voir la fin du » combat, ou aller secourir ces pauvres créatures, se blessans, se pres- » sans et s'estouffans si misérablement les unes les autres : cependant sur » ce grand esclandre, tintamarre et trouble y eut, quelques uns des amis » et parens du baron des Guerres, qui, prenant l'occasion à propos, se » mirent à crier : jetez-lui du sable dans les yeux et la bouche, ce qu'ils » n'eussent osé faire sur la vie sans cet escandale de cet eschaffaut rompu, » d'autant que par les loix du camp, cela est fort deffendu, et par le bandon » qui se fait sur la vie de ne rien dire, non pas parler, tousser, cracher, » moucher, ny faire aucun signe qui peust porter ou paroistre. Pour fin » le baron, qui n'en pouvoit plus pour les grands efforts qu'il faisoit à sa » playe, et à en jeter sang, entendit fort bien l'advertissement, et amassant » du sable duquel le camp estoit applany, pour favoriser les deux com- » battans, s'il fust esté rabotteux, ne faillit d'en jetter dans les yeux et la » bouche de son ennemy, si bien qu'il fût contraint de se rendre, se disant » les partisans du baron, dont crièrent : il se rend! ceux de Fandilles, di- » sent que non; et parce que le grand bruit et grosse rumeur de cet es-

Digitized by Google

» chaffaut rompu, et de l'escandale arrivé, continuoit toujours, on ne peut » rien ouyr de ce que disrent les combattans. Monsieur de Bouillon, comme » juge, ordonna qu'ils fussent séparez, et soudain le baron se leva, et se mit » à faire estancher sa playe et à se panser; car il n'en pouvoit plus, et ainsi qu'il » vouloit disposer de son ennemy à sa volonté, et luy faire partir la mesme » peine que l'autre lui avoit préparée et assignée; il y eut une très-grande » altercation entre les parrains, d'autant que Monsieur le Visdame, parrain » de Fandilles, disoit et affirmoit toujours qu'il n'avoit jamais ouy la voix » de son filleul, ny la parole, qu'il se rendist ..... Pour fin, les deux com- » battans firent très-vaillamment, et le vaincu par emprès, ne laissa à se » trouver en de bons lieux pour le service du roy, et mourut honorable- » ment à l'assaut de Caunis, assiégé par Monsieur le maréchal de Brissac, » et y fust remarqué pour avoir monté des premiers à la bresche, et esté » tué au plus haut (1). »

Je m'étonne qu'aucun peintre Sedanais n'ait encore songé à représenter sur la toile les principales circonstances de cet événement. Il y a certes, dans les différentes scènes de cette tragi-comédie, ample matière à un intéressant tableau d'histoire.

J'ai dit ce que Sedan a fait pour la mémoire de Turenne, et j'ai exprimé le regret que cette ville n'ait rien fait pour celle de la famille des La Marck. Mais j'aime à reconnaître que je me suis trompé : une rue de Sedan porte le nom de *rue Maka :* or *rue Maka* veut dire *rue de La March.*

Sedan est encore considéré aujourd'hui comme ville de guerre, et à ce titre condamnée à subir toutes les douceurs que le génie militaire prodigue aux places fortes. Qu'y a-t-il de fort à Sedan, si ce n'est son château qui pourrait, à la vérité, résister pendant quelques heures à quelques centaines de soldats. C'est encore une des déplorables nécessités de notre système guerroyant, de vouloir faire d'un centre d'industrie une citadelle, et d'une fabrique une caserne et un corps-de-garde, de braquer des canons à la porte et sur les toits des manufactures, d'assujettir une ville qui ne demande qu'à se développer aux rigoureuses servitudes d'une place forte. — Sedan étouffe dans ses murailles, il lui faut de l'air. Donnez de l'air à ces ateliers où travaillent tant de machines, où s'agitent tant de bras, où bouillonnent tant de chaudières; donnez de l'air à ces poitrines qu'usent et détruisent des miasmes perfides, des exhalaisons malsaines.

(1) Nous avons parlé au long de ce combat singulier, dans notre article sur le château de Montmort, (dernier numéro de la *Chronique.*) On remarquera quelques notables différences dans le récit de Brantôme. Mais on sait assez tout ce qu'il y a de hasardé dans les historiettes de ce charmant et burlesque conteur.

L. P.

Digitized by Google

Les maisons s'élèvent au lieu de s'élargir, les étages s'entassent et les familles aussi. Chaque jour les cours se rétrécissent, les jardins perdent une de leurs plates-bandes, et ce sont les fossés et les talus des remparts qui servent de séchoirs aux draps sortant de la cuve.

La police des rues se fait à Sedan avec une exactitude rigoureuse; la propreté et l'ordre y sont enseignés chaque semaine par le tribunal de police municipale. Mais le commissaire de police ne peut empêcher les atômes de la laine, la fumée de la houille et les émanations de la teinture de circuler dans les fabriques et dans les rues, et de produire sur les organisations les plus exposées à leur action, des effets souvent terribles. Le commissaire de police, ne peut pas, même en vertu d'une citation par huissier, contraindre l'azote à céder la place à l'oxygène. Heureux ceux qui peuvent à midi, en prenant leur repas, humer quelques gorgées d'air pur, savourer quelques rayons de soleil. Voilà ce qui résulte pour une ville manufacturière d'un système de défense qui la range parmi les places fortes et qui, à ce titre, lui défend, de par les lois et règlements militaires, de franchir d'une ligne les portes étroites et les fossés bourbeux qui la séparent de quelques beaux et riches villages qui ne demanderaient pas mieux que de se réunir à leur métropole. Mais en tout cela je n'ai encore envisagé que l'avantage matériel, que la vie physique des habitants. Leur vie morale est-elle beaucoup plus facile et mieux protégée ? Croit-on que la misère, dans les temps de détresse, et le défaut d'éducation ne trouvent pas encore, dans les mœurs d'une garnison toujours trop nombreuse, un puissant auxiliaire à la débauche et à la dépravation? Pense-t-on avoir tout fait pour l'amélioration morale des classes ouvrières, quand on leur a ouvert des salles d'asile et des écoles (1)? A quoi bon donner aux enfants de huit ans de bonnes habitudes, d'excellentes leçons, si quelques années, plus tard, on les abandonne au milieu des périls de toute espèce.

Les classes inférieures, dans les villes manufacturières, sont essentiellement dépravées, et la cause de cette dépravation, malheureusement trop bien constatée aujourd'hui, est assez connue. Il faudrait qu'on éloignât d'elle autant que possible, tout ce qui est de nature à favoriser cette dépravation. Il faudrait que le Gouvernement éloignât les garnisons des villes manufacturières. Tant que la caserne sera à côté de l'atelier, tant que le soldat pourra être tous les jours en contact avec la fille de l'ouvrier de fabrique, n'essayez pas d'introduire une amélioration quelconque dans les mœurs du peuple. Croisez-vous les bras et regardez la corruption et la débauche

(1) Nous devons dire en passant que Sedan possède d'excellentes écoles, dirigées par des maîtres habiles, et surveillés par une administration active et zélée.

Digitized by Google

passer fièrement devant vous, et insulter par son arrogance et son audace à vos essais philantropiques.

Sedan est, depuis quelques années, dans une crise commerciale qui touche sans doute à son terme. Sedan est une des villes de la France les plus intéressantes par son industrie; elle tend, nous n'hésitons pas à le croire, vers un avenir plus brillant encore que ne l'a été son passé. Elle renferme tous les éléments d'une puissante activité et d'une haute fortune. Et le Gouvernement s'associerait glorieusement à sa destinée industrielle, à sa destinée physique, et à sa destinée morale si, un jour, par un bel élan de politique généreuse et éclairée, il envoyait à la ville de Sedan l'autorisation de raser ses murailles et de combler ses fossés.

J.-B. Hubert.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE.

ORIGINE DE L'IMPRIMERIE A LANGRES ET A CHAUMONT.

Aux Rédacteurs.

Chaumont.—1838.

MESSIEURS,

On lit dans *la Chronique*, n° de décembre : On demande quel est le premier livre imprimé à. . . . Langres et à Chaumont. — J'ai fait dans le temps cette recherche, et je n'ai eu pour résultat rien de satisfaisant, surtout à l'égard de la ville de Chaumont; mais comme souvent les renseignements les moins importants en apparence, mettent sur la trace de la vérité, j'ai pensé qu'il ne vous serait pas inutile de connaître ce résultat.

Celui qui le premier a établi le bel art de l'imprimerie dans cette partie de la Champagne qui forme actuellement le département de la Haute-Marne, a dû nécessairement choisir pour le siége de son industrie, l'ancienne cité de Langres qui, étant la métropole d'un immense évêché, avait des rapports continuels avec grand nombre d'établissements religieux, riches de science aussi bien que de revenus. Dès la fin du xve siècle, où l'imprimerie n'était encore que très peu répandue en France, cette ville avait des imprimeurs, et il paraît certain que le livre intitulé : *Expositio super psalterium, de Turre cremata*, décrit par le Gallois dans son traité des plus belles bibliothèques de l'Europe, avec la date 1483, est le premier qui y ait été imprimé. La bibliothèque de Chaumont possède cet ouvrage (petit in-12, imprimé en caractères gothiques sur deux colonnes), et il est très probable que c'est l'édition de Langres, mais il est malheureusement impossible de s'en assurer, attendu que les premiers feuillets en sont détachés.

Quant à la ville de Chaumont elle ne pouvait espérer être préférée à sa voisine par les imprimeurs, car malgré son bailliage et sa prééminence politique, elle ne venait qu'après sa rivale, dans un siècle où la religion était tout. Ce n'est donc que postérieurement que l'imprimerie a dû y être

Digitized by Google

établie, et l'usage de cet art n'était pas alors si répandu, que les presses de Langres n'eussent pu pendant longtemps encore suffire également aux besoins de la ville de Chaumont. Cependant, dès les premières années du XVIe siècle, il y avait des imprimeurs dans cette dernière ville; je m'en suis assuré en feuilletant les anciens registres de l'Hôtel-de-Ville. Mais à cette époque, ils n'exerçaient sans doute leur art que pour le service des administrations, puisque le plus ancien ouvrage connu qui soit sorti de leurs presses, ne date que de l'an 1598. Il est intitulé : *Modèles d'artifices, de feux et de divers instruments de guerre avec les moyens de s'en prévaloir, pour assiéger, battre et deffendre toutes sortes de places; par Boillat, Langrois.—Avec figures.* Ce livre est encore estimé; la bibliothèque de Chaumont en possède un exemplaire.

Tels sont, Messieurs, les renseignements que je possède sur la question posée dans la *Chronique;* j'aurais voulu pouvoir vous les donner plus amples, et s'il vous en parvenait de meilleurs, je vous serais infiniment obligé de me les faire connaître, car j'attache beaucoup d'importance à tout ce qui concerne l'histoire de notre département.

Agréez, Messieurs, la nouvelle assurance du dévouement
avec lequel je suis,
Votre très humble et obéissant serviteur,

EMILE JOLIBOIS.

Digitized by Google

POÉSIE.

SCHEDONI.

Père Ambroise est un bon vivant,
Le meilleur moine du couvent.
Père Ambroise et père Grégoire
Se plaisent fort au réfectoire;
Mais père Ambroise est un savant,
L'abbé le consulte souvent.

Père Ambroise et père Grégoire
Ensemble étaient restés à boire,
Père Antoine en était aussi,
Et le père Jean, de Nancy.
C'était, si ma mémoire est bonne,
Le dernier dimanche d'automne:
On venait d'entrer dans l'avent;
Il soufflait un terrible vent.
L'effort puissant de la tempête
Des chênes agitait la tête,
Et comme un jonc faisait plier
La cime du grand peuplier.
Quelques larges gouttes de pluie
Fouettaient la vitre, et par moments
S'entendaient de longs craquements:
On aurait dit que l'abbaye
S'arrachait de ses fondements.

Père Ambroise, lui dit Grégoire,
En trinquant avec son voisin,
Pour accompagner ce bon vin,
Régalez-nous de quelque histoire,
De fantômes, de loups-garous:
Nul ne les conte comme vous.

—Une histoire? Dieu vous bénisse!
Une histoire de revenants!
Êtes-vous donc assez novice,
Père Grégoire à cinquante ans,

Digitized by Google

Pour que des sottises pareilles
Amusent encor vos oreilles?
Laissez les contes aux enfants.
—Nous avons la foi des apôtres,
C'est la bonne. Dans vos discours
Vous voulez paraître toujours
Plus habile homme que les autres.
On sait bien que dès le matin
Vous fouillez votre grand bouquin :
Que renferme-t-il? pas grand'chose
De profitable, je suppose.
Ah! père Ambroise, mon ami,
Songez à la fatale pomme.
Cette science a toujours nui :
Elle a perdu le premier homme,
Elle vous perdra comme lui.

— D'ailleurs, observa père Antoine,
Il est du devoir d'un bon moine
De soutenir les revenants.
Les morts font vivre les vivants;
Le peuple fournit avec joie
A tous nos besoins d'ici-bas,
Maintenons-le dans cette voie;
Et comment voulez-vous qu'il croie,
Si nous-mêmes ne croyons pas?

— Faites croire au peuple imbécile
Que l'on revient après la mort;
Cette erreur peut nous être utile,
Vous le voulez? j'en suis d'accord :
Quand il le faut, je dissimule,
Mais dans ma discrète cellule
Nul profane n'a pénétré :
Laissez-moi donc rire à mon gré
De ces histoires ridicules,
Qui glacent les âmes crédules.

— Pouvez-vous blasphémer ainsi!
Dit le père Jean de Nancy,
Ah! vous seriez moins téméraire,
Si vous aviez vu comme moi
Quel prodige remplit d'effroi,
Les moines de ce monastère!

Digitized by Google

J'avais quatorze ans; je servais
La messe au bon père Gervais,
Je ne l'oublierai de ma vie.
(L'orage devenait plus fort :
On entendait battre la pluie ;
Le vent siffiant avec furie,
S'engouffrait dans le corridor.
Le soir amenait les ténèbres,
Et la lampe aux rayons funèbres
N'était point allumée encor).

Allons, père Jean, dit Grégoire
Puisque vous avez commencé,
Voyons la suite de l'histoire.

LE PÈRE JEAN.

Un religieux fut dénoncé;
J'ignore quel était son crime,
Mais je sais qu'il en fut victime;
Car après six mois d'*in pace*,
Le pauvre homme était trépassé.

On le plaignit, suivant l'usage
Aussitôt qu'il n'en fut plus temps.
Le défunt avait en partage
Mille vertus, mille talents;
L'Ordre, à croire les mécontents,
Perdait son plus saint personnage,
Ils eurent un bel avantage,
Lorsque par un coup du hasard
La preuve fut un jour fournie,
Qu'à cette faute trop punie
Le mort n'avait pas eu part;
C'était un trait de calomnie!
Cette preuve arrivait trop tard.

Grande rumeur dans l'abbaye!
La règle n'est plus obéie;
Partout, le père Schedoni
Est évité, brusqué, honni.
Ce Schedoni, je vous assure
Que je vois encor sa figure.
C'était un moine italien,
Grand, pâle, le visage austère,
Parlant peu, mais s'exprimant bien :
Les enfants sont frappés d'un rien!

Digitized by Google

Jamais sur son long scapulaire,
Je n'ai vu la trace d'un pli,
Et les *Pater* de son rosaire
Etaient de lapis-lazuli.
Dans ses yeux une sombre flamme
Montrait la vigueur de son âme,
Au-dedans il semblait souffrir,
Mais jamais un mot, un soupir
Ne vint révéler sa souffrance.
Au reste il était détesté
De toute la communauté;
Il était rempli d'arrogance;
Entre ses noires passions
Dominait l'esprit de vengeance.
Toutes ces accusations,
En ce moment se réveillèrent,
De véhemence elles doublèrent:
L'ordre huit jours en fut troublé.
Enfin, le chapitre assemblé,
Pour réparer cette injustice
Dont il avait été complice,
Arrêta, que pendant cinq ans
On célébrerait un service
A l'autel des saints innocents.

De plus, on déterra la bière,
Loin du jour, au fond des caveaux
On l'établit sur deux tréteaux;
Couverte d'un drap mortuaire
De velours traînant jusqu'à terre,
Et le crucifix au milieu.
Vingt cierges de cire odorante
Formaient une chapelle ardente,
Eclairant l'horreur de ce lieu.

Tous les moines du monastère
Y devaient descendre à leur tour:
Un pour la nuit, un pour le jour,
Et sur le cercueil de leur frère
Passer douze heures en prière.
Le sort, auquel on s'en remit,
Nomma pour la première nuit

Digitized by Google

Le délateur de l'innocence :
Non le sort, mais la Providence,
Qui voit le crime et le poursuit!

Voilà donc que ce méchant père,
Arrangeant ses mains en manchon,
Sous le bras serrant son bréviaire
Et rabattant son capuchon,
(Car le souterrain est humide).
S'en va sans crainte ni remords
Réciter l'office des morts.
Le frère lai qui fut son guide,
Dit, qu'à genoux il le laissa
Contre le cercueil, à la tête :
On ne sait ce qui se passa.

Le lendemain, c'était la fête,
(Comme d'hier je m'en souviens) !
C'était donc saint Côme et Damiens.
Le père Saint-Bruno s'apprête,
Et va relever le veilleur.
Un moment après sa descente,
Un cri nous glace d'épouvante.
Justement on était au chœur
A chanter matine ; on le quitte,
Aux caveaux on se précipite.....
Quel spectacle! j'en tremble encor!
Rien de ces pompes de la mort
N'avait dérangé l'ordonnance ;
Les cierges brûlaient en silence,
Mais à quelques pieds du pavé,
Le drap de velours soulevé
Laissait passer un bras livide,
Et la main puissante du mort,
Comme un lacs étreignait encor
La gorge du moine homicide.
Quand on voulut les désunir,
Personne n'y sut parvenir ;
Il fallut donc en diligence
Préparer un cercueil immense,
Où ces deux corps inanimés
Furent côte à côte enfermés.

L'abbé Henri.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE.

LETTRES CHAMPENOISES.

(VIIIe).

Reims, 15 *avril* 1838.

MADAME,

Vous vous plaignez avec raison du peu d'intérêt qu'offrent les accidents dont se composent aujourd'hui ce qu'en terme de journal on appelle *Nouvelles locales.* — A cela, je vous répondrai que les petites nouvelles proprement dites sont rares dans une époque qui ne procède que par événements ou révolutions. Le torrent des choses courantes entraîne d'ailleurs si rapidement, que nul ne songe à tenir compte de ces mille petites circonstances de la vie, dont la frivolité alimentait autrefois les conversations. Les incidents n'en sont pas moins fréquents parmi nous, mais ils se pressent et s'oublient avec une égale rapidité : l'intérêt du jour absorbe l'intérêt de la veille. — Aussi ne cause-t-on plus nulle part. — On discute, on disserte, ce qui n'exclut ni l'ennui, ni la déraison, comme de juste.

J'arrive de Châlons, Madame : bonne ville où, vous le savez, on cause encore, et que j'affectionne en raison de son type vraiment champenois. Châlons est certainement la ville de France qui a le moins subi l'influence des idées politiques, économiques et industrielles du siècle : non pas que ses habitants en soient pour cela plus monarchiques, plus attachés au souvenir du passé : en aucune façon. — Le châlonnais de 1838 est tout aussi libéral, tout aussi dégagé de

Digitized by Google

préjugés que le peut être le lecteur le plus fervent du *Constitutionnel* ou du *Journal des Connaissances utiles*. Il est ce que l'an de grâce 1830 a voulu qu'il fût : Garde national et fort jaloux des institutions de juillet.—Le châlonnais se glorifie volontiers de plusieurs choses : d'abord et avant tout, de son Hôtel-de-Ville que décore un superbe péristyle défendu par deux lions au repos, emblême ingénieux de son noble caractère : — de sa préfecture, autrefois l'hôtel de l'Intendance provinciale : — de son cours, l'une des plus belles promenades qu'on puisse voir :—de son école des Arts, l'orgueil de la France industrielle :—de sa garnison. la prospérité des guinguettes, et l'espoir sur lequel, bon bourgeois, il fonde l'avenir des plus somptueuses casernes du monde. — Mais si vous lui parlez de ses églises, où l'artiste signale tant de beautés ; de sa bibliothèque communale, où reposent de si beaux ouvrages et de si riches manuscrits, il vous fera du tout bon marché, car à peine sait-il le nombre de ses églises, et l'emplacement de sa bibliothèque. Si vous lui dites qu'à l'évêché de Châlons siégèrent d'augustes prélats ; que l'histoire de sa ville compte au nombre de ses illustrations plusieurs artistes de talent, des médecins fameux, des littérateurs célèbres; le châlonnais ouvrira de grands yeux, et le sourire de l'incrédulité viendra remuer ses lèvres : car toutes les fois qu'il est question de ses titres à la gloire et de son mérite personnel, le châlonnais a la modestie du doute : il a sans cesse en mémoire le vieux dicton si injurieux à la Champagne, et semble croire que ce malheureux proverbe ait été fait tout exprès pour lui : aussi manque-t-il rarement à le citer aux étrangers, afin de leur prouver qu'il sait à l'avance ce qu'on peut penser à son sujet.—Mais qu'on ne s'y trompe pas ; le châlonnais est plus champenois qu'il n'en a l'air, c'est-à-dire moins moutonnier qu'il ne croit. Quoique bonhomme, il est fin et malicieux. Il croit d'abord, mais pas longtemps ; le doute vient aussitôt. Nul n'accueille avec plus d'empressement, de zèle et de désintéressement : il est souvent dupe de sa loyauté, mais rarement trompé deux fois par le même objet, si ce n'est volontairement, car dès qu'il a pris quelqu'un en fraude, il se tient sur ses gardes, il devient inquiet. soupçonneux : sa rancune le rend cauteleux et défiant : mais sa défiance et ses précautions ne le sauvent pas d'une nouvelle duperie, elles ne tiennent que jusqu'au moment où il a pris sa revanche : alors il est satisfait, il a prouvé qu'il connaît son monde, et qu'au besoin il saura s'en défaire : plein de cette idée et de confiance en lui-même, il tend de nouveau les bras, ouvre sa maison, accueille à sa table, fume le cigare et vide le flacon de bierre ou de vin de Champagne avec celui qui l'a trompé.—Ce qui distingue encore le châlonnais, c'est sa jovialité, son insouciance des travaux productifs, son goût pour le rien-faire et la vie au beau soleil. Cette disposition d'esprit se reflette dans tous les actes de la vie châlonnaise. Là, rien qui révèle un peuple remuant, inquiet, ou mécontent. Tout y est calme, heureux et pourtant sans monotonie ; car au lieu des secousses, des catastrophes dont l'existence d'un peuple industriel, ami du luxe et des nouveautés, est si souvent ébranlée, l'on ne trouve à Châlons, que plaisirs, réunions, conversations intimes, et le culte le plus fervent pour les dames du pays,

Digitized by Google

dont l'esprit, la grâce et la beauté sont en effet l'honneur du département.

Contre le courant habituel des choses, trois faits graves ont occupé les esprits pendant mon bref séjour à Châlons : le départ du principal du collége, homme éminent à plus d'un titre. Les lumières, le zèle et surtout le désintéressement dont a fait si longtemps preuve cet habile administrateur, méritaient peut-être quelque reconnaissance de la part du conseil municipal, qui, par des exigences outrées et des vues d'étroite économie, a réduit M. Camaret, à quitter un établissement qu'il avait relevé de ses ruines et conduit à un haut point de prospérité. — Je ne vous parlerai du second incident que pour vous faire voir combien on s'habitue lentement à voir le clergé prendre place en notre monde positif! — Il s'agit d'une circulaire de l'évêché, relative à la fondation d'un grand nombre de messes au profit des personnes qui contribueront par leurs aumônes à l'entretien du séminaire. Cet acte n'a rien que de très conforme aux usages de l'Eglise ; mais annoncé au public par prospectus et sous une forme réservée jusqu'à ce jour aux entreprises industrielles, il a provoqué le blâme de quelques-uns, les plaisanteries d'un grand nombre, et la surprise de tous. Le bruit qu'a fait cette pièce est sans doute son plus grand tort : elle n'est étrange en effet que parce qu'elle parle le langage accrédité de notre société matérielle, langage dont on a si souvent reproché l'ignorance au clergé.

L'événement dont il me reste à vous parler est plus triste que tout cela. C'est la mort de Madame de Jessaint. Cette perte sera et doit être une longue tristesse pour Châlons. Madame de Jessaint y était aimée de tout le monde. Elle y avait traversé dans son salon de Préfecture, de 1800 à 1838, tous les orages de nos commotions politiques, et n'en avait subi ni les haines ni les ingratitudes. Châlons l'avait vue femme jeune et brillante ; ces dernières années et peu de mois encore avant sa mort, il la retrouvait riche de cette bienveillance spirituelle, de cette causerie si regrettable d'une autre époque, qui reste le charme des femmes dont l'amabilité ne vieillit pas. Certainement il n'est pas exagéré de dire que Madame de Jessaint a contribué pour sa part au bien dont le département est redevable à cette Préfecture, la seule de France, qui depuis sa création n'ait pas changé de Préfet, et qu'elle a su fortifier l'influence de l'administrateur de tout ce qu'à la longue l'homme de bien crée autour de lui, d'estime et d'affection. Vous penserez donc avec moi que les regrets manifestés en cette circonstance par la ville de Châlons sont plus que légitimes, et qu'avec la mobilité égoïste, devenue la vie de nos jours, il est en effet des pertes qui ne se réparent pas.

Dans mon voyage que j'ai terminé par une excursion aux environs d'Épernay, j'ai recueilli quelques dessins, pris çà et là, que je joins aux bagatelles littéraires dont je fais accompagner cette lettre. — Vertus, qu'illustrait la forteresse de Moiemer ou du Mont-Aimé : Orbais, célèbre par son abbaye de Bénédictins, et son église, construite par l'architecte à qui la ville de Reims doit la belle basilique de Saint-Remy : Brugny, remarquable par son antique château féodal ; Epernay, par l'élégant portail du XVIe siècle, et les vitraux peints de son église, ont fourni

Digitized by Google

Digitized by Google

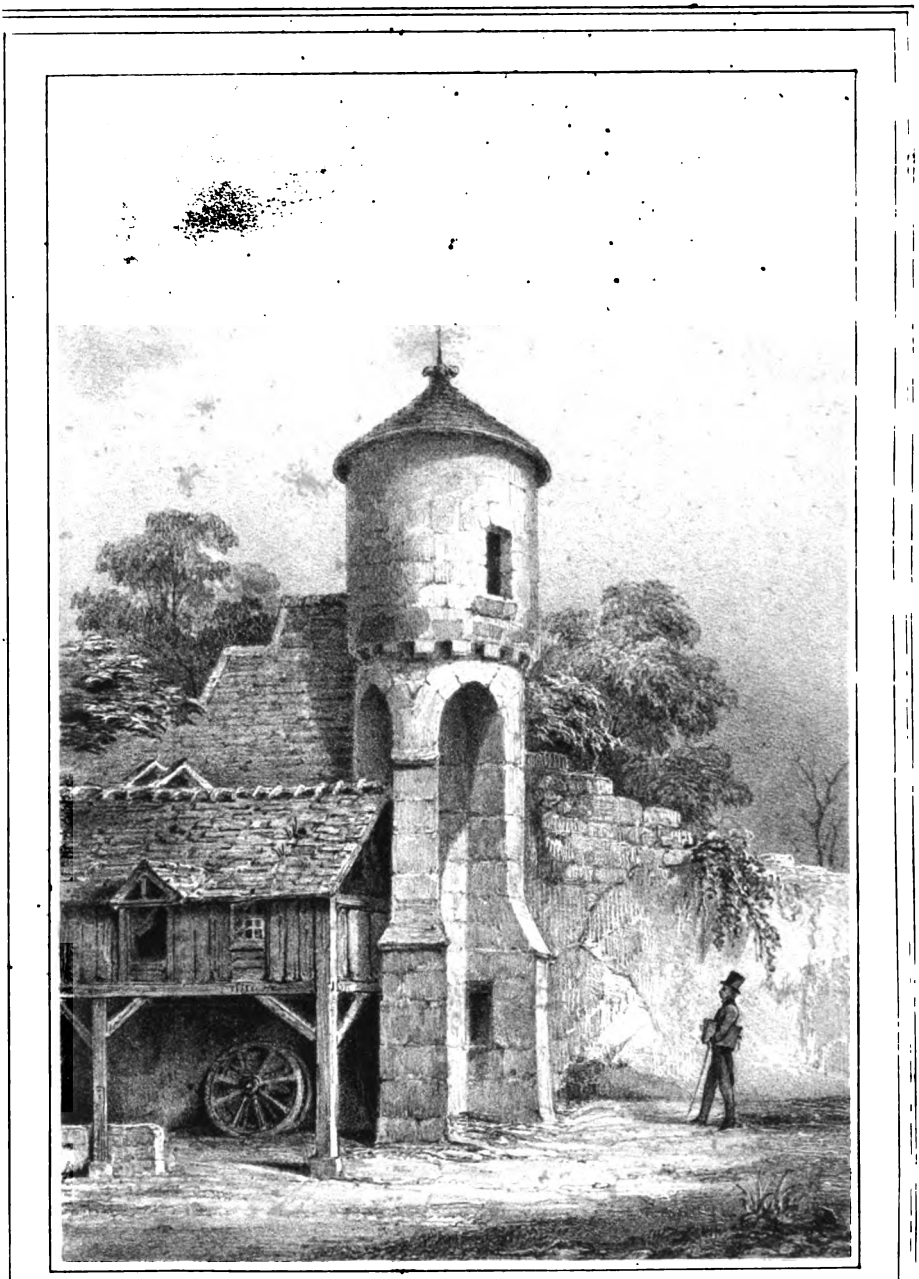

par Jemont d'après Durand. Imp. de l'Imperatrice Paris

TOUR DE St REGLE

à Orbais (Arrondt d'Epernay)

Digitized by Google

à l'habile artiste qui m'accompagnait, de nombreux croquis dont vous ferez pour votre album de charmantes aquarelles. Vous trouverez encore une vue d'Hautvillers, qui par un site pittoresque et ravissant domine la riche vallée où s'écoulent les eaux si paisibles de la Marne; l'église d'Ay, avec son clocher et, comme disent les enfants du pays, *ses quatre sans cloches* : celle de Mareuil, l'une des plus anciennes de la contrée et quelques autres.

Parmi ces dessins que la lithographie sera toute heureuse de reproduire un jour, vous remarquerez, Madame, un monument de chétive apparence, dont un des premiers évêques de Reims a fait longtemps un asile de pénitence et d'expiation. C'est la tour de St-Réole à Orbais. Cette tourelle qu'il nous a fallu *découvrir* (c'est bien le mot) dans l'étroite et sale cour d'un maréchal-ferrant, est, avec l'église, la seule chose qui reste de l'antique abbaye d'Orbais, fondée au VIIe siècle, par Réole, successeur de saint Nivard.—Avant d'arriver au trône pontifical, il avait été marié à la fille de Childéric; c'est vous dire le haut rang que tenait dans l'état Réole, que quelques chroniques disent avoir porté le titre de comte de Champagne. Un fait d'une grande gravité pèse sur la mémoire de notre saint. —Vers 680, du temps qu'Ebroïn, maire du palais, gouvernait sous le nom du faible Thierry, Engilbert de Paris, et Réole de Reims, furent députés vers Martin d'Austrasie, vaincu par Ebroïn, et réfugié dans les murs imprenables de Laon. Revêtus en apparence du caractère sacré de ministres de paix, les deux évêques partent du camp, précédés des châsses des saints, gagés certains de leur bonne foi. Reçus avec honneur à Laon, ils jurent à Martin qu'il ne leur sera fait aucun mal, s'il veut se rendre près d'Ebroïn pour traiter de la paix : Martin, crédule et confiant en cette parole que semblent sanctifier les pieuses reliques, sort de Laon, et tombe soudain sous le fer des assassins. — Engilbert et Réole se prétendirent absous de leur parjure, parce que, disaient-ils, ils avaient ôté les reliques des châsses.—Depuis, Réole expia ce crime par la fondation du monastère d'Orbais, et les heures de pénitence qu'il passa dans la tour que vous avez sous les yeux.—Une tradition que les habitants du pays conservent, c'est que la tour de St-Réole fut encore la prison de Gotescalc, ce moine altier, opiniâtre et superbe de l'abbaye d'Orbais, que l'impitoyable Hincmar fit condamner à une prison perpétuelle, et dont les souffrances et les tortures ont encore au XVIIe siècle soulevé l'indignation de l'auteur de l'*Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique*. Tous les témoignages écrits placent à Hautvillers la fin misérable de Gotescalc : mais comme sa captivité dura dix-sept années, on peut admettre, sans violer l'histoire muette sur ce point, qu'il en passa les premiers à la tour St-Réole.

M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, vient d'adresser à MM. les Préfets une circulaire par laquelle il les invite à veiller à ce que, suivant les besoins des localités, les bibliothèques publiques de leur département restent ouvertes les soir et une partie de la nuit, comme elles le sont durant le jour. On ne saurait trop admirer la sollicitude du ministre pour tout ce qui tend à réveiller en France le goût des arts et des études littéraires. Quelques bons résultats

Digitized by Google

ont déjà couronné de si louables efforts. La bibliothèque de Ste-Geneviève à Paris, où l'ouverture que souhaite M. de Salvandy a été réalisée, présente chaque soir une affluence extraordinaire de jeunes gens qui donnent à l'étude des heures vouées naguère à la dissipation, au désœuvrement; aussi trouvons-nous la mesure bonne en elle-même, à Paris surtout. En province où le nombre des travailleurs est plus restreint, il sera peut-être superflu de tenir ouvertes la nuit des salles à peine fréquentées le jour. Si nos bibliothèques offraient à l'appétit littéraire de nos jeunes gens, les journaux, les revues en vogue, les brochures nouvelles, les pamphlets, les caricatures, et surtout l'agrément supplémentaire du billard et de l'estaminet, je ne doute pas qu'elles ne fussent avidement courues et fréquentées : mais la parcimonie des conseillers municipaux qui ont le mauvais esprit de voter juste les fonds nécessaires aux acquisitions utiles, éloignera longtemps encore notre belle et intéressante jeunesse des salles purement littéraires.

Nous ne ferons pas non plus, Madame, un reproche à M. le ministre de l'Instruction publique, de ce que distinguant de la foule des publications de la province *la Chronique de Champagne*, il vient d'envoyer aux directeurs de ce recueil une souscription de quinze exemplaires, destinés aux principales bibliothèques du Royaume. Nous voyons-là, Madame, une bonne réponse aux critiques dédaigneuses des ennemis de votre revue d'affection. A peine, en effet, peut-on citer deux recueils littéraires, publiés par les départements, auxquels le gouvernement ait accordé pareille distinction. Ceci n'empêchera pas les mépris superbes des envieux de la *Chronique* : peut-être ira-t-on même jusqu'à prononcer le mot de *subvention*, mais vous ne vous effraierez pas de ce reproche qui n'a de sens et de valeur que pour les âmes vénales, et sans doctrines. Les rédacteurs de la *Chronique* sont, par la direction de leurs études, en dehors des passions politiques de notre époque. Ils s'adressent surtout au passé, et le coup d'œil rapide qu'ils se permettent de loin en loin sur le *tohu-bohu* de la veille, a tout juste l'apparente malignité qu'il faut pour ne pas tomber dans l'atonie et le somnambulisme.

Au surplus, Madame, ces deux mots sur la *Chronique de Champagne*, m'amènent à vous dire que vous avez décidément tort de tenir rancune à la presse départementale. Je vous assure qu'elle commence à devenir fort réjouissante. Je parle notamment de la presse rémoise. Tant que nous n'avons eu pour organe de l'opinion publique que l'*Industriel de la Champagne*, j'ai merveilleusement compris votre indifférence. Un seul journal dans une ville de province ne peut qu'être prodigieusement soporifique. Il est bon, pour l'honneur de l'endroit, que le journal subsiste et se soutienne ; mais tout en lui prêtant l'appui de sa souscription, l'abonné baille et n'a d'autre dédommagement à son ennui que de pouvoir à l'occasion s'étayer près d'un commettant de l'opinion de sa feuille. Puis un actionnaire éprouve toujours une légère satisfaction à dire aux gens : « J'ai voix au conseil de rédaction... Je dirai au gérant de faire un article sur cet objet... J'enverrai mes notes au journal, etc., etc. » C'est peu de chose, mais c'est agréable, et puis cela fait faire la roue ! Et qui ne fait pas volontiers la roue ?

Digitized by Google

Je sais bien qu'il n'y a pas de plaisir qui tienne à l'ennui! mais que voulez-vous? il n'en peut être autrement avec un seul journal. Rédacteur, vous avez à ménager vos actionnaires et vos abonnés. Vous n'irez pas attaquer les corps constitués, la magistrature, le conseil municipal, la garde nationale, les agents de l'autorité quels qu'ils soient! — Dans chacune de ces classes vous avez des amis, des actionnaires peut-être, et je vous le demande, quoi de plus respectable au monde qu'un actionnaire? — Vous ne vous aviserez pas non plus de jeter un regard critique ou simplement observateur sur les mœurs du jour, les habitudes sociales, les ridicules à la mode! Tout cela est du domaine de la personnalité : or, rien d'odieux comme la personnalité! — Vous ne direz rien de l'Université représentée par le collége, les institutions, les pensionnats : matière grave et qui touche à de trop hauts intérêts pour que vous y tourniez imprudemment les regards! — Vous ne poursuivrez pas de vos conseils ou de vos sarcasmes ces pauvres comédiens : classe intéressante, en dehors de la société : artistes estimables, qui n'ont que le tort de mal jouer, et qu'il serait trop inhumain d'humilier par des critiques, attendu l'humiliation perpétuelle où les met leur condition, et qui, d'ailleurs, vous ouvrent si libéralement leur théâtre! — Vous ne parlerez des sociétés philharmoniques, qui font entendre leurs mélodieux accords par charité, au bénéfice des pauvres, que pour louer sans restriction les talents variés de tous ces Messieurs : la moindre critique adressée à l'arpége de celui-ci, à l'intonnation douteuse de celui-là (1), au fiasco d'un grand nombre, serait une mauvaise action, au détriment des pauvres, et au désespoir de tous. — S'il se donne une fête en dehors des habitudes vulgaires, un bal masqué, l'on vous priera d'en rendre compte; mais prenez garde, et sachez

(1) A propos d'un son imprudent échappé à la plus habile, à la plus surprenante clarinette qui, depuis longtemps ait charmé les oreilles délicates des amateurs rémois, quelques plaisants se sont donné le délicieux plaisir du calembourg, dont la recrudescente vogue a depuis peu envahi les conversations. *Le Journal de Rheims* semble avoir pris à tâche d'enregistrer des quolibets de ce genre, qu'il attribue à deux hommes d'esprit de notre ville : en voici quelques-uns que nous avons saisis au vol et que nous nous faisons un plaisir de publier. — « Nitram, mon ami, disait M. Narud le lendemain du concert en question, dis moi-z-un peu pourquoi les canards, malgré la bonne volonté de M. X. se plaisent moins en France qu'en Angleterre? — Je ne sais pas, dit M. Nitram. — C'est parce que les canaux français n'avancent pas. — Ah bon! — Dis moi-z-un peu Nitram, mon ami, quelle est l'espèce de canards la moins catholique? — Je ne sais pas, dit M. Nitram. — C'est la canne de jonc qui ne croît qu'en l'eau. — Ah bon! — Dis moi-z-un peu Nitram, mon ami, pourquoi les canards aiment mieux le bal que le spectacle? — Je ne sais pas, dit M. Nitram. — C'est qu'au bal on y danse parfois le cancan, ce qui les flatte beaucoup, et qu'au spectacle on laisse les cannes à la porte, ce qui les amuse peu. — Ah bon! Dis moi-z-un peu Nitram, mon ami, si M. X. se permet encore un léger canard, ce que nous pourrons en faire? — Je ne sais pas, dit M. Nitram. — Nous t'en ferons des bottes dont tu as tant besoin. — Comment cela? — En le faisant cuire. — Ah bon. »

(*Historique.*)

Digitized by Google

bien avant ce que l'on veut de vous : un bal masqué, c'est chose périlleuse à esquisser : demandez à MM. les commissaires, en quels termes vous devrez parler de cette piquante saturnale, où le mélange des classes, le rapprochement de la grisette et de la grande dame, de l'épouse et de la maîtresse, de l'amant et du mari, forment tant de gais contrastes et donnent lieu à tant de piquantes observations. L'on vous dira : « Mais écrivez ce que vous voudrez : dites par exemple, qu'il y avait à ce bal une excellente musique, d'aimables et jolies danseuses, un goût exquis dans les costumes, et des commissaires fort habiles ! — voilà. Puis, comme M. Jourdain à son maître de philosophie, on ajoutera : *Mais il faut que cela soit mis d'une manière galante, et tourné gentiment.* — Ne vous y trompez pas : cette dernière recommandation est toute superflue : on ne veut de vous que ce que l'on vous a dit ; c'est le *Belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour.* Ni plus, ni moins ; car comme il n'y a pas deux manières d'écrire le français, et que le thème donné, est sous ce rapport, irréprochable, vous devrez dire comme le professeur de philosophie : » Mais, Monsieur le commissaire, la meilleure manière de dire ce que vous voulez, c'est celle que vous avez dite : *Il y avait à ce bal une excellente musique, — d'aimables et jolies danseuses, — un goût exquis dans les costumes, et des commissaires fort habiles.*

Puis avec cela, faites de l'observation de mœurs, de la critique, du feuilleton! Voilà, Madame, l'inconvénient d'un seul journal dans une ville de province. Le rédacteur principal, en présence des petits amours-propres, des petits intérêts, des petites ambitions, ne peut dire un mot, hasarder une expression qu'il ne blesse ou n'éclabousse cent personnes. Retenu par de telles entraves, le moyen qu'un journal puisse être amusant? aussi l'est-il rarement, de mauvaise grâce et comme malgré lui.

Mais il n'en est plus de même sitôt qu'apparaît dans le même endroit un 2me journal. Ce fait est lui-même la preuve d'un grand dissentiment dans la population : dès-lors, on peut espérer de la critique, une expression plus réelle et plus complète de l'opinion. Deux partis se trouvent en présence : les sympathies se partagent, chacun adopte son organe et veut donner des gages à la cause qu'il embrasse. Les principes sont mis à jour. Ce qui est loué par l'un est blâmé par l'autre : deux intérêts se croisent et se débattent. De là, lutte continuelle : attaques et ripostes, apologies et récriminations : de part et d'autre dédains superbes, critiques amères, ironies piquantes et parfois impitoyables.... Puis au milieu de tout cela, le rire ou les bravos de la foule que cette polémique amuse et distrait.

Depuis la création du *Journal de Rheims*, l'attention publique est donc plus éveillée, les questions d'intérêt local mieux discutées.—Des faits d'une espèce assez rare à Reims, ont d'ailleurs signalé le mois courant.—Je veux vous parler notamment d'un procès qui vient d'occuper nos deux journaux, et avec eux toute la ville de Reims : il s'agit d'un procès de presse.—A Reims un procès de presse, direz-vous ! — Oui, Madame, et c'est un des résultats de cette soif de publicité qu'a soudain fait naître l'apparition du nouveau journal. Dès ce mo-

Digitized by Google

ment chacun s'est cru l'étoffe d'un Cormenin, d'un Loeve-Weimar ou d'un Jules Janin. Chacun a voulu faire son article, envoyer son feuilleton, alimenter son journal, et se faire lire au salon. — Nous avons eu dans notre bonne ville de Reims des moments de crise et d'émotion, des troubles de plus d'un jour, des désordres au théâtre, des élections irritantes et disputées : une nuée de pamphlets avec ou sans nom d'imprimeur, est venue se joindre à ces divers éléments de scandale....A tout cela, Messieurs du parquet sont restés muets ou du moins impassibles, comme la loi dont ils sont les organes. Honneur à la garde nationale qui nous a fait sortir d'une légalité monotone, et nous a donné le petit plaisir d'un procès de presse. — A plusieurs reprises, déjà la presse avait blessé les susceptibilités de la garde citoyenne : un excès encore, et la vengeance au pied botteux, mais sûr, devenait imminente. Son jour n'a pas tardé. — Une lettre signée au bas : *un chasseur indigne* provoquait, nous ne dirons pas à l'oubli des devoirs qu'impose la loi à tout bon garde national, mais tout simplement au rire, au quolibet, à l'encontre de la comique gravité de certaines épaulettes. Or, l'Etat-Major est tout aussi chatouilleux sur ce point que peut l'être le premier poète venu, un notaire, un chantre de cathédrale, ou un débitant de tabac : *genus irritabile*. Ce libretto fut dénoncé comme coupable, non dans son texte, on eût prouvé de l'humeur, mais dans sa forme : il n'était pas revêtu du nom de l'imprimeur, défaut de formalité que la loi punit d'une amende de 3000 francs. — Cette peine excessive pour un délit d'autant moins grave que les autres formalités de la déclaration et du dépôt avaient été remplies, fut en effet prononcée contre M. Luton, reconnu l'imprimeur du malencontreux chasseur.

Ce procès avait été précédé dans la même audience d'un autre plus grave, quant à la nature du délit, et dont la presse s'est également emparé. — Un petit drôle, habitant d'Ay, était accusé, convaincu d'un horrible sacrilége, commis à la messe de minuit. Condamné pour ce fait à la légère peine de quinze jours de prison, l'*Industriel* se prit tout à coup de compassion pour le pauvre enfant, et exprima le doute que la prison subie au milieu d'hommes pour la plupart dépravés, rendît le petit espiègle plus religieux et plus circonspect. — A ce compte, au lieu de délivrer la société des bandits que la justice envoie sur les galères du roi, vous verrez qu'il serait infiniment plus moral, après remontrance, de leur laisser le libre exercice de leur volonté. Ce serait là un progrès, au dire de l'*Industriel*. — Bientôt pour les ramener tout à fait à la vertu, au bonheur, on ouvrirait des souscriptions en leur faveur ! Touchante et admirable charité ! — *Le Journal de Rheims* a peu goûté l'attendrissante philantropie de l'*Industriel*, et lui a donné sur les ongles. Mais on sait que toutes les fois que l'*Industriel* est pris en flagrant délit de balourdise, il a dans sa replique une phrase de rigueur : « Notre adversaire n'a pas compris notre pensée, bien qu'elle fût facile à saisir ! » Et voilà que pour l'expliquer, il répète textuellement ce qu'il a dit ; à savoir : que la faute du petit polisson pour lequel il s'est pris de tendresse, étant le résultat d'une mauvaise éducation, ce qu'il y aurait de mieux à

Digitized by Google

faire, serait non pas de lui appliquer un châtiment, mais de réformer en lui le défaut de moralité !

Rare et sublime effort d'une imaginative,
Qui ne le cède en rien à personne qui vive !

Ainsi, voilà MM. de la justice chargés, non plus du soin d'appliquer les lois, mais de donner aux individus dont l'éducation première aurait été manquée, des leçons de civilité puérile et honnête ! — En vérité, l'idée me paraît bouffonne ; mais la tache serait rude, et l'*Industriel* le doit savoir tout aussi bien que personne.

L'histoire de ce mauvais petit drôle d'Ay me remet en mémoire, que de tout temps la ville d'Ay, a compté parmi ses habitants de fort douteux catholiques. Ceci soit dit et pareillement le conte que j'ai à vous faire, sans nulle idée méchante au désavantage de la petite ville d'Ay, l'un des bijoux de notre bonne Champagne.--D'abord il est bon de vous dire, Madame, que la prospérité fabuleuse dont jouit aujourd'hui ce pays, ne remonte pas à une époque bien reculée. Depuis longtemps le pétillant mousseux jaillit à flot des fertiles mamelles dont Ay s'énorgueillit; mais le commerce qui fait son opulence actuelle, n'a pris cet immense développement que depuis peu.—Avant l'ère de 89, certains produits des vignobles voisins, soutenaient avantageusement la concurrence. Les vendangeoirs du seigneur de Mareuil, de l'abbesse d'Avenay étaient tout aussi renommés que les meilleurs d'Ay. — Comme dans toutes les localités rapprochées et dont l'importance sociale est balancée, des procès, des contestations, perpétuaient de race en race des sentiments de jalousie et de haine entre les habitants de ces trois localités.—Ces haines se manifestaient en toute occasion, à l'époque du carnaval, aux rogations, aux vendanges et surtout aux fêtes patronales. Aux provocations, aux injures, succédaient bientôt des rixes et des luttes que la maréchaussée pouvait seule comprimer. Des dictons populaires résumaient cette haine. Ay était le pays des vignerons enrichis, mais peu civilisés; —Mareuil avec ses belles allées et son site enchanteur, celui des gens comme il faut; Avenay, perdu dans la vallée, et longtemps inabordable à cause de ses mauvais chemins, restait la demeure des paysans : aussi disait-on *les Gens d'Ay, les Messieurs de Mareuil, et les C... crottés d'Avenay*. Je vous livre ce dicton populaire avec toute sa crudité outrageante pour les habitants d'Avenay. Il ne faut pas que ces dernières expressions d'un état de société qui n'est plus, se perdent tout à fait : elles marquent les distinctions sociales qui, à la longue, s'établissent dans l'esprit des peuples.

Je ne serais pas éloigné de croire que ce dicton n'ait été formulé par les gens d'Ay, dont la haine datait de loin contre les C... crottés d'Avenay. Nous en lisons l'origine dans une vieille légende du temps de saint Remi.—Le patron de l'église d'Avenay est un saint quelque peu obscur : Trésain, il se nomme. Porcher, de son état, son plus grand droit à la célébrité, est sans doute d'avoir été ordonné prêtre, et fait curé de Mareuil par le grand saint Remi. Idiot et peu

Digitized by Google

savant, dit la légende, « il employait le temps qu'il gardoit les pourceaux à estudier aux lettres pour acquérir science et mieux servir le seigneur. Or, l'ennemy ancien qui ne cesse de persécuter les serviteurs de J.-C., incita un jour les habitants d'un prochain lieu, nommé Ay, et les enflamba d'une envie grande contre saint Trésain, lesquels avertis que saint Remy estoit venu à un petit village nommé Ville-en-Selve, s'en vont à lui et se complaignent que Trésain, de nation escossois, avoit gasté leurs vignes et faict pasturer son troupeau en leurs terres et prés... » —Il va sans dire que notre saint se justifia pleinement auprès de son évêque qui le congédia avec des paroles pleines de bonté. Mais M. saint Trésain tint rancune aux habitants d'Ay, « aussi, dit la légende, ayant ramené son troupeau, il se planta en un lieu qui, cejourd'hui est appelé le mont St.-Trésain, en la plaine de Mutigny, et regardant le lieu de ceux qui l'avoient accusé, dit : O vous qui m'avez faussement accusé envers le Grand-Prêtre de Dieu, après trente ans, ne profiterez jamais en biens séculiers et temporels... » —Dieu donc, ajoute le livre, voulant monstrer au peuple qu'il a exaucé l'oraison de son serviteur, il l'a accompli en cest endroit. Car encore jusqu'à cejourd'hui, après que ces accusateurs envieux ont passé trente ans, le plus souvent tombent en grande nécessité, indigence et povreté. »

Si l'anathème vengeur a longtemps reçu son effet, comme le dit la légende, on conçoit parfaitement l'animosité des gens d'Ay contre ceux d'Avenay qui n'ont pas craint de faire de Trésain leur patron. Au surplus, il paraît certain qu'Ay resta longtemps sous la griffe du démon, car bien qu'au XVIe siècle, les trois plus grands princes de la catholicité, Léon X, François Ier et Charles-Quint, tinssent à orgueil de posséder un bout de vigne à Ay, ce pays fut l'un des rares endroits de la Champagne, où l'hérésie de Calvin fit le plus de prosélites. Le mépris des gens d'Ay pour la religion de leurs pères, parut aux habitants d'Avenay une nouvelle conséquence de la malédiction de saint Trésain, aussi la haine populaire s'exhala-t-elle de nouveau. Voici une vieille chanson qui porte l'empreinte d'une profonde aversion des gens d'Avenay pour ceux d'Ay :

Parpaillot d'Ay
T'es bien misérable,
T'a renié ton Di
Pour servir le diable !
Tu n'auras ni chien ni chat
Pour te chanter *Libera*
Et tu mourras mau-chrétien,
Comme ennemi de saint Trésain !

La révocation de l'édit de Nantes porta un coup mortel à la Huguenoterie d'Ay : le prêche fut fermé au nom des commissaires, députés de Reims, ainsi qu'il se lit aux archives de l'archevêché. Depuis ce temps, Ay rentré dans le giron de l'église a expié la peine qu'avait prononcée contre lui Monsieur St-Trésain d'Avenay : c'est du moins ce qu'il faut supposer, quand on considère la prospérité toujours croissante de ses heureux habitants.

Digitized by Google

Puisque je vous ai parlé des rivalités qui divisaient autrefois les Gens d'Ay, les Messieurs de Mareuil et les C... crottés d'Avenay, il faut, Madame, que je vous parle d'un roman que vient de publier M. Jules Soly, qui a fait d'Avenay le principal théâtre des histoires qu'il raconte. Ce livre a pour titre *la Grande Jeannette*. Vous verrez que par une singulière coïncidence, et dont la vérité historique du livre de M. Jules Soly aura à souffrir, *la Chronique de Champagne* publie dans son numéro d'avril, des pièces authentiques sur le crime et le supplice de la *Grande Jeannette*. Vous verrez aussi par la lecture de ces pièces, que le roman de M. Jules Soly n'a guère emprunté que le nom à cette malheureuse femme.—Jeanne Delozanne, dite la Grande-Jeannette, était tout simplement la femme d'un ancien meunier, et à l'époque de son crime, vendait des cordes au village de Jonchery : voilà une condition toute plébéienne !

M. Jules Soly a fait de la Grande-Jeannette une fille de bonne et noble maison, belle comme les anges, et qu'une passion malheureuse rend criminelle,—en un mot, une véritable héroïne de roman.— Pour des raisons que je ne devine pas, il change le théâtre des sinistres événements qui valurent à la Grande-Jeannette sa triste célébrité, et ce sont les villages de Louvois, Germaine, et surtout d'Avenay, qu'il favorise des hauts faits de son héroïne. Il y aurait peu de chose à dire à cela. M. Jules Soly a fait un roman, il n'était pas tenu dès-lors de ne marcher qu'à l'aide de l'histoire ou de *l'art de vérifier les dates*. Nous ferons seulement un reproche à l'auteur qui paraît originaire de Reims, et qui à ce titre, devrait mieux connaître les localités dont il s'occupe. Outre un grand nombre d'erreurs topographiques qu'il serait trop long de relever, M. Jules Soly eût pu savoir qu'Avenay, cité dans tous les dictionnaires géographiques pour sa célèbre abbaye, n'a jamais été sous le despotisme d'aucun seigneur ayant château-fort, garni de tourelles et donjons, avec remparts et fossés, — et que la paisible dame du lieu, Madame l'abbesse, a toujours vécu en bonne intelligence avec les seigneurs de Germaine, de Fontaine et de Louvois, ses plus proches voisins.— Inventer une histoire à laquelle on a la prétention de donner une sorte de vraisemblance, et qu'on orne de toutes sortes de détails qui visent à la *couleur locale*, puis, faire preuve en même temps de l'ignorance la plus complète des mœurs du temps, des institutions du pays, et des localités qu'on décrit, c'est la marque d'un étrange mépris du lecteur : faute grave chez un jeune écrivain, et qui ne peut se racheter que par de grandes beautés de style et d'imagination. Ce double dédommagement, le trouvons-nous dans la *Grande Jeannette*, de M. Jules Soly : c'est un arrêt qu'en vous envoyant son livre, je vous laisse, Madame, le soin de prononcer.

Agréez, Madame, l'expression de l'inviolable attachement de votre vieux et féal serviteur,

MICHEL CHAMPENOIS,
De Rilly-la-Montagne.

Digitized by Google

HISTOIRE.

ARCHÉOLOGIE.

Dans sa séance du 3 mai, le conseil municipal de la ville de Reims a approuvé les dessins et la dépense proposés par l'architecte, pour des ornements destinés à remplacer les fleurs de lis de la grille d'enceinte du monument de la place Royale, pour renouveler les dorures de cette grille et réparer le socle du monument. — Au sujet de cette délibération, voici ce que dit l'*Industriel de la Champagne* du 5 mai.

« Peut-être, le conseil, *pendant qu'il était en train*, aurait-il sagement agi, en priant l'Administration de faire enlever le plâtre qui cache les fleurs de lis semées sur l'écusson de la ville placé au piédestal de cette statue. Si ces fleurs de lis qui, *après tout*, se lient à l'histoire d'une manière intime, eussent été détruites à la révolution, nous approuverions singulièrement qu'on ne songeât pas à les remplacer : mais puisqu'elles ont été conservées et qu'on les devine aisément sous le plâtre, nous ne voyons pas trop quel avantage on trouve à les dissimuler. »

Nous ne pouvons que louer le sentiment qui a dicté ces lignes à l'*Industriel;* ce serait en effet sans conséquence fâcheuse, et surtout sans risque d'être accusé de faire de la réaction, qu'on nettoierait l'écusson de la statue de Louis XV, comme aussi celui de la statue équestre de Louis XIII, de l'Hôtel-de-Ville, et qu'on laisserait reparaître le blason

Digitized by Google

dont ils sont l'un et l'autre chargés. Le temps est venu de ne plus voir dans ces emblêmes que des monuments historiques. Nous regrettons seulement que l'*Industriel* n'ait pas toujours professé les mêmes doctrines, et qu'à une époque récente, où le rétablissement des fleurs de lis était tout aussi insignifiant sous le point de vue politique, il ait crié à la réaction, et qu'il ait cru presque devoir en appeler à la colère du peuple.

En 1836, au mois d'octobre, M. le curé de la cathédrale voulant rendre aux grilles du sanctuaire l'ornement qui leur manquait, tenta de rétablir l'extrémité des fleurs de lis en fonte, qui, dans un moment de panique, avaient été enlevées en 1830. C'était un acte fort innocent et tout de convenance, en présence de la réhabilitation de la fleur de lis au château de Versailles, et surtout des louables et généreux efforts de MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour relever partout les monuments de l'ancienne France, et éveiller dans les esprits le goût des études historiques.—Pour tout le monde, si ce n'est pour quelques grands innocents, politiques arriérés, tels que, malgré le progrès des esprits, il s'en trouvera toujours en France, cette restauration n'avait autre importance que de rendre à la grille de la cathédrale, le caractère artistique que lui avait donné l'architecte. L'*Industriel*, en cette circonstance, se rendit l'organe des idées étroites du vieux libéralisme et fulmina un article dans lequel il blâma très haut *l'exhibition d'un symbole politique déjà bien des fois brisé par la colère du peuple.* Puis, tout en dénonçant à ses lecteurs ce nouvel attentat du clergé, l'*Industriel* ajoutait : « Quand on a supprimé ces fleurs de lis, apparemment on a eu un motif; et ce motif, nous supposons qu'il subsiste toujours, à moins que la crainte du peuple n'ait été pour quelque chose dans cette détermination : mais il nous répugne de croire que ceux qui l'ont prise aient pu se déterminer par des motifs de couardise : ce serait une supposition injurieuse et que nous ne devons pas admettre. »

Cet article, dans lequel on parlait de la *colère populaire*, de la nécessité où se trouverait prochainement encore le peuple de marcher contre des vieilleries sur lesquelles il avait tant de fois dirigé sa fureur, cet article, disons-nous, souleva chez tous les gens sages, un mécontentement extrême : nous cédâmes nous-même au sentiment de chagrin qu'il nous inspirait, et nous adressâmes alors à l'*Industriel* une lettre, que, pour des raisons dont nous n'eûmes pas l'explication, le rédacteur en chef de l'*Industriel*, alors seul organe de la presse à Reims, refusa d'insérer. — L'autorité locale qui avait toléré le rétablissement des fleurs de lis de la cathédrale, émue par l'article de l'*Industriel*, craignant un fâcheux retentissement, retira son consentement, et les fleurs de lis restèrent proscrites. Nous aimons à croire que mieux éclairé sur la signification réelle de ce simple or-

Digitized by Google

nement, l'*Industriel* ne s'éleverait plus aujourd'hui contre sa réhabilitation, puisqu'il invite l'administration municipale à faire enlever le plâtre qui cache les fleurs de lis semées sur l'écusson de la ville placé au piédestal de la statue. — Mais le mal est fait : une somme énorme est votée pour remplacer par un ornement disproportionné, le seul qui fût convenable : il faut se résigner.—Toutefois ne fut-ce que pour appuyer la demande que fait actuellement l'*Industriel*, de remettre au jour les armoiries mutilées de la ville, nous croyons utile de publier dans notre revue la lettre dont au mois d'octobre 1836, le rédacteur-gérant de ce journal a refusé l'insertion.

LES FLEURS DE LIS.

A M. le Rédacteur de l'Industriel.

Assez de vandalisme comme cela!
(L'abbé Grégoire).

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Votre article intitulé *Réapparition des fleurs de lis*, inséré dans l'*Industriel* du 28 octobre dernier, a mis en émoi une infinité d'honnêtes gens : vous ne trouverez pas étonnant qu'un homme dont vous avez eu l'obligeance d'accueillir parfois les idées, en ait été touché comme tant d'autres, et vous adresse à cette occasion quelques modestes observations.

Mon intention, ainsi que vous pouvez bien le supposer, Monsieur, n'est nullement d'entrer avec vous en discussion politique. Les débats haineux que fait habituellement naître la différence d'opinion, ne sont ni dans mon caractère ni dans mes habitudes.— Je ne veux voir dans l'emblème que vous avez cherché à stigmatiser qu'une question d'art, d'histoire et d'archéologie. Vous me permettrez donc, de compter sur votre obligeance habituelle pour l'insertion textuelle et prochaine de ma lettre.

Cependant et avant tout, souffrez, Monsieur, que je relève quelques assertions, hasardées par vous, sans doute faute de renseignements précis sur les faits dont vous parlez. Vous êtes, dites-vous, tenté d'appeler *couardise* le sentiment qui détermina en 1830, Messieurs du clergé de la cathédrale, à faire disparaître les fleurs de lis de leur grille. Vous ignorez

Digitized by Google

dès-lors ce qui s'est passé à cette époque dans l'enceinte du palais de l'Archevêché. Vous ne savez pas, Monsieur, qu'un élégant monument de l'art du xve siècle, une cheminée d'un travail aussi délicat que précieux, ornée des armoiries d'un de nos archevêques, fut brutalement mutilée par quelques énergumènes, et cela seulement parce qu'elle était parsemée de fleurs de lis! Cette œuvre d'élégante sculpture, qui, depuis si longtemps passionnait les artistes, cette cheminée d'un style si pur et si noble, avait désarmé les grands démolisseurs de 93. Ceux qui détruisirent St-Nicaise, Saint-Pierre-les-Dames, avaient respecté, ou si vous aimez mieux, oublié la cheminée de l'Archevêché. — En 1830, en présence d'hommes dont l'aveugle colère se manifestait par des ruines, pensez-vous qu'il y ait eu *couardise* de la part des ecclésiastiques, à vouloir préserver la cathédrale de Reims, des outrages qui venaient de souiller l'Archevêché? Non, ce n'est plus ainsi que vous qualifierez la mesure à laquelle on dut le respect conservé au plus beau des temples chrétiens.

Mais, Monsieur, le sacrifice qu'exigent la prudence et la crainte du désordre dans un moment d'effervescence et de révolution, peut fort bien ne plus offrir la même urgence à une époque où les passions se calment, où les esprits s'éclairent. Il pouvait être dangereux de rétablir les fleurs de lis lorsque l'émeute était menaçante, ou quand le parti de la branche aînée donnait des craintes. Aujourd'hui ce parti s'arrange ou ne s'arrange pas du nouveau système : il se tait du moins, se tient à l'écart, et ne fait pas d'un vain simulacre un sujet de ralliement. Le peuple, de son côté, jouit des améliorations apportées à son sort et s'embarrasse fort peu d'un signe qui n'a plus rien de politique, qui, selon vous-même, ne représente plus rien et dont nul au monde ne songe à se faire une arme.

Vous dites, Monsieur, que *vous approuveriez au besoin l'exhibition de symboles que des gens méticuleux trouveraient séditieux peut-être, si ces symboles faisaient partie intégrante d'un objet d'art ou d'utilité dont ils n'auraient point été détachés : ainsi*, ajoutez-vous, *il existe à la cathédrale des ornements d'autel en bronze, que l'on dit être magnifiques, et une tapisserie qui a servi à décorer ce temple lors du sacre de Charles X, qui est véritablement belle.* Ces objets, quoique chargés de fleurs de lis, vous semblent pouvoir être exhibés sans aucune apparence de danger.— Votre opinion en cette matière, Monsieur, est d'un grand poids, et j'en prends volontiers acte. Oui, vous avez cent fois raison, nous ne sommes plus au temps où le premier venu pouvait, à l'aide d'un signe ou d'un drapeau, remuer les esprits, soulever les populations. Mais, Monsieur, est-ce que les ornements qui formaient les extrémités de chaque pique de fer, dont se compose la grille de la cathédrale, ornements qui donnent à ces extré-

Digitized by Google

mités la figure de fleurs de lis, ne faisaient point partie intégrante de cette grille, qui partage le sanctuaire de la nef? dès-lors, pourquoi ne pas restituer ces fragments de fer sans lesquels la grille a quelque chose de choquant et de difforme? Vous le savez bien, Monsieur, avant la restitution, dont vous vous plaignez, on avait essayé divers autres ornements. Les artistes furent consultés : des plans, des dessins furent tracés, et durant plus de trois mois les yeux restèrent frappés d'une décoration gothique d'un goût assez bizarre quoique brillant, dont, à défaut des lis, on avait essayé de surmonter la grille. Ces plans, ces dessins, cette décoration, rien ne réussit. C'est qu'avec la clavette qui fait le support de la fleur de lis, clavette qu'en 1830, on n'avait pu supprimer sans perdre entièrement la grille, il n'y avait pas d'ornement possible, si ce n'est celui qui vient d'être rétabli : en se décidant à cette restauration, Messieurs de la cathédrale n'ont pas songé le moins du moins du monde, et vous le savez bien, à faire une démonstration politique, qui serait encore plus ridicule qu'imprudente. Ils ont purement et simplement restauré un objet d'art : et il faut leur savoir gré d'avoir assez compté sur le bon sens et la raison du peuple, pour n'avoir pas craint qu'on se méprît à cette restauration.

Maintenant, Monsieur, permettez-moi, en ma qualité d'antiquaire et d'ami de l'histoire de mon pays, de vous soumettre quelques courtes réflexions sur l'origine, le caractère et l'emploi de la fleur de lis en elle-même.

La question de savoir si les fleurs de lis placées dans les armoiries sont des fleurs de jardin, des fers de lance, ou un souvenir des abeilles, et même des crapauds dont quelques auteurs ont prétendu qu'étaient chargés les drapeaux des Français de la première race, est une question tout-à-fait oiseuse ici, et qui d'ailleurs restera toujours sans solution complète.

Les sceptres, les couronnes, les armes de certains rois mérovingiens sont dans les dessins qu'on en a, ornés de fleurs de lis de formes si variées, qu'on n'en peut rien conclure en faveur de la question. Deux opinions partagent surtout les antiquaires : la première, c'est qu'on a improprement donné le nom de fleur de lis à cet ornement que les rois de France ont spécialement adopté, lequel ornement n'est rien autre chose que l'extrémité d'une arme offensive, une espèce de fer de lance dont les Francs se servaient autrefois, et qui conserva parmi nos ancêtres de la première et de la deuxième race le nom de francisque. En réalité la francisque avait une grande ressemblance avec nos fleurs de lis royales, surtout à celles des XIIIe et XIVe siècles, témoin les fleurs de lis des anciens vitraux de la cathédrale de Reims.—La francisque était composée de trois parties : la première, celle du milieu, droite, pointue et tranchante des deux côtés, faisait

Digitized by Google

l'incision; les deux autres parties, renversées en forme de croissant, augmentaient la plaie et la rendaient mortelle : la clavette, qui se retrouve dans la fleur de lis, tenait ces trois pièces unies et serrées. Agathias a fait une ample description de cette arme et de son redoutable effet (1).

Dans un fort curieux manuscrit du IXe siècle, que possède notre bibliothèque, se trouve une peinture en or de la *francisque* ainsi décrite. Il est vrai que le même manuscrit renferme deux autres figures absolument semblables à nos fleurs de lis actuelles : cependant à l'époque où fut composé ce manuscrit, le blason n'existait pas et les rois de France n'avaient point encore affecté la fleur de lis.

La seconde opinion, et celle-ci a je crois plus de partisans, c'est que la fleur de lis de France est empruntée aux jardins, comme le blason leur a emprunté la rose, l'iris, l'aubépine et plusieurs autres fleurs. Ce sentiment est justifié par un grand nombre de fleurs de lis imitant les unes parfaitement, les autres avec une différence graduée la fleur des jardins, et qu'on a retrouvées sur des peintures ou des sculptures de monuments d'époques diverses de la monarchie française.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les fleurs de lis telles qu'elles existent dans le blason sont bien antérieures à la maison de Bourbon. Dans le désir qu'on avait de donner une origine respectable à la fleur de lis, modifiée comme on la voit dans le blason, on a imaginé de la faire descendre du ciel même. Ainsi, selon les uns, un ermite de Joyenval, près de Saint-Germain-en-Laye, fut visité, lors de la conversion miraculeuse de Clovis, par un ange, qui lui ordonna de se rendre à Reims où saint Remi baptisait ce prince, et de substituer aux trois croissants de l'écu du roi, trois fleurs de lis qu'il apportait du ciel.—Selon d'autres, ce fut saint Denis qui les donna à la France, c'est du moins ce que dit Gerson dans un de ses poèmes; mais ce qui passe toute mesure, c'est ce qu'écrit Goropius qui assure que dès le temps de Noé, les Français portaient les trois fleurs de lis que Japhet avait reçues du ciel pour eux.—Au surplus, ainsi que le dit M. Rey dans son dernier ouvrage, rien ne prouve mieux une origine qui se perd dans la nuit des temps, que la nécessité de renoncer à l'espoir de découvrir cette origine : c'est ainsi que dans l'antiquité païenne on donnait aux objets de la vénération publique une origine sacrée : les Romains tenaient pour un présent du ciel les anciles ou boucliers des sacrifices. Chez nous on crut à l'origine céleste des fleurs de lis, faute de pouvoir assigner l'époque où elles parurent pour la première fois comme insignes de la nation française. Car il ne faut pas s'y tromper, notre pays a de tout temps été

(1) AGATHIÆ SCHOLASTICI : *lib. secundus.* p. 40 et 41. — 1659.

Digitized by Google

nommé le pays des lis. On les trouve sur les médailles gauloises, et nous connaissons une pièce d'Hadrien qui porte pour légende *Restitutori Galliæ*, sur le champ de laquelle on voit une femme tenant à la main un lis dont elle fait hommage à l'empereur (1).

S'il faut considérer comme des contes faits aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, les récits qui tendent à donner aux fleurs de lis des armes de France une origine miraculeuse, antédiluvienne, il n'en reste pas moins établi que de tout temps nos rois ont porté sur leur couronne, à l'extrémité de leur sceptre, sur leurs vêtements et sur leurs meubles, la fleur des jardins appelée lis. Déjà, chez les Gaulois le lis était le symbole de l'abondance et de la fécondité.—Sur les médailles romaines il est l'emblême de la vertu, de l'espérance et de la pureté. Enfin la preuve de l'excellence du lis sur toutes les autres fleurs, et ce qui sert à expliquer la préférence de nos rois pour cet emblême, c'est ce passage de la Bible où il est dit que Dieu n'a choisi particulièrement pour lui que cette fleur : *Ex omnibus floribus orbis elegisti tibi lilium unum* (Esdras).

Mais je le répète, la fleur du lis, comme la fleur de lis se retrouve l'une et l'autre chez tous les peuples de la terre, soit comme emblême, soit comme ornement : je viens de citer les médailles romaines, il serait encore plus facile de citer les poètes, et tout le monde a dans sa mémoire le vers si célèbre de Virgile

Tu Marcellus eris; manibus date lilia plenis.

La fleur de lis figure comme ornement à l'extrémité des sceptres des empereurs romains, elle se retrouve sculptée sur un grand nombre de monuments antiques, et notamment à Reims, à l'arc-de-triomphe de la porte de Mars, où chacun peut la distinguer sur deux des boucliers de l'arcade de Léda.

Nous ne passerons point en revue les peuples de l'antiquité, chez lesquels on retrouve la représentation du lis : nous nous contenterons de deux citations curieuses, et qui prouvent que, fleur ou ornement, il n'a cessé de figurer dans les attributs de la souveraineté. Quand Sonnini publia dans son *Voyage en haute et basse Egypte*, qu'il avait trouvé des fleurs de lis creusées au ciseau sur les colonnes du temple de Tentyris, chacun se récria, et le doute accueillit le récit du voyageur : on attendit que les auteurs du grand ouvrage de la commission d'Egypte confirmassent ce rapport, ce qu'ils firent en décrivant avec minutie l'appartement du zodiaque de Denderah où se trouve le sceptre surmonté de la fleur de lis héraldique qu'avait annoncée Sonnini. L'étonnement que causa cette découverte était

(1) *Histoire du Drapeau, des Couleurs et des Insignes de la Monarchie française*, par M. Roy, *de la Société royale des Antiquaires de France*. 2. vol. in-8°.

Digitized by Google

légitime. En effet, qui se serait attendu à trouver dans un monument d'une antiquité si grande, et dans le fond de l'Egypte, le signe auquel les plus zélés défenseurs en France, croyaient donner une origine fort reculée en le faisant remonter au baptême du sicambre Clovis ?— Au surplus, la salle du zodiaque de Denderah n'était pas le seul monument en Egypte, qui portât l'empreinte des lis; sur la tête des deux sphinx égyptiens provenant de la villa Borghèse, et que l'on voit aujourd'hui dans l'une des salles du Musée à Paris, figurent les fleurs de lis héraldiques avec un caractère si prononcé, qu'il faut s'étonner que ceux qui, en 1830, les ont brisées partout où ils ont pu les atteindre, les aient conservées là. Ce n'est pas toutefois qu'elles n'aient offusqué depuis et même avant juillet, les yeux des patriotes. « Nous tenons d'un personnage grave, « dit à ce sujet M. Rey, dont nous avons déjà cité l'ouvrage, » qu'un jour, et du temps de Charles X, examinant ces précieux restes de l'art antique, il fut abordé par un curieux qui, sans le connaître, et dans le plus grossier langage lui dit :—Il faut que ces Bourbons soient bien stupides pour avoir fait mettre leurs fleurs de lis sur ces sphinx ! » — *Risum teneatis !*

Les fleurs de lis, telles qu'elles existent dans le blason, sont donc bien antérieures aux Bourbons; et jamais elles n'ont été exclusivement l'emblême ou les armoiries de leur maison : quelques-unes des grandes familles de France, dont la plupart sont éteintes aujourd'hui, les portaient sur leur écu dès l'origine du blason, et ne les tenaient nullement des rois de France, non plus qu'un grand nombre de familles d'Allemagne, de Prusse, de Suède, de Suisse, des Pays-Bas et d'autres contrées de l'Europe, dans les armoiries desquelles on reconnaît des fleurs de lis, dès le XIIe ou le XIIIe siècle, c'est-à-dire dès le temps où le langage héraldique a pu se formuler et avoir un vocabulaire.

Quoique l'on voie fréquemment des fleurs de lis sur les monuments connus de nos premiers rois, témoin le sceptre fleurdelisé de Lothaire, dont les antiquaires prétendent reconnaître la statue à l'antique église de Saint-Remi de Reims, Louis VII est, selon toute apparence, le premier roi qui les ait adoptées d'une manière définitive, comme emblème distinctif. On sait que Louis VII entreprit la deuxième croisade, et que c'est à son retour surtout que l'art héraldique acquit tout son développement : mais ce prince prit d'abord les fleurs de lis sans nombre, sans couleur et sans forme arrêtées : du moins le pense-t-on ainsi. Ce ne fut qu'au sacre de son fils, Philippe Auguste, qu'il associa au trône, sacre qui eut lieu dans notre cathédrale, en l'année 1179, que Louis VII ordonna que la tunique, les bottines royales et les ornements qui serviraient à l'onction du jeune prince, seraient semées de fleurs de lis d'or sur un champ d'azur. C'est la pre-

Digitized by Google

mière distinction des fleurs de lis de la couronne de France d'avec les fleurs de lis de quelques autres maisons féodales qui pouvaient les porter autrement blasonnées. — Les rois, successeurs de Louis VII, sentant la nécessité de caractériser davantage le sceau, les armoiries de la couronne, réduisirent peu à peu leurs fleurs de lis qui étaient d'abord sans nombre, à cinq, à quatre, à trois, à une, puis les fixèrent définitivement à trois.

Nous conservons aux archives de la ville de Reims, des sceaux de Philippe Auguste et de Saint-Louis, et de quelques-uns de leurs successeurs, qui n'ont au revers ou contre-scel qu'une simple fleur de lis de la dimension d'un pouce. D'autres rois sont représentés dans leurs sceaux tenant la fleur du lis ou une fleur de lis à la main. Ce n'est réellement que sous Charles VI, que les fleurs de lis de l'écu de France furent, d'une manière invariable, réduites à trois.

Tout ce que nous venons de dire tend à prouver que les fleurs de lis ne sont pas plutôt l'emblême ou les armes des Bourbons que d'un grand nombre d'autres familles d'Europe : et que dans ces familles héraldiques, il en est beaucoup qui ne tiennent pas leur blason de concession royale.

Posons donc un principe : les armoiries de la couronne de France, (que cette couronne soit dévolue aux Valois, aux d'Orléans, aux Bourbons), étant *d'azur à trois fleurs de lis d'or*, toute autre disposition, arrangement ou distribution des fleurs de lis n'est pas plus un emblême de la maison aînée des Bourbons, que celle des Valois, des d'Orléans, et de deux ou trois cents autres familles d'Europe qui ont le droit de porter des fleurs de lis.

Car, encore une fois, ce n'est pas positivement comme Bourbons que Charles X et les rois de sa branche portaient dans leur blason les trois fleurs de lis d'or à champ d'azur. A compter de Charles VI, les rois de la maison des Valois qui finit à Charles VIII : la maison d'Orléans qui commence et finit à Louis XII : celle des Valois de la deuxième branche qui commence à François Ier, et finit à Henri III : celle des Bourbons qui commence à Henri IV dont la branche aînée est proscrite, et dont la branche cadette, aujourd'hui sur le trône, commence à Louis Philippe, n'eurent pas et ne peuvent avoir d'autres armoiries que *d'azur à trois fleurs de lis d'or :* seulement comme ceci est une affaire de blason, science ridicule si l'on veut, mais dont les règles sont inflexibles, la branche aînée des Bourbons n'étant pas éteinte, la branche cadette quoique sur le trône ne peut porter les *trois fleurs de lis d'or à champ d'azur*, que *brisées d'un lambel d'argent en chef ;* telles que les portait, Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV et chef de la maison aujourd'hui régnante. — Et cette attribution des fleurs de lis à la couronne de France est si exacte, que les Valois de la première branche arrivant au trône dans

Digitized by Google

la personne de Philippe VI, renoncèrent aux armoiries de leur maison qui était *semé de sable à la bordure de gueules* pour prendre *d'azur aux fleurs de lis d'or*, le blason de la couronne adopté comme nous l'avons dit, dans le sanctuaire de la cathédrale de Reims, au sacre de Philippe Auguste; que Louis XII d'Orléans, quitta pour les trois fleurs de lis d'or au champ d'azur, blason de la couronne de France fixé d'une manière invariable par Charles VI, celui de la maison d'Orléans-Valois qui portait *d'Orléans, pour brisure dans les pendants du lambel, trois croissants de gueules*: que François Ier succédant à Louis XII, quitta également l'armorial de sa maison *d'Orléans le lambel chargé d'un croissant d'azur à chacun des trois pendants*, pour celui des *trois fleurs de lis d'or à champ d'azur*: et que si, parvenu au trône, Henri IV, le chef de la maison royale des Bourbons, n'eut à biffer de son écu qu'un simple lambel, c'est que déjà depuis longtemps sa maison était devenue branche cadette de France, et que l'un de ses aïeux avait abandonné l'antique blason des Bourbons-d'Archambault *d'or au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur*, pour prendre *d'azur à trois fleurs de lis d'or, brisées en chef d'un lambel d'argent*.—N'y aurait-il donc que le seul prince auquel la nation veut avoir octroyé la couronne qui n'ait pas le droit d'armoiries et de blason? Cela serait fort curieux de nos jours, quand le moindre industriel enrichi, le plus mince maltotier, a la prétention de blasonner à sa fantaisie les panneaux de sa carriole, le fond de sa vaisselle de terre cuite, la livrée laineuse de son unique laquais (1)!

Le roi Louis Philippe comme descendant de Saint-Louis, comme arrière-petit-fils de Henri IV, comme petit-neveu de Louis XIV, et surtout comme roi de France, ne peut, à moins de nier son origine et son droit, renoncer au blason de sa famille qui est avant tout celui de la couronne de France, à moins qu'une loi d'état comme sous l'Assemblée Nationale, ne

(1) C'est ici le lieu de répéter ce qui se trouve au commencement de cette lettre: il pouvait être prudent de sacrifier les fleurs de lis au moment de la révolution: mais on ne peut voir qu'une déplorable faiblesse dans le ministère qui, cédant aux cris des émeutiers, souffrit qu'on traînât dans la boue le blason de la famille régnante. Ecoutons ce qu'une voix généreuse qui est celle d'un des ministres actuels du roi Louis Philippe disait à cette occasion: « L'émeute voulut que ces princes élevés sur » le pavois, sous l'unique condition de respecter la Charte, fissent à sa haine bru- » tale pour le passé de la patrie un sacrifice auquel les législateurs de la révolution » n'avaient pas songé, le plus grand qu'on pût proposer à des princes qui trouvaient » dans ce passé leurs vertus, leurs titres et en quelque sorte leur candidature à la » couronne. Elle demanda que le vieil écusson de France fut abattu; et il s'est » trouvé en ce temps-là, un ministère pour décider qu'une ordonnance royale l'abat- » tît! » (M. Salvandy).

Digitized by Google

vienne à décréter l'extinction, l'abolition de la noblesse, des titres et du blason : jusque-là le roi de France ou des Français, ayant mieux qu'aucun autre de ses sujets le droit de blason, il lui est loisible, et ce lui est même un devoir envers le trône qu'il occupe, de conserver dans ses armoiries et de faire maintenir dans les monuments publics, les trois fleurs de lis d'or à champ d'azur, et à plus forte raison la fleur de lis simple, qui n'est rien autre chose qu'une figure, un ornement dont les artistes ont de temps immémorial fait le plus fréquent usage (1).

Maintenant, Monsieur le Rédacteur, il me reste une question délicate, brûlante, incisive à examiner.—Vous dites que le peuple, dans son jour de colère, a brisé la fleur de lis et l'a pour jamais pulvérisée.

Normalement parlant, Monsieur, la colère est comme vous savez, une douteuse conseillère. Le *ab irato* est rarement sans appel, sans remords surtout. Eh! que de choses, bon Dieu! la colère du peuple n'a-t-elle pas déjà brisées, foulées aux pieds, réduites en poussière!

Le peuple, dans sa colère, a brisé des trônes qui se sont relevés. Le peuple a mis à l'encan des demeures royales, qu'il a depuis rachetées de ses propres deniers; le peuple a torturé des pères dont il a exalté les fils : le peuple, dans son jour de colère, car la colère mène à tous les excès, s'est armé contre la société, de fureur et d'inflexible cruauté. Personnifié dans la Convention Nationale, qui n'était autre chose que la représentation du peuple, que le peuple couronné, il s'est baigné dans le sang de races et de familles dont il croyait éteindre jusqu'au dernier rejeton : parmi ses victimes, sont confondues toutes les classes de la société : des rois et des hommes de rien : des nobles et des roturiers, des prêtres et des incrédules, des philosophes et des ignorants, des gens de lettres, des négociants, des artistes, des industriels, des agriculteurs, des ouvriers, des prolétaires, des vieillards, des enfants, des femmes!! Eh bien! toutes ces races, toutes ces familles, toutes ces individualités sont encore debout : parce que la colère est une douteuse conseillère, surtout quand elle s'arme contre la so-

(1) Un prince à qui l'inflexible histoire adressera bien des reproches, Philippe d'Orléans, qui du reste expia par une mort funeste et héroïque les torts de sa vie politique, eut du moins le courage de faire respecter chez lui l'antique blason de ses nobles aïeux. Voici une anecdote que nous fournit Madame de Genlis, et qui trouve fort convenablement sa place ici : « Pour satisfaire ma curiosité, dit l'auteur des » *Souvenirs de Félicie*, sur une chose qui m'étonnait beaucoup, je lui demandai pour- » quoi il avait laissé sur la plaque de la cheminée du salon où nous étions, ses armes, » puisque ces insignes étaient proscrits par les décrets, et que les Jacobins venaient » sans cesse dans cette maison? Voici littéralement la réponse de M. le duc d'Or- » léans.—*Je les ai laissées parce qu'il y aurait lâcheté à les ôter.* »—(*Mémoires de Ma- » dame de Genlis*, t. IV, p. 145).

Digitized by Google

ciété, parce que l'on peut à la longue modifier, améliorer la société, mais que les moyens violents, tels que la colère, la fureur et l'aveugle cruauté ne peuvent prévaloir et ne prévaudront jamais contre la société.

Mais que dirons-nous de la colère du peuple contre des objets insensibles? n'est-elle pas sinon plus condamnable, du moins plus absurde mille fois! Depuis nos guerres civiles, politiques ou religieuses, que de ruines, que de dévastations! on a brisé des images, mutilé des statues, démoli des églises, pris d'assaut des palais, incendié des châteaux : on a confondu dans une même ruine les monuments de tous les cultes, de toutes les religions!..... Qu'en est-il résulté pour l'amélioration des destinées humaines? des ruines dont la raison, le bon sens populaire, n'ont su rien faire de mieux que de nouveaux monuments voués à tous les cultes, à toutes les religions!

Tenez, Monsieur le Rédacteur, assez de vandalisme comme cela!

Il n'y a pas en France de monument plus ancien, plus français, plus national que la fleur de lis. On la voit gravée à toutes les pages de l'histoire du pays. Elle figure dans les monuments de peinture, d'architecture et de sculpture de tous les siècles français. On la voit d'abord comme décoration dans les édifices, puis comme emblême dans les images, puis comme langue dans le blason : elle se trouve dans les églises d'Attigny et de Sainte-Waubourg, construites en Champagne, sous le règne de Charlemagne : dans les manuscrits de la bibliothèque de Reims, composés sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve : dans les sculptures, les cariatides de notre cathédrale, édifiée sous Philippe Auguste et St-Louis : aux voûtes de l'Hôtel-de-Ville commencé sous Henri IV, continué sous Napoléon, fini sous Louis XVIII. Elle brille enfin sur toutes les monnaies du moyen âge, dans toutes les peintures françaises de l'ancienne et de la nouvelle école : elle est sculptée en pierre, en bois, en ivoire, en or, en argent, en fer, en plomb, sur les frontons, aux corniches, dans les frises de tous nos anciens édifices. On la retrouve sur les pavés des églises et des antiques manoirs, sur nos meubles, nos ajustements, sur le moindre de nos ustensiles, au Palais des Tuileries, commencé par Catherine de Médicis, qui n'était ni Bourbon, ni Française : au Louvre, où Louis XIV fit éclore le grand siècle : à Versailles, d'où Louis XVI fut arraché pour monter à l'échafaud : à Fontainebleau, que Napoléon abandonna pour aller mourir à Sainte-Hélène : à Neuilly, à Saint-Germain, résidences habituelles du roi Louis Philippe, à qui le peuple ne songe plus guère à les aller disputer.

Les fleurs de lis sont des monuments qui appartiennent à l'histoire. Désormais les partis ne peuvent rien pour ou contre elles. De quelque côté

Digitized by Google

qu'on les envisage, ce ne sont plus ou que des signes héraldiques, c'est-à-dire des hochets sans importance, ou bien des signes d'art, auxquels la science ne peut renoncer, ou bien encore d'antiques images, qui n'ont pas été sans gloire pour la France : et dans l'un ou l'autre cas, il n'y a, je pense, aucun motif de les mettre au ban de l'empire. Telle était du reste, l'opinion d'un homme habitué à voir les choses à leur véritable point de vue, d'un homme dont personne, je pense, ne récusera l'autorité. Napoléon, qui n'adopta les abeilles que parce que, disait-on, elles avaient été les premiers emblêmes de la monarchie française, Napoléon, dis-je, passant à Auch, se plaignit que des vitraux de la cathédrale avaient été masqués. — « Sire, on a craint, lui répondit un fonctionnaire, que ces anciens emblêmes ne vous déplussent. — Des fleurs de lis, dit l'Empereur! qu'on les découvre sur-le-champ! Durant huit siècles elles ont conduit les Français à la victoire, comme mes aigles les y conduisent aujourd'hui : ce signe doit être toujours cher aux Français, et toujours respecté de la France. » Et les fleurs de lis reparurent à Auch (1).

En fait, les fleurs de lis de la grille de la cathédrale qui ont fait naître ces simples observations, sont l'ornement le plus naturel, puisque c'est celui choisi par l'artiste créateur, le plus convenant, puisqu'on ne peut surmonter l'extrémité des piques que de la partie enlevée à la partie laissée, le plus raisonnable, puisque ce signe n'est plus qu'un signe artistique, archéologique et tout au plus héraldique.

Si la fleur de lis rappelle les Bourbons de la branche aînée dont on ne veut plus, elle rappelle aussi les services et la noblesse d'un grand nombre de familles françaises qu'on ne veut point bannir et qu'on ne doit pas humilier. Parmi nous autres champenois, elle rappelle les maisons de Du Bellay de Chevigny ; Fay d'Athies ; Feugré de Cheppes ; Joyeuse de Grandpré ; de Linage de Troyes ; d'Orey de Vitry ; Raulet de Mutigny ; Fillette de Ludes ; Thuisy de Vergeur ; Rémont de Livry ; Savigny d'Anglure ; Villiers de Corbon ; Villiers de Saulces-Champenoises ; Venois de Chaumont ; Vignaucourt de Warnecourt ; qui toutes portaient des fleurs de lis dans leurs armoiries, et dont quelques-unes ont illustré leur pays.

Elles rappellent encore les Destaing, seigneurs de Spoix, dont l'un des aïeux reçut l'écu de France des mains mêmes de Philippe Auguste à Bouvines, champ de bataille glorieux, comme on sait, pour la noblesse de Champagne : — puis cette noble et sublime Jeanne d'Arc, dont le dernier neveu, aujourd'hui consul à Valence, M. Gauthier d'Arc, porte encore *d'azur à une épée d'argent, la garde et la poignée d'or, soutenant sur*

(1) *Mémorial agenais*, 1832. — *Hist. du Drapeau*. M. Rey.

Digitized by Google

sa pointe une couronne de même, et *accostée de deux fleurs de lis d'or.* « Questionnée dans son septième interrogatoire, dit l'un de ses historiens, par le commissaire Jean de la Fontaine, en ces termes : Avés vous point escu et armes ? Jeanne d'Arc répondit : Je n'en eus onques point, mais mon roi donna à mes frères d'armes, c'est à savoir : un escu d'azur, deux fleurs de lis d'or, et une espée parmy. »

Chez nous, à Reims, l'université portait *d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules, chargée de Lorraine:*—l'abbaye royale de St-Pierre-les-Dames portait *d'azur semé de fleurs de lis d'or:*—l'archevêché de Reims, *semé de fleurs de lis d'or, à la croix d'argent sur le tout :* — le chapitre de la cathédrale, Messieurs les chanoines, *d'azur à la croix pleine d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or* : le corps du conseil de ville, la municipalité, *d'azur semé de fleurs de lis d'or coupé d'argent à deux branches de rainceaux de sinople, entrelassés en double sautoir.* — Que vous dirai-je ? La communauté des orfèvres de Reims *d'azur à une croix dentelée d'argent, chargée en cœur d'une sainte Ampoule, et cantonnée au* 1 *et* 4 *d'un ciboire d'or, au* 2 *et* 3 *d'une couronne de même, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.* Enfin et pour en finir, la ville de Reims elle-même n'a pas d'autres armes que *d'argent à deux branches de rainceaux remplissant le champ, au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or.*

Il n'y a donc pas à Reims un seul édifice, une seule rue, une seule maison peut-être qui ne porte la trace des fleurs de lis. La terreur en a pourtant détruit beaucoup, elle a détruit tout ce qu'elle a en vu, tout ce qu'elle en a pu détruire (1); eh bien ! vous armeriez à nouveau de massues, de

(1) « Il n'en devait coûter qu'un million cinq cent trente mille francs pour enlever les fleurs de lis des monuments auxquels elles étaient adhérentes : ce fut le citoyen Paré qui mit cette entreprise à l'enchère ; ce ministre de l'Intérieur qui s'occupait constamment de tout ce qui peut contribuer à la gloire et à l'avantage de la nation, aurait bien voulu illustrer son ministère par l'exécution de cette belle mesure. » — Ce qui sauva notamment le beau château de Chambord de la dégradation, c'est qu'il eût fallu une dépense de cinq cent mille francs, rien que pour le grattage des fleurs de lis qu'avait ordonné la Convention.—Notre belle cathédrale de Reims n'eut pas le même bonheur. On connaît par les gravures de Gentillastre, l'heureux effet produit par les fleurs de lis qui surmontaient dans toute son étendue le faîte de l'édifice : cet ornement subsistait dès le XVe siècle. En 1487, le chapitre de la cathédrale, afin de perpétuer le souvenir des bienfaits de Charles VIII, conclut avec Jean Rogier, maître plombier, un marché pour orner le faîtage du grand comble d'une frise en ronde-bosse, composée de fleurs de lis dorées. Il en fut effectivement fait une de soixante-deux sur la largeur, depuis le pignon du portail jusqu'au clocher à l'Ange, et une de vingt-six entre les pignons des deux grandes croisées de côté. Chaque fleur avait deux pieds de hauteur sur un pied et demi de

Digitized by Google

scies, de pioches et de marteaux tous vos hommes forts au bras nu, à l'œil de lynx, que les générations à venir trouveraient encore à Reims d'innombrables fleurs de lis. Car à Reims comme partout, il y a des gens incorrigibles : si vous brisez les ciselures de leurs pendules, les émoulures de leurs cadres, les gravures de leur argenterie où sont empreintes les fleurs de lis, ils retourneront leurs plaques de cheminée pour léguer à leurs neveux cette indestructible fleur de lis qui après tout, n'est pas si coupable, puisqu'elle n'est plus aujourd'hui comme vous le dites vous-même, Monsieur le Rédacteur, que du fer, du bois, de la pierre ou du plâtre.

Concluons : Le peuple d'aujourd'hui a trop à faire pour lui, a trop de sens, de lumières et de raison pour se remettre à démolir. Il sent mieux que personne que sur des ruines il faut reconstruire, et que cela coûte cher. Et comme vous, comme moi, comme M. l'abbé Grégoire, le peuple commence à dire : *assez de vandalisme comme cela !*

Je suis, etc.

LOUIS PARIS.

large, et elles étaient séparées par un fleuron en trèfle de plus petite dimension. Cette ancienne et gracieuse décoration ainsi que les fleurs de lis qui terminaient les toitures des tours, fut abattue sur la dénonciation d'un bandit que quelques jours après on jeta dans les prisons de la Belle-Tour. Voici de ce héros sans-culotte une curieuse lettre que nous fournissent les archives de la révolution.

Liberté, Egalité, Fraternité, Indivisibilité, ou La Mort.

Aux Républicains Président et membres de la Société des Sans culottes De la Ville de Reims.

Citoyens, Un Sans culottes cidevant officiers Belge et Membres de Votre Société, anéantis, avily, Terassé, humilié, Dégradé, Destitué, et Regardés come Incapables de servir Dans les armée De la République; Incarséré pour deux ans le tout pour avoir provoqués Son adjudant Major Vil Excrements et Esclave du palantin, Indigne de l'Existance et du Titre de Sansculottes, Enfin un homme qui me Dénonça comme un Pertubateur au Corps D'officiers Pour avoir fait une motion à la Société qui Existoit alors Dans Cette Ville, Tendante à faire abattre les fleurs De lit qui Existoient Sur la Cathédral de Reims et Nicaisse; Et Bien citoyen c'est donc ce Même Sansculottes qui S'adresse à Votre Société afinque vous vouliez bien accepter un habit Nationale qu'il à encor Pourque vous vouliez bien En Revetir un Sansculottes qui pourra aumoins le Couvrir et le Mettre dans la possibilité de Veanger la Patrie et Terasser les Scélérats qui ose atenter à nôtre Sainte Liberté; ne Croyez pas Citoyen, Que Je fait cette offre pourque vous vous Interessiez pour moi (Non). Jamais françois n'a étés fait pour Exiger un Vil Intérêt; Je Demande Seulement que la Société S'Intéresse à Ce que je reste à la Belle tour

Digitized by Google

pour y finir les quinze Mois de Détention qu'il me Reste à faire pour finir le Terme de la Sentence qui a été prononcé Contre moi.

Vive la République, Et la Convention ; Au Diable les Scélérats qui Contre car nôtre Liberté.

Salut et Fraternité

DANQUIN.

J'observe à la Société qu'en Demendant à Resté à la Belle Tour Ce n'est qu'à Dessein de m'occuper de mon Etat de Tailleur et travailler à l'habillement Des Défenseurs de la Patrie. »

En marge est écrit : Renvoié au Comité de deffense officieuse, Le 24 thermidor.— Le C. Comissaire National invité de laisser le C. Danquin dans la maison de Détention dite la Belle tour. »

— C'est contre les démolisseurs patriotes de ce caractère, que le poète Guichard lança ce distique:

Si vous brisez partout la fleur de lis, mes drôles !
Que ne l'effacez-vous de vos larges épaules !

Digitized by Google

Digitized by Google

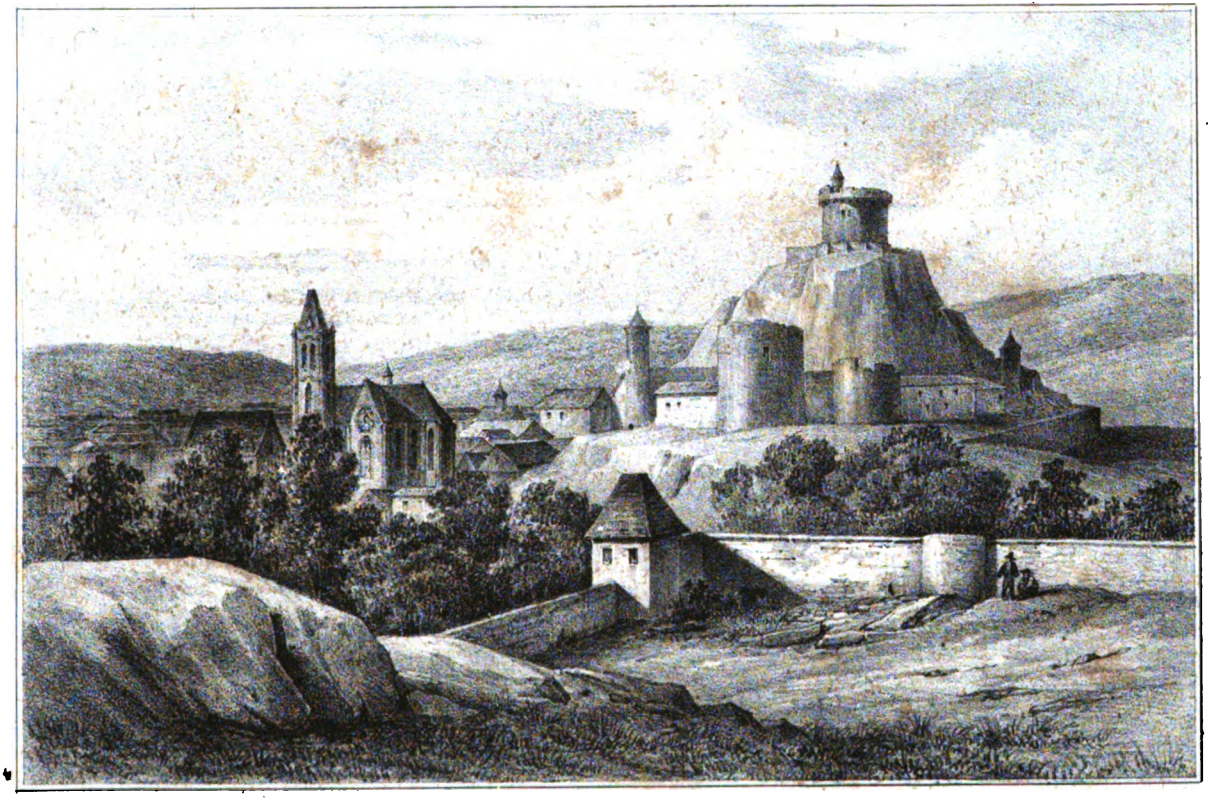

Autographie de Mr Perrot

Lith. de Lemercier, Benard et Cie

VUE DU CHATEAU ET DU PORT, PARTIE DE LA VILLE DE RETHEL

Digitized by Google

PALÉOGRAPHIE.

BATAILLE DE RETHEL.

1650.

NOTICE.

Rethel en latin *Reiteste, Reistetum, Ragistetum* et même *Rastrum*, dans le diplôme de Donchery, fait par l'empereur Charles le Gros, à l'abbaye de Saint-Médard : ville bâtie sur la rivière d'Aisne, à sept lieues de Reims, et douze de Châlons, n'était qu'un village au VIe siècle. On voit en effet, dans la vie de saint Arnoul, évêque de Metz, que Cyriaque, son père, et Quintienne, sa mère, donnèrent à saint Remi, évêque de Reims, tout ce qu'ils possédaient *in villa Reiteste*, pour obtenir du ciel un fils par ses prières. — Ce n'était pas encore au Xe siècle un lieu bien important, lorsque vers l'an 970, Adalbéron, archevêque de Reims, en fit don avec d'autres domaines à l'abbaye de Saint-Remi. Les religieux de ce monastère nommèrent pour la défense de ces terres des avoués, qui bientôt se rendirent propriétaires et prirent le titre de comtes. Le Rethélois, érigé en duché le 15 décembre 1663, sous le titre de Mazarin, comprenait avec la baronie de Rosoy, qui y a été unie 336 tant bourgs que villages, et trois villes, Rethel, Mézières et Donchery.—Les armes de Rethel sont *de gueules à deux ratiaux endentelés d'or*, qui semblent faire allusion au nom de *Rastrum*, que cette ville, comme on l'a dit, a quelquefois porté. Rethel fut autrefois compris dans les sept comtés pairies de Champagne.

Dans l'histoire chronologique que nous comptons donner dans un de nos prochains Numéros, des comtes et ducs de Rethel, nous dirons ce que l'on sait de l'ancien château, dont notre lithographie, retrace les restes, encore debout il y a peu d'années.

Le récit qu'on va lire de la bataille de Rethel, perdue par les Espagnols que commandait Turenne, est extrait des Mémoires de l'évêque de la Ravalière, dont les manuscrits nombreux sur l'histoire de Champagne, se trouvent à la Bibliothèque royale, et nous ont été obligeamment communiqués.

Le Roy venoit de terminer les affaires qui l'avoient obligé d'aller en Guienne. Dès qu'il eut pacifié cette province, il donna les ordres pour

Digitized by Google

chasser les ennemis des lieux qu'ils avoient fortifiés en Champagne, et empêcher le maréchal de Turenne de mettre le pays à contribution, avec l'armée qu'il commandoit. Les troupes et les munitions nécessaires pour un siége s'avançoient vers Reims et Châlons; le maréchal Du Plessis à la tête d'une partie de l'armée qu'il avoit commandée toute la campagne, se logea près de Vitry-en-Perthois et feignit d'en vouloir à Bar. Il manda au sieur de Villequier, l'un des lieutenants généraux de cette armée de prendre la route vers Châlons, et aux troupes commandées par le sieur de la Ferté Senneterre, aussi lieutenant général, de s'approcher de Saint-Dizier. Ils restèrent dans ces postes jusqu'à ce que l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche fussent en l'état qu'il désiroit. Le maréchal de Turenne s'avança pour les observer; il vint se poster auprès Montfaucon, et il jeta deux ponts sur la Meuse auprès de Dun. On jugea qu'on tenteroit inutilement de l'engager à combattre, qu'il repasseroit la Meuse à l'approche de notre armée; que la prise de Rethel étoit plus importante pour la sûreté de nos frontières, qu'il seroit plus glorieux d'attendre à le défaire, lorsque les troupes allemandes et celles que le comte de Ligniville avoit dans les montagnes de la Lorraine l'auroient joint. Le maréchal Du Plessis résolut donc de marcher : il manda aux sieurs de Villequier et d'Hoquincourt, lieutenants généraux, d'aller investir Rethel avec leurs brigades, et de presser tellement leur marche, que ceux de la place ne pussent avant leur arrivée rompre le pont de Tugny qui facilitoit beaucoup l'entreprise, et donnoit lieu d'empêcher que la cavalerie de Rethel ne brûlât les villages et les fourrages de delà la rivière.

Une partie de la garnison travailloit à le ruiner lorsque d'Hoquincourt arriva, il le passa et se logea aux endroits qui empêchoient la cavalerie ennemie de sortir. Villequier resta en deça et il ne joignit d'Hoquincourt que le lendemain. Le maréchal Du Plessis marchoit à grandes journées avec la cavalerie françoise, celle du lieutenant général Roze, la plupart de l'infanterie de l'armée, deux pièces de canon qu'il amenoit de Saint-Dizier, et les troupes de la vieille cavalerie allemande, commandées par Fleckenstein, maréchal de camp qui tenoit l'arrière-garde. En cet ordre il parut, le vendredi 9 de décembre, sur les hauteurs à la vue de Rethel, et il distribua son armée dans les villages voisins. Il reconnut la place, et après avoir pris la résolution d'attaquer le grand faubourg de la rivière, qu'il étoit important de gagner, pour éviter les travaux d'une circonvallation qu'il auroit fallu faire de ce côté-là, il jeta dans le village d'Assy en-deça un détachement de mille mousquetaires, sous les ordres du sieur d'Almeras, capitaine au régiment des gardes.

On avoit dessein de jeter un pont sur le bras de la rivière qui enferme

Digitized by Google

le faubourg; la largeur rendoit la chose impraticable, et l'on se détermina à forcer la partie du faubourg qui n'est couverte que d'un petit ruisseau et où l'église des Minimes est située. On l'emporta avec beaucoup de vigueur, tout ce qui fit résistance fut passé au fil de l'épée : le sieur Manicamp, lieutenant général et le sieur de Valon, maréchal de camp qui commandoit sous lui à l'attaque, y passèrent la nuit; la porte du faubourg étoit défendue par un ouvrage de terre qu'ils abandonnèrent; il s'agissoit de battre cette porte, on fit avancer le canon, et l'on se prépara à l'attaquer le lendemain 11. Le logement que nous avions dans les Minimes nous rendit maîtres d'une redoute de pierre à l'entrée de ce faubourg; une enseigne et dix-huit soldats qui la gardoient y furent faits prisonniers. La nuit du samedi au dimanche on fit passer le ruisseau sur un petit bateau à vingt-cinq soldats du régiment de Rambures, commandés par le sieur Dufresne. Ils entrèrent dans le faubourg sans résistance, et paroissant tout à coup, la confusion se mit parmi les Espagnols, ils lâchèrent pied, abandonnèrent le faubourg, et furent poursuivis si vivement, qu'ils ne purent achever de rompre le pont dormant qui est sur la rivière pour entrer dans la ville. Le sieur de Manicamp fit faire aussitôt un retranchement à la tête du pont, et insista sur ce qu'il avoit proposé auparavant, qu'on pourroit forcer la place de ce côté-là. Le maréchal Du Plessis n'avoit été d'un avis contraire que parce que la rapidité de la rivière en cet endroit ne permettoit point d'y jeter un pont; mais depuis qu'on se fût rendu maître du faubourg, la difficulté étoit surmontée, et il ne restoit qu'à rétablir celui de la ville. Dès que la nuit l'eût permis, on mit en batterie une pièce de canon qui brisa la porte et qui fit une brèche dans la tour qui la défendoit. On continua à tirer tout le lundi 12 du même mois, et la brèche étant suffisante, on raccommoda le pont à l'entrée de la nuit. Pendant que l'on battoit la porte, les assiégés la remplissoient par derrière de terre et de fumier jusqu'à la voûte, et ils la comblèrent en dedans presque à l'épaisseur de l'arcade intérieure de la ville. On eût perdu trop de temps et de monde à percer cet ouvrage : l'assaut étoit moins meurtrier et moins difficile, et la brèche que le canon avoit augmentée parut une voie plus prompte. Le régiment de la Marine passa avec une intrépidité extraordinaire sur des bouts d'ais restés du pont et des planches qu'on jeta dessus. L'ennemi faisoit un feu continuel des flancs de la porte qu'on n'avoit pu ruiner en aussi peu de temps. On s'établit à l'instant sur le terrain qui est entre la ville et la muraille, et l'on se logea sur la porte par la brèche. Pendant que nos soldats y montoient, on arrêta le feu des ennemis en commandant des fantassins, vingt ou trente tiroient sans cesse du bord de la rivière aux créneaux de la porte; chaque créneau étoit at-

Digitized by Google

taqué en même temps par un pareil nombre, ce qui empêcha les Espagnols de se montrer pour tirer un seul coup. Le premier des nôtres qui entra dans la ville fut un nommé Randoulet, originaire de Rethel et charpentier de sa profession, qui s'étoit signalé au passage du pont et lorsqu'on monta à la brèche. Il s'avança témérairement dans la grande rue, presque seul, et il y fut fait prisonnier de guerre. Le maréchal de Du Plessis-Praslin, après la prise de la ville, lui fit donner 80 pistoles de récompense; il perdit dans la suite la gloire qu'il avoit acquise dans cette action : dans le mois de mai de l'année 1653, il se mit à la tête d'un parti du prince de Condé contre sa propre patrie, volant indifféremment ses concitoyens comme les autres qu'il rencontroit, et le 18 du même mois il fut tué près de Boult-sur-Suippes par ceux de Rethel, comme il retournoit à Château-Porcien.

Dès que nos troupes se furent logées sur le rempart, elles s'étendirent et firent des prisonniers; les assiégés avancèrent sur nous avec des grenades : ils écartèrent ceux des nôtres qui étoient descendus pour dégager la porte des terres qui en fermoient l'entrée. Cet avantage dura peu, une partie des Espagnols se retira en confusion dans le château, l'autre défendit la brèche. Le lendemain mardi 13, Delponty, gouverneur, fut sommé de se rendre; il manquoit de fourrages et de provisions, et il couroit risque de voir emporter la ville à une deuxième attaque, sans le pouvoir empêcher. Il offrit des ôtages sur les neuf heures du matin et demanda à traiter pour la reddition de la place. La première proposition fut qu'on lui permît de faire avertir le maréchal de Turenne de l'état de la ville, et que si dans dix jours il ne recevoit point de secours, il se rendroit. Cet article fut rejeté, l'on n'écouta point non plus les autres, et les ôtages furent renvoyés. Quelques heures se passèrent pendant lesquelles on donnoit les ordres pour réduire la ville. Le gouverneur envoya une deuxième fois faire de nouvelles propositions qui furent accordées et signées. Il s'engageoit, quand même le secours viendroit à la garnison espagnole, de sortir le lendemain mercredi 14, à la pointe du jour. A peine la capitulation fut-elle réglée, qu'on apprit que les ennemis approchoient. Le maréchal de Praslin dépêcha aussitôt dans tous les quartiers, avec ordre de le venir joindre, afin de former un corps et de bien recevoir le maréchal de Turenne. L'armée fut en bataille toute la nuit, et l'on ne douta point qu'on en vînt aux mains.

L'avantage que l'on venoit d'avoir sur les Espagnols, et les desseins que l'on formoit sur Château-Porcien étoient importans à la vérité; mais il restoit quelque chose de plus essentiel; il s'agissoit d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers en France, où ils eussent fait subsister le

Digitized by Google

corps de leur cavalerie à nos dépens : maîtres de l'augmenter quand ils voudroient, et en état d'agir et de s'avancer dans le royaume à l'ouverture de la campagne. Il falloit ou leur faire tête durant tout l'hiver, ce qui auroit infailliblement ruiné notre armée, ou les combattre au commencement du printemps. On voyoit assez qu'il étoit plus à propos de hasarder la bataille avant que la saison devînt plus rigoureuse, puisqu'en attendant nos troupes affoiblies seroient difficilement remplacées, au lieu que l'armée de M. de Turenne pouvoit aisément se rafraîchir et augmenter par les corps que les Espagnols y envoyoient de tous côtés. On avoit encore un autre parti à prendre : c'étoit d'entrer dans les quartiers d'hiver ; mais outre que c'étoit autant ou pire que de perdre un combat, M. de Turenne par cette retraite devenoit également redoutable pour la campagne prochaine. Ces raisons, qui furent agitées par les généraux, firent prendre la résolution d'aller droit à lui et de l'obliger à combattre ou de repasser la Meuse, d'autant plus que l'armée en se mettant en marche souffriroit moins qu'en demeurant en bataille, comme elle avoit fait la nuit précédente.

Le maréchal de Turenne nous aida lui-même à exécuter ce dessein : son but étoit de nous surprendre pendant le siége, lorsque notre armée s'étoit séparée par la rivière, et de s'emparer de notre pont. Il donna ses ordres aux troupes qu'il faisoit marcher à grandes journées et au milieu des plaines. Le canon et son infanterie étoient déjà à Tugny, à deux grandes lieues au-delà du corps de la cavalerie. Dès qu'il eut appris par nos déserteurs que depuis deux jours nous étions maîtres du faubourg, et que Delponty avoit signé sa capitulation, il se retira avec précipitation et marchant toute la nuit, il se couvrit de la rivière d'Aisne et campa dans la vallée de Bourg.

M. de Praslin, bien informé de ce mouvement, fit presser le gouverneur de Rethel d'exécuter sa capitulation dès la pointe du jour, et en même temps que la garnison sortoit, il partit avec l'armée pour joindre M. de Turenne avant qu'il fût trop éloigné. Il étoit nuit lorsque l'armée arriva à Juniville, Bignicourt, Ville-sur-Retourne et le Mesnil-en-Nelles ; les partis détachés par les sieurs d'Hoquincourt et Roze, qui étoient aux quartiers plus avancés, rapportèrent que les ennemis étoient encore dans la vallée de Bourg. M. de Praslin, qui ne vouloit pas échapper cette occasion de combattre, fit avancer toute l'armée dès que la lune fut levée, et le lendemain, entre neuf ou dix heures du matin, elle se trouva près du village de Semide. Les Croates ne faisoient que d'en sortir sur l'avis qu'ils avoient eu de notre marche : ils envoyèrent aussitôt au quartier général d'où l'on fit trois décharges de six coups de canon chacune, pour assem-

Digitized by Google

bler les troupes. L'armée du Roy al'oit droit aux quartiers de celle des ennemis pour se placer dans leur centre et les empêcher de se joindre. On les vit paroître sur des hauteurs encore éloignées de nous, marchant pour s'assembler et se mettant en bataille; M. de Praslin fit de son côté la même chose, de sorte que les deux armées marchèrent plus d'une lieue sur deux lignes parallèles assez proches l'une de l'autre. Le maréchal de Praslin, qui vouloit couper chemin aux ennemis, eut le dessein de gagner avec son aile droite la hauteur sur laquelle étoit la gauche des ennemis, pour de là la prendre en flanc; mais comme la chose fut trouvée trop hasardeuse, et que les premiers escadrons n'eussent pu être soutenus, il s'arrêta et mit ses troupes en ordre de bataille. L'aile droite de l'armée du Roy avoit à sa première ligne quinze escadrons de cavalerie, et à leur tête les sieurs de Villequier et de Manicamp, avec le comte Du Plessis, maréchal de camp. Ils étoient soutenus à la deuxième ligne par les troupes allemandes, commandées par le maréchal de camp Fleckenstein. A la première ligne de l'aile gauche étoient les sieurs d'Hoquincourt et de Roze, lieutenants généraux, les sieurs de Navailles, Saint-Genier et de Courval, maréchaux de camp, avec dix escadrons de cavalerie française et quatre autres d'allemands du corps du sieur Roze, lieutenant général. A chacune des ailes étoient joints cinq cents mousquetaires, séparés en pelotons avec des officiers qui les commandoient. La première ligne d'infanterie étoit composée de six bataillons, et la deuxième de cinq. Au milieu et entre ces deux lignes d'infanterie on avoit placé deux escadrons de gens d'armes du prince Thomas, des compagnies franches du maréchal Du Plessy et du marquis de Praslin et d'Igby. Le corps de réserve derrière cette deuxième ligne étoit formé par les escadrons de la Ferté-Maupas et Noirmoutier, et des deux bataillons des marquis de Montausier et de Courval.

Dès que cet ordre fut établi, M. de Praslin, qui craignoit que M. de Turenne ne lui échappât, alla reconnoître le vallon qui séparoit les deux armées; il le trouva assez facile, hormis à l'endroit par où l'infanterie devoit passer, et par conséquent plus avantageux pour nous parce qu'il étoit moins accessible à la cavalerie dont les ennemis avoient plus grand nombre que nous. Quantité de nos cavaliers étoient demeurés avec tous les bagages de l'armée de Rethel : on avoit laissé derrière divers corps de cavalerie et d'infanterie, soit pour le siége de Château-Porcien, où l'on avoit envoyé le sieur de Bougy, maréchal de camp, soit pour des escortes de vivres et des munitions de guerre. D'autres venoient de Reims à Rethel; mais ils ne pouvoient joindre l'armée qui s'étoit avancée et qu'ils croyoient occupée au siége.

On fut surpris que M. de Turenne eut quitté une hauteur qui lui étoit

Digitized by Google

avantageuse, d'autant plus qu'il devoit juger que nous allions à lui, et que M. de Praslin étoit allé reconnoître comment il pouvoit l'attaquer. En même temps il envoya avertir M. d'Hoquincourt que la situation de son aile gauche lui permettant de s'étendre plus que la droite des ennemis, il l'attaqua en flanc. Les ennemis ne soutinrent point de ce côté-là l'effort des nôtres, tout plia devant nos troupes; cinq escadrons qui étoient dans un fond venoient nous prendre en flanc, M. d'Hoquincourt alla à eux, les chargea et les mit en fuite; il gagna ensuite une hauteur sur la droite où les ennemis se rallioient. Un gros des ennemis alloit tomber sur les escadrons de Roze, lieutenant général; le sieur de Cossé, qui commandoit la deuxième ligne et qui n'étoit point nécessaire à M. d'Hoquincourt qu'il devoit également soutenir en cas de besoin, chargea ce gros, le rompit et le mit en fuite.

Le choc fut beaucoup plus rude et le combat plus opiniâtre à l'aile droite. La première ligne des ennemis joignit la nôtre et demeura quelque temps sans tirer, heurtant la tête des chevaux les unes contre les autres. On avoit défendu aux nôtres de faire la première décharge, ils essuyèrent le feu des ennemis qui nous tuèrent un grand nombre d'officiers et de cavaliers; le comte Du Plessis resta mort. Cette perte enflamma le courage du soldat qui poussa et rompit les ennemis.

Les escadrons les plus proches de notre infanterie, auprès desquels étoit M. de Praslin, soutinrent les plus grands efforts du combat, ils firent reculer d'abord la première ligne des ennemis; mais la deuxième venant les appuyer, les nôtres plièrent et furent contraints de céder au nombre. On les rallia presque aussitôt. Les ennemis qui avoient eu l'avantage en cet endroit, n'osèrent entreprendre de les pousser plus avant. Fleckenstein, avec les huit escadrons qui avoient ordre de soutenir ce qui venoit de la deuxième ligne des ennemis, arriva si à propos, que chargeant ceux d'entre eux qui faisoient bonne contenance en cet endroit, il les contraignit à perdre leur terrain. Deux de leurs escadrons vinrent à eux et les rallièrent; ils vinrent ensemble fondre sur notre infanterie qui se trouva pour la deuxième fois seule et sans être appuyée de cavalerie; le corps de réserve qui avoit déjà chargé étoit éloigné, elle parut cependant avec une résolution si ferme, que l'on ne craignit point que les ennemis la renversassent. Elle fit plusieurs mouvemens à mesure qu'ils se présentoient pour l'enfoncer, attendant à tirer qu'ils fussent pour ainsi dire au bout du fusil. Le maréchal Du Plessis-Praslin donnoit ses ordres pour rallier derrière cette infanterie les escadrons qui étoient encore dans quelque désordre, après avoir chargé plusieurs fois. Le sieur de Villequier, qui avoit rompu les ennemis à son aile droite, vint heureusement avec ce qu'il avoit pu

Digitized by Google

ramasser; le sieur de Manicamp, tout blessé qu'il fut, nous renforça, et en cet état l'on attaqua le corps de deux escadrons de cavalerie ennemie et de deux bataillons d'infanterie qui nous disputoient la victoire. Cette action fut vive, mais décisive. A la tête des deux bataillons étoient quelques pièces de canon chargées à cartouches qui éclaircirent nos rangs; le nombre en fut diminué; mais la valeur n'en souffrit point. La cavalerie voyant que cet effort ne nous ébranloit point prit la fuite, l'infanterie fit sa décharge, elle nous tua neuf officiers dans le seul bataillon de Montausier; on en fit ensuite un grand carnage, le reste demeura entre nos mains, et de cette sorte nous achevâmes de demeurer maîtres du champ de bataille. La cavalerie poursuivoit les ennemis, M. de Praslin fit avancer toute l'infanterie pour la soutenir. On rallia tout ce qui s'étoit débandé contre les fuyards, et jusqu'à la nuit on fit des prisonniers; de ce nombre fut un corps d'infanterie de plus de huit cents hommes, que le sieur de Cossé rencontra en même temps que le régiment de Ruvigny commençoit à les attaquer.

On ne pouvoit espérer de remporter une victoire plus complète. Tout le canon des ennemis consistant en huit pièces, toutes leurs munitions de guerre et une grande quantité de chariots chargés de leurs bagages restèrent entre nos mains. Ils perdirent dans cette mémorable journée toutes leurs timbales, vingt-quatre enseignes d'infanterie, parce que la plupart des régimens allemands n'en portent qu'une, et quatre-vingt-quatre étendards. De quatre officiers généraux qui commandoient leur armée, don Estevan di Gamarra, commandant les troupes espagnoles et qui avoit toute la direction de l'armée pour le roi d'Espagne, fut fait prisonnier, de même que le sieur Fauge, l'un des généraux de l'armée du duc Charles de Lorraine. Le comte de Ligniville fut blessé; le maréchal de Turenne, qui craignoit quelque fâcheux événement pour lui, se sauva du côté de Bar avec quarante chevaux avant la déroute entière de son armée. Tous les colonels, tant de cavalerie que d'infanterie des ennemis qui étoient à cette bataille ont été tués ou faits prisonniers, à la réserve des comtes de Bossut et Réens qui se sont sauvés. L'infanterie des ennemis étoit au nombre de trois mille cinq cents hommes, il n'en resta pas un seul qui ne fut tué ou pris : deux mille trois cents des prisonniers que l'on fit sur eux entrèrent dans les corps d'Allemands, d'Irlandais et de Polonais de l'armée du Roy, outre deux mille deux cents autres tant cavaliers que fantassins que l'on gardoit. Le champ de bataille et le chemin par où ils se sauvoient étoient couverts de plus de deux mille morts, parmi lesquels étoit le prince palatin. Les partis de cavalerie que l'on avoit détachés après les fuyards en tuèrent un grand nombre, les paysans ne leur faisoient

Digitized by Google

point quartier. On avoit rompu les ponts de la rivière d'Aisne par où ils pouvoient se retirer, ainsi il n'en échappoit presque aucun. On eut peine à retenir nos soldats qui vouloient ne point épargner les François qu'ils trouvoient prisonniers avec les ennemis, les armes à la main contre leur patrie.

Cette victoire entraîna la réduction de Château-Porcien; le sieur de Bougy somma la place qui se rendit à discrétion. La garnison de trois cents hommes qui y étoit prit parti dans nos troupes; celles que les ennemis avoient mises aux châteaux des environs au-delà de la rivière d'Aisne, firent de même. Ces garnisons assuroient leur communication jusqu'à Stenay; ils en avoient à Olizy, Quatre-Champs, Quincourt, Busancy, Gaban, Charbonne, Beaumont, et en douze autres endroits desquels on les délogea. Les paysans que le sieur de Bougy avoit commandés pour reprendre la plupart de ces châteaux, s'y portèrent avec autant d'ordre et de valeur que des troupes réglées. Ils s'avancèrent jusqu'au-dessous de Stenay, et taillèrent en pièces la garnison de Guincourt au nombre de cent cinquante hommes qui se sauvoient sans avoir fait de capitulation. Ceux de Busancy firent quelque résistance, après quoi ils se rendirent et entrèrent dans les troupes du Roy.

Entre les personnes de considération que nous perdîmes dans cette bataille, on comptoit quatre maréchaux de camp tués sur la place, au nombre desquels étoit le comte Du Plessis, le général major Roze, frère du lieutenant général, le colonel Bens et le vicomte de l'Hôpital.

Les sieurs de Rabutin, d'Andrecy et de Miremont, gentilshommes du pays de Reims, s'y distinguèrent par leur valeur, aussi bien que les sieurs Chertemps de Bergerie, lieutenant de Picardie, Colbert, enseigne dans le même régiment, qui commandoient chacun un des pelotons de mousquetaires dont nous avons parlé; ils étoient originaires de Reims, de même que le sieur Petit de Hartebize, cornette de cavalerie, qui eut part à cette action glorieuse.

Le sieur d'Apremont commandoit dans Rethel lorsqu'il fut pris : on le soupçonna d'intelligence avec les ennemis; sa terre de Balan fut conservée pendant qu'ils mettoient tout au pillage.—Il se retira à Reims, où deux cents cavaliers l'escortèrent, suivant l'un des articles de sa capitulation; il y eut mille reproches à essuyer.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

UN BOL DE PUNCH.

Il faisait un de ces temps sombres et nébuleux qui attristent les soirées d'automne; on entendait tomber une de ces pluies dont Catulle souhaite la musique monotone aux amants heureux (1), et le vent du nord, tantôt venait battre avec une sourde harmonie les carreaux des croisées, tantôt s'engouffrant dans la cheminée où brûlait un feu du mois de novembre, nous envoyait par bouffées une fumée nauséabonde, en dépit de l'appareil nouveau qui devait la prévenir et qui la regardait passer. Nous étions trois amis assez tristement assis autour d'un immense bol de punch.—J'ai toujours remarqué que la fumée rend maussade, et si j'écris un jour le Manuel des Solliciteurs, je conseillerai aux pétitionnaires de ne jamais présenter leurs placets, aux amants de ne jamais espérer un sourire, lorsque les cheminées fument. Les femmes et les ministres sont ces jours-là d'une humeur intraitable; les chefs de division et les hommes à bonnes fortunes s'en aperçoivent par ricochet. Je tiens cette observation physiologique d'un de ces derniers qui, assez bon compagnon, malgré la fatuité officielle de son rôle, me raconta en avoir lui-même éprouvé la justesse. Un soir, querellé sans motif apparent par une aimable dame, et mené battant jusqu'à une rupture, il crut, au moment du dernier adieu, reconnaître un symptôme d'émotion sur sa jolie figure; alors, d'un ton profondément senti : « Eugénie, vous avez les yeux rouges! — Oui, répondit-elle, c'est de fumée. » Certes, Bailly n'eût pas dit mieux.

(1) *Et dulces somnos imbre juvante sequi.*

Digitized by Google

Nous étions donc trois amis, graves comme des étudiants de Leipzig ou d'Iéna lorsqu'ils réfléchissent à leur prochaine thèse. Nous avions épuisé tous nos sujets de conversation, depuis la satire du dernier ministère jusqu'à l'apothéose de la diva Julia Grisi, sans oublier les comparaisons obligées avec la diva Sontag, la diva Malibran, la diva Pasta; car toute cantatrice est déesse, comme tout académicien est immortel. C'est quelque chose que la satisfaction de parler une heure sans s'entendre, et de renouveler, à armes courtoises ou discourtoises, les fameuses discussions du coin du roi et du coin de la reine. Mais quand chacun s'est bien fatigué à crier son opinion, à jeter l'encens de ses louanges sur l'autel de sa divinité, et le sel plus ou moins attique de ses épigrammes contre l'idole de son antagoniste, il ne reste plus qu'à rentrer dans les *à parte* de l'amour-propre. On se recueille dans la bonne opinion qu'on a de soi, dans le mépris souverain que vous inspire un adversaire capable de mettre en balance un hymne de Sontag avec une convulsion de Malibran, le vol de Taglioni avec les sauts de Montessu; puis, comme ces armées qui quittent en même temps le champ de bataille, enseignes déployées, tambour battant, chacun s'enfonce dans sa bergère pour chanter le *Te Deum* de sa victoire.

C'est ce que nous faisions depuis une demi-heure environ, chacun maudissant intérieurement le vent et la vapeur mêlée de suie qui continuait à jaillir par bouffées, malgré la plaque miraculeuse qui me rappelait en ce moment nos chartes modernes, inutiles dans les temps ordinaires, impuissantes dans les temps difficiles, et prévenant une révolution à peu près comme les appareils perfectionnés préviennent la fumée, c'est-à-dire à condition qu'il n'y aura ni vent, ni pluie, ni soleil, ou plutôt encore à condition qu'il ne fumera pas.

« Parbleu, dit l'un de mes deux amis en agitant le punch aux flammes bleues, au lieu de parler musique comme des géomètres, et beaux-arts comme des députés, vous devriez bien me donner la solution d'un problême qui m'occupe depuis ce matin. Je l'ai retourné sous toutes ses faces sans pouvoir arriver à une explication satisfaisante. Puisque, par extraordinaire, nous sommes condamnés ce soir à réfléchir, autant vaut ce sujet qu'un autre; d'ailleurs voici de quoi arroser nos études, et nous aurions bien du malheur si à nous trois, je veux dire à nous quatre, car le punch compte au moins pour un, nous ne parvenions point à trouver une idée!—Je lisais ce matin le dernier ouvrage de Victor Hugo, et c'est cette lecture qui a fait naître dans mon esprit la question que je vais vous soumettre. Pourquoi, dans ce siècle, le premier ouvrage d'un auteur est-il presque toujours son meilleur ouvrage? Pourquoi passe-t-il le reste de sa vie à se reposer d'avoir eu un jour du talent ou du génie? »

Digitized by Google

L'un des deux interlocuteurs à qui s'adressait cette question, craignant par-dessus tout les discussions, et préférant aux dissertations les plus subtiles et aux controverses les plus ingénieuses, le bonheur de laisser dormir ses idées, en été sur les nappes d'eau d'un lac immobile, en hiver sur les vagues bleuâtres d'un punch enflammé, demanda avec humilité, et dans l'espérance de faire tomber la conversation, si ce qu'on nous donnait pour de l'histoire moderne n'était point de l'histoire universelle. Suivant lui, il était naturel qu'une âme vierge encore, eût un jet plus vigoureux, comme ces terres neuves dont la végétation est plus riche et plus puissante.—Mais cette manœuvre adroite, qui couvrait une retraite, n'échappa point à celui qui avait posé le problème.

« Tout cela serait fort bon à dire, interrompit-il, si Racine n'avait pas commencé par *les Frères ennemis* pour finir par *Athalie*, en passant par *Andromaque*, *Phèdre*, *Mithridate* et *Britannicus*; Molière par *la Jalousie du Barbouillé* et *le Médecin volant*, pour finir par *Tartufe* et le *Misanthrope*; si Bossuet n'avait point fait les oraisons funèbres des deux Henriettes et celle du grand Condé, qui termina la liste de ses chefs-d'œuvre; si Corneille n'était point immortel par *Cinna* aussi bien que par le *Cid*, par *Nicomède* aussi bien que par *Polyeucte*; si Boileau n'avait point écrit son *Art poétique* et ses épitres. Au lieu de cela, que voit-on de nos jours? M. Casimir Delavigne compose presqu'en même temps ses *Messéniennes* et ses *Vêpres siciliennes*. On crie au miracle, on nous annonce des Iliades. Comme les Israélites dans le désert, nous ouvrons les lèvres pour recevoir la rosée. Nous attendons dix ans, la bouche ouverte; au bout de ce temps, que nous arrive-t-il? *La Parisienne*. Et ce n'est point une exception, c'est une généralité. Les premières odes de Victor Hugo ne sont-elles pas ses meilleures? Du temps où n'ayant point encore l'heureuse idée d'avoir une langue à lui seul, il avait la condescendance de parler celle de tout le monde, il a fait l'ode à Louis XVIII, et tant d'autres vers qui sont restés ses chefs-d'œuvre, malgré *les Orientales* et *les Occidentales*, qui datent de la découverte de l'idiôme Hugo. Au théâtre, *Hernani*, malgré ses défauts, est encore bien au-dessus des horreurs de *Lucrèce Borgia* et des faux historiques entassés dans le *Roi s'amuse*. Alexandre Dumas ne conviendrait-il pas aussi lui-même qu'il y a loin de *Henri III* au *Fils de l'Émigré*? Les dernières chansons de Béranger n'ont plus qu'un air de famille éloigné avec leurs sœurs si brillantes, si vives, si populaires. Janin est toujours le roi du feuilleton, et là c'est un de ces esprits rares que la dépense semble enrichir; mais hors de là, dans les ouvrages de longue haleine, son *Âne mort* est resté son meilleur ouvrage; il a laissé derrière lui *la Confession*, qui a laissé derrière elle *Barnave*, qui a laissé derrière

Digitized by Google

lui *les Contes fantastiques*. Enfin, jusqu'à notre Lamartine, l'enfant gâté de nos heures de mélancolie, à qui nous essayons de beaucoup pardonner, parce que nous l'avons beaucoup aimé; eh bien, notre Lamartine lui-même n'a pu échapper à la fatalité commune. Il a commencé par ses divines *Méditations;* il a fait une halte entre le ciel et la terre par ses *Harmonies*, et, malheureux que nous sommes ! il finit par ses discours ! »

En prononçant ces dernières paroles, l'orateur me tendit son verre d'un air désespéré. Je le remplis à l'instant, puis, échangeant un soupir sympathique, nous restâmes quelque temps en silence occupés à chercher la solution du problème littéraire qui venait d'être posé. Après avoir quelque temps réfléchi, l'un de nous fit observer à notre ami que cette différence, qui l'étonnait au premier abord, devenait facile à comprendre lorsqu'on se reportait aux mœurs des deux siècles. Alors il rappela les études graves, les habitudes austères de la plupart des hommes de lettres du règne de Louis XIV. Combien de temps ne donnaient-ils point à la méditation? Combien leurs longues réflexions, dans une vie silencieuse et retirée, ne devaient-elles point féconder le sujet qu'ils voulaient traiter? Quelle existence simple et laborieuse que celle du grand Corneille travaillant dans une médiocrité voisine de l'indigence, et demandant, par une espèce de trappe qui donnait de son rez-de-chaussée dans l'entresol de son frère Thomas, une rime pour un vers de Cinna ou de Nicomède ! Quel intérieur simple, honnête, propre à l'étude que celui de Racine, si bon père de famille, qui refusait avec tant de bonhomie l'invitation à dîner d'un prince du sang pour manger une oie avec sa femme et ses enfants. Et puis aussi quelle conscience de talent, quelle puissance de travail, quelle étendue d'études ! Alors, on n'improvisait point comme aujourd'hui, on n'écrivait pas à la course; mais lentement, laborieusement, on mûrissait ses pensées, on approfondissait l'histoire, on construisait pierre à pierre les bases de l'édifice littéraire qu'on projetait. Les auteurs du grand siècle étaient comme ses architectes, ils bâtissaient pour la postérité : Athalie n'a pas plus passé que Versailles. Le succès d'argent n'était point ce qui les préoccupait, car le succès d'argent était pour le libraire : ils n'avaient donc en vue que le succès de gloire. Le dernier vaudeville de M. Scribe lui a plus rapporté qu'Athalie n'a rapporté à Racine. Il ne serait pas étonnant que M. Viennet lui-même eût retiré de ses tragédies autant et plus que Corneille n'a retiré des siennes. C'est là une notable différence entre les auteurs du grand siècle et ceux du nôtre. Ceux-là se contentaient d'avoir du talent, du génie; ils ne le faisaient point valoir au denier dix. Les grands seigneurs du Parnasse avaient, eux aussi, des coquins d'intendants qui administraient leur fortune et la pillaient tout à leur aise : c'étaient les en-

Digitized by Google

trepreneurs de théâtre et les libraires. On sent toutes les conséquences d'un pareil état de choses. Comme les hommes de lettres ne vivaient point tant de la vente de leurs ouvrages que des récompenses, des pensions que ces ouvrages leur attiraient, ils cherchaient plutôt à bien faire qu'à beaucoup faire ; ils suivaient la maxime antique qui dit : Pesez les ouvrages et ne les comptez pas. Racine se reposait deux ans après un chef-d'œuvre ; mais aussi quand Racine rentrait dans la lice, c'était avec un nouveau chef-d'œuvre à la main. Une fois, pendant douze années tout entières, il garda le silence, puis le grand homme sortit de sa tente et le monde eut Athalie. Maintenant rien de pareil. Les écrivains sont de bien moins grands génies, parce qu'ils sont de bien plus grands hommes d'affaires. Ils ruinent les libraires qui ruinaient leurs devanciers. Ils savent comment on peut spéculer, agioter en littérature ; combien est coté le Casimir Delavigne ; si le Victor Hugo est en hausse ou en baisse ; si le Scribe est en souffrance ; s'il y a calme plat sur le sucre brut et sur le Viennet ; si les huiles de colza et le Duval sont offerts, et si le Dumas est demandé. Chacun de ces auteurs sait cela à merveille : si le moment est bon, peu lui importe qu'il soit ou non en bonne veine. Il se dépêche de produire dès qu'il est sûr de l'écoulement. Il lui faut deux mois pour une pièce en cinq actes, un mois pour un roman, et, comme c'est par volume qu'on le paye, c'est par volume qu'il compte ; il compte ses ouvrages, il ne les pèse plus. Mais la gloire ?—Oh oui, la gloire est bien quelque chose à ses yeux ; c'est la fleur de l'arbre, qui annonce le fruit, ou plutôt la gloire n'est qu'une éponge qu'il faut presser jusqu'à la dessécher pour en faire sortir le plus qu'on pourra d'écus. »

Tout cela avait été dit à travers un grand nombre d'interruptions et de répliques, car si la philosophie péripatéticienne et sa sœur la platonicienne, cette belle promeneuse des bocages parfumés de l'Académie, trouvaient leurs auditeurs ambulants assez disposés à écouter des monologues, la philosophie assise a droit à moins de patience. Le mouvement dont le corps s'abstient, remonte dans l'esprit. La langue, absorbant toute l'action des membres immobiles, éprouve des agitations inaccoutumées. Voilà pourquoi on dit sot comme un danseur, et stupide comme un athlète ; et je suis, pour ma part, prêt à parier qu'un cul-de-jatte pense plus en un quart d'heure qu'un coureur dans toute sa vie. Or, comme nous philosophions assis, notre philosophie avait des ailes ; comme le punch ne tarissait pas, les objections et les répliques ne tarissaient pas non plus.

—« Je commence à voir clair dans mon problème, disait notre ami. Il est tout naturel que Corneille, dans son sublime taudis, et Racine, mangeant son oie en famille, ne puissent guère ressembler à nos gens de lettres,

Digitized by Google

qui boivent le vin de Champagne à la glace, habitent des boudoirs élégants, hantent le bois de Boulogne et dînent au café de Paris. »

— « Vous figurez-vous Boileau ayant un groom? »

— « Molière habillé par Staub? »

— « Bossuet vendant ses oraisons funèbres à l'enchère et figurant sur les tables de souscription ou de proscription du libraire Ladvocat? ».

— « Pascal galant comme un savant moderne? »

— « Racine en bottes et en éperons? »

— « Le grand Corneille en tilbury? »

Et les suppositions les plus singulières se succédaient, et les verres se remplissaient à la ronde, et l'on convenait d'une commune voix que la première cause de la stérilité de notre époque comparée à la fécondité du siècle de Louis XIV, était la vie dissipée des hommes de lettres modernes, succédant à la vie laborieuse, solitaire, réfléchie de leurs devanciers; puis l'amour de l'argent qui gaspille le génie remplaçant l'amour de la gloire qui l'élève, le nourrit et le féconde. L'un de nous faisait observer que de notre temps il n'y a pas un auteur qui marche dans deux ou trois routes à la fois. Il a sa vie industrielle, sa vie politique, sa vie de plaisirs, et enfin sa vie littéraire.

C'est le maître Jacques de Molière qui a quatre casaques au lieu d'une. Est-ce au marchand de prose ou de vers que vous voulez parlez? ou bien au demi-homme d'état? ou bien au dandy? ou bien au poète? — Racine, lui, était Racine tout court, c'est-à-dire l'auteur d'Andromaque qui voulait faire Athalie. Corneille était Corneille tout court, c'est-à-dire l'auteur du Cid. Mais de nos jours M. Thiers l'historien est ministre, M. de La Mennais le théologien sera bientôt député, l'esprit de M. Mazère se brûle les ailes aux bougies d'une préfecture, — M. Villemain est pair de France, et cet aimable vaurien de Romieu, Romieu ce délicieux insensé, Romieu dont il est impossible de parler sans rire, Romieu qui buvait tant et si bien, Romieu dont la jeunesse n'a été qu'un long déjeûner, le Romieu de l'histoire du lampion, le gai, le ravissant Romieu dont le nom a conservé un parfum de vin de Champagne et de truffes; eh bien oui, Romieu est devenu, à la douleur de tous les mauvais sujets de France et au grand détriment des hannetons auxquels il ressemblait naguère et qu'il proscrit aujourd'hui, Romieu est devenu le plus drôle de corps des administrateurs; ce n'est plus aujourd'hui que Romieu le préfet, Romieu l'esturgeon... priez pour l'esprit de monsieur le préfet Romieu!

L'effet sympathique de ce nom nous avait mis à tous le verre à la main. Nous arrosâmes d'une pieuse libation le souvenir de cette grande gloire, tombée en roture administrative, et la conversation reprit, ardente et pré-

Digitized by Google

cipitée. Le grand Bossuet parlant du grand Condé, dit dans son oraison funèbre, que la lucidité de son intelligence augmentait au milieu des nuages de poudre et de fumée des champs de bataille; je serais vraiment tenté de croire qu'il en est de même pour certains esprits au milieu des fumées du punch et du vin. Il semble qu'alors l'âme, poursuivie de proche en proche par les tièdes vapeurs de l'ivresse qui envahissent toutes ses avenues en s'emparant des sens, se réfugie dans sa citadelle la plus haute, et, de là, domine le déluge qui voulait la submerger. Notre ami devenait de plus en plus éloquent. Il déclarait découvrir une foule d'aperçus qui jusque-là lui avaient échappé, il bondissait sur sa bergère, il levait sa tête, il se haussait sur ses pieds, et j'étais à chaque instant tenté de l'interrompre, pour lui dire comme Kléber à Bonaparte après sa belle victoire en Egypte : « Je vous salue, car vous êtes grand comme le monde. » Le paradoxe surtout, le paradoxe sortant de sa bouche, rapide comme une giboulée d'avril, coquet comme une jeune fille le jour de son premier rendez-vous, le paradoxe, ce hardi escarmoucheur, ce hussard d'avant-garde qui se fait tuer sur la brèche ou qui s'empare de la place et prend ainsi rang parmi les vérités, le paradoxe naissait, tourbillonnait à chaque parole; et faut-il s'en étonner? si la Vénus classique sortit du sein de la mer, le romantique paradoxe s'élança tout armé du fond d'un bol de punch: or son berceau était là devant nous.

« Et savez-vous, disait l'orateur, une des causes de l'infériorité des derniers ouvrages dramatiques de Dumas et Victor Hugo et de la supériorité de Henri III et d'Hernani? Eh, mes amis, c'est la censure, la censure qui existait alors, la censure qu'ils ont tuée, les insensés! Bonne censure, excellente censure, c'était dans notre siècle l'héritière présomptive du goût. Elle était là assise comme un farfadet sur la table de travail de Dumas et de Hugo, et chaque fois que leur imagination enfantait un cauchemar par trop noir, elle avançait ses ciseaux pour lui couper les ailes. Alors les écrivains contraints de revenir sur leur idée, de lui donner des dimensions plus raisonnables, creusaient leur sujet par nécessité, réfléchissaient malgré eux, et nous gagnions à cela deux ou trois beautés de plus, sans compter que nous y perdions cinq ou six crimes. Si la censure avait existé, il n'y aurait point que trois belles scènes dans *Lucrèce Borgia* et dans *Angèle*; la censure était la moitié du génie de Dumas et de Hugo. Tenez, tenez; de même que la police correctionnelle est la morale du siècle, la censure en est le goût. Et pourquoi lui en voulait-on à cette honnête créature? elle était si bête en politique, elle protégeait si peu ceux qu'elle était destinée à garantir! Les mailles de son filet étaient si larges qu'il n'y avait véritablement que les folies et les monstruosités qui ne passassent point à travers.

Digitized by Google

Mais seulement, lorsque les auteurs assis devant leur drame se disaient : *Je ne trouve rien pour animer cette scène, eh bien mettons-y un accouchement sur le théâtre; je ne trouve rien pour remplir cet acte, eh bien mettons-y trois empoisonnements et un inceste; je ne trouve rien pour singulariser ce dénouement, eh bien montrons-y une reine et un bourreau devisant ensemble;* alors censure se montrait, et, tirant le génie du poète par la manche, elle lui disait à l'oreille : *Cherchez autre chose et vous trouverez mieux.* Encore une fois, aimable, utile, admirable censure! Si j'étais à la place de Victor Hugo et de Dumas, j'achèterais l'obélisque de Luxor à beaux deniers comptants et je te le dédierais avec cette épigraphe: A HAUTE ET NOBLE DÉFUNTE DAME LA CENSURE, ALEXANDRE DUMAS ET VICTOR HUGO RECONNAISSANTS. »

Un éclat de rire universel salua cette boutade, et notre ami déconcerté dans son enthousiasme avait presque l'air d'avoir envie de se fâcher. Puis parlant tous ensemble, nous tâchions de résumer notre discussion, et comme dans tous les résumés du monde, nous ne réussissions qu'à la continuer et à l'allonger. Enfin, l'un de nous se leva et dit : « Toute la différence des deux littératures est dans la différence des deux siècles. Au temps de Racine, on faisait plusieurs bons ouvrages, parce que le talent venait du cœur et de l'intelligence; aujourd'hui, on n'en fait qu'un parce qu'il vient des nerfs. Or, mes amis, il n'y a chez les auteurs, comme chez les femmes, qu'une belle attaque de nerfs, c'est la première. Oh! quelle admirable, quelle sublime, quelle divine chose que la première attaque d'une maîtresse! Il faut la regarder à genoux, oui à genoux, les mains jointes. De grâce, jetez-moi cette eau des Carmes; au diable ce flacon de sels! c'est mon bien, ma joie, mon bonheur que vous voulez me ravir. Elle est à moi, à moi seule cette attaque de nerfs; que personne n'y mette la main, j'entends, je veux qu'on la respecte; c'est la première fois que ces jolis bras se crispent, que ces traits se renversent, que cette taille aérienne se cabre d'impatience et de colère.—Mais la seconde fois! mais la troisième! il vous semble qu'un fil invisible attaché à chacun de ces traits les remette dans l'état où vous les avez déjà vus. Les mouvements les plus impétueux paraissent étiquetés, les plus jolies grimaces se présentent à leur place et avec une sorte de discipline. Alors vous tirez la sonnette ou vous prenez votre chapeau. Ainsi des femmes, ainsi de nos auteurs. C'est toujours dans le même cercle d'idées et de passions qu'ils retombent, mais ils y retombent plus mal. Leur seconde pièce est la silhouette de la première, et, leur talent reculant à mesure qu'ils avancent, ils donnent le triste spectacle d'un esprit épuisé dans un corps robuste, et d'une âme mourant d'éthisie au sein de la plus florissante santé. »

Digitized by Google

A ce moment notre élégiaque ami nous tendit sentimentalement son verre, pour se donner le courage de poursuivre. O malheur! nous avions entretenu notre attention pendant qu'il parlait, en nous versant de fréquentes rasades... le bol est vide!!

Ce que voyant, il renfonça son chapeau d'un air fier, et leva la séance en disant, que puisqu'il n'y avait plus rien à boire, il n'avait plus rien à dire. Arrivé sur le seuil, il se retourna en criant à tue tête : *Timeo hominem unius libri !*

Pauvre ami! il parle latin, pensais-je, il faut qu'il soit bien gris!

N.

Digitized by Google

HISTORIENS MODERNES.

M. THIERS.

Les premiers souvenirs historiques de tous les pays ont été conservés par des traditions populaires; tantôt, sous le pinceau d'Homère, c'est un poème brillant et pompeux comme le ciel de la Grèce, tantôt, sous la plume d'Ossian, c'est une ballade sombre et majestueuse comme le ciel du Nord. Les chroniques vinrent ensuite, avec leur style simple et naïf, miroirs fidèles des événements qu'elles retraçent; et parmi elles, au premier rang, se trouvent les récits de Xénophon, les commentaires de César et les mémoires du sire de Joinville; souvenirs précieux, véritables chefs-d'œuvre historiques, supérieurs au plus grand nombre des compilations modernes.

Depuis que les historiens ont quitté la route suivie par les chroniqueurs pour s'élancer sur les traces des Salluste et des Tite-Live, la vérité a toujours été sacrifiée au désir de faire valoir certains hommes ou certaines opinions; car tel fut le but de ces écrivains peu consciencieux. Nous en avons la preuve dans les découvertes qu'un célèbre auteur allemand vient de faire sur les premiers temps de la république romaine. M. Niebhur nous apprend que Denys d'Halicarnasse et ses nombreux imitateurs ont travesti l'histoire pour flatter la vanité de quelques familles patriciennes, et entourer leur berceau d'une auréole de gloire. Le savant Prussien, par ses profondes recherches, a rétabli la vérité et fait justice de ces coupables adulations. Il nous faut aujourd'hui suivre l'exemple de cet historien, et dénoncer les modernes Denys d'Halicarnasse qui, pour flatter des préjugés nationaux, ont dénaturé le récit de nos dernières révolutions.

Cette tâche est pénible, sans doute, car il s'agit d'enseigner aux hommes la vérité importune et sévère, au lieu des mensonges flatteurs dont on les a bercés; il s'agit de lutter avec cette philosophie matérialiste qui, depuis

Digitized by Google

un demi-siècle, s'est emparée de la direction des esprits, et a versé sur toutes les sciences le poison de ses erreurs. Cette tâche est immense, et je ne pourrai que l'effleurer ici.

De tous temps les hommes avaient éprouvé le besoin d'attribuer à Dieu et à ses desseins providentiels l'enchaînement des événements de notre univers; mais la plupart des historiens modernes, méprisant cette croyance aussi ancienne que le monde, ont substitué le fantôme de la raison humaine à la toute-puissance divine. C'est en vain que la Providence, trompant tous les calculs par des catastrophes imprévues, nous a appris que les hommes ne sont que les instruments de ses éternels décrets; l'orgueil des philosophes ne s'est pas avoué vaincu, et pour fonder une théorie nouvelle de la marche des événements, il s'est mis à les dénaturer. De là sont venus les différents systèmes historiques de notre époque. On n'a pas discuté, à la manière de Voltaire, l'évidence des faits; le souvenir en était trop récent pour être contesté; mais on les a présentés sous des couleurs toutes nouvelles; on a composé des espèces de drames dont on a tracé un plan arbitraire et dans lequel on a encadré tous les événements.

Parmi les historiens qui ont suivi ce système mensonger, M. Thiers est assurément celui qui a montré le plus d'intrépidité, pour ne pas dire d'effronterie; il s'est proposé de réhabiliter la révolution, non pas avec la franchise des républicains de nos jours, qui s'humilient franchement devant le génie de Robespierre, mais avec l'adresse d'un avocat qui donne le change à ses juges. Il a blâmé les crimes de ses clients, mais il leur a prêté les intentions les plus morales et les plus philantropiques; il a demandé grâce pour l'injustice et la cruauté déployés dans cet affreux bouleversement, comme étant nécessaires à l'accomplissement de la régénération sociale; en un mot, il a pris pour devise cette idée chérie de Robespierre, « le principe du gouvernement démocratique, c'est la vertu; son moyen, pendant qu'il s'établit, c'est la terreur. » Tel est le prisme à travers lequel M. Thiers a voulu faire voir la révolution de quatre-vingt-treize.

Dans ce cadre imaginaire, tous les événements sont venus prendre une place fixée d'avance, et ce tableau fantastique d'une grande pensée sociale, mis en œuvre par trente millions d'hommes, a trompé, par l'effet de sa composition dramatique, une foule de jeunes imaginations. Plus le fanatisme a été grand, plus l'œuvre a paru belle; plus Camille Desmoulins s'est montré insensé, plus il a paru patriote; plus Marat, Robespierre, Fouquier-Thinville ont été atroces, plus ils ont paru mériter de la patrie. Le déluge des assignats, les noyades de la Loire, les massacres de Lyon, et la permanence de la guillotine se sont montrés comme les personnages indispensables de ce grand drame, et alors, dans une admiration extatique,

Digitized by Google

M. Thiers s'est écrié : « Jamais on n'avait vu un plus beau spectacle, plus digne d'être offert à l'admiration des peuples! » — Sans doute jamais imposture historique n'avait été plus artistement dramatisée, jamais la révolution n'avait été plus audacieusement glorifiée jusque dans ses excès les plus épouvantables.

Qui pourra maintenant ternir l'éclat de cette brillante épopée où toutes les passions nationales ont été adroitement flattées pour mieux séduire les cœurs? Qui pourra faire luire le flambeau de la vérité accusatrice devant des yeux fascinés par le mensonge? Il faudrait y renoncer si l'auteur ne venait heureusement lui-même au secours de la critique et si l'on ne trouvait pas dans les élans désordonnés de son éloquence intempérante la condamnation de ses propres apologies.

En lisant attentivement M. Thiers, on s'apercoit qu'historien infidèle, il s'est joué des événements et de ses lecteurs. Dans les résumés qu'il place à la fin de ses chapitres, il conclut la plupart du temps dans un sens opposé à ses récits. Il représente plusieurs fois, par exemple, le comité de salut public comme un modèle de gouvernement, et cependant il nous apprend, d'un autre côté, que les plans de ce comité ont échoué partout. Si Toulon a été conquis, si nous avons triomphé à Hondscoot, c'est parce qu'on les a rejetés; et si, au contraire, nous avons perdu le fruit de nos victoires, c'est pour les avoir suivis. Et voyez quel modèle de gouvernement c'était que ce comité auquel Camille Desmoulins pouvait dire : « Vous » avez usurpé tous le pouvoirs, amené toutes les affaires à vous et vous n'en » terminez aucune; vous étiez trois chargés de la guerre, l'un est absent, » l'autre malade et le troisième n'y entend rien. »

En effet, ce modèle de gouvernement laissait les soldats marcher pieds nus et mourir de faim, en même temps qu'il absorbait pour les dépenses de l'armée quatre milliards d'assignats et 200 millions de numéraire par mois. Ce modèle de gouvernement, par crainte des dangers contre lesquels rien ne pouvait le rassurer, inventait la terreur et les plus extravagantes persécutions; à tel point que Kléber, dont le républicanisme n'est pas suspect, désespéré de tant de folles atrocités, disait à Marceau : « Sois tranquille, » mon ami, nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensem- » ble. »

Enfin, lorsque la coalition est repoussée malgré les *sottes idées* du comité, selon l'expression de M. Thiers, lui-même, malgré l'esprit de vertige des lâches usurpateurs qui le composaient, aussitôt éclatent leurs viles passions que la crainte seule avait pu comprimer. Ils n'étaient pas divisés d'opinions, dit M. Thiers, mais leur ignoble jalousie les précipita bientôt dans une guerre civile qui ne finit que par le supplice de quelques uns

Digitized by Google

d'entre eux; et quand, après la journée du 9 thermidor, on examine les vainqueurs et les vaincus, on ne saurait dire en conscience si ceux qui montaient sur l'échafaud étaient plus criminels que ceux qui les y conduisaient. Quel modèle de gouvernement! quel spectacle digne d'être proposé à l'admiration des peuples!

Mais M. Thiers ne s'arrête pas en si beau chemin; il résume, dans un grand tableau, tous les excès de la révolution en masse, la banqueroute, la loi des suspects, le maximum, les emprunts forcés, les arrêts sanglants du tribunal révolutionnaire, et il termine par ces mots : « Jamais aucun » gouvernement ne prit à la fois des mesures plus vastes et plus hardiment » combinées ! Aujourd'hui une génération superficielle et ingrate critique » ces opérations, trouve les unes violentes et les autres contraires aux » bons principes d'économie, et joint le tort de l'ingratitude à l'ignorance » des temps et de la situation. Qu'on revienne aux faits, et qu'enfin on soit » juste pour les hommes auxquels il en a coûté tant d'efforts pour nous » sauver! »

Pour nous sauver! la plume tombe des mains en transcrivant ces lignes. Dites plutôt pour les sauver, car c'est la peur qui les poussait alors à tous les excès. Et c'est bien toujours la peur qui entraîne à toutes les extravagances. C'est la peur qui fait tomber le despotisme; c'est la peur qui créa le système du comité de salut public, et c'est la peur qui présidera à tout système imitateur de cette école.

Mais revenons à l'histoire : M. Thiers fait honneur à ce honteux comité, à ce lâche triumvirat d'avoir sauvé la France, et l'on répète cette assertion depuis quinze ans jusqu'au dégoût. Mais rien n'est plus faux que cette prétention; toutes les mesures sorties du comité de salut public étaient dictées par les orateurs des clubs les plus ignobles : la convention elle-même était sous le joug de cette basse tyrannie; elle en recevait les inspirations extravagantes, elle n'était en réalité que le bureau d'enregistrement de toutes les folies révolutionnaires.

Ce qui a sauvé la France, malgré la convention, malgré le comité, malgré Robespierre, assez lâche pour se cacher dans une cave le 10 août, comme le 9 thermidor, c'est le courage admirable de nos armées; c'est l'élan de ces hommes valeureux qui, fuyant les bourreaux sanglants de nos places publiques, allaient chercher une mort glorieuse dans les combats, à eux tout l'honneur de cette lutte acharnée contre l'Europe : à eux seuls toute la gloire dont M. Thiers veut en vain décorer quelques obscurs tribuns du peuple, dont les noms devraient, pour l'honneur de la France, rester à jamais plongés dans l'oubli.

Telle est cependant l'habileté avec laquelle M. Thiers a su grouper les

Digitized by Google

événements de la révolution, l'adresse avec laquelle il a déroulé les faits comme résultats d'un grand mouvement social, que cette idée s'est insinuée dans l'esprit d'un grand nombre de ses lecteurs. De là sont venus ces élans démocratiques qui ont entraîné quelques jeunes publicistes; de là cette admiration, qui nous paraît si monstrueuse, pour Danton, Marat et Robespierre, et qui cependant est toute naturelle si vous adoptez les idées de M. Thiers.

Après avoir lu son histoire, vous ne pouvez en effet vous défendre de regarder ces hommes comme les grandes figures, les héros du drame, ou bien il faut récuser la nécessité de ces sanglantes catastrophes et penser ce qui est vrai : que la France n'avait pas besoin de passer par cette tragique époque pour arriver à la liberté, et pour opérer une véritable rénovation sociale.

En effet, soyons de bonne foi, que l'historien M. Thiers le soit un seul instant si cela est possible, et qu'il réponde à cette question : Si l'infortuné Louis XVI eût vécu, s'il eût accompli les réformes que son génie bienveillant lui inspirait, et qui étaient déjà consignées dans les cahiers de 89, la France eût-elle été moins libre qu'elle ne l'a été depuis ? — Qu'en pense M. Thiers ? croit-il qu'un ministre de Louis XVI aurait eu besoin de trois millions de fonds secrets pour garder la royauté ? croit-il que la Bastille eût été encombrée de victimes des sbires? croit-il que la presse eût été livrée ?... — Que M. Thiers réponde, et s'il n'a pas juré de tromper ses lecteurs, qu'il convienne n'avoir plaidé que la cause de l'erreur et du crime.

Depuis que M. Thiers est devenu ministre, on a presque oublié l'historien, et l'on a tellement accusé l'homme politique que l'écrivain n'est plus aperçu. Mais ce n'est pas ici le lieu d'accuser seulement M. Thiers d'avoir travesti le règne de la terreur, d'avoir jeté un manteau doré sur cette statue de sang et de boue, et d'avoir élevé des autels à la cruauté, à l'injustice, à l'extravagance et à la peur : — accusons-le d'avoir égaré une génération nouvelle qui semblait appelée à ramener la France aux lois éternelles de la morale et de la religion; d'avoir réhabilité Marat, déifié Robespierre, et revêtu le crime et l'impiété des emblêmes sacrés du patriotisme.

K. M. DE V.

Digitized by Google

RÊVE D'UN ANTIQUAIRE.

Divagation.

—

Mangez tout ce qui vous sera servi, a dit l'apôtre.—Or, il me fut servi de la galette de plomb, et j'en mangeai; et je vis que l'apôtre avait poussé trop loin le précepte, et moi trop loin le scrupule, car la nuit suivante j'eus des rêves bizarres et pénibles.—A peine endormi, il me sembla que je roulais avec une rapidité prodigieuse, à travers un tourbillon ténébreux et bruyant, qui m'emporta comme un grand vent emporte un cornet de papier et me déposa sur le seuil du palais d'un riche seigneur, amateur passionné d'antiquités. Poussé par la curiosité, j'entrai par une longue galerie, dans un péristyle entouré de portiques Rhodiens, éclairés au gaz. Puis, montant douze marches, je traversai un vestibule en mosaïque, au fond duquel quatre grands Etruriens ouvrirent devant moi une porte de cèdre, qui représentait la chute d'Icare et le labyrinthe de Crète. Je me trouvai alors dans un vaste salon, lambrissé de stuc et de lapis-lazuli, où je vis trois momies et une cinquantaine de personnes, sans compter quarante-deux symphonistes grecs, qui, dans ce moment exécutaient l'ouverture de *la Pie Voleuse*. Amphion tenait l'archet; et l'ouverture fut suivie d'un hymne à Calliope sur le mode hypo-phrygien, et d'un concerto de violon — qui me parut fort long.

Après ces trois morceaux et quelques autres qui furent très applaudis, on se mit à causer de musique : de musique de théâtre et de salon, de musique d'église, de musique militaire; et l'on agita la question de savoir si la flûte valait mieux pour marcher à l'ennemi, que le trombonne et la grosse caisse. Isocrate, dont le père vendait des flûtes, dit avec timidité qu'il tenait pour le premier de ces instruments, n'imaginant pas qu'il pût en exister un plus fier et plus propre à enflammer les courages. Xénophon déclara qu'il avait vu tirer bon parti des trompettes de cuir écru. Enfin le

Digitized by Google

célèbre Gyppon, ancien maître de Sambuque et de Crotale à Rome, allait prendre la parole, quand un homme, que je n'avais pas encore remarqué, parce qu'il se tenait dans une embrasure de fenêtre, l'arrêta d'un air impérieux. C'était le grand Pyrrhus que je reconnus à son poil roux, et surtout à son casque orné de deux cornes de bouc, ce qui m'a toujours paru d'un goût bizarre. Il avoua qu'il s'entendait assez peu en musique d'église; mais que la meilleure, suivant lui, pour une bataille, était la voix d'un bon général sachant se faire obéir. Il partit de là pour raconter ses campagnes en Macédoine et en Italie; et bientôt il ne fut question que de guerre et d'armée. Hérodote parla des trois millions de soldats de Xerxès, qui mirent à sec, pour un seul repas, la mer de Zabache et quatre ou cinq rivières considérables. On se récria; et Plutarque à côté duquel je me trouvais, dit à demi-voix que le bonhomme était sujet à caution, et qu'il s'en fallait que tout chez lui fût parole d'Evangile. Xénophon assura que les armées de Cyrus n'étaient pas non plus des poignées d'hommes, et plusieurs autres personnes dissertèrent assez longuement sur le système militaire des différents peuples.

Cette savante conversation fut interrompue par des divertissements de toute espèce: pugilat, mâts de cocagne, jeu de Siam et dominos, boxeurs, sauteurs, escamoteurs et voltigeurs. Puis un ballet fut exécuté par les premiers sujets de l'Opéra, qui firent force pirouettes, tournant sur eux-mêmes comme des totons, et ouvrant leurs jambes à angle droit; ce qui est d'un bel effet. Le mieux de ce ballet fut une polonaise, dansée avec le plus grand aplomb par les éléphants de Pyrrhus: c'était vraiment une danse de caractère. A quatre heures, il y eut des courses de char dans le parc, et une brillante naumachie sur la pièce d'eau; à cinq, une distribution de prix dans le genre de l'Enéide; à six, la cloche sonna le dîner, et ce fut le signal qui parut faire encore le plus de plaisir.

La table était dressée dans un grand salon, en marbre pantélique, où je comptai cent lits à pieds d'argent et d'ivoire, et nombre de fauteuils et autres siéges. On servait à la grecque, à la syriaque et à la romaine, avec une magnificence infinie. Mais les convives me frappèrent encore plus que les mets. C'était Hercule le mangeur de bœuf, Platon le mangeur de figues, Socrate que je reconnus à son nez retroussé et à son gros ventre, Cyrus, coiffé d'un bonnet de pape; c'était Diogène, en habit très propre de coating rayé, Panurge, qui sentait encore le lard, le grand Alexandre, le grand César, le grand Don Quichotte, le grand Pantagruel, et mille autres personnages que je ne connaissais que pour en avoir entendu parler dans les livres.

Hercule fut élu roi du festin, mangea comme quatre et but autant. Cha-

Digitized by Google

cun l'imita de son mieux, et la conversation languit d'abord ; mais cela s'animia insensiblement. Les Grecs, les plus grands parleurs du monde, agitèrent plusieurs questions, entre autres : quel a été le premier de l'œuf ou de la poule ? De quel main Vénus blessa Diomède ? et si le froid s'engendre vraiment des formes triangulaires à côtés inégaux qui sont en nous ?—et ils déployèrent dans ces questions beaucoup de savoir et de finesse. Pourtant on en fut bientôt fatigué ; et Diogène, qui n'avait pas voulu prendre place à table, et se promenait au milieu des échansons et des laquais, ne put s'empêcher d'interrompre Platon. « Vraiment, s'écria-t-il, voilà qui m'ennuie terriblement ! ne pourriez-vous donc tous tant que vous êtes, parler d'autre chose ? — Oui, dit Pyrrhus, qui venait de vider une coupe, ne serait-ce que de ta casaque rayée et de ta tournure de mulet sauvage.»

Le cynique ne fut pas en reste : il lui répondit par une grimace très méprisante, ajoutant qu'à tout prendre, une tournure de mulet valait au moins une face de bouc, et de bouc à dents gâtées et puantes. Ce qui jeta le roi d'Epire dans une si furieuse colère qu'il saisit un cochon de lait, farci aux huîtres.... Mais Charlemagne, placé près de lui, parvint à le contenir, et Sénèque et Sancho Pança achevèrent de l'apaiser, en lui citant nombre de sages maximes sur le pardon des injures. Diogène continua donc à faire les cent pas, évitant seulement le côté de la table où se trouvaient Charlemagne et le grand Pyrrhus.

Une musique brillante annonca le second service : je le trouvai digne en tout du premier. Quatre cents jeunes garçons, fardés et parfumés, et vêtus de tuniques de thibetaine bleu clair, défilèrent dans un bel ordre, portant chacun un plat des plus fins. Pendant qu'ils les plaçaient sur la table, on fit circuler une infinité de petits hors-d'œuvre pour réveiller l'appétit, tels que radis à la moutarde, des cigales confites, de la vesce grillée, des colimbades à la vinaigrette, et surtout du rhum de la Jamaïque, que Socrate trouva très bon, et dont Alexandre et Sancho burent trois coups. Les quatre cents jeunes gens s'étant retirés, une brillante fanfare annonça les pièces d'honneur. La première, portée par six pêcheurs à la ligne, en casaques jaune-orange, était un esturgeon aux ananas, glacé d'Alicante. La joie fut grande à cette vue. Entrèrent ensuite six pâtissiers suisses, en casaques terre-de-sienne, au milieu desquels paraissait un pâté de foie de Strasbourg, haut de cinq pieds, large en proportion, orné de bas-reliefs en croûtes grosses, du travail le plus exquis. Mais Diogène, dont l'appétit sans doute commençait à devenir pressant, s'écria que ce pâté était tout exprès pour lui, qu'il en faisait son tonneau, et n'en voulait plus d'autre. Il s'en empara donc, malgré la résistance des pâtissiers, et le roula dans un des coins de la salle. Cet incident troubla pour un instant la joie

Digitized by Google

des convives; mais elle éclata en acclamations unanimes, quand on servit la troisième pièce. Elle était portée par vingt-quatre bouchers, en grand uniforme rouge et or. C'était un bœuf entier, rôti et farci, ses cornes étaient plaquées d'or, et son dos couvert d'un caparaçon de saindoux d'une blancheur éblouissante, sur lequel une main savante, à l'aide des anchois, du jaune d'œuf et des menues herbes avait représenté au naturel les amours et la triste fin de Didon. Cette peinture trop vraie fit couler les larmes du pieux Enée, assis entre le fidèle Achate et l'abbé Trublet, qui lui récitait son *Panégyrique* des saints. Le pauvre amant, ayant beaucoup mangé au premier service, put à peine toucher au second, et se garda pour le dessert.

Cependant l'enthousiasme était général. Pindare s'abandonnant au sien, saisit une lyre et improvisa un pean admirable, encore inédit; Hérodote tout ému, assura que ce bœuf était le vrai bœuf Apis, le vrai bœuf Dieu, et qu'il le fallait honorer. Hercule dit qu'il le fallait découper et manger pendant qu'il était chaud. Enfin les compliments furent unanimes, et l'on regretta que Diogène eût dérangé ce beau service. Platon même ne put s'empêcher de remarquer que ces trois pièces eussent fait son nombre favori, le ternaire, le nombre par excellence. « D'autant, ajouta-t-il, que la première, un esturgeon aux ananas, c'est la figure de la mer, du liquide incréé, où nagent les purs et subtils esprits; la seconde, un bœuf rôti et farci, que je tiens pour une forte pièce, pour une pièce de résistance, c'est la terre, la matière solide, compacte, irrationnelle; pour la troisième..... Ici Platon jeta un regard sur le pâté, dans lequel Diogène avait fait une large brèche. « Pour la troisième....—C'est du foie d'oie, mon digne Monsieur! » dit Sancho, qui se tenait derrière son maître, et fut grondé par lui pour s'être mêlé de la conversation des nobles chevaliers et châtelains. L'oie s'écria Platon, la belle Hercyne, c'est l'empire de l'air, de l'immortelle et brillante lumière!..... O cynique! quelle harmonie tu as troublée là! — Ne vous désolez pas, reprit Pythagore : il reste la terre et la mer, cela fait deux; c'est mon nombre à moi : c'est le binaire, c'est l'âme évidemment.—C'est un manger du bon Dieu! « cria Panurge, qui était parvenu à s'introduire dans les derrières du pâté, Diogène n'occupant que le devant. Et le bon Pantagruel entendant ce mot, parut inquiet. « Panurge, dit-il, d'un air affectueux, mon petit-fils, mon petit compagnon mignon, prends garde de t'engourgoulifer dans ces viandes! » Mais Panurge était tout à son affaire.

Les autres convives de leur côté ne se croisèrent pas les bras. Il semblait que la faim se fût éveillée en eux à la vue de tout ce qui pouvait si bien la satisfaire; et véritablement chez ces grands hommes les facultés de l'âme

Digitized by Google

ne nuisaient point à celles de l'estomac. La belle ordonnance du festin devint le sujet de la conversation, et chacun vanta de son mieux cette manière si noble d'user de la fortune. « C'est ainsi que j'ai vécu, disait Lucullus; C'est ainsi qu'il faut vivre, ou ne pas s'en mêler. » — Bien chanté, par là, Mardi! Mon bel oiseau, s'exclama Sancho, comme dit le proverbe.....

Don Quichotte (l'arrêtant) :

Taisez-vous, maître butor! vous allez lâcher des sottises.. (Se tournant du côté d'Alexandre et de César, et relevant son armet de Manbrin, qui lui tombait sur les yeux). Nobles seigneurs, je ne vois pas qu'on ait encore parlé de la chevalerie errante... » Il n'en put dire davantage, et fut interrompu par des éclats de rire, des cris de « Vive le plat à barbe! » et un si grand bruit, que tout en tremblait, il en parut blessé : « Par le Dieu vivant, je ne saurais souffrir cet outrage! cria-t-il; jamais vrais chevaliers errants n'en agirent ainsi; je le vois, vous n'êtes rien que des excommuniés et mécréants.... » et sa voix fut couverte aussitôt; car au bruit qui se faisait déjà se joignit celui d'une symphonie à grand orchestre, annonçant l'arrivée des danseuses. Elles entrèrent en agitant des guirlandes de fleurs, des écharpes, des tambours de basque; et alors tout fut oublié, et le dessert et Don Quichotte, même, qui venait de sortir avec son écuyer, d'un air menaçant. L'assemblée entière n'était plus occupée que du ballet et des quatre-vingts belles milesiennes, mauresques et arabesques qui l'exécutaient. Les grecs surtout ne se possédaient plus, c'était un vrai délire... Tout à coup des cris confus partent du fond du portique qui conduisait à la salle du festin; les échansons, les laquais, les pages accourent effrayés, et Don Quichotte paraît, visière rabattue et la lance au poing. Dans son ardeur de vengeance, il n'avait pas même pris le temps de chercher Rossinante, et s'était emparé d'un gros cheval de gendarme, qui se trouvait sous sa main; et, en entrant, il lui donna de l'éperon dans le ventre avec une telle furie, qu'il le fit sauter sur le beau milieu de la table. Là, s'escrimant comme il n'avait jamais fait, il frappe à droite et à gauche, brise plats et bouteilles, fait jaillir les jus, les sauces, les crêmes, et crie à tue tête : « Canaille maudite, race de mécréants et d'enchanteurs, vous n'en réchapperez pas de ce coup!..... » Le pieux Enée mord le premier la poussière, et rend l'âme en pleurant, suivant son usage : Pyrrhus, qui se levait, a la poitrine percée, et jure Sacrebleu en retombant; Isocrate et son ami Demonique, et maint autre sont estropiés plus ou moins, sans compter les habits tachés et déchirés, la collerette du digne Grotius, toute perdue de beurre d'anchois, et la barbe de Platon inondée d'œufs au lait. Aussi l'indignation et le désordre sont-ils au comble. Le grand Alexandre s'é-

Digitized by Google

lance plein de fureur et de vin contre l'ennemi, et un combat terrible allait s'engager, quand Hercule, frappé d'un coup de lance, qui lui avait crevé un œil, saute sur la table à son tour, et, culbutant Alexandre, saisit le gros cheval de gendarme par les jambes de derrière, et se met à faire avec la bête et l'homme un moulinet effrayant. Don Quichotte tient bon un instant, et crie que cette façon est déloyale et contraire à tous les usages de la chevalerie. Mais bientôt s'échappant de la selle, comme une pierre lancée par une fronde, il vient me frapper de sa tête tout au travers de la poitrine, et me tue raide..., ou plutôt me réveille....

Alors tout disparut, Grecs, Romains et danseuses, le beau palais et ses jardins que je n'ai pas revus depuis.

J. H. B. D.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Chaumont, — Mai 1838.

MONSIEUR,

Ayant été chargé par M. le Maire de Chaumont, de réunir quelques renseignements sur les monuments historiques que renferme cette ville, en conformité d'une circulaire ministérielle, j'ai pensé que ces renseignements pourraient intéresser également les lecteurs de la *Chronique*, et je m'empresse de vous les adresser; c'est d'ailleurs une page de l'histoire monumentale de la Champagne.

Dans la ville de Chaumont, ancienne capitale du Bassigny, il n'existe que trois monuments anciens, remarquables par leur antiquité ou par les souvenirs historiques qu'ils consacrent; ce sont: *la tour de Haute-Feuille*, *l'église de Saint-Jean-Baptiste* et *la chapelle du collége.*

La tour de Haute-Feuille fait actuellement partie de la maison de correction, son origine est inconnue. On croit retouver, dans les romans de chevalerie, ces anciens seigneurs qui appartiendraient à la famille des Ganelons de Haute-Feuille, mais rien jusqu'ici n'est venu confirmer cette opinion; il paraît seulement certain que cette tour fut le premier édifice autour duquel se groupèrent successivement les constructions qui forment actuellement la ville de Chaumont.

Sous le régime féodal, près de dix-huit cents fiefs des domaines de Champagne relevaient de la tour de Haute-Feuille; et c'est un monument historique d'autant plus important qu'on peut y rattacher les souvenirs de tous les événements remarquables qui sont à enregistrer dans les annales de la ville et bailliage de Chaumont, puisque l'enceinte du donjon d'où dépend cette tour, était le siége de toute la juridiction, qu'on y tenait les assemblées royales du bailliage et de la ville. Au temps de la Ligue, on y a vive-

Digitized by Google

ment discuté une proposition tendante à décerner la couronne de France au marquis de Pont (1).

La tour de Haute-Feuille, dans l'état où elle se trouve maintenant, car on a déjà réduit sa hauteur d'environ 40 pieds, est encore importante par son antiquité pour l'histoire de l'art : elle est carrée et chacun de ses côtés a 11 mètres de largeur; sa hauteur est de 25 mètres; les murs construits de grosses roches taillées à pointe de diamant, ont à leur base 2 mètres 60 centimètres d'épaisseur, et 1 mètre 55 centimètres au sommet, ils sont percés de fenêtres faites récemment pour assainir les chambres des détenus; les anciennes ouvertures qui sont en partie murées maintenant, étaient rares et très étroites; tous les étages sont voûtés à plein-cintre en forme d'arche de pont, on y monte par un escalier tournant de construction moderne, et dans l'épaisseur des murs on remarque des cavités qui feraient penser que l'ancien escalier y était réservé.

Depuis la démolition d'une partie de cette tour, elle est couverte d'une toiture en tuiles terminée en pointe, et entourée d'une balustrade de pierres; cette toiture était couronnée d'une énorme fleur de lis en pierre dorée, qui a été abattue à la fin du siècle dernier.

Le gouvernement a de tout temps veillé soigneusement à la conservation de la tour de Haute-Feuille; on en a une preuve dans l'inscription suivante que l'on trouve gravée sur la muraille de l'une des chambres de ce monument :

Ludovico XV regnante
Cæsar Carolus Lescalopier
Campaniæ præfectus
Turrim ævo funditus ruentem
Sumptibus regiis
Restitui, tegi, ornari jussit
In perenne dominationis regiæ
Monumentum,
Anno M. DCC. XXIV.

Le monument le plus ancien de Chaumont, après la tour de Haute-Feuille, est l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui a toujours été la paroisse de la ville (2). Cet édifice, appartient, par le caractère de son architecture primitive, au XIIIe siècle, mais il a été augmenté, au commencement du XVIe, par l'addition de chapelles le long des bas-côtés de la nef, et par l'agran-

(1) Je crois savoir que M. Pernot a dessiné aussi ce monument.

(2) Ce monument, connu sous le nom de *Château des comtes de Champagne*, est du nombre de ceux que M. Pernot doit peindre sur la demande du conseil général de la Haute-Marne.

Digitized by Google

dissement de celle de la Vierge : le mode d'ornementation de l'église St.-Jean appartient presque entièrement aux xve et xvie siècles, aussi se distingue-t-il principalement par la légèreté ; la façade qui faisait partie de l'ancienne construction, et n'a subi aucun changement, n'a rien qui mérite d'être signalé, mais les portails latéraux qui correspondent aux transepts, et un troisième surtout qui appartient entièrement au xvie siècle, sont décorés d'ornements d'un travail remarquable. Le chœur est entouré d'une galerie, et l'escalier à jour qui y conduit est d'une légèreté surprenante ; les voûtes ne sont pas moins belles, mais malheureusement toutes ces parties du vieil édifice sont celles que les ravages du temps et des révolutions ont le moins épargnées.

L'église de Chaumont possède encore plusieurs objets d'art remarquables ; les principaux sont le banc d'œuvre et la chaire à prêcher, ouvrages du père de l'illustre Bouchardon, et un sépulcre, exécuté au xve siècle par les soins de Geoffroi de Saint-Blin, alors bailli ; ce dernier travail est surtout admirable ; tout y est vérité, les figures sont vivantes ; le Christ dans le tombeau est bien mort ; et cependant il y a encore en lui quelque chose de divin qui décèle une seconde vie.

La chapelle du collége est beaucoup plus moderne que l'église paroissiale ; construite d'après les plans dressés par les jésuites, sur le modèle de leur église de Paris, elle fut terminée en 1636. Le chœur est élevé et magnifiquement décoré ; une corniche d'un beau travail règne autour de la nef.

Ce monument a servi de temple de la Raison en 1793 ; en 1815, on en a fait un magasin à fourrages, et les traces de ces diverses transformations y sont nombreuses. En 1817, on a dû réparer la façade qui menaçait ruine, mais comme par une maladresse bien coupable, on a détruit les sculptures endommagées au lieu de les rétablir, la restauration a été manquée, et cette façade qui répondait autrefois, par la richesse de sa décoration, à l'architecture de l'intérieur, est nue maintenant, et semble étrangère au reste de l'édifice. Personne n'a encore touché aux sculptures du chœur qui ont conservé comme celles de l'église Saint-Jean, toutes leurs mutilations ; espérons que quand il s'agira de les réparer, on adoptera un plan moins barbare.

Il y a peu de temps, l'administration municipale a fait restaurer à grands frais et placer au rétable de la chapelle du collége, un superbe bas-relief des Bouchardons, représentant l'Assomption de la Vierge ; ce beau travail décorait autrefois la chapelle du couvent des Ursulines.

Tels sont les monuments anciens que possède la ville de Chaumont, et qui peuvent être classés parmi les monuments historiques. Avant la révo-

Digitized by Google

lution, on y remarquait encore l'église Saint-Michel, démolie en 1799, et sur l'emplacement de laquelle on a construit une halle; le couvent des Capucins, converti en salle de spectacle; celui des Carmélites, où est établi l'hôtel de la Préfecture; les Ursulines, dont on vient de détruire entièrement la chapelle pour y placer l'école Normale départementale, enfin les chapelles de St-Luce, de la Madelaine, et de Notre-Dame de Lorrette, dont il n'existe plus rien. Parmi les monuments de construction moderne, les plus remarquables sont l'Hôtel-de-Ville et l'hôpital, construits sur la fin du siècle dernier; mais comme ils ne sont pas du nombre de ceux sur lesquels le gouvernement demande des renseignements, je n'avais pas cru devoir en parler.

Recevez, etc.

EMILE JOLIBOIS.

Digitized by Google

POÉSIE.

SATIRE RÉMOISE

Par Oudinet, Avocat.

Oudinet (Marc-Antoine), né à Reims en 1643, avait étudié la philosophie et le droit à Paris, et s'était fait recevoir avocat au Parlement. — De retour à Reims, il suivit le barreau, mais sans goût, ainsi que le prouve la pièce de vers ci-dessous. Il occupait une chaire de professeur à l'université de Reims, quand Rainssant son parent, garde des médailles du cabinet du roi, l'appela auprès de lui.—Il lui succéda dans cet honorable emploi, et fut nommé en 1701, à l'Académie des Inscriptions. — Il mourut d'apoplexie en 1712. — Le recueil de l'Académie contient plusieurs dissertations de lui.

La satire rémoise qu'on va lire, composée par Oudinet encore jeune, eut à Reims un succès prodigieux, quoique distribuée sous le manteau; le style en est pourtant assez faible. — Mais de tout temps la malignité publique a fait *pâture de scandale*, et *litière de personnalités*; et comme on le voit, les personnalités abondent dans cette pièce, aujourd'hui oubliée.

Languirai-je toujours au fond d'un cabinet,
Aujourd'hui sur Horace et demain sur Louët,
Et sans jamais pouvoir occuper une place
Ni dedans le palais, ni dessus le parnasse?
Serai-je comme un saint sans chandelle et sans nom,
Tandis que d'un robin on fait un Appollon,
Que d'encenser Sapho dans la ville on se tue
Et que jusqu'à Magny (1) tout plaide et s'évertue.
Non, quoique mon repos me promette de fruit,
C'est être au rang des morts que de vivre sans bruit.
C'est trop me taire enfin! mais après tout que faire!
Irai-je en un barreau pâlir sur une affaire,
En ce tumulte affreux passer tout le matin,
Essuier de Contant (2) les loix et le latin,

(1) Magny très mince avocat.

(2) Contant savait les lois, mais ignorait très parfaitement la jurisprudence française; il répondait à tout par une loi latine.

Digitized by Google

Me morfondre et pour prix de tant de patience,
Disputer à Dallier (1) le prix de l'éloquence?
Irai-je dans ces lieux, en dépit du bon sens,
Assigner mon diné sur un bref de dépens?
Hélas! qui deviendrois-je? André (2) ny sauroit vivre;
Et tous ses grands talents qui partout le font suivre
Ne s'étendent au plus qu'à paier son écot
Ou qu'a faire assés mal bouillir un petit pot,
Pendant que nos rasiers nagent dans l'abondance,
Incaguent le savoir et la jurisprudence,
Prennent le pas sur nous, et dans le tiers état
Regardent en pitié la robe et l'avocat!
Ah! plutôt qu'au palais j'aille me faire entendre
Lucile au bel esprit un jour pourra prétendre,
On verra sans rébus le procureur fiscal (3)
Le Cathédral (4) en deuil et son collègue (5) au bal.—
Je me sens agité d'une plus noble envie:
Je veux faire des vers une fois en ma vie
Et seconder d'André les généreux desseins.
C'est trop peu d'un Boileau parmi tant de Cottins;
Et quoi qu'on dise icy de sa fertile plume
Il nous en reste encore assés pour un volume.
Jadis il m'en souvient cinq ou six méchants vers
Ont pu de garnison m'exempter deux hyvers;
Mais le dessein qu'icy ma muse se propose
Ne me produira pas, je crois, la même chose.
Je crains que l'insolente en ses vastes projets
Jusques dans le conseil n'aille lancer ses traits.
De cet endroit enfin ma tête est menacée.
Mais à quoi bon aussi cette verve insensée?
A quoi bon de sang froid, me dira-t-on tantôt
Répandre ton venin sur qui ne te dit mot!
A quel titre sur nous prens-tu droit de censure?
Laisse, laisse à Callou (6) réformer la nature,
Ou si tu ne peux pas dans l'ardeur de rimer
Corriger l'ascendant qui te porte à blâmer,

(1) Dallier, avocat bon consultant, mais peu éloquent.

(2) André, très habile avocat.

(3) M. Doury, Procureur fiscal, homme à *rebus*, comme l'abbe de Vinay, prévôt du chapitre de l'église métropolitaine.

(4) Roland, théologal qui ne prit pas le deuil pour la mort de son père.

(5) Augier qui avait fait un sermon contre les bals et les spectacles.

(6) Prédicateur braillard et ennuieux.

Digitized by Google

Si tu ne peux enfin t'empêcher de médire
Du moins ne te prends pas à qui ne sçait pas rire,
Epargne ceux qu'icy l'on appelle les grands,
Respecte les Micarts et tous leurs adhérents.
Et loin d'aller chez eux provoquer la tempête
Songe à parer le coup qui menace ta tête.
Mais quand impunément on pourroit les fâcher
Quest-ce qu'à ces gens-là tu pourrois reprocher ?
Le droit que sans naissance et sans littérature
Ils ont osé prétendre à la magistrature!
Oh! le plaisant dessein! sont-ils les seuls, dis-moi?
Est-ce par le sçavoir que s'acquiert cet emploi?
Que fait là l'origine et la maison de ville?
N'admet-elle jamais que le noble ou l'habile?
Non, non, pour y régner, pour atteindre ce rang,
Suffit d'être Favart, Cocquebert ou Roland (1).
A ces noms tout genou fléchit, tout s'humilie;
Ces grands noms tiennent lieu de sçavoir, de génie.
Il n'est hors de ces noms point de prédestiné,
Avec ces noms enfin on est magistrat né.
Mais pour l'être en effet, faut-il tant de science?
Le sçavoir ne fait pas toujours la suffisance.
Et tel dans le conseil en nos jours a paru
Qui hors son almanach n'avoit jamais rien lu.
Non ce n'est ni César, ni Pline, ni Tacite
Qui font d'un magistrat l'esprit et le mérite;
Un livre l'instruit mal et pour parler tout net,
La boutique en cela vaut bien le cabinet.
C'est elle qui nous forme à la judicature,
Qui nous montre à tout faire avec *poids et mesure,*
A décider de tout: et ce n'est pas en vain
Que l'on peint la justice une balance en main;
Il n'en faut pas, crois-moi, rechercher d'autre cause.
Mais pour venir au fait et juger sûr ces choses,
Jette, jette les yeux sur des règnes divers
Compare les Audris avec les Rigoberts;
N'ont-ils pas l'un et l'autre en un temps difficile
Rendu service au prince et gouverné la ville?

(1) On appelait ces messieurs les *Nous-ferons*. On fit contre eux une pièce intitulée le *Nous-féronisme renversé*.—On doit ajouter à ces noms pour notre siècle, MM. Maillefer, Dorigny, Sutaine, Clicquot, desquels on peut dire comme des autres, qu'ils sont Conseillers-nés.

Digitized by Google

N'ont-ils pas réussi touts deux également,..!
Et qu'a fait l'avocat de plus que le marchand?
A ce dernier enfin qu'est-ce que tu veux dire?
Rien! et ce n'est pas là que tendoit ma satire.
Qu'au sommet de l'honneur, sans naissance élevé,
Alphâne ait bien ou mal sa carrière achevé;
Qu'importe? il n'est pour lui là-dessus rien à craindre.
Le peuple l'a choisi, je ne veux pas m'en plaindre.
Que le peuple bientôt contre toute raison
Reprenne encore un chef de la même maison,
J'y consens, j'y souscris: je ferai davantage...
J'irai tout des premiers lui porter mon suffrage.
Mais que l'illusion de ce peuple ébloui
Les enfle d'un orgueil jusquà nous inouy,
Et que ces vains esprits oubliant leurs intrigues
Disent que leur mérite a plus fait que les brigues,
Que jusqu'aux plus petits faisant les magistrats,
Tout menace chez eux de taille et de soldats;
C'est là ce qui me choque et que je ne puis taire;
Et dussè-je en effet m'attirer leur colère,
Dussè-je voir chez moi camper, tous les hyvers,
Je m'en suis plaint en prose, et m'en veux plaindre en vers.
Je ne le cèle point, c'est cette tirannie
Qui m'a de la satire inspiré la manie.
Sans cela je vivrois dans un heureux loisir;
Ou si sur le parnasse il me falloit choisir,
J'obéirois du moins à l'instinct qui me guide:
A l'envi de Favart (1) je gâterois Ovide,
Et libre du soucy qui s'en va m'allarmer
J'aurois à son remède opposé l'Art d'aimer.
Mais puisqu'enfin le sort m'ouvre une autre carrière,
Faisons sur cette ville une revue entière.
Parcourons tous les rangs, et sachons bien ou mal
Faire valoir à Reims Horace et Juvénal.
Bienheureux le premier qui par des traits fidèles
Imitant en nos jours ces excellents modèles,
Et partout de bons mots ses vers enrichissant
Joignit avec tant d'art l'utile et le plaisant.
Sur le haut Hélicon la muse révérée
Sera dans tous les tems, en tous lieux adorée.
Heureux encore un coup, mais heureux mille fois
De n'avoir eu pour but dans ses nobles emplois

(1) M. Favart a fait une très mauvaise traduction d'Ovide.

Digitized by Google

Que des objets connus, que des sots du grand monde.
A cela dans nos murs il n'est rien qui réponde.
En vain au panthéon un poëte est berné,
L'on ne rira pas moins de l'espagnol-tanné (1);
Et sous quelque ornement qu'on le mette en campagne,
C'est un pauvre héros qu'un Cottin de Champagne.
En un mot de vos vers quelque soit le début,
Hors de la capitale, il n'est point de salut.
Ce n'est pas qu'à bien prendre ici nos avantages
Nous n'aions pour berner assez de personnages;
La ville en peut fournir et par vingt et par cent,
A peine en tout un siècle a-t-on vu deux Rainssant (2).
Soit vice de terroir enfin, soit influence,
Il y croît plus de sots qu'en aucun lieu de France.
On y compte bien moins d'André (3) que de Magny (4)
Et pour un de Maucroix (5), il est cent d'Origny (6).
Mais quand au lieu de cent on en compteroit mille,
Ils ne sont tout au plus connus que dans la ville!
Et c'est pour un auteur un chagrin des plus durs
Que de se voir restreint au dedans de ses murs.
N'importe je veux bien ne rire que de quatre:
Un homme est pour un autre un assez grand théâtre.

(1) Cela fait allusion à de mauvais vers qu'on avait mis au bas des emblêmes, dans lesquels pour exprimer le teint olivâtre du peuple Espagnol, on avait mis pour épithète, l'*Espagnol tanné*.

(2) Rainssant, habile médecin et antiquaire.

(3) André, fameux avocat, puis professeur en droit.

(4) Magny, pitoyable avocat.

(5) Demaucroix, bel esprit, grand ami de La Fontaine, avec lequel il a travaillé.

(6) Messieurs Dorigny sont très connus partout. Ils ont établi en 1750 leurs preuves de noblesse. On n'écrit plus Dorigny, mais d'Origny. Le fait est qu'ils ont toujours été et sont encore d'honnêtes marchands. Tels sont MM. Dorigny-d'Agny. Dorigny-Amé.— Dorigny, contrôleur des guerres, Dorigny-Dorigny, etc.

Digitized by Google

LA VIEILLE FRANCE.

Laisse-moi pleurer tes franchises,
Tes tourelles et tes églises,
Tes mystères et tes amours;
Laisse-moi pleurer, vieille France,
Tes jours de joie et d'ignorance,
Tes jours de candeur... tes beaux jours!

France de merveilles sans nombre,
Qui dans la forêt vierge et sombre
S'aventurait au son du cor;
Dont la fée, au chant prophétique,
Inscrivait le sort poétique
Dans un beau livre aux feuillets d'or!
France à la fois grave et frivole!
C'était le papillon qui vole,
C'était le lion qui rugit;
Débauchée alors qu'il faut boire,
Et guerrière quand il s'agit
De la mort ou de la victoire.

Car de gloire elle avait besoin;
Les nations briguaient au loin
Un regard de leur protectrice:
Et Dieu lui-même envoyait bien
Sa colombe en ambassadrice
Au sacre du roi très-chrétien!

Elle avait de grandes sandales
Qu'elle chaussait pour les combats,
Broyant Sicambres et Vandales,
Comme le sable sous ses pas.
Une étoile sur sa couronne
Rayonnait les nuits et les jours;
Et son épaule d'amazone
Portait un manteau de velours
Où la fleur de lys d'or abonde,
Qui traînait au loin sur le monde
Ses plis majestueux et lourds!

Digitized by Google

Au fond du cloître solitaire
Elle peignait avec mystère
Les riches tableaux du Missel ;
Puis, avec l'écharpe de moire,
Elle confiait sa mémoire
Aux fortunes d'un carrousel !
Puis elle allait, sans perdre haleine,
Fêtant la belle châtelaine,
Buvant, chantant, courant les daims,
Aimant le clicquetis des verres,
Et la romance des trouvères,
Et la lance des paladins !

O ! que la vie était dorée !
Qu'elle était belle aux anciens jours !
Que de poésie enterrée
Sous les débris des vieilles tours !
Hélas ! et que de mains austères
Saintement jointes pour toujours
Sous le pavé des monastères !
Que d'aventures dont le bruit
Jusques à nous n'a pu descendre !
Que de messages mis en cendre !
Que de balcons franchis la nuit !

O ! pourquoi dans ce temps des rêves,
Comme un Alcyon sur les grèves,
Dieu n'a-t-il jeté mon berceau !
Ma vie eût été douce et vague :
J'aurais passé comme une vague.
J'aurais chanté comme un oiseau !
J'aurais eu ma page du livre
Où s'inscrivait le nom des preux :
J'aurais suivi la route à suivre ;
Enfin, j'aurais vécu pour vivre,
J'aurais aimé pour être heureux !....

A. de B.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE.

A la Chronique de Champagne.

Je possède à quelques lieues de Reims, sur le haut d'une montagne magnifiquement boisée, un personnage assez curieux, et que, par traditions de collége, vous aurez peut-être connu, ma chère Chronique.— Cet honorable ami, après quelques années passées dans la tourmente de Paris, où il laissa une notable partie de la fortune dont reluisaient ses aïeux, s'est retiré dans une charmante campagne qu'il appelle pompeusement son cimetière. Ame qui vive du pays, sauf l'indispensable, n'y pénètre, et sa porte systématiquement fermée aux naturels du lieu, ne s'ouvre qu'aux exotiques. C'est en cette dernière qualité que je fus reçu et splendidement accueilli par ce cher Moutonet, dont le nom, creusé à deux pouces de profondeur dans les murailles du lycée, sera tout aussi immortel que lesdites murailles. Nos souvenirs firent les frais d'une bondissante conversation. Nos anciennes connaissances, nos premiers amis, leur position dans le monde, nous menèrent du vin de madère au vin de champagne, et la flûte en main, et solennels comme une oraison funèbre, nous bûmes à la mémoire de ceux qui avaient eu la folie ou la faiblesse de prendre congé de cette terre sublunaire! Nos libations coulèrent à flots en l'honneur de ces pauvres amis que Moutonet, dans un noble mouvement de rhétorique, sensible jusqu'à la catalepsie, et les yeux débordés de larmes, nommait plantes à peine ouvertes, tulipes étiolées, cucurbitacées éteintes dans leur fleur !....—Ah ça, me dit-il, remis de son émotion outre-tombe, laissons en paix leurs cendres, et rentrons dans le tourbillon de ce monde : — as-tu soif !—Toujours.—Frivole ami, je ne te demanderai pas ton opinion sur la position manufacturière de ta somptueuse ville de Reims, à toi qui généralement ne lui emprunte que dix ou douze aunes d'étoffes locales, sans plus de souci. Ce sujet du reste, serait fort peu réjouissant pour nous deux, et je tiens essentiellement, mon vieux camarade, à ne pas te faire payer l'hospitalité que tu reçois.—A merveille, et ta pensée est humanitaire : je suis en effet peu disposé à souffrir que tu m'ennuies : mon plan serait manqué. Je n'en resterais pas moins huit jours chez toi, puisque je me

Digitized by Google

suis invité pour huit jours, mais ce serait mal.—En matière donc, et sans plus de façon : avez-vous de l'eau potable!.. *Le Journal de Reims* en demande à cor et à cri.. —Cette feuille est aquatique en diable,.. à ta santé... Je ne crois pas...—Et votre puits artésien ? L'*Industriel* nous mande que le sondage en est à 500 pieds métriques.—Possible ! Tu as le droit de t'en assurer, Moutonet : Pour moi vois-tu, en fait de breuvage jaillissant, je n'aime que celui qui tout à l'heure, fou qu'il était, débordait de la dive bouteille, et venait retomber dans mon gilet comme dans un réservoir d'albâtre : des gens dont j'estime peu la langue, prétendent que la Cour-Chapitre est percée comme une écumoire, et que les jeunes citoyens attendent avec fureur l'enlèvement de la baraque pour y jouer aux petits pots. — Tant pis, l'idée était heureuse et profondément conçue; sol ingrat! c'est un malheur, qu'y faire !... Ton anisette est agréable et consolante... de rechef une larme? Donc tu reçois notre presse locale.—Hélas oui ! mais entre nous, *caro mio*, je rêve un désabonnement ! Vos honorables organes sont peu réjouissants et éminemment intempestifs : Dieu leur pardonne cette polémique ? mais quels coups d'épée, et coups d'épée dans l'eau ! et cela à l'occasion de notre député, à nous autres *extra-muros;* le tout pour tirer au clair un obscur marché de gaz, une parole équivoque touchant des machines plus ou moins hydrauliques ! Que nous importe ceci !.. Tu te rappelles cette lutte de deux loups dans la forêt, qui se dévorèrent avec tant de conscience et de désintéressement, que l'on ne retrouva plus que les deux queues gisantes sur le sol en manière de pièces de conviction, retrouvées depuis peu, dit-on, dans le cabinet d'un célèbre antiquaire de votre ville. C'est ainsi que finira ce conflit administratif par l'épuisement des publicistes et la retraite des abonnés. —Homme sévère et philosophe !—Mais non vraiment, je juge par mes impressions, et je dois le dire, elles s'arrangent peu de ces discussions mesquines.... politique de cheminée, mon cher ! Si du moins, du fond de tout cela surgissait quelque gros scandale bien réjouissant et largement épicé, je les bénirais, à la façon du baron de Wormspire, et les renverrais absous. —Tu railles, quinteux ami. Est-ce donc une polémique de cheminée que ces articles de *fonds* sur le canal de jonction de la Marne à l'Aisne, et de la Marne au Rhin, et que ces articles toujours de *fonds* sur le tracé du chemin de fer par Amiens ou par Saint-Quentin, lequel chemin du reste ne passe pas à la Chambre? n'est-ce pas là de la presse dans toute sa dignité, à la fois locale et *française?* Ces articles encore de *fonds* sur le balayage des rues pendant l'hiver, et toujours de *fonds* sur le danger des chiens errants au temps chaud ? Ceci peut se qualifier d'intérêt local au plus haut dégré. Vraiment je t'admire dans ton humorisme politique ?... Mais je t'attends à la partie littéraire : tu la dédaigneras sans doute aussi, ingrat Moutonet; où trouveras-tu pourtant des feuilletons plus substantiels que ceux dont nos journaux te font hommage? Ainsi, *Richard tueur de loups*, qui successivement mis à contribution pendant trois semaines, vient en aide à la verve désespérée du journaliste.—Ce Richard, moins tueur de loups qu'assommeur d'abonnés? — Et *la rose jaune*, dont nous ne possédons encore que les 17730e,.... Puis

Digitized by Google

les Rues de Reims et leur paléographie, — Oui, érudition de coin de rue!... Puis tant d'autres, car *j'en passe et des meilleurs.* — Ruy Gomez, tu m'endors. — Tiens, entre nous soit dit, ne le répète à qui que ce soit, mais vive la Chronique de Champagne, mon très cher! à elle toutes mes affections... La *Chronique de Champagne* est une honnête personne, dont l'existence s'écoule limpide et paisible, comme celle de l'hirondelle dans un beau ciel: elle plane sur les vivants, enveloppée dans la candeur de sa robe immaculée! Elle traverse les orages de la presse, sans sérieuse éclaboussure, ses longs cheveux abandonnés aux vents: sa plume n'est point un poignard qui tue, mais un joli stylet d'or qui chatouille plutôt qu'il ne blesse l'épiderme de quelques ennemis acharnés! sa tête est nue et sans casque de guerre, et son bras charmant n'a pour bouclier qu'un bracelet de fils dorés? Elle reçoit non pas des subventions, mais des souscriptions ministérielles, ce qui n'est pas la même chose à mon avis! Arrière les déloyaux, ô ma bonne Chronique, et refusez votre porte à ce *pseudo bas bleu*, qui s'intitule Frédégonde, et à son très honorable frère, M. Bégayeraient, qui, pour son honneur, aurait toujours dû rester dans ses vignes d'Ay. Mais ce pauvre cousin Jean, lui si merveilleusement rappelé de trépas à vie! quel nageur, ma bonne amie, et quelle belle tête, du Pont-Neuf au pont de Kelh, de la Seine au Rhin. C'est un coup du sort qui n'a pas voulu que vos fidèles et vos meilleurs vous fissent faute! le ciel en soit loué, et vous aussi bienheureuse Chronique! — Allons, me dis-je, Moutonet est dans l'extase! quelle poétique et sublime homélie! gare à ma tête si, comme Luther, il me prend pour un ennemi de la Chronique!... Ce cher ami était dans les plus pacifiques dispositions du monde, elles dataient de *la rose jaune*: il dormait et rêvait haut. — J'en fis autant, moëlleusement établi dans une délicieuse ganache.

X X.

— Travaux historiques de M. Augustin Thierry. Par une circulaire du mois d'août 1837, dont nous avons alors rendu compte, M. le ministre de l'Instruction publique réclamait de tous ceux qui prennent intérêt à notre histoire, leur concours à l'entreprise confiée par son prédécesseur à M. Augustin Thierry: *La collection des monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat.* M. Augustin Thierry vient d'adresser au ministre un long rapport qui, publié à l'approche de la discussion du budget, est évidemment destiné encore plus aux députés, qui tiennent les cordons de la Bourse, et dont le concours, sous ce rapport, paraît n'être pas moins nécessaire à l'entreprise que celui des correspondants du département.

Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur ce rapport, et en extraire les détails les plus intéressants.

Après avoir rappelé la division de son travail en quatre séries distinctes, M. Thierry annonce qu'il s'est exclusivement occupé de la mise en œuvre des

Digitized by Google

deux premières, c'est-à-dire, de la recherche et de la transcription des documents inédits relatifs à l'existence municipale et aux corporations d'arts et métiers, et que toutes les branches de cette vaste exploration offrent aujourd'hui un grand développement.

Le dépouillement des manuscrits de la Bibliothèque royale a produit 13184 bulletins, celui de la section historique des archives du royaume 2060, enfin celui de la section des archives, 1730. Ces dernières indications de pièces sont d'autant plus précieuses, que ce sont tous originaux dont la copie n'existe nulle part ailleurs.

La correspondance n'a pas moins été active et fructueuse. On a fourni les programmes de 315 lettres qui se sont réparties entre 56 départements; les demandes de copiés se sont élevées à 3250, et l'on a déjà reçu 1248 pièces collationnées et souvent annotées avec un grand soin. Enfin, on a copié ici environ 150 pièces très volumineuses, dont les originaux avaient été transmis en communication par les maires de plusieurs villes.

M. Augustin Thierry annonce qu'il va continuer à faire marcher avant tout les travaux de la collection des chartes des communes, qu'il divisera en séries correspondantes à cinq régions du sol municipal en France, et qu'il commencera la publication par les documents relatifs à la région de l'extrême Nord (provinces de Flandre et d'Artois, département du Nord et du Pas-de-Calais, avec portion de celui de la Somme).

Dans un an, suivant toute apparence, le travail de recherches et de dépouillement sera complet à Paris, et alors commencera par la transcription et l'annotation des textes, la mise en œuvre du tome Ier de la collection annoncée. Mais alors une dernière exploration dans les archives du Nord sera nécessaire, et M. Augustin demande qu'elle soit faite par deux des personnes qui travaillent sous sa direction, afin qu'il puisse s'assurer par leurs yeux, *qui sont les siens*, (M. Thierry est comme l'on sait aveugle), que rien n'a été omis dans les informations des correspondants. Cette tournée finie, on pourra passer à l'impression, sans crainte de se jeter dans les hasards d'une publication prématurée, qu'il faudrait ensuite compléter par des suppléments.

M. Augustin Thierry rappelle ensuite au ministre le zèle et les services de ses collaborateurs-adjoints et des personnes éclairées qui, de différents points de la France, ont puissamment concouru aux travaux exécutés jusqu'à ce jour. Dans la liste des correspondants de département, nous remarquons MM. Le Gluy, archiviste général du département du Nord; Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai; Dusevel et Rigollet d'Amiens; Brun-Lavainne, à Lille; Herman, Legrand et Givennehy, à Saint-Omer; Lebeau, à Avesne; Deville et Floquet, à Rouen; de Courson, à Saint-Brieux; Journal Rouquet, à Nantes; Louis Raynal, à Bourges; Péricault, à Lyon; Ricard, à Marseille; Porte, à Aix; Maillet, à Rennes; Belhomme, à Toulouse; Delaplace, à Sisteron; Platelet, à Agen, etc., etc.

Trente départements ont fait défaut à l'appel du ministre; il n'en est sorti

Digitized by Google

ni une lettre, ni un envoi, ni un indice quelconque, et dans beaucoup de préfectures, au dire de M. Thierry, les circulaires sont allées simplement grossir l'amas des papiers de rebut.

« Maintenant, dit en terminant M. Augustin Thierry, le travail est organisé, les rôles sont distribués et remplis; il y a concours de zèle et d'efforts; il y a une méthode, une règle, des traditions, qui s'établissent et se fortifient de plus en plus, et doivent donner pour la mise en œuvre définitive, des procédés certains et invariables. Je viendrais à manquer à la collection, que cette collection ne manquerait pas au pays qui l'attend, et que la promesse faite par le gouvernement ne serait pas vaine. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, des préoccupations trop exclusives en faveur des intérêts matériels, portaient les Chambres à répudier le patronage des travaux historiques, les solides fondements de l'ouvrage interrompu resteraient là pour accuser le temps présent, et pour inviter une autre génération à mieux comprendre tous les devoirs du vrai patriotisme. »

— M. Du Sommerard, conseiller à la Cour des Comptes, dont tout le monde a pu voir et admirer le musée moyen âge, à l'hôtel de Cluny, était ces jours derniers dans notre ville. Le savant archéologue revenait d'Amiens. — La belle cathédrale de cette ville avait été désignée au ministère comme livrée depuis quelque temps à des restaurations barbares. Sur les instructions transmises aux comités historiques par M. le ministre de l'Instruction publique, une commission choisie dans le sein du comité des monuments et des arts, et composée de MM. Du Sommerard, Taylor, Mérimée, De la Borde, De Montalembert, Albert Lenoir, Didron et Herbé, se rendit d'office et en toute hâte à Amiens, afin d'inspecter les travaux entrepris à la cathédrale, et de provoquer leur interruption, s'ils étaient réellement de nature à compromettre le caractère artistique de ce beau monument.—Loin de trouver dans les travaux de l'architecte rien qui put motiver la défiance qu'on avait inspirée au ministre, MM. les commissaires s'empressèrent de reconnaître que tout ce qui avait été fait, était pleinement dans le goût et l'esprit de l'édifice, et les restaurations encore en projet, furent également l'objet de leurs éloges et de leurs encouragements. La démarche spontanée que viennent de faire les hommes graves cités plus haut, prouve l'intérêt dont les comités historiques seront pour les arts et la science, sous le patronage du ministère de l'Instruction publique. Les honorables membres ne bornent pas leurs travaux à des publications utiles : la gloire de l'art en France, tel est surtout l'objet de leur mission. Explorer les monuments historiques, s'assurer de leur état actuel, en signaler et prévenir les dégradations, diriger les travaux des artistes, surveiller les restaurations, en un mot, réveiller par tous les moyens, le goût des arts et des sciences historiques, tel est le but de cette belle institution, qui restera comme un témoignage éclatant du ministère vraiment libéral de M. de Salvandy.

— M. Du Sommerard a visité tous nos monuments et veut charger un artiste de dessiner pour le magnifique ouvrage qu'il publie en ce moment, diverses vues

Digitized by Google

et plans de notre cathédrale, de l'église de Saint-Remi, des statues du tombeau de saint Remi, etc., etc.

—M. de Talleyrand-Périgord, novice à l'abbaye de Saint-Remi de Reims en 1774, vient de mourir.

BIBLIOGRAPHIE.

A une époque où la régénération de l'art catholique semble avoir quelques chances de s'effectuer, il semble qu'on ne puisse rendre de meilleur service aux amis de l'art, que de leur faire connaître à la fois et les monuments élevés par les grands artistes des siècles catholiques et les nobles tentatives de ceux qui de nos jours ont résolu de purifier les sujets religieux trop longtemps profanés.

Les monuments de l'Histoire de sainte Elisabeth (1), que vient de recueillir M. le comte de Montalembert, et que publie M. Achille Roblet, contribueront à cette œuvre réparatrice. M. de Montalembert a profité de ses voyages, pour recueillir en Italie et en Allemagne, tout ce qu'il a pu découvrir de plus important parmi les monuments élevés à la pieuse duchesse de Thuringe.

L'éditeur reproduit d'abord les tableaux qui lui ont été consacrés par les meilleurs peintres de l'ancienne école Florentine, Taddeo Gaddi (1350), le principal élève de Giotto, et digne émule de son maître. Andrea Orgagna (1319-1389), le plus grand des peintres, des sculpteurs et des architectes de son temps, qui précéda Michel Ange dans cette triple supériorité, et qui sous le point de vue catholique la surpasse de beaucoup. — Le frère Angelico du Fiesole (1387-1455), le plus accompli des artistes chrétiens; enfin Allessandro Botticelli (1487-1515), qui, au milieu de la dégénération de l'art, due à l'influence des Médicis, sut rester fidèle à la poésie mystique de ses prédécesseurs.

Passant de l'Italie à la vieille Allemagne, M. de Montalembert nous donne l'œuvre d'un peintre anonyme de la pure et primitive école de Cologne (1350-1400), qui fut pour l'Allemagne ce que l'école de Sienne avait été pour l'Italie; puis celle d'un peintre bâlois du quinzième siècle, dont le nom est resté également inconnu; celle de Lucas de Leyde (1494-1543), qui termine le cycle des anciens peintres catholiques au-delà du Rhin; et enfin une miniature attribuée à Hemling (1429-1499), le Fiesole de la Flandre, et tirée du célèbre bré-

(1) Monuments de l'histoire de sainte Elisabeth, duchesse de Thuringe, recueillis par le comte de Montalembert, pair de France, et publiés par Achille Roblet. —Trente planches sur quart-colombier, chaque planche a deux pages de texte explicatif.

Prix de chaque livraison contenant trois planches sur papier de Chine, TROIS FRANCS.

Cinq livraisons sont en vente, et les suivantes sont publiées de vingt jours en vingt jours.

A Paris, chez A. Roblet, quai des Augustins, n° 37.

A Reims, chez L. Jacquet, imprimeur de la *Chronique de Champagne*.

Digitized by Google

viaire Grimani à Venise. — Un grand vitrail de la cathédrale de Cologne nous montrera sainte Elisabeth dignement placée dans l'église-type de l'époque qu'elle a glorifiée : le bas-relief, presque contemporain de la sainte, qui orne son tombeau à Marbourg ; ceux plus récents que l'on voit sur les autels de son église, la châsse si célèbre où fut renfermé son corps sacré, et la statue qui a été pour M. le comte de Montalembert le premier indice de l'histoire de sainte Elisabeth, serviront à faire connaître la marche parallèle de la sculpture et de la peinture des anciennes écoles germaniques.

A ces précieux débris du passé, l'auteur joint des témoignages vivants de la résurrection de ce feu sacré dans les œuvres des artistes contemporains de l'Almagne. Frédéric Overbeck, la gloire de l'art chrétien de nos jours, a interrompu le cours des grands travaux qu'il poursuit au sein de la ville éternelle, pour enrichir la collection que nous avons reçue d'un dessin qui représente un des traits les plus populaires de l'histoire de notre sainte. On verra ensuite le même sujet traité en bas-relief par Schwanthaler, qui occupe le premier rang dans la sculpture nouvelle d'Allemagne, comme Overbeck dans la peinture. Müller de Cassel, et Flatze du Tyrol, qui ont tous deux cultivé sur le sol d'Italie les excellentes dispositions de leur nature germanique, ont également apporté leur tribut.

Enfin les personnes qui s'intéressent à l'art, apprendront par cette intéressante publication, à connaître la nature et la portée d'un jeune talent qui semble promettre de nos jours à la peinture chrétienne un véritable représentant. Octave Hauser, d'origine allemande, né en 1822, a eu le bonheur de passer son enfance à Florence. Ses yeux se sont ouverts à la lumière de l'art, en face des admirables fresques de Fra Angelico, de Memmi, de Giotto, d'Orgagna : c'est dans ces pages immortelles qu'il a lu sa destinée ; et dès l'âge de treize ans, guidé par les conseils d'un père qui a consacré sa vie au service de l'art chrétien, cet enfant commença à étudier d'après les grands maîtres catholiques. Rentré en France à quatorze ans, il a commencé la série de compositions relatives à la vie de sainte Elisabeth qui forme une partie de notre collection. L'éditeur ne donne pas ces produits du crayon d'un enfant de quinz ans comme des chefs-d'œuvre, mais bien comme une preuve des heureux résultats d'une éducation formée par l'étude des véritables maîtres dégagée des liens de la routine classique.

En dernier lieu, la collection se complète par des médailles, des lettres ornées, tirées d'anciens manuscrits, et autres objets relatifs à notre sainte. Des vues du château de Wartbourg, où elle fut élevée, et où elle vécut avec son mari, ainsi que de la ville de Marbourg, où elle passa ses années de veuvage et où elle mourut, reproduiront l'état actuel des lieux immortalisés par son souvenir. Enfin, des fragments de la célèbre église de Sainte-Elisabeth à Marbourg, donneront l'idée du premier monument de style ogival pur que l'Allemagne ait possédé.

Cette collection est précédée d'une *Introduction sur l'Etat actuel de l'art religieux en France.*

Digitized by Google

— Matinée musicale de MM. Hormille, Folz père et fils. Voici une nouvelle tentative qui, nous l'espérons, ne sera point infructueuse. M. Folz, dont à l'un des derniers concerts de la Société Philharmonique, on a pu apprécier le merveilleux talent sur la flûte, étayé du secours de M. Folz son père, artiste célèbre depuis longtemps, et de M. Hormille, si justement apprécié de tous nos dilettanti. — M. Folz fils, donnera, dimanche 27 mai, à une heure précise, dans la salle Besnard, une matinée musicale que nous ne croyons pouvoir mieux recommander à nos lecteurs qu'en en publiant le programme qui nous tombe à l'instant sous la main.

Première Partie.

1° Première Partie du Quintette de *Mayseder.*

2° Grand Duo pour deux Flûtes, avec accompagnement de quatuor, composé par M. *Folz* père, et exécuté par l'auteur et son fils.

3° Fantaisie pour Trombonne-Alto, par M. *Hormille.*

4° Air varié pour violon, par M. *de Bériot.*

5° Harmonie militaire pour Instruments en cuivre.

Deuxième Partie.

1° Deuxième Partie du Quintette de *Mayseder.*

2° Fantaisie pour Clarinette, composée et exécutée par M. *Folz* père.

3° Morceau d'Orgue expressif.

4° Variations sur la Prière de Moïse, composées et exécutées par M. *Folz* fils.

5° Harmonie militaire.

Digitized by Google

HISTOIRE.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

L'HISTOIRE DE CHAMPAGNE.

LES COMTES DE CHAMPAGNE.

(Suite)

L'élite de la chevalerie réunie à la voix du comte de Champagne, dans le célèbre tournoi d'Ecry, (1) se livrait, en dépit des solennelles prohibi-

(1) L'abbé Lebœuf prouve par plusieurs raisons, que le lieu dit *Erchrecum* ou *Erchregum* est Ecry-sur-Aisne, proche Neufchâtel, et non pas Achery-sur-Oise, ou Chéry-en-Laonnois. Ecry était dans l'ancien temps, dit l'abbé Lebœuf, un château considérable, et nous voyons qu'encore au XIIe siècle, Thibault III, comte de Champagne, choisit ce lieu pour y assembler la noblesse du pays, et lui déclarer le parti qu'il prenait de se croiser pour la Terre-Sainte. On ne peut douter que ce lieu n'ait été une des anciennes maisons de nos rois, lorsqu'on lit dans la partie des annales de saint Bertin, qui a été composée à Reims (par l'archevêque Hincmar), qu'en l'an 880, Louis, roi de Germanie, étant parti d'Aix-la-Chapelle, pour visiter les châteaux voisins de Reims, vint d'abord à celui de Douzy, proche Mouzon, delà à Attigny, puis à Ecry, et s'en retourna par celui de Ribemont.—L'ancien château d'Ecry est devenu le village d'Asfeld, arrondissement de Rethel, département des Ardennes.

Digitized by Google

tions de l'Eglise, aux périlleux exercices et aux galants divertissements de ces fêtes belliqueuses, quand un prêtre, voyageur isolé, d'un extérieur humble et pauvre, Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, s'en vint jeter, au milieu du fracas des armes, et parmi le bruit joyeux des bals et des concerts, sa parole austère et puissante. Emule de Pierre l'Ermite et du grand Bernard, il redisait les plaintes de Sion opprimée; il appelait la chrétienté à relever enfin le défi que lui portait en Palestine l'infatigable Sarrasin. Il fut entendu : l'enthousiasme de l'honneur répondant à l'enthousiasme religieux, tous prirent la croix, et Thibault fut proclamé chef de la croisade. Avec ce prince s'engagèrent Gauthier et Jean de Brienne, Renard de Dampierre, Renaud de Montmirail, Geoffroy de Villehardouin, le naïf historien de l'expédition, et tant d'autres de cette glorieuse chevalerie de Champagne, qui, au témoignage des contemporains, se montrait partout la plus valeureuse, et la plus habile au métier des armes (1).

(1) Les chevaliers champenois n'étaient pas moins célèbres par leur loyauté. En voici un trait vraiment héroïque, dont nous empruntons le récit aux notes manuscrites de Lévêque de la Ravallière.

La tradition constante du pays est que le seigneur qui tenait la terre d'Anglure, du temps de la croisade contre Saladin, y alla, et qu'il fut fait prisonnier. Il demanda d'aller chercher sa rançon, avec parole qu'il reviendrait, s'il ne pouvait pas faire la somme qui lui était demandée. Saladin le lui permit sur sa parole d'honneur. Il arriva à Anglure le jour même que sa femme, qui le croyait mort depuis plus de cinq ou six ans, allait se remarier. Il en fut reconnu, et aussitôt qu'elle le vit, elle se jeta dans ses bras et à son col, se félicitant de le revoir si à propos.—Il ne put trouver la somme convenue pour se racheter. Il quitta bientôt pour la seconde fois sa femme, sa terre, son pays, pour retourner se mettre prisonnier entre les mains de Saladin, qui, sensible à cette grandeur d'âme, lui dit: Anglure, tu es libre. Je t'estime et veux reconnaître ta droiture, en te dégageant du paiement de ta rançon. Tu la paies suffisamment par la confiance que tu as eue en ma générosité; va, retourne-t'en; j'exige seulement qu'en mémoire de ta bonne foi et de la manière dont je t'en récompense, tu joignes au nom d'Anglure celui de Saladin.

En effet, Anglure étant repassé en Champagne, se fit appeler Saladin d'Anglure, et le nom de Saladin a été héréditaire pendant près de deux siècles à l'aîné de ses descendants.

Le trait est trop honorable à la grandeur du courage et à la franchise des Français, particulièrement à la nation champenoise, pour que je ne l'appuie pas des preuves qui en constatent la certitude. La première est le compte du domaine de Champagne, pour l'année 1320, qui était à la chambre des Comptes, et dont j'ai extrait l'article que voici :

Sommes à païer aux gardes des châteaux, des parcs, et des maisons....., à monseigneur Salahadin d'Anglure, chevalier chastelain de Montaigu, pour ses gages oudit chastel, au fut de huit deniers par jour.

Digitized by Google

Près de deux années s'écoulèrent en préparatifs et en négociations; mais à la veille du départ, quand nul obstacle n'arrêtait plus l'ardeur des pieux guerriers, Thibault III mourut âgé de vingt-six ans. Dans ses derniers moments, il disposa que son vœu serait acquitté par Renard de Dampierre, et les sommes considérables qu'il avait réalisées en vue de son pélerinage, demeurèrent consacrées aux besoins de la croisade.

Blanche de Navarre était enceinte, et, peu de temps après la mort de son époux, donna le jour à un fils, qui fut le célèbre Thibault IV, dit le Chansonnier. Pendant la minorité de ce prince, la régence de sa mère fut troublée, et ses états plus d'une fois dévastés par les incursions d'Erard de Rameru. Ce chevalier, de la maison de Brienne, avait épousé Philippe, fille du comte Henri II, mort avec le titre de roi de Jérusalem, et il réclamait du chef de sa femme le comté de Champagne usurpé, selon lui, par Thibault III. La régente, malgré son énergie et une prodigieuse activité, malgré l'étendue des moyens dont elle disposait pour la défense d'une couronne à laquelle plus de deux mille cinq cents chevaliers devaient l'hommage, fut néanmoins forcée de recourir à la protection du Pape, et à celle du roi son suzerain. Ces deux pouvoirs intervinrent, tous deux de concert, quoique par des motifs bien différents. Le Pape ordonna la suspension des hostilités jusqu'à ce que Philippe eût justifié de la légitimité de sa naissance, qui, aux yeux du Saint-Siége, n'était pas moins suspecte de bâtardise, que ne l'était d'adultère et de nullité le mariage de son père avec Isabelle, célébré du vivant même de Rainfroy de Toron, premier mari de cette princesse. De son côté, le roi *amoit la contesse sur totes riens* (1),

Un second acte, est la taxation que l'on fit, environ l'année 1358, sur les contribuables, tant ecclésiastiques que nobles et autres de la chastellenie de Ville-Maur, pour racheter le fort de Méry-sur-Seine, qui avait été pris par les Anglais. On y lit au chapitre des nobles que M. Robert d'Anglure, demeurant à Saint-Liébaut, est imposé à quatre deniers, M. Guy d'Anglure, demeurant à Chenegy, est taxé six deniers, et la femme et les hoirs de feu M. Salahadin d'Anglure, demeurant aussi à Chenegy, semblable somme de six deniers.—Pendant que Saladin d'Anglure vivait retiré à Chenegy, la terre d'Anglure avait passé à un parent collatéral, Oger d'Anglure, chevalier, qui est nommé dans le testament de Pierre d'Arcis, évêque de Troyes, mort en 1395. Ainsi Anglure de Chenegy fut vraisemblablement le dernier du nom de Saladin. Les maisons de Poitiers, de Bourlémont, de Givry et d'Estoges sont des branches de celle d'Anglure.

(1) L'amour de Philippe-Auguste pour la comtesse de Champagne, et la jalousie que lui inspirait la préférence accordée par Blanche au célèbre Jean de Brienne, sont attestés par les récits contemporains. Cette passion paraît avoir été l'un des motifs, qui portèrent le roi à désigner Jean de Brienne aux envoyés des barons d'outre-mer, qui lui demandaient l'un de ses chevaliers pour devenir l'époux de Marie, reine de Jérusalem (1208). « Mais aucune gent cuidoient que li rois n'eust

Digitized by Google

car elle était *mout belle, mout bonne* (1), et par un acte d'omnipotence et presque d'omniscience, qu'il importe de signaler comme indice du progrès qu'avait fait le pouvoir royal depuis Hugues Capet, Philippe-Auguste créa au profit de Thibault IV cette maxime, confirmée ensuite par l'approbation pontificale: que le détenteur d'un fief ne peut être inquiété dans sa possession tant qu'il est mineur. Enfin, après bien des trèves jurées et rompues, après bien des débats, soit devant les pairs, soit devant les arbitres nommés par le roi, tout s'accommoda dans une transaction qui laissa le fils de Blanche de Navarre en possession du comté de Champagne.

Ce fut pendant la minorité de Thibault, le 25 juillet 1214, que se donna la célèbre bataille de Bouvines. Les gens des communes contribuèrent puissamment au succès, et ceux de Reims s'y distinguèrent entre tous. Ils avaient pour capitaine Pierre de Rains, et on remarqua, parmi les plus braves, un citoyen du nom de Lelarge, dont la famille subsiste encore dans la modeste profession de jardinier. Les vassaux de l'Archevêché marchèrent à Bouvines sous les ordres du sénéchal héréditaire de Reims, le sire de Thuisy, qui fit si bien et si vaillamment, que, sur le champ même de bataille, Philippe-Auguste lui donna le fief de Pacy-en-Valois, dont le domaine est encore dans cette ancienne maison (2).

» mie ce fait à bone foi, et que il l'avoit fait plus pour eslongier le conte que pour » autre chose. Car il l'avoit forment en crainte, por ce que dame Blanche, la con- » tesse de Champaigne, l'amoit plus que nus homme dou monde, et li rois Phelipe » amoit la contesse sur totes riens. » (*Histoire de la Guerre Sainte. Manusc.* 8316 *de la Bibliothèque royale, cité dans le Romancero François*).

(1) Geoffroy de Villehardouin.

(2) On a de nos jours révoqué en doute et même formellement nié le trait si souvent raconté de Philippe-Auguste, offrant la couronne au plus digne. Un monument contemporain, mais jusqu'alors inédit, *la Chronique de Rains* publiée récemment par M. Louis Paris, est venue lever tous les doutes. Le fait y est rapporté de la manière suivante : « Et li rois oï messe, tous armés. Et quant la messe fu dite, » si fist li rois aporter pain et vin, et fist tailler des soupes et en mangea une. Et » puis dist à tous ceaux qui entour lui estoient: » Je proi à tous mes boins amis qu'il » mangascent avoec moi, en ramenbrance des xii apostles qui avoec nostre Signour » burent et mangièrent. Et s'il y a nul qui pense mauvaistié ne trecherie, si ne s'i » aproce mie. « Lors s'avancha me sire Engherrans de Couchi et prist la première » soupe. Et li quens Gauthiers de Saint-Pol la seconde, et dist au roi : — « Sire wi » en cest jour vera-on qui iert traitres ! » Et dist ces paroles pour çou que il savoit » bien que li rois l'avoit en souspechon, por mauvaises paroles. Et li quens de San- » cerre prist la tierce et tous li autre baron après, et i ot si grant presse qu'il ne po- » rent tout avenir au hanap. — Et quant li rois vit çou si en fu moult liés et lor dist : » Signeur, vous iestres tout mi home, et je suis vostre sires, quels que je soie, et » vous ai moult amés, et portés grant honneur, et donné dou mien largement et ne

Digitized by Google

Thibault IV avait depuis longtemps atteint l'âge de majorité quand Louis VIII monta sur le trône.

A cette époque l'intérêt du clergé, qui, pendant tant de siècles, n'avait été que l'intérêt social fortement organisé, commence à se présenter très nettement, non plus comme l'expression exclusive des besoins de l'humanité et du progrès civilisateur, mais comme un droit spécial, comme un élément distinct dans l'Etat, élément appelé à lutter souvent contre cet intérêt vivace, énergique, puissant, que les communes représenteront désormais, à défaut de l'Eglise qui s'en est séparée, en se faisant grand propriétaire et seigneur féodal. En acceptant sa part du royaume de ce monde, en substituant le blason à la croix, et le sceptre du commandement au bâton pastoral, le clergé perdit l'autorité sans bornes et sans contrôle qui lui venait d'en haut; il ne fut plus qu'un pouvoir terrestre et limité. Tant qu'il avait été le serviteur de tous, tous lui avaient été soumis et dévoués; le voilà qui devient maître et seigneur de quelques-uns, et sa domination, comme toute domination humaine, rencontre la résistance et provoque l'hostilité. Jusqu'au XIIe siècle, on peut en quelque sorte calculer le progrès social par le progrès de l'influence ecclésiastique, parce que jusque-là elle n'a pas cessé d'être purement évangélique et chrétienne. Lors de l'invasion et de la conquête des Francks, et longtemps même avant la chute irréparable de l'Empire romain, l'association chrétienne ignorait la distinction de l'existence politique avec l'existence religieuse. L'Eglise, c'était la société, c'était l'Etat. Les évêques n'étaient pas seulement les chefs du culte, les pasteurs des âmes; ils furent aussi, à ce titre, les représentants et les organes du corps politique, dont la loi de formation avait été le christianisme. Chaque pontife, dans sa ville épiscopale, fut investi, soit par les lois romaines, soit par la confiance des peuples, de la magistrature municipale et du droit d'intervention comme arbitre dans toutes les causes civiles. Mais lorsqu'entraînés par le mouvement de la révolution féodale, ils se prétendirent les seigneurs et non plus les élus de leurs frères, quand ils se voulurent établir maîtres et non plus magistrats de la cité, juges souverains et non plus arbitres, quand enfin, au lieu de protéger l'intérêt social, ils tentèrent de l'absorber, alors naquirent les défiances, puis

» vous fis onkes tort ne déraison, ains vous ai toujours menés par droit. Pour çou, » si prie à vous tous que vous gardés wi mon cors et m'ouneur et la vostre. Et se » vous véés que la corone soit mius emploié en l'un de vous qu'en moi, je m'y otroi » volentiers et le voel de bon cuer et de boine volenté.» —Quant li baron l'oïrent » ensi parler, si comencèrent à plorer de pitié et disent : —« Sire, pour Dieu mer- » chi ! Nous ne volons roi se vous non ! Or chevauciés hardiment contre vos anc- » mis, et nous sommes tous apparelliée de mourir avoec vous ».

Digitized by Google

bientôt les résistances, et d'une lutte acharnée sortit la Commune. Ce pouvoir nouveau, continuant la mission délaissée de l'antique épiscopat, devint à son tour le gardien vigilant de l'intérêt social, le dépositaire fidèle des attributions municipales et d'une portion de l'autorité judiciaire.

Au douzième siècle, l'ignorance des laïques dans le droit civil était si profonde encore, qu'ils avaient besoin de clercs dans toutes leurs affaires, non-seulement pour les discuter et les résoudre, mais même pour lire leurs titres et écrire leurs conventions (1). On peut juger par ce qui se passe de nos jours, de l'énorme influence que devait donner au clergé cette exclusive intelligence des affaires, cette inévitable confiance de tous les intérêts de famille. Mais vint le Droit romain accueilli comme une autre révélation de la raison suprême, comme un supplément nécessaire au droit coutumier, comme le successeur du droit canonique en matière civile. En vain, les papes et les rois s'unirent-ils pour la défense du droit en vigueur; en vain les ordonnances et les décrétales voulurent-elles interdire de ce côté de la Loire un enseignement qui était public de l'autre; en vain le concile de Reims de 1131, celui de Paris de 1210, prohibèrent-ils l'étude du droit romain; tant d'efforts furent inutiles : cette étude répondait à un besoin immense, irrésistible. Clercs et laïques s'y jetèrent à l'envi avec une sorte de fanatisme, et la science du droit écrit devint la plus grande gloire de l'époque. Elle fut celle des Pierre de Blois, des Jean de Salisbéry, des Thomas de Cantorbéry, des Adam de Perseigne, des Pierre de Celles. L'initiation fut prompte et comme instantanée; les jurisconsultes laïques formèrent en peu de temps un corps nombreux et puissant, qui, soit comme chefs et membres des tribunaux royaux et seigneuriaux, soit comme conseils et interprètes, éliminèrent peu à peu des affaires civiles le clergé dont ils prenaient la place. Ainsi, l'intérêt social, qui n'avait voulu d'abord pour modérateurs et pour guides que les seuls évêques et les clercs, se réveille, quand ceux-ci par une déviation fatale viennent à lui faire défaut, et se créant de nouveaux défenseurs et de nouveaux organes, il produit la Commune et l'ordre judiciaire. Tel fut dans l'histoire générale de la civilisation, le fait capital des XIIe et XIIIe siècles.

Toutefois l'intérêt chrétien ne pouvait cesser d'être le principe et le fondement de tous les autres, et la société ne cessa point d'être l'Eglise. Depuis l'an 1176, les Albigeois, espèce de frénétiques dont les doctrines et les fureurs s'attaquaient à l'ordre social tout entier, tenaient l'Eglise et la France en alarme. Entêtés manichéens, fatalistes bizarres, ils proscrivaient le mariage, et renversant la constitution de la famille, ébranlaient

(1) Grosley. *Recherches pour servir à l'Histoire du Droit français*. Paris, 1752.

Digitized by Google

tout à la fois la constitution religieuse et la constitution politique. Ils ne voulaient voir dans l'Ancien-Testament qu'une compilation fabuleuse, dans l'Evangile qu'une curieuse allégorie ; puis bientôt déduisant avec la logique sanglante des faits, les désastreuses conséquences de leurs principes, ils allèrent en bandes effrénées par le Languedoc et la Provence, et partout le pillage, le meurtre et l'incendie marquèrent leur passage. Qu'on se figure cette société du XIIIe siècle, avec sa foi passionnée et son enthousiasme de jeunesse, avec ses mœurs héroïques, empreintes encore d'un reste de barbarie franke et germaine, qu'on se la figure audacieusement insultée dans ses vives croyances, menacée dans sa hiérarchie militaire et sacerdotale, outragée dans sa gloire, dans ses souvenirs, dans ses préjugés les plus chers, et l'on comprendra peut-être toutes les violences de la réaction catholique, violences qui pourtant furent à peine égales à la rage de l'attaque. On comprendra enfin, si de telles horreurs se peuvent comprendre, comment Thibault IV, le galant et spirituel Thibault, voulut, le 13 mai 1239, assister avec Henri de Braine, archevêque de Reims, et grand nombre de dames, de chevaliers et de prélats, au supplice de cent quatre-vingt-trois misérables, tous ensemble brûlés vifs sur le (1) Mont-

(1) L'éditeur de la *Chronique de Rains*, a inséré, sous forme de note dans cette chronique, une curieuse notice sur le Mont-Aimé. Nous la reproduisons ici, parce que sa place y est pour ainsi dire marquée.

Moiemer, ou Mont-Aimé, près Vertus. « Une assez bonne chronique, dit Fauchet, appelle *Moemer*, ou Mont-Aimé, *Hautefeuille*, et dit avoir été autrefois la maison du fameux Ganelon ; l'auteur pense, dans un autre endroit, que cette montagne tire son nom du comte Maimer, dont le fils Rainer, convaincu d'avoir conspiré contre Charlemagne, fut pendu au haut de cette colline. » Il est déjà question de cette forteresse dans la Chronique Châlonnaise, à la date de 450. On lit que saint Alpin, évêque de Châlons, voulant soustraire la foule des réfugiés aux violences des soldats d'Attila, les conduisit à Moiemer, à seize milles de Châlons. C'est à Moiemer ou Mont-Aimé, qu'en 878 Louis le Bègue, fils aîné de Charles le Chauve, assembla les états et se fit proclamer roi. C'est encore là, qu'en 1239, Henry de Braine fit impitoyablement brûler en un seul jour cent quatre-vingt-trois Bulgares convaincus d'hérésie : ce qui fut un holocauste agréable à Dieu, dit le moine Albéric, auteur contemporain. — La forteresse du Mont-Aimé joua un grand rôle dans l'histoire des guerres du XVe siècle ; les Anglais s'en rendirent maîtres à plusieurs reprises. En l'année 1446, le Mont-Aimé était occupé par les troupes de Charles VII. « Chastillon, dévoué aux Anglais et à la tête des seules milices de Reims, la prit après neuf mois de siége. Il avait à peine ramené ses soldats triomphants dans la ville, que les troupes du roi surprirent sa conquête et recommencèrent leurs excursions sur le territoire rémois. Le comte de Salisbury, gouverneur de Champagne pour le roi d'Angleterre, sollicité par Troyes, Châlons et Reims, dont la garnison du Mont-Aimé interrompait le commerce, réunit leurs troupes, en composa un corps d'armée et vint mettre de nouveau le siége devant la place. Il fut presque aussi long et plus meurtrier que

Digitized by Google

Aimé, près de Vertus. Parmi ces déplorables victimes, périt la célèbre Gillette de Provins, la Théroigne de Méricourt de ce temps-là, et le chroniqueur Albéric dit que ce fut un beau spectacle, un holocauste agréable au Seigneur. « Au milieu de la civilisation naissante de l'Europe, la religion » chrétienne se trouvait confondue avec tous les intérêts des peuples; elle » était en quelque sorte le fondement de toute société; elle était la société » elle-même : on ne doit donc point s'étonner que les hommes fussent dis- » posés à se passionner pour sa défense. Alors, tous ceux qui se séparaient » de la religion chrétienne, se séparaient de la société; et tous ceux qui re- » jetaient les lois de l'Eglise, cessaient par-là de reconnaître les lois de la » patrie. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer la croisade des Albi- » geois, qui fut moins une guerre religieuse qu'une guerre sociale » (1).

La croisade fut proclamée dans le concile de Paris, le 28 janvier 1226, et le 30, Louis VIII prit la croix avec Thibault IV, comte de Champagne, Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, et presque toute la noblesse du royaume. L'expédition se mit en marche au printemps suivant, et, le 14 août, Louis entra dans Avignon. Pendant le siége de cette ville, Thibault cédant, soit à son amour pour la reine Blanche de Castille, soit à la haine qu'il portait à l'époux de cette princesse, quitta l'armée, alléguant l'expiration du terme de quarante jours, au-delà duquel cessait son obligation, comme vassal et comme croisé. Louis indigné d'une si lâche défection, menaça le champenois de sa vengeance, et celui-ci, de retour dans ses états, songea bien plus à s'y fortifier, qu'à se prévaloir de l'absence du mari près de la dame dont il aspirait à devenir l'amant. Ce fut dans ce temps, qu'il bâtit le château de Montmort. Cependant le roi fuyant une maladie contagieuse qui désolait son armée et dont lui-même était atteint, se fit transporter à Montpensier en Auvergne, et y mourut. Comme on avait crié à la trahison quand Thibault se retira du théâtre de la guerre, on cria, mais avec encore moins de raison, à l'empoisonnement, quand Louis eût succombé; et Blanche, qui, du vivant de son époux, avait pu

le premier. Les rémois s'y portèrent avec une ardeur qui mérita les éloges du comte. La garnison n'attendit pas les derniers efforts : elle se rendit à des conditions honorables, et les trois villes intéressées au sort de la place, prirent le parti de la détruire. Reims fut chargée de l'exécution. On envoya une troupe de pionniers, de charpentiers, de maçons, avec des commissaires pour les commander et des soldats pour couvrir les travailleurs. L'ouvrage fut long et pénible. La principale tour qu'on nommait le donjon, avait douze pieds d'épaisseur et était si bien maçonnée, que les députés préposés à la démolition mandaient à Reims qu'un ouvrier pouvait porter sur son dos en une seule fois, tout ce qu'à grand'peine il avait arraché de pierres en un jour. »

(1) Michaud. *Histoire des Croisades*, liv. XII.

Digitized by Google

accueillir l'amour du Comte, comme un jeu de poésie et une fantaisie chevaleresque tout à fait innocente et dans les mœurs du temps, se montra, devenue veuve, sévère et presqu'ennemie.

Louis IX n'avait que douze ans, et les grands vassaux s'agitaient, irrités qu'une femme, une étrangère occupât la régence et le pouvoir suprême, et retînt, d'une main habile et ferme, une autorité dont ils avaient espéré se partager l'exercice et surtout les profits. Blanche inquiète, pressa la cérémonie du couronnement, dont le prestige était si puissant alors, qu'il semblait que sans elle le droit le mieux établi devenait contestable. Accompagnée du légat et de la plupart des évêques, elle vint à Reims où le jeune roi fut sacré le dimanche 29 novembre 1226, par Jacques de Basoches, évêque de Soissons. L'archevêque Guillaume de Joinville, revenant de la croisade des Albigeois, était mort en route de la même maladie que Louis VIII, et n'avait point encore de successeur. Thibault s'était fait préparer à Reims les logements les plus somptueux, et déjà il n'était plus qu'à deux lieues de la ville, où il se rendait pour assister au sacre, quand la commune se souleva contre lui. Les bourgeois, à la nouvelle de son arrivée, s'étaient assemblés tumultueusement, et se répandaient en imprécations contre le comte : il avait traîtreusement abandonné le feu roi au plus fort de ses embarras; il avait par sa déloyale conduite, favorisé les hérétiques Albigeois, il avait même empoisonné Louis VIII ; car où s'arrête la rumeur populaire? L'irritation qu'échauffait ces reproches vrais ou faux, fut bientôt de la fureur; on courut aux armes, les officiers et maréchaux-des-logis qui avaient précédé le champenois furent maltraités et chassés, et lui-même obligé de rétrograder. Outré d'une telle insulte, furieux d'ailleurs des dédains de la reine, qu'il accusait encore d'avoir excité contre lui l'insurrection rémoise, Thibault protesta hautement contre la régence de Blanche de Castille. Tous les mécontents se rallièrent à lui. La reine « sentit l'imminent danger de la couronne. Afin d'unir à sa » cause les sympathies populaires, elle manifesta dans toutes les circons- » tances la plus haute déférence pour le cardinal Saint-Ange, alors légat » du Pape. Elle montra son fils aux peuples ; il était beau, elle était elle- » même d'une grâce, d'une dignité et d'une beauté parfaites. Or, le premier » rebelle à dompter étant le comte de Champagne, elle manda les com- » munes de l'Ile-de-France, elle se mit à leur tête, et ce fut, accompagnée » de son fils et du comte de Boulogne, qu'elle parut tout d'un coup sur » les terres du champenois. Thibault, étourdi d'une pareille promptitude, » ne songea pas même à faire résistance : il alla se jeter aux pieds du roi, » il se mit entièrement à sa merci. Blanche avait trop de sagesse, pour

Digitized by Google

» conseiller à son fils une justice mal entendue; le comte rentra donc en » grâce près du jeune Louis et surtout près d'elle » (1).

Le faible Thibault ne se contenta point de déserter la confédération, il livra à l'adroite régente le secret de ses alliés. Ceux-ci justement irrités, songèrent d'abord à se venger d'une indigne trahison; mais l'intérêt de leur politique l'emportant enfin sur celui de leur vengeance, ils profitèrent d'un moment où Blanche avait sans doute repris avec le comte ses anciennes rigueurs, pour l'entraîner dans une nouvelle intrigue, et le rattacher au parti des barons.

Blanche de Navarre était morte au mois de mars 1229, laissant à son fils, avec de glorieux exemples de sagesse et de fermeté politiques qu'il ne négligeait que trop, ses droits éventuels au trône de Navarre. Environ deux ans après, vers le commencement de 1231, Agnès de Beaujeu, que Thibault épousa en 1221, avait cessé de vivre, ne laissant qu'une fille qui portait le nom de Blanche. Pour cimenter la réconciliation du champenois à peine veuf, avec ses anciens alliés, il fut convenu qu'il épouserait Yoland, fille de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, celui des coalisés qui, comme descendant direct de Louis le Gros, avait le plus de droit à la régence. « La journée fu prise que le conte de Champaigne dut la damoi- » selle espouser, et li dut en amener à une abbaie de Premonstré, qui est » de lez Chastel-Thierry, que en appelle *Val-Secre*, si comme j'entens.... » Endementié que le conte de Champaigne venoit pour espouser, mon » seigneur Geffroy de la Chappelle vint à li de par le roi, et dit ainsinc : sire » conte de Champaigne, le roy a entendu que vous avez convenances au » conte Perron de Bretaigne que vous prenrez sa fille par mariage. Si » vous maude li rois que se vous ne voulez perdre quanque vous avez ou » royaume de France, que vous ne le faites : car vous savez que le conte » de Bretaigne a pis fait au roi que nul home qui vive.—Le conte de Cham- » paigne, par le conseil que il avoit avec lui, s'en retourna à Chastel- » Thierry » (*Joinville*). Ainsi l'ondoyant et faible Thibault, moins peut-être par manque de courage, que dans l'espoir frivole d'obtenir de la régente un amoureux retour, perdit une puissante alliance, viola la foi jurée, et fit aux barons ligués le plus sanglant outrage dans la personne de leur chef. La vengeance ne se fit pas attendre. La reine de Chypre appelée par la coalition, y apporta l'appui de ses prétentions au comté de Champagne, comme fille aînée du comte Henri II, mort roi de Jérusalem. C'était la querelle d'Erard de Rameru qui se réveillait. Thibault se hâta de mettre en état de défense, les forteresses de Fismes et de Mont-Aimé; il fit rompre une arche du pont de Port-à-Binçon, et confia la défense de ce pas-

(1) Paulin Paris. *Romancero François.*

Digitized by Google

sage au comte de Rethel; il brûla Sézanne et Vertus, qui pouvaient devenir des places de ressource pour l'ennemi, et se retira dans Provins. Mais l'armée des confédérés prit et brûla Fismes, dont la tour seule demeura debout, et, sous les ordres de Hugues de Châtillon, comte de St-Pol, vint tenter le passage à Port-à-Binçon. Le trouvant impraticable, St-Pol remonta la Marne jusqu'à Reuil, et là, malgré la résistance du comte de Rethel, qui fut battu et mis en fuite, il passa sur l'autre rive; gagna Epernay, qui fut pillé et démoli; dévasta et rasa Damery; et, après avoir échoué devant le château de Montmort, arriva à Sézanne qui ne lui offrit qu'un désert et des ruines. Alors, il tira droit sur Provins; mais le manque de vivres le força bientôt à se replier vers Troyes, pour se réunir au duc de Bourgogne et au comte de Bretagne, campés près de cette ville, que défendait vaillamment le sénéchal de Champagne, Simon de Joinville (1). A ce moment, arrivèrent à la tête d'une armée nombreuse, Louis IX et sa mère, accompagnés du duc Mathieu de Lorraine et des autres alliés de Thibault. Les barons intimidés par la présence de forces supérieures et par la fermeté du jeune roi, recoururent aux négociations, et comme la reine de Chypre avait été le prétexte de la guerre, elle devint celui de la paix. Cette princesse renonça à toutes ses prétentions, moyennant 40,000 livres tournois, et deux mille livrées de terre (2) dans la Champagne et la Brie. Après le traité conclu, l'amant de Blanche, non moins oublieux du soin de sa fortune que de celui de son honneur, et toujours dominé par la politique régente, abandonna au roi, moyennant les 40,000 livres à payer à la reine de Chypre, les comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, et le vicomté de Châteaudun.

Au mois de mars de l'année 1232, il avait épousé Marguerite, fille d'Archambault de Bourbon, connétable de Champagne, et vers le même temps, Pierre Mauclerc offrait la main de sa fille, cette belle Yoland qu'avait dédaignée le champenois, à Hugues de Lusignan, chevalier de renom et de grande espérance. A la nouvelle de ce mariage, Thibault, plus poète que prince, et qui n'avait alors rien tant à cœur que d'augmenter le nombre et la haine des ennemis du comte de Bretagne, fit appel à la jalouse fureur de Robert d'Artois, frère de Louis IX. Robert avait connu Yoland, alors qu'elle était retenue en ôtage à la cour de France; il en était amoureux. Voici la chanson (3) qu'en cette occurrence lui adressa le comte de Champagne.

(1) Le Père de l'historien.

(2) La livrée de terre était, suivant l'opinion la plus générale, une mesure productive d'une livre de revenu.

(3) Nous suivons la leçon admise dans le *Romancero François*.

Digitized by Google

Robert, véez de Pieron
Com il a le cuer felon :
Quant à si lointain baron
Vuet sa fille marier,
Qui a si clere façon
Que l'en si porroit mirer.

Hé Diex! com ci faut raison!
Elle a dous vis à foison,
Gente de tote façon,
Or vos en vueille mener.
Robers ne vaut un bouton
S'il ainsi l'en laist aller.

Sire, vos doit-on blasmer,
S'ainsi l'en laissiez porter
Ce que tant poëz aimer,
Et où avez tel pooir.
Nel devez laissier aller
Por terre, ne por avoir.

Mout par-avez le cuer noir (1)
Quand vos en savez le voir;
N'aurez force né pooir
De li véoir né sentir :
Et sachiez, si belle à voir
Doit-on près de li tenir.

Robert, je vueil miex morir,
(Sé li venois à plaisir),
Que l'en laissasse partir
Por trestote ma contrée.
Lez lui qui porroit gésir,
Grant joie auroit rencontrée.

Sire, Diex vos doint joïr
De ce qu'avez désiré.
Robert, je me crien morir,
Quant il l'ont fait maugré dé.

Et cependant, en 1235, le vacillant Thibault, déplorable jouet du caprice des autres, flottant sans cesse entre un amour qui l'enlevait à lui-

(1) Vous avez le cœur bien cruel, car vous connaissez les sentiments de la belle; vous n'aurez plus les moyens de la voir et de la posséder. *(Traduction du Romancero).*

Digitized by Google

même, et son ambition qui le livrait aux ennemis de la régente, se réconcilia avec Pierre de Dreux, et offrit Blanche sa fille, pour épouse, à Jean de Bretagne, dit le Roux, fils aîné de ce prince.

En apprenant cette nouvelle trahison, la mère de Louis IX mit en jeu sa politique et son adresse accoutumées.

H. Fleury.

(La suite au prochain Numéro).

Digitized by Google

PALÉOGRAPHIE.

MÉMOIRE

DU PROGRÈS ET DE L'AVANCEMENT DE LA LIGUE DANS LA VILLE DE REIMS, DEPUIS L'AN 1585.

NOTICE.

Ce mémoire écrit par un contemporain, a fourni à Anquetil les principales matières du récit qu'il fait dans son histoire de Reims, des troubles de la Ligue en cette ville. L'original était autrefois au cartulaire, il a depuis longtemps disparu. On en connaissait quelques copies chez les curieux, à l'époque de la révolution; elles doivent être aujourd'hui fort rares : en voici une que nous tenons d'un ancien magistrat, et que nous garantissons authentique.—Anquetil s'exprime ainsi au sujet de ce mémoire : « C'est un journal du temps, écrit sans passion, sans aigreur, d'un style simple, et qui ne permet pas de former le moindre doute sur la sincérité de l'auteur ! !

La première conférence fut tenue à Joinville, lieu aux confins de la Lorraine et de la Champagne, appartenant au duc de Guise, le second jour de 1585. Henry de Lorraine, duc de Guise, chef de la Ligue, étoit gouverneur et lieutenant-général pour le roy en la province de Champagne. Louis de Lorraine, cardinal de Guise et archevêque de Reims, frère dudit Henry, étoit au commencement de ladite année en ladite ville; maître Nicolas Souyn, enquesteur pour le roy, fut nommé lieutenant des habitans en ladite année. Au temps de sa nomination, la Ligue commença à se mettre en armes du côté de la Picardie. Les deux princes dessus nommés, n'avoient fait aucune pratique ouverte en ladite ville de Reims pour ce sujet, d'autant qu'ils croyoient que les habitans d'icelle, étoient pour la plus grande partie à leur dévotion.

Digitized by Google

Ledit Souyn étant continué lieutenant pour la seconde année 1586, le dimanche qui est le second dimanche de Carême après son élection, procédant à l'élection des conseillers de ladite ville, en la salle du réfectoire des Cordeliers, commença son exhortation au peuple par ce verset d'un des psaumes de David: *Qui seminant in lacrymis in exultatione metent,* proposant qu'étant encore tout chargé du deuil de la mort de sa mère on l'avoit continué en ladite charge, au commencement de laquelle il voyoit s'émouvoir un trouble en France qui lui augmentoit son deuil et lui donnoit de l'appréhension. Je crois qu'alors il étoit bon serviteur du roy.

Ledit sieur de Guise s'étant retiré de la cour pour exécuter son dessein, le roy envoya un gentilhomme exprès en cette ville de Reims avec sa lettre de créance; lequel eut pour compagnie M. Thomas Parent, conseiller au siége présidial de Reims, auquel le roy avoit dit et déclaré sa volonté pour la faire entendre auxdits habitans. Les lieutenans et gens du conseil de ladite ville, ayant entendu la volonté du roy qui étoit qu'on ne laissât pas entrer ledit sieur duc de Guise en ladite ville de Reims, le conseil de ladite ville jugeant que la résolution de cette affaire étoit de très grande importance, l'a voulu communiquer à un plus grand nombre des notables bourgeois et habitans de ladite ville pour en avoir leurs avis: lesquels ils convoquèrent au Palais-Royal, où se trouvèrent bien deux cents desdits habitans auxquels on fit entendre le mandement du roy, comme aussy ledit Parent leur exposa ce que le roy lui avoit dit en son cabinet pour le rapporter auxdits habitans, lesquels se trouvèrent de divers avis en leurs délibérations; les uns disoient que le mandement du roy n'étant contenu qu'en une simple lettre de cachet, l'on n'y devoit avoir aucun égard; les autres en plus grand nombre, furent d'avis de suivre le mandement du roy. Sur ce il fut conclu que l'on ne donneroit point entrée en ladite ville audit sieur duc de Guise, et fut ordonné au capitaine qui commandoit aux portes de ladite ville, de ne le laisser entrer. Le lendemain du grand matin, le conseil ordinaire s'assembla, je ne sais pas ce qui en fut la cause, si ce n'étoit la persuasion qu'en put faire M. le cardinal de Guise, lequel étoit lors en cette ville, auquel conseil on appela de rechef quelques douzaines d'habitans, pour avoir leurs avis sur l'exécution de la conclusion que dessus, d'autant qu'on avoit avis que ledit sieur de Guise étoit à Epernay, lequel devoit s'acheminer le matin en ladite ville de Reims; en laquelle assemblée ceux qui favorisoient ledit sieur duc de Guise obtinrent la révocation de la conclusion du jour précédent, assurant que ledit sieur duc de Guise n'avoit aucune mauvaise intention ni dessein contre le roy ni son état, et que c'étoit ses ennemis qui lui avoient procuré cette disgrâce.

Digitized by Google

Sur ce, deux du conseil de ladite ville furent envoyés à la porte du bourg de Vesle, pour dire de la part du conseil de ladite ville, qu'il avoit été conclu de laisser entrer ledit sieur de Guise. Nicolas Cocquebert, capitaine d'une des compagnies de ladite ville, lequel commandoit en personne à la garde de ladite porte, fit réponse qu'il avoit un mandement tout contraire, conforme néanmoins à la conclusion qui avoit été prise la veille où il étoit présent, et qu'au péril de sa vie il exécuteroit le mandement et l'ordonnance qu'il avoit, si on ne lui faisoit apparoître de la révocation de ladite conclusion en même assemblée qu'elle avoit été prise. Ceux qui avoient été envoyés ayant remontré audit Cocquebert qu'il devoit avoir croyance en leur parole, étant reconnus pour être des premiers et anciens conseillers de ladite ville, et qu'il feroit un grand tort à ladite ville s'il faisoit autrement que ce qui lui étoit mandé, il leur fit réponse qu'il ne feroit autre chose, s'il ne voyoit un mandement plus ample.

Or, il est à croire qu'il ne se faisoit rien au conseil qui ne fut rapporté audit sieur cardinal, lequel étoit logé au logis de l'abbaye de Saint-Remy, et que ses affidés ne recherchassent tous les moyens de satisfaire à son désir. Partant, ils s'avisèrent d'envoyer au devant dudit sieur duc, lequel s'acheminoit pour venir entrer en ladite ville par la porte du bourg de Vesle, et à cet effet, les deux conseillers de ville qui étoient à cette faction, furent envoyés au devant dudit duc, pour le détourner du chemin de ladite porte, et le conduire par Cormontreuil pour le faire entrer par la porte de Dieu-Lumière. M. le cardinal qui avoit avis de moment en moment de tout ce qui se passoit de cette affaire entre les habitans, et aussi du chemin que tiendroit ledit sieur duc son frère, et de l'heure en laquelle il se pouvoit rendre à ladite porte de Dieu-Lumière, sortit de son logis avec ses gardes, et prit le chemin par derrière les Minimes, pour aller à ladite porte par le côté des remparts. Passant par ladite porte ne fit aucun semblant, mais au sortir de la dernière porte, il s'arrêta à la barrière, voyant venir ledit sieur duc, lequel étant approché lui dit ces mots: « Que faites-vous là M. le cardinal? » ledit sieur cardinal lui répondit:—Je suis de garde, vous n'y entrerez pas.—La garde qui étoit postée à ladite porte de la part des habitans, se voyant ainsi surprise, ne fit aucun effort, de sorte que ledit sieur duc s'en alla loger avec son frère à l'abbaye de St.-Remy, place très dangereuse en temps de troubles, d'autant qu'elle est une des extrémités de la ville avoisinant les remparts, et commandant à deux portes, avec un logement capable pour y loger mille hommes, en cas que l'abbé ou celui qui en seroit le maître eût quelque mauvais dessein contre le service du roy; et seroit fort à propos que le grand jardin, lequel répond aux remparts du côté de Fléchambault fût employé aux bâtimens, et bâti d'une rue pour les

Digitized by Google

bailler à louage et peupler ce quartier, lequel est fort vide de maisons et d'habitations. Il resteroit encore à ladite maison des jardinages à suffisance, pour les ébats de l'abbé et de tout le couvent. Ledit sieur duc étant en ladite ville, assura le conseil et tous les habitans de sa bonne volonté et affection envers eux et de sa fidélité envers le roy, et que la cause de sa retraite n'étoit à autre fin que pour se donner de garde de ses ennemis qu'il avoit près du roy, protestant de vouloir vivre et mourir pour son service.

Quelque temps après que ledit sieur duc fut entré en ladite ville, ayant reconnu l'état d'icelle, et que nonobstant son autorité et celle dudit sieur cardinal, et le nombre des créatures qu'ils avoient, la plus grande partie des habitans inclinoit toujours à y maintenir l'autorité du roy, et que s'en assurer par la force étoit une chose fort difficile, et qui eût retenu les autres villes de son gouvernement et de sa ligue, de lui donner entrée qu'avec de grandes assurances; il s'avisa de mander le lieutenant de ladite ville, et lui fit entendre qu'étant gouverneur pour le roy en la province de Champagne, il avoit le droit qu'étant aux villes de son gouvernement, on lui mettroit les clefs des portes des villes en ses mains; que cela s'étoit toujours pratiqué en son endroit, et demandoit qu'on eût à lui bailler les clefs des portes de la ville. Le sieur lieutenant lui fit réponse que lui seul ne lui pouvoit rien dénier, rien accorder; qu'il avoit un conseil de tout temps établi pour gouverner les affaires de la ville avec le lieutenant, et que s'il l'avoit agréable, il le feroit assembler pour proposer ce que dessus, et en prendre résolution, laquelle étant prise, il ne feroit faute de le venir trouver pour lui faire entendre; auquel sieur lieutenant, ledit sieur duc dit : allez, et ne me refusez pas ce que je vous demande, car si vous ne me l'accordez d'amitié, je saurai comment je m'y dois gouverner. Ledit sieur lieutenant fit assembler le conseil de la ville, lequel trouva fort étrange la demande dudit sieur duc, et conclut de ne lui bailler les clefs, et de l'aller voir pour le prier de les en vouloir excuser, et maintenir en leurs droits et priviléges; mais auparavant que d'y aller, on manda tous les capitaines de ladite ville, et on leur ordonna d'aller par toutes les compagnies faire commandement à chacun des habitans de se tenir tous en armes, leur faisant entendre la cause que dessus et sans toutefois se mettre en campagne sans autres commandemens. Ce qu'étant fait lesdits sieurs lieutenans et gens du conseil, allèrent trouver ledit sieur duc à Saint-Remy, le prièrent de les vouloir excuser, s'ils ne lui pouvoient accorder sa demande, d'autant qu'elle étoit fort préjudiciable à leurs honneurs, franchises et liberté : sur ce refus, ledit sieur duc parla fort haut; et sur cette entrefaite, un gentilhomme de sa maison entra en la chambre, lequel revenoit de la ville, où il avoit entendu la rumeur du peuple, et reconnu que tout

Digitized by Google

étoit en alarme ; il tira à part ledit sieur duc, auquel il dit ce qu'il avoit reconnu. Aussitôt ledit sieur duc se retournant vers les lieutenant et gens du conseil, se deffula, mit son chapeau sur la table, et leur dit : comment, Messieurs, j'entends que le peuple est en alarme ; quelle opinion a-t-on de moi? je suis venu ici pour vous conserver et maintenir : croyez-vous que je voulusse vous opprimer en quelque chose ? et autres paroles semblables. On lui fit quelques réponses de complimens, et après il renvoya le conseil, l'assurant qu'il ne feroit rien contre leurs droits et leurs priviléges.

Quelque temps après fut fait quelque traité, où fut conclu la guerre contre les Huguenots, comme on voit par l'histoire ; ce fut alors qu'on commença à faire des pratiques dans la ville de Reims. Le cardinal donna à M. Nicolas Souyn, lieutenant, lequel fut continué pendant cinq ans dans ladite charge, une prébende de l'église de Notre-Dame, laquelle ledit Souyn bailla au fils de M. Rousselet, avocat. A mesure qu'il vaquoit quelques-unes desdites prébendes, ledit sieur cardinal les conféroit aux enfans de bonnes familles de ladite ville ; d'autres étoient gratifiés par dons et présens. Mais il obligea une grande partie de ceux qui étoient propres à remuer, ce fut par la relocation qu'il fit du revenu temporel, tant de l'archevêché que de l'abbaye de Saint-Remy, en faisant lesquelles relocations, il tira des adjudicataires de grandes sommes de deniers par avance; ce qui bailla occasion auxdits preneurs après la mort arrivée à Blois dudit cardinal, craignant perdre les deniers par eux avancés, de penser à tenir le parti de la Ligue, et de ceux qui se révoltoient contre le roy, espérant par ce moyen que ceux de ladite maison de Guise seroient chefs et auroient les premiers commandemens en ce parti, et par ce moyen, qu'ils seroient conservés et maintenus en la jouissance de leurs baux avec récompense.

On voit par l'histoire, comment après la mort de ces deux princes, arrivée le 23 décembre 1588, la ville de Paris et plusieurs autres se révoltèrent contre le roy, et quelques semonces que fissent les Parisiens aux habitans de cette ville, d'entrer en leur parti, qu'ils qualifioient du titre de Ste-Union, lesdits habitans de Reims se maintinrent toujours au service du roy ; mais au retour dudit maître Nicolas Souyn, lieutenant, lequel étant député pour le tiers-état du bailliage de Vermandois aux états de Blois, comme il passoit par la ville de Paris, les Parisiens l'obligèrent de promettre qu'il feroit joindre les habitans dudit Reims avec ceux de Paris; ce fut alors que les factieux parurent publiquement, se voyant autorisés par ledit Souyn, et encore plus par les prédicateurs, lesquels par leurs discours, excitèrent fort le peuple à secouer le joug de l'obéissance que l'on devoit au roy. Cela ayant été prévu par un personnage de qualité, il envoya en diligence un de ses amis vers le roy, pour lui donner avis de l'é-

Digitized by Google

tat de ladite ville, et comme la plus grande partie des habitans ne respiroit que son service, mais qu'ils avoient besoin d'assistance, et que s'il lui plaisoit d'envoyer quelques princes ou seigneurs de mérite pour commander en ladite ville, qu'il l'assuroit qu'on lui rendroit toute obéissance; mais d'autant qu'on qualifioit cette révolte pour assurer la religion catholique, et que l'on tenoit la plus grande partie des princes ou seigneurs qui ne s'étoient pas ligués avec ledit sieur duc de Guise, pour être fauteurs d'hérésie, et qu'en envoyant un de cette qualité, cela eut plutôt donné lieu d'ombrage et de refus, il fut admonesté de dépêcher le sieur duc de Luxembourg, lequel étoit allié en la maison de Guise, et qui n'avoit aucune part ni pour l'un ni pour l'autre aux affaires de la Ligue. Le roy écrivit en même temps aux habitans de Reims comme, selon leurs désirs, il avoit mandé à son cousin le duc de Luxembourg, de venir audit Reims pour y commander en attendant qu'il ait pourvu au gouvernement de la province.

Il se commit plusieurs fautes dans l'exécution de ce mandement. La première fut tant de la part du roy que de celle dudit sieur de Luxembourg : de la part du roy, en ce qu'il devoit faire porteur de ce mandement ledit sieur de Luxembourg, lui mandant qu'il eût à se rendre à Reims, pour assurer ladite ville à son service, et faire avertir par le personnage qui avoit été envoyé vers lui, les principaux habitans affectionnés à son service de l'arrivée dudit sieur de Luxembourg, afin de l'assurer et maintenir en ladite ville quand il y seroit rendu. De la part dudit sieur de Luxembourg, la faute est qu'au lieu de venir en personne dès qu'il eut reçu les ordres du roy, il écrivit aux lieutenans et habitans par un simple laquais, pour savoir d'eux, s'ils auroient pour agréable qu'il vînt à Reims suivant l'ordre du roy, et en quel équipage et train ils souhaitoient qu'il vînt s'acheminer. Une autre plus grande faute est que le personnage que l'on avoit envoyé vers le roy, ayant rapporté les lettres d'icelui pour bailler audit lieutenant et gens du conseil, lui, sachant bien quel étoit le mandement du roy, et l'ayant fait entendre à celui qui l'avoit envoyé vers Sa Majesté qui étoit homme d'autorité, et qui voyoit tous les jours les assemblées que les factieux et mutins faisoient devant l'Hôtel-de-Ville, importunant journellement le conseil de se joindre au parti de la Ligue, il trouva bon de faire avertir les principaux habitans affectionnés au service du roy, qu'il étoit nécessaire de paroître en plus grand nombre que l'on pourroit au devant de la maison de Ville, au temps que l'on feroit la lecture des lettres du roy ; à quoi faire les habitans ne manquèrent pas, s'y étant assemblés au nombre de quatre cents et plus avec leurs épées, et un autre plus grand nombre, lesquels se tenoient prêts avec leurs

Digitized by Google

armes, en cas qu'on en ait besoin : mais ce nombre d'habitans se trouvant sans chef, n'étoit pas même informé de ce qui se traitoit dans le conseil. Celui qui avoit été cause dudit voyage vers le roy, et qui avoit fait inviter ladite assemblée, se tint clos et fermé dans sa maison, et ne parut en quelque façon que ce fut. S'il eut seulement paru, et s'il eut fait entendre au peuple assemblé les ordres du roy, sur quoi l'on délibéroit au conseil, il n'est point de doute que dès lors le peuple n'eût fait changer de résolution audit conseil, dans lequel la Ligue ne l'emporta que par le nombre des gens d'église. Le lieutenant de la ville ayant entendu la rumeur qu'il y avoit dans la place, devant l'Hôtel-de-Ville, sortit dudit conseil pour venir exhorter le peuple à se retirer, et les laisser libres pour aviser et conclure ce qui étoit nécessaire pour le bien et la conservation de la ville, auquel ne fut fait aucune réponse par les bourgeois assemblés, faute de chef, et qu'aucun d'eux ne savoit de quoi on délibéroit dans le conseil. On y lut les lettres du roy, par lesquelles Sa Majesté mandoit qu'elle avoit donné ordre au sieur de Luxembourg de se rendre à Reims, suivant ce qu'on lui avoit demandé de la part de la ville. La question fut de savoir qui avoit écrit au roy; tous les gens du conseil soutinrent qu'ils n'avoient point écrit : on fit entrer le porteur des ordres du roy et desdites lettres, lequel se trouva bien embarrassé, d'autant que celui qui l'avoit employé ne paroissoit point; ainsi cette assemblée d'habitans se dissipa d'elle-même, et ceux de la Ligue en tirèrent avantage, ayant reconnu par ce mouvement la plus grande partie de ceux qui leur étoient contraires, lesquels aussi se débauchèrent, voyant que personne ne se mettoit à leur tête.

Cette assemblée étant ainsi rompue, et le porteur des lettres du roy désavoué, les factieux de la Ligue parurent plus hardiment, pratiquant dans le même peuple, leur imprimant la crainte de perdre leur religion, s'ils ne s'exposoient pour la défense d'icelle. Après intervenoient les importunités des Parisiens lesquels, à tous momens incitoient ceux de Reims à s'unir avec eux pour la conservation de la religion catholique, proposant plusieurs beaux moyens pour exterminer tous ceux qui étoient du parti contraire, et se venger du fait de Blois : de sorte que, sur ce, il fut conclu au conseil ordinaire, dedans lequel il y avoit bon nombre de serviteurs du roy, que auparavant de prendre parti, on enverroit à Paris pour conférer avec les Parisiens des moyens qu'ils avoient pour se maintenir audit parti de la Ligue; et à cet effet, fut fait une assemblée extraordinaire au palais royal, en laquelle on appela les prédicateurs et curés de ladite ville, et au lieu de délibérer sur l'exécution de la conclusion d'envoyer à Paris, on proposa de faire le procès à celui qui avoit été envoyé vers le roy, et qui en avoit apporté les ordres, et outre ce, on conclut au lieu d'envoyer

Digitized by Google

à Paris, que l'on se joindroit au parti de la Ligue, et qu'à cette fin on assembleroit les compagnies les unes après les autres pour jurer et prêter le serment de rébellion. Le jour de la susdite assemblée au palais royal, j'étois de garde à la porte de Dieu-Lumière, à l'ouverture de laquelle les paysans des villages de Trois-Puits, Montbré et autres lieux, dirent que le baron de Cardaillac étoit logé audit village de Trois-Puits, et ses gens ès villages circonvoisins, bien au nombre de sept à huit cents, tant gens de chevaux que gens de pied. A la garde de ladite porte nous étions vingt-quatre autres, lesquels il ne s'y en reconnoissoit que quatre ligueurs. Cela me fit penser au moyen qui se présentoit pour assurer la ville de Reims à l'obéissance du roy : j'en communiquai à un de mes amis, lequel s'offrit pour aller vers ledit sieur baron, si le capitaine qui commandoit à ladite porte le trouvoit bon : comme nous le savions fidèle serviteur du roy, nous lui communiquâmes notre dessein, et qu'il y avoit moyen de rendre un bon et fidèle service au roy, sans rien hasarder, par le moyen et secours dudit baron, qui pouvoit envoyer seulement cent chevaux sous le nom de M. de Tinteville, lieutenant-général pour le roy en la province de Champagne. Ledit sieur de Tinteville étoit alors à Châlons, et on lui eut mandé de venir en diligence ce même jour, ce qui eût rompu tous les desseins de la Ligue. Ledit sieur capitaine y trouva de la difficulté; ce jour-là le conseil extraordinaire étant assemblé, ceux de la Ligue se seroient armés pour maintenir ledit conseil ; sur ce, je lui demandai s'il vouloit me laisser descendre en bas pour voir et reconnoître ladite assemblée qui se faisoit le matin. Etant arrivé en la place du Marché-aux-Chevaux, je m'informai de mes amis, quels gens étoient entrés audit conseil. On me dit qu'il y avoit des prédicateurs et des curés, et autres gens d'église avec la plus grande partie des factieux de la Ligue, et il sembloit dès-lors que ceux qui avoient toujours désiré de se maintenir au service du roy eussent le courage abattu. Il n'y avoit de gens armés dans la place, qu'environ une vingtaine, parmi lesquels étoit le pâtre des vaches et porcs de la ville, facile à reconnoître, parce qu'il étoit borgne. Je rapportai l'état de l'assemblée au capitaine, lequel enfin, après plusieurs raisons, ne voulut entendre à ladite entreprise.

Il faut croire que Dieu avoit aveuglé les hommes, lesquels ayant bien prévu les orages futurs, et connu plusieurs moyens pour s'en garantir, les ont négligés. Il se peut dire assurément, que si ladite ville se fut maintenue au service du roy, la Ligue n'eût pas pris tant d'avancement comme elle a fait : et outre ce, ladite ville maintenoit tout le Rethélois, la Thiérache, et peut-être le Lannois au service du roy. On tenta un autre moyen, comme je l'ai appris de celui qui en a fait la

Digitized by Google

poursuite, qui est que l'on sollicita ledit Souyn, lieutenant des habitans, à vouloir maintenir la ville en l'obéissance du roy comme il pouvoit faire infailliblement; on lui promit de le faire jouir entièrement de son état d'enquesteur, dans lequel il étoit troublé, avec promesse de lui faire bailler 800 écus des deniers du roy; il fut aux termes de s'y accorder; mais ceux de la Ligue prévinrent, et firent une cueillette entre eux, et lui fournirent 5 à 600 écus comptant, pour aider à faire les frais qu'il disoit lui convenir faire, pour entretenir des hommes de main, afin de s'en servir aux occasions, s'il se rencontroit quelque résistance au dessein de la Ligue, de sorte qu'il assura de cette façon les affaires des factieux. Le dimanche avant Carême, il fit assembler le conseil général dans la salle des Cordeliers, là où il fit conclure que l'on tiendroit le parti de la Ligue, qu'on la feroit jurer et signer de tous les habitans par compagnie, et que ceux qui feroient refus de la jurer, seroient faits prisonniers, leurs biens saisis et confisqués pour être employés aux frais de la guerre, ce qui fut fait les jours suivans. Mais il y en eut bien de trompés, d'autant que plusieurs refusant de signer ladite Ligue, demandoient qu'il leur fût permis de se retirer hors de la ville pour ne point encourir le crime de rébellion. On leur refusa dans l'espérance qu'ils se laisseroient mettre en prison. Mais ceux-ci voyant que l'on ne s'en tiendroit pas là, et qu'on confisqueroit leurs biens, firent comme les autres, de sorte que l'on fut fort éloigné d'avoir les confiscations sur lesquelles on avoit compté: jusque-là qu'un prédicateur ne put se contenir, quand il apprit que tous ces habitans étoient entrés dans la Ligue; il dit publiquement en chaire que tout étoit perdu, qne les politiques et les hérétiques étoient mêlés ensemble, et que l'on n'y connoissoit plus rien; on comprit assez par là que le dessein des ligueurs étoit de faire la guerre aux dépens des plus riches et aisés, qu'ils qualifioient du titre de politiques.

De rapporter toutes les tragédies qui ont été jouées contre les particuliers, cela seroit trop long: mais je dirai que celui dont on a ci-devant fait mention qui avoit envoyé vers le roy, encourut un grand hasard de sa vie par un quiproquo, par le moyen qu'un officier du roy, au bureau des finances à Châlons, portant le même nom que lui, avoit donné quelqu'avis au roy par une sienne lettre, où il étoit fait mention des affaires de la ville de Reims. Il en fut donné avis à M. du Maine, par quelques traîtres qu'il avoit près de la personne du roy, et que les susdits personnages de Reims avoient des intelligences avec le roy de Navarre; qu'ils lui avoient écrit; et sur ce, il manda au lieutenant de la ville de s'emparer de sa personne, et de le mettre en prison, ce qui fut exécuté, et fut pris à St-Denis, soupant avec l'abbé dudit couvent, et mené prisonnier au château de porte

Digitized by Google

Mars ; après y avoir été quelque temps, il fut mis en garde dedans le couvent des Jacobins, ensuite il fut mandé par M. du Maine, et conduit à Soissons par M. du Rhône, lequel étant averti qu'il y avoit du peuple qui avoit conspiré pour le tuer sur le pavé, le conduisit par derrière les rues du Jard, et étant à Soissons, il le justifia de ce qu'on lui avoit mis.

Les factieux de la Ligue voyant que en l'année 1593 on traitoit d'une trève, commencèrent à s'adoucir, mais comme gens désespérés. Ils ne vouloient point entendre parler de paix, craignant que la douceur de la trève ne disposât les peuples à demander la paix, et que la plus grande partie s'y portant, l'on ne chassât lesdits factieux de la Ligue. Maître Julien Pillois qui étoit lieutenant des habitans en ladite année, lequel étoit fort affectionné au parti de la Ligue, fit assembler le conseil général aux Cordeliers, au commencement de ladite trève, afin de faire consentir le peuple à recevoir trois cents hommes en garnison, pour tenir en crainte par ce moyen les habitans amateurs de la paix. Mais sa proposition, ni celle du doyen Frizon qui s'étoit trouvé en ladite assemblée, ne fut pas écoutée ; le peuple la rejeta ; depuis, ledit Pillois avec ses confédérés, s'apercevant que le peuple se dégoûtait de la guerre, craignant que la ville ne changeât de dispositions, fit encore assembler un nombre extraordinaire de bourgeois au palais royal, le jour de Saint-Nicolas en décembre, et remontra comme la trève alloit faillir fin dudit mois, et qu'il étoit nécessaire de pourvoir à la sûreté de la ville et au soulagement du commun peuple, pour le fait des gardes, et pour ce faire qu'il étoit nécessaire de prendre quelque garnison, de laquelle proposition il fut encore débouté ; ce que voyant lesdits factieux, ils eurent appréhension de changement, comme aussi eut le sieur de Saint-Paul, gouverneur de ladite ville, ce qui fut cause que le jour de Saint-Nicaise suivant, on tint un conseil secret au logis du doyen Frizon, ledit Pillois y étant avec dix ou douze des principaux factieux, lesquels avoient promis audit sieur de Saint-Paul de faire recevoir sa garnison et en disposer à son plaisir, et de lui bailler le château de porte Mars pour s'y loger, à la charge que s'étant saisi dudit château et s'étant rendu maître de la ville il feroit prendre et arrêter prisonniers cent ou six-vingt principaux habitans, et prendre leurs biens pour continuer la guerre, ce qui fut réciproquement accordé de part et d'autre, et en ladite assemblée on convint des moyens que l'on tiendroit pour faire entrer ladite garnison. Ces moyens étoient que Saint-Paul feroit tenir tous ses gens de guerre tant de pied que de cheval qui étoient en garnison ès pays Lannois et Soissonnois, et des environs de Reims, et qu'il viendroit la nuit de Saint-Thomas, fin de 1593, se loger dans les fossés, et que le matin, environ les six heures, les capi-

Digitized by Google

taines qui étoient de garde sur les remparts de ladite ville, releveroient la garde avant l'heure, et que l'on ouvriroit la porte Mars avant le jour pour les affaires de Saint-Paul, ce qui fut exécuté ainsi : ensuite le sieur de Saint-Paul sortit de la ville et alla au lieu où étoient assemblés ses gens de guerre, fit venir à lui tous les capitaines auxquels il fit prêter le serment et promettre de se rendre maîtres de la ville de Reims, à la charge toutefois que s'ils ne trouvoient aucune résistance de la part des habitans, ils ne feroient ni ne permettroient à leurs gens de faire aucun tort auxdits habitans, mais s'il arrivoit qu'ils trouvassent de la résistance, qu'il leur abandonnoit le pillage; en quoi ils montrèrent une grande prudence et un peu de conscience, et l'affaire se passa de telle sorte qu'il fit entrer plus de deux mille hommes en ladite ville : les gens-d'armes pied à terre, cuirassés, le pistolet en main, le coutelas nu en l'autre; les gens de pied, arquebusiers et mousquetaires, la mèche allumée au serpentin, bref tous en état comme pour aller à un assaut. Dieu délivra la ville de Reims d'un grand massacre et du pillage, car il ne falloit qu'un coup d'arquebuse tiré pour mettre tout à l'abandon. La veille de cette entrée ledit Pillois, lieutenant, étant à vêpres à Saint-Denis, ayant de grand élancement en son âme de cette insigne trahison qu'il avoit conspirée contre sa patrie, jetant plusieurs soupirs, un personnage lequel étoit du conseil mais non pas de la faction, lui demanda ce qu'il avoit et s'il avoit reçu quelque mauvaise nouvelle, il lui fit réponse: je voudrois que maintenant la terre s'ouvrît pour m'engloutir, sans lui dire autre chose, ce qui étoit le témoignage d'un désespéré.

Or, pour donner couleur à cette trahison, on se servit de Philippe Simonet, homme perdu de débauche, lequel avoit dissipé tous ses biens, instruit du rôle qu'il avoit à jouer; après l'exécution que dessus, le sieur de Saint-Paul s'étant emparé du château de porte Mars et assuré de ladite ville, fit assembler le conseil où il introduisit Simonet, auquel il commanda d'exposer à la compagnie ce qu'il avoit reconnu d'une entreprise que certains habitans avoient faite pour introduire le roy de Navarre dans Reims. Simonet suivant l'ordre qu'on lui avoit donné, dit qu'étant fort familier avec les habitans de la ville qui désiroient l'établissement du roy de Navarre; que lui-même feignant d'être de leur sentiment, trois ou quatre habitans qu'il nomma, gens mécaniques, entre lesquels étoient Nicolas Bourguet, Jean Mitouar, chapelier, et Buessette, cordonnier, proposèrent des moyens pour ladite introduction, s'assurant qu'ils seroient favorisés en cette exécution par plusieurs notables bourgeois; qu'on devoit faire un grand échec sur les principaux ligueurs, et piller leurs biens; cette appréhension lui causa un remords de conscience, et l'invita d'en

Digitized by Google

donner avis au sieur de Saint-Paul, afin de remédier à ces inconvéniens. Après cette déclaration, on se saisit des personnes susdites, et on les mit en prison : on nomma en même temps des juges pour faire leur procès, contre lesquels n'y ayant d'autres preuves que l'accusation dudit Simonet, il fut ordonné qu'ils seroient appliqués à la question: ils appelèrent de ce jugement, et furent conduits à Paris : mais tout ce qui se faisoit n'étoit que pour la forme; lesdits prisonniers revinrent absous. Ledit Simonet avoit accusé pareillement Jean le Bel, fils du sieur de Sevizy, lequel étoit absent; à son retour, il fut mis en prison où il fut détenu par un long temps. Saint-Paul étant venu à bout de son dessein, tenoit la ville sous son obéissance. Le doyen Frizon, auteur de cette trahison, lui requit de s'acquitter de sa parole et promesse, qui étoit de s'emparer d'un grand nombre de notables bourgeois, desquels on lui avoit donné la liste. Saint-Paul lui fit réponse qu'il y penseroit, et s'informeroit plus particulièrement de la qualité et intention desdits habitans, ne voulant pas confondre l'innocent avec le coupable. Il s'excusa le mieux qu'il put envers ledit Frizon, avec promesse de lui donner contentement. Quelque temps après, Frizon retourna vers Saint-Paul, lui représenta le danger qu'il y avoit pour la ville si l'on différoit davantage l'exécution de ce que l'on avoit prémédité, il le somma de s'acquitter de sa parole avec autant de bonne foi qu'on avoit tenu celle qu'on lui avoit donnée : Saint-Paul lui répondit qu'il avoit une âme qu'il ne vouloit point damner, qu'il s'étoit informé des gens contenus au mémoire, qu'il avoit reconnu qu'ils étoient tous bons catholiques, et qu'il donneroit bon ordre partout. Frizon sortit très mécontent de sa réponse, et en même temps il sucita M. Morus, docteur en théologie, et théologal de Reims, lequel se mit à faire toutes ses prédications contre Saint-Paul et sa puissance, afin de remettre la ville en sa première liberté; et dès lors on conçut des soupçons contre Saint-Paul, et l'on crut que son dessein étoit de traiter avec le roy, et de remettre la ville sous son obéissance; étant en sa puissance d'en disposer, comme faisoient alors plusieurs gouverneurs, joint aussi que l'on avoit observé qu'il se faisoit des conférences à ce sujet.

Saint-Paul ayant reconnu les défiances que les ligueurs avoient de lui, et qu'il lui convenoit d'aller trouver M. le duc du Maine pour aller secourir La Ferté-Milon, assiégée par le roy, et que pendant son absence, ceux qui lui avoient remis la ville en sa puissance la voudroient retirer à eux, il pratiqua un stratagême d'un grand homme d'état qui fut tel, qu'il manda environ vingt habitans de ceux dont on lui avoit donné la liste pour s'emparer de leurs personnes, et il leur dit à chacun en particulier, qu'on lui avoit donné avis qu'ils conspiroient contre la Ligue, et pratiquoient pour établir le roy de Navarre. Les appelés se justifièrent

Digitized by Google

en particulier de ces calomnies, faisant entendre à Saint-Paul les ennemis qu'ils avoient en ladite ville, lesquels ne songeoient à autre chose qu'à les perdre, et qu'ils n'avoient autres desseins que de conserver la ville sous son autorité, et celle des magistrats; sur ce, Saint-Paul leur dit: me promettez-vous de ne rien entreprendre contre moi, et que si vous apprenez qu'il se pratique quelque chose qui me soit contraire, vous m'en avertirez? chacun lui accordant ce qu'il désiroit, il leur promit de les prendre sous sa protection contre tous leurs ennemis, et qu'ils n'avoient rien à craindre, pourvu qu'ils lui fussent fidèles : par ces promesses, les habitans dénoncés par leurs concitoyens trouvèrent plus de justice auprès de Saint-Paul que parmi lesdits concitoyens. Ils tinrent ce qu'ils lui avoient promis. Car étant parti de la ville de Reims, M. Morus continua ses déclamations contre lui, pour émouvoir le peuple contre la garnison, comme il advint le jour qu'ils firent montre, où aucuns des habitans mal avisés et sans chef, s'émeurent pour les empêcher de rentrer au château de porte Mars; quelques-uns des bourgeois y furent tués.

A cette nouvelle le peuple prit les armes et s'assembla autour dudit château de porte Mars. M. Julien Pillois, lieutenant, étoit alors dans l'hôtel-de-ville avec quelques conseillers; dès qu'ils eurent appris la rumeur du peuple ils se gardèrent bien de paroître et se mirent en lieu de sûreté, craignant la fureur de la populace mécontente de ce que l'on avoit introduit garnison dans ledit château, de sorte que cette émotion continua le reste du jour et pendant la nuit; le peuple demeura sans conduite que celle des capitaines, lesquels se retirèrent chacun dans leurs quartiers avec leurs compagnies; on fit des barricades par toute la ville, et principalement autour du château. Si un homme d'autorité eût paru alors pour porter les habitants à reconnoître le roy, il est sans difficulté que les trois quarts et demi de la ville l'eussent suivi, et l'on eût repris le château de porte Mars avant que Saint-Paul y fut rentré; mais les promesses qui lui avoient été faites par les suspects de ceux de la Ligue avant son départ, furent cause que l'on n'entreprit rien davantage. Le roi étoit alors à Fère-en-Tardenois, s'il eût eu quelqu'avis de ce trouble et qu'il se fût acheminé vers la ville, le peuple lui eût ouvert les portes.

Les capitaines qui commandoient aux trois compagnies de soldats du château, descendirent un soldat dudit château par les fossés du côté de la campagne, lequel alla à Soissons avertir Saint-Paul du trouble qui étoit dans la ville, lequel partit aussitôt, lui troisième, et arriva la seconde nuit aux fossés dudit château du côté des champs, et fut monté dans une corbeille avec une corde avec grand péril; dès qu'il fut entré dans le château il demanda à parler au lieutenant de la ville et au conseil; dès qu'ils

Digitized by Google

eurent conféré ensemble on fit retirer tous ceux qui étoient en garde aux environs du château et rompre toutes les barricades, et il s'empara ensuite de toutes les portes de la ville où il établit des corps de garde. Il en demanda les clefs, et les habitans se virent alors entièrement réduits sous sa puissance, sans que ceux qui étoient en autorité fissent la moindre résistance, aimant mieux voir établir la tyrannie que de reconnoître l'autorité légitime du roy. Dès que Saint-Paul se fut rendu maître de la ville il commença son traité avec le roy, comme plusieurs gouverneurs avoient déjà fait, ce qui donna occasion à M. le duc du Maine et autres princes de la Ligue de penser à leurs affaires; pour ce sujet il se fit une assemblée à Bar-le-Duc, vers le mois de mai 1594, en laquelle le duc de Mayenne avec le duc de Guise, menèrent ledit sieur de Saint-Paul contre sa volonté, car il reconnut en ce temps que l'on disoit quelque chose contre lui, et étant tout acheminé à Vitry-le-François, il voulut revenir à Reims. Toutefois il fut tant importuné qu'il alla avec la compagnie à Bar-le-Duc, où étoit le duc de Lorraine. Saint-Paul voyant qu'on ne l'appeloit point à certaines assemblées qui se faisoient, prit la résolution de partir et de revenir à Reims; ayant donné l'ordre à ses gens pour monter à cheval, il alla pour prendre congé des princes, leur faisant entendre qu'il avoit des avis d'un soulèvement dans Reims, et qu'on lui marquoit de s'y rendre en diligence. Le duc de Mayenne et les princes le prièrent d'avoir encore patience pour la journée; il s'en excusa, ce que voyant MM. de Mayenne et de Guise, lui dirent qu'ils seroient de la partie et vinrent ensemble.

L'ordre qu'ils tinrent en leur retour étoit tel : M. le duc de Guise avec ses compagnies de gens de chevaux fesoit l'avant-garde, avançant une grande demi-lieue; M. de Saint-Paul le suivoit avec sa compagnie de chevaux, M. de Mayenne après eux ayant ses gens de guerre. M. le duc de Guise étant arrivé à la porte de Dieu-Lumière vers minuit, ayant appelé la garde de la ville afin qu'on lui ouvrît la porte; les capitaines qui commandoient dans le château de porte Mars avoient la garde des clefs de la ville avec ordre de n'en point faire ouverture à heure indue à quelque personne que ce fut, s'ils ne l'entendoient parler, de sorte que nonobstant les commandements que faisoit le duc de Guise, il lui convint d'attendre jusqu'à ce que le sieur de Saint-Paul fût arrivé, et que lui-même commandât qu'on ouvrît la porte, ce qui fut fait aussitôt, et la commune opinion étoit que si Saint-Paul fut revenu le premier il n'eut pas souffert que les sieurs de Mayenne et de Guise fussent entrés dans Reims; d'autant que l'on tenoit son accord fait avec le roy, et qu'il n'attendoit que l'arrivée d'une somme considérable que le roy d'Espagne lui envoyoit, soit pour sa pension ou pour le paiement des gens de guerre, qui étoit la

Digitized by Google

dernière, que ledit Saint-Paul vouloit faire avec lui, et pour mieux tromper ledit roy d'Espagne, il avoit demandé quatre cents lansquenets qui étoient envoyés des Pays-Bas, pour mettre garnison dans Reims.

Les ducs de Mayenne et de Guise, avertis des desseins de Saint-Paul, étoient fort en peine comment ils pourroient s'assurer de la ville de Reims, et se défaire de Saint-Paul, d'autant que lui seul étoit plus fort qu'eux deux dans la ville, et en la campagne étoit fort bien suivi. Après avoir séjourné trois ou quatre jours à Reims, le duc de Mayenne prit la résolution de s'en retourner à Soissons, et de partir le jour de Saint-Maur à quatre heures du matin : Saint-Paul avoit prié lesdits sieurs ducs de Mayenne et de Guise, d'aller déjeûner chez lui, et pour cet effet, il les alla quérir à Saint-Pierre-aux-Nonnes, où toute la compagnie des gens d'armes dudit duc de Mayenne étoit à cheval, et occupoit toute la rue de Saint-Etienne. Le duc de Guise marchoit à pied avec Saint-Paul qui avoit ses gardes avec lui. Ledit sieur de Guise lui dit : comment vos gardes ne sont pas encore à cheval? commandez qu'ils aillent monter : d'autant qu'il ne vouloit que prendre le verre de vin, et puis monter à cheval; ce que ledit de St-Paul fit, ne lui resta que deux Suisses avec lui, et M. le duc de Mayenne suivoit d'assez près lesdits duc de Guise et Saint-Paul à pied. Sur quelques propos qui intervinrent entre le duc de Guise et Saint-Paul touchant les lansquenets que Saint-Paul vouloit introduire dans Reims contre la volonté dudit sieur duc de Guise, le duc tira son épée, en bailla au travers du corps dudit Saint-Paul, et le fit tomber mort sur la place : son corps fut porté à son logis. Les gardes qu'il avoit se retirèrent tous au château de porte Mars, et il ne se fit à ce sujet aucune émotion dans la ville.

Cette exécution étant faite, les ducs de Mayenne et de Guise traitèrent avec les capitaines qui commandoient dans le château de porte Mars; ils furent entretenus en leur charge. M. le duc de Guise demeura à Reims, le duc de Mayenne alla à Soissons, la veuve de Saint-Paul se retira à Mézières, où le corps dudit défunt fut conduit quelque temps après : l'argent qui étoit envoyé du roy d'Espagne étoit arrivé de Rocroy : il y avoit à ce que l'on disoit, la somme de 24,000 écus; elle fut depuis apportée à Reims.

Quelque temps après la mort de Saint-Paul, en 1594, survint le siége de la ville de Laon par le roy : elle se rendit le 7 août 1594. Pendant lequel temps, le sieur duc de Guise faisoit traiter avec le roy par madame la douairière de Guise sa mère, qui étoit dans l'armée du roy, et sur les demandes que faisoit ladite dame au roy, et principalement du gouvernement de Champagne, le roy ayant fait réponse qu'encore que son fils tînt la ville, il y avoit si peu de part, que toutes et quantes fois qu'elle voudroit,

Digitized by Google

il lui bailleroit la collation dans ladite ville; de quoi le duc de Guise étant averti, il pratiqua M. François Rousselet lors lieutenant des habitans, qui fit ouvrir la porte de Mars le jour de la Trinité à quatre heures du matin, et fit entrer en juin trois régimens de gens de pied, en garnison dans ladite ville, et depuis, quelques compagnies de gens de cheval qui y demeurèrent jusqu'au temps de la réduction de la ville à l'obéissance du roy, et outre lesdites gens de guerre, il avoit fait venir quelques compagnies de Napolitains qui furent logés entre Deux-Ponts.

En 1594, le duc de Guise ayant fait son traité avec le roy, et remis la ville à son obéissance, aux grands regrets des factieux de la Ligue, il fut pourvu au gouvernement d'icelle de quelques notables bourgeois de ladite ville, lesquels furent adjoints avec ceux qui étoient pour lors du conseil de ladite ville qui se portoient volontairement à l'obéissance, en attendant le renouvellement des charges de ladite ville, qui se fit deux mois après, et par ceux qui furent élus, tant aux charges de lieutenant de la ville, que de conseillers, fut traité avec ledit sieur duc de Guise, pour mettre les garnisons qui étoient au château dehors, moyennant la somme de 8,000 écus que les habitans lui payèrent, et ledit sieur de Guise fit abattre et ruiner ledit château, ce qui fut un fort bon ouvrage.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LETTRES PARISIENNES.

VI.

MADAME,

Nous avons un petit procès à débattre. Vous vous plaignez que je ne vous ai point écrit le mois dernier, et moi j'accuse la Chronique d'avoir, à l'aide de ses imprimeurs, défiguré mon épître; je vais répondre à vos reproches et justifier mes propres griefs. Quant au premier chef, je vous dirai que je me reposais sur la promesse d'un ami commun dont vous aviez agréé les services, et que si votre correspondance a manqué, c'est qu'un autre a fait défaut et non pas moi. Maintenant que je suis blanchi, je vais récriminer. Il faut, ou que mon écriture soit illisible, ou que vos compositeurs aient d'étranges distractions. La typographie nous fait quelquefois de cruelles malices : vous savez quelle colère elle causa un jour au grand Empereur, lorsqu'il lut dans le *Moniteur*, l'infaillible *Moniteur*, que la veille, il avait présidé le conseil des *Monstres*, or, il n'avait vu que ses ministres. Cruelle métamorphose! des ministres faits monstres : comme si tous les ministres n'étaient pas de tout temps et sous tous les régimes des modèles de grâce et d'urbanité. Sans être Napoléon, j'ai été traité comme lui, à peu près, et j'ai senti ma bile s'émouvoir à la vue de plusieurs mots transfigurés de telle sorte que je n'y comprenais plus rien. Je me demandais ce que me voulaient ces *spectateurs* qui vous aplatissent la *bouche*, et j'ai retrouvé à grand'peine sous ce déguisement mes *spéculateurs* et ma *bourse*. Mais nos lecteurs comment se seront-ils tirés de ce logogriphe? Je

Digitized by Google

passe quelques misères qui ne blessent que la correction du langage. Il faut cependant que je relève un mot qui donne une apparence railleuse à un éloge sans restriction ; je disais que MM. Demanche et Castel s'étaient fait une *haute* réputation de probité dans une profession, dont la probité est l'âme et le ressort. Vous l'entendez! haute réputation! le mot était juste; c'était un hommage bien légitime, et vos compositeurs ont imprimé *honnête* réputation. Je ne voudrais pas pour moi d'un éloge aussi mesquin sur un point aussi délicat, je demande donc complète réparation.

Mais je veux me confesser à mon tour, et vous avouer que dans le récit du festin des Rémois, j'ai péché par omission. Comment le nom d'un artiste déjà célèbre n'est-il pas venu au bout de ma plume? j'ai su depuis que cet oubli avait provoqué des réclamations sonores dans un lieu public; elles ont retenti jusqu'à moi. Oui, Madame, notre bonne ville a produit, notre collége a nourri un peintre de portraits qui marche aujourd'hui sur les traces de madame de Mirbel, et qui la talonne de près. C'est M. Maxime David. Mon silence est inexcusable, d'autant qu'à ce banquet fameux j'avais remarqué sa bonne mine, que le timbre de sa voix avait charmé mon oreille un peu dure, et qu'à l'exposition, encore ouverte alors, je m'étais arrêté devant un cadre de miniatures signées de son nom, et dont j'avais admiré la touche ferme et délicate. Au reste j'ajouterai, pour ma décharge, que je n'ai pas voulu signaler tous les hommes distingués qui s'étaient réunis à cette fête de famille, car j'aurais dû vous envoyer la liste des convives, à l'exception toutefois de votre humble serviteur et correspondant; grâce à Dieu, son nom est protégé par l'obscurité, et il pourrait l'écrire sans renoncer à l'anonyme.

Il s'est passé bien des choses dignes d'intérêt depuis ma dernière lettre, et pour satisfaire votre curiosité, je me suis mis à la recherche des détails; j'ai plusieurs fois, à votre intention, quitté ma chère solitude, plusieurs fois j'ai fait violence à ma paresse, et j'ai tracassé ma goutte, pour courir aux théâtres et même aux enterrements; j'ai voulu voir descendre dans son caveau le mystérieux diplomate qui a si bien joué son rôle pendant sa longue carrière, et qui laisse en mourant une énigme à laquelle l'histoire trouvera plusieurs mots. Bien habile sera l'historien qui dévoilera tous les secrets que le prince de Talleyrand emporte dans la tombe.

L'opinion se partage sur le compte de l'illustre mort, et jamais réputation ne fut plus controversée. Au jugement du populaire, M. de Talleyrand est une sorte de démon incarné qui a profité de son séjour sur la terre pour pousser à mal tous les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans. Par son adresse, il les embarquait sur la route d'enfer : aussitôt qu'il les voyait lancés d'une vitesse irrésistible, il s'écartait pour les laisser passer, et

Digitized by Google

lorsqu'ils arrivaient au bord de l'abîme, notre Asmodée politique les y précipitait d'un coup de sa béquille, et les damnés, en roulant, entendaient pour adieu les éclats d'un rire satanique. Le populaire ajoute que ces exécutions successives enrichissaient le diable boiteux, et les bonnes gens appellent cela trahir. Mais si vous consultez les hommes politiques, c'est toute autre chose : cette cloche-là ne rend pas le même son. Pour eux, M. de Talleyrand, c'est la clairvoyance même du patriotisme : sa haute intelligence dominait toutes les questions secondaires de formes de gouvernement et de dynasties; par-dessus tout cela, il voyait la France et il abandonnait ceux qui cessaient de la servir. Les petits esprits dupés par leur cœur, sont sujets à ces fidélités étroites qui s'attachent aux souvenirs de ceux qui ne sont plus, et traînent dans la retraite le deuil de leurs affections. Ce sont d'inutiles pleureurs dont la vue bornée est encore obscurcie par les larmes. Ces gens-là sont engoués de petite morale, et ils ne connaissent pas la grande. Pendant que l'ancien Régime, le Directoire, l'Empire et la Restauration passaient, M. de Talleyrand tenait toujours son regard serein tourné vers la France, et partant des faits accomplis, il travaillait à donner au pays toute l'indépendance que comportait la situation, et à la nation toute la liberté compatible avec l'état des esprits. Choisissez, Madame, entre ces deux portraits, mais avouez au moins que cette longue vie est un chef-d'œuvre d'habileté, qu'il n'a pas fallu une médiocre puissance pour inspirer d'un côté tant d'effroi, et de l'autre tant d'estime, pour se relever de tant de disgrâces, pour paraître l'homme fatal de toutes les chutes et de tous les avénements, pour être le conseiller de toutes les prospérités, et comme le prophète de toutes les catastrophes.

Pendant que M. de Talleyrand se laissait enterrer, M. de Lamartine publiait la *Chute d'un Ange*. On a déjà dit que si les Anges peuvent décheoir, les poètes sont sujets aux mêmes accidents. M. de Lamartine a depuis longtemps contracté l'habitude de dégénérer, et cela parce qu'il épuise ses idées au lieu de les renouveler. Il a abordé l'épopée, lorsque les Méditations lui ont fait défaut; mais déjà dans cette première carrière sa course s'était ralentie, il avait perdu sa vigueur et laissé se ternir son premier éclat. Les nouvelles Méditations cédaient respectueusement le pas à leurs aînées, et les Harmonies n'étaient qu'un pâle reflet des secondes Méditations. Cet affaiblissement graduel me rappelle le procédé de nos économes qui tempèrent une liqueur généreuse avec de l'eau; ils gagnent en volume ce qu'ils perdent en qualité, ils font de *l'abondance*, breuvage inoffensif mais sans saveur. M. de Lamartine traite ses lecteurs en écoliers; ses *Harmonies*, n'étaient guères que de *l'abondance* poétique, aussi n'ont-elles pas enivré le public comme la spiritueuse liqueur des Méditations. Le poète lui-même

Digitized by Google

s'en est fatigué, et il est allé demander au ciel de l'Orient de nouvelles inspirations. Ce pélerinage a engendré les notes d'un voyage en Orient que l'auteur s'est hâté de publier avant d'en avoir fait un ouvrage. J'avoue que je goûte peu ce laisser-aller de grand seigneur à l'égard du public; on ne se donne plus la peine d'achever, et au lieu d'un édifice, on livre sans façon et pêle-mêle les matériaux qu'il aurait fallu organiser. On spécule sur l'autorité d'un nom qui suffit à soulever un ouvrage médiocre: la réputation devient une dispense de mérite. Nos auteurs travaillent d'abord pour se faire un nom, puis ils se servent de leur nom pour ne plus travailler: leur maison de commerce est accréditée, cela suffit, et l'enseigne protège la marchandise. Cependant ce genre d'industrie ne prospère pas longtemps, le public se laisse prendre une fois, deux fois même, mais cela suffit à son éducation: à la troisième, il s'insurge et alors vient la tempête.

M. de Lamartine paraît vouloir traiter l'épopée comme la méditation. L'an dernier il a réveillé ses admirateurs avec Jocelyn: nous avons accueilli avec transport cette forme nouvelle de son génie. Laurence et Jocelyn sont maintenant des noms populaires, ils ont pris place dans cette famille d'élite que l'imagination des poètes a créée, parmi ces êtres privilégiés qui n'ont jamais vécu et qui vivront toujours. L'Ange déchu, Cédar n'aura pas la même destinée, c'est un cadet de famille fort respectueux qui ne disputera pas à son devancier le droit d'aînesse. Dans ce nouvel épisode, le poète a démesurément abusé de sa facilité à noyer des idées vulgaires sous un déluge de mots sonores. La conception du poème est fantastique? elle ne repose ni sur la tradition ni sur la vraisemblance. Ce ne sont ni les pensées du ciel ni celles de la terre. Le poète nous transporte dans un monde imaginaire où tout est fantôme, les personnages, les idées, la nature même. Un style prolixe et vaporeux complette cet ensemble de chimères, et comme tout cela donne le sentiment d'un songe, le lecteur tombe naturellement dans cette langueur qui conduit au sommeil, père des songes. Habituellement on rêve parce qu'on est endormi, ici, l'on s'endort parce qu'on croit rêver. Est-ce là ce que voulait M. de Lamartine? il aurait alors parfaitement réussi. Mais non, le poète a cru faire merveille; dans la foi qu'il porte à son génie, tous les rêves de son cerveau lui paraissent des inspirations de la muse; il les accueille sans choix, il les caresse, et lorsqu'il les produit, il ne se doute pas qu'il avorte. Cette illusion vient de la fausse opinion que M. de Lamartine s'est faite de la poésie: il a pris au sérieux ses métaphores lyriques; pour lui le poète n'est pas un homme, c'est une harpe que la muse fait vibrer; c'est un instrument dont l'esprit de Dieu se sert pour faire entendre à la terre quelques accords de l'harmonie céleste. Partant de ce principe, et persuadé

Digitized by Google

que la muse parle toujours pas sa voix, il va comme elle le pousse, c'est-à-dire qu'il obéit au caprice de son imagination, et qu'il laisse dormir sa raison, car raisonner, ce serait faire intervenir l'homme dans le travail du Dieu. Ainsi privé de tout contrôle intérieur, M. de Lamartine, *volume sur volume incessamment desserre :* mais lorsqu'on se donne la fécondité des La Serre et des Scudéry, on risque fort de les imiter de tout point. M. de Lamartine doit soupçonner, à l'accueil que reçoit son poème, que la muse lui a joué un mauvais tour, et s'il se donne la peine de le lire, il en demeurera pleinement convaincu.—Que cette épreuve lui serve donc de leçon; qu'il apprenne à respecter désormais son génie et le public, et qu'il se persuade que les plus heureuses facultés n'ont jamais dispensé l'écrivain de la loi du travail et de la méditation. Malgré tout cela, lisez encore l'*Ange déchu,* car vous verrez briller entre ses ténèbres de merveilleuses lueurs, et vous trouverez, ça et là, quelques-uns de ces traits admirables dont on ne saurait payer trop cher la rencontre.

Puisque l'erreur d'un beau génie, d'une puissante intelligence m'a mis en veine de sévérité, je veux vous dire aussi un mot du nouvel écrit de M. de Châteaubriand. L'illustre auteur n'a pas voulu rester sous le coup de sa traduction de Milton, et il a publié son *Congrès de Vérone.* Le faible de tous les hommes est d'avoir de plus grandes prétentions du côté de leur faiblesse, et d'estimer en eux par-dessus tout ce que les autres admirent le moins. Girodet aurait sacrifié tous ses tableaux pour quelques-uns de ses vers que personne n'a voulu lire, Bosio dédaigne ses plus beaux marbres, lorsqu'il contemple ses vierges de Cinabre noyées dans un fond de jaunes d'œuf : Benjamin Constant préférait son Valstein à ses brochures politiques : ainsi M. de Châteaubriand fait bon marché de sa gloire littéraire, et tous ses soins tendent aujourd'hui à prouver qu'il est homme d'état. Le *Congrès de Vérone* n'a pas d'autre objet. M. de Chateaubriand s'efforce de prouver qu'il a eu raison contre M. de Montmorency qui voulait la guerre d'Espagne, d'une certaine façon, et M. de Villèle qui ne la voulait pas du tout. Il revendique uniquement la gloire de cette expédition, qui nous a coûté plusieurs centaines de millions, qui a remis l'Espagne sous le pouvoir absolu et qui a donné au gouvernement de la branche aînée, les moyens et le courage de commettre les fautes qui l'ont perdu. Voilà le produit net de cette entreprise que M. de Châteaubriand nous présente comme son œuvre et son chef-d'œuvre : il est vrai qu'il n'avait pas prévu ces conséquences et qu'il n'était plus au pouvoir pour les prévenir. Mais M. de Châteaubriand se trompe s'il pense que sa présence aux affaires aurait détourné le cours des choses. Comment, lorsqu'il n'a pas eu l'habileté de se maintenir au ministère, peut-il croire qu'il aurait eu, en y restant, la

Digitized by Google

force de conjurer la contrerévolution en Espagne, et la révolution en France. Illusion de poète! M. de Châteaubriand s'est trompé en croyant ramener à ses vues les puissances du Nord, dont il était l'instrument; il s'est trompé en imaginant que l'armée française, sur les bords de la Bidassoa, pacifierait l'Espagne; il s'est trompé, lorsqu'il a cru que Ferdinand VII, rendu à la liberté, se convertirait au gouvernement représentatif, et il se trompe encore, lorsqu'il réclame la reconnaissance et l'admiration du pays en retour de toutes ses méprises. Il doit se contenter d'être le meilleur écrivain et le plus grand poète de son siècle.

Je m'aperçois, Madame, que j'ai pris un ton bien sérieux, et que je dissérte au lieu de causer : que voulez-vous, les grands noms que je rappelle m'ont donné le diapason, et je l'ai suivi involontairement. Maintenant, si vous le voulez, je vais prendre un ton plus familier pour vous rendre compte de choses moins graves. Le désir de vous entretenir m'a fait rompre toutes mes habitudes : je suis allé, pour vous complaire, au théâtre, et même à la chambre des Députés. — A la chambre, j'ai entendu M. Houzeau-Muiron, notre représentant, abordant pour la première fois la tribune, discuter en connaissance de cause la question des canaux. Je puis rendre témoignage en sa faveur, car il s'est fait écouter et applaudir, chose rare au Palais-Bourbon.—Au théâtre, j'ai vu que la comédie s'était attaquée de préférence aux spéculateurs dont je vous avais parlé. Les dupes ont trouvé des vengeurs, mais leur argent n'en est pas moins perdu : toutefois, le rire est une consolation. J'ai aussi assisté à la première représentation d'un drame qui peuple depuis quelques jours le désert de l'Odéon, c'est *le Secrétaire du duc d'Albe*, roman historique où l'on trouve un vif intérêt, si l'on consent à admettre les données de l'auteur. La passion y est touchée avec habileté, et chose rare, la langue n'y est pas outragée. C'est le début d'un jeune auteur nommé Hyppolite Romand, qui me paraît avoir de l'avenir. Au Théâtre-Francais, *Madame de Ligneroles*, donne en cinq actes, une importante leçon de morale: elle démontre que les maris doivent être fidèles à leurs femmes. Je suis tout à fait de son avis, et vous penserez avec moi que l'obligation est réciproque. Il paraît que décidément le théâtre se moralise; mais je voudrais bien qu'il essayât enfin de nous donner une comédie où l'on trouverait le mot pour rire; il y a assez longtemps que nous frémissons et que nous pleurons. Peut-être la statue qu'on élève à Molière, piquera-t-elle d'émulation quelqu'un de nos poètes?

A propos de Molière, n'avez-vous pas vu, avec scandale, dans une revue accréditée qu'un homme d'esprit essayait de nous désabuser de notre longue admiration pour notre grand comique, et qu'il voit, dans cet engouement, un préjugé nuisible aux progrès de l'art. Il semble au reste que les criti-

Digitized by Google

ques se soient donné le mot, cette semaine, pour déraisonner à l'envi l'un de l'autre. Celui qui mérite la palme est, sans contredit, M. Granier de Cassagnac, qui vient de paraphraser dans un long feuilleton le fameux cri des romantiques : *Enfoncé, Racine !* Vous aviez, depuis longtemps, la bonhomie de prendre Athalie pour un chef-d'œuvre ; eh bien, Madame, c'était une grossière erreur ; je sais, depuis hier, qu'Athalie est une pièce mal bâtie et mal écrite, qu'elle fourmille d'invraisemblances et d'anachronismes, et qu'Angélo, tyran de Padoue, est la merveille de la scène tragique. M. Granier est le grand prévôt de M. Victor Hugo, le poète souverain le déchaîne contre les noms qui l'importunent ; déjà il l'avait lancé contre Alexandre Dumas, et cette fois, c'est contre Racine, qu'il l'a mis en campagne. L'exécuteur a fait de son mieux pour déchirer le roi de la scène, il y a employé toutes ses dents, tous ses aiguillons et toute sa bave. Pauvre Racine ! Comment ferez-vous pour vous guérir de ces morsures ? au reste, je prends peut-être l'alarme un peu trop vite, car il se pourrait qu'il ne fût pas blessé du tout ! en effet, cet Aristarque qui gourmande notre grand écrivain, parle un patois étrange, et ses critiques prouvent qu'il ne sait pas les éléments de la langue de celui qu'il attaque. A vrai dire, je suis charmé d'avoir rencontré ce feuilleton, je prenais au sérieux l'écrivain qui l'a signé, et j'allais m'engager dans la lecture de ses travaux historiques, mais son factum contre Racine, me fait voir que c'est un badin qui se moque des gens : or, comme il ne manque pas d'esprit, il doit surtout se gausser de ceux qui l'admirent.—Je ne veux pas lui donner ce petit plaisir à mes dépens.

La Chronique m'apprend qu'elle compte parmi ses souscripteurs, le ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy. Vous êtes justement fière de ce patronnage. Eh bien, il faut rendre service pour service. Je veux donc éclairer sur quelques points la religion du ministre ; je le féliciterai d'abord des encouragements qu'il prodigue aux lettres et aux arts, mais je l'avertirai de ne pas croire sur parole les savants équivoques qui l'assiégent. Ainsi je lui dirai en confidence que lorsqu'il donne au père Le Long, pour continuateur de sa Bibliothèque historique, le bibliophile Jacob, il commet une énormité, et qu'il livre au charlatanisme l'héritage du vrai savoir ; lorsqu'il décore un copiste de manuscrits tel que M. Francisque Michel, il égaye la ville et la banlieue qui connaissent ce paléographe pour un étourneau sans goût et sans littérature. (1) Je veux aussi mettre sous

(1) Dans cette lettre comme dans celles qui l'ont précédée, nous avons dû laisser à notre correspondant la liberté de ses jugements et la franchise de son expression : nos opinions politiques comme nos affections littéraires peuvent souffrir de quelques-unes de ses idées ; il nous suffit d'avertir le lecteur que nous ne sommes ici que simples éditeurs. (*Note des Dir.*).

Digitized by Google

ses yeux une iniquité qu'il a laissé passer et qu'il doit s'empresser de réparer. Le croirez-vous, Madame, on a expulsé de la Bibliothèque royale, le plus intelligent et le plus instruit de ses employés, M. Danjou, qui publie avec succès les *Archives curieuses de l'Histoire de France*. Savez-vous quel est son crime? je vais vous le dire : il connaissait mieux que personne la bibliothèque, il était la providence des travailleurs qui s'adressaient à lui, sans égard pour la hiérarchie des titres. On a trouvé que sa supériorité bibliographique dérangeait l'équilibre, et qu'elle désorganisait le service. M. Danjou a été sacrifié; le savant modeste, le laborieux et irréprochable jeune homme a été mis sur le pavé : M. de Salvandy, qui n'a pas fait le mal, peut le réparer; c'est un rôle qui lui convient, et qui doit tenter sa justice et sa générosité.

Je ne veux pas fermer cette lettre sans vous parler d'un fait qui intéresse la Champagne : un de ses enfants, M. Didron, secrétaire du Comité des Arts, a ouvert à l'école des langues orientales, un cours d'archéologie chrétienne. Le jeune professeur, passionné pour la science qu'il cultive, a débuté heureusement. Il a lu, avec modestie, une introduction dans laquelle on a remarqué des vues neuves et ingénieuses. Au fond, on a trouvé qu'il ne rendait pas assez de justice à ses devanciers, et qu'il flattait inutilement M. Victor Hugo, en donnant pour date, au mouvement archéologique, la publication de Notre-Dame de Paris, car la science de placage est le côté infirme de cette grande composition, dont tout l'intérêt repose sur les caractères d'Esméralda, de Claude Frollo et du sonneur de cloches. Les scrupuleux ont relevé aussi quelques familiarités de langage que ne comporte pas la gravité d'un enseignement scientifique. Quoiqu'il en soit, M. Didron a fait preuve d'une science solide et ingénieuse, et les leçons qui ont suivi son discours d'ouverture, ont réalisé les belles espérances que ce début avait fait concevoir. Les journaux vous ont appris ce succès, et ils ont signalé parmi les auditeurs qu'on avait remarqués à la première séance, à côté de MM. Hugo, de Montalembert et de Bastard, deux de vos compatriotes, MM. Paulin Paris et Géruzez. Ils n'ont rien dit de ma présence, et je ne m'en offense pas.—M. Maxime David était absent, mais, cette fois, il ne se plaindra pas que je l'oublie, puisque j'en fais la remarque.

Nous venons de perdre une femme d'un prodigieux esprit, la duchesse d'Abrantès, qui, dans ces derniers temps, a prodigué les trésors de sa mémoire et de son imagination, sans les épuiser. Si cette femme supérieure avait mieux réglé ses puissantes facultés, elle laisserait une belle réputation d'écrivain. Mais composant par besoin, chose déplorable pour une Vice-Reine déchue, elle n'a pas donné à ses ouvrages, cette forme achevée qui en assure la durée. Ses livres ne donnent qu'une idée imparfaite de la valeur réelle de

Digitized by Google

son intelligence. Je l'ai souvent vue, et je puis dire que sa conversation tenait du prodige : Madame de Staël n'avait pas plus d'éloquence, et ses saillies étaient moins vives et moins franches, sa mémoire moins riche, et peut-être encore son langage moins pittoresque. Pourquoi faut-il qu'une si belle nature ait été dévorée prématurément par une activité fébrile, dont les produits suffisaient à peine à des besoins toujours renaissants, funeste héritage d'une haute fortune, que la veuve de Junot ne pouvait ni oublier ni retrouver. Au reste, Madame d'Abrantès ne périt pas toute entière, son talent lui survit plus pur et mieux réglé dans l'une de ses filles, Madame Joséphine Junot d'Abrantès, qui s'est déjà fait connaître par *Une Vie de jeune fille*, délicieux roman, écrit avec un charme continu, plein de pensées morales et de sentiments délicats, et que ne désavoueraient ni Madame de Lafayette, ni Madame Cottin.

Je suis ravi, Madame, de ne plus rien trouver à vous dire après l'éloge d'une femme : cette conclusion me donnera un air de galanterie. Aussi bien à mon âge, la galanterie est chose sans conséquence, et vous pouvez, en pleine sécurité, recevoir l'assurance de la vive tendresse

De votre vieil ami.

Digitized by Google

LA BONNE AVENTURE.

PASTORALE.

JACOB, esprit fort.	LE PÈRE DE THÉRÈSE.
THÉRÈSE, jeune fille.	UNE SORCIÈRE.
BAPTISTE, son amoureux.	Paysans et paysannes.

Les acteurs doivent être vêtus selon la mode des villageois du temps d'*Estelle et Némorin*. Thérèse a une robe de soie, des dentelles, des bagues, des colliers, comme toutes les gardeuses de moutons d'alors. Baptiste a une chemise de toile fine, une cravate à la Colin, une culotte de velours, des bas de soie blancs et des souliers à boucles ; enfin le vrai costume d'un homme qui travaille aux champs.

(La scène est au village, repaire des plus douces vertus et des âmes les plus sensibles. — Le théâtre représente une campagne, des arbres, une mare, un ciel bleu. — A gauche une cabane).

SCÈNE Ire.

THÉRÈSE, BAPTISTE.

BAPTISTE.

Reste un peu là, Thérèse ; je vais voir si la Sorcière est dans sa masure. — (*Il s'approche de la cabane, entr'ouvre la porte et regarde*). Non ; elle est sans doute aux champs, occupée à cueillir des simples ; j'ai toujours peur de la rencontrer dans ces moments-là... C'est qu'elle vous a un air si cabalistique... si chose...

THÉRÈSE.

Pour moi, je n'oserai jamais lui parler, et je n'ai guère envie que tu t'exposes à le faire.

Digitized by Google

BAPTISTE.

Ne me parle donc pas comme ça, Thérèse! tu m'ôtes tout mon courage; je ne suis pas déjà si rassuré, va!... On raconte tant de choses effrayantes de cette vieille damnée, fille de Belzébut... Surtout on dit qu'elle est terrible pour les jeunes gens... Enfin, si elle allait me faire la même farce qu'à Pierre Maurichon... La connais-tu, la farce?

THÉRÈSE.

Non, qu'est-ce que c'est donc?

BAPTISTE.

Tiens! tu ne connais pas la farce! eh bien! je vais te la dire: Imagine-toi que la sorcière avait défendu à Pierre Maurichon de se marier avec Raymonde Durand, qui ne pouvait pas le souffrir, mais qu'il aimait comme un perdu, comme un fou, comme une bête, comme je t'aime enfin, Thérèse; car tu n'ignores pas que je suis fou de toi... Et elle le lui avait défendu sous peine de...

THÉRÈSE.

Sous peine de quoi?...

BAPTISTE.

Sous toutes sortes de peines qui ne te regardent pas... Malgré cela, Maurichon fit sa femme de Raymonde; il y eut une superbe noce, car le marié était riche et content; mais le soir, lorsqu'il fut seul dans la chambre où Raymonde était déjà couchée, il entend des gémissements partir du lit, il s'approche, il voit Raymonde évanouie auprès d'un grand diable de sabre long de six pieds au moins, et qui coupait comme un rasoir.

THÉRÈSE.

Eh bien?

BAPTISTE.

Eh bien!—ça n'est déjà pas si gai, quand il suffit d'un simple sabre de deux pieds et demi, trois pieds, pour vous faire figer le sang dans les veines! Mais ce n'est pas tout, Maurichon veut ôter cet incommensurable *bancal*; il s'avance, une voix épouvantable lui crie: « Si tu approches du lit de ta femme, ce sabre va sur-le-champ te couper en quatre! » Et le plus effrayant, c'est que le sabre s'agitait tout seul de manière à prouver que la menace ne serait pas vaine.

THÉRÈSE.

Et Raymonde?

BAPTISTE.

Parbleu, Raymonde, elle était toujours mourante de peur. C'est étonnant même qu'elle ne soit pas morte, car depuis six mois que le ma-

Digitized by Google

riage est fait, voilà six mois qu'elle pense toutes les nuits à côté du grand scélérat de sabre. Comme c'est amusant pour Maurichon! Et quand je pense qu'il pourrait m'en arriver autant, à moi qui n'ose pas seulement toucher à mon couteau lorsqu'il est fraichement repassé!

THÉRÈSE.

Pauvre Baptiste!

BAPTISTE.

Si je ne t'aimais pas tant!... Mais ce qui peut m'arriver de plus malheureux, Thérèse, c'est de n'être pas ton mari, et pour le devenir je braverai tout.

THÉRÈSE.

D'ailleurs on dit aussi que la Sorcière protège presque toujours ceux qui s'aiment; pourquoi n'aurait-elle pas pitié de nous, qui nous aimons si bien?

BAPTISTE.

C'est vrai, et il est temps qu'elle s'y mette. Jusqu'ici nos prières ont empêché ton père de te donner à ce Jacob...

THÉRÈSE.

Ce vilain Jacob...

BAPTISTE.

Cet imbécille de Jacob, que tu détestes; mais lorsqu'il apprendra la nouvelle fortune qui vient de lui arriver par la mort de son oncle... Faut-il qu'un oncle soit bête d'aller se mettre à mourir comme cela...

THÉRÈSE.

Par bonheur, nous sommes les seuls qui le sachions; tâche que mon père l'ignore encore quelques heures. Pour Jacob, c'est un ours qui ne parle à personne; il n'en saura rien peut-être d'ici à deux ou trois jours. Pendant ce temps-là, il faut que tu me demandes à papa.

BAPTISTE.

Oui, Thérèse.

THÉRÈSE.

Que tu m'obtiennes.

BAPTISTE (*préoccupé*).

Oui, Thérèse.

THÉRÈSE.

Eh bien! qu'as-tu donc? tu restes là immobile comme un pieu.

BAPTISTE.

Oui, Thérèse.

THÉRÈSE (*lui pinçant le bras*).

Mais est-il bête!

BAPTISTE.

Laisse-moi te regarder, Thérèse, tu es si jolie! Vois-tu, tu as des

Digitized by Google

dents blanches, des yeux d'un bleu remarquable, et puis si grands! tu as les mains très bien, tu as le menton... oh!

THÉRÈSE.

C'est bon, monsieur, je sais bien ce que j'ai : un amoureux très ennuyeux, par exemple, et c'est vous.

BAPTISTE *(avec transport)*.

Thérèse! Thérèse! cessez d'alimenter ma passion par ces imprudentes douceurs, vous me ferez rompre tous les obstacles.

THÉRÈSE.

Tais-toi donc, bavard, voici venir la sorcière.

BAPTISTE *(tremblant)*.

Oh! les battements de cœur!

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENS, LA SORCIÈRE.

LA SORCIÈRE.

Que voulez-vous?

BAPTISTE *(troublé)*.

Je ne sais pas.

THÉRÈSE.

Qu'est-ce qu'il a donc? (*A la Sorcière*) : Nous voulons le bonheur.

LA SORCIÈRE.

Ça sera trois francs.

BAPTISTE.

Ce n'est pas cher; donnez nous-en du meilleur et faites-nous le payer ce qu'il vaut.

LA SORCIÈRE.

Pour trois francs, ce sera très bien conditionné; à votre âge, le bonheur n'est pas difficile.

BAPTISTE.

Tiens! vous avez donc de la conscience, la bonne mère?

LA SORCIÈRE.

Sans doute, je sais que vous voulez vous marier ensemble; j'espère que vous en viendrez à bout.

BAPTISTE *(finement)*.

Oui, mais vous connaissez l'obstacle?

LA SORCIÈRE.

Certainement je le connais.

THÉRÈSE.

Il faut éloigner Jacob.

Digitized by Google

LA SORCIÈRE.

J'allais vous le dire : il faut éloigner Jacob... Alors, ça sera plus cher.

BAPTISTE (*tirant vivement sa bourse*).

Combien? cent sous, six francs, dix francs? vous les aurez. D'abord, moi, je me ruinerai avant de renoncer à Thérèse.

LA SORCIÈRE.

Donne d'abord tout ce que tu as là, ensuite nous verrons.

BAPTISTE.

Tenez! voilà tout; mais dépêchez-vous.

LA SORCIÈRE.

Soyez sans inquiétude, et laissez-moi; Jacob va venir, je lui parlerai de manière à servir vos intérêts.

THÉRÈSE.

Jacob va venir! vite, Baptiste, donne-moi le bras.

BAPTISTE.

Thérèse, si tu voulais le vexer bien plus, tu n'aurais qu'à m'embrasser devant lui; hein?

THÉRÈSE.

Viens donc, le voilà. (*Baptiste et Thérèse s'en vont; en passant ils heurtent Jacob*).

SCÈNE III.

LA SORCIÈRE, JACOB.

JACOB (*stupéfait*).

Est-ce une vision?

LA SORCIÈRE.

Non.

JACOB.

C'est juste; les visions sont le fort des esprits faibles, et le mien n'en saurait avoir. C'est donc bien réellement, en chair et en os, l'ingrate Thérèse et mon odieux rival que je viens de voir passer. Assieds-toi, Jacob, car ton cœur se brise, et tu ne peux plus te tenir sur tes jambes quand ton cœur est brisé!... (*A la Sorcière*) : Vous n'auriez pas une chaise?

LA SORCIÈRE.

Non.

JACOB.

Une chaise... ou un tabouret?

Digitized by Google

LA SORCIÈRE.

Ni chaise ni tabouret.

JACOB.

Alors je vais m'asseoir sur ce banc de gazon, quoiqu'au dire de Mathieu Lænsberg, que je relisais encore tout à l'heure, cette sorte de siège, fourni par la nature, soit propre à donner des rhumatismes. (*Il s'assied*). Sorcière de ce hameau, veuillez vous approcher de moi.

LA SORCIÈRE.

Que voulez-vous?

JACOB.

Hélas! c'est ce que je voudrais savoir.

LA SORCIÈRE.

Tout mon art ne saurait le découvrir, si vous ne m'aidez un peu.

JACOB.

Ton art! Sorcière, je le méprise; ton art, je n'y crois pas. Ebloui le vulgaire par ton prétendu pouvoir, éblouis-le tant que tu voudras, mais ne cherche point à éblouir Jacob. J'ai reçu de l'éducation, tes simagrées seront vaines auprès de moi; ce n'est pas à un homme qui sait lire et écrire, qui comprend Mathieu Lænsberg et qui fait les quatre règles, qu'on persuadera jamais que... les vessies sont des lanternes.

LA SORCIÈRE (*en fureur*).

Alors, que viens-tu faire ici?

JACOB.

Estimable Sybille, ne vous fâchez pas. Je viens, je venais... Vous êtes bien inflammable, Sorcière...

LA SORCIÈRE (*à part*).

Ah! tu veux te donner des airs d'incrédulité! c'est bon. (*Haut*) : Parle vite.

JACOB.

Immédiatement. On m'avait dit, prophétesse, que votre conversation était des plus agréables (je vois qu'on ne m'a pas trompé), et je venais en vous écoutant me distraire un moment des peines de ma douloureuse existence.

LA SORCIÈRE.

Tu ne dis pas vrai.

JACOB.

Vous dites la vérité. Femme étonnante! ton ascendant m'arrache le secret que je voulais garder. Je vous te dévoiler le véritable motif de ma visite, écoute et frémis.

LA SORCIÈRE.

J'écoute, mais je ne frémis pas.

Digitized by Google

JACOB.

Comme vous voudrez. — Jeune et d'une âme ardente, j'ai recherché le malheur, je l'ai voulu, je l'ai eu; il s'est attaché à moi, il a monté sur mon dos, il s'est assis sur ma tête, il me poursuit, il m'obsède, il me fatigue; maintenant je n'en veux plus, j'en suis saoul (excusez l'expression), mais je ne puis m'en délivrer; ma vie est un long supplice, les douleurs physiques se sont jointes aux douleurs morales, j'ai des cors aux pieds, et je suis amoureux sans espoir.

LA SORCIÈRE.

Je sais guérir également ces deux maux. Homme! duquel veux-tu que je te délivre d'abord?

JACOB.

Commencez par le désespoir; le reste, en se chaussant largement, est supportable. Faites que je sois heureux moralement, c'est-à-dire que j'aie une jolie maison et une table toujours servie, que je sois riche, que j'aie au moins quinze cents livres de rente, que la foule qui méconnaît mon génie me respecte, que je sois aimé de cette petite villageoise, que ce damné rustre de Baptiste en crève de dépit; voilà tout ce que je veux.

LA SORCIÈRE.

A genoux!

JACOB.

A plat ventre si vous voulez, et le front dans la poussière, comme un housingot à qui l'on veut faire espérer un bureau de tabac.

LA SORCIÈRE.

Donne-moi ta main.

JACOB.

La voici, Druidesse, puissiez-vous y lire de bons présages.

LA SORCIÈRE.

Console-toi, tu auras ce que tu demandes, quinze cents livres de rente, l'amour de Thérèse... Enfin, homme... (*Avec emphase*) : Tu mourras heureux!

JACOB (*effrayé*).

Oh ciel! je mourrai heureux! que dites-vous?

LA SORCIÈRE.

C'est l'arrêt du destin; adieu. (*Elle sort*).

SCÈNE IV.

JACOB seul. (*Il se promène à grands pas et les yeux hagards*).

Je mourrai heureux!... c'est-à-dire qu'au premier bonheur qui va m'arriver, crac, *ad patres!* Mon Dieu, mon Dieu! il est des êtres auxquels s'at-

Digitized by Google

tache un guignon implacable... je suis de ces êtres-là... Jusqu'ici, personne ne peut contester que j'ai été l'homme du monde le plus malheureux : à l'école, si mes camarades faisaient l'école buissonnière, j'avais le fouet tout seul; c'était de règle. Si je voulais voler des fruits avec eux, j'étais le seul qui tombât de l'arbre, qui déchirât ses habits, le propriétaire du jardin n'attrapait que moi. Plus tard, si je voulais que la plus innocente fille du village devînt coquette et capricieuse, je n'avais qu'à lui faire la cour.... je suis le seul de l'arrondissement que Madelon Gifflu n'ait pas aimé....; enfin, mille déboires m'attendent à chaque pas. Je suis laid, je suis pauvre, on se moque de moi, on me raille, on me dédaigne, on me vexe, et quand tout cela changera, c'est-à-dire quand je serai heureux, il faudra mourir! Sort dérisoire, sort horrible, sort affreux, sort sorti des enfers, sort, etc., ne saurais-tu changer!.... (*Après un long silence*). Pourvu qu'il n'aille pas m'arriver quelque bonheur inattendu!.... Pourvu que mes horribles tourments restent *in statu quo*.—Si le destin, pour me faire pièce, allait me donner tout ce que j'ai désiré, comme cette infernale sorcière me le prédisait tout à l'heure?.... j'en ai une venette! Avec cela que depuis quelques instants, plus je me tâte, moins je me trouve malheureux. Il me semble que tous mes chagrins ne sont qu'une plaisanterie, et c'est vrai de dire que depuis que je me les connais, ils ne m'ont pas empêché une fois, une seule pauvre petite fois, de manger ou de dormir. Je suis fort gras, et c'est tout simple, je vivais si tranquille dans mon malheur! je m'y étais établi comme le poisson dans l'eau. Je suis gras et frais à faire peur... C'est étonnant, comme on se porte bien, quand on s'occupe de mélancolie! Mon Dieu! qu'il m'arrive la plus petite fortune, et je suis un homme parfaitement heureux... alors je n'aurai plus qu'à faire mon testament..... Et j'y pense, si mon vieux farceur d'oncle allait faire le sien! justement il est malade.... Faut que je coure le soigner : pour me récompenser de mes soins, il consentira bien à me déshériter; je serai gueux et malheureux pour le restant de mes jours : c'est tout ce qu'il me faut. (*Il veut sortir, le père de Thérèse l'arrête et le ramène*).

SCÈNE V.

LE PÈRE DE THÉRÈSE, JACOB.

LE PÈRE.

Eh bien! où donc vas-tu si vite, mon garçon?

JACOB

Ne me retenez pas, je cours au village voisin voir mon oncle qui est malade.

Digitized by Google

LE PÈRE (*à part*).

Il ne sait pas encore l'accident arrivé à ce parent respectable, qui lui laisse quinze cents livres de rente; apprenons-lui cette bonne nouvelle, et voyons s'il pense toujours à épouser Thérèse.

JACOB.

Qu'est-ce que vous marmottez donc là tout seul, père Gervais? .... Sans adieu.

LE PÈRE.

Attends donc un moment, mon cher Jacob.

JACOB (*à part*).

Il m'appelle son cher Jacob, à présent, lui qui me rudoyait toujours. Allons, voilà que cela commence; tout le monde va me respecter, m'aimer; j'en ai la fièvre.

LE PÈRE (*à part*).

Il est rêveur, et paraît étonné de mon ton affectueux; je l'ai trop mal mené autrefois cet aimable jeune homme.

JACOB.

Hein!

LE PÈRE.

Oh! rien; je disais que cela n'est pas la peine d'aller voir ton oncle; il n'est plus malade.

JACOB.

Ah! tant mieux.

LE PÈRE.

Comment, tant mieux! tu n'as donc pas remarqué la manière dont je t'ai dit cela?

JACOB.

Mais vous avez dit cela très naturellement, comme on dirait bonjour, bonsoir, ou tout autre compliment.

LE PÈRE.

Du tout! du tout! je te l'ai dit d'un air très sombre, malheureux jeune homme; je t'ai dit....

JACOB (*joyeux*).

Un moment, père Gervais; vous m'avez appelé *malheureux jeune homme!*

LE PÈRE.

Moi, jamais!

JACOB.

Vous m'avez appelé *malheureux jeune homme*, j'en suis sûr, ça me tinte encore dans les oreilles; ne vous en défendez pas, père Gervais. Seulement êtes vous bien certain que je sois malheureux? Vous ne savez pas tout le plaisir que j'en ressentirais.

Digitized by Google

LE PÈRE.

Eh bien ! oui, là, tu es malheureux, tu es très malheureux ; il n'y en a pas un de malheureux comme toi dans le village.

JACOB (*tout joyeux*).

Vrai ?

LE PÈRE.

Vrai, comme Dieu est mon sauveur !—ton oncle est mort, farceur, et te voilà affligé d'une jolie ferme et de quinze cents bonnes livres de rente ; mille cinq cents francs, entends-tu ?

JACOB.

Je suis anéanti.

LE PÈRE.

Comment ! tu regrettes donc bien ton oncle ?

JACOB.

Moi ! et pourquoi donc ?

LE PÈRE.

Dame ! c'est ce que je me demande ; il me semble qu'il n'y a pas de quoi s'arracher des poignées de cheveux, et se casser la tête contre les murailles : une jolie ferme et mille cinq cents francs ou quinze cents livres de rente.

JACOB.

Aie !

LE PÈRE.

Mais qu'est-ce que tu as donc ?

JACOB.

Vous me donnez la colique, avec vos rentes.... Mais voyez-vous cet oncle, qu'est-ce qui le pressait de mourir ? ne pouvait-il pas vivre encore tranquillement ?

LE PÈRE.

Mais non, il ne pouvait pas ; et la preuve, c'est qu'il est mort. Ah ça ! mais je ne te conçois plus, toi, Jacob ; tu changes de couleur, tu changes d'idées..... t'es toujours bête. Qu'est-ce que ça te fait d'avoir de la fortune ? ça va te donner de la considération, des amis, des talents, de l'esprit, tout ce qui te manque, enfin.... Et, si tu veux, ça te donnera plus encore.... quelque chose que tu désires bien.... quelque chose que tu m'as demandé bien souvent.... et que je pourrais peut-être maintenant me décider à t'accorder.... Tiens, mon garçon, parlons franchement.

Digitized by Google

JACOB (*à part*).

Garde à moi; il va me mentir, c'est sûr (1).

LE PÈRE.

J'ai été trop dur, j'en conviens.... Depuis, j'ai réfléchi que ma fille n'est pas éloignée de t'aimer, et que tu ferais son bonheur : ma foi, je ne considère que cela...., et je te la donne.

JACOB.

Est-il possible! vrai, père Gervais, vous me donneriez votre fille, votre Thérèse que j'aime tant!

LE PÈRE (*ouvrant ses bras à Jacob*).

Jacob, tu as un père de plus!

JACOB.

(*Il va se jeter dans les bras de Gervais, mais il s'arrête tout à coup*).

Gervais, je serai...., non je ne serai pas votre fils.

LE PÈRE.

Qu'est-ce que cela veut dire, s'il vous plaît?

JACOB.

Hélas! cela veut dire que j'aime votre fille comme un fou, et que je ne puis me marier.

LE PÈRE.

Jacob, vous avez papillonné autour de ma Thérèse, elle est libre, et vous refusez de l'épouser. Vous sentez bien que si vous ne me donnez pas sur votre conduite les explications les plus satisfaisantes, mon honorable ami, j'aurai le chagrin de vous rouer de coups.

JACOB.

Allons, vous voilà parti, vous! toujours prêt à vous disputer, toujours prêt à offenser les gens....

LE PÈRE.

Et même à les rosser!

JACOB.

Mon Dieu, j'ai bien entendu. Vous voulez savoir pourquoi je ne puis épouser votre fille, n'est-ce pas?

LE PÈRE.

Oui.

(1) L'auteur a cru bon de glisser dans son œuvre cette plaisanterie, qui n'est guère que depuis quinze années en circulation.

Digitized by Google

JACOB.

Eh bien! voilà pourquoi (*lui montrant la cabane de la Sorcière*). Savez-vous ce qu'il y a là-dedans.

LE PÈRE.

Qui l'ignore? C'est la Sorcière.

JACOB.

Ah! c'est la Sorcière; vous convenez que c'est la Sorcière? Eh bien! allez la rosser! C'est elle qui m'empêche de me marier!—Ce matin, comme je me plaignais à elle de mon funeste sort, elle m'a prédit que je *mourrais heureux;* par conséquent (suivez bien le raisonnement), si je suis heureux, je meurs; or, si j'épouse votre fille que j'aime, je suis heureux, donc...

LE PÈRE.

Diable! mais elle peut se tromper, cette Sorcière.

JACOB.

Eh bien! vous êtes fameusement imprudent, vous, par exemple, pour un homme de votre âge. Aller dire cela haut et ici! Il paraît que vous ne craignez pas qu'on jette de sorts sur vos troupeaux; il paraît,...

LE PÈRE.

Chut! Au nom du ciel, tais-toi donc!

JACOB.

Il paraît que vos bœufs sont forcés de se bien porter, que vos poules mangeraient le renard....

LE PÈRE.

Jacob, tais-toi, je t'en prie.

JACOB.

Il paraît que vos moutons ont un stratagème pour se défendre de la clavelée?...

LE PÈRE.

Je vais te rosser.

JACOB.

Encore...! Vous êtes avec moi, sans comparaison, comme la femme à Jean-Pierre avec son mari; quand elle ne peut pas avoir raison, elle le bat.

LE PÈRE.

Comment! et il se laisse battre?

Digitized by Google

JACOB.

J'crois bien ! sans compter qu'il y en a plus d'un comme lui au village, qui ne s'en vante pas. Dans notre endroit, les hommes mariés sont malheureux comme les pierres. C'est vrai, ça, les femmes sont.... Je ne sais pas, moi; et puis eux ils sont aussi.... de sorte qu'ils se disputent ou se battent à chaque instant; chaque ménage est un enfer.

LE PÈRE (*à part*).

Ah ! la bonne idée. (*Haut*). Ma foi, Jacob, à ta place, je crois que je pourrais me marier sans danger; vois-tu bien?

JACOB.

Tiens, et comment donc cela?

LE PÈRE.

Hein? tu demandes comment cela ?

JACOB.

Oui, ça me semble difficile.

LE PÈRE (*à part*).

Comment lui dire.... (*Haut*) Difficile? Non, dû tout; nécessaire il est que tu sois malheureux, n'est-ce pas?

JACOB.

Sans cela je ne peux pas vivre tranquille.... je ne peux même pas vivre du tout.

LE PÈRE.

Eh bien! c'est cela, mon cher, marie-toi. Le mariage est une chose très agréable en soi, mais qui a par-ci par-là de petits..... de petits accidents, de petits inconvénients qui feraient très bien ton affaire.

JACOB.

Croyez-vous?

LE PÈRE.

Sans doute. Par exemple, te voilà marié, tu aimes bien ta femme, tu es jaloux.

JACOB.

Oui, oh! oui! moi je suis très porté pour la jalousie.

LE PÈRE.

Tu vois donc bien ! Ce n'est pas tout : ta femme veut commander, toi tu ne veux pas obéir.

JACOB.

Obéir ! moi !.... par exemple, quand on verra ça !.....

Digitized by Google

LE PÈRE.

Il fera chaud, n'est-ce pas? Pourtant, si tu n'obéis pas, que fera ta femme? Elle se vengera.

JACOB.

Comment!

LE PÈRE.

Oh! sois tranquille, c'est une honnête fille que Thérèse, tu ne seras pas ce qui s'appelle....., mais elle te tyrannisera, elle te boudera, elle te fera des scènes à chaque instant, elle cassera les assiettes, brisera les meubles, te jettera les chaises à la tête, t'égratignera, te mordra; tu seras très malheureux.

JACOB (*enchanté*).

Mais, c'est charmant, ça; voilà ce qu'il me faut, je vivrai cent ans de cette manière. Allons, beau-père, prévenez Thérèse... Baptiste va-t-il être vexé!

LE PÈRE.

Tiens, j'aperçois justement là-bas Thérèse qui va aux champs; je vais l'appeler, tu l'instruiras toi-même de mon consentement. (*A part*) Moi je n'en aurais pas le courage, elle pleurera... Ah! ma foi, tant pis! c'est pour son bonheur... quinze cents livres de rente... mille cinq cents francs! (*Il sort*) (1).

SCÈNE VI.

THÉRÈSE, JACOB.

THÉRÈSE (*à part*).

Mon Dieu, mon père qui s'en va, et Jacob qui reste tout seul pour me parler. Que va-t-il me dire?

JACOB.

Tiens! vous voilà, mademoiselle?

THÉRÈSE (*à part*).

Comme il paraît sûr de lui! plus de doute, il sait qu'il est riche.

JACOB (*à part*).

Elle n'a pas du tout l'air de vouloir lier conversation; il faut pourtant

(1) L'auteur prie instamment le lecteur de ne point passer légèrement par-dessus ce court monologue, où il a peint en trois lignes la lutte acharnée que se livrent, dans le cœur du vieillard, l'amour paternel et la cupidité. Ce monologue est un chef-d'œuvre. — Mais on verra bien d'autres merveilles dans les scènes suivantes.

Digitized by Google

que je l'instruise de la résolution de son père..... que je lui fasse pressentir la chose... (*Haut :*) Dites-donc, mademoiselle !

THÉRÈSE.

Eh bien ! que me voulez-vous ! Ne pouvez-vous me laisser un instant tranquille ?

JACOB.

Mais qu'est-ce que vous avez donc à me tarabuster comme ça ? vous me parlez toujours comme à un cheval.

THÉRÈSE.

Je vous parle comme il faut vous parler.

JACOB.

Ah ! c'est juste : il faut bien être un peu brutale envers les uns quand on est si douce envers les autres..... Si Baptiste était devant vous au lieu de moi, vous auriez un autre z'air.

THÉRÈSE.

Certainement, M. Jacob ; car Baptiste est aimable, il est bon, il est gentil...

JACOB.

Gentil ! gentil ! un petit blond....

THÉRÈSE.

Ah ! vous n'aimez pas les blonds... C'est sans doute parce que vous êtes rouge, n'est-ce pas ?

JACOB.

Pourquoi non ? le rouge c'est plus voyant, et puis c'est moins commun ; mais ici il ne s'agit pas des goûts ni des couleurs. J'ai quelque chose à vous apprendre.... Voulez-vous m'écouter ?

THÉRÈSE.

Non certainement ! Vous me parleriez de vous.....

JACOB (*finement*).

Ou d'autre chose.

THÉRÈSE.

Que m'importe ! vous parleriez toujours.... Et cela me fait souffrir, rien que d'entendre votre voix.

JACOB (*à part et joyeux*).

Voilà une jouvencelle qui ne m'aime pas le moins du monde, c'est tout-à-fait la femme qu'il me faut. (*Haut*) : Ah vous ne voulez pas m'entendre, décidément ?

Digitized by Google

THÉRÈSE.

Non.

JACOB.

Non? une fois, deux fois?.... Eh bien c'est dommage. Ce que je voulais vous dire intéresse beaucoup ce Baptiste qui vous intéresse tant.....

THÉRÈSE (*se rapprochant de Jacob*).

Bien vrai?

JACOB (*à part et étouffant son rire*).

Oh! oh! la bonne ruse! O! scélérat, va! es-tu dissimulé dans l'âme.... (*Haut*): Ma parole d'honneur! mais vous ne voulez pas m'écouter....

THÉRÈSE.

Allons, ne faites point tant de façons, ou je m'en vas.

JACOB.

Thérèse, je vous dirai tout, et c'est très important, mais à condition que vous me laisserez baiser votre gentille petite main.

THÉRÈSE.

Quel imbécille!... mon Dieu, baisez-les toutes les deux, mais dépêchez vous.

JACOB (*il baise la main*).

O frémissement! ô électricité qui me court depuis la plante des cheveux jusqu'à celle des pieds! ô tremblement! ô vertige! qui dira pourquoi la simple pression de nos lèvres sur l'épiderme de l'objet aimé fait trotter...., galoper..., bondir..., oui, bondir dans nos vaisseaux sanguins cette indomptable et frénétique émotion. O! Thérèse de mon cœur! ô Thérèse de ma vie! ô sylphide! ô magicienne! ô farfadette! ô ange!.....

THÉRÈSE (*impatientée*).

Ah!....

JACOB.

Elle va parler. Mon âme est suspendue à chacune de ses paroles.

THÉRÈSE.

Mais mon Dieu, pourquoi donc y a-t-il des hommes aussi bêtes que ça!

JACOB.

Elle l'a dit!!! Retombe Jacob! descends de ton nuage; cette fille vulgaire que tu as la faiblesse d'aimer ne saurait s'y élever avec toi.... Elle te dédaigne, Jacob! elle te brise, elle crache sur ton âme; tu es poète, et elle t'appelle Bête! vexe-la, tu n'as pas d'autre ressouree. (*à Thérèse*): Eh bien oui! je suis bête; je suis très bête...., plus encore, je suis.... infiniment bête...

Digitized by Google

Baptiste a beaucoup plus d'esprit que moi....; tant mieux, il en aura besoin pour se consoler de ce qui lui arrive..... Demain, vous serez Madame Jacob.

THÉRÈSE.

Madame Jacob! qui ose dire cela!

JACOB.

Monsieur votre papa, d'abord, et ensuite moi. (*A part*) : Elle va tout à l'heure m'arracher les yeux.

THÉRÈSE (*pleurant*).

Mon Dieu! mon Dieu, faut-il que mon père n'aime guère son enfant, d'aller comme cela me sacrifier à un homme que je ne puis souffrir; de nous faire faire un mariage où ni lui ni moi ne serons un instant heureux....

JACOB.

Bien! très bien!

THÉRÈSE.

Ecoutez, M. Jacob! je vous détesterai.

JACOB.

Tant mieux.

THÉRÈSE.

Si vous m'épousez, je vous ferai souffrir.

JACOB.

Raison de plus.

THÉRÈSE.

Oh! mais je vous ferai souffrir..... toutes sortes de choses d'abord.....

JACOB.

Ah! tout ce que vous voudrez, c'est ce qu'il me faut!

THÉRÈSE.

Je serai méchante, grondeuse; je vous ferai mettre en colère à toutes les minutes.

JACOB.

Impossible.

THÉRÈSE.

Je vous ferai maudire votre malheureux sort.

JACOB.

Jamais.

THÉRÈSE.

Oh! vous verrez..... je vous monterai la tête.

JACOB.

Hein!..... par exemple, pour cela, un instant!

Digitized by Google

THÉRÈSE.

Je me laisserai toujours faire la cour par Baptiste.

JACOB.

Oh ! Baptiste ne vous la fera pas....., il a des principes, il est vertueux.

THÉRÈSE.

Du tout! du tout ! il n'est pas si bête que vous croyez.... D'ailleurs, s'il ne me fait pas la cour, je la lui ferai moi.... ainsi....

JACOB.

Bah! bah! j'y mettrai bon ordre; je ne vous quitterai pas plus que votre ombre.

THÉRÈSE.

C'est bon...., mon ombre ne me suit pas pendant la nuit.... lorsqu'il n'y a ni lueur ni chandelle..... Essayez voir..... Vous voulez m'épouser malgré moi?.... Tant mieux, j'aurai au moins le plaisir de me venger.... Je serai bien malheureuse.....; mais ce qui me console, c'est que vous le serez autant.... Vilain jésuiste!.... Vilain hibou !.... Carliste !....

JACOB.

Ah! par exemple, carliste! ça passe la plaisanterie !...

SCÈNE VII.

JACOB, THÉRÈSE, LA SORCIÈRE, BAPTISTE.

(*Vers le milieu de la scène précédente, la Sorcière et Baptiste sont arrivés en causant ; ils se sont cachés derrière le gros arbre du fond. La Sorcière s'avance d'abord seule, Baptiste reste dans un coin*).

LA SORCIÈRE.

Jacob, mon fils, éloigne-toi; j'ai besoin de parler à cette jeune fille.

JACOB

Tiens que voulez-vous donc lui dire?

LA SORCIÈRE.

J'ai dit : Eloigne-toi.... Sors ! Dans un instant je te rappellerai. (*Jacob sort*).

Digitized by Google

SCÈNE VIII.

THÉRÈSE, BAPTISTE, LA SORCIÈRE.

BAPTISTE.

Sacrebleu! nour allons rire!

LA SORCIÈRE.

Tous les habitants du village sont-ils prévenus?

BAPTISTE.

Oui, ma bonne femme de Sorcière, je leur ai dit tout ce que vous m'avez dit de dire, et ils m'ont dit que je vous dise de dire....

LA SORCIÈRE.

Eh bien! dis donc!

BAPTISTE.

C'est que je m'étais embrouillé dans ma phrase. Enfin, ils sont là, enchantés de Jacob, prêts à l'aimer, à le fêter, à tout faire pour lui; c'est maintenant un des plus riches de l'endroit avec sa ferme, ses rentes, etc. Pleure pas, Thérèse, pleure pas, tout va bien.

THÉRÈSE.

Oui, joliment. Je ne sais pas comment tu peux rire; tu ne sais donc pas que Jacob....

BAPTISTE.

Je sais tout, ma petite Thérèse. Mais puisque tu me vois si gai, tu dois bien penser qu'il y a un remède; autrement je serais plus désolé que toi; sais-tu ce que je voulais faire, dès que ton père m'a eu dit que tu allais être la femme de Jacob? je voulais me couper la tête!

THÉRÈSE.

Pauvre chéri!

BAPTISTE.

Heureusement que cette digne femme de Sorcière m'a indiqué un stratagème fameux..... Et si tu veux, notre mariage ne dépend que de toi.

THÉRÈSE.

Oh, dis-moi vite ce qu'il faut faire, Baptiste.

BAPTISTE.

Dame, c'est assez difficile... Mais enfin!.... il faut cajoler Jacob, lui faire des amitiés, consentir au mariage, et lui promettre de le rendre bien heureux.

THÉRÈSE.

Voilà un beau moyen! Tout à l'heure je lui ai fait une scène affreuse, je l'ai menacé de toutes sortes de choses, il m'a dit que ça lui ferait plaisir.

Digitized by Google

BAPTISTE.

Eh bien! menace-le de le rendre heureux, tu verras si ça le rend aussi gai.

THÉRÈSE.

Eh! mais....

LA SORCIÈRE.

Allons mon enfant, fiez-vous à moi et faites ce que vous dit Baptiste; si ce moyen ne réussit pas, nous en chercherons un autre.

BAPTISTE.

Thérèse, s'il persiste à t'épouser, sois sans crainte.... je t'enleverai!!!

THÉRÈSE.

Alors, je veux bien....

LA SORCIÈRE.

Allons, êtes-vous prête?

THÉRÈSE.

Oui!

BAPTISTE.

Nous sommes prêts. Appelez vite Jacob.

LA SORCIÈRE.

Jacob, venez!....

SCÈNE IX.

JACOB, THÉRÈSE, BAPTISTE, LA SORCIÈRE.

LA SORCIÈRE.

Ecoutez, Jacob.

JACOB.

J'écoute.

THÉRÈSE.

M. Jacob...

BAPTISTE.

Bon!....

JACOB.

Mon Dieu! quel ton radouci.

THÉRÈSE.

J'ai dû tout à l'heure vous paraître bien méchante, et je crains bien que vous me haïssiez.

JACOB.

L'ormeau peut-il haïr le lierre? Jacob peut-il haïr Thérèse?

THÉRÈSE.

Mais n'ayez pas peur, tout ce que j'ai dit dans ma fureur, il n'y a qu'un

Digitized by Google

instant, je ne le pense plus; et plus je vous vois, plus je sens que je ne pourrai jamais exécuter une seule des menaces que je vous ai faites.

JACOB (*à part*).

Je n'y conçois rien. Va-t-elle se mettre à m'aimer à présent? (*Haut:*) Il ne faut pas vous gêner, Thérèse; comme je vous disais, rendez-moi très malheureux, je vous en serai très obligé.

THÉRÈSE.

Moi, vouloir vous faire souffrir, M. Jacob? Et pourquoi donc?

LA SORCIÈRE (*bas à Thérèse*).

Allez, c'est très bien!

BAPTISTE (*à la Sorcière*).

Est-ce qu'il n'y en a pas assez comme cela? S'il allait la prendre au mot.

THÉRÈSE.

Depuis un moment tout mon être est changé. Je ne me reconnais plus. Cette bonne Sorcière m'a dit tout à l'heure que mon destin était de vous appartenir et de vous rendre très heureux....

JACOB.

Je n'ai plus une goutte de sang dans les veines.

THÉRÈSE.

Et je sens dans mon cœur que c'est vrai.

BAPTISTE (*bas*).

Assez, Thérèse? assez!

JACOB.

Mon Dieu, mademoiselle, que me dites-vous là!

THÉRÈSE.

Je vous dis la vérité, M. Jacob... Oui, je serai douce, je serai bonne, je vous aimerai de tout mon cœur!

JACOB.

Dites-vous vrai, Thérèse!... Ah!...

LA SORCIÈRE.

Allons, Jacob, ne soyez donc pas si passionné, vous avez l'air d'en mourir de bonheur.

JACOB. (*Il s'éloigne rapidement de Thérèse*).

Ah mon Dieu! je vais tomber en faiblesse.

THÉRÈSE. (*Elle s'approche lentement de Jacob, qui recule à mesure*).

Vous me pardonnez tous mes refus, n'est-ce pas, mon cher Jacob?

Digitized by Google

JACOB.

Ah! ça, vous consentez donc sérieusement à être ma femme?

THÉRÈSE (*minaudant*).

Je l'espère.

JACOB.

Mais Baptiste?

THÉRÈSE.

Je ne pense qu'à vous.... Quoi! ne m'aimeriez-vous plus! O ciel, que mon malheur serait grand!

JACOB.

Le mien ne l'est pas, peut-être!.... Voilà qu'elle perd la tête de moi.... Est-ce enrageant!

THÉRÈSE.

Donnez-moi votre main en signe de réconciliation. (*Elle prend la main de Jacob*).

JACOB.

Oh mon Dieu! je n'ai plus une minute à vivre si ça continue comme cela. (*Avec force à Thérèse*). Retire-toi, aspic!

THÉRÈSE.

Oh ciel, suis-je malheureuse. (*Elle finit de pleurer*).

JACOB.

Pleure, va! pleure! je ne me laisserai pas assassiner par tes caresses.

SCÈNE X.

LES PRÉCÉDENS, TOUS LES HABITANS DU VILLAGE.

VILLAGEOIS.

Vive M. Jacob!

JEUNES FILLES (*apportant des fleurs*)

Vive M. Jacob!

JACOB.

Qu'est-ce que cela signifie?

UN FERMIER.

Ça signifie que les notables, reconnaissant, depuis que vous avez hérité de votre oncle, tous vos talents, vos vertus, votre bonté....

BAPTISTE.

Et vos quinze cents livres de rente....

Digitized by Google

LE FERMIER.

Vous ont nommé maire du village à l'unanimité.

JACOB.

Allons, c'est bien. Je vais commander mon cercueil et retenir ma place au cimetière.

LE PÈRE DE THÉRÈSE (*accourant*).

Qu'est-ce que j'ai appris? j'ai les autorités pour gendre; que tu es heureux!

JACOB (*furieux*).

Voulez-vous bien ne pas dire cela, vous! mais il y a des tribunaux, et nous verrons si vous avez le droit de m'assassiner en plein jour.

TOUS.

Que dit-il?

BAPTISTE.

Bon, il est fou!

JACOB.

Je ne suis ni autorité, ni gendre! entendez-vous bien; je refuse tout.

LE PÈRE.

Hein!

JACOB.

Vous avez beau faire le méchant. Baptiste aime votre fille; qu'il l'épouse.

BAPTISTE.

Non, je ne veux pas.

LE PÈRE.

Il faut cependant que ce soit Baptiste ou toi, Jacob; sinon, comme tu es le plus coupable, je t'assomme.

JACOB.

Baptiste, mon petit Baptiste; je t'en prie, venge-toi de moi, fais mon malheur, épouse Thérèse.

LE PÈRE.

Non, j'y pense, Baptiste n'a rien, je ne veux pas lui donner ma fille. C'est toi, Jacob, qui l'épouseras.

JACOB.

Jolie position! si je n'épouse pas, je suis moulu, si j'épouse, je suis mort.... Baptiste..., je te donne toute ma fortune si tu veux te marier à celle que j'aime, que tu aimes, et que nous aimons.

BAPTISTE.

Eh bien! ça va... mais garde ton argent; prête-m'en seulement la moi-

Digitized by Google

tié.... je te le rendrai dans.... quinze ans. Tu seras bien assez malheureux comme cela de voir aux mains de ton rival et ton objet, et la moitié de ta fortune.

JACOB.

Allons, soit! et puissé-je être assez heureux pour n'avoir pas de longtemps gros comme cela de bonheur.

L'auteur au public.

Ainsi finit cette comédie; si vous voulez la siffler vous me ferez plaisir.

A. V.

Digitized by Google

POÉSIE.

A STÉPHANIE.

Petit ange aux yeux bleus qui bien longtemps encore
Egaiera le toit paternel,
Pur rayon de soleil qui rendrait une aurore
A ceux qui ne voient plus le ciel,
Blanche rose qui brille entre toutes les roses,
Parfum toujours suave et doux;
Papillon voltigeur, léger à toutes choses
Et dont le vent même est jaloux :
Enfant belle et naïve, et bientôt jeune femme
Qu'on va regarder à genoux;
Voilà bien le portrait qui revit dans mon âme,
Ma sœur, quand on parle de vous!

Que Dieu garde longtemps votre belle jeunesse;
Fanny, soyez toujours ainsi :
N'ayant point dans le cœur de chagrin qui l'oppresse,
Ignorante de tout souci.

Oh! vous saurez trop tôt, enfant que tout attire,
Que le cœur doit se resserrer,
Et peut-être, vos yeux qui se lassent à rire
Se fatigueront à pleurer.
Plus d'une main jalouse effeuillera les roses
Dont tu pares ton jeune front;
Pauvre petit oiseau, la branche où tu reposes
Les orages l'agiteront!
Mais chante, ris toujours, sur toi l'amitié veille
Et te garde un fidèle appui :
Nos cœurs sont pleins de toi, quand tu deviendras vieille
Ils te verront comme aujourd'hui.

EN DONNANT UN ALBUM.

Pour toi, ma jeune sœur, ange de tous mes rêves,
Beau sylphe que j'invoque et qui d'un souffle enlèves

Digitized by Google

Tristesses et chagrins sur mon front amassés.
Muse toujours propice à mes esprits lassés,
Qui rend de nouveaux sons à ma harpe incomplette,
De plus riches couleurs à ma pauvre palette,
Bonne petite fée, âme de mes concerts,
Pour toi, pour toi toujours, mes dessins et mes vers.

M. L.

SUR L'ATTENTAT DE FIESCHI.

Nous avons reçu de M. Louis Liégeois, avec prière d'insérer, quelques pièces de vers qui ne manquent ni de couleur ni d'originalité. Nous eussions voulu les faire toutes connaître au lecteur. Mais notre cadre étroit ne nous a permis qu'un choix. Nous avons pris de préférence la pièce qu'on va lire qui est l'œuvre d'un bon français ami de son Prince, de son pays et de M. Ladvocat. Nous nous permettrons une simple critique de cette œuvre de M. Liégeois, dont nous partageons d'ailleurs toutes les sympathies et les admirations. Nous ne pouvons avec l'auteur dire à Fieschi :

Tu peux être loué ou blâmé tour à tour.

L'horreur que nous inspire le crime ne nous permet pas de supposer que l'on puisse jamais louer cet *étonnant Corsois*. Voici au surplus *les vers* de M. Liégeois.

—

Enfin ce meurtrier, cet étonnant Corsois,
A terminé ses jours sous le glaive des lois.
Un monstre très célèbre en grande renommée,
Et dont le nom vivra dans la postérité.
Oui, dans toute l'Europe un bruit a retenti;
Son caractère franc ne s'est pas démenti.
Quand il fut arrêté, dans la question première,
La gloire étant son but, telle était sa manière
D'entrevoir cette gloire en affreux attentat;
Savait ainsi penser, habile scélérat!
Qui devait mettre en deuil et en rumeur la France;
Mais une main divine, ainsi la Providence.
Veillait sur notre Roi, sur Monsieur Ladvocat!
Cet homme généreux, pour qui tu t'exaltas
De respect vénérable en toutes tes paroles,
Que sa seule présence a fait manquer tes rôles,

Digitized by Google

En retenant ton bras au moment qu'il passa.
A ce bon mouvement le roi donc profita !
Et Monsieur Ladvocat est la cause première
Que le roi des Français voit encor la lumière !
Ton âme fut émue en voyant le danger
De celui que ton cœur portait à révérer !
Hé ! que t'avait donc fait ce maréchal de France ?
L'un des plus grands Français, du beau nom d'Excellence !
On peut dire de toi, comme on a dit un jour :
Tu peux être loué ou blâmé tour à tour !
Ces victimes sans nombre, à ta rage immolées,
Leurs parents, leurs amis que tu as désolés,
Admirant ta franchise en marchant à la mort,
On a dit : C'est dommage, en ton malheureux sort,
Et qu'avec ton courage, il t'eût fallu une âme
Qui sût du moins brûler d'une plus belle flamme.

LOUIS LÉGROIS.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE REIMS.

Exposition de 1838.—*M. Ducornet.—M. Lecocq.—Mademoiselle Henri.—M. Lapito.— Mademoiselle Ducluseau.—M. Latil.—M. Gigoux.—M. Paul. — M. Germain.*

Chez nous, au moyen âge et jusqu'au xvie siècle, l'art ne fut point abaissé. Il resta pensionnaire des têtes couronnées, des princes de l'Eglise et des populations. Cimabué, Giotto, peignaient les fresques d'un temple dont Libergier ou Robert de Coucy pouvaient avoir élevé les portiques; et, quoique l'on en ait écrit et pensé, c'était le bon temps pour les artistes.—Aujourd'hui, il n'y a plus de grands travaux à espérer, aussi n'avons-nous plus guère de grands artistes. Et cependant l'on ne peut pas dire que le goût des arts soit perdu. Jamais peut-être, et vous le savez bien, lecteur, il ne fut si commun. Mais il s'est éparpillé, et si bien, que chacun a la prétention aujourd'hui de faire de sa chambre ou de son vestibule un cabinet, une galerie : dès-lors il faut bien que le nombre des artistes s'accroisse en proportion. Si donc nous voyons beaucoup de gens en état d'apprécier un tableau de genre, un paysage, un intérieur, un portrait, nous trouvons aussi beaucoup d'artistes capables d'exécuter ces petits travaux qui flattent nos goûts et sont tout-à-fait à la portée de nos bourses. Mais où en est l'art, au milieu de si nombreuses et si infimes productions? — Je vais paraître bien osé, sans doute, mais malgré la juste considération dont s'entourent aujourd'hui les arts purement mécaniques, je persiste à estimer quelque peu plus l'art du statuaire, du peintre et de l'architecte.—Ceci va paraître une hérésie en notre bonne ville de Reims; — je le sais, mais c'est mon opinion. — Je n'en prise pas moins infiniment ceux qui se vouent aux honorables fonctions de bottier, de tisseur ou de perruquier. Je suis loin de nier l'utilité de ces professions : chacun de nous a besoin de se vêtir, de se chausser et de se faire le poil; mais c'est précisément parce que des tableaux, des statues, des colonnades ne sont point indispensables à l'existence, qu'il y a ridicule et présomption, à nous autres qui jouissons à peine du nécessaire, à prétendre avoir à notre solde des peintres, des sculpteurs, des architectes, comme nous avons des bottiers, des tisseurs ou des perruquiers. Il n'y a que la vanité qui gagne à cela : mais la vanité, si généreuse qu'elle veuille

Digitized by Google

paraître, est toujours mesquine, parcimonieuse, indélicate. Aussi, ne pouvant commander des chefs-d'œuvre, elle s'en va brocanter sur de misérables productions, sur des peintures en détrempe, de la lithochromie et des portraits de famille !

Nous qui ne sommes point des Grecs, et chez qui l'on rencontre tout aussi peu de Zeuxis et d'Apelle que d'Archelaüs et d'Alexandre, nous avons des expositions annuelles où chaque artiste vient étaler à nos yeux les produits de son fertile pinceau. Cette exposition est un bazar où sont déposés les objets les plus propres à flatter nos manies sans épuiser nos bourses; car, en vérité, nous ne sommes pas plus exigeants pour nos maîtres qu'il ne convient. Il ne nous faut là ni tableaux pour les palais des rois, ni sculptures pour les temples des Dieux; nous laissons à nos rois, à nos Dieux, à se pourvoir de tableaux et de statues. Mais nous voulons pour nous, pour nos petits appartements, pour nos petits salons, pour nos petits cabinets, de petits cadres, de petites images, de petits plâtres, de petits bronzes. Nous nous hasardons peu aux tableaux d'histoire; ce genre, qui demande de la noblesse dans la conception, de la grandeur dans l'exécution, ne pourrait trouver place sur nos mesquines boiseries : il nous faut de minimes tableaux de genre, des intérieurs, des scènes anecdotiques, d'exigus paysages, des pastels, et surtout des portraits de famille ! Et le peintre, jeune mais pauvre, que son génie appellerait à l'étude des grands sujets historiques, seul objet digne de son pinceau, se met à composer des tableaux de genre, des intérieurs, des paysages, et *prok pudor !* des portraits de famille.

L'exposition du Palais-de-Justice, dont j'ai à vous entretenir, se compose, surtout comme on le pense bien, de travaux modestes, de paysages et de tableaux de genre : il n'en pouvait être autrement, et nous aurions à blâmer *la Société des Amis des Arts* de Reims, si, n'ayant à dépenser qu'une faible somme d'argent, elle songeait à l'achat de grands tableaux d'histoire. Le capital dont elle pourra disposer, suffirait à peine pour l'acquisition d'un tableau de maître; il suffira pour acheter vingt petites compositions agréables, et dont nos salons pourront convenablement s'orner.

Je ne puis vous promettre de citer aujourd'hui tous les tableaux qui composent l'exposition : je m'en tiendrai à ceux que j'ai examinés avec le plus d'attention, sans le moins du monde préjudicier aux autres que j'ai à peine vus et dont je vous dirai quelque chose à l'ordinaire prochain.—Je commencerai par le N° 50. Il est à l'entrée, à gauche, et porte pour signature *Ducornet*. Déjà peut-être savez-vous quel homme c'est que ce M. Ducornet? c'est une moitié d'homme, un homme tronçon, mutilé de naissance, n'ayant ni mains ni bras ! Avec quoi peint-il donc? —Avec son pied ! Voyez ce tableau : *la première leçon de danse*. Reconnaissez-vous dans cette touche l'indice d'une telle infirmité? Que d'esprit, que de gaîté dans cette composition ! Il n'y a qu'une bouffonnerie à notre salon ! et elle vient de Ducornet ! Voyez sans rire l'air capable et satisfait de ce professeur émérite ! l'emphase de sa tenue et la dignité de son geste ! suivez le mouvement de cet archet et le tendu de ce jarret ! comme cette fringante grisette

Digitized by Google

qui attend sa leçon, est-ce que la tournure du mitron dansant ne vous fait pas pouffer de rire! et celle de ce courtaud de boutique, débouchant le flacon dont vont se remplir les verres du noble et magnifique instituteur, et de son patient et impassible écolier! voyez à terre ce riflard, puis cet habit et ce chapeau accrochés, si tout cela ne vous peint pas au naturel M. *Zéphirin, instituteur de danse pour les deux sexes, à quinze sous le cachet!* Voilà un joli petit tableau, et qui prouve que quoique manchot, M. Ducornet ne se mouche pas du pied.

Supposez deux hommes devant le tableau de M. Lecocq, un homme d'art, et simplement un homme de goût:... le beau tableau, dira l'un! la chose commune, dira l'autre !... et peut-être tous deux auront-ils raison. —Imaginez un grand, gros, gras et vigoureux gaillard à large poitrine, à tête velue, couvert de haillons, à peine âgé de quarante ans, assis sur un banc de pierre, à l'entrée d'une église, et tenant sur chacun de ses genoux un enfant haillonné : c'est *Une famille de mendiants.* Il est certain que ce groupe est naturel et plein d'expression : le plus jeune des enfants est souffreteux, et sa jolie petite figure, ses petits bras blancs et contorsionnés, expriment bien la faim et le froid : l'aîné qui implore la pitié des passants, est pareillement digne d'intérêt. — Quant au personnage principal, tout le monde le connaît : c'est la tête d'un modèle qui pose dans tous les ateliers de Paris, et que les peintres placent surtout dans leurs scènes de brigands : sur notre tableau, elle est bien dessinée, d'un ton de couleur vrai : il n'y a que le caractère qui pèche : ce n'est pas là un mendiant père de famille. Un homme vigoureux, carré, jeune encore comme celui-ci, ne demande pas l'aumône ; il travaille ou détrousse les voyageurs. C'est Frédéric au troisième acte de *Trente ans*, quand il accepte un verre de vin d'un jeune homme qu'il assassine un instant après. —Le tableau n'en est pas moins remarquable, mais il plaira peu, je suppose.

Celui qui est à côté, *la Vierge et l'Enfant Jésus* de Mademoiselle Henri, devra fixer vos regards, c'est une composition précieuse qui a été distinguée à Paris, et que la lithographie a déjà reproduite : il n'était pourtant pas facile de de faire une vierge après tant de types connus, épuisés. Celle-ci, vêtue d'une robe écarlate, est comme accroupie, cependant sa pose est facile et naturelle ; le raccourci des jambes s'accuse bien. Il y a une grâce ineffable, une expression à la fois maternelle et virginale dans cette tête : c'est un beau tableau. Louez-en la couleur, le caractère, les attitudes et les draperies, les bras et les mains surtout : voyez comme elles se posent gracieusement, amoureusement sur l'enfant chéri! quelle sérénité de visage ! que cette bouche est pure ! que cette pose est pudique et voluptueuse en même temps : on blâmera peut-être l'éclat des chairs, le ciel enflammé, trop peu fondu : puis l'idée de jeter une vierge sur une plage déserte ! toutes critiques faibles et qui touchent les accessoires, ne nuisent en rien au sujet principal.

Nous avons eu, à la dernière exposition, quelque chose de M. Lapito, une vue de Fribourg, acquise je crois, par la Société des Beaux-Arts de Reims : l'artiste ne nous a pas oublié cette année-ci, ce dont nous le remercions sincèrement.

Digitized by Google

C'est un paysagiste fort habile que M. Lapito. Sa vue de Normandie, N° 93, est agréable, et l'on verra volontiers cette rivière dont l'eau paisible et transparente fuit et se perd entre les rochers : les groupes d'arbres, et jusqu'aux accessoires, les vaches et les campagnards, tout cela est d'un effet qui charme. Le N° 94 du même auteur, plaît par les mêmes qualités. C'est un effet de temps gris, remarquable par une anatomie minutieuse des petits accidents de terrain, et par une grande coquetterie de détails. -- Les petits tableaux de M. Lapito seront toujours recherchés pour décorer un salon : ils manquent toutefois du caractère grandiose qu'a partout la nature. Ses campagnes sont mignardes, proprètes : ce sont des prairies sans cesse émaillées, des champs créés exprès pour les paysans de M. de Saint-Lambert, ou pour les bergères de l'Opéra-Comique. — Ce n'est pas ainsi que Le Lorrain, Fouquier, Le Poussin, entendaient le paysage.

Mlle Ducluseau. N° 49. — *La pauvre fille.*

Reviens, ma mère, je t'attends
Sur la pierre où tu m'as laissée !

Ces deux vers d'une élégie de M. Soumet, ont fourni à Mlle Ducluseau le sujet d'un tableau plein de mélancolie et de charme. Mlle Ducluseau semble avoir étudié Greuze : c'est sa correction de dessin, ses carnations pures, ses tons de chairs appalies, ses vêtements simples et si délicieusement attachés. — L'orpheline est debout contre une pierre et devant une tombe. La pose en est simple et vraie : comme cette jolie petite tête est expressive, comme sa blonde chevelure est gracieuse, et que ce petit fichu noir est naturellement croisé ! Il y a dans tout cela un charme qu'on sent mieux qu'on ne l'exprime. Les bras grêles, effilés, sont bien d'une jeune fille et tombent aussi heureusement que possible. Le ciel est gris et seconde les pensées mélancoliques qu'exprime la jeune fille : peut-être est-il un peu noir pour le flot de lumière qui éclaire la figure : quoiqu'il en soit, voilà un joli tableau qui sera bien regardé et qui vaudra à Mlle Ducluseau de nombreux et légitimes compliments.

A côté est un *épisode des guerres de* 1814, par M. Latil : le livret a bien fait de nous le dire, car nous ne l'eussions pas deviné. Au premier coup d'œil on supposerait une dame surprise au milieu des champs par les travaux de Lucine, et que des paysans se hâtent de secourir. « Des paysans, nous dit le livret, fuyant de village en village, pour éviter l'ennemi, secourent la femme d'un général qui elle-même a été obligée de quitter précipitamment son habitation envahie par des Prussiens. Elle s'est sauvée avec son enfant qu'elle nourrit, et après avoir erré quelque temps, elle tombe épuisée ». — En tous cas, je ne puis voir des paysans dans ces gens groupés avec tant de symétrie. Puis quelle exagération de coloris ! où se trouvent ces tons éclatants? pas même sous le ciel d'Italie : ce n'est à coup sûr ni un ciel de France, ni des habitants de nos campagnes. Sans un monsieur dont le costume se rapproche un peu du nôtre, on pourrait donner à ce tableau une toute autre époque, un tout autre sujet, et un tout autre pays ; alors peut-être serait-ce un tableau à effet. Il a du brillant et une exagération de coloris qui plaira à beaucoup de monde : les détails sont

Digitized by Google

étudiés et sous un bon jour : seulement il ne faut pas regarder ces deux chèvres; elles sont absurdes.

M. Gigoux, N° 66, s'est, depuis quelques années, fait comme peintre, un assez beau nom ; c'est à lui qu'on doit ces spirituels croquis dont on a orné le Gilblas de Lesage. M. Gigoux a de l'imagination, de la couleur, et surtout de l'originalité qui, par fois, est poussée jusqu'à la prétention. On ne saurait dire de quel maître il procède, ce qu'il y a de certain c'est qu'il vise dès aujourd'hui à faire école. — Je crois que M. Gigoux, malgré un talent incontestable, a été un peu flatté. Il appartient par son âge et ses relations sociales à cette myriade de petits jeunes gens au menton velu, aux cheveux pendants, aux façons osées et qui n'hésitent pas à se proclamer les régénérateurs de l'ère sociale, et qui, à ce titre, exercent entr'eux les devoirs sacrés d'une camaraderie nauséabonde à force d'être louangeuse. — M. Gigoux, dans le petit tableau de genre que nous avons de lui, s'est bien transformé : il s'est plié aux règles et le voilà sage et consciencieux comme un artiste qui aurait encore sa réputation à faire. L'artiste semble s'être mis lui-même en scène : il est dans son atelier, debout devant un portrait de femme : c'est assez la tenue et la pose de M. Gigoux, sauf sa barbiche qu'il a coupée et ses longs cheveux roux dont il a bien dissimulé le foncé. — La pose de tête est bien, mais la blouse me semble raide comme une toile cirée. Quant à l'original du portrait, à la jeune dame qui se pend au bras de l'artiste, c'est une bien gracieuse création. Il y a dans la robe et ses plis un soyeux, un reflet, un onduleux qui charme. La tête est moelleusement penchée, — on regrette seulement de ne pas voir d'où part la main qui se pose sur l'épaule. Voyez aussi comme ce tableau est mis sur le chevalet, comme ce cadre est étudié, fini! — On peut reprocher un peu de raideur à la première figure, et peut-être n'y a-t-il pas assez d'air, assez de jour entre lui et la muraille. A ce défaut près, c'est un vrai bijou que cette petite composition.

Je n'aime pas beaucoup les portraits de famille, on le sait déjà : c'est que je conçois peu la manie d'éterniser son *facies*, quand on l'a vulgaire ou ridicule. C'est généralement une affaire de vanité, mais en pareille circonstance, la vanité raisonne fort mal, à mon avis. Qu'a-t-elle à gagner en faisant reproduire des traits sans caractère, une physionomie sans couleur, un visage parfois stupide.—Je ne me plaindrai pas des portraitistes : ils ont été cette année-ci fort discrets, et nous n'aurions guère que cinq ou six têtes sans les nombreuses toiles de M. Paul.—M. Paul aussi fait des progrès : peintre depuis moins de deux ans, il attrape assez bien la ressemblance et se jette déjà dans les compositions de fantaisie... Pas si vite M. Paul! on n'est pas artiste du premier coup. Vous avez de la facilité, c'est très bien, mais il n'en faut pas abuser. Votre portrait d'enfant est joli, ressemblant surtout, mais le vôtre l'est moins : c'est un acte de modestie de ne pas se flatter, mais il faut être fidèle, et l'original vaut mieux que la copie : puis vous nous avez mis là une personne dont le voile est bien peu diaphane, et en vérité on ne sait pourquoi! Ses formes ne sont pas le moins du monde

Digitized by Google

agaçantes, je l'en préviens. On croirait voir un gros boudin dont on aurait étranglé l'extrémité pour en faire sortir une tête.

Je ne ferai pas à M. Germain le reproche d'avoir multiplié ses toiles; nous n'avons de lui cette année que deux tableaux, et ce sont deux portraits exécutés depuis longtemps, et que déjà beaucoup connaissent. L'un est celui de Colbert, peint pour la Chambre de Commerce : il est beau de détails, on lui reproche de manquer de noblesse.—C'est une opinion générale que les hommes, dont la postérité a gardé le souvenir, ceux surtout qui, comme Colbert, ont eu tant d'influence sur leur époque, devaient avoir un extérieur imposant et noble.—Les artistes du temps nous ont en effet transmis de Colbert, une image fort avantageuse, et que contredisent singulièrement les Mémoires de l'abbé Choisy. « Jean-Baptiste Colbert, dit cet écrivain, avait le visage naturellement renfrogné, les yeux creux, ses sourcils épais et noirs lui faisaient une mine austère, et lui rendaient le premier abord sauvage et négatif.....» M. Germain semble avoir connu ce passage de Choisy, aussi tombe déjà, à cette lecture, une partie des critiques que l'on fait de son portrait.--Son second tableau est le portrait de M. Castel, auteur des *Plantes*, homme d'esprit, et qui a laissé de nombreux souvenirs à Reims. La tête, belle et bien modelée doit être ressemblante. Un reproche que l'on peut, je crois, adresser à M. Germain, est de trop s'appliquer à l'anatomie des choses extérieures. Il dessine correctement, hardiment, et peint d'un frais admirable; ses contours sont étudiés et habilement accusés, mais, je le répète, la nature physique est trop l'objet de ses prédilections. C'est un portraitiste fort coquet, mais d'une coquetterie qui n'est plus celle du jour, et qui sent un peu le temps du début de l'artiste, la fin de l'Empire. Il y a du style de cette époque dans tous ses portraits, des tons de chair éclatants, luisants, transparents, qui plaisent à l'œil, charment les jeunes gens et les femmes. Cette manière est sensible dans le portrait que nous avons sous les yeux, qui pourtant, est celui d'un vieillard, à qui la transparence des chairs va peu. — Puis, ce qui est un effet du genre de l'auteur, cette tête, quoiqu'occupée, ne travaille pas; la pensée, forte et vigoureuse, ne se fait pas jour sous ces traits un peu efféminés : c'est le travail de la rime qui semble préoccuper l'écrivain. M. Castel, inspecteur de l'Université, et l'un des littérateurs les plus distingués de l'époque, n'était pas toujours à la poursuite d'une rime. — Au surplus, ce qu'on voit parfaitement sur cette tête, c'est une sensualité, un goût pour le plaisir et la bonne chère, dont je crois le spirituel auteur des *Plantes* ne se défendait pas. — Quoiqu'il en soit, et malgré nos légères critiques, que M. Germain est trop artiste pour ne pas nous pardonner, nous ne pouvons que dire avec tout le monde : Voilà un beau portrait, et que le meilleur peintre ne désavouerait pas.

(La suite au Numéro prochain).

—Robert-Macaire. L'espace nous manque pour entrer dans de longs détails sur la rareté dramatique offerte vendredi dernier, par quelques amateurs à la société rémoise. Le 22 juin, vers huit heures du soir, Robert-Macaire expurgé, mais toujours riche de vérités satyriques et d'amère ironie, s'est montré sur le

Digitized by Google

théâtre improvisé de l'élégante et joyeuse salle Besnard. Robert-Macaire, cette vive personnification d'une époque sans âme comme *sans nom*, qui n'a plus d'autre ressort que la spéculation dévorante, d'autre enthousiasme que celui du bien-être matériel ; d'autre but que l'argent acquis n'importe comme, Robert-Macaire nous est apparu avec sa hardiesse voisine du cynisme, avec son sarcasme emphatique et poignant, mettant à nu, non pour la guérir mais pour s'en railler, la plaie honteuse du corps social. Car Macaire n'exhale ni poétique indignation, ni colère vertueuse : Macaire est de son siècle, il se gaudit dans le mal, pourvu que le mal lui soit doux et confortable ; et tandis qu'il galvanise par sa verve irritante le cadavre gangrené, tandis qu'il vous jette à la face les lambeaux pendillants de ce cancer, son immonde jouet, alors sa parole est âcre et ricaneuse, son persifflage vif et sanglant, tout son geste une folle parodie ; c'est Méphistophélès, bouffon et fashionable, se pavanant sous des haillons, pataugeant dans les belles manières.

C'est de cette création si audacieuse dans son incisive vérité, que quelques hommes d'esprit se sont rendus les interprètes souvent heureux et toujours intelligents, dans la soirée du 22. De nombreuses invitations avaient réuni pour ce spectacle l'assemblée la plus brillante, et grâce au zèle et aux talents de Messieurs de la société philharmonique, les entr'actes inoccupés, malgré une chaleur excessive, ont seuls pu paraître longs. Avant qu'on se séparât, trois jeunes et gracieuses dames ont fait au profit des pauvres une quête productive, qui est venue donner à cette fantaisie artistique la sanction d'une bonne œuvre.

— Monsieur le duc d'Orléans vient de faire remettre à M. Théod. Carlier un témoignage flatteur du plaisir que lui a causé la lecture des *Etudes psychologiques* dont nous avons rendu compte (*Voir le N° de décembre* 1837, *p.* 437). En écrivant à l'auteur que le Prince a surtout apprécié la vérité et la délicatesse des sentiments qui ont inspiré les vers de ce recueil, le secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans lui envoye un porte-crayon en or, orné d'une pierre précieuse dont ce Prince désire que M. Carlier se serve pour tracer de nouvelles pensées et lui rester un souvenir de l'intérêt qu'inspirent ses succès.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU 3e VOLUME.

JANVIER A JUIN 1838.

Histoire.

Essai historique sur la Brie. — Par M. E. D . pag. 1
Biographie. *Notice sur Pierre, abbé de Celles.* — Par M. M. J. F. OZERAY. 21
Jean-Baptiste de la Salle, ou Histoire de la fondation des Ecoles Chrétiennes.—Par M. DUBOURG-MALDAN (*suite*). 81
Statistique. *Notice sur le domaine communal de la ville de Sedan.* 90
Monographie. *Le château de Montmort.*—Par M. LOUIS PARIS. 145
Aperçu général de l'Histoire de Champagne. *Les Comtes* — Par M. H. FLEURY. 213
Archéologie. *Les Fleurs de lis.* — Par M. L. PARIS. 285
Aperçu général de l'Histoire de Champagne. *Les Comtes.* — Par M. H. FLEURY. 349

Paléographie.

Testament de Saint-Remy, avec une traduction et des notes de Lacourt. (Extrait des manuscrits de la Bibliothèque de Reims; suite et fin). 27
Mémoire sur les Archives de la Haute-Marne (1er article). 95
Mémoire sur les Archives de la Haute-Marne (suite et fin). 163
Le Jansénisme à Châlons. 174
Seigneurie-Châtellenie d'Epernay , avec deux lettres du président Bertin du Rocheret. 229

Digitized by Google

Cause célèbre. *La Grande Jeannette* (1785). Pièces du procès. Complainte. 235
Bataille de Rethel (1665). (Extrait des manuscrits de Lévêque de la Ravallière, Bibliothèque royale). 301
Progrès et avancement de la Ligue à Reims. 362

Variétés.

Lettres du Cousin (3me). Par M. Jean. 41
Eglise Saint-Remy. Extrait d'un rapport de M. Ittorf. 51
Le vieux Reims. *La Porte Dieu-Lumière.* — Par M. H. Fleury. 55
Correspondance littéraire. *Lettre de M. Stroïeff, concernant le manuscrit Slavon de la Bibliothèque de Reims.* 59
Lettres du Cousin (4me). — Par M. Jean. 110
Le petit Commandant à Provins. — Par M. Théod. Humbert. 120
Correspondance. *La Chapelle du Palais archiépiscopal.* — Par M. L. Paris. 126
Lettre écrite de Londres. 180
Critique littéraire. *Vieux poètes champenois.* (1er). *Guillaume Coquillard, official de l'église de Reims.* — Par M. Z. 186
Examen du Cours d'éloquence française, professé à la faculté des lettres de Paris.—Par M. Géruzez. (1er art). Par. M. M. L. 191
Correspondance littéraire. *Monuments historiques de l'arrondissement de Reims;* lettres de M. le Préfet de la Marne et de M. Durand. 194
Nouveaux Contes d'Hoffman. Par Mme Stéphen Volff. 198
Lettres Parisiennes (5e). 247
Les Ardennes. *Sedan.* — Par M. J. Hubert. 252
Correspondance littéraire. Lettre de M. Émile Jolibois, sur *l'origine de l'imprimerie à Langres et à Châlons.* 267
Un Bol de Punch. — Par M. N. 310
Historiens modernes. *M. Thiers.*— Par M. K. m. de W. 319
Rêve d'un Antiquaire. Divagation.—Par M. J. H. B. D. 324
Correspondance. *Les Monuments de la ville de Chaumont.*—Par M. Emile Jolibois. 330
Lettres Parisiennes (6e). 378
La Bonne aventure, Pastorale. 387

Poésie.

La Poésie Allemande, conte.—Par A. M. 61
Le Génie dans le Malheur.—Par M. Francis Lacombe. 65

Digitized by Google

Souvenir des Alpes. — Par M. E. DE S. 69
Epigrammes. — Par M. PONSARDIN-SIMON. 70
Dieu présent à l'Ame. — Par M. L. DE JOANNÈS. 131
Destinée. — Par Mme P. 133
Espoir. — Par M. E. DE S. 200
Le Loup incompréhensible. Complainte. 201
Schedoni. — Par M. l'abbé HENRY. 269
Satire Rémoise.—Par OUDINET, garde des médailles du Cabinet du Roi, 1675. 334
La Vieille France.—Par M. A. B. 339
A Stéphanie.—Par M. M. L. 411
En donnant un album. — Par M. M. L. 412
Sur l'Attentat de Fieschi.—Par M. L. LIÉGEOIS. *Ib.*

Petite Chronique.

Le tombeau de Pharamond; par M. L. P.—M. Pernot et le Conseil gal de la Hte-Marne.— Annonces bibliographiques, etc. 71
Lettres champenoises (6e). Par M. JEAN SINICE. (*Elections*).— Comités Historiques.—Notice sur Vireux-Molhain.— Concert au bénéfice des pauvres, etc., etc. 136
Lettres champenoises (7e).—Par M. JEAN SINICE. — Faits divers. 206
Lettres champenoises (8e). — Par M. MICHEL CHAMPENOIS, (*de Rilly-la-Montagne*). 274
A la Chronique de Champagne. — Travaux Historiques de M. AUGUSTIN THIERRY.—Comités, etc., etc. 341
Salon de 1838 à Reims.—Faits divers. 413

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 9015 06824 1747

Digitized by Google